



Quatrième séance

Mercredi 12 juin 2013, 11 h 40

Présidence de M. Katamine

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

*Original arabe: M. SOUHAIL (ministre de l'Emploi
et de la Formation professionnelle, Maroc)*

Je voudrais, à l'occasion de la 102^e Conférence internationale du Travail, vous présenter, en mon nom et au nom de la délégation marocaine qui m'accompagne, mes sincères félicitations pour la confiance que vous avez reçue à l'occasion de votre élection à la présidence de cette Conférence. Il va sans dire que cette rencontre constitue le cadre propice pour examiner et discuter les questions ayant trait au domaine du travail, et je vous souhaite plein succès dans vos travaux.

Je saisis également cette occasion pour remercier Monsieur le Directeur général du BIT et toute son équipe pour les efforts déployés en vue d'assurer des conditions de réussite et de succès de cette Conférence.

Je tiens à féliciter Monsieur le Directeur général pour la qualité et la pertinence du rapport de cette année intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*. Ce rapport revêt une importance capitale, dans la mesure où il aborde les évolutions et les grands défis que connaît le monde du travail, tout en jetant la lumière sur le rôle que devrait jouer l'OIT au XXI^e siècle.

L'année 2012 a été marquée au Maroc par la poursuite des réformes démocratiques initiées par le Royaume à travers la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle Constitution du 1^{er} juillet 2011. Ces réformes se sont focalisées notamment sur le renforcement de l'état de droit et de la bonne gouvernance afin de garantir la dignité, les droits, les libertés démocratiques dans les domaines politique, économique, social, culturel et de l'environnement. Elles visent aussi à favoriser la paix sociale et la satisfaction des besoins du citoyen, à fournir les conditions propices au développement et à trouver les moyens nécessaires pour développer les investissements et créer des possibilités d'emplois décents, de manière à assurer des conditions de vie décente et la justice sociale à toutes les citoyennes et à tous les citoyens.

Les axes de la stratégie gouvernementale dans le domaine de l'emploi s'articulent ainsi autour de l'encouragement et de la promotion de l'investissement, la qualification des ressources humaines, l'adaptation de la formation aux besoins du marché du travail grâce à la création de passerelles avec les

systèmes d'enseignement et d'éducation, la lutte contre l'abandon scolaire et le travail des enfants, la généralisation de l'intermédiation publique à toutes les catégories de demandeurs d'emploi, et le développement des programmes volontaires de promotion d'emplois et leur renforcement par de nouveaux programmes.

Par ailleurs, le gouvernement a concentré son action sur la question de la protection de l'environnement considérée comme un nouveau vecteur d'innovation et de création d'emplois à travers, notamment, l'élaboration d'une charte nationale sur l'environnement et le développement durable.

S'agissant maintenant des relations professionnelles, notre principale orientation tend vers la construction d'un modèle social basé sur le développement de l'Etat de droit grâce à la finalisation du cadre juridique régissant les relations au travail, l'amélioration de l'environnement et des conditions de travail dans le but d'élever le niveau des relations professionnelles et d'instaurer la culture du dialogue, tout en assurant l'équilibre entre les droits et les obligations de toutes les parties prenantes. Ce choix exige la consolidation des outils du dialogue et de la concertation continue entre le gouvernement et les partenaires sociaux et économiques, selon une approche fondée sur le renforcement des droits fondamentaux des travailleurs ainsi que le maintien de la stabilité de l'entreprise en tant que facteur indispensable à son développement et son progrès.

Dans ce cadre, le gouvernement a adopté un plan législatif présenté au Parlement prévoyant l'adoption d'une série de textes de lois. Il s'agit, notamment, d'un projet de loi fixant les conditions de travail et d'emploi des travailleurs domestiques. D'un projet de loi régissant les relations entre les employeurs et les salariés, ainsi que les conditions de travail dans les secteurs à caractère essentiellement traditionnel, d'un projet de loi sur l'exercice du droit de grève, d'un projet de loi sur les syndicats professionnels et d'un projet de loi sur la santé et la sécurité au travail.

En outre, le Maroc a connu une évolution importante en matière de promotion et de consécration du dialogue social. Cette dynamique positive s'est traduite concrètement par la conclusion d'un cadre contractuel adoptant la médiation sociale entre la Confédération générale des employeurs marocains et les syndicats les plus représentatifs, en vue de favoriser des solutions consensuelles aux problèmes inhérents à l'emploi et au travail. Elle s'est traduite également par l'adoption d'un pacte social entre la

CGEM et les syndicats les plus représentatifs qui vise à renforcer le dialogue bilatéral et la promotion de la négociation collective, la prévention des conflits collectifs, la préservation des droits fondamentaux des salariés et le renforcement de la compétitivité des entreprises.

S'agissant maintenant de la protection sociale, il y a lieu de signaler que le programme gouvernemental vise l'extension du système de protection sociale et la généralisation de la couverture sociale pour l'étendre aux catégories qui ne bénéficient actuellement d'aucun régime de protection sociale. Il vise également la réforme des régimes de retraite, de la mutualité et des accidents du travail, et ce dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie nationale intégrée de la protection sociale.

Le Royaume du Maroc a procédé, au cours de 2012 et de 2013, à la ratification des conventions suivantes: il s'agit en fait de dix conventions. Les conventions internationales n^{os} 102, 131, 141, 144, 151, 164, 165 et 166, ainsi que l'amendement de 1986 à la Constitution de l'OIT.

Il a, par ailleurs, lancé la procédure de ratification concernant la convention (n^o 132) sur les congés payés (révisée), 1970, la convention (n^o 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et la convention (n^o 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995, sans oublier la convention (n^o 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006. De plus, la recommandation (n^o 202) sur les socles de protection sociale, 2012, a été soumise aux autorités compétentes.

Les relations entre le Royaume du Maroc et le BIT, avec l'appui de certains pays amis, ont connu une évolution considérable dans de nombreux domaines liés au travail. Ces réalisations ont notamment concerné les projets relatifs à la lutte contre le travail des enfants, le respect des principes et des droits fondamentaux au travail et la promotion des emplois des jeunes.

Dans ce contexte et en vue de renforcer les capacités des inspecteurs du travail dans le domaine du contrôle de l'application de la législation du travail, plusieurs programmes de formation, auxquels ont participé 500 inspecteurs, ont été organisés.

Le Maroc exprime le souhait d'étendre la coopération avec le BIT à d'autres domaines prioritaires tels que la santé et la sécurité au travail.

Je ne saurais conclure cette allocution sans attirer l'attention sur la situation difficile que connaît la région du Moyen-Orient et, plus particulièrement, les conditions de vie du peuple palestinien sous l'occupation israélienne.

Devant une telle situation, je lance un appel à la communauté internationale à travers l'OIT pour qu'elle fournisse le soutien et l'aide nécessaires au peuple palestinien en vue d'atténuer sa souffrance.

Original portugais: M^{me} TAIPO (ministre du Travail, Mozambique)

Au nom du gouvernement du Mozambique, je présente mes salutations à Monsieur le Président et au bureau et les félicite pour leur élection.

Je tiens à féliciter chaleureusement le Directeur général du Bureau international du Travail de ses efforts pour renforcer la promotion du travail décent au Mozambique et je remercie l'OIT d'avoir participé à Maputo, en avril dernier, à la douzième Réunion des ministres du Travail et des Questions sociales de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) que le Mozambique préside. Des dé-

cisions importantes ont été prises à cette réunion, notamment l'adoption d'une résolution et d'une déclaration d'appui à la troisième Conférence mondiale sur le travail des enfants qui aura lieu en octobre prochain au Brésil.

Je voudrais également indiquer que les ministres et les partenaires sociaux du secteur de l'emploi et du travail de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), réunis à Maputo en mai dernier sous la présidence mozambicaine, ont pris d'importantes décisions, en particulier l'adoption d'un protocole sur l'emploi, qui vise à harmoniser les pratiques de la région dans le domaine du travail.

Nous avons lu avec attention le rapport du Directeur général, qui trace la voie que doivent suivre l'OIT et ses Etats Membres d'ici à 2019, année du centenaire de l'Organisation. Le paragraphe 42 du rapport indique que le chemin qui mène vers l'éradication de la pauvreté est semé d'embûches et que des millions de personnes continuent de vivre dans des conditions de pauvreté extrême.

Aux termes de la Déclaration de Philadelphie, la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous. C'est pourquoi nous pensons nous aussi que le travail décent est un élément central du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

Comme le dit le Directeur général au paragraphe 79, le mandat de l'OIT n'est pas en soi une garantie de l'utilité, de la réussite ou de l'avenir de notre Organisation, mais nous restons néanmoins optimistes. Nous croyons en l'OIT, en son avenir et en sa réussite.

L'une des voies que doit emprunter l'Organisation internationale du Travail, c'est d'être encore plus proche des mandants tripartites, d'être présente là où c'est le plus nécessaire, où les travailleurs ont le plus besoin de protection et où les entreprises ont le plus besoin d'assistance technique. C'est en étant davantage sur le terrain que notre Organisation pourra mieux rayonner dans le monde. Nous appuyons donc sans réserve le programme et budget pour 2014-15 car il permettra d'améliorer encore l'efficacité de l'Organisation.

Nous notons avec intérêt la référence faite au processus de ratification de l'instrument de 1986 portant amendement de la Constitution.

L'OIT et ses mandants doivent s'atteler avec courage et détermination au règlement du problème hérité de nos prédécesseurs. Elle ne saurait s'enorgueillir de perpétuer une structure qui n'est pas représentative et laisse de côté 54 pays. Nous sommes persuadés que le Directeur général prendra des initiatives concrètes permettant de parvenir, pour le centenaire de notre Organisation, à une véritable justice sociale, notamment sur le plan de ses structures.

La semaine dernière, le gouvernement du Mozambique a approuvé un règlement relatif à la formation professionnelle visant à améliorer l'employabilité des jeunes, des femmes et des handicapés en les intégrant à des unités de production afin qu'ils acquièrent une expérience de travail.

Le dialogue social et la négociation collective sont des priorités du gouvernement dans sa quête de justice et de paix sociales, et il est avéré qu'ils ont des effets déterminants et positifs sur la croissance économique et sociale.

Je souhaiterais conclure en disant ma satisfaction d'être ici en ce 12 juin, Journée mondiale contre le

travail des enfants, dont le slogan est «Non au travail des enfants dans le travail domestique». Mon pays a non seulement ratifié la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, il a également approuvé une réglementation sur le travail domestique qui prévoit des mesures de protection des enfants employés dans ce secteur.

Original portugais: M. PITRA COSTA NETO (ministre de l'Administration publique, du Travail et de la Sécurité sociale, Angola)

Au nom du gouvernement de l'Angola et de la délégation qui m'accompagne, je voudrais vous saluer, Monsieur le Président de la 102^e session de la Conférence et je voudrais féliciter M. Guy Ryder pour son élection au poste de Directeur général du BIT.

Notre présence ici témoigne une fois de plus de l'importance et de l'intérêt que mon pays attache à cette institution du système des Nations Unies en raison du rôle qu'elle joue en faveur de l'harmonisation des relations de travail et du progrès social, rôle ô combien nécessaire compte tenu du contexte économique et social très difficile que connaissent de nombreux pays et régions du monde.

Nous vivons des temps d'incertitude et d'inquiétude, mais nous gardons espoir. Nous sommes tous appelés à assumer nos responsabilités et à faire preuve de créativité pour trouver des solutions novatrices en faisant montre de davantage de confiance, de pragmatisme, de solidarité et de réalisme.

Le dilemme aujourd'hui n'est pas de savoir si nous voulons «être ou ne pas être». Notre destin est suspendu à la condition suivante: continuer d'être pour ne pas cesser d'être. C'est pourquoi le gouvernement de l'Angola appuie les solutions proposées par le Directeur général dans son rapport intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*. A cette fin, notre gouvernement et les partenaires économiques et sociaux pa- rient résolument sur l'éducation et la formation du capital humain.

Nous entendons par ailleurs améliorer le cadre juridique, technique et législatif et favoriser l'investissement national et étranger pour stimuler l'économie, en vue de favoriser l'emploi et de mieux répartir les richesses nationales. Nous souhaitons aussi renforcer le dialogue social et la participation civique, sociale et politique de tous les citoyens.

Dans ce but, nous mettons en œuvre une stratégie et un plan national de formation des cadres moyens et supérieurs afin d'atteindre nos objectifs de développement à moyen et long terme. Par ailleurs, nous révisons actuellement la législation du travail pour en faire un instrument susceptible de contribuer à la création d'emplois, à l'augmentation de la production et à la formation des travailleurs. Les jeunes et les populations des banlieues et des zones rurales sont particulièrement concernés par ces programmes et projets menés dans les domaines économique, social et financier et dans celui de la formation.

Nous nous employons, gouvernement et partenaires sociaux, à améliorer le système de protection sociale et à renforcer la santé et la sécurité au travail et le rôle de l'inspection générale du travail.

Face aux réalités du monde actuel, nous devons impérativement stimuler la croissance, consolider la

situation économique, améliorer la formation des gestionnaires et renforcer la responsabilité sociale des entreprises, et ce au moyen du dialogue social.

Nous sommes persuadés que les décisions et résolutions adoptées à cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail apporteront une précieuse contribution aux efforts déployés par l'ensemble des acteurs du monde du travail pour favoriser la croissance économique et le progrès social dans le cadre de l'Agenda du travail décent.

Dialoguons et faisons preuve de solidarité afin que les enfants, les jeunes, les femmes et les hommes puissent profiter demain du monde meilleur que nous nous employons aujourd'hui à construire.

Original farsi: M. OTAREDIAN (employeur, République islamique d'Iran)

Permettez-moi en premier lieu de remercier le Directeur général pour son rapport concis et complet.

Selon le rapport du Directeur général, si les taux d'activité actuels se maintiennent, 44,5 millions de travailleurs se présenteront chaque année sur le marché du travail au cours des cinq prochaines années – soit au total plus de 222 millions de personnes en quête d'un emploi décent.

Ceci, alors que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable «Rio+20», récemment organisée, a appelé l'attention du monde entier sur la nécessité de bâtir l'avenir que nous voulons.

Je voudrais saisir cette occasion pour lancer un signal d'alarme sur l'orientation que prend l'humanité.

L'économie mondiale et les marchés financiers sont plongés dans le chaos; la main-d'œuvre est facile à obtenir, mais il est difficile de trouver des emplois convenables. Le chômage est élevé. Les systèmes d'éducation sont sous pression pour s'adapter aux nouvelles exigences, et la santé et le bien-être de nos concitoyens sont menacés. En outre, la crise de la dette des pays occidentaux a sapé la demande mondiale et des industries commencent à en souffrir. La production industrielle continue de baisser dans plusieurs pays, car la demande étrangère est faible et beaucoup de secteurs manufacturiers, axés sur les exportations, pâtissent grandement de la situation.

En l'absence de travail décent, les jeunes survivent souvent en marge de l'économie et sont particulièrement vulnérables à l'exclusion sociale, elle-même source d'instabilité politique.

Cette situation alarmante montre la nécessité urgente de nouer des partenariats efficaces entre l'école et le monde du travail et d'établir des transitions qui permettent de passer de l'école au monde du travail.

A cette fin, les entreprises et les gouvernements doivent s'attacher à susciter une croissance fondée sur la création d'emplois, en créant des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité et des emplois plus verts pour les jeunes.

Deuxièmement, les entreprises et les gouvernements doivent offrir des possibilités sociales et économiques égales aux jeunes et créer un cadre propice au développement de l'esprit d'entreprise.

Troisièmement, il faut aussi fournir des informations et des services accessibles aux jeunes pour encourager des modes de vie plus sains pour la jeunesse et réduire les comportements à risque.

Dans le monde entier, les jeunes de tous les milieux sont aujourd'hui à la tête de mouvements so-

ciaux et remettent en question le statu quo. Ils en appellent aux dirigeants politiques pour que ceux-ci accroissent la transparence, l'exercice de la responsabilité publique pour qu'ils créent de nouvelles possibilités, pour qu'ils assurent la justice sociale. Les jeunes demandent aux entreprises et aux milieux industriels de mettre en place des pratiques commerciales plus transparentes, plus responsables et plus justes. Les jeunes exigent d'être entendus. Ils exigent que leur rôle soit reconnu, pas seulement en tant que groupes cibles pour lesquels il faut trouver des emplois, ni comme les dirigeants de demain, mais comme des partenaires du développement aujourd'hui. J'approuve entièrement le propos du Directeur général qui dit dans son rapport que le chômage à long terme, en particulier chez les jeunes, a un effet délétère sur le capital humain.

Mon pays, mais au-delà de mon pays, le monde entier, est confronté à un défi crucial, celui des jeunes et le problème de l'emploi des jeunes. Nous pouvons donner aux jeunes la possibilité de participer pleinement à l'évolution qui va façonner leur future existence dans ce monde. Nous pouvons bâtir des institutions telles que les parlements de jeunes ou d'autres mécanismes permettant de soutenir l'esprit d'initiative des jeunes et leur participation aux instances de décision dans leurs pays.

En résumé, si nous souhaitons que l'OIT reste fidèle à ses objectifs de justice sociale, elle doit accorder la priorité absolue à ceux qui sont les plus défavorisés, et en particulier aux jeunes, dans le monde du travail.

Original arabe: M. HUMAIDAN (ministre du Travail, Bahreïn, s'exprimant au nom du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe)

J'ai le plaisir, au nom des délégués des Etats membres du Conseil, des ministres du travail du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe, de présenter mes sincères félicitations à M. Katamine, ministre du Travail du Royaume hachémite de Jordanie pour son élection à la présidence de la Conférence internationale du Travail et à messieurs les vice-présidents en leur souhaitant plein succès dans leurs travaux.

J'ai le plaisir d'exprimer toute la considération des Etats du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe pour les efforts importants déployés par le Directeur général du BIT depuis qu'il a pris ses fonctions, en vue d'apporter les améliorations nécessaires à la structure et au fonctionnement de l'Organisation afin de s'adapter à l'évolution actuelle et future du travail au niveau mondial.

Le rapport du Directeur général présenté à cette Conférence répond aux défis et aux changements que connaît le monde, et prépare le 100^e anniversaire de notre Organisation en proposant les initiatives du centenaire. Les sept idées d'initiatives sont l'initiative sur la gouvernance, l'initiative sur les normes pour renforcer le consensus tripartite, l'initiative verte, l'initiative sur les entreprises, l'initiative sur l'éradication de la pauvreté, l'initiative sur les femmes au travail et l'initiative sur l'avenir du travail. Ce sont des initiatives importantes visant à favoriser le rôle sociétal et humain de l'Organisation. Les Etats du Conseil de coopération du Golfe soutiennent l'Organisation dans la mise en œuvre de ces initiatives, en vue d'assurer la modernisation permanente des politiques et des mesures destinées à réaliser les objectifs de l'Organisation.

Nous voudrions affirmer à ce propos la nécessité de traiter ces questions dans le cadre d'une coordination permanente entre les trois parties à la production, à l'intérieur de chaque pays et de renforcer la confiance et la collaboration positive entre elles, en insistant sur le fait que le tripartisme signifie le rapprochement et non le conflit, en vue de réaliser la stabilité et la prospérité pour tous, en tenant compte de l'évolution économique et sociale de chaque pays.

Les Etats du Conseil de coopération du Golfe travaillent constamment à assurer un milieu de travail adéquat en vue de créer davantage d'emplois et de réaliser le travail décent conformément aux normes internationales du travail à l'égard aussi bien de la main-d'œuvre nationale que des travailleurs immigrés.

C'est ainsi que le gouvernement des Emirats arabes unis a établi un ensemble complet de politiques et de lois régissant le marché du travail, favorisant notamment le déplacement des travailleurs entre les entreprises et organisant les agences d'emplois privés, sans compter beaucoup d'autres initiatives importantes.

Le Bahreïn a réalisé des progrès importants dans les questions relatives aux travailleurs et a promulgué le nouveau Code du travail qui assure davantage de protection aux travailleurs et qui a également couvert les travailleurs domestiques. Il a ainsi réussi à maintenir le taux de chômage au niveau de 4 pour cent. Des projets et des initiatives lancés au Bahreïn ont permis au marché du travail de réaliser une stabilité et une croissance dans un environnement sain et productif.

En Arabie saoudite les taux d'emploi de la main-d'œuvre nationale ont augmenté avec le lancement du programme (Nitaqat) qui a permis d'employer jusqu'à présent près de 615 000 citoyens et citoyennes parmi lesquels 180 000 femmes qui ont pu avoir leur premier emploi. Cela a permis de baisser de manière notable les taux de chômage parmi les nationaux.

Dans le Sultanat d'Oman, des modifications importantes ont été apportées au Code du travail pour améliorer l'emploi et les conditions de travail. Elles assurent essentiellement une protection sociale à la main-d'œuvre et aux entreprises. Le Sultanat poursuit aussi la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent en collaboration avec l'Organisation, ce qui sert les intérêts des trois parties à la production. Une décision a été prise pour relever le salaire minimum sans compter l'établissement d'un grand nombre de projets importants.

Le Qatar, soucieux d'assurer les intérêts des travailleurs immigrés temporaires, a signé 31 accords bilatéraux avec les pays d'origine de main-d'œuvre qui régissent les modalités d'engagement de ces travailleurs, d'exécution des contrats et de cessation du contrat et du retour des travailleurs dans leurs pays.

Dans la même veine, le Koweït poursuit la modernisation de ses politiques et de sa législation dans le cadre de son objectif de réaliser la justice pour les travailleurs. C'est ainsi qu'a été promulguée la loi sur l'Organisme public de la main-d'œuvre qui est seule chargée d'engager à l'étranger la main-d'œuvre temporaire. Une loi a été promulguée pour lutter contre la traite des êtres humains et la migration illégale. La loi sur l'assurance-chômage a également été promulguée.

Au Yémen de nombreuses modifications ont été apportées aux lois relatives aux politiques sociales, aux droits des travailleurs et aux assurances sociales, dont le projet de Code du travail qui a été soumis dernièrement au Parlement et qui remplacera le code actuel. Sans compter d'autres lois, telles que la loi sur les assurances et les pensions, la loi sur les droits des enfants et autres initiatives positives.

J'aimerais avant de conclure remercier le Directeur général pour son rapport sur la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les territoires arabes occupés et je remercie le Koweït d'avoir fourni 2,5 millions de dollars à titre de contribution volontaire au programme du travail décent dans les territoires palestiniens occupés en soulignant la nécessité de réactiver la coopération technique pour soutenir les travailleurs en Palestine et dans les territoires arabes occupés.

Original anglais: M. PHANG (ministre de l'Emploi et du Travail, République de Corée)

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de m'exprimer aujourd'hui devant vous à l'occasion de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Il ne fait aucun doute qu'un travail décent est un élément essentiel pour le bien-être, le bonheur de l'individu et, sur un plan plus large, c'est un préalable à la croissance durable de l'économie. C'est particulièrement vrai aujourd'hui compte tenu de la situation nouvelle créée par la croissance sans emploi et la précarité de l'emploi. En République de Corée, le Président Park Geun-hye s'est concentré sur l'amélioration du taux d'emploi, dont il a fait son principal indicateur, plutôt que sur le taux de croissance économique. Le gouvernement souhaite porter le taux d'emploi à 70 pour cent tout en préservant, voire en améliorant, la qualité des emplois.

Comme on le sait, le marché du travail du pays se caractérise par un pourcentage particulièrement élevé d'hommes, qui sont souvent le seul soutien de famille. Les exigences très fortes de la vie professionnelle et la brièveté des carrières ont un impact sur la qualité de vie.

Parallèlement, les femmes qui travaillent connaissent bien souvent des interruptions de carrière dues à leurs importantes responsabilités de mères et d'éducatrices. Dans ce contexte, elles ont souvent du mal à concilier au mieux les nécessités de leur carrière professionnelle et de leur vie familiale. En outre, un grand nombre de travailleurs sont obligés de prendre leur retraite au début de la cinquantaine. A cet âge, il est parfois difficile de retrouver un emploi correspondant à leur expérience et à leurs compétences professionnelles. En résumé, le gouvernement coréen se heurte à des difficultés liées aux capacités limitées de création d'emplois de l'économie, à l'absence de diversité dans les types d'emploi, à la prédominance d'emplois à plein temps, à des horaires de travail particulièrement lourds et à des carrières relativement courtes. Face à toutes ces difficultés, le gouvernement de la République de Corée a l'intention de mettre en œuvre une réforme du marché du travail qui devrait améliorer notablement l'environnement de l'emploi et le climat de travail sur un plan qualitatif comme sur un plan quantitatif.

Premièrement, pour accroître les possibilités d'emploi, de nouveaux emplois seront créés par une politique d'investissement active dans ce que nous appelons l'économie créative ainsi que dans de

nouvelles entreprises dans les domaines des technologies de l'information et de la communication.

Deuxièmement, des mesures politiques vont être prises pour réduire progressivement les horaires de travail, par un partage de l'emploi à l'échelle du marché entier par une amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Des emplois décents à temps partiel seront créés dans le secteur public, tout d'abord, et ces mesures seront ensuite suivies par des mesures similaires dans le secteur privé.

Ces emplois à temps partiel devraient aider les travailleuses à mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale en leur permettant de conserver leur emploi tout au long de leur vie, même si elles ont des enfants et si elles s'occupent d'eux. Des emplois à temps partiel de qualité pourraient aussi servir de passerelle vers le marché de l'emploi pour un grand nombre de femmes mariées qui sont longtemps restées à l'écart du marché du travail.

Troisièmement, le gouvernement coréen a l'intention d'améliorer l'employabilité des travailleurs issus de groupes vulnérables, y compris les jeunes et les personnes âgées, en mettant en œuvre des politiques actives du marché du travail. Ces politiques seront adaptées pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe cible. A titre d'exemple, il y aura des mesures visant les jeunes qui ont du mal à trouver un premier emploi ou les travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi.

A cette fin, des représentants des travailleurs, des employeurs et du gouvernement ont signé le Pacte coréen sur l'emploi le 30 mai de cette année 2013. Au titre de ce pacte, les partenaires sociaux s'engagent à coopérer pleinement et à partager les coûts et le fardeau de ces mesures visant à accroître le nombre d'emplois et à améliorer leur qualité. Ils ont aussi convenu de s'efforcer de fixer le salaire minimum à un niveau acceptable sur le plan social, d'offrir de meilleures possibilités aux travailleurs qui n'ont pas un poste régulier et de veiller à une distribution plus équitable des revenus du travail. En mettant en œuvre ces stratégies pour atteindre un taux d'emploi de 70 pour cent en coopération avec les principaux acteurs économiques, le gouvernement vise à rétablir la proportion de ménages de la classe moyenne qui devrait atteindre à nouveau les 70 pour cent.

Je vous ai présenté en quelques mots les nouvelles politiques du gouvernement coréen en matière d'emploi. Le gouvernement ne ménagera aucun effort pour atteindre cet objectif d'un taux d'emploi de 70 pour cent. Nous espérons pouvoir, d'ici à cinq ans, faire état ici de la réussite de cette politique.

Enfin, j'espère que cette Conférence sera pour nous l'occasion de mettre en commun notre expérience en matière de politiques de l'emploi et du travail, et les leçons que nous en avons tirées, de renforcer les liens d'amitié entre les nations et de débattre de stratégies d'avenir.

Original espagnol: M. FERRER DUFOL (employeur, Espagne)

C'est pour moi un grand honneur que de pouvoir intervenir au nom de la Confédération espagnole des organisations d'employeurs à cette séance plénière de la 102^e session de Conférence internationale du Travail.

Je voudrais tout d'abord souligner l'importance du processus de réforme en cours en Espagne pour résoudre les problèmes que connaissait et connaît toujours notre économie. Ces réformes qui ont été

courageuses, efficaces, pour remédier au déséquilibre, même si à notre avis elles n'ont pas toujours été déployées avec discernement, sont nécessaires pour jeter les bases du développement des entreprises et pour la création de postes de travail.

Mais, à la différence d'autres années où nous avons davantage souligné notre situation interne, cette année, je voudrais vous livrer quelques idées sur le rapport du Directeur général et d'autres aspects liés à la réforme et au fonctionnement de l'Organisation internationale du Travail que je juge important de partager avec vous tous.

S'agissant du rapport du Directeur général du Bureau international du Travail, permettez-moi d'exprimer ma satisfaction tant en raison du format plus accessible du document qu'en raison de son contenu, qui non seulement est équilibré dans sa présentation, mais expose clairement différentes questions pertinentes qui vont avoir un impact direct sur les relations professionnelles.

Les répercussions du changement démographique sur les systèmes de prévoyance sociale et sur l'emploi, la viabilité de l'environnement, autant de sujets qui ont été abordés en profondeur durant la présente Conférence internationale du Travail, de même que le progrès technologique et l'évolution de la production et de l'emploi, pour ne mentionner que quelques exemples, sont des facteurs clés qui entraîneront des changements radicaux dans les économies de nos pays.

Dans ce rapport qui tranche sur les rapports présentés par le passé, nous relevons tout particulièrement les défis liés à la production et à l'emploi, la recommandation d'établir un lien plus étroit entre la formation, le travail et la nécessité de renforcer le dialogue social. Toutefois, ce qui manque c'est une mention de la nécessité de créer un cadre favorable à la création d'entreprises, qui sont la principale source de création d'emplois et le fondement essentiel sur lequel repose tout système de protection sociale viable à moyen et à long termes.

Par ailleurs, la référence aux inégalités croissantes doit être nuancée par différents facteurs, par exemple la crise économique et ses effets négatifs sur l'emploi. Dans certains cas, la forte croissance économique de certains pays fausse dans un premier temps la répartition des revenus.

De même, il est important d'avoir une vision à moyen et à long termes, puisque dans de nombreux pays émergents et en développement l'on voit apparaître une vigoureuse classe moyenne.

C'est en ce sens que nous devons souligner que la croissance économique constitue une prémisses indispensable pour lutter contre les inégalités sociales.

Comme nous l'avons fait l'année dernière, nous souhaitons à nouveau mettre tout particulièrement en exergue le rôle de la commission d'experts, dont les fonctions doivent se limiter à l'analyse et à la supervision. Cette commission ne peut en aucun cas se substituer à la Commission de l'application des normes qui est un véritable organe tripartite, la pierre angulaire de la mise en œuvre des normes, étant donné ses compétences en matière d'interprétation et de mise en œuvre. Cela doit ressortir très clairement du rapport de la commission d'experts.

En ce qui concerne les relations entre les entreprises et l'Organisation internationale du Travail, nous sommes en désaccord avec la position du Directeur général quant à la nécessité pour le Bureau

d'avoir des relations directes avec les entreprises pour les raisons suivantes.

Premièrement, c'est le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) qui doit servir de point d'accès pour toute entreprise désireuse d'entrer en interaction avec l'Organisation internationale du Travail. Pour permettre une coordination adéquate, ACT/EMP doit être informé et participer à toute relation que le Bureau établit avec les entreprises.

Deuxièmement, les relations entre l'Organisation internationale du Travail et les employeurs doivent passer au travers de l'OIE et des organisations qu'elle représente qui ont été rendues constitutionnelles au sein du Bureau et qui participent à toutes les décisions politiques prises par la Conférence et par le Conseil d'administration.

En ce qui concerne la réforme institutionnelle de l'Organisation internationale du Travail, nous espérons que les réformes engagées pour réduire la durée du Conseil d'administration conduiront à la réforme de la Conférence internationale du Travail.

La prochaine célébration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail constituerait une excellente occasion de consolider ce processus de réforme qui devrait s'accompagner d'une réorientation de l'approche actuelle du Bureau qui, jusqu'à présent, s'est centrée avant tout sur la promulgation de normes et devrait plutôt privilégier la recherche de solutions et d'actions concrètes en mesure d'aider les différents pays et réseaux dans leurs problèmes sur le plan social et du travail. Il faut donc un environnement favorable à la création d'emplois.

Toutefois, tout cela présuppose la nécessité d'accorder une plus grande attention aux entreprises en tant que sources génératrices d'emplois et de richesses. L'accent placé par l'Organisation internationale du Travail sur le concept d'entreprise durable ne doit pas être oublié mais bien au contraire renforcé.

C'est en ce sens que nous nous rallions au Directeur général, M. Guy Ryder, qui, lors de son discours d'ouverture, a déclaré que le Bureau doit être davantage en phase avec la réalité de l'entreprise dans le but de mieux répondre à ses besoins et réalités.

C'est là une étape fondamentale, compte tenu de la réorientation stratégique indispensable de l'Organisation internationale du Travail.

Original espagnol: M. OYARCE (gouvernement, Chili)

Je m'adresse à cette Conférence afin de vous transmettre quelques réflexions du gouvernement du Chili qui aurait dû être représenté par l'ex-vice-ministre du Travail, M. Bruno Baranda, lequel a été nommé ce week-end ministre du Développement social. Monsieur Baranda vous demande de bien vouloir excuser cette absence et il souhaite un grand succès à cette Conférence. Il soutient une nouvelle fois l'action de l'OIT, le tripartisme et la gestion du Directeur général qu'il félicite pour le rapport qu'il a présenté au début de cette session de la Conférence.

Le gouvernement du Chili souhaite également vous transmettre les salutations du Président de la République, M. Sebastian Piñera, et de la ministre du Travail, M^{me} Evelyn Matthei.

Nous voudrions en premier lieu réitérer l'attachement du Chili à l'OIT, à ses principes et ses valeurs, et en particulier la promotion du travail décent qui est aujourd'hui un concept universel.

Il est vrai que la dimension sociale et économique de l'emploi est essentielle pour le développement des pays et des communautés, mais, ce qui est fondamental, c'est la valeur de l'emploi pour la dignité de la personne qui travaille.

Le travail est important, d'abord pour ceux qui le mènent à bien: travailleurs et employeurs. Il s'agit d'une relation entre personnes: les unes entreprennent et créent des emplois, les autres fournissent des services personnels et intellectuels. C'est ainsi que se définit pour nous le travail décent, une relation vertueuse qui permet aux personnes de développer leurs compétences professionnelles, de s'épanouir aux plans personnel et familial, et de recevoir, pour le travail accompli, une rétribution suffisante pour faire face à leurs besoins et améliorer leur bien-être et la qualité de leur vie.

C'est dans ce contexte que le gouvernement du Chili conçoit et met en place des politiques cohérentes qui génèrent confiance et espoir et permettent d'offrir des possibilités de travail plus nombreuses et plus satisfaisantes, avec des instruments et des programmes efficaces pour que les travailleurs aient accès à plus d'emplois de meilleure qualité. Dans le marché du travail, ce qui est en jeu c'est l'élimination de la pauvreté, la justice et l'inclusion sociale. Ces éléments sont essentiels si nous voulons une société plus équitable, plus inclusive et un développement durable. Dans cette optique, le marché du travail nous offre la possibilité d'avoir une influence positive sur la vie et la dignité des familles.

La valeur ajoutée de l'emploi est extrêmement importante et c'est pourquoi l'emploi doit constituer l'axe central des politiques du travail et des politiques sociales d'un Etat. C'est ainsi que nous le considérons au Chili.

L'année dernière, nous avons affirmé ici même que le Chili remplit ses obligations, c'est-à-dire que le gouvernement a mis en œuvre toute une série de mesures qui lui ont permis d'affronter avec succès les problèmes en matière de travail.

Malgré tous ces efforts, nous ne sommes pas encore satisfaits. Il reste beaucoup à faire et nous sommes pleinement conscients du fait qu'il reste des lieux, secteurs, postes de travail et fonctions où des améliorations sont nécessaires.

Nous devons par exemple relever encore le niveau des salaires et augmenter la participation des travailleurs aux bénéfices des entreprises, tout en leur permettant de développer leurs compétences et leur productivité. Il faut également lutter contre le travail informel et le non-paiement des cotisations sociales.

Nous nous efforçons de limiter le taux de chômage à un niveau stable, aux alentours de six pour cent. Malgré des progrès notables, le taux d'activité de 60 pour cent et le taux d'emploi de 56 pour cent au niveau national restent insuffisants, particulièrement en ce qui concerne les femmes et les près de 600 000 jeunes qui n'étudient pas et ne travaillent pas.

Le dynamisme de notre économie, la modernisation et les changements introduits dans les mécanismes de placement, dans les programmes de formation et d'enseignement professionnel ont contribué au fait que la majorité des emplois créés sont des emplois salariés dont plus de 80 pour cent avec un contrat écrit, le versement de prestations sociales et une couverture de sécurité sociale. En matière de sécurité au travail, les réformes mises en œuvre par le gouvernement ont permis de ramener le taux

d'accidents du travail de 5,5 pour cent à 4,9 pour cent entre 2011 et 2012.

En ce qui concerne les accidents mortels, au cours des six dernières années, le taux se situait aux alentours de 6,5 pour cent mille; en 2011, nous sommes parvenus à un taux de 4,6 pour cent mille et la tendance à la baisse s'est confirmée en 2012 avec un taux de 4,9 pour cent mille.

Cette évolution tient en grande partie au renforcement de l'action de contrôle du gouvernement pour que les obligations au travail soient mieux respectées. Cette approche restera une priorité gouvernementale.

Enfin, nous aimerions rendre hommage aux travailleurs et travailleuses du Chili, aux dirigeants syndicaux, aux associations d'employeurs et aux fonctionnaires pour la qualité de leur travail, leur professionnalisme et leur dévouement. Nos remerciements vont également aux membres du Parlement et notamment à ceux qui font partie de notre délégation et sont présents dans cette salle.

Il ne fait aucun doute, en effet, qu'une ambiance de dialogue social et de confiance, et la contribution de tous pour maintenir le dynamisme de notre économie et créer des emplois de qualité, permettront d'améliorer le bien-être et la qualité de vie de tous nos concitoyens, sans faire d'exclus.

Original arabe: M. FAKEIH (ministre du Travail, Arabie saoudite)

J'ai aussi le plaisir de saluer le Directeur général du BIT et de le remercier pour ses efforts en vue de permettre à l'Organisation d'améliorer la situation des marchés du travail et de réaliser la justice sociale. Je le remercie aussi pour le rapport de qualité soumis à la session actuelle de la Conférence qui traite des leçons du passé, des évolutions et des défis de taille qui existent dans le monde du travail et du rôle que l'Organisation devra jouer au XXI^e siècle.

En référence au rapport qui signale que le travail de l'Organisation a pour base la foi en la possibilité de réaliser des changements et que le progrès se mesure à la lumière de l'échange des expériences et des connaissances et de l'édification d'une nouvelle vision de l'avenir, j'ai le plaisir d'indiquer que le Royaume a adopté ce principe pour réaliser le changement et le progrès voulus.

Je suis également très heureux d'annoncer que l'autorité compétente au Royaume d'Arabie saoudite a récemment accepté de ratifier la convention (n° 138) de l'OIT sur l'âge minimum, 1973. Les procédures nécessaires à ce sujet seront bientôt engagées avec l'Organisation.

Les initiatives et les programmes lancés dernièrement par le Royaume ont donné d'excellents résultats pour assurer des possibilités de travail décent, augmenter la participation des femmes au marché du travail et améliorer les niveaux de la protection sociale.

J'ai le plaisir d'annoncer du haut de cette tribune que nous avons réalisé des succès importants dans ces domaines. Le taux d'emploi de la main-d'œuvre nationale dans le secteur privé depuis le lancement du programme «Nitakat» en juin 2011 destiné à donner la priorité à l'emploi de nationaux, est passé de 10 à 13 pour cent. A la fin de 2012, près de 615 000 nouveaux citoyens et citoyennes ont été engagés dans le secteur privé. De même, le nombre et le pourcentage des femmes saoudiennes qui ont obtenu des emplois fixes dans le secteur privé ont

augmenté. Leur engagement dans ce secteur a connu en 2012 un accroissement sans précédent et le nombre de femmes saoudiennes ayant accédé à un premier emploi dans ce secteur au cours de cette année était d'environ 180 000, ce qui représente trois fois plus que le nombre atteint avant le lancement du programme. Par ailleurs, un intérêt particulier a été accordé dans nos programmes à l'emploi des personnes handicapées dont le nombre atteignait 17 000 à la fin de 2012.

En ce qui concerne la protection des droits des travailleurs, le ministère du Travail a lancé le régime de protection des salaires dans le secteur privé qui vise à garantir la rémunération des travailleurs en soumettant les entreprises à l'obligation d'assurer le paiement des salaires par l'intermédiaire des banques. Le ministère a commencé l'application de ce régime à partir du mois de juin de l'année en cours.

En outre, le ministère du Travail a réalisé l'automatisation des formalités et du processus de l'inspection du travail, ce qui doit augmenter l'efficacité et la transparence de l'inspection. Le ministère a également achevé la préparation du dossier de la santé et de la sécurité au travail dans le Royaume.

Dans la même veine, les autorités compétentes du Royaume appliquent, conformément aux directives du Roi Abdallah ben Abdel Aziz, une série de mesures pour traiter la situation de la main-d'œuvre immigrée qui se trouve en infraction avec la législation du Royaume sur la résidence et le travail, faciliter le changement de profession et le transfert des services d'un employeur à un autre sur la base de contrats de travail qui garantissent les droits de toutes les parties.

En ce qui concerne la promotion de la participation des trois partenaires, le Royaume a réalisé un progrès notable dans le domaine du dialogue social tripartite considéré comme un instrument important pour traiter les problèmes du travail. C'est ainsi qu'a été organisé pour la deuxième année consécutive le forum du dialogue social avec la participation des partenaires sociaux. Le premier forum qui a discuté de l'organisation de la durée du travail et le deuxième qui a traité de la question des salaires minima ont reçu un accueil favorable de la part de la société. Je voudrais à cette occasion présenter mes sincères remerciements à l'Organisation pour le soutien technique fourni dans ce domaine, lequel a contribué à assurer le succès du dialogue.

Je voudrais en conclusion exprimer toute mon estime au Directeur général pour le rapport spécial présenté sur la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les territoires arabes occupés, en soulignant la nécessité de relancer la coopération technique afin de soutenir les travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés.

Original vietnamien: M. PHAM (vice-ministre du Travail, des Invalides et des Affaires sociales, Viet Nam)

C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail au nom de la République socialiste du Viet Nam. Je voudrais adresser nos compliments au Président de la Conférence, au Directeur général et à tous les participants.

Je tiens à féliciter le Directeur général pour son premier rapport à la Conférence, rapport particulièrement d'actualité et intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*.

Ce rapport réitère les valeurs fondamentales de l'Organisation internationale du Travail pour une paix universelle et durable fondée sur la justice sociale. Au cours des 94 dernières années, l'Organisation internationale du Travail et ses partenaires tripartites ont œuvré sans relâche pour exécuter ce mandat et pour que les droits et principes fondamentaux au travail deviennent une réalité pour les travailleurs du monde entier.

Nous partageons totalement l'approche de ce rapport selon lequel l'Organisation internationale du Travail, au moment de souffler ses 100 bougies, doit concentrer ses efforts afin de sauver les populations des pires formes de travail. Le gouvernement du Viet Nam fera de son mieux pour soutenir les initiatives de l'OIT afin que l'Organisation soit plus efficace et réponde mieux aux besoins de ses mandants tripartites.

Le Viet Nam se félicite de la discussion de la Conférence sur le dialogue social. Le rapport sur cette question brosse un large tableau de la législation et de la pratique, des défis et leçons apprises, des tendances et des bonnes pratiques en matière de dialogue social dans le monde entier.

Au Viet Nam, le dialogue social est un élément fondamental du Code du travail révisé, entré en vigueur le 1^{er} mai 2013. Le gouvernement a mis en œuvre de nombreux programmes pour renforcer la capacité des partenaires sociaux à représenter leurs membres, améliorer les compétences en matière de négociation, promouvoir le dialogue, négocier et signer des conventions collectives, renforcer les établissements de relations professionnelles et mettre en place de nouveaux modèles pour de bonnes relations professionnelles.

Le Viet Nam renforce sa législation du travail. Outre le Code du travail révisé adopté l'année dernière, nous élaborons de nouvelles lois spécialisées, notamment la loi sur l'emploi, la loi sur la formation professionnelle (modifiée), la loi sur l'assurance sociale (modifiée), la loi sur la sécurité et la santé au travail et la loi sur le salaire minimum. Dans ce processus, nous avons collaboré étroitement avec les organisations d'employeurs et de travailleurs pour concevoir des documents juridiques solides qui tiennent compte des intérêts de toutes les parties et renforcent leur engagement en faveur de l'application de ces lois.

Le gouvernement met en œuvre nombre de programmes et politiques pour améliorer les possibilités d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie afin de mieux adapter l'éducation et la formation aux demandes du marché du travail, renforcer les services d'emploi et de formation professionnelle, lutter contre le chômage des jeunes par le biais d'un programme national axé sur l'emploi et la formation professionnelle, et promouvoir la santé et la sécurité au travail ainsi que les services de soin, en particulier pour les jeunes, les pauvres et d'autres groupes vulnérables.

Nous suivons une politique cohérente de développement économique qui va de pair avec la sécurité sociale pour tous. Le gouvernement étudie et propose une loi révisée sur l'assurance sociale avec pour principes de garantir la durabilité du fonds d'assurance sociale, d'élargir sa couverture, de faciliter la participation des travailleurs informels aux régimes de sécurité sociale et de diversifier les formes d'assurance sociale et les régimes de sécurité sociale.

Nous avons étudié les conventions de l'Organisation internationale du Travail et j'aimerais saisir cette occasion pour vous indiquer qu'en avril dernier le Président a signé l'instrument de ratification de la convention du travail maritime, 2006.

Le gouvernement reconnaît et apprécie la collaboration étroite du Viet Nam avec l'OIT pour renforcer le dialogue social comme moyen d'atteindre l'objectif du travail décent au niveau national. Dans le cadre du programme national pour le travail décent 2012-2016, nous mettons en œuvre un projet de relations professionnelles visant à renforcer les institutions et mécanismes de relations professionnelles et à promouvoir la négociation collective et le dialogue social. Le programme «Better Work», mené conjointement par l'OIT et l'IFC de la Banque mondiale dans le secteur du vêtement au Viet Nam, a établi des mécanismes de dialogue social au niveau des usines et au niveau national pour améliorer le respect de la législation du travail.

Promouvoir le plein emploi décent pour tous est une priorité pour les membres de l'ASEAN. Dans le cadre du programme de travail des ministres du Travail de l'ASEAN pour 2010-2015, nous mettons en œuvre toute une gamme d'initiatives régionales, en particulier en matière de santé et de sécurité au travail, d'inspection du travail, de sécurité sociale et de travail décent pour tous.

J'espère que les réformes entreprises par l'Organisation internationale du Travail pour améliorer les services offerts à ses mandants tripartites seront couronnées de succès.

Je souhaite plein succès à cette Conférence.

Original coréen: M. KIM (travailleur, République de Corée)

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole devant cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail au nom des 18 millions de travailleurs de la République de Corée. Je tiens en premier lieu à indiquer que je soutiens sans réserve les actions innovantes proposées par le Directeur général pour mettre en œuvre la justice sociale, qui reste l'objectif suprême de l'OIT. Je suis notamment convaincu que la création d'emplois et la promotion de la protection sociale dans le contexte démographique actuel, le travail décent – élément clé pour sortir de la pauvreté – et la réduction de la fragmentation du marché du travail due à l'évolution de la production et de l'emploi, sont d'une importance capitale pour assurer la justice sociale.

Le dialogue social joue un rôle décisif dans la promotion du travail décent comme dans la mise en œuvre de tout programme global de développement. Les partenaires tripartites de la République de Corée, forts de leur conviction unanime quant au rôle essentiel du dialogue social, ont récemment établi un accord pour l'emploi. Nous nous sommes engagés à créer des emplois dans le secteur des services sociaux, mais aussi pour les jeunes, pour les personnes âgées et les femmes. La réduction des horaires de travail est également l'une des priorités de l'accord.

La Fédération des syndicats coréens attache la plus haute importance au dialogue social et sait que les initiatives concertées des partenaires tripartites pour assurer aux travailleurs la sécurité de l'emploi sont de la plus haute importance à l'heure où une crise mondiale malmène l'économie et l'emploi partout dans le monde. Cela dit, je tiens à souligner

le fait que la pleine et entière application de l'accord par le gouvernement et les employeurs est plus importante que l'accord en tant que tel.

Le mouvement syndical coréen est en première ligne dans la lutte contre la crise et c'est de plein gré qu'il assume sa part de fardeau lorsque la nation est dans une situation économique particulièrement difficile. Je dois cependant noter que nombre d'accords tripartites n'ont pas été correctement mis en œuvre, malgré les sacrifices douloureux consentis par les travailleurs. L'aggravation des discriminations et les tensions sociales ont intensifié la crise dans le pays, risquant même de mettre à mal le tissu social dans son ensemble. Le gouvernement de la République de Corée et les employeurs doivent donc tirer les leçons de l'expérience et faire tout ce qui est en leur pouvoir pour promouvoir la sécurité de l'emploi, éliminer les discriminations qui s'exercent contre les travailleurs précaires et réduire les horaires de travail sans amputer les salaires. Il importe qu'ils s'engagent sincèrement dans ce sens.

Des tâches décisives et urgentes nous attendent. Des négociations tripartites sont actuellement en cours sur le seuil de rémunération pour le temps consacré aux activités syndicales et sur l'augmentation du salaire minimum.

La Fédération des syndicats coréens restera pleinement fidèle aux valeurs fondamentales de l'OIT dans le traitement de ces questions. Le gouvernement et les employeurs doivent respecter les syndicats et les travailleurs en les considérant comme des partenaires à part entière, et reconnaître à leur pleine valeur les efforts déployés par le mouvement syndical. Ils doivent immédiatement cesser d'imposer des sacrifices unilatéraux et de faire peser tout le poids de la crise sur les seules épaules des travailleurs.

Je tiens enfin, et j'insiste sur ce point, à faire savoir que je regrette que le cas des femmes dites «de réconfort» ait une fois de plus été exclu de la liste des cas soumis à la Commission de l'application des normes. La convention n° 29 sur le travail forcé est l'une des plus importantes de l'Organisation, mais jamais le problème n'a été abordé au cours des seize dernières années, en raison de la forte opposition du gouvernement du Japon et des employeurs.

Je terminerai donc mon intervention en priant instamment l'OIT de tout mettre en œuvre, au nom de la justice sociale qui est au cœur de son mandat, pour que cette question soit résolue avant que nous célébrions son centenaire.

Original arabe: M. SUKAYRI (gouvernement, Jordanie)

Permettez-moi, en premier lieu, de remercier l'ensemble des délégations, en particulier les délégations du groupe de l'Asie et du Pacifique. Je les remercie d'avoir élu à la tête des travaux de la Conférence le professeur Katamine, ministre du Travail du Royaume hachémite de Jordanie.

Je tiens à féliciter très chaleureusement M. Guy Ryder pour son élection en tant que Directeur général du BIT. Je lui souhaite plein succès dans ses efforts pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation sur la base de sa restructuration, de la réforme de son travail et de la promotion de son rôle au service des partenaires tripartites dans le monde.

L'économie jordanienne a connu au cours des dernières années des taux de croissance positifs. Cela s'explique par la stabilité politique du Royaume de Jordanie et par l'adoption d'un en-

semble de réformes politiques et économiques destinées à améliorer les mécanismes de l'économie de marché et à favoriser l'esprit d'entreprise dans un environnement moderne favorable aux entreprises et aux investissements.

La Jordanie a connu l'année dernière un marché du travail stable et une amélioration notable des relations entre les partenaires sociaux. Le ministère jordanien du Travail a, en coopération avec le Conseil économique et social de la Jordanie et la Commission tripartite de consultations sur les questions relatives au travail, œuvré à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs dans tous les secteurs.

En ce qui concerne les libertés syndicales, le Code du travail n° 8 de 1996 a été modifié de manière à permettre aux travailleurs non jordanien de s'affilier aux syndicats de travailleurs et de bénéficier de leurs services. A la suite de cette modification, des contrats collectifs du travail ont été conclus et ont permis d'améliorer les conditions de travail des travailleurs, ce qui a eu des effets positifs sur la stabilité de l'emploi et a limité la rotation du personnel.

Pour ce qui est du renforcement des capacités, du développement des compétences des travailleurs dans le domaine du règlement des différends collectifs de travail et de la création d'un environnement propice à une négociation collective équitable, la Jordanie a également réalisé un progrès notable. Elle a cependant encore besoin d'un soutien de la part de l'OIT, notamment grâce à des programmes de formation appropriés.

En dépit des progrès réalisés dans beaucoup de domaines, la Jordanie a dû affronter des défis considérables au cours des deux dernières années en raison notamment des bouleversements de l'économie mondiale et des incertitudes découlant des développements politiques et économiques successifs. L'autre problème auquel le pays doit faire face est lié à l'arrivée massive des réfugiés syriens au cours des deux dernières années dont le nombre a déjà dépassé les 500 000, ce qui constitue une pression énorme sur les infrastructures du pays. Il faut ajouter à ce chiffre les 750 000 Syriens qui étaient déjà présents en Jordanie. En conséquence les Syriens représentent maintenant près de 25 pour cent du nombre total des habitants du Royaume. Il en découle bien sûr des conséquences considérables sur les infrastructures et l'ensemble des services, ainsi que sur le budget de l'Etat qui connaît déjà un déficit chronique. Ajoutons à tout cela la fermeture des frontières et l'instabilité que connaît la région et leurs répercussions négatives sur les exportations de la Jordanie vers la République arabe syrienne, le Liban, l'Europe, la Turquie et vers d'autres pays voisins.

Le coût supplémentaire entraîné par l'arrivée des réfugiés syriens en Jordanie dépasse jusqu'à présent les 800 millions de dollars par an destinés aux services de la santé, de l'éducation, du logement ainsi qu'aux services d'infrastructure tels que l'eau, le tout-à-l'égout, l'électricité, le transport, la propreté générale, la sécurité et la protection civile.

En réponse à cette situation économique et sociale difficile, le gouvernement de la Jordanie a établi la Stratégie nationale de l'emploi. Celle-ci repose sur un ensemble de politiques complètes comportant des programmes destinés à améliorer les possibilités de travail, à favoriser un fonctionnement adéquat de l'emploi au niveau national sur le plan quantitatif et qualitatif, à améliorer la gouvernance du marché du

travail, à fournir des programmes pour protéger les chômeurs et assurer les moyens de les réintégrer sur le marché du travail et à instaurer des mécanismes visant à adapter la formation aux exigences du marché du travail en développant des projets générateurs d'emploi ainsi que les capacités des petites et moyennes entreprises. Cependant, la Jordanie a un besoin urgent de toutes formes possibles de soutien pour être en mesure d'assumer ses devoirs à l'égard des réfugiés syriens et de faire face à des circonstances nouvelles et imprévues.

La situation en Palestine et dans les territoires arabes occupés se détériore de jour en jour. Les travailleurs et les employeurs connaissent des conditions difficiles et vivent une souffrance quotidienne du fait des mesures appliquées par l'occupation israélienne, telles que l'existence de postes de contrôle, les blocus, les fermetures et le mur de séparation, qui empêchent les agriculteurs d'avoir accès à leurs terres et les travailleurs d'arriver sur leur lieu de travail.

Le rapport présenté par le Directeur général à la Conférence à ce propos témoigne de cette situation difficile qui ne peut être résolue qu'avec la fin de l'occupation et la possibilité pour le peuple palestinien de créer son propre Etat indépendant avec pour capitale Al-Qods, conformément aux résolutions de la légalité internationale et à l'initiative de paix arabe.

Enfin, les nobles objectifs poursuivis par l'OIT au cours des dernières décennies dans le cadre de ses efforts en vue de réaliser la justice sociale, débouchent en définitive sur les objectifs fondamentaux du système des Nations Unies, à savoir la paix et la sécurité au niveau international.

J'estime que la restructuration et les réformes administratives qui sont en cours à l'OIT, ont pour objectif d'améliorer le travail de l'Organisation et d'aider les Etats Membres à favoriser le développement de leurs sociétés, sur la base de relations justes et équitables entre les partenaires tripartites, à savoir les employeurs, les travailleurs et le gouvernement.

Original anglais: M^{gr} TOMASI (Nonce apostolique, Saint-Siège)

La présente session de la Conférence se déroule dans un contexte économique particulièrement préoccupant. Fin 2012, soit cinq ans après l'éclatement de la crise financière mondiale, le nombre total de chômeurs avoisinait les 200 millions. Depuis 2007, quelque 39 millions de personnes sont sorties du marché du travail, faute de débouchés, portant ainsi à 67 millions le nombre d'emplois perdus.

Le marché du travail devrait connaître en 2013-14 une croissance modérée, qui sera cependant insuffisante pour atténuer l'impact de la crise. Ce sont les économies avancées qui ont été le plus durement frappées. Les régions qui ont évité une hausse du chômage n'en ont pas moins subi une dégradation de la qualité des emplois, du fait de l'augmentation des contraintes qui pèsent sur l'emploi et du nombre de travailleurs vivant en dessous, ou à proximité immédiate, du seuil de pauvreté.

Les jeunes sont particulièrement touchés par la crise; on dénombre aujourd'hui quelque 73 millions de jeunes chômeurs dans le monde, effectif qui devrait grossir d'un demi-million de personnes d'ici à 2014. On prévoit une augmentation du taux de chômage chez les jeunes.

Les décideurs et responsables politiques doivent mettre en place de nouvelles mesures pour compenser le second fléchissement du marché du travail. Divers moyens doivent être mis en œuvre à cet effet. Il faut notamment remédier au climat d'insécurité actuel, afin d'accroître les investissements et de doper la création d'emplois; mettre en place des mesures coordonnées de relance de la demande et de création d'emplois; remédier aux déséquilibres qui grèvent le fonctionnement du marché du travail et engager des réformes structurelles; intensifier les efforts déployés pour assurer un emploi durable aux jeunes. Les solutions novatrices doivent viser la stabilité de l'emploi pour tous, de manière à ce que croissance économique et bien-être restent étroitement liés.

Le travail est par excellence le lieu où se nouent les liens entre l'individu, l'économie et leur environnement; il constitue la première étape de leur reconstruction; c'est lui qui irrigue et nourrit les relations sociales et économiques. Le premier lien à examiner est le lien intergénérationnel. Si l'ancienne génération tend à travailler plus longtemps, la nouvelle a de plus en plus de difficultés à entrer sur le marché du travail. Il importe donc que les politiques et les institutions tentent de remédier à ce déséquilibre. La famille a un rôle décisif à jouer à cet égard, puisque c'est en son sein, plus et mieux qu'ailleurs, que les conflits d'intérêts potentiels peuvent être résolus et redéfinis.

Parallèlement aux politiques en faveur de l'emploi des jeunes, il faut prendre des mesures pour promouvoir la participation des femmes et leur permettre notamment de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

Il est nécessaire par ailleurs de reconstruire les liens entre l'éducation et le travail. Le chômage des jeunes nous montre clairement, d'une part, que l'économie est incapable de créer suffisamment d'emplois pour la nouvelle génération, d'autre part, que le système éducatif a le plus grand mal à produire les qualifications et les compétences requises par le marché de l'emploi.

Le système éducatif est la pièce maîtresse de toute stratégie de développement, puisque c'est lui qui assure le renouvellement du capital humain et dote ainsi la croissance économique de son moteur le plus puissant.

Ce qui importe encore plus, c'est que les personnes instruites savent que tout individu est précieux, et qu'elles sont conscientes de la valeur du travail, une valeur qui tient non pas à l'objet produit, mais à celui qui le produit. Sans cette dimension subjective, qui se soucierait de la question de la dignité du travail? Seule la dimension économique serait considérée comme pertinente.

L'expérience montre que le travail permet aux ménages les plus pauvres de s'affranchir de la pauvreté, et que la croissance et la diversification des économies passent par la promotion de l'emploi décent et productif.

Pour les pays, quel que soit leur stade de développement, un niveau d'emploi satisfaisant est le fondement d'une prospérité soutenue et durable, de l'inclusion et de la cohésion sociale. Les Nations Unies et la communauté mondiale débattent aujourd'hui du programme de développement des prochaines décennies: rappelons-leur que c'est la question de l'emploi qui doit être au cœur de ce débat.

L'Église catholique a toujours souligné la dimension sociale du travail. Nous sommes de ce fait par-

ticulièrement préoccupés de constater, tout d'abord, que 40 à 50 millions d'emplois seront nécessaires chaque année au cours des dix prochaines années, ensuite, qu'une vague d'innovations technologiques est en train de reconfigurer le secteur manufacturier moderne et de peser sur la capacité du secteur des services à créer des emplois, et, enfin, que les inégalités de chances et de revenus, dans et entre les pays, sont en train de se creuser, sapant ainsi les bases mêmes de l'édifice social et du lien politique, et livrant toutes les activités économiques, politiques et sociales à une insécurité grandissante, de plus en plus vertigineuse.

Les pays qui ont réussi à créer des emplois et à faire reculer la pauvreté, par exemple en Asie et en Amérique latine, sont ceux qui ont fait porter leur action sur les facteurs structurels sous-jacents à la pauvreté et au sous-emploi. Ils se sont notamment attachés à assurer une protection sociale étendue, à promouvoir la diversification de leurs économies, à assurer à tous un accès aux ressources financières, et à mettre en œuvre des politiques macroéconomiques axées sur l'emploi et soutenant simultanément l'investissement et la consommation.

Je conclurai mon intervention en faisant observer que la crise financière et économique mondiale a mis en lumière que l'homme souffre aujourd'hui d'une cruelle absence de perspective, réduit qu'il se trouve à l'un de ses besoins, la nécessité de consommer.

Pire encore, les êtres humains sont eux-mêmes considérés aujourd'hui comme des marchandises, qui peuvent être utilisées et jetées. Le problème du chômage, en particulier, est souvent la conséquence d'une conception exclusivement économe de la société, pour qui seul compte le profit individuel, et qui n'a que faire de la justice sociale.

D'où la nécessité de reconstruire les liens entre les individus, les entreprises et les politiques, ainsi que de poser les fondements d'une reprise axée sur une forte création d'emplois, l'objectif étant d'instaurer un nouveau pacte social qui placera résolument la personne et le travail au cœur de l'économie.

Original arabe: M. LUQMAN (représentant, Organisation arabe du travail)

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président de la Conférence, les membres du Bureau et les représentants des différents groupes et équipes pour la confiance bien méritée qui leur est accordée pour conduire les travaux de cette session importante de la Conférence.

Je voudrais saluer M. Guy Ryder, Directeur général du BIT, et exprimer toute notre estime pour son premier rapport sur la situation des travailleurs palestiniens dans les territoires arabes occupés et toute notre admiration pour la profondeur de ses idées, son ouverture d'esprit, la sagesse et l'énergie dont il a fait preuve depuis son accession à la tête de notre Organisation.

Nous avons apprécié dans la région arabe sa participation à la 40^e session de la Conférence arabe du travail, qui s'est tenue en Algérie en avril dernier, et sa réaffirmation de l'importance d'appuyer un véritable partenariat entre les deux organisations internationale et arabe du travail, permettant ainsi de soutenir les objectifs des partenaires tripartites dans les pays arabes et les exigences de l'étape actuelle.

Nous avons la conviction que sa vaste expérience et son énergie lui permettront de laisser son empreinte dans cette Organisation qui prône des va-

leurs et des principes nobles. Nous voulons rendre aussi hommage à son prédécesseur, M. Juan Somavia, que nous apprécions et respectons. Nous partageons avec M. Ryder le souhait de concrétiser au sein de cette organisation de nouvelles réalisations, alors que nous sommes aujourd'hui aux portes du centenaire d'une histoire déjà très riche, grâce aux sept initiatives présentées par le Directeur général dans son premier rapport à la Conférence. Ces initiatives rejoignent les objectifs de l'Organisation basés sur l'équité, la justice et la paix sociale. Elles vont également permettre à l'Organisation de se rapprocher des grands principes définis par les pionniers de l'Organisation.

A cet égard, il serait peut-être adéquat de rajouter une initiative concernant le développement équilibré, notamment dans les pays en développement afin de bien ancrer les règles visant à instaurer un équilibre entre le développement social et le développement économique, notamment compte tenu des nombreux changements et crises aux niveaux mondial et régional.

Le monde arabe connaît depuis deux ans et demi d'importantes transformations en rapport avec les aspirations de ses peuples à assurer un meilleur avenir et à relever des défis importants dont celui d'instaurer une justice sociale et de répondre aux besoins du développement durable. Cela requiert une nouvelle approche stratégique éclairée et innovante qui puisse résoudre les problèmes urgents de l'emploi et anticiper les nouveaux développements de la prochaine étape sur le plan social, économique et au niveau des connaissances pour assurer davantage d'emplois aux chômeurs et aux nouveaux venus sur le marché du travail, particulièrement les jeunes, et promouvoir le dialogue social qui sera bénéfique pour tous.

Il serait peut-être pertinent, à cette occasion, de rappeler les promesses faites au Sommet de Deauville par les grandes institutions financières qui ont affirmé leur volonté de soutenir la région arabe afin d'instaurer la stabilité et de répondre aux exigences du développement économique et social dans cette importante région de la planète.

La Conférence internationale du Travail est le plus grand forum mondial qui réunit les partenaires tripartites de tous les pays du monde et qui vise à instaurer la justice sociale; cela requiert principalement une équité dans la résolution des questions régionales dont souffrent les peuples de la région et qui menacent la sécurité régionale et mondiale avec en premier le problème palestinien. C'est ainsi que le peuple palestinien de toutes catégories, travailleurs et employeurs, hommes, femmes et enfants, continue à subir les violations et les exactions permanentes de la part des forces d'occupation israéliennes ainsi que ses activités de colonisation dans les territoires arabes occupés et les agressions perpétrées contre les lieux saints aussi bien musulmans que chrétiens, et ce malgré les nombreuses résolutions internationales qui condamnent ces actes criminels qui vont à l'encontre des chartes, des lois et des résolutions internationales pertinentes.

Nous appelons notre Organisation avec l'ensemble de ses organes et de ses Membres, à s'opposer fermement à ces pratiques inhumaines et à ces agressions qui sapent toute chance de paix.

Nous avons l'intime conviction qu'un jour la Palestine sera un Etat pleinement souverain avec pour capitale Al-Qods.

(La séance est levée à 13 h 20.)

Cinquième séance

Mercredi 12 juin 2013, 14 h 40

Présidence de M. Rahman et de M. Katamine

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original anglais: M. LEE (employeur, République de Corée)

Au nom des employeurs de la République de Corée, je tiens à féliciter du fond du cœur le Président pour son élection à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

Le Directeur général du BIT examine dans son rapport les changements qui se sont produits dans le monde du travail et le rôle de l'Organisation. Il est à noter qu'un emploi permanent et à plein temps n'est plus la forme normative d'emploi, cependant que des formes d'emplois atypiques deviennent de plus en plus naturelles et normales.

Je crois que nous devons comprendre qu'il existe différents types d'emploi et que nous devons gérer les changements pour créer d'avantage d'emplois plutôt que de nier ces changements. Nous devons résister à la dichotomie entre les formes conventionnelles et atypiques de travail.

Il est important de reconnaître que les différents types d'emploi non seulement proposent davantage de possibilités d'emploi, mais offrent une bonne occasion d'améliorer la qualité de vie et du travail des personnes âgées, des femmes au foyer, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi qui ont du mal à entrer dans un marché du travail aux règles rigides.

L'économie mondiale a connu ces dernières années de graves problèmes. Des signes de reprise sont observables dans certains pays, mais aucun signe d'amélioration ne se distingue dans l'emploi mondial. Le BIT prévoyait des taux de chômage de 6 pour cent à travers le monde cette année, c'est-à-dire des taux supérieurs à l'année dernière, et un taux de chômage des jeunes de 12,6 pour cent. Selon le Bureau ce haut niveau de chômage risque de se maintenir pendant une période de temps considérable. Il est indubitable que ceci est inquiétant, et il est tout aussi inquiétant de voir que les jeunes générations risquent d'avoir de grandes difficultés à assurer leurs revenus et à avoir de bonnes conditions de travail.

La République de Corée ne fait pas figure d'exception. Ces dernières années, le pays a été pris dans la spirale d'une lente croissance et d'un faible taux d'emploi. Afin de retourner la situation, les partenaires sociaux du pays ont fixé un objectif

de 70 pour cent de taux d'emploi et ont prévu des mesures spécifiques à prendre et des formes de coopération.

Cet objectif de 70 pour cent de personnes ayant un emploi représente une transition dans le paradigme de notre marché du travail.

Le concept de taux de chômage, qui est habituellement calculé en fonction de la population économiquement active, a été remplacé par un ratio d'emploi parmi la population en âge de travailler.

Les politiques du travail actuelles ne sont pas uniquement destinées à réduire le nombre de personnes au chômage mais à prendre en considération aussi la population économiquement inactive, y compris les femmes au foyer, les personnes âgées et les travailleurs découragés qui n'arrivent même plus à entrer sur le marché du travail. A cette fin il est nécessaire de lever les obstacles sur le chemin du monde du travail.

Je voudrais souligner ici aujourd'hui ce que les partenaires sociaux devraient faire pour créer plus d'emplois sur la base des efforts tripartites actuels afin d'atteindre un taux d'emploi de 70 pour cent.

Tout d'abord, il faut rendre le marché du travail plus flexible. Une protection excessive des emplois, notamment pour les travailleurs dans les grandes entreprises et pour les emplois réguliers, ne peut que conduire à des conditions d'emploi plus défavorables pour ceux qui sont dans les PME et qui occupent des emplois non réguliers.

Nous devons essayer d'améliorer le potentiel de création d'emplois des entreprises sur la base d'une plus grande flexibilité du marché du travail et diversifier les types d'emploi plutôt que tracer une ligne entre les emplois dits réguliers et non réguliers.

Deuxièmement, il faut comprendre très clairement que le travail est le meilleur type de prestation sociale et que la création d'emplois est la meilleure politique à suivre pour régler le problème de polarisation.

Troisièmement, il faut consentir plus d'efforts pour promouvoir la croissance et l'investissement des entreprises. Nous devons garder à l'esprit que les entreprises sont les acteurs clés de la création d'emplois et la source la plus importante de bien-être parmi la population.

Depuis l'élection du Directeur général actuel, une restructuration de l'Organisation est en cours, et il est important d'améliorer l'efficacité de toutes les activités de l'OIT et de donner la priorité absolue à la création d'emplois.

De plus, un système d'évaluation d'impact sur l'emploi doit être adopté pour garantir le succès

lorsque l'Organisation mettra sur pied une nouvelle politique ou un nouveau programme de coopération technique.

J'espère que les changements en cours au sein de l'OIT ne sont pas seulement des changements pour le plaisir de changer, mais des changements en vue d'une amélioration, c'est-à-dire pour plus d'emplois.

Original anglais: M^{me} ALEXANDER (ministre du Travail et du Développement des ressources humaines, Seychelles)

C'est un grand honneur pour moi et un immense privilège que de prendre la parole devant cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

La République des Seychelles est très honorée de participer à cette Conférence qui a pour objectif de soutenir l'OIT dans ses activités de promotion du travail décent et qui lui permet de présenter, en tant que petit pays insulaire en développement, son point de vue sur ce qu'il convient d'entreprendre pour faire accéder sa population au travail décent.

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à M. Guy Ryder, Directeur général du Bureau international du Travail, pour tout l'appui qu'il a apporté à la République des Seychelles, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de son programme national de promotion du travail décent.

Je suis heureuse de pouvoir dire que les débats de cette Conférence sur l'analyse des défis qui transforment le monde du travail et, au demeurant, les tendances du développement mondial actuel sont d'une très grande importance pour guider le travail actuel et futur du secteur de l'emploi.

Je tiens également à dire que le rapport du Directeur général, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, rend fidèlement compte des défis que doivent relever les responsables politiques et des incidences qu'ils ont sur les employeurs, les travailleurs et les économies nationales.

Les mandants doivent s'unir sur la base des initiatives proposées dans le rapport et mettre en œuvre des stratégies solides et efficaces pour faire face aux changements rapides qui affectent les différents secteurs économiques du monde du travail.

En tant que petit Etat, la République des Seychelles investit énormément dans sa population et s'attache à faire en sorte que tous bénéficient de l'égalité des chances et de bonnes conditions de travail. Les effets de la mondialisation, notamment la crise récente, ont mis en évidence la vulnérabilité du secteur de l'emploi face aux chocs financiers et environnementaux.

J'aimerais profiter de cette occasion pour attirer votre attention sur les effets de l'évolution démographique et du changement climatique qui représentent aujourd'hui un véritable défi pour le marché du travail dans le monde entier et chez nous, bien entendu. Les données nationales montrent que notre population est en train de vieillir. Son âge moyen a augmenté pendant les huit dernières années et est aujourd'hui passé à 31 ans. Parallèlement, le gouvernement soutient fermement le développement durable, y voyant le garant de l'existence future de notre nation menacée par l'impact du changement climatique.

Dans cet environnement difficile, nous sommes déterminés à protéger nos travailleurs, notre environnement et notre économie en ouvrant la voie à un futur qui se fonde sur le travail décent.

En collaboration étroite avec le BIT, notre pays met activement en œuvre son programme national de promotion du travail décent qui a d'ores et déjà enregistré des résultats très encourageants dans le domaine de l'emploi et du travail. Je tiens à signaler que l'examen en cours de notre politique nationale de l'emploi s'attache à raffermir les liens entre le renforcement des capacités et la demande du marché du travail et nous permet d'élaborer et de mettre en œuvre des réponses stratégiques répondant aux besoins des travailleurs et des entreprises tout en soutenant les initiatives lancées par l'OIT en vue de la préparation de son centenaire.

Je me félicite de voir que les initiatives en vue du centenaire de l'OIT se situent dans la ligne de ce qu'entreprend mon ministère et des nouvelles approches que nous avons adoptées l'année passée. Nous avons décentralisé les services de l'emploi pour nous rapprocher des demandeurs d'emploi et les faire accéder plus rapidement à l'emploi ou à des dispositifs de formation en matière d'emploi.

Nous avons récemment créé un forum constitué des principales parties prenantes en matière de ressources humaines afin de renforcer les partenariats public-privé et promouvoir la collaboration en matière de développement national des ressources humaines.

L'OIT, les ministères du Travail et les partenaires sociaux ne sont pas les seuls à se préoccuper du travail décent. Cette préoccupation est également celle de tous les secteurs économiques. Nous devons tous agir en faveur du travail décent.

Soyons prêts à saisir les possibilités qui s'offrent à nous: adoptons des méthodes de travail innovantes nous permettant de nous adapter aux besoins changeants du monde du travail; analysons l'évolution des autres secteurs économiques pour intégrer pleinement l'emploi; et en ce qui concerne les objectifs sectoriels, faisons en sorte, nous, mandants, de collaborer sur des bases communes pour faire converger nos stratégies et placer le travail décent au cœur de la vie quotidienne de nos concitoyens.

Je souhaite vivement que les mandants tripartites travaillent de concert à la réalisation du travail décent en en faisant le point d'ancrage de nos politiques et réalisations futures.

Original arabe: M^{me} AL-RASHIDI (ministre des Affaires sociales et du Travail, Koweït)

Je suis heureuse d'être parmi vous pour représenter mon pays, le Koweït. Je voudrais tout d'abord vous présenter mes salutations et exprimer toute mon estime à l'endroit de la Conférence. Toutes les constitutions dans le monde prévoient que le travail est un droit. Il est indéniable que le droit au travail a deux facettes, l'une économique et l'autre sociale. Fournir des possibilités de travail c'est garantir un revenu décent aux membres de la société, limiter la criminalité, empêcher les comportements déviants et réaliser la justice sociale qui est la base de la paix sociale.

L'économie de chaque pays ne se bâtit que sur la production, et la production n'est pas possible sans les travailleurs. Ainsi, le travail n'est pas seulement un droit, c'est également un devoir. Si le travail est un droit, des lois sont nécessaires pour protéger et réglementer ce droit et définir son domaine et sa portée ainsi que les garanties qui assurent sa protection et qui protègent le travailleur contre l'exploitation, le travail forcé et le chantage.

C'est dans cette optique que le Koweït adopte des lois pour réglementer et protéger le droit au travail en tenant compte des normes internationales du travail pertinentes. Il ne fait aucun doute que mon pays, grâce à son activité économique florissante, est considéré comme un marché du travail attractif pour de multiples nationalités de travailleurs. Le Koweït veille à la protection de sa main-d'œuvre étrangère, en lui garantissant ses droits et en lui assurant un traitement décent ainsi que l'application des conditions et des normes internationales sur les lieux de travail et de résidence. Il fournit toutes les mesures nécessaires pour assurer sa protection sur les lieux de travail et vérifier la présence des dispositifs de santé au travail conformément aux normes internationales du travail.

Le Koweït fournit à ses travailleurs étrangers les traitements médicaux nécessaires dans les hôpitaux publics au même titre qu'aux nationaux, de même que les employeurs dans le secteur privé sont tenus d'assurer un traitement médical gratuit à leurs travailleurs étrangers.

Le Koweït veille en permanence à ouvrir de nouveaux horizons sur son marché du travail grâce à l'accroissement des possibilités d'emploi, de manière à assimiler les jeunes koweïtiens ayant reçu une formation et capables de travailler.

Le Koweït, désireux de se conformer aux normes internationales concernant les relations de travail et la protection des travailleurs contre l'exploitation, le chantage et le travail forcé, a promulgué une série de lois et notamment la loi n° 6 de 2010 sur le travail dans le secteur privé, qui garantit aux travailleurs des droits dont ils ne jouissaient pas jusqu'alors et fixe un préavis de trois mois préalable à un licenciement, au lieu des 15 jours prévus précédemment. Cette loi prévoit aussi l'obligation pour l'employeur de payer les salaires convenus dans le contrat et de transférer les salaires et autres montants dus à leurs travailleurs sur les comptes bancaires de ces derniers. Le Koweït se conforme ainsi aux normes internationales les plus élevées à ce propos. Il vise de la sorte à assurer le respect des droits de l'homme reconnus sur le plan international.

Le Koweït assure l'égalité entre les hommes et les femmes. Toutes les possibilités d'emploi sont disponibles aux femmes sans aucune distinction ou discrimination. L'éducation est accessible aux femmes sans aucune discrimination. Les femmes participent aussi à la vie parlementaire puisque des femmes sont élues au Conseil de la Nation. Les femmes occupent les positions les plus élevées parmi lesquelles celle de ministre et cumulent parfois la charge de parlementaire et celle de ministre.

Le Koweït, soucieux de créer de nouvelles possibilités d'emploi, assure le développement des petites entreprises pour fournir des emplois accessibles sur un pied d'égalité, aux hommes et aux femmes.

Le Koweït sera toujours soucieux de réaliser les objectifs de l'Organisation internationale du Travail et d'appliquer les décisions émanant des Conférences internationales du Travail.

Je ne peux que souhaiter à ce propos plein succès à l'objectif de l'Organisation d'assurer un travail décent à toute personne vivant sur cette planète.

Original espagnol: M^{me} HERNÁNDEZ (ministre du Travail, République dominicaine)

C'est un honneur pour moi de représenter mon pays, la République dominicaine, à cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

Pour les pays en développement, dont nous faisons partie, l'emploi est un droit citoyen fondamental. C'est en effet l'activité la plus digne, la plus essentielle, qui contribue non seulement au développement national, mais aussi au plein épanouissement des individus. Le travail va également de pair avec le développement humain, la croissance économique, la répartition équitable de la richesse et la cohésion sociale et territoriale.

Il faut que les Etats favorisent le droit au travail, tant dans le privé que dans le public ou dans le cadre du travail indépendant, en tenant compte des conditions de protection existantes.

Le nouveau contexte démographique en Amérique latine se caractérise par une population essentiellement jeune. La jeunesse représente l'un des atouts de nos pays, où les familles nombreuses constituent généralement la norme. Par conséquent, lorsque l'on parle de l'emploi, on parle non seulement d'un travailleur, mais aussi d'une famille, composée de cinq personnes en moyenne, qui aura accès à de meilleures conditions de vie.

Dans notre pays, parmi plus de 10 millions d'habitants, on compte plus de 56 pour cent de jeunes de moins de 29 ans. La jeunesse dominicaine veut pouvoir étudier et progresser. C'est pourquoi il est nécessaire de protéger les emplois, de préserver le pouvoir d'achat des travailleurs et des travailleuses, de stimuler les initiatives des entreprises et des entrepreneurs qui vont devenir les employeurs de demain.

Dans le contexte régional comme dans le contexte national, le ministère a formulé la proposition suivante: L'emploi doit être au cœur des politiques sociales, afin de donner la priorité aux stratégies nationales qui visent à offrir à la population des possibilités de revenu et de progrès. Ceci cadre avec les postulats de notre stratégie nationale de développement, que l'Etat dominicain a conçue comme une vision d'avenir pour le pays.

Générer des emplois nouveaux tous les ans est un véritable défi, qui fait partie intégrante de notre programme national de développement et touche à tous les aspects de la vie à l'échelle du pays.

Dans ce cadre, notre gestion au niveau ministériel va largement dans le sens de ce qui a été exprimé par le Directeur général du BIT à cette Conférence. L'Etat dominicain, conjointement avec les grands dirigeants du secteur productif, a forgé un pacte national pour l'emploi qui a débuté en septembre 2012 et qui va être mis en œuvre pendant le mandat du Président de la République dominicaine, Danilo Medina (2012-2016), dans l'objectif de créer 100 000 emplois chaque année, pour totaliser 400 000 emplois nouveaux au cours de cette période.

Les grands défis auxquels nos pays sont confrontés en matière de politiques actives de l'emploi sont les suivants: 1) faire coïncider la politique de l'emploi et la politique macroéconomique et fiscale du pays, de telle sorte que les deux aillent dans le même sens et visent les mêmes objectifs; 2) parvenir à une meilleure intégration des investissements publics et privés et ainsi favoriser l'emploi; des mesures productives ont été prises à cet effet;

3) créer un véritable système de formation professionnelle qui soit en adéquation avec les priorités régionales de formation et les besoins du pays. Il est absolument nécessaire que la formation soit orientée vers l'emploi; 4) stimuler la création de nouveaux emplois, encourager l'industrialisation de la production du pays et le financement des groupements productifs à des taux compétitifs, l'accent étant mis sur la culture biologique de fruits et légumes; 5) dynamiser la production agricole et promouvoir le tourisme, créer des cercles de production et spécialiser les cultures; 6) assurer la constitution de filières de production sur l'ensemble du territoire; et 7) créer un système national de transport efficace des produits alimentaires et des boissons pour éviter le développement d'un monopole.

Original espagnol: M. ECHAVARRÍA (employeur, Colombie)

Je tiens à adresser mes félicitations aux membres du bureau qui ont été désignés pour conduire la Conférence.

A propos du rapport du Directeur général, je voudrais souligner ce qui suit.

Premièrement, la nécessité d'un meilleur équilibre des données concernant le progrès économique et social. Nous souhaiterions que l'on mette en place des indicateurs précis et comparables d'une année sur l'autre afin que ceux-ci soient dûment repris dans les rapports soumis aux sessions de la Conférence dans les années qui viennent.

Deuxièmement, de nouveaux défis apparaissent dans la production et dans l'emploi, où l'on voit que les formes atypiques d'emplois sont désormais de plus en plus habituelles. Nous pensons que cette réalité doit refléter la façon dont nous devons appliquer les normes internationales dans les cadres juridiques nationaux, aussi bien dans la législation que dans l'interprétation qu'en font les tribunaux.

Troisièmement, il y a lieu d'établir un lien toujours plus étroit entre les domaines du travail et de l'éducation. Nous pensons que les entreprises doivent être plus à l'écoute du système éducatif afin de préparer les nouvelles générations à être bien formées. Les travailleurs, pour leur part, doivent également être formés pour pouvoir répondre aux exigences de compétitivité et de productivité au plan mondial.

Quatrièmement, il faut souligner l'importance du dialogue social qui est un moyen de construire collectivement les objectifs de la société. Nous pensons que cela doit se traduire par des alliances sociales responsables dans le cadre de l'entreprise.

Il y a d'autres aspects qui ne sont pas examinés en détail dans le rapport du Directeur général mais dont je voudrais parler brièvement compte tenu de leur importance pour les employeurs.

Premièrement, il faut que les gouvernements, appuyés par l'OIT, créent un environnement propice au développement d'entreprises durables aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine social et de l'environnement.

Deuxièmement, il faut surmonter les défaillances actuelles du système de contrôle de l'application des normes de l'OIT. La crise actuelle, les débats auxquels elle donne lieu ont pour but de remédier à la situation et doivent nous amener à mettre en place un mécanisme de contrôle qui soit à la fois fiable et compréhensible, qui respecte scrupuleusement l'esprit et la lettre des conventions et qui s'abstienne de faire des interprétations trop amples sans la participation des mandants tripartites.

Troisièmement, il faut une vision à moyen et à long terme pour réduire les inégalités sociales dans les pays en développement afin de parvenir à un équilibre au sein d'une classe moyenne qui ne cesse de croître, et dans les pays développés, afin de surmonter la crise économique.

Je passe maintenant à la situation de mon pays. L'OIT met en œuvre un programme de coopération technique qui vient consolider les recommandations formulées par la mission de haut niveau qui s'est rendue dans notre pays en 2011. Ce programme a permis de renforcer les capacités de l'inspection du travail, d'améliorer le dialogue social tripartite aux niveaux national et local et de placer les institutions publiques face à leurs responsabilités vis-à-vis de l'OIT. Nous soulignons notamment les activités déployées vis-à-vis des dirigeants et des militants syndicaux par les ministères de l'Intérieur et du Travail, afin de les protéger, et également les activités du ministère public et des juges pour résoudre les délits qui ont été commis contre eux.

La Colombie a bien progressé. Dans le domaine économique: croissance moyenne de 4 pour cent ces dix dernières années; réduction du chômage; taux d'intérêt à des niveaux permettant à la population d'acquérir des biens et des services, ce qui aurait été impossible auparavant; investissements directs étrangers accrus et diversifiés dans tous les secteurs productifs; inflation jugulée à 2 pour cent; taux de change ajusté qui favorise la compétitivité du secteur productif. Pour ce qui est du social: réduction de la pauvreté passée de 54 à 32 pour cent au cours de cette dernière décennie; élargissement de la couverture sociale; meilleure distribution sociale des impôts et des redevances; et également, salaires minima au-dessus de l'inflation. Pour ce qui est du domaine politique: respect de la diversité des opinions politiques exprimées lors d'élections démocratiques.

Tout cela a créé une confiance vis-à-vis de notre pays aux plans national et international, ce qui nous a permis d'entrer dans l'OCDE, c'est-à-dire d'être dans le cadre du groupe des pays qui ont le plus haut niveau de développement et qui appliquent les bonnes pratiques de gouvernance institutionnelle. Les accords d'intégration commerciale ont été en ce sens un excellent vecteur.

Néanmoins, nous avons encore un certain nombre de changements à opérer, et cela doit être notre objectif collectif. Nous invitons les travailleurs à résoudre les controverses et à définir notre destin au niveau de l'entreprise et au niveau social par le biais d'un dialogue social franc et constructif, qui nous permette notamment de parvenir à la paix nationale puisque, désormais, cette possibilité nous est ouverte et est très proche.

Original espagnol: M. OLAECHEA ÁLVAREZ-CALDERÓN (employeur, Pérou)

Je prends la parole au nom des employeurs du Pérou. Nous représentons 70 pour cent de l'emploi formel. Nous encourageons la croissance et l'amélioration des salaires dans le secteur formel de l'économie nationale.

Notre politique centrale, fondée sur l'initiative privée, consiste à créer de l'emploi décent en respectant les droits fondamentaux de l'Organisation. Nous sommes convaincus que la création de richesses dans le secteur privé est la meilleure solution pour augmenter et améliorer les niveaux d'emploi décent.

Les employeurs du Pérou, tout en étant extrêmement satisfaits des grands progrès enregistrés, sont très réalistes. Le développement de notre pays exige davantage d'efforts. Il y a des problèmes récurrents qu'il faut reconnaître et analyser, dans le cadre du mandat national que nous souhaitons faire progresser.

Pour cette raison, nous venons souligner avec une grande inquiétude trois faits qui affectent sensiblement la dynamique socio-économique du Pérou.

Comme l'a indiqué M. Guy Ryder dans le rapport qu'il a présenté à cette assemblée, il est nécessaire de donner un visage nouveau au tripartisme, et nous souhaitons contribuer à cette action. Depuis douze ans déjà, je participe au Conseil national du travail du Pérou, l'instance censée incarner le tripartisme dans notre pays, et je me dois d'être critique. Au Pérou, le développement politique n'a pas réussi à intégrer suffisamment l'importance du dialogue social, en particulier pour régler les problèmes sociaux.

Deuxièmement, nous devons voir très clairement que la dynamique de l'entreprise péruvienne est dominée par de petites structures, en majorité informelles, qui n'ont pas de perspectives de croissance et ne peuvent pas respecter la législation du travail et la législation fiscale, du fait de leur complexité et des coûts connexes élevés.

Troisièmement, il existe une autre grande préoccupation, qui découle de ce qui précède. L'Etat délègue certaines de ses fonctions au secteur privé pour résoudre le problème que j'ai mentionné précédemment, à l'aide de dispositifs nouveaux, indépendants du consensus tripartite, qui vont jusqu'à criminaliser l'initiative privée, ce qui entrave l'établissement d'une relation de travail positive et proactive. Au Pérou, nous avons légiféré sur la sécurité et la santé au travail, en pervertissant les termes de la convention n° 187, et nous avons récemment légiféré au niveau du Parlement, en ignorant le cadre de la convention n° 144. Cette informalité est devenue la règle.

La tragédie bangladaise est une horreur, mais elle nous enseigne qu'il faut continuer. Il faut travailler, vivre et progresser, autant d'activités auxquelles l'être humain a droit mais qui se déroulent aujourd'hui dans un contexte d'exploitation, de survie et de frustration.

Et nous autres, employeurs péruviens, tirons la sonnette d'alarme. Nous parlons fièrement des victoires remportées, mais nous parlons également des lacunes et imperfections qui existent dans notre pays: 28 pour cent de la population souffre gravement de la pauvreté, et plus des deux tiers des entreprises constituant le tissu industriel national exercent leurs activités hors du cadre légal.

A l'heure actuelle, les entreprises virtuelles valent plus que les pays producteurs de matières premières. Travail à domicile, diplômes à capacités temporaires, travaux virtuels: les défis se multiplient et les différences s'aggravent. L'emploi se sophistique d'un côté, se précarise de l'autre. Mais nous continuons à ignorer le problème. Nous le répétons, combien de tragédies l'environnement informel devra-t-il encore engendrer pour que nous prenions conscience de ce problème? Mais il nous reste un espoir – le consensus au travail – qui nécessite que nous comprenions les réalités actuelles, ces mêmes réalités qui échappent largement aux anciennes théories. Ainsi, sur la base du travail conjoint s'inscrivant dans un cadre tripartite, nous pour-

rons sans nul doute générer ce bien qu'est la relation, indispensable dans toute entreprise durable.

Original anglais: M^{me} KELLY (travailleuse, Nouvelle-Zélande)

Le rapport du Directeur général est complet, il définit clairement certains des défis auxquels fait face cette organisation unique en son genre. Il indique que les participants ici présents ne font pas tous preuve du même engagement en faveur de la justice sociale, si fortement ancrée dans le Préambule de la Constitution de l'OIT.

Il me semble que le gouvernement de la Nouvelle-Zélande est l'un de ces participants. A l'heure où nous nous réunissons ici cette semaine, le gouvernement se prépare à introduire une législation que son propre département estime contraire aux conventions fondamentales de l'OIT, et ce n'est pas la première fois. Il y a deux ans, une loi supprimant les droits de négociation collective des travailleurs de l'industrie du film a été adoptée dans le cadre d'un accord avec l'entreprise Warner Bros, qui tourne en Nouvelle-Zélande et ne veut pas de syndicats dans l'industrie.

La loi actuellement à l'examen placera véritablement les accords individuels sur le même plan que les conventions collectives. Aux dires du gouvernement, cette loi portera les droits des employeurs au niveau des droits des travailleurs et des syndicats.

A l'heure actuelle, la Nouvelle-Zélande a l'un des pires taux d'inégalité de revenus parmi les pays développés. Au cours des vingt dernières années, dans ce groupe de pays, nous sommes passés d'un des pays les plus égalitaires à l'un des pays les plus inégalitaires.

Un rapport récent de l'OCDE montre que les inégalités en Nouvelle-Zélande augmentent plus vite que dans n'importe quel autre pays de l'OCDE. Il impute ce record honteux aux fortes inégalités de rémunération. A l'heure actuelle, en Nouvelle-Zélande, 230 000 enfants vivent dans la pauvreté dont un sur quatre vit dans une famille qui compte au moins un travailleur à plein temps.

La négociation collective est tombée au niveau le plus bas jamais atteint en Nouvelle-Zélande: 9 pour cent seulement des travailleurs du secteur privé sont couverts par des conventions collectives du fait d'un droit du travail déjà très limité. La seule protection dont disposent beaucoup de travailleurs est inscrite dans un code minimal et 300 000 travailleurs gagnent le salaire minimum ou s'en approchent.

Nous saluons la déclaration formulée par le Directeur général dans son rapport, à savoir que, pour l'OIT, la «ligne rouge» à ne pas franchir dans la quête pour la compétitivité est celle au-delà de laquelle cette quête va à l'encontre des principes et droits fondamentaux au travail.

Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande fait régulièrement l'éloge des bas salaires, affirmant que cela constitue un avantage compétitif par rapport à l'Australie où la négociation collective est bien établie; mais, comme le dit le Directeur général, l'idée que des contrats individuels puissent constituer une solution de remplacement équivalente à la négociation collective entre des organisations représentatives est difficilement conciliable avec l'avantage sans pareille que sont le tripartisme et le dialogue social promus par l'OIT.

Je n'ai pas le temps de décrire en détail les changements qui sont en cours. Ils comprennent de nou-

velles restrictions majeures du droit de grève, la suppression de l'obligation des employeurs de négocier des accords multi-employeurs et, pour ce qui est de l'industrie du film, la déclaration unilatérale prévoyant que les travailleurs concernés peuvent être employés en tant qu'indépendants, quelle que soit la nature véritable de la relation de travail.

La Nouvelle-Zélande a l'habitude de se poser en chevalier blanc dans les négociations internationales. Ce pays aime se donner une image à laquelle il ne peut plus prétendre, celle d'une société égalitaire où chacun a les mêmes chances, dotée d'un programme social libéral assorti d'un dialogue social fort et d'une posture internationale moderne qui respecte et soutient activement les institutions internationales, notamment les Nations Unies. C'est sur cette base, par exemple, que le pays brigue activement un poste au Conseil de sécurité. En réalité, l'actuel gouvernement de la Nouvelle-Zélande choisit de légiférer délibérément en contradiction avec les conventions de l'OIT, et ce pays ne peut se contenter de choisir, parmi ses obligations internationales, celles qu'il va respecter.

Notre ministre se rendra au BIT la semaine prochaine pour consulter l'Organisation au sujet de la légalité, au plan international, des modifications proposées. Je souhaite remercier le Bureau d'avoir accepté de fournir son assistance à cette occasion et j'espère que le ministre fera preuve d'assez de respect pour saisir cette offre.

M. BERGER (travailleur, France)

Quand l'Organisation internationale du Travail a adopté la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, en juin 2008, nous étions au début d'une crise mondiale profonde et durable.

En réalité, il ne s'agissait pas seulement d'une crise comme le monde en a déjà connu et surmonté dans le passé. Ce que nous vivons depuis plus de cinq années est la manifestation d'une véritable mutation: la redistribution mondiale de l'économie se poursuit inexorablement; les entreprises et les travailleurs sont soumis à des adaptations quasi permanentes; il est extrêmement difficile de dire aujourd'hui où se feront les créations d'emploi dans cinq ans, dans un nouveau modèle de développement qui reste à inventer et qui, pour être durable, doit articuler les dimensions économique, sociale et environnementale.

Les conséquences sociales de cette mutation sont dramatiques, avec un chômage qui touche plus de 200 millions de travailleurs dans le monde, un chômage dont sont particulièrement victimes les jeunes. Et, parmi les travailleurs qui occupent un emploi, pour un trop grand nombre, il ne s'agit pas d'un travail décent.

Force est de constater que les règles du jeu économique et social ne sont pas adaptées à la nouvelle donne puisqu'elles n'empêchent pas l'aggravation des inégalités et qu'elles ne permettent pas de garantir à tous un travail décent.

Pour remédier à cette situation, l'Organisation internationale du Travail a une immense responsabilité: celle d'infléchir le sens de la globalisation de l'économie. C'est une responsabilité collective, commune à chacune des trois composantes de l'Organisation internationale du Travail.

Notre responsabilité est grande parce que l'Organisation internationale du Travail est le seul lieu où se rassemblent tous les acteurs concernés par

les enjeux économiques et sociaux qui sont face à nous.

L'Organisation internationale du Travail est ce lieu extraordinaire qui met ensemble gouvernements, travailleurs et employeurs pour construire, par le dialogue, des règles qui concilient progrès social et développement économique, un dialogue qui doit s'ancrer dans ce que vivent les travailleurs et dans ce que sont les entreprises. C'est pour cette raison que la présence de l'Organisation internationale du Travail au G20 était absolument nécessaire, afin qu'y soit mieux prise en compte la dimension sociale de la mondialisation. C'est une reconnaissance pour l'Organisation internationale du Travail, mais une reconnaissance qui l'engage pour l'avenir.

Comme l'écrit le Directeur général dans son rapport, nous devons nous placer «dans une perspective à long terme pour aborder les grandes mutations et les grands enjeux du monde du travail et réfléchir sur le rôle qui doit être celui de l'OIT en ce XXI^e siècle».

Oui, nous devons poser la question de notre représentativité. La légitimité du tripartisme repose sur la conviction que ses acteurs représentent, sans aucune contestation possible, ceux au nom desquels ils s'expriment.

Oui, nous devons garder toute sa force à la fonction normative de l'Organisation internationale du Travail. Les normes doivent rester le moyen fondamental d'assurer la mise en œuvre des droits fondamentaux partout dans le monde, et cela implique d'en contrôler le respect.

Oui, nous devons relever le défi de la cohérence, la cohérence entre les organisations internationales et entre les positions défendues par ses gouvernements au sein de ces organisations. Cette cohérence est la pierre angulaire qui garantit la crédibilité et l'efficacité du système multilatéral.

Enfin, oui, l'Organisation internationale du Travail doit mener une réflexion approfondie sur sa position et ses responsabilités à l'égard de la responsabilité sociale des entreprises parce que les normes de l'OIT n'ont de sens que si elles produisent leurs effets pour chaque travailleur, sur son lieu de travail, et parce que l'objectif d'accès pour tous à un travail décent est indissociable de l'exigence de responsabilité sociale des entreprises.

Tous ces défis, nous devons les aborder avec confiance et détermination et nous engager pleinement dans la réalisation des sept initiatives proposées par le Directeur général.

Face aux mutations du monde, face aux situations sociales dramatiques qui engendrent la violence, le monde n'a le choix qu'entre le chaos et le dialogue.

L'Organisation internationale du Travail a vocation à donner sens à une mondialisation qui fasse enfin place au progrès social. Ce progrès ne peut passer que par le dialogue social et la recherche du compromis. C'est ainsi que nous serons fidèles aux idéaux qui ont présidé à la création de l'Organisation internationale du Travail, il y a près de cent ans, et que nous pourrions construire les conditions d'une plus grande justice sociale pour les générations futures.

Original anglais: M^{me} KITUYI (gouvernement, Kenya)

C'est pour moi un grand honneur que de prendre part à cette session de la Conférence internationale du Travail, et je voudrais tout d'abord vous présenter à vous-même, ainsi qu'aux Vice-présidents,

toutes mes félicitations à l'occasion de ces élections.

Nous souhaitons remercier le Directeur général pour son rapport très complet et extrêmement clairvoyant qui définit les mesures radicales et novatrices à prendre pour régénérer la capacité de l'OIT à s'acquitter de son mandat en matière de justice sociale.

Les sept initiatives proposées, essentielles dans cette tâche, reflètent des réalités que nous devons bien sûr respecter mais qui exigent une approche nouvelle du travail de l'OIT et appellent un tripartisme réaffirmé et renforcé.

Les questions d'emploi, de protection sociale et d'environnement qui sous-tendent un système de normes effectif et bien établi ont un rang de priorité élevé dans les préoccupations des nations, et il est encourageant de constater qu'elles demeurent au centre de nos délibérations à cette session de la Conférence.

A la veille des célébrations du centenaire, l'OIT doit se focaliser davantage sur le renforcement des capacités de ses mandants afin de contribuer de façon plus efficace à la réalisation d'une croissance inclusive et équitable.

Le monde, et l'Afrique en particulier, ne peut assumer le prix des troubles sociaux et politiques qui sont les corollaires silencieux du chômage des jeunes et d'une croissance inéquitable. Nous faisons nôtre cette observation formulée dans le rapport: la possibilité, pour un pays, de parvenir à réduire durablement la pauvreté tient pour beaucoup à la capacité de ce pays à réduire les inégalités au fur et à mesure de sa croissance.

Dans les pays en développement et surtout en Afrique, en raison du double problème de la pauvreté et de l'économie informelle, il est extrêmement difficile d'étendre la protection sociale aux chômeurs, aux personnes en situation de sous-emploi et aux travailleurs pauvres. Pour mettre fin aux cycles de la pauvreté parmi ces derniers, nous recommandons de s'attacher à définir des mécanismes de fixation des salaires propres à assurer un compromis entre d'une part des niveaux de rémunération suffisants pour assurer des conditions de vie normales aux personnes en situation de sous-emploi et aux travailleurs pauvres et d'autre part les rémunérations strictement calculées en fonction de la productivité.

Le Kenya appelle à relancer des politiques objectives et réalistes en matière de travail ainsi qu'au plan macroéconomique, des politiques qui soient orientées vers un plein emploi productif, notamment des jeunes; à promouvoir l'esprit d'entreprise, notamment dans le secteur des petites et moyennes entreprises (PME); à faciliter l'élargissement de la protection sociale et du travail décent, comme moyen de traiter les problèmes de la lutte contre la pauvreté et du développement durable.

Nous invitons donc l'OIT à reprendre les résultats de la présente session de la CIT concernant l'emploi et la protection sociale dans ses programmes, et souhaitons également que l'on mette en place les mesures nécessaires pour donner pleinement effet à l'appel à l'action lancé à l'occasion de la 101^e session de la Conférence dans le contexte de l'aggravation du chômage des jeunes. A cet égard, le Kenya souhaite être soutenu dans l'élaboration d'un programme d'action national échelonné en matière de création d'emplois.

Pour ce qui est de l'impact des changements démographiques, nous notons que, sur une population mondiale qui se chiffrera à 9,3 milliards d'habitants à l'horizon 2050, sept personnes sur dix vivront en milieu urbain, et que, pour l'essentiel, la croissance urbaine aura lieu dans les pays en développement.

Nous invitons donc l'OIT à se concentrer davantage sur la création d'emplois dans les zones rurales et à prendre en matière de développement des initiatives visant à freiner l'exode rural, notamment en Afrique.

L'intégration des dimensions écologique et socio-économique est devenue de plus en plus nécessaire au développement durable. L'évolution de la situation sur les marchés du travail impose une sérieuse étude, à l'échelle des nations, de la nécessité de donner la priorité à des initiatives écologiques susceptibles de déboucher sur un environnement de travail à empreinte carbone réduite et la création d'emplois décents.

Le Kenya, qui prend acte de l'initiative concernant les femmes au travail, a adopté diverses mesures propres à assurer l'égalité des chances et l'égalité de traitement.

La controverse qui a entouré le système de supervision de l'OIT ne doit pas être utilisée comme une excuse. En tant qu'Organisation reposant sur le principe du tripartisme, nous devons continuer à démontrer par nos paroles et par nos actes que le processus du dialogue social est productif et utile aussi bien dans la résolution des problèmes de travail que dans les questions de gouvernance.

Nous constatons une situation paradoxale: alors que le chômage est très élevé, les employeurs n'arrivent pas à trouver des personnes ayant les qualifications nécessaires pour pourvoir les postes vacants.

Nous demandons donc à l'OIT de s'attacher davantage à renforcer les capacités de ses mandants afin de créer des synergies entre les établissements scolaires et de formation et l'industrie et de traiter le problème de l'inadéquation persistante entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

Nous pensons que, pour parvenir au travail décent et productif pour tous, les mandants et l'OIT doivent s'engager plus résolument dans le programme de développement pour l'après-2015: il s'agit de faire en sorte qu'une croissance durable fortement créatrice d'emplois figure au nombre des priorités des nations dans leurs programmes respectifs.

Pour conclure, le Kenya souhaite saisir l'occasion qui lui est offerte de réaffirmer son engagement et sa volonté de continuer à collaborer avec l'OIT et la communauté internationale pour promouvoir la justice sociale.

Original arabe: M. EL AZHARY (ministre de la Main-d'œuvre et des Migrations, Egypte)

Pour commencer, je voudrais, au nom de la République arabe d'Egypte, féliciter M. Nidal Katamine, pour son élection à la tête de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je voudrais également vous faire part de mon plaisir de m'adresser à vous lors de cette session, qui aborde des questions et sujets importants représentant des défis majeurs pour les Etats Membres et pour les partenaires sociaux.

Je voudrais remercier le Directeur général du Bureau international du Travail, M. Guy Ryder, et son bureau, pour la préparation du rapport intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et en-*

gagement tripartite. C'est un bon rapport, qui aborde de façon transparente plusieurs aspects, dont les préparatifs engagés par l'OIT pour répondre aux nécessités du processus de changement et de réforme, lancé ces derniers mois.

Tout cela repose sur la responsabilité dont l'Organisation se sent investie quant à son mandat, qui vise à garantir la justice sociale. C'est là l'aspiration de tous les peuples, notamment dans les pays en développement. Nous savons que l'OIT a été et reste aujourd'hui l'une des premières organisations qui s'attaque à plusieurs crises économiques et sociales dans le monde, auxquelles elle accorde une attention croissante. Pour ce faire, l'OIT assure la surveillance et le suivi des changements qui se produisent à l'échelle mondiale et offre des moyens de remédier aux conséquences de ces crises par le biais de ses nombreux instruments et déclarations. Cela lui permet de pallier tout déséquilibre ayant une incidence négative sur les économies d'un grand nombre de pays. Ce processus a débuté en 1944 avec la Déclaration de Philadelphie et s'est poursuivi jusqu'au Pacte mondial pour l'emploi de 2009, qui a été accepté et adopté à tous les niveaux dans diverses régions du monde.

Nous saluons le rôle joué par l'Organisation dans ce domaine, étant donné sa structure tripartite unique.

En ce qui concerne le rapport qui nous est présenté, permettez-moi de formuler quelques observations. Tout d'abord, en ce qui concerne les critiques qui ont été adressées à l'Organisation à propos de la qualité et de l'efficacité des efforts qu'elle a déployés pour faire face aux changements survenus dans le monde, il est nécessaire de réexaminer cette position, d'autant plus que le monde est agité de crises successives qui pèsent sur les progrès de l'Organisation. La responsabilité des problèmes et difficultés est partagée. En Egypte, nous partageons avec l'OIT celle de relever des défis similaires, car nous n'épargnons aucun effort pour œuvrer à la réalisation de la justice sociale, qui est notre préoccupation principale depuis la glorieuse révolution du 25 janvier. Depuis lors, nous avons investi de grands efforts dans des domaines comme la lutte contre le chômage, l'emploi des jeunes, l'établissement d'un salaire minimal et d'autres formes de protection sociale. Tout cela se déroule dans le cadre d'un dialogue social constructif qui repose sur le principe de la consultation tripartite, en vue d'assurer la cohésion sociale de la société égyptienne. Nous devons être attentifs au rôle et au statut de l'Organisation à l'échelle internationale et ne pas oublier la contribution apportée par l'Organisation pour amener sur la voie de la justice sociale les responsables du monde entier. Ce n'est pas pour autant que l'Organisation n'a aucune responsabilité: nous sommes convaincus du rôle moteur de l'Organisation et de sa capacité exceptionnelle d'instaurer un équilibre entre tous les partenaires sociaux, depuis sa création jusqu'à aujourd'hui. L'une des leçons à en tirer est qu'il faut améliorer l'efficacité de l'OIT en renforçant les capacités de ses organes, afin de lui permettre de satisfaire aux obligations de son mandat et, ce faisant, de mener sa mission de manière plus efficace. Il faut en outre diversifier et renouveler certains de ces organes. M. Ryder a déjà entrepris des travaux dans ce domaine en adoptant un plan de réforme, ce qui apparaît clairement dans les propositions de programme et de budget qui vous sont présentés. Il faut

aussi veiller à ce que toutes les parties se témoignent un respect mutuel, qui se manifeste dans la pratique.

Enfin, je voudrais féliciter le Directeur général pour l'annexe à son rapport concernant la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, qui fait une description objective et transparente de la réalité à laquelle sont confrontés les travailleurs de ces territoires. Nous souscrivons aux conclusions formulées au sujet des efforts à déployer pour mettre un terme à la souffrance des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Cela est de toute première importance, en particulier pour ce qui est de la levée des restrictions excessives imposées par Israël en matière de circulation, de travail et d'activité économique, afin d'augmenter les possibilités d'emploi dans un cadre où règne l'égalité, notamment pour les travailleurs palestiniens.

En conclusion, permettez-moi de remercier encore le secrétariat de l'OIT pour l'organisation de cette Conférence, dont je souhaite le succès.

Original anglais: M. MAIPAKAI (ministre du Travail et des Relations professionnelles, Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Au nom du gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, puis-je saisir cette occasion pour féliciter M. Guy Ryder à l'occasion de sa désignation au poste de Directeur général du Bureau international du Travail. Voici déjà six mois que ce mandat a commencé, et la petite nation insulaire de Papouasie-Nouvelle-Guinée a toute confiance que sous sa direction, il saura mettre en place une vision de grande envergure.

Je souhaite également saisir cette occasion pour féliciter le Président de cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail pour la façon dont les travaux sont conduits!

Vu le rythme du changement qui touche la plus grande partie du monde, la Papouasie-Nouvelle-Guinée souhaite également s'associer à l'appel qui a été lancé à la veille du centenaire de l'Organisation internationale du Travail afin qu'une approche nouvelle soit lancée, qui soit plus à l'écoute des nouvelles réalités qui façonnent le monde.

L'Organisation internationale du Travail est présente en Papouasie-Nouvelle-Guinée depuis maintenant 35 ans, et je tiens à faire l'éloge des travaux et des efforts incessants qui ont été déployés et qui ont indéniablement permis des améliorations progressives pour combler les lacunes qui pouvaient exister, ce qui a permis de créer plus de cohérence sur le front du travail et de mettre en place des partenariats pour le développement, le progrès et la participation directe aux niveaux national et régional.

Sur la base des enseignements tirés du monde du travail et des défis identifiés pour l'avenir, il faut désormais renforcer la capacité de l'Organisation internationale du Travail de dépasser son mandat, avec le soutien de ses mandants, sur la voie de son centenaire. La Papouasie-Nouvelle-Guinée se tient prête à préparer la voie vers cette nouvelle ère.

L'Agenda du travail décent a donné lieu à un grand nombre d'initiatives en matière de développement pour progresser, et, pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée encore en développement, il y a encore bien des leçons à tirer. Nous sommes tout à fait à l'écoute et pleinement conscients de la nécessité de réagir face aux obstacles de la mondialisation.

D'ici deux mois, l'organe tripartite de la Papouasie-Nouvelle-Guinée signera le programme par pays de promotion du travail décent pour la période 2013-2016 et cet examen lui a permis maintenant d'identifier des priorités que nous devons mettre en œuvre alors que l'Organisation internationale du Travail approche de son centenaire.

Le cadre de politique nationale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la «Vision 2050», vise à une répartition juste et équitable des bienfaits, dans un environnement sûr pour l'ensemble de sa population, sur la base de l'Agenda du travail décent qui nous permettra d'édifier une nation centrée sur le développement de l'homme et de son intégrité.

À l'heure actuelle, notre économie est dominée par les secteurs de l'énergie et de l'extraction minière, et ces secteurs représenteraient quelque 80 pour cent de nos revenus à l'exportation. L'orientation stratégique de la «Vision 2050» consiste à développer le secteur manufacturier, l'agriculture, la foresterie, la pêche et le tourisme entre 2010 et 2050. Notre capacité à l'heure actuelle sur le front du travail est toutefois remise en question en ce moment, bien souvent dans le cadre des difficultés que nous connaissons.

Notre population est la ressource la plus vulnérable de notre aspiration au développement et dans nos efforts pour construire notre nation. C'est la raison pour laquelle, dans notre cadre de programme national de promotion du travail décent pour la période 2013-2016, nous souhaitons concrétiser, sur la base de vastes consultations, un engagement inédit à mettre en place une politique nationale de l'emploi couvrant plusieurs domaines: développement des compétences; création d'emplois; lutte contre le travail des enfants, etc.

Au moment où nous nous engageons ensemble à donner le meilleur de nous-mêmes dans les semaines qui nous restent, puissent les décisions que nous adopterons au cours de cette session bénéficier à l'humanité entière!

Original espagnol: M. BERMÚDEZ (travailleur, Uruguay)

Au nom des travailleurs uruguayens organisés en centrale unique, la PIT-CNT, nous accueillons avec satisfaction le rapport soumis à la présente Conférence par le Directeur général, en particulier pour ce qui est des transformations du monde du travail au cours de ce XXI^e siècle et des incidences qu'elles supposent quant à l'engagement pris par l'OIT d'œuvrer pour la justice sociale dans son expression la plus large et de relever les défis institutionnels liés à l'évolution de la conjoncture mondiale.

De même, nous nous félicitons des initiatives présentées à la fin du rapport. Nous sommes résolus à prendre part, selon nos moyens, à leur mise en œuvre.

Toutefois, en ce qui concerne en particulier l'aspect évoqué dans le rapport, relatif à l'effritement de la capacité de transformation de l'OIT, dû à l'accélération de la mondialisation, nous constatons ici même que certains défis institutionnels doivent être relevés d'urgence. À nos yeux, ils font partie d'une stratégie de certains acteurs qui, au sein même de l'Organisation, cherchent de façon délibérée, à affaiblir et à désavouer le travail des organes de contrôle et l'action normative fondamentale de l'OIT.

Qui plus est, selon nous, l'objectif, poursuivi volontairement ou non, est de ne pas respecter les principes généraux du droit, énoncés dans la Décla-

ration relative aux principes et droits fondamentaux de 1998.

Cette tactique consiste – comme on l'a déjà vu en 2012 – à remettre en question le rôle de la commission d'experts et du Comité de la liberté syndicale. Et, même si nous, les travailleurs, ne sommes pas toujours d'accord avec les avis et les décisions de ces organes, nous en respectons le travail et l'existence, dans la mesure où ils contribuent à promouvoir l'application des principes généraux du droit. Par l'intermédiaire des procédures propres à chaque pays, ces principes sont intégrés à la conscience juridique universelle et complètent les valeurs et les droits liés au monde du travail.

Par ailleurs, les organisations syndicales comme la nôtre en Uruguay ainsi que les gouvernements qui tentent (et qui comme dans le cas du gouvernement de l'Uruguay y parviennent) d'élaborer des normes conformes aux conventions fondamentales du travail, en particulier s'agissant de la liberté syndicale et de la négociation collective, devraient remettre en question, avec sérieux et détermination, ces pratiques régressives et déstabilisantes qui nuisent à l'avantage unique de l'OIT, tel qu'il est décrit dans le rapport du Directeur général.

Je parle de ce que nous avons observé à la Commission de l'application des normes au moment de l'examen de l'étude d'ensemble sur la négociation collective dans la fonction publique.

Nous réfutons les positions du groupe des employeurs exprimées à la Commission de l'application des normes. Nous ne sommes pas non plus d'accord avec la position des pays membres du GRULAC à laquelle s'est rallié, volontairement ou par défaut, notre propre gouvernement. Alors que, au moment de légiférer sur la question, le gouvernement uruguayen a respecté les conventions n^{os} 151 et 154, il s'est associé, lors de l'examen du rapport présenté à la Commission de l'application des normes, aux critiques infondées du groupe auquel il appartient.

Le gouvernement de l'Uruguay – lequel cette année a failli faire partie des pays devant répondre à des plaintes déposées en l'occurrence par les employeurs qui contestent l'application d'une législation conforme à la convention (n^o 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et à la convention (n^o 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 – contredit sa propre pratique juridique et sa position progressiste en la matière. Il agit comme s'il voulait affaiblir le système de contrôle de l'OIT, démanteler le mécanisme d'élaboration de normes et faire fi des principes généraux et des conventions fondamentales de l'Organisation.

Ainsi, nous exprimons notre profonde inquiétude à ce sujet et nous réaffirmons notre engagement en faveur des initiatives présentées par le Directeur général, notamment celles sur la gouvernance dans le cadre de la réforme de l'OIT et de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008, ainsi que celles relatives au renforcement du système tripartite et à une meilleure reconnaissance des normes internationales du travail.

Nous saluons la Conférence et, en cette Journée mondiale contre le travail des enfants, tout particulièrement les enfants qui doivent pouvoir aller à l'école et jouer, et qu'il faut aimer et protéger, car ils sont l'avenir.

Je souhaite saisir cette occasion de féliciter le Président de la Conférence ainsi que ses Vice-présidents pour leur élection pleinement méritée à présider aux travaux de cette Conférence.

L'Organisation centrale des syndicats du Kenya (COTU) a pleine et entière confiance en votre capacité de guider véritablement les travaux de cette Conférence. Je félicite aussi le Directeur général du Bureau international du Travail d'avoir produit un rapport clair et bien centré sur les statuts de l'OIT qui prépare l'avènement d'un nouveau siècle.

Nous convenons qu'en dépit de nouveaux contextes dans le monde du travail dans lequel évolue l'OIT et ses parties prenantes, leur mandat n'en a pas moins changé, et nous devons donc être capables, tous ensemble, de s'adapter, d'innover et de faire preuve de créativité afin de remplir pleinement le mandat de l'OIT.

Les travailleurs du Kenya souscrivent aux remarques faites dans le rapport disant que, en dépit des succès encourageants de l'OIT au cours de ses quatre-vingt-neuf ans d'existence, de nouveaux défis ont émergé et l'on doit les affronter afin de permettre à l'Organisation de garder une position d'avantage dans cette dernière ligne droite avant son second siècle.

De fait, comme le rappelait M. David Morse, le cinquième Directeur général du BIT, en 1969, alors qu'il recevait le prix Nobel de la paix, les dangereux explosifs qu'il disait enfouis dans les profondeurs cachées de la collectivité nationale et mondiale, sont toujours là, et nous saluons ce rapport qui indique où ils sont disposés et comment continuer de nous employer au mieux à les désamorcer.

Compte tenu de ce qui précède, nous estimons que cette Conférence, et l'OIT en général, ont pleinement relevé les plus grands défis institutionnels soulignés dans le rapport et qui ont trait au tripartisme et à la légitimité de représentation, aux normes, à la cohérence, à l'OIT et aux entreprises.

Nous, la fraternité syndicale, nous rendons bien compte que l'évolution des organisations productives, du fait de la mondialisation et des chaînes d'approvisionnement mondiales, ont eu tendance à réduire le nombre de travailleurs syndiqués, mais cela doit se mesurer à l'aune des pratiques des multinationales qui engagent des sous-traitants dont le seul objectif est de faire le maximum de profits, sans faire attention à respecter les normes minimales du travail, et qui exacerbent la course au nivellement par le bas.

Par conséquent, les travailleurs du Kenya sont d'avis que l'OIT devrait donner une haute priorité au problème des relations d'emploi et envisager de le placer à l'ordre du jour de la Conférence, prochainement, pour adopter des normes strictes, équitables et pertinentes pour guider les partenaires tripartites.

Nous sommes d'accord également pour dire que toutes les parties prenantes ne représentent pas entièrement tous les travailleurs en raison de certains des problèmes que nous avons soulignés, mais cela ne peut être une excuse pour que les acteurs non étatiques envahissent le cadre éprouvé du tripartisme.

Nous profitons donc de cette occasion pour conseiller à la société civile et aux autres acteurs non étatiques de faire en sorte que les problèmes liés au travail restent le domaine des organisations

d'employeurs et de travailleurs fermement établies et que leur participation ne puisse se faire que par le biais de ce type d'organisation, et non directement vis-à-vis des travailleurs et de nos membres.

La COTU souscrit à l'analyse du rapport, à savoir que certains des défis auxquels font face l'OIT et ses mandants découlent des transformations à l'œuvre dans le monde du travail. Pour les pays en développement comme le Kenya, ces défis – parmi lesquels l'impact de la démographie, ainsi que l'évolution constante de la production et de l'emploi – demandent un changement des combinaisons de politiques et des schémas de production qui permettent une croissance riche en emplois.

Nous le disons parce que nous avons connu une très bonne croissance au Kenya par le passé, atteignant parfois plus de 7 pour cent en 2007, mais cela n'a jamais donné lieu à des emplois décents. Nous avons plutôt vu une augmentation des inégalités et de la pauvreté parmi nos travailleurs.

Nous avons tout de même la chance, au Kenya, d'avoir récemment inauguré un nouveau gouvernement, élu démocratiquement, dont le but central et le manifeste est la création d'emplois par la croissance économique.

Cependant, lors de la Fête du travail, à laquelle notre Président récemment élu, M. Uhuru Kenyatta, a bien voulu nous faire l'honneur d'assister, nous lui avons fait remarquer qu'il était essentiel que le gouvernement parvienne à limiter l'évasion fiscale, qui nous prive de capitaux qui seraient essentiels pour investir dans les infrastructures et les projets de développement créateurs d'emplois. Nous croyons fermement que, si des systèmes infaillibles sont mis en place à cet effet, le pays gagnerait plus de 354,45 milliards de shillings kényans, ce qui nous permettrait de régler les problèmes en matière d'emploi et dans le domaine social auxquels se heurte notre pays.

Enfin, j'informe la Conférence d'un grand danger qui se profile au Kenya; il s'agit de la «créature» figurant dans la nouvelle Constitution nationale sous le nom de Commission des salaires, qui cherche à empiéter sur les conventions collectives librement négociées en réduisant les salaires des travailleurs des secteurs privé et public. En tant que travailleurs, nous résisterons à toute tentative de cette commission de faire acte d'ingérence en cherchant à modifier les conditions d'emploi de nos membres, car cela va à l'encontre de la convention n° 95.

Original espagnol: M. PARRA (employeur, Cuba)

Après de nombreuses années de crise, la conjoncture ne s'est guère améliorée. Aujourd'hui l'interconnexion de l'économie mondiale est telle que les problèmes d'une région contaminent les autres.

Nous nous rallions au Directeur général lorsqu'il attire l'attention sur la crise mondiale de l'emploi des jeunes, un drame mondial qui touche des millions de jeunes et dont les effets auront des conséquences néfastes à l'avenir.

Nous avons conscience qu'il existe un consensus de plus en plus fort qui reconnaît que la multiplication des inégalités nuit à la justice sociale et de ce fait déstabilise les nations, représentant ainsi un risque reconnu à l'échelle mondiale.

Le recul de la demande et l'augmentation du chômage sont proportionnels. Il faut briser ce cercle vicieux avec des programmes qui tiennent compte

du besoin de soutenir le développement d'entreprises durables afin d'engendrer des emplois productifs.

A ce propos, le rapport du Directeur général souligne que la promotion de l'entreprise durable, qui relève du mandat de l'OIT, fait partie intégrante du programme pour le travail décent. Nous saluons la création du nouveau département des entreprises de l'OIT qui répond à la nécessité pour le Bureau de relever le niveau d'information sur la réalité du monde de l'entreprise.

A la veille du centenaire de l'OIT, sept initiatives sont proposées qui, dans leur ensemble, méritent d'être soutenues. Toute avancée dans ces directions sera importante.

En ce qui concerne l'activité normative, on a vu manifestement qu'il était nécessaire de parfaire les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes, de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations et du Département des normes lui-même pour aller dans le sens de davantage de transparence et de fidélité aux principes fondamentaux.

Pour ce qui est de l'initiative verte, le débat à la présente Conférence représente un grand pas en avant vers l'extension du travail décent à laquelle nous aspirons et son application à la transition vers le développement durable, moyennant une diminution des émissions de carbone.

A cet égard, nous soulignons que le secteur privé a présenté des initiatives intéressantes reconnaissant des possibilités d'innovation et de création de nouveaux produits et services.

Il est fondamental de travailler aux réglementations, d'investir et de soutenir les entreprises dans cette transition vers de nouveaux produits et services, écologiques et efficaces. N'oublions pas que cette transition entraînera des pertes pour les entreprises, affectera les travailleurs, et il va falloir compenser par des politiques nationales clairvoyantes. Nous insistons également sur la nécessité d'encourager la formation des travailleurs tout au long de la vie et de créer des compétences nouvelles adaptées aux nouveaux enjeux économiques et productifs.

La mise à jour du modèle économique à Cuba, avec une vaste participation des travailleurs, des employeurs et de la société, s'est avérée très positive. Cela nous a permis de progresser et de contrecarrer quelque peu les effets de la crise économique internationale aggravée chez nous par le blocus que nous connaissons depuis plus de quarante ans et par les effets du changement climatique. Le dialogue social permanent, adapté à notre situation, s'est avéré un instrument incontournable pour trouver des solutions à chaque problème et définir la marche à suivre.

Parmi ces pistes se détachent les programmes en matière d'environnement. Nous avons changé notre matrice énergétique et développé l'agriculture durable sous diverses formes de gestion de la terre, ainsi que l'emploi dans le secteur des énergies renouvelables telles que la biomasse, le vent et l'énergie solaire, qui sont fondamentales dans un petit pays mal doté en ressources naturelles et énergétiques.

Original farsi: M^{me} AFZALI (ministre du Travail, des Affaires sociales, des Martyrs et des Personnes handicapées, Afghanistan)

Au nom de l'Afghanistan, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à ce poste. Nous sommes persuadés que, sous votre direction, nous parviendrons à réaliser les objectifs de notre ordre du jour.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous assurer que l'Afghanistan reste fidèle à ses engagements et à ses obligations concernant la mise en œuvre des conventions de l'OIT que l'Afghanistan a ratifiées jusqu'à présent. Nous avons également terminé la révision de notre Code du travail à la lumière des normes de l'OIT, et ce grâce à l'assistance technique que le BIT nous fournit depuis deux ans.

En Afghanistan, le chômage et le sous-emploi sont malheureusement beaucoup plus importants que dans beaucoup d'autres pays du monde. Cela est principalement dû aux guerres et aux troubles qui pendant des décennies ont détruit la plupart des infrastructures économiques de notre pays. Nous constatons qu'il existe un lien étroit entre chômage et sous-emploi d'une part et insécurité et instabilité d'autre part. Le manque de travail et l'insuffisance des revenus incitent certains à rejoindre des groupes d'insurgés ou les placent sous la coupe d'opportunistes qui les exploitent. D'autres sont obligés de quitter leur pays et d'émigrer illégalement ce qui les conduit parfois à entrer en relation avec des trafiquants de stupéfiants ou à être victimes d'actes terroristes.

Afin de lutter contre le chômage et de créer des emplois décents, le gouvernement de l'Afghanistan a mis au point son premier projet de politique nationale du travail ainsi qu'une politique de l'emploi. Il a également rédigé sa première politique en matière d'immigration de main-d'œuvre pour lutter contre les pratiques illégales en la matière. Ces politiques ont été soumises à des experts du BIT.

Faisant partie des pays les moins avancés, l'Afghanistan est confronté à de nombreuses difficultés. Nous devons notamment développer les secteurs de l'agriculture et de l'extraction minière pour créer des emplois et redresser la situation socio-économique.

Conscients de l'importance de ces deux secteurs, le gouvernement a donc veillé à ce que ceux-ci soient au cœur de sa politique macroéconomique. 65 à 70 pour cent de la population active travaillent dans le secteur de l'agriculture. Il ne fait aucun doute que le développement de ce secteur est particulièrement important pour le développement de l'Afghanistan. Nous devons donc nous attacher à construire les infrastructures nécessaires pour accroître la productivité de ce secteur.

Par ailleurs, le fait de construire des infrastructures dans tous les secteurs, y compris dans les domaines du transport, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, nécessite des fonds suffisants et une main-d'œuvre qualifiée. Grâce à l'exploitation des ressources minières nous pourrions sans doute accroître nos ressources financières et créer un environnement favorable aux investissements et à la construction d'infrastructures dans le pays.

Pour ce qui est de la hausse du chômage, le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan s'efforce maintenant d'ouvrir la voie à la formation technique et professionnelle et de créer

une autorité nationale chargée des qualifications et de leur certification.

Nous sommes également en train d'élaborer et d'appliquer une politique macroéconomique tenant compte de nos politiques régionales du marché du travail. Le renforcement de l'emploi indépendant, de la protection sociale et des autres grands leviers contribuant à la hausse du taux d'emploi fait également partie de nos objectifs. Nous examinons actuellement d'autres mesures susceptibles d'améliorer le marché du travail.

Le ministère du Travail, des Affaires sociales, des Martyrs et des Personnes handicapées forme actuellement 100 000 personnes à des métiers correspondant aux besoins du marché du travail.

La création de services de l'emploi pour nos chômeurs est également une priorité. Nous espérons que le BIT pourra nous aider à ce niveau.

Un grand nombre d'Afghans travaillent à l'heure actuelle dans des pays étrangers, notamment dans les pays du Golfe et les pays du Moyen-Orient. Ce sont des migrants économiques qui ont dû faire face à un grand nombre de difficultés: environnement de travail non adéquat, violation de leurs droits fondamentaux, absence de documents d'identité, problèmes financiers et autres.

Pour résoudre ces problèmes, nous essayons de réglementer les migrations de main-d'œuvre et nous comptons sur la coopération technique de l'OIT pour nous aider à parachever et à mettre en œuvre notre politique relative aux migrations de main-d'œuvre.

Dans le domaine de la sécurité sociale, le ministère du Travail, des Affaires sociales, des Martyrs et des Personnes handicapées a mis en œuvre avec la coopération de la Banque mondiale un projet de réforme des retraites et un projet pilote de filet de sécurité sociale dans certains districts. Nous avons mis en place les infrastructures nécessaires à l'intention des retraités et nous avons bon espoir de réaliser les objectifs de notre projet pilote.

Le programme national de promotion du travail décent qui a été mis en œuvre avec la coopération technique du BIT est une initiative de première importance. Il y a trois grandes priorités: promouvoir l'emploi dans le cadre des normes internationales du travail; informer les employeurs et les encourager à créer des emplois tout en les impliquant dans l'élaboration des politiques nationales; et améliorer les relations du travail. Il met également l'accent sur le dialogue social et plus particulièrement sur les questions relatives à l'égalité entre les sexes.

Je conclurai mon intervention en remerciant l'OIT pour sa coopération avec l'Afghanistan en et lui exprimant tous mes vœux de succès.

Original anglais: M. BATSHU (ministre du Travail et de l'Intérieur, Botswana)

Au nom de la délégation du Botswana, j'aimerais m'associer à toutes les félicitations qui vous ont été adressées à l'occasion de votre élection au poste de Président de cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Je ne doute pas que vous avez toute compétence pour conduire nos travaux vers le succès, et je tiens à vous assurer de tout le soutien de ma délégation.

Cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail se déroule à un moment où le monde sort avec grandes difficultés de la crise économique mondiale. Comme le Directeur général l'a très justement fait observer dans son rapport à la Confé-

rence, les résultats économiques s'améliorent considérablement dans certains pays alors que dans d'autres la reprise est encore lente. Il va sans dire que cette tendance retentit négativement sur la réalisation des objectifs de travail décent.

Au Botswana, nous traitons les questions de création d'emploi et de protection sociale avec tout le sérieux qu'elles méritent. Le gouvernement a d'ailleurs mis en œuvre un certain nombre d'initiatives visant à promouvoir l'emploi et l'emploi indépendant des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. En plus des grandes réformes lancées dans le domaine des compétences et qualifications, le gouvernement a mis en place des programmes visant à renforcer l'autonomie des citoyens, des programmes de lutte contre la pauvreté, des programmes d'apprentissage et de stage et a entrepris de réviser la législation pour mieux combattre la discrimination dont les handicapés sont victimes.

Il convient d'ailleurs de rendre hommage aux partenaires sociaux pour leur contribution à la lutte contre la pauvreté. Grâce à la mise en œuvre des principes du travail décent, il semble possible de réaliser l'objectif fixé par la Banque mondiale, à savoir éliminer la pauvreté d'ici à 2030.

Dans le cadre de la réalisation des programmes par pays de promotion du travail décent, nous avons fortement progressé dans l'élaboration de notre futur programme national de retraite. Notre intention est de mettre en place un régime universel de retraite et de consolider les dispositifs privés de retraite existants.

La reconnaissance du fait que les responsabilités de l'Organisation internationale du Travail dépassent désormais le simple cadre du travail arrive à point nommé. Le monde du travail a une très grande incidence sur la planète. Il est sans nul doute le facteur qui, à lui seul, contribue le plus à dégrader notre environnement. Si l'Organisation internationale du Travail n'était pas en mesure d'agir efficacement à ce niveau, cela serait non seulement extrêmement grave mais également suicidaire car, comme l'indique le Directeur général dans son rapport, il ne saurait y avoir d'entreprises et d'emplois durables sans durabilité de l'environnement.

Ma délégation s'associe avec force aux débats sur l'objectif stratégique du dialogue social dans le cadre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Le dialogue social est l'un des principes fondateurs de l'Organisation internationale du Travail. C'est de ce principe et de celui du tripartisme que notre organisation tire toute sa force.

Il ne fait aucun doute que le dialogue social donne un sens à l'existence des organisations de travailleurs et d'employeurs. Pour être efficace, ce dialogue social doit être à la fois libre et autonome. L'Organisation internationale du Travail doit donc consacrer davantage de ressources au renforcement des capacités des partenaires sociaux. Il lui faut également aider les Etats Membres à réformer leur législation pour la rendre conforme aux normes de l'OIT.

Il est encourageant de noter que la proposition de budget à croissance réelle nulle pour 2014-15 tient compte de la situation budgétaire difficile que connaissent la plupart des pays. Les demandes croissantes de services que les mandants adressent à l'OIT impliquent que l'on hiérarchise les pro-

grammes de façon à pouvoir maximiser les ressources existantes.

La démarche à suivre en vue du centenaire de l'Organisation internationale du Travail est désormais claire. Les huit domaines de première importance choisis pour figurer au programme et budget 2014-15 sont une étape dans la bonne direction. Le Botswana, pour sa part, répond à l'appel lancé par le Directeur général aux mandants tripartites afin qu'ils s'engagent une nouvelle fois à soutenir l'Organisation internationale du Travail dans la mission qu'elle s'est fixée.

Original arabe: M. ABDULLA (travailleur, Bahreïn)

C'est un grand plaisir pour moi de vous parler au nom de la Confédération générale des syndicats de travailleurs du Bahreïn et de partager avec vous les préoccupations et les espoirs qui nous intéressent tous en tant que Membres de l'OIT, qui célébrera bientôt son premier centenaire au milieu des nombreux défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Comme le décrit le Directeur général dans son rapport intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, le monde du travail en ce XXI^e siècle est un monde en mutation. Le rapport du Directeur général indique qu'il est nécessaire que notre Organisation se renouvelle et s'adapte aux exigences du monde du travail d'aujourd'hui; cependant, les constantes de cette organisation ont été consacrées dans les trois déclarations fondamentales, à savoir la Déclaration de Philadelphie de 1944, la Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, et la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, ainsi que la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011. Ces instruments constituent les constantes et les objectifs essentiels de l'OIT représentés par deux axes fondamentaux, à savoir: l'instauration d'une paix mondiale durable et d'une justice universelle.

L'engagement tripartite – qui est une caractéristique de notre Organisation depuis sa création avec 44 Etats et jusqu'à aujourd'hui où elle compte 185 Etats – est l'une des bases de notre Organisation. Pour que la croissance qui pourrait être réalisée en matière de capitaux, de production et de répartition reflète une répartition équitable de la richesse entre les secteurs de la société et assure la prospérité et la stabilité, et n'aboutisse pas uniquement à enrichir une classe donnée et à marginaliser les autres classes, un tripartisme effectif doit exister et répondre aux objectifs du travail décent comportant la liberté, l'égalité et la justice sociale.

Notre confédération a toujours œuvré en faveur d'un tripartisme efficace dans le cadre du dialogue social, de manière à réaliser les objectifs de notre société au Bahreïn en matière de justice sociale et de prospérité générale.

Même après le déclenchement du Printemps arabe, qui a également touché notre société et dans le cadre duquel un grand nombre de nos travailleurs ont été licenciés, suspendus, et ont été victimes de discrimination en matière de droits à la suite du rapport Bassiouni présenté le 23 novembre 2011 à Sa Majesté le Roi qui a ordonné l'application de ses recommandations, notre Organisation n'a jamais perdu sa foi dans le dialogue. C'est ainsi qu'elle a poursuivi patiemment les contacts avec les autorités compétentes à partir du sommet de l'Etat représenté

par Sa Majesté le Roi jusqu'au plus petit responsable, leur exposant la situation sans aucune exagération ou tromperie, contrairement à toutes les accusations qui ont été portées contre nous à cet égard. Le dernier accord avec les partenaires tripartites, réalisé au sein de la commission tripartite, a porté sur l'exécution d'un mécanisme tripartite qui n'a malheureusement pas encore vu le jour, destiné à répertorier le nombre de travailleurs licenciés, afin de répondre à tous ceux qui nous accusaient à tort d'exagération et de tromperie.

Lorsque nous examinons ce qui a été réalisé jusqu'à présent, nous nous sentons fiers d'appartenir à cette organisation qui est non seulement un parapluie pour les travailleurs, mais avant tout une protection humaine et juridique remarquable.

Si nous voulons décrire ce qui a été réalisé, deux remarques s'imposent. La première est que nos réalisations sont en deçà de notre ambition d'assurer la réintégration de tous les travailleurs licenciés et de leur accorder toutes les indemnités auxquels ils ont droit pour couvrir les salaires de la période de licenciement et la protection sociale pour cette période et la période postérieure ainsi que leurs droits à l'égalité et à la non-discrimination en matière d'avantages et de droits acquis.

Nous voudrions réaffirmer que nos réalisations jusqu'à ce jour, bien que, comme nous l'avons déjà signalé, elles ne répondent pas à toutes nos ambitions, montrent l'importance du dialogue et de la négociation collective. Ce n'est pas la victoire d'une partie mais des droits, des libertés ainsi que des principes et des normes de l'OIT, une victoire pour la patrie et pour l'ensemble des travailleurs.

En affrontant aujourd'hui avec détermination les répercussions du problème des travailleurs licenciés, nous voulons insister sur le fait que seule l'action collective soutenue par l'assistance technique du BIT peut permettre de clore ce dossier afin de pouvoir passer aux autres dossiers très importants intéressant les travailleurs, à savoir l'emploi des chômeurs et la réalisation du dialogue social et de la négociation collective.

Notre confédération aura toujours besoin de l'appui de l'Organisation, d'autant qu'elle subit explicitement et implicitement des sanctions. En effet, le dialogue social et la négociation avec la confédération et ses syndicats se sont arrêtés, et la confédération n'a pas été associée, comme elle en a le droit, à l'examen de la révision du Code du travail et de la loi sur les syndicats et son point de vue n'a pas été entendu à ce propos.

Nous voudrions réaffirmer la nécessité que l'Organisation internationale du Travail déclare clairement sa position en ce qui concerne le problème palestinien et le droit du peuple palestinien de décider de son sort et de créer son Etat indépendant avec pour capitale Al-Qods.

Nous souhaitons plein succès à la Conférence dans sa volonté de créer un monde de travail juste et équitable qui réalise les objectifs stratégiques de l'OIT qui fêtera bientôt son 100^e anniversaire.

Original anglais: M. WALLABA JAYATISSA LIYANAGE (gouvernement, Sri Lanka)

C'est un grand honneur pour moi que de participer à cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail et de m'exprimer au nom du G15. Nous sommes un groupe au sommet de 17 pays en développement, chargé de promouvoir et de soutenir la coopération Sud-Sud et le dialogue Nord-Sud

en vue du progrès socio-économique, de la stabilité et du développement durable.

Bien évidemment, les questions de travail et d'emploi, qui sont au centre des débats de cette Conférence, sont également au centre de nos travaux. Le groupe reste préoccupé par le fait que la crise financière qui perdure résulte en des perspectives économiques incertaines, un grave chômage et des taux de pauvreté en augmentation, et entrave les efforts déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans de nombreux pays en développement.

Le nombre total de chômeurs dans le monde est passé à plus de 197 millions en 2012 et, si les tendances actuelles du chômage persistent à travers le monde, nous risquons de le voir atteindre plus de 210 millions d'ici à cinq années. Ces chiffres font particulièrement peur lorsque l'on pense que trois quarts de cette augmentation concernent directement les pays en développement, notamment d'Asie et d'Afrique.

Notant que les jeunes, dans les pays en développement, sont sérieusement touchés par cette crise, le groupe appelle à agir de façon énergique et unie afin de promouvoir des politiques novatrices et progressistes, pro-macroéconomiques et orientées vers les marchés du travail, susceptibles de contribuer à améliorer les droits et l'employabilité des jeunes et à développer leur esprit d'entreprise, tout en palliant efficacement le lourd héritage d'une génération perdue.

Le groupe applaudit aux conclusions de la Conférence «Rio+20» qui confirment l'engagement et l'attachement mondiaux à l'éradication de la pauvreté et à l'intégration des dimensions sociale, économique et écologique du développement durable, et il appelle l'attention sur le fait que les stratégies pour un développement durable doivent traiter du chômage par anticipation et porter sur la création d'emplois décents.

Le groupe reconnaît l'importance d'une transition juste, avec notamment des programmes propres à aider les travailleurs à s'adapter aux conditions du marché du travail et un renforcement des capacités permettant d'optimiser la mise en valeur des qualifications des travailleurs en fonction des besoins de l'heure.

Le groupe exhorte à soutenir tout particulièrement les PME par le jeu de politiques favorables, d'investissements et de mesures d'incitation, car les PME demeurent un élément essentiel du tissu économique des pays en développement.

Le groupe a conscience de l'importance considérable de la nouvelle donne démographique pour l'emploi et la protection sociale, notamment dans la mesure où elle se répercute notamment sur les questions de productivité, de pauvreté et de migration dans les pays en développement.

Le groupe plaide en faveur d'interventions de politique générale adéquates et éclairées ayant pour objet de mettre en place un cadre de travail décent, qui soit inclusif, intégré et paritaire et qui, fondé sur la solidarité entre générations, puisse s'appliquer tout au long de la vie.

A cet égard, le groupe appelle l'Organisation internationale du Travail à entreprendre davantage de recherches et d'analyses concernant la transition démographique, son impact et les éventuelles réactions à prévoir au niveau des politiques, notamment en ce qui concerne les pays en développement où

73 pour cent des personnes âgées de la planète vivront à l'horizon 2030.

Le groupe note le rapport du groupe de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015, publié en mai 2013, où nous constatons avec un grand intérêt que la création d'emplois, les niveaux de vie durables et la croissance équitable font partie des priorités.

Le groupe salue l'implication de l'Organisation internationale du Travail dans le programme de développement pour l'après-2015. Pour l'avenir, le groupe appelle à redoubler d'efforts, à l'échelle mondiale, pour faire en sorte que l'objectif du plein emploi productif et du travail décent pour tous soit dûment pris en considération dans les débats concernant le programme de développement pour l'après-2015.

Dans les efforts engagés pour conférer la priorité à l'emploi et au travail décent dans les programmes des nations, le groupe reconnaît qu'il importe de promouvoir le dialogue social. Le groupe, rappelant son plein et entier engagement, est résolu à continuer de stimuler et d'exploiter le potentiel de la coopération Sud-Sud, triangulaire et Nord-Sud dans cette importante entreprise.

Enfin, le groupe est d'avis que la controverse concernant le système de contrôle de l'Organisation internationale du Travail soulève des questions d'importance fondamentale pour l'OIT elle-même. Un système de normes qui ne suscite pas une adhésion et un engagement tripartites entiers perdra inévitablement en poids et en crédibilité. Le groupe souligne l'importance d'un processus inclusif, tripartite et géré par les mandants dans la résolution des problèmes futurs.

Pour conclure, le groupe tient à exprimer sa gratitude à M. Guy Ryder pour son esprit d'initiative et son engagement en cette période critique, et souhaite plein succès à la Conférence.

Original espagnol: M^{me} SEGOVIA AZUCAS (ministre de la Justice et du Travail, Paraguay)

La délégation officielle de la République du Paraguay tient dans un premier temps à féliciter le Président Nidal Katamine pour sa désignation à la tête de nos séances plénières, pour cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Nous lui adressons tous nos vœux de succès. Nous félicitons également M. Guy Ryder pour son rapport, et soulignons le caractère précis et éclairé de l'analyse réalisée et des conclusions tirées.

Le rapport du Directeur général nous présente un panorama détaillé du monde du travail au XXI^e siècle, avec une analyse des forces qui l'influencent, leurs conséquences au sein de l'OIT et sur les capacités de cette dernière à s'acquitter de son mandat. Nous souscrivons à la conclusion du Directeur général selon laquelle l'OIT a fait montre, à de nombreuses occasions au cours de son histoire, de sa grande créativité ainsi que de ses grandes capacités d'adaptation aux circonstances, et selon laquelle elle saura tout aussi bien relever les défis d'aujourd'hui. Ainsi, non seulement notre délégation est d'accord avec cette dernière conclusion, mais elle tient à réaffirmer son engagement tripartite vis-à-vis de la mise en œuvre des initiatives citées au rapport, car elle est intimement convaincue que ces éléments sont des outils efficaces qui peuvent faciliter l'exécution du mandat de l'OIT et la poursuite de la lutte pour la justice sociale.

Nous pensons que le travail décent est une condition indispensable à l'éradication de la pauvreté et un élément essentiel du programme de développement pour l'après-2015. En ce qui concerne le Paraguay, les organismes spécialisés prévoient une croissance économique du PIB de 4,5 pour cent par an pour la décennie actuelle; croissance qui devra nécessairement s'accompagner de politiques et de programmes visant à atténuer la pauvreté et les inégalités sociales. Si tel n'est pas le cas, tous ces facteurs menaceront sérieusement le développement efficace de l'économie et le respect des droits démocratiques fondamentaux du travail, ce qui entravera la paix sociale.

Ainsi, étant donné notre situation actuelle, nous pensons qu'il est indispensable et urgent de créer le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Notre gouvernement, dirigé par le Président Federico Franco, a fait de la création de ce dernier ministère une priorité, et nous avons en conséquence déployé toutes les actions nécessaires et réaffirmé ici notre détermination, car nous sommes absolument convaincus que la structure du ministère de la Justice et du Travail, qui date de 1948, est désormais tout à fait insuffisante pour relever les défis actuels que nous pose le monde du travail et que décrit le Directeur général dans son rapport.

De la même façon, nous réaffirmons que le dialogue social et la pratique du tripartisme sont des éléments nécessaires et pertinents pour trouver des solutions aux problèmes socio-économiques nationaux et renforcer la cohésion sociale.

S'agissant du système normatif de l'OIT, nous déclarons, avec une grande satisfaction, qu'à l'issue des efforts tripartites que nous avons déployés, notre pays a ratifié la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, et que nous avons également adopté la loi d'insertion des jeunes travailleurs. Ces actions témoignent de la ferme volonté qu'a le Paraguay d'introduire dans sa législation les conventions de l'OIT.

Nous adressons à l'OIT nos remerciements pour sa coopération technique constante au Paraguay, et pensons qu'il est opportun de demander la création d'un bureau permanent de l'OIT dans notre pays, afin que nous puissions continuer à progresser sur des thèmes essentiels.

La République du Paraguay exprime son appui très ferme à l'OIT, en saluant toutes les victoires qui ont été remportées pendant ses quasi-cent ans d'existence et, une fois encore, redit toute sa confiance à l'endroit de l'Organisation, convaincus que nous sommes qu'elle va pouvoir avancer la réalisation de ses objectifs grâce à l'engagement tripartite de ses mandants.

Original azéri: M. ALAKBAROV (ministre du Travail et de la Protection sociale, Azerbaïdjan)

Permettez-moi avant tout d'exprimer ma gratitude au nouveau Directeur général du BIT, M. Guy Ryder, pour son rapport très complet qui identifie les priorités mondiales et décrit les défis du XXI^e siècle en matière de travail, d'emploi et de sécurité sociale.

Ce rapport montre bien la volonté de l'OIT, même en ces périodes troublées, de partager avec les pays les meilleures pratiques permettant d'établir la justice sociale. Depuis le début de l'histoire de l'Organisation, les documents et les programmes adoptés par l'OIT ont joué un rôle majeur pour promouvoir, et surtout défendre, les grandes valeurs

concernant le bien-être social dans les Etats Membres dans les domaines du travail et de l'emploi, même dans des conditions très difficiles sur les plans politique et économique. Les questions qui font l'objet de nos débats actuels sont particulièrement importantes aux plans national et international.

Par ailleurs, dans bien des pays, la mise en place de systèmes de protection sociale et du travail décent reste des objectifs à atteindre, et malgré la croissance macroéconomique, on constate une répartition inéquitable des revenus, une plus grande stratification sociale et la multiplication des atteintes à l'environnement et aux conditions de travail. Tous ces problèmes continuent à avoir un impact sur la communauté internationale.

On a pu constater que les tensions sur le marché du travail et dans la sphère sociale peuvent conduire à des crises politiques.

De toute évidence, il s'agit là de sujets brûlants, et l'Azerbaïdjan y accorde sa plus grande attention. Le pays est bien entendu prêt à relever les défis de la mondialisation et essaye de se concentrer sur les objectifs à venir. Les programmes actuels du pays s'efforcent de créer davantage de possibilités d'emplois, notamment pour les jeunes, de rendre les travailleurs compétitifs, de mettre en place des systèmes de sécurité sociale accessibles à tous, et d'instaurer un marché du travail équitable et compatible avec les normes internationales du travail, et le développement d'une classe moyenne.

Depuis que l'économie nationale a connu une croissance multipliée par plus de trois au cours des neuf dernières années, le secteur non pétrolier représente désormais plus de 52,7 pour cent du PIB, plus de 1 200 000 nouveaux emplois ont été créés, et le chômage est tombé à 5,2 pour cent.

En 2009, alors que notre économie était touchée par la crise, l'Azerbaïdjan est néanmoins parvenu à une croissance de 9,3 pour cent, ce qui a marqué la fin de la transition économique et le début d'une ère plus moderne.

L'Azerbaïdjan s'est joint à la Déclaration des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement en 2000 et a lancé des programmes concrets visant à réduire la pauvreté. Le taux de pauvreté a sensiblement baissé durant la dernière décennie, passant de 49 pour cent à 6 pour cent seulement. L'initiative de la Banque mondiale consistant à éliminer la pauvreté extrême d'ici à 2030 nous semble donc tout à fait réaliste en Azerbaïdjan.

En raison du progrès économique, de la modernisation et de l'intégration de l'Azerbaïdjan dans l'économie mondiale, il faut stimuler la compétitivité et adapter les ressources humaines au développement économique. Du fait d'un plus large recours aux technologies de pointe, il faut former la main-d'œuvre aux nouvelles compétences et renforcer les liens entre l'école et le marché du travail. Il reste que la persistance d'une économie informelle, le manque de qualifications des chômeurs, notamment les jeunes, et la difficulté de faire face à la concurrence internationale rendent plus difficile l'intégration dans le marché mondial du travail.

A l'heure actuelle, la priorité des stratégies de réforme est d'offrir aux travailleurs des conditions de travail décentes et des systèmes de protection sociale équitables. A cet égard, 200 normes professionnelles ont pu être élaborées dans le cadre de l'amélioration des normes professionnelles et de

formation, en coopération avec des partenaires internationaux: c'est là un pas important vers la formation de ressources humaines qualifiées au niveau international ainsi que vers l'adaptation de l'enseignement technique et professionnel aux nécessités du marché du travail actuelles.

L'Azerbaïdjan attache aussi une grande importance à la coopération en matière de travail et d'emploi. La deuxième Conférence des ministres du Travail de l'Organisation de la coopération islamique s'est tenue en avril 2013 à Bakou, en Azerbaïdjan. Des documents fondamentaux en matière de coopération sur le travail et sur l'emploi ont pu être signés entre les membres de l'organisation, et l'on a pris la décision de créer un centre pour le travail à Bakou. Ce centre a pour objet d'encourager et de promouvoir la diffusion des principes de l'OIT et leur application dans les Etats Membres. L'Azerbaïdjan va également accueillir la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la cohésion sociale.

Je suis certain que cette Conférence contribuera au développement et à la mise en œuvre réussis des politiques actives qui traitent des questions importantes dont nous débattons cette année.

(M. Katamine prend place au fauteuil présidentiel.)

Original arabe: M. GHOBASH (ministre du Travail, Emirats arabes unis)

Je voudrais féliciter le Président pour son élection à la tête de cette session de la Conférence internationale du Travail.

Permettez-moi également de vous faire part de l'intérêt exprimé par le gouvernement de l'Etat des Emirats arabes unis pour le rapport du Directeur général qui présente les défis auxquels sera confronté le monde du travail et les politiques qui doivent permettre à l'OIT de renouveler sa capacité à remplir son mandat et à atteindre ses objectifs.

Le rapport du Directeur général signale les défis que doivent affronter les marchés du travail, compte tenu des changements démographiques, parmi lesquels la nécessité de fournir un travail décent aux nouveaux venus sur le marché du travail notamment en Asie du Sud et au Moyen-Orient. Nous partageons les idées contenues dans le rapport vu que la région du Golfe connaît les mêmes problèmes dont la résolution exige l'établissement d'un ensemble de politiques susceptibles de créer des emplois décents dans notre région.

J'apprécie particulièrement le passage du rapport qui exprime le souhait d'aborder les défis que connaît l'Organisation, particulièrement au sujet de la nécessité de se préparer à mener à bien sa tâche dans une conjoncture mondiale qui évolue rapidement et en ce qui concerne la gouvernance de la relation entre les éléments constitutifs de l'OIT et la promotion du partenariat entre eux en tant que condition permettant à l'Organisation d'accomplir ses objectifs constitutionnels.

Je partage l'avis du Directeur général exprimé au paragraphe 89 concernant la nécessité de traiter les critiques adressées de temps à autre à l'Organisation au sujet notamment de sa structure tripartite et de ses méthodes de travail. Il souhaite ne pas ignorer ces critiques bien qu'un certain nombre d'entre elles manquent d'objectivité. Du point de vue de mon gouvernement le facteur déterminant pour préserver la capacité de l'Organisation à remplir son rôle his-

torique consiste moins en définitive à réagir aux critiques émanant de sources extérieures qu'à assurer la cohésion des mandants tripartites dans le cadre de l'Organisation et de sa structure tripartite sur la base de l'équilibre des intérêts et des rôles. C'était également l'opinion de David Morse, ancien Directeur général du BIT qui avait déclaré que: «L'OIT ne peut être un instrument efficace du progrès que dans la mesure où ses Etats Membres et ses autres éléments constitutifs le désirent.»

Le rapport indique aussi la nécessité de moderniser le système des normes internationales du travail. Cependant, l'un des obstacles à ce propos réside dans le niveau insuffisant de confiance surtout lorsque les parties prenantes s'imaginent que leurs partenaires visent en réalité à obtenir des avantages sectoriels aux dépens des intérêts communs.

Le rapport signale que le fait que la Commission de l'application des normes n'ait pas réussi au cours de la session de l'année dernière de la Conférence à achever ses travaux était dû non seulement à des divergences de vue en ce qui concerne le droit de grève, mais également à une différence d'interprétation au sujet du mandat et du pouvoir de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations. Nous estimons que ce qui s'est passé était en fait le reflet d'une crise de confiance entre deux éléments constitutifs essentiels, l'un des deux ayant estimé que l'autre avait l'intention d'acquiescer des avantages sectoriels au détriment de l'objectif commun.

Nous sommes tout à fait d'accord avec les propos du Directeur général dans son rapport quand il souligne l'importance de surmonter les difficultés de l'année dernière. Cependant, nous aimerions également dire que: le fait d'éviter les répercussions des événements qui se sont produits au cours de la session de l'année dernière dépend de la manière dont nous allons traiter la question de la crise de confiance entre les éléments constitutifs de l'OIT en ne limitant pas le différend au rôle et à la responsabilité de la commission d'experts dans ce cas précis. Si nous considérons que ce qui s'est produit l'année dernière est le reflet d'une crise de confiance, les services de l'Organisation doivent être chargés non seulement de gérer cette crise mais également d'éviter la survenue de crises similaires à l'avenir et ce, en prévoyant une initiative programmée destinée à redonner de l'importance au dialogue responsable entre les éléments constitutifs de l'Organisation sur la base des objectifs communs et de l'équilibre des intérêts et des rôles.

Nous appelons donc le BIT à donner à la question de la promotion du dialogue responsable un intérêt particulier dans les instances de direction de l'Organisation, et notamment au niveau de la Conférence et du Conseil d'administration, au même titre qu'à la promotion du dialogue social au niveau national dans les Etats Membres. Le gouvernement des Emirats arabes unis espère participer à la réalisation de cet objectif.

Original russe: M. MOHBALIYEV (travailleur, Azerbaïdjan)

Permettez-moi, au nom de la Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan, de vous saluer très chaleureusement, vous tous participants à cette présente Conférence, et de vous souhaiter tout le succès possible.

Le thème qui est soumis à notre discussion d'aujourd'hui est particulièrement intéressant et pertinent pour l'activité socio-économique des mar-

chés du travail de tous les pays eu égard à leurs différents niveaux de développement démographique.

Comme on sait, conformément au classement des Nations Unies, la population d'un pays où la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans est inférieure à 4 pour cent est considérée comme jeune. Si cette proportion est de 4 à 7 pour cent, c'est une population vieillissante, et si la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans est de plus de 7 pour cent c'est une population âgée.

Aujourd'hui, le vieillissement de la population dans les pays développés est un phénomène qui s'accélère. Dans un grand nombre de pays européens, la proportion de personnes de plus de 65 ans dépasse déjà 15 à 17 pour cent. Ceci est lié, d'une part, à la baisse de la natalité et, d'autre part, à l'allongement de l'espérance de vie.

Selon les prévisions dont nous disposons, dans un avenir proche, l'âge moyen de la population de la planète va augmenter très rapidement pour atteindre 35 ans d'ici à 2030.

Les changements démographiques que je viens de décrire n'ont pas épargné l'Azerbaïdjan. S'il y a vingt ans la population de notre pays pouvait être considérée comme relativement jeune, à l'heure actuelle, on peut plutôt la considérer comme vieillissante. Au cours de cette période, la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans est passée de 4,8 pour cent à 5,8 pour cent. La proportion de personnes âgées de moins de 15 ans s'est en revanche réduite pour passer de 33,1 pour cent à 22,3 pour cent. L'espérance de vie augmente également sans cesse et se rapproche de 74 ans.

Durant les premières années qui ont suivi le rétablissement de l'indépendance de l'Azerbaïdjan et dans le contexte d'une situation économique et politique instable, contre la volonté et l'aspiration du peuple de l'Azerbaïdjan, on a imposé à notre pays un conflit séparatiste dans le Haut-Karabagh, un ancien territoire de l'Azerbaïdjan.

Je ne veux pas m'étendre sur ce conflit mais simplement faire observer qu'il a contribué à bouleverser bien des aspects de la vie de notre population et, en particulier, le développement démographique de notre pays. On a vu baisser les indicateurs de natalité. Si au début des années quatre-vingt-dix, on dénombrait 26,6 naissances pour 1 000 habitants, dans les années qui ont suivi, on est passé à peine à plus de 18.

En analysant l'évolution démographique, on constate certes une croissance globale de la population, mais la part des personnes n'ayant pas atteint l'âge de travailler est en légère diminution, ce qui pourrait conduire à un déficit de main-d'œuvre. Nous avons conscience de ce problème et nous efforçons de trouver une solution. Nous espérons d'ailleurs que notre rencontre à cette Conférence nous permettra de nous enrichir de l'expérience d'autres pays.

Les ressources humaines pour la période 2000-2011 sont passées de 4,7 millions de personnes à plus de 6,1 millions de personnes et, chaque année, 118 000 personnes en moyenne arrivent sur le marché du travail. C'est inférieur à ce que nous avons connu durant la période précédente. En appliquant une politique de transformation de l'or noir en capital humain nous avons donc réussi à éviter les conséquences de la crise mondiale. Nous avons adopté de vastes programmes pour accroître le PIB (qui a été multiplié par trois depuis 2003), développer l'emploi et créer des conditions favorables au travail décent. Entre 2007 et 2012 prati-

quement 100 milliards de dollars des Etats-Unis ont été investis dans notre économie, dont 60 milliards dans les ressources intérieures. Ainsi, nous avons pu créer plus de 1 100 000 emplois complémentaires dont 70 pour cent dans les régions de notre pays, ce qui a permis de réduire sensiblement les migrations intérieures. Le taux de chômage est passé de 11 pour cent à 5,2 pour cent; 130 000 familles, soit presque 600 000 personnes bénéficient d'une aide sociale ciblée.

Nous sommes heureux de constater ces dernières années une nouvelle tendance à la hausse de la natalité dans le pays. Nous sommes convaincus que, grâce à l'augmentation progressive des salaires, à la mise en œuvre des dispositions de la loi sur la sécurité sociale qui visent à stimuler la natalité, à améliorer les conditions d'octroi des prêts immobiliers aux jeunes ménages, et à mettre en œuvre le programme d'Etat sur le développement de la démographie et de la population, il sera possible de rallier les forces vives de la nation.

En analysant les tendances mondiales du vieillissement de la population, on peut mettre en évidence un certain nombre d'éléments communs à plusieurs pays qui expliquent la situation actuelle: la détérioration du niveau de vie de certaines couches de la population; le creusement des écarts de revenus; le faible développement des infrastructures; le fait que bien des services sont maintenant inaccessibles pour beaucoup de personnes; la mauvaise qualité des denrées alimentaires; la propagation de certaines maladies; les atteintes à l'équilibre écologique, en raison de la pollution; les conflits entre nations ou entre Etats; l'afflux de réfugiés et de personnes déplacées; la réglementation insuffisante des processus migratoires. Toutes ces questions devraient être au cœur des programmes mis en place tant par les pays développés que par les pays en développement. Par ailleurs, le problème du vieillissement de la population doit faire l'objet de négociations entre les partenaires sociaux.

Il faut largement mettre en œuvre les dispositions de la recommandation (n° 162) sur les travailleurs âgés, 1980. Compte tenu du fait qu'il faut veiller à la protection sociale des travailleurs âgés, l'OIT pourrait aider nos pays à adopter cet instrument et à le mettre en œuvre dans la pratique.

Il va de soi que le vieillissement de la population est inévitable et irréversible mais, si l'on élabore en temps voulu des mesures appropriées, on pourra éviter les conséquences néfastes de ce processus.

Original anglais: M. AHMED (ministre du Travail et de l'Emploi, Bangladesh)

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le docteur Nidal Katamine d'avoir été élu Président de la Conférence.

J'aimerais aussi remercier le Directeur général pour son rapport axé sur les emplois décents, les normes du travail, le développement durable, le dialogue social et la restructuration de l'Organisation internationale du Travail. Le Bangladesh a accordé une grande importance à tous ces points.

A l'heure actuelle, nous travaillons avec l'OIT à la mise en œuvre du programme «Better Work» au Bangladesh. Ce programme vise à améliorer tant le respect des normes du travail que la compétitivité dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Dans le cadre d'un programme régional, l'Initiative en faveur des emplois verts au Bangla-

desh a été mise en œuvre en deux phases par les partenaires tripartites de l'OIT.

Monsieur le Président, 2,5 pour cent de notre PIB sont alloués à des programmes de protection sociale. Conformément à nos obligations constitutionnelles, notre gouvernement s'attache à garantir une sécurité sociale à tous ses citoyens mais il doit faire face au vieillissement de la population.

Avec le soutien technique du Bureau international du Travail, nous avons mis en œuvre des programmes garantissant une protection sociale à long terme aux personnes âgées et élargi, dans ce cadre, la portée et la couverture des programmes existants.

Permettez-moi de présenter certaines des mesures prises depuis la dernière Conférence internationale du Travail par mon gouvernement en vue d'améliorer les conditions de travail et la sécurité au travail au Bangladesh. La pauvreté reste au centre de nos préoccupations et nous nous employons à la faire reculer en créant des emplois, en augmentant la productivité et en investissant dans le social. Nos politiques de développement visent à favoriser une croissance économique durable et inclusive et à promouvoir la justice sociale et l'équité.

En 2010, le gouvernement a pris d'importantes mesures en faveur des travailleurs de la confection en augmentant les salaires dans ce secteur. Ceux-ci ont été augmentés de plus de 80 pour cent grâce au dialogue entre les employeurs et les travailleurs. Compte tenu du coût de la vie, un nouveau conseil des salaires minima a été créé il y a un mois et il aura la tâche d'émettre des recommandations relatives aux salaires minima dans le secteur de la confection. Cette mesure servira directement les intérêts de 3,5 millions de travailleurs, dont la plupart sont des femmes.

Pour tenir compte de notre situation socio-économique et parallèlement des conventions de l'Organisation internationale du Travail, le gouvernement a pris d'autres mesures pour actualiser la loi du Bangladesh sur le travail de 2006. Les projets d'amendement ont été parachevés en consultation avec les mandants tripartites afin de faire en sorte que les opinions de toutes les parties prenantes soient prises en compte. Les contributions de l'OIT en la matière ont été également prises en considération.

En avril dernier, le Conseil des ministres du Bangladesh a approuvé les amendements à la loi sur le travail. La loi modifiée a été soumise au Parlement pendant la législature en cours.

Le gouvernement participe activement au programme visant à éliminer le travail dangereux et les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016. Dans ce cadre et conformément à la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, nous avons répertorié 38 types de travail dangereux pour les enfants.

Nous avons créé un programme national de services à l'emploi qui entend offrir des emplois à court terme et des formations à plus de 4 millions de jeunes chômeurs dans le secteur public. Il y a deux ans, nous avons également adopté une politique nationale de développement des compétences pour améliorer la formation et les qualifications dans les secteurs public et privé.

Le Bangladesh estime que la santé et la sécurité des travailleurs sont une priorité essentielle. Récemment, le Premier ministre a tout particulièrement insisté sur le fait que nous ne voulons pas

d'une croissance économique qui mette en péril la vie de nos travailleurs.

L'effondrement d'une usine qui a provoqué en avril dernier la mort de 1 127 personnes a bouleversé l'ensemble de la nation. Ce fut une épreuve terrible pour toute notre population. Des personnes très pauvres présentes lors de la catastrophe ont apporté spontanément leur aide aux équipes de secours, alors qu'elles n'avaient même pas de chaussures aux pieds.

Aujourd'hui, toute la nation entend améliorer les conditions de travail dans le secteur de la confection et prendre les mesures correctives nécessaires à cet effet. Nous avons grandement apprécié le soutien que nous ont apporté l'Organisation internationale du Travail, les partenariats de développement, les clients internationaux et la communauté internationale. Ils ont su être à nos côtés pendant ces moments douloureux.

La déclaration commune signée à Dhaka le 4 mai en présence du Directeur général adjoint du Bureau international du Travail nous servira de feuille de route pour la suite des événements. Nous saluons vivement le rôle joué dans ce contexte par le Directeur général de l'OIT.

Nous saluons également l'accord sur la prévention des incendies et la sécurité des bâtiments au Bangladesh qui a été conclu il y a quelques semaines avec les acheteurs internationaux. Nous estimons également que les initiatives récentes de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et d'autres partenaires sont des étapes positives sur la voie du règlement des questions de conformité dans les usines du Bangladesh.

Pour garantir la durabilité à long terme du secteur de la confection, nous nous orientons vers la création rapide d'un parc industriel susceptible d'accueillir les entreprises vulnérables du secteur.

Nous aimerions que tous nos amis prennent conscience des difficultés que rencontre le Bangladesh. Nous vous remercions une fois encore de votre soutien et vous demandons instamment de continuer à travailler à nos côtés.

A l'heure actuelle, toute forme de restriction au commerce au nom de la protection des droits du travail, risque de nuire aux travailleurs eux-mêmes, et notamment à des millions de femmes.

De son côté, le Bangladesh entend continuer de travailler en étroite collaboration avec l'OIT. Nous sommes certains qu'ensemble, nous pourrions atteindre notre objectif commun, à savoir construire un avenir fondé sur le travail décent.

Original espagnol: M. SEGURA (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Costa Rica)

Je tiens à vous saluer en cette Journée mondiale contre le travail des enfants.

Je viens du Costa Rica, un petit pays qui, dans le cœur de ses habitants, cultive et défend le bien-être, la dignité et le bonheur du peuple et de son travail, encouragé par la joie que celui-ci exprime chaque jour. Ce type de développement est difficile mais très gratifiant et juste.

Je voudrais parler un peu de l'histoire dont je suis porteur. Au XIX^e siècle, peu de temps après l'indépendance, les Costariciens ont créé un Etat de droit, promu l'éducation publique gratuite et la formation des femmes. Nous avons ouvert notre économie au reste du monde grâce aux premières exportations de café et nous avons également favorisé

la création d'une classe moyenne de propriétaires de petites et moyennes exploitations agricoles.

Vers la fin de la première moitié du XX^e siècle, entre 1940 et 1948, on a vu se forger dans notre pays une alliance politique inédite en Amérique latine, réunissant en un même bloc chrétiens, libéraux et marxistes.

Cette alliance, dirigée par le Président de la République, Ángel Calderón Guardia, le leader communiste, Manuel Mora Valverde, et Monseigneur Sanabria Martínez, a promu la création de l'Université du Costa Rica, l'approbation du Code du travail et l'introduction du chapitre sur les garanties sociales dans la Constitution, la loi sur les loyers modérés, et nous avons entamé des efforts en matière de répartition des terres et de développement industriel.

Sur ces bases de réformes sociales, sans précédent en Amérique latine, l'Assemblée nationale constituante a créé en 1949 le premier Etat social de droit, a réaffirmé l'interdiction de l'armée comme institution permanente, décrétée par le Mouvement de libération nationale, présidé par M. José Figueres Ferrer, et a jeté les bases d'un style de développement privilégiant le renforcement industriel et agricole, tout en favorisant la création d'une vaste classe moyenne, liée aux activités de l'Etat.

C'est dans ce cadre historique que le Costa Rica s'est rapidement transformé, en trente ans, en un pays à revenu moyen, ayant vocation à s'ouvrir sans relâche à l'économie mondiale, ce qui l'a mené aux portes d'un développement humain intégral et socialement inclusif.

Dépassant la crise économique internationale de la fin des années soixante-dix, et, voyant qu'il était nécessaire de renforcer les systèmes productifs internes en lien avec l'économie mondiale, nous avons défini une stratégie de développement tournée vers l'extérieur.

Depuis lors, au cours des 31 dernières années, depuis 1982, le Costa Rica n'a cessé de réaffirmer sa vocation progressiste, démocratique et modernisatrice.

Parallèlement à notre travail de promotion de l'ouverture commerciale et de l'intégration aux grands courants du développement mondial, notre pays, chaque jour, trouve une force nouvelle dans la qualité de son éducation publique, l'universalité de ses services de santé, la sécurité, la modernisation de ses infrastructures et la pleine application des droits au travail.

Soumis à la pression de la crise économique internationale qui a éclaté en 2008, nous sommes restés fidèles à notre histoire et à nos idéaux. Nous soutenons sans réserve le dialogue social tripartite, comme l'ont fait nos ancêtres et comme l'a fait, dans son discours d'ouverture, M. Guy Ryder, le Directeur général du BIT, que nous saluons avec enthousiasme.

Et, aujourd'hui, comme il l'a fait hier, le Costa Rica approfondit son engagement en faveur de la réduction de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, de la diminution des inégalités sociales, de l'intégration dans l'économie mondiale, de l'expansion et du renforcement des classes moyennes, de la promotion des droits de l'homme, de la liberté et de la paix.

Nous savons, à la lumière de notre expérience, que tous ces objectifs se fondent sur le travail décent.

Il n'y a pas de progrès social sans travail décent, et il n'y a pas de travail décent pour l'être humain sans un système de production qui permette de créer des emplois de qualité, sans un système social qui offre des possibilités universelles en matière de santé, d'éducation, de logement, de sécurité, de culture, et sans respect plein et entier des droits au travail.

Quel que soit le revenu disponible par personne ou par famille, il faut absolument que l'on crée un filet de protection sociale de base, qui assure emploi, éducation, santé, sécurité et logement, tout au long de la vie.

Intimement convaincus de cela, et avec l'appui solidaire et sans réserve de la Présidente de la République, M^{me} Laura Chinchilla Miranda, devenue également Présidente par intérim du Conseil des ministres du Travail de l'Amérique centrale et de la République dominicaine, et des ministres du Travail de la région, nous avons mis sur pied un programme stratégique régional pour les questions relatives au travail et à l'emploi, dans le cadre du système d'intégration centraméricain, et nous parachevons un plan d'action régional qui traduit dans la pratique ce programme stratégique régional, en tenant compte des contextes propres à chaque pays.

C'est la voie que nous avons choisie pour placer le travail décent au cœur d'un développement socialement inclusif dans la région et pour permettre à l'Amérique centrale de se joindre et de participer au dialogue international dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

C'est un grand honneur pour nous d'être ici et de participer à ce dialogue mondial afin de contribuer à l'édification d'un monde plus juste fondé sur la liberté, la paix et la justice, et le travail décent pour ses habitants.

M^{me} KNIESNER (*travailleuse, Roumanie*)

Au nom des travailleurs de Roumanie, permettez-moi de transmettre nos félicitations au Président et aux Vice-présidents de cette Conférence pour leur élection.

Nous tenons à exprimer nos félicitations au nouveau Directeur général pour son rapport, et spécialement pour l'accent mis sur des questions importantes telles que la création d'emplois, l'encouragement d'un véritable dialogue social, l'amélioration de la qualité des emplois, le renforcement des politiques salariales, la promotion de la santé et la sécurité au travail, les politiques visant à l'emploi des jeunes, les stratégies durables pour le problème du vieillissement de la population, pour les systèmes de protection sociale, et les politiques favorisant la croissance économique, la création d'emplois et la justice sociale.

Malheureusement, le changement d'orientation stratégique au profit de mesures d'austérité budgétaire et d'une série de réformes structurelles décidées sans consultations réelles avec les acteurs sociaux, a fragilisé partout les perspectives de reprise de l'emploi et les droits fondamentaux, tout en aggravant les effets de la crise.

Voilà pourquoi il est vraiment urgent d'élaborer des politiques unifiées, et surtout viables, pour remédier aux déséquilibres grandissants et pour remettre le monde sur le chemin d'un développement durable.

Précarité, travail informel, salaires non payés, insécurité: En Roumanie, les droits fondamentaux d'une grande partie des travailleuses et des travailleurs sont chaque jour bafoués au profit d'une éco-

nomie parallèle: conditions inadéquates de travail pour un salaire minimal, contributions et heures supplémentaires impayées, insécurité sociale et économique plaçant les travailleurs roumains dans une situation précaire. Bien que l'on parle de précarité en tant que phénomène global, en Roumanie, cette catégorie de travailleurs est beaucoup plus nombreuse que dans les autres pays européens.

Je vous rappelle qu'en 2011 le gouvernement a imposé le changement du Code du travail et des cinq lois principales relatives au marché du travail, à savoir la loi sur les syndicats, la loi sur les employeurs, la loi sur les conflits du travail, la loi sur les contrats collectifs de travail et la loi sur le Conseil économique et social – toutes réunies dans une seule loi appelée, ironiquement, la loi du dialogue social.

L'Organisation internationale du Travail a demandé à la Roumanie de modifier sa législation du travail et du dialogue social après les conclusions d'une étude sur les réformes législatives du travail en Roumanie, qui a établi que la réforme législative du travail de 2011 a eu un fort impact négatif sur les travailleurs, affectant leurs droits fondamentaux et leur droit de grève. Cette réforme a également entraîné l'interdiction du contrat collectif de travail au niveau national, d'inconcevables taux de représentativité des partenaires sociaux et une discrimination de l'organisation syndicale en faveur des représentants des salariés, et a restreint l'accès à la négociation collective.

Résultat: Les travailleurs sont devenus des observateurs muets incapables de lutter pour leurs droits fondamentaux. Ces effets négatifs de la réforme législative ont généré une réduction du nombre des conventions collectives pour les travailleurs roumains. La voix des partenaires sociaux n'est pas non plus importante pour le gouvernement actuel, qui est influencé uniquement par les représentants de la Chambre de commerce américaine qui soutiennent, à côté de la troïka, le maintien de l'actuelle législation du travail en Roumanie.

Des changements urgents sont nécessaires pour créer une législation couvrant le marché du travail et le dialogue social, et qui respecte les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail.

En cette période de crise, les délégués du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'Union européenne soutiennent toujours que les seules solutions efficaces sont l'austérité, la dégradation des conditions de travail et la privatisation de tous les services d'intérêt général et des monopoles naturels.

Dans ce cas, la privatisation est souvent faite par des sociétés concurrentes dont le but est la faillite immédiate des entreprises en question pour éliminer la concurrence sur le marché européen ou international, ou bien par des entreprises étrangères dans lesquelles d'autres gouvernements sont majoritaires.

Une telle politique ne peut qu'aggraver la pénurie d'emplois et entraîner la migration massive des travailleurs qualifiés, surtout vers les pays d'Europe occidentale.

En conclusion, permettez-moi de dire que les syndicats de Roumanie sont animés par la même conviction: les partenaires tripartites doivent réfléchir et agir ensemble pour procéder aux changements nécessaires visant à instaurer une croissance équilibrée, tant au niveau national qu'au niveau interna-

tional, c'est-à-dire une croissance à la fois stable, durable et créatrice d'emplois.

Original espagnol: M. GONZÁLEZ ARIAS (employeur, Paraguay)

Je voudrais saluer M. Nidal Katamine et le féliciter pour son élection à la tête de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Nous lui souhaitons plein succès dans cette haute responsabilité.

Je voudrais également remercier le Directeur général du Bureau international du Travail, M. Guy Ryder, pour le rapport qu'il nous a présenté et dont les lignes de force vont dans le sens du bon fonctionnement de l'OIT à l'avenir.

Comme le dit le rapport, la pauvreté représente un danger pour la prospérité du monde entier, et la combattre constitue donc un enjeu décisif.

Le Paraguay est un pays en développement sans littoral et nous avons une population essentiellement jeune, d'où la nécessité constante de mettre en œuvre des projets et des programmes de développement en faveur de l'inclusion sociale. Mon pays a beaucoup de ressources naturelles, mais malheureusement la distribution des revenus connaît des insuffisances.

Ainsi, le patronat paraguayen soutient le programme du futur gouvernement qui va entrer en fonction le 15 août et qui dans son programme a donné la priorité absolue à la lutte contre la pauvreté, en particulier la pauvreté extrême. Faute de solution face à cette injustice, nous ne saurons avancer vers une société égalitaire et juste.

L'absence de littoral dans notre pays pèse sur nos exportations, qui coutent 40 pour cent de plus par rapport aux autres pays ayant un accès à la mer. Par conséquent, notre compétitivité doit s'adapter à cette réalité, ce qui constitue un défi pour l'éducation et pour la formation de la population lors de son arrivée sur le marché du travail. L'expérience a montré que dans les pays où l'on a su implanter un parcours éducatif en alternance, de meilleurs résultats en termes de productivité, de qualité et de croissance ont pu être obtenus.

A cet égard, je tiens à souligner avec satisfaction qu'à la suite d'une initiative du secteur privé, en particulier de l'industrie, en coopération avec une fondation d'Heidelberg en Allemagne, une université de sciences appliquées verra le jour prochainement dans mon pays, le but étant de former des techniciens et des professionnels de haut niveau pour répondre aux exigences technologiques toujours plus élevées de la production industrielle. Pour ce faire, nous avons été épaulés par certaines entreprises allemandes que nous remercions vivement.

Nous appuyons le développement durable et nous estimons qu'il appartient aux générations présentes et futures d'œuvrer autant que possible au respect de l'environnement, en évitant une exploitation sans discernement qui mènerait à des pertes intolérables des ressources naturelles et compromettrait la durabilité de l'environnement.

Nous pensons que l'impact de la technologie sur la production actuelle doit être une source de progrès qui respecte la nécessité de créer des emplois et de les maintenir, et non le contraire.

Nous estimons que le tripartisme est l'instrument le plus adapté pour parvenir à des accords allant dans le sens du maintien de la paix sociale et de la gouvernabilité. Les employeurs feront tout leur pos-

sible pour participer et pour régler les différends relatifs au monde du travail.

Les activités de coopération technique menées par l'OIT sont fondamentales pour la formation dans tous les secteurs de la société. Nous remercions l'OIT pour cette assistance dont nous souhaitons continuer de bénéficier. A ce propos, le secteur privé, par le biais des organisations professionnelles d'entreprises agricoles et industrielles, réalise des projets spécifiques de formation et de lutte contre le travail des enfants dans les champs de canne à sucre et dans l'industrie de la céramique de bâtiment. De même, nous avons participé à la rencontre tripartite pour l'inclusion des femmes au travail.

Le dynamisme de l'économie actuelle fait que les pays développés continuent d'influer sur la production des pays en développement en raison de leur pouvoir économique, de marché et financier. Nous souscrivons au rapport du Directeur général lorsqu'il souligne que le secteur financier doit veiller aux besoins de financement de l'économie réelle. Un des principaux problèmes des pays en développement est l'absence d'un financement voué à la production et à l'exportation.

Nous soutenons les initiatives du centenaire de l'OIT ainsi que les thèmes proposés dans le document, qui selon nous sont suffisamment concrets pour être mis en œuvre et servir de plateforme de travail pour l'OIT.

Enfin, je tiens à exprimer la volonté des employeurs de mon pays de continuer de travailler de façon constructive avec l'OIT, avec son gouvernement, avec les secteurs syndicaux pour défendre et promouvoir les principes et objectifs de l'OIT en vue d'une société plus juste et inclusive.

Original espagnol: M. ARELLANO CHOQUE (travailleur, Pérou)

Je m'exprime ici au nom de la Confédération générale des travailleurs du Pérou (CGTP). Nous voyons persister, et même s'aggraver à l'échelle mondiale, la pire crise du modèle social et économique. Des changements extrêmement profonds se produisent, venant aiguïser les contradictions et creuser les fossés entre riches et pauvres.

Le gouvernement du Pérou, dirigé par M. Ollanta Humala, continue de mener une politique sur le modèle néolibéral, telle que celle appliquée par les gouvernements précédents, Fujimori, Toledo et Garcia Pérez. Tous avaient promis au peuple qu'ils allaient changer les choses pour améliorer les conditions de vie des plus pauvres du Pérou. Et, pourtant, rien, ou presque rien, ne s'est produit. On est parvenu, c'est vrai, à une croissance soutenue du PIB, mais celui-ci n'a guère profité à la majorité. On continue à céder nos ressources naturelles, qui sont pillées par les multinationales. C'est le cas par exemple pour le gisement de gaz de Camisea, qui est évacué vers l'étranger, au lieu d'être utilisé en priorité pour la consommation nationale et le développement industriel.

La privatisation d'entreprises stratégiques – notamment dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des activités portuaires – met en péril la sécurité nationale ainsi que le droit au travail. Nous continuons donc d'être un pays dépendant des exportations de matières premières, et le fossé entre riches et pauvres s'est encore creusé.

S'il est vrai que l'emploi a connu une croissance, il ne s'agit pas d'emplois décents, c'est-à-dire d'emplois assortis de droits. Il n'y a que l'emploi

précaire comme celui de milliers de travailleurs, surtout des femmes, du secteur textile ou de l'agro-exportation. D'après les propres chiffres du ministère du Travail, plus d'un million de travailleurs travaillent sous des contrats temporaires, environ un demi-million pour le compte d'entreprises de plus de 100 travailleurs, mais la grande majorité de ces contrats ne sont même pas respectés puisque le travail est en réalité permanent. C'est sans doute cette situation qui explique le faible taux de syndicalisation et de négociation collective au Pérou.

Pour ce qui est de ce gouvernement, il y a eu plus de 3 000 licenciements, simplement dus au fait que les travailleurs concernés avaient voulu créer un syndicat ou s'affilier à un syndicat existant. Le dialogue social a été totalement démantelé. Les conflits dans le domaine du travail ne sont pas l'exception. D'ailleurs, certains espaces, tels que le Conseil national du travail, ont cessé de fonctionner. C'était une instance tripartite où l'on devait en principe régler les problèmes les plus urgents en matière d'emploi et de droits au travail, qui s'est finalement convertie en un obstacle aux initiatives des travailleurs, ce qui conduit la représentation des travailleurs à se demander si elle va rester présente en son sein pour ne pas se rendre complice de sa paralysie ou, pire encore, projeter une image de consensus qui n'existe pas.

Le gouvernement a renoncé à ses promesses électorales et a clairement misé sur un programme qui favorise les intérêts du grand capital par le biais des multinationales, créant ainsi un climat de confrontation croissante avec la population, qui n'est guère disposée à accepter qu'une telle politique lui soit imposée. J'en veux pour preuve ce qui s'est produit il y a quelques jours dans le cadre de la lutte de plusieurs centaines de milliers de travailleurs de la fonction publique à qui l'on voudrait imposer une nouvelle loi du service public, sous prétexte d'harmoniser les différents régimes du travail qui existent au Pérou. Le gouvernement a élaboré un projet de loi qui entre gravement en conflit avec les conventions de l'OIT et avec la Constitution péruvienne. Cela a d'ailleurs été démontré par le rapport technique qui a été réalisé par l'OIT elle-même à la demande de certaines centrales syndicales péruviennes et du Congrès.

Malgré cela, et en dépit du fait que les représentations des travailleurs ont fait des propositions de rechange, le gouvernement maintient sa position insensée, ce qui a eu pour conséquence que des milliers de travailleurs affiliés à la CGTP se sont mobilisés dans l'ensemble du pays, provoquant des affrontements violents avec la police qui a brutalement agressé les travailleurs.

Le gouvernement du Pérou a violé, de façon flagrante, la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, ratifiée par le Pérou, qui stipule que des «mesures appropriées aux conditions nationales doivent, si nécessaire, être prises pour encourager et promouvoir le développement et l'utilisation les plus larges de procédures permettant la négociation des conditions d'emploi entre les autorités publiques intéressées et les organisations d'agents publics, ou de toute autre méthode permettant aux représentants des agents publics de participer à la détermination desdites conditions.» Il faut également citer à ce propos la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, qui garantit également la possibilité d'obtenir de meilleures rémunérations et conditions de travail pour

les travailleurs de la fonction publique, sans intervention de l'Etat ni des employeurs.

Par ailleurs, et clairement au mépris des avis du Comité de la liberté syndicale, l'Etat ne reconnaît pas l'arbitrage comme mécanisme de règlement des différends; ainsi, non seulement il ne favorise pas la négociation collective, mais encore il s'y oppose de façon flagrante.

En ce sens, nous avons demandé que soient ratifiées la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, ainsi que la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, et que les facultés et garanties du gouvernement reposent sur des bases démocratiques et d'inclusion sociale.

Nous exigeons donc la présence de fonctionnaires du BIT, qui viennent constater la paralysie des plaintes déposées auprès de l'OIT.

Original portugais: M. MUNGUAMBE (travailleur, Mozambique)

Je tiens d'emblée à dire merci pour cette opportunité qui m'est donnée de m'exprimer devant cette importante séance plénière de la Conférence internationale du Travail.

Je salue chaleureusement le Président de la Conférence et toutes les personnes ici présentes, en mon nom et au nom de l'Organisation des travailleurs du Mozambique-Centrale syndicale (OTM-CS).

Je tiens à saluer très particulièrement M. Guy Ryder, Directeur général du Bureau international du Travail, pour le brillant travail qu'il a réalisé depuis son élection. Nous savons qu'il va continuer à mettre tout son savoir-faire, son zèle et ses connaissances au service de la justice au travail et de la justice sociale afin de promouvoir encore et toujours le respect des droits de l'homme et des droits syndicaux.

Sa remarquable trajectoire au sommet d'instances syndicales et dans d'autres tribunes internationales et son engagement envers les travailleurs nous rend optimistes quant à la conduite de l'OIT à l'avenir.

La crise économique et financière actuelle a plongé l'humanité dans des difficultés extrêmes, qu'il s'agisse du chômage, de la pauvreté, des inégalités sociales et d'autres maux qui les accompagnent.

Le mouvement syndical du Mozambique s'est emparé avec force de la question du chômage, surtout chez les jeunes qui, d'un côté, perdent leur travail en raison de la crise économique, et de l'autre, quittent l'école et ne trouvent pas d'emploi, faute de postes de travail et parce qu'ils n'ont pas les qualifications recherchées par les entreprises.

Dans le contexte du dialogue tripartite mondial, les partenaires sociaux sont fermement engagés à définir et à mettre en œuvre des mesures visant à promouvoir la formation professionnelle, avec en priorité la jeunesse, en encourageant les entreprises à investir dans la formation professionnelle, la création de stages et la mise en valeur du potentiel humain de notre pays.

Le mouvement syndical mozambicain a ainsi élargi son action en faveur du relèvement des salaires, du développement humain, de la main-d'œuvre, de la promotion du travail décent, de l'équilibre entre les sexes et de la solution pacifique des conflits.

Les syndicats s'engagent à travailler la main dans la main avec les partenaires sociaux pour faire face aux défis découlant du travail précaire, des bas salaires et d'une protection sociale qui est loin de répondre aux besoins et aux attentes des travailleurs.

Nous avons apprécié au plus haut point l'appel lancé par l'OIT et présenté par une commission de la présente Conférence en matière de négociation collective dans la fonction publique. De nombreux pays, y compris le nôtre, doivent s'employer davantage à approfondir et améliorer le dialogue social, notamment à l'aide d'instruments réglementaires collectifs.

A ce sujet, l'OTM-CS attend avec impatience la promulgation de la loi sur le fonctionnement du Syndicat de la fonction publique, dont l'assemblée de la République du Mozambique est saisie depuis 2012. Cette loi va ouvrir de grandes possibilités aux fonctionnaires publics et à d'autres travailleurs, afin qu'ils jouissent du droit de se syndiquer et qu'ils disposent ainsi d'une plate-forme juridique pour débattre des enjeux qui intéressent les travailleurs.

Le Mozambique a fait de gros progrès. Il s'est doté d'une législation qui établit un cadre juridique pour la sécurité sociale obligatoire, la protection sociale des personnes défavorisées et handicapées, l'amélioration des services de sécurité sociale, tout cela en associant les travailleurs, les employeurs et le gouvernement.

Nous avons encore des défis à relever en matière de législation sur la sécurité sociale pour certaines catégories de travailleurs, notamment les travailleurs domestiques et les travailleurs du secteur informel.

Nous avons devant nous de grands défis à relever pour faire du travail décent une réalité, pour surmonter les obstacles découlant d'une économie de marché basée sur la compétition et sur la recherche du profit, au détriment de la dimension sociale et humaine.

Le Mozambique est un pays à vocation essentiellement agricole, partant nous réaffirmons, compte tenu de la conjoncture actuelle, la nécessité d'assurer une protection accrue aux travailleurs agricoles, autrement dit de ratifier la convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969.

Nous soulignons une fois de plus que tous les pays doivent s'engager davantage dans un dialogue social intégré et pertinent. La promotion du tripartisme doit permettre de parvenir à plus d'harmonie sociale et à des politiques de l'emploi équitables.

Nous ne saurions terminer sans parler de la Journée mondiale contre le travail des enfants qui est célébrée aujourd'hui dans le monde entier, et je voudrais exhorter tous les pays à œuvrer pour mettre fin à ce fléau qui pèse sur les générations à venir et viole les droits humains des enfants d'aujourd'hui.

Nous souhaitons plein succès au Directeur général et à l'OIT dans son ensemble pour les programmes de réforme mis en œuvre afin que cette institution s'acquitte plus efficacement de son mandat et concoure à des relations de travail plus justes et plus équitables.

Original arabe: M. WAHBALLAH (travailleur, Egypte)

Au nom des fédérations de syndicats égyptiens et de ma propre fédération, je félicite le Président pour son élection. J'espère que ce rassemblement international unique des trois partenaires sociaux parviendra à des résultats qui contribueront à garantir les droits légitimes des travailleurs en matière de salaires justes, de relations professionnelles stables, d'environnement de travail adéquat et de travail décent.

Je voudrais également féliciter M. Guy Ryder pour son élection au poste de Directeur général du Bureau international du Travail et l'assurer de la volonté de collaboration de nos fédérations de travailleurs. J'espère que le dialogue entamé va continuer et que la coopération technique de l'OIT se poursuivra, notamment en ce qui concerne le dialogue social qui a débuté en 2008.

Les travailleurs égyptiens ont fait face à de nombreuses pressions de la part des différents régimes politiques qui se sont succédé en Egypte. Nous sommes malgré tout parvenus à fournir des services aux travailleurs égyptiens malgré les difficultés rencontrées aux plans économique, social et politique. L'un des principaux défis pour le mouvement syndical égyptien a été le passage d'une économie dirigée à une économie plus libérale.

Malgré cela, nous avons pu réaliser un certain nombre de choses importantes dont nous sommes très fiers. Nous avons appelé à la grève générale en décembre 2006 et en 2008. Nous avons également participé, de manière active, à la révolution du 25 janvier. Cette révolution nous a donné le pouvoir de constituer librement des syndicats. C'est une liberté fondamentale.

Nous n'accepterons pas de revenir à la situation qui prévalait avant 2011 et nous ne laisserons personne remettre en question les acquis de la révolution du 25 janvier.

Par ailleurs, nous avons exhorté le régime actuel à continuer à collaborer avec nous dans ce sens et nous avons fermement demandé que des élections soient organisées au niveau des travailleurs, en vertu de la nouvelle loi promulguée en 2011 qui prévoit l'organisation d'élections de ce type tout comme les libertés des travailleurs sur leurs lieux de travail. Tout cela malgré les défis auxquels a été confrontée la Confédération des travailleurs égyptiens.

Malgré les pressions et les difficultés, nous avons lutté pour défendre les droits des travailleurs et conserver l'indépendance des syndicats. Nous avons pu également obtenir la création du Conseil économique et social prévu dans la nouvelle Constitution.

Devant cette Conférence, je voudrais appeler les entreprises à réintégrer tous les travailleurs qui ont été licenciés en raison de leur participation aux manifestations qui ont eu lieu pendant la révolution et qui réclamaient plus de liberté. Nous avons l'intention de continuer notre combat au niveau de notre confédération pour garantir que les travailleurs licenciés retrouvent leur emploi.

Nous attendons beaucoup de l'Organisation internationale du Travail pour nous aider à faire entendre la voix des travailleurs et à faire respecter leurs droits en matière de sécurité sociale, de droit à la retraite et à toutes les formes de protection sociale et médicale pendant la retraite. Nous travaillons afin que ces droits soient inscrits dans nos lois et législations.

Nous insistons par ailleurs dans notre lutte sur le respect des conventions internationales, spécialement celles qui ont trait à la démocratie et aux libertés individuelles. Nous continuerons à défendre ces libertés fondamentales.

Notre combat pour les droits des travailleurs porte également sur les droits des travailleurs palestiniens. Nous dénonçons les actions d'Israël qui vont à l'encontre même du droit international et des libertés individuelles et nous voulons que le droit

international soit appliqué dans les territoires palestiniens occupés et en Israël.

Je souhaite à cette Conférence tout le succès qu'elle mérite pour ce qui est d'élaborer de nouvelles normes internationales du travail qui protègent les droits des travailleurs et défendent leurs intérêts.

Original espagnol: M. RANGEL (travailleur, République bolivarienne du Venezuela)

Les représentants des travailleurs et des travailleuses de la République bolivarienne du Venezuela, dirigés par notre Centrale bolivarienne socialiste de la ville, de la campagne, de la pêche, se félicitent du fait que, depuis 35 ans, cette Conférence discute des droits syndicaux des employés du secteur public.

La délégation des travailleurs souhaite que soient respectées les conventions n^{os} 151 et 154. Nous demandons aux gouvernements, en tant qu'employeurs, d'appliquer ces conventions, signées par la majorité des pays Membres de l'OIT afin de protéger des droits fondamentaux, tels que la liberté syndicale, la négociation collective et les conventions collectives.

La liberté syndicale existe et les conventions collectives dans la République bolivarienne du Venezuela sont pleinement garanties. Elles sont aussi défendues par le mouvement des travailleurs. Au Venezuela, les conventions collectives concernent plus de 2 550 000 travailleurs – cadres, fonctionnaires et ouvriers – des cinq fonctions publiques nationales, des 24 Etats et des 335 communes, de l'éducation et de la santé, soit, d'après l'Institut national des statistiques, 20,5 pour cent de la main-d'œuvre. Des dizaines d'entreprises socialistes reprises aux capitalistes ont des syndicats et des conventions collectives. Il existe également des conventions collectives visant les travailleurs du secteur privé capitaliste.

Des conventions sont en cours de discussion pour les travailleurs et les travailleuses des secteurs de l'université, de la santé et du bâtiment, dont les fédérations sont toutes affiliées à notre centrale majoritaire et couvrent 1 700 000 bénéficiaires.

Par ailleurs, nos fédérations de cadres, d'employés et d'ouvriers de la fonction publique introduiront prochainement un projet de convention collective, comme établi dans notre Constitution.

Tous les ans, le gouvernement révolutionnaire, après consultation préalable du mouvement des travailleurs, relève le salaire minimum en faisant en sorte que cette hausse soit supérieure au taux de l'inflation et relève aussi le montant du coupon complémentaire d'alimentation. Le salaire des cadres, employés et ouvriers de l'administration publique a ainsi été ajusté. La nouvelle loi organique des travailleurs et des travailleuses est un instrument révolutionnaire qui vient d'achever sa première année d'application; elle est considérée comme l'une des meilleures lois du monde. Cette loi a fait l'objet d'une large consultation des travailleurs avant sa promulgation dans le cadre de l'exercice de la démocratie participative; plus de 19 700 propositions la concernant ont été reçues de tout le pays et elle a été soutenue par les mouvements ouvriers. En outre, c'est grâce à notre cher et regretté Président Hugo Chávez Frias que, à compter du 7 mai 2013, la semaine de travail a été ramenée à 40 heures et que deux journées de repos complètes ont été établies, afin de réaliser un vieux rêve des luttes ouvrières: avoir plus de temps pour se

reposer, s'instruire et se consacrer à sa famille. C'est lui qui a institué la stabilité absolue pour tous les travailleurs, éliminé la sous-traitance et validé les droits syndicaux – négociation collective, conventions collectives, différends du travail, droit de grève – pour les travailleurs tant du secteur public que du secteur privé, pour les entreprises de l'État et pour les entreprises privées. C'est lui qui a commencé à apporter des modifications aux institutions du monde du travail, qui a affirmé l'égalité des hommes et des femmes dans la relation de travail et qui a créé à cet effet un nouveau cadre positif.

Le 1^{er} mai, Nicolás Maduro, le nouveau Président de la République bolivarienne du Venezuela, qui est le premier président chaviste, ancien travailleur et dirigeant syndical dans le secteur des transports, a défilé avec la classe ouvrière et avec notre Centrale majoritaire et socialiste de travailleurs et de travailleuses de la ville, de la campagne et de la pêche. Il a annoncé une augmentation du revenu minimum. Dans le domaine du logement, une grande mission – «Vivienda obrera» – a été lancée pour construire des habitations pour les travailleurs et les travailleuses et leur octroyer, par l'entremise de la Banque centrale, des crédits remboursables sous 36 mois et à bas taux d'intérêt, afin que tous possèdent un logement. La mission «Mercal obrero» permettra aux ouvriers de s'approvisionner directement dans les usines. La mission «Barrio adentro» garantit que les ouvriers puissent bénéficier de soins médicaux sur leur lieu de travail et accéder aux urgences (CDI). La mission «Saber y trabajo» vise à promouvoir la formation et la création de postes de travail durables. La mission «Recreación obrera» établit des centres de loisir destinés à tous les travailleurs vénézuéliens et à leurs familles. Ces missions s'ajoutent à d'autres, comme la mission «Rivas y Sucre», qui vise à délocaliser l'enseignement supérieur. Tout ce qui précède contredit la campagne de dénigrement visant le gouvernement ouvrier légitime de notre pays. Cette campagne, menée par les impérialistes et leurs laquais de la bourgeoisie, représentés par FEDECAMARAS, a pour but de saboter l'économie et les institutions vénézuéliennes mais elle ne pourra empêcher les progrès de la révolution, soutenue par des travailleurs conscients et organisés.

Le Président Nicolás Maduro et la classe ouvrière vénézuélienne restent attachés à la construction d'une patrie socialiste. C'est pourquoi nous soutenons la lutte de la classe ouvrière européenne, la lutte du peuple palestinien pour sa libération et la lutte des peuples africains contre les tentatives impérialistes de colonisation.

Nous misons en outre sur le règlement du conflit armé colombien car nous sommes un peuple pacifique.

Nous faisons de la classe ouvrière le moteur de l'unité, de la lutte, du combat et de la victoire. *Hasta la victoria siempre!*

M^{me} KORA ZAKI LEADI (ministre du Travail
et de la Fonction publique, Bénin)

Je me réjouis de l'occasion que vous m'offrez ce jour pour dire combien j'apprécie le rapport du Directeur général du BIT, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*.

Il s'agit d'un document de référence qui analyse dans toute sa profondeur la situation du monde du travail dans un contexte de grande mutation ainsi

que les défis de l'OIT dans son combat pour garantir à tous la paix et la justice sociale, gages de développement et de progrès.

L'importance de ce rapport pour le Bénin s'analyse non seulement du point de vue des différentes évolutions qu'a connues l'Organisation, mais également de sa force d'adaptation aux défis actuels. Le rapport propose sept idées d'initiatives qui constituent pour notre État une boussole pour l'avenir de l'Organisation.

Toutefois, l'OIT ne pourra atteindre l'objectif de développement et de prospérité partagé dans les États Membres sans l'engagement à ses côtés des mandants tripartites chargés d'opérationnaliser et de mettre en œuvre les normes établies par l'Organisation.

C'est pourquoi je voudrais renouveler ici l'engagement de mon pays à œuvrer à l'atteinte de l'objectif du travail décent pour tous et saisir cette occasion pour partager, avec les éminents délégués ici présents, les expériences de mon pays dans ses efforts de mise en œuvre de l'agenda y relatif.

En matière d'emploi, la promotion du capital humain est un facteur indispensable à l'accélération de la croissance et à la réduction significative de la pauvreté. C'est pourquoi mon pays a accordé la priorité au secteur de l'agriculture pour promouvoir l'emploi du plus grand nombre de jeunes et les orienter vers l'entrepreneuriat agricole. Dans ce cadre, de petites usines de fabrication et de montage de matériels agricoles et de transformation de produits agricoles sont mises en place.

En matière de protection sociale pour tous, l'environnement économique de mon pays repose sur deux secteurs, à savoir le secteur formel structuré et le secteur informel. Les travailleurs de l'économie informelle bénéficient désormais d'une protection sociale adéquate, à l'instar de ceux de l'économie formelle, avec la création d'une mutuelle de sécurité sociale qui a des sections dans tous les départements géographiques du Bénin et qui compte à ce jour plus de 25 000 adhérents.

Dans le souci d'étendre la couverture sociale à toute la population, le gouvernement a lancé le projet de régime d'assurance-maladie universelle (RAMU) dont la mise en œuvre se fait de façon progressive.

En matière d'application des normes du travail, le Bénin a ratifié la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, et la convention (n° 183) sur la protection de la maternité. L'intégration des dispositions de ces conventions dans la législation nationale est en cours dans le cadre de la révision du Code du travail dont le processus est déjà engagé.

A ce jour, le Bénin a ratifié 31 conventions dont les huit conventions fondamentales et a mis en place des structures chargées de promouvoir les principes qui y sont rattachés. Des dispositions sont en cours en vue de leur ratification, notamment s'agissant de la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, et la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011.

En ce qui concerne l'application de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, le Bénin dispose d'une liste des travaux dangereux pour les enfants et d'un Plan d'action national (PAN) pour l'élimination des pires formes de travail des enfants.

Dans le domaine du dialogue social, la liberté syndicale est une réalité au Bénin, en témoigne l'existence à ce jour de huit centrales et confédérations syndicales.

Par ailleurs, il importe de souligner, devant cette auguste assemblée, la volonté de mon pays de donner un sens noble aux négociations collectives en encadrant l'exercice du droit syndical dans les dispositions légales.

C'est pourquoi, depuis 2001, le gouvernement s'emploie à organiser des élections professionnelles en vue de la détermination de la représentativité des centrales. La troisième édition de ces élections professionnelles, dont le processus est déjà enclenché, se déroulera avant la fin de l'année en cours.

Je voudrais ici réitérer la haute appréciation et la gratitude du gouvernement du Bénin pour l'assistance que l'Organisation internationale du Travail lui accorde pour le développement des activités de promotion du travail décent.

Enfin, qu'il me soit permis de saisir la présente occasion pour transmettre au Directeur général du Bureau international du Travail les remerciements du docteur Boni Yayi, Président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, pour la confiance qu'il a placée en notre cher compatriote M. Charles Dan, en lui confiant la responsabilité de représentant spécial de l'OIT pour les jeunes et l'inclusion sociale.

Original anglais: M^{me} OPECHOWSKA (employeuse, Pologne)

C'est un honneur et un privilège pour moi d'avoir la possibilité de prendre la parole devant vous, en cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail, au nom des organisations d'employeurs de Pologne.

La Pologne était considérée jusqu'à présent par d'autres pays comme un îlot de prospérité, mais sa situation économique est loin d'être satisfaisante. On prévoit que le taux de croissance de la Pologne va tomber à 1,8 pour cent du PIB. Notre pays traverse une crise économique sévère, le chômage ayant atteint 14,3 pour cent et la situation économique des entreprises se détériore.

Les économistes considèrent que la situation dans la zone euro est une menace importante pour l'économie polonaise. Nous ignorons l'issue de cette crise. La zone euro survivra probablement sous sa forme actuelle, mais la récession sera certainement plus longue que prévu. Pour atténuer les effets de la crise économique, le gouvernement polonais et les partenaires sociaux ont pris différentes mesures en vue d'améliorer les performances des entreprises et de l'économie. Les mesures les plus importantes concernent le marché du travail et la création d'emplois. Des amendements du Code du travail ont été proposés à l'effet d'assouplir les horaires et la durée de travail. Il a ainsi été proposé d'introduire dans le Code du travail des dispositions sur l'aménagement souple du temps de travail et, pour les petites entreprises, la possibilité de réduire la rémunération des heures supplémentaires. L'aide en faveur des micro-entreprises proviendra principalement du Fonds pour le travail. Les PME bénéficieront de l'appui prévu à leur intention dans la loi anticrise, et les grandes entreprises disposeront de nouvelles règles relatives à leur organisation et aux heures de travail.

Ces mesures n'ont pas encore été approuvées par les syndicats, qui ont tenté de bloquer les discussions relatives à ces changements nécessaires, ne

comprenant pas que, dans un tel contexte de crise, le plus important est de maintenir l'emploi et d'éviter la fermeture des entreprises.

Dans le même temps, le gouvernement a étendu le congé parental de six mois à une année. Cette disposition sera mise en œuvre à partir du mois de septembre 2013 et permettra aux parents qui décident de prendre ce congé parental de recevoir 80 pour cent de leur salaire. Les organisations polonaises d'employeurs n'ont pas appuyé cette initiative, sachant qu'il serait alors difficile pour les entreprises de maintenir les emplois, mais il est nécessaire de contribuer à la résolution du problème démographique qui se pose en Pologne.

Le Premier ministre a pris part aux travaux de la commission tripartite afin d'alléger le climat tendu qui régnait entre les syndicats. Il est permis de rester optimiste quant à l'avenir du dialogue social en Pologne, étant donné que les syndicats ne se sont pas tous opposés aux propositions législatives du gouvernement, car ils savent qu'elles permettront d'atténuer les conséquences que la crise aura probablement pour beaucoup d'entreprises. Les organisations d'employeurs membres de la Commission tripartite sont bien conscientes que la préoccupation des syndicats est la protection de l'emploi, mais ces derniers doivent comprendre que, dans l'état actuel des finances publiques, cela aurait des conséquences négatives pour le budget de l'Etat.

Les employeurs ont adressé une lettre ouverte aux salariés et aux chômeurs, leur assurant que, dans un contexte d'incertitude dominé par la peur du lendemain, il est important de rechercher un consensus et de dialoguer pour résoudre les problèmes complexes auxquels nous sommes confrontés. Nous pensons que si l'économie polonaise devient plus compétitive, la demande augmentera, le taux de chômage diminuera, des emplois seront créés et la situation démographique se stabilisera.

Les organisations d'employeurs s'efforcent de convaincre les syndicats de ne pas systématiquement adopter une attitude hostile. Nous souhaiterions résoudre les problèmes, dans le cadre du dialogue social, sans que cela nuise au fonctionnement du marché du travail. Nous pensons que c'est uniquement ainsi que nous pourrions atténuer autant que possible les effets de la crise.

Original anglais: M. GAT LUAK (ministre du Travail, de la Fonction publique et du Développement des ressources humaines, Soudan du Sud)

Au nom du gouvernement du Soudan du Sud et en mon nom propre, permettez-moi de féliciter le nouveau Président de la Conférence de l'Organisation internationale du Travail à l'occasion de cette 102^e session.

Sans aucun doute, votre élection à la présidence de cette Conférence est placée sous le signe d'une heureuse sagesse: votre vaste expérience et votre brillant parcours vont s'avérer précieux pour orienter nos débats avec objectivité.

Sous votre direction, l'Organisation sera assurément en mesure d'introduire les innovations qui nous permettront d'atteindre de nouveaux sommets en traçant l'action à mener.

Me référant au rapport du Directeur général et au Conseil d'administration de l'OIT, ainsi qu'aux recommandations, je souscris à l'orientation proposée, d'autant qu'il faut considérer que la République du Soudan du Sud est l'une des plus jeunes nations

à avoir connu plus de deux décennies de guerre civile dévastatrice.

L'espoir d'un brillant avenir pour mon pays repose sur le fait que non seulement cette nation est jeune elle-même, mais encore sa population est composée de jeunes gens à 72 pour cent. Toutefois, cet avantage social présente un aspect négatif. Un grand nombre de ces jeunes gens – dont certains, d'âge scolaire, ne sont pas scolarisés en raison bien évidemment de ce que nous manquons d'enseignants et d'établissements scolaires bien équipés après la guerre civile – ont abandonné l'école et n'ont pas d'emploi rémunéré parce qu'ils n'ont pas les qualifications nécessaires ou parce que les établissements de formation professionnelle adéquats sont trop peu nombreux dans toute la République. Les jeunes qui ont achevé leur éducation secondaire ne peuvent pas trouver d'emploi car le gouvernement, qui a entrepris de constituer une fonction publique viable, professionnelle et efficace, manque de fonds.

Dans le secteur privé qui devrait absorber le plus grand nombre de ces jeunes gens, la situation est la même en ce qui concerne la création d'emplois: les entrepreneurs et les investisseurs, aussi bien nationaux qu'étrangers, éprouvent actuellement de grandes difficultés à rentabiliser leurs activités.

La situation que je viens de décrire est bien sûr préoccupante pour notre République, et ce pour quatre raisons principales.

Premièrement, un emploi garantissant un niveau de vie décent au salarié et à sa famille relève directement du droit à la vie.

Deuxièmement, la guerre que nous nous efforçons de laisser derrière nous a imprimé dans notre population des marques profondes qui continuent de se manifester de diverses et dangereuses façons. Par exemple, les victimes de la guerre, qui souvent souffrent de divers degrés de traumatisme, ont perdu leurs mécanismes de survie.

Troisièmement, la corrélation entre le chômage, la criminalité et d'autres comportements antisociaux, notamment parmi les jeunes, est un fait connu de tous, dont je n'ai pas besoin de souligner l'importance.

Quatrièmement, la guerre a produit un nombre croissant d'enfants des rues, pour la plupart des orphelins dont les parents sont morts pendant la guerre et qui n'ont aucune relation directe ou indirecte pouvant s'occuper d'eux. Ces mineurs sont vulnérables et souvent victimes d'entrepreneurs sans scrupules qui les exploitent malgré notre législation qui interdit ce type de pratique caractérisant des individus insensibles et sans éthique, uniquement motivés par le profit personnel, quel qu'en soit le coût.

Mais le gouvernement et mon ministère, qui ont conscience de ces problèmes, ont institué des politiques et des stratégies pour remédier à cette situation. Toutefois, l'efficacité de ces mesures est essentiellement conditionnée par une orientation politique claire ainsi que par une planification et une mise en œuvre scientifiques. Pour se coller à de tels problèmes, notre gouvernement doit pouvoir faire fond sur les ressources financières et l'expertise nécessaires. Malheureusement, le Soudan du Sud, membre du grand village mondial, connaît actuellement des temps économiques très difficiles, et nous subissons certains des contrecoups de la situation.

Au niveau national, nous avons notre propre crise économique. Ici encore, suite à la récente guerre civile qui a détruit les infrastructures et l'agriculture, notre budget dépend à 98 pour cent des recettes pétrolières. En raison du différend avec notre voisin la République du Soudan concernant l'après-sécession, et de l'interruption de la production de pétrole de ce pays, notre gouvernement a été obligé d'adopter des mesures d'austérité, ce qui ne nous permet pas de lancer de nouveaux projets ou de mener à terme les projets existants.

Malgré cette situation extrêmement difficile, nous avons obtenu quelques modestes résultats ces dernières années, et ce, soit dit en passant, grâce à la coopération et l'appui technique de nos partenaires, et notamment de l'OIT. Cette assistance nous a permis, au ministère, de définir des méthodes propres à faciliter le respect des normes internationales du travail de l'OIT et des diverses normes et pratiques pertinentes. Les résultats suivants ont donc été obtenus: premièrement, un plan stratégique quinquennal, pour définir, en priorité, une éthique du travail décent; deuxièmement, l'élaboration du programme pour le travail décent. Le projet est actuellement examiné par les experts de l'OIT, laquelle nous le renverra pour mise en œuvre; troisièmement, la première loi sur le travail du Soudan du Sud, déjà adoptée par le Conseil des ministres et transmise au Parlement; quatrièmement, un groupe de travail consultatif sur l'emploi sera prochainement créé; cinquièmement, la lutte contre le travail des enfants. Ce programme prévoit d'une part la création d'un comité directeur national, et d'autre part l'élaboration d'une liste des travaux dangereux pour les enfants, définie avec les experts du BIT à Genève et avec les parties prenantes des dix États constitutifs du Soudan du Sud; sixièmement, une Commission pour le contrôle de la Constitution de transition. La loi de 2008 sur l'enfance est en cours de réexamen et nous allons former une équipe chargée d'examiner la Constitution; les groupes vulnérables seront représentés dans cette équipe, de telle sorte que leurs droits seront inscrits dans la Constitution définitive; septièmement, la ratification des sept conventions fondamentales. La République du Soudan du Sud a adopté et ratifié les sept conventions fondamentales précédemment ratifiées par le Soudan avant la sécession. Avec le soutien technique du BIT à Genève, plus précisément du Département des normes internationales du travail, et la coopération du Bureau de l'OIT au Caire, l'Assemblée législative nationale est disposée à débattre de la ratification des conventions n^{os} 87 et 144. Nous avons pu ratifier les conventions n^{os} 87 et 144.

Nous avons célébré pour la première fois, au début du mois dernier, la Journée du travail, à l'occasion de laquelle j'ai eu l'honneur de prononcer une allocution. Ce 1^{er} mai fut une grande fête.

Enfin, je voudrais souligner que nous sommes les derniers venus dans la grande famille des nations. Nous devons résoudre encore de nombreux problèmes, concilier les plans et les initiatives, tous prioritaires, alors que nos ressources, humaines et financières, sont limitées.

Nous en appelons donc à nos amis et aux institutions telles que l'OIT qui ont bien voulu coopérer avec nous et nous prêter leur concours, nous leur demandons de ne pas se laisser décourager par nos constantes demandes d'aide et d'avis techniques.

Je vous présente les cordiales et fraternelles salutations des travailleurs de la République du Guatemala, notamment au nom du Syndicat des travailleurs de l'éducation. C'est un plaisir pour moi que de pouvoir m'adresser à cette séance plénière pour vous présenter notre rapport sur la situation du travail et la situation syndicale de notre pays. Mais, avant cela, permettez-moi de vous présenter, ainsi qu'à l'OIT et au mouvement syndical mondial, tous nos remerciements pour l'appui donné au mouvement syndical guatémaltèque, qui se trouve dans une situation très précaire.

Le contexte national est fortement marqué par l'influence d'une élite qui, historiquement, s'est maintenue et a cherché à se maintenir au pouvoir afin de veiller à ses intérêts et, surtout, de conserver ses privilèges. Il faut ajouter à cela la pratique de la corruption dans certains organes publics par certaines personnes enracinées dans leurs charges publiques, et, plus récemment, l'infiltration du trafic de drogue et du crime organisé dans les structures de l'Etat, en vue de s'approprier une part du pouvoir. Il est aussi de notoriété publique que certaines entreprises et certains gouvernements étrangers exercent une influence pour protéger à tout prix les capitaux investis dans le pays, surtout dans les mines à ciel ouvert. Un niveau élevé de délinquance et de crime organisé continue de mettre en danger la stabilité physique, psychologique et mentale de la population, sans que les autorités compétentes puissent y remédier, ce qui fait obstacle aux aspirations à la paix et à la tranquillité des habitants du Guatemala.

Il faut également réfléchir à l'aggravation de la crise économique et sociale, dont souffre un pourcentage élevé de la population, et particulièrement nos peuples autochtones qui ont été de tous temps marginalisés dans les zones urbaines et rurales, les plus touchées étant les femmes autochtones. Des enfants meurent de faim dans notre pays, et les statistiques nous montrent que les taux élevés de malnutrition ne permettent pas à nos enfants de se développer pleinement pour bénéficier de meilleures conditions de vie à l'âge adulte. Il faut également mentionner la reprise des persécutions à l'encontre des mouvements populaires et des assassinats de dirigeants et de membres des syndicats, qui sont exécutés par des groupes factieux, ennemis de la paix et du droit syndical. Il s'agit de groupes organisés et obscurantistes, qui se cachent dans l'anonymat et derrière des criminels de droit commun, et ne représentent, en réalité, rien de plus que le crime organisé. Bien que cela ne relève pas d'une politique étatique, l'Etat et ses institutions, notamment la justice, en portent néanmoins la responsabilité, car il leur appartient d'enquêter et de punir les responsables, et de démanteler les groupes qui nourrissent cet état de fait dans le pays en toute impunité.

Au Guatemala, les droits fondamentaux au travail et la liberté syndicale sont violés depuis de nombreuses années. C'est la raison pour laquelle l'attention de la communauté internationale, de l'OIT et des Etats-Unis, dans le cadre du Traité de libre-échange, est fixée sur le Guatemala. D'autre part, le gouvernement actuel, par l'intermédiaire du ministre du Travail et de la Prévoyance sociale a profité de cette situation pour mener une multitude de tractations politiques et diplomatiques afin

d'obtenir que le pays ne soit pas sanctionné. Un accord a été conclu avec le groupe des travailleurs de la Commission de l'application des normes de l'OIT, sous la supervision de M^{me} Burrow, Secrétaire générale de la CSI, et de M. Guy Ryder, Directeur général du BIT. Nous sommes conscients de cet effort, et nous nous en remettons au groupe des travailleurs et à la CSI, ainsi qu'au Directeur général, qui agissent de bonne foi et avec détermination en tenant compte des intérêts des travailleuses et travailleurs du Guatemala et du monde entier. Selon les engagements pris, le gouvernement a obtenu un sursis de six mois; un plan d'action est en cours de validation par la Commission tripartite des affaires internationales, en vu d'en suivre la mise en œuvre pour la période allant d'avril à octobre 2013.

Afin de réaliser ces objectifs, nous demandons qu'une commission de haut niveau soit envoyée sur place afin d'évaluer la situation relative aux aspects sociaux, syndicaux et du travail, et surtout de veiller à la mise en œuvre et à l'exécution concrètes et effectives des accords précités. Nous demandons en outre que toute non-exécution, à compter d'octobre 2013, soit suivie de la constitution d'une commission d'enquête et surveillée par la communauté internationale, notamment par le mouvement syndical mondial, afin que le droit, le dialogue social et la vérité règnent dans le pays.

Disons non au travail des enfants. Nous irons ensemble jusqu'à la victoire!

Original anglais: M. RAY (travailleur, Maurice)

Je suis inspiré par la vision du Directeur général du Bureau international du Travail, qui a déclaré que le travail décent devait être placé au centre de l'élaboration des politiques et que l'on s'employait à faire de l'Organisation internationale du Travail une organisation qui soit mieux à même de fournir des services aux syndicats, aux organisations d'employeurs et aux gouvernements. Je me félicite des efforts soutenus qui ont été déployés par le directeur du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et son équipe pour encourager le dialogue social, ainsi que du soutien qu'ils ont apporté pour encourager le mouvement syndical à s'unir et à parler d'une seule voix.

Le développement durable, le dialogue social, le travail décent et les emplois verts sont les véritables défis de ce siècle. Je me félicite que Maurice ait signé le programme par pays de promotion du travail décent 2012-2014, le 30 novembre 2012. Néanmoins, je note avec beaucoup de préoccupation le retard pris dans la mise en œuvre de ce programme, et je demande donc instamment au ministre du Travail, des Relations professionnelles et de l'Emploi de prendre les mesures nécessaires pour le mettre pleinement en œuvre le plus rapidement possible.

Il est reconnu que le tripartisme donne de bons résultats lorsque le dialogue entre les travailleurs, les employeurs et le gouvernement est sain. Je pense que les problèmes de relations professionnelles peuvent être résolus grâce au dialogue social. Je salue la mise en place du Forum tripartite national, qui vise à renforcer le dialogue social et à favoriser le tripartisme. Néanmoins, il devrait se réunir plus fréquemment pour discuter des questions d'intérêt national en matière de relations professionnelles, notamment des questions qui ont déjà été portées à l'attention du gouvernement par le mouvement syndical. Les questions sur lesquelles le forum devrait

se pencher en priorité sont l'introduction d'un salaire minimum décent dans le secteur privé, l'harmonisation des salaires des secteurs public et privé et le problème des systèmes de rémunération discriminatoires des différents organismes paraétatiques. Alors que la légalité du forum est mise en question, les appréhensions du mouvement syndical ne doivent pas être sous-estimées. Par conséquent, je demande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour que ce forum national tripartite acquière le statut d'une entité juridique faisant autorité.

J'attire également l'attention sur les disparités flagrantes entre les salaires des travailleurs qui effectuent des tâches similaires au sein d'un même établissement. La situation est pire dans les petites et moyennes entreprises et dans le secteur informel. Par exemple, les salaires et les conditions de travail de postes semblables relevant du Bureau d'étude sur les salaires sont beaucoup plus favorables que celles qui relèvent du Conseil national des rémunérations. Je demande par conséquent au gouvernement d'entamer des discussions avec le mouvement syndical en ce qui concerne l'introduction d'un salaire minimum décent dans le secteur privé et l'harmonisation des conditions de travail et de rémunération dans les organismes parapublics. Je demande en outre au ministre de revoir dans les plus brefs délais toutes les ordonnances relatives aux conditions de travail et de salaire dans les différentes branches du secteur privé.

Les effets négatifs de la mondialisation, de la concurrence et des multinationales transcendent toutes les barrières. Non seulement ils nuisent à l'environnement de manière irréversible, mais ils pourraient aussi avoir des retombées néfastes sur les conditions de travail et la qualité de vie en général. Alors que le modèle économique traditionnel est en train de rapidement disparaître, les législations du travail demeurent sous pression. Je tiens à signaler que les amendements aux lois nationales sur les relations du travail et au droit du travail ont été soumis au Parlement sans consultation préalable du mouvement syndical.

Ces modifications importunes auraient non seulement affaibli les syndicats, mais auraient également mis en péril la négociation collective, ouvrant la voie aux emplois précaires et aux licenciements massifs. Il est intéressant de constater que le ministre a adopté une attitude plus conciliante et qu'au début de l'année des amendements améliorés ont été approuvés par le Parlement. Je pense qu'il est maintenant essentiel de promulguer tous les amendements adoptés par le Parlement le plus rapidement possible et j'appelle le gouvernement à prendre les mesures nécessaires à cet effet.

La répression et la démocratie ne vont pas de pair. Je dénonce les actes répressifs qui ont eu lieu en mai dernier, durant lesquels des syndicalistes et des membres de la Confédération syndicale internationale (CSI) ont été arrêtés et placés en détention de façon arbitraire alors qu'ils participaient à une manifestation pacifique contre les atteintes aux droits et à la sécurité des travailleurs. La loi sur les rassemblements publics est toujours utilisée comme un instrument répressif contre les syndicats. Les droits et les libertés consacrés par notre Constitution et par les conventions fondamentales de l'OIT étant essentiels à la protection des droits de l'homme et des travailleurs, je demande que les dispositions oppres-

sives de cette loi depuis longtemps en vigueur soient modifiées.

Tandis que le chômage des jeunes atteint un niveau alarmant dans notre pays, les problèmes des travailleurs migrants et de l'égalité entre les sexes demeurent récurrents. Le gouvernement doit prendre des mesures radicales pour remédier à la situation et mettre un terme à un chômage des jeunes qui devient insupportable. Le secteur des TIC/BPO est en plein développement et devient un pilier de l'économie. Il emploie principalement des jeunes, notamment des femmes – pour la plupart diplômés. Néanmoins, les emplois sont précaires et les travailleurs sont exploités en raison de leur ignorance du monde du travail et parce qu'ils ne connaissent pas, entre autres, les subtilités et les réalités du marché du travail. La loi ne garantit pratiquement aucune forme de protection ou de sécurité sociale à ces travailleurs. Les contrats irréguliers de courte durée, le harcèlement sous toutes ses formes, et les cas de violence au travail ne sont pas rares. J'enjoins au gouvernement de mettre très rapidement en place la législation nécessaire pour protéger les travailleurs de ce secteur.

En tant que président du Congrès des syndicats indépendants et en tant que délégué des travailleurs de Maurice, je saisis cette occasion pour déclarer que les travailleurs ne sont pas des automates silencieux, mais qu'ils sont le moteur même des entreprises et de l'économie. En tant qu'acteurs principaux de l'économie nationale, les travailleurs sont des partenaires sociaux très importants. Par conséquent, je demande humblement à notre gouvernement de faire de ses promesses en matière d'économie verte et de travail décent une réalité afin d'améliorer la qualité de vie des travailleurs, et je pense que l'Organisation internationale du Travail fera tout pour encourager notre gouvernement à respecter ses obligations.

Original anglais: M. LAKEMFA (représentant, Organisation de l'unité syndicale africaine)

L'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) remercie l'OIT de lui donner l'occasion de s'exprimer lors de cette séance plénière.

Le rapport du Directeur général intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite* nous interpelle.

Nous entendons partout des sermons sur le fait de mettre un terme à la pauvreté et à l'indigence. C'est une mélodie avec laquelle on nous berce. On nous dit également qu'il faut mettre un terme aux formes les plus extrêmes de la pauvreté. Pourtant, de Nicosie à Dhaka, les travailleurs sont frappés par un chômage de masse, d'Athènes à Port-au-Prince, les jeunes grossissent chaque jour les rangs des chômeurs. D'après le rapport du Directeur général, 44,5 millions de travailleurs supplémentaires entreront sur le marché du travail d'ici à la prochaine session de la Conférence internationale du Travail, en juin 2014. Les guerres inutiles qui se déroulent à Damas ou à Bangui poussent à l'exil les travailleurs, les artisans, les commerçants, les agriculteurs et autres forces productives de la société.

Ceux qui légitiment ces tragédies provoquées par l'homme semblent ignorer que ces forces productives sont précisément ce dont nous avons besoin pour mettre un terme à la pauvreté et à l'indigence, pour mettre un terme au terrorisme et à l'insécurité. Nous le répétons, il ne peut pas y avoir de monde sans travailleurs.

C'est dans cette optique que l'OIT a rejeté l'idée de l'omnipotence d'un marché dans lequel les êtres humains ne sont que des objets, de simples données statistiques dans l'équilibre des budgets. Il est important de faire des profits, mais pas au prix de vies humaines. Le fait que des fonds publics soient utilisés pour sauver les banques privées montre que les Etats restent un instrument essentiel pour le bien-être socio-économique des citoyens.

L'hypothèse selon laquelle le secteur privé serait le moteur du développement est donc erronée. La crise financière et le rôle des Etats dans le sauvetage du secteur privé des pays industrialisés montrent bien que cette propagande selon laquelle l'Etat n'a rien à faire dans l'économie est une tromperie. Au contraire, l'économie est l'affaire du gouvernement; la tâche de ce dernier est de faire progresser la société pour le bien de tous.

De la même façon que l'Etat n'a pas abandonné les banques en difficulté, il ne doit pas laisser aux griffes des forces du marché les pauvres, les personnes démunies, les chômeurs, les sans-abri, les malades, les personnes âgées et les infortunés.

Nous devons tendre la main à nos frères et sœurs, nous devons aimer nos voisins comme nous-mêmes. Comme l'a déclaré le Directeur général en citant la Déclaration de Philadelphie, «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous».

Nous devrions, dans le cadre du programme pour l'après-2015, attirer à nouveau l'attention du monde sur la satisfaction des besoins fondamentaux définis en 1986 par l'OIT, à savoir le plein emploi productif, et le droit à l'alimentation, au logement, à l'éducation, à l'accès à l'eau et à l'électricité, à la communication et au transport. Nous soulignons également le caractère essentiel de la protection sociale.

Nous devons bâtir un monde inclusif et nous tirons la sonnette d'alarme. Si les pauvres n'ont rien à manger, ils mangeront les riches. Il est donc dans l'intérêt collectif de l'humanité, dans l'intérêt collectif de sa sécurité et de notre avenir à tous qu'ensemble nous mettions un terme à la pauvreté. Le monde ne peut assurément pas satisfaire la gourmandise de chacun, mais il peut et doit répondre aux besoins de tous.

Nous habitons un village planétaire, et ce qui se passe dans une partie du monde a des implications ailleurs. Ceux qui attisent la violence dans certaines régions du monde se fourvoient en imaginant échapper aux conséquences. Ceux qui ont commis un infanticide politique contre le gouvernement de Patrice Lumumba au Congo et ont considéré, dans les années quarante et quatre-vingt, qu'ils étaient en droit de renverser les gouvernements, ne se sont pas rendus compte qu'ils semailent alors les graines de l'instabilité et du terrorisme d'aujourd'hui.

Nous avons tous besoin de la paix. D'une manière générale, les gouvernements ont besoin de la paix pour gouverner, même si la guerre peut être source de profit. Mais les employeurs ont besoin de la paix pour générer des profits. Nous, travailleurs, avons besoin de la paix pour gagner notre vie.

A l'approche du centenaire de l'OIT, nous devons réaffirmer notre engagement vis-à-vis du tripartisme et donner naissance à un nouveau monde.

En conclusion, nous souhaitons réitérer notre soutien aux réformes en cours à l'OIT, en précisant toutefois que pour être significatives, ces réformes doivent être inclusives et permettre de garantir que

l'OIT est une grande famille à laquelle tous les êtres humains, indépendamment de leur région d'origine ou de leur niveau de développement, ont le sentiment d'appartenir. En ce sens, la sous-représentation de certaines régions du monde, dont l'Afrique, dans le système de l'OIT, doit être traitée.

Au nom de l'OUSA, je vous souhaite une 102^e session fructueuse.

Original espagnol: M. DEL RIO (travailleur, République dominicaine)

La Confédération syndicale autonome classiste (CASC) et la délégation des travailleurs de la République dominicaine saluent, de façon solidaire et fraternelle, tous les délégués du monde présents au sein de cette assemblée. Nous nous félicitons du rapport du Directeur général, M. Guy Ryder, qui présente des éléments fondamentaux pour le développement de l'OIT et ouvre de nouvelles perspectives en vue de son centenaire, en cherchant le chemin de la paix comme fruit de la justice sociale.

Mon pays, au cœur du bassin des Caraïbes, est l'un des nombreux pays en développement qui souffrent des conséquences de la crise économique et mondiale. Nous multiplions les efforts, par la voie du dialogue et de la concertation, pour nous rapprocher et pour trouver des solutions aux différents problèmes qui nous touchent en tant que société, en particulier les travailleurs des zones rurales et urbaines, du secteur public ou privé, les pensionnés et les mères célibataires et du troisième âge.

Les travailleurs, ainsi que l'ensemble du pays, peuvent se réjouir de la réduction de la prévalence du VIH/sida, grâce aux vastes efforts que nous déployons. Nous sommes parvenus à organiser et à maintenir des organisations de travailleurs et des syndicats, et nous saluons les entreprises qui permettent aux travailleurs de jouir de leur droit d'organisation et de signer des conventions collectives visant au travail décent.

Nous saluons le Président Danilo Medina et le ministère du Travail ainsi que le nouveau gouvernement qui s'emploie à favoriser le travail décent dans la perspective de bâtir un pays nouveau où la justice sociale aurait toute sa place.

Permanent, persévérant et solidaire, notre mouvement syndical s'applique depuis cinquante et un ans, à défendre les travailleurs les plus pauvres et les plus nécessiteux pour qu'ils parviennent à une vie de liberté et de justice sociale.

Nous poursuivons la lutte avec énergie pour faire en sorte que les droits des travailleurs deviennent réalité dans les secteurs privé et public et pour que la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, ainsi que les huit conventions fondamentales soient appliquées, et pour que le soit également le Code du travail, qui reconnaît la liberté syndicale comme un droit fondamental, ce qui est consacré par la Constitution de notre pays.

Nous, les travailleurs, particulièrement dans le cadre de la CASC et des organisations affiliées, continuons à lutter avec ferveur pour obtenir des changements importants pour toute la société, et en particulier pour les travailleurs, et pour permettre que le peuple s'organise. En effet, et c'est notre devise, seul le peuple organisé peut sauver le peuple.

Nous dénonçons, devant cette assemblée et le monde entier, les violations commises par les em-

ployeurs qui s'opposent à l'organisation des travailleurs, en faisant régner la terreur et en procédant à des licenciements injustifiés. C'est le cas de la société Call Center Alorica, qui a licencié son secrétaire général, Natanael Franco, parce qu'il avait créé un syndicat affilié à la CASC.

Il existe des centaines de cas de licenciements injustifiés, qui représentent une atteinte au droit d'organisation des travailleurs et travailleuses, des villes comme des campagnes, et de toutes les centrales syndicales.

Nous poursuivons notre lutte pour obtenir une augmentation raisonnable des salaires pour tous les travailleurs des secteurs privé et public, pensionnés et retraités, qui permette aux travailleurs et à leurs familles de vivre dignement.

Nous saluons le travail de formation permanente réalisé par l'Institut national de formation technique professionnelle (INFOTEP), dont nous sommes fiers, car la CASC est à l'origine de ce grand projet qui œuvre en faveur du développement de notre pays.

En tant que pays et en tant que centrale syndicale, nous poursuivons notre lutte solidaire aux côtés du peuple et des travailleurs haïtiens, en défense de leurs droits.

Nous continuons de promouvoir la loi n° 87/01, qui institue le système dominicain de sécurité sociale, et nous avons déjà accompli de grands progrès en ce sens. La CASC a obtenu la couverture sociale sous le régime contributif pour des milliers de travailleurs et travailleuses ou domestiques de l'économie informelle et leurs familles, grâce à la création de l'Association mutuelle de services solidaires (AMUSSOL-CASC), ce qui représente un moment clé dans l'histoire de notre pays.

Nous sommes également parvenus à mettre en place une assurance-vie pour ce secteur et pour les travailleurs nécessiteux, qui disposent à présent d'une solution digne pour l'inhumation, en cas de décès du travailleur ou d'un membre de sa famille.

Enfin, nous sommes solidaires avec tous les peuples du monde qui luttent aux côtés de leurs travailleurs pour leur liberté et leur dignité, pour le respect des droits qui leur reviennent en tant qu'êtres humains et en tant qu'enfants de Dieu, à la recherche de la paix découlant de la justice sociale.

Original anglais: M. MARDIYONO (représentant, Jeunesse ouvrière chrétienne internationale)

Permettez-moi de m'exprimer au sujet du rapport du Directeur général et du rapport du Président du Conseil d'administration à la Conférence internationale du Travail pour l'année 2012-13 au nom de la Jeunesse ouvrière chrétienne internationale.

Mon organisation a été fondée en 1912, c'est-à-dire quelques années avant la création de l'Organisation internationale du Travail, et notre mission est d'aider les jeunes travailleurs à découvrir le sens profond de leur existence et à vivre dans la dignité.

Assurément, le rapport du Directeur général et le rapport du Conseil d'administration nous ont donné de nouvelles raisons d'espérer.

En sa qualité d'organisation non gouvernementale internationale, la Jeunesse ouvrière chrétienne internationale a activement participé à toutes les commissions de la Conférence et a apporté sa contribution au débat.

Je voudrais évoquer certains des défis auxquels nous sommes confrontés. Près de 75 millions de

jeunes sont sans travail aujourd'hui. Derrière ce chiffre se cache le destin d'êtres humains, le destin de toute une génération qui risque de voir ses rêves se briser. Être au chômage signifie ne plus pouvoir vivre dans la dignité. Les travailleurs sont aujourd'hui confrontés à un déficit aigu de travail décent. Les jeunes doivent travailler dans la précarité, souvent dans l'économie informelle. Beaucoup d'entre eux perçoivent de bas salaires et ne sont jamais sûrs de conserver leur emploi. Quant aux jeunes femmes, leur situation est encore moins enviable. Des millions d'entre elles dans le monde sont défavorisées en termes de salaire et d'accès à l'emploi en raison de leur sexe.

Des initiatives collectives doivent être lancées pour surmonter ces défis. Je salue celles que nous propose le Directeur général, à savoir promouvoir les emplois verts, lutter contre l'extrême pauvreté et renforcer l'autonomisation des femmes, tout ce que regroupe en fait «l'initiative sur l'avenir du travail».

Les mandants de l'OIT doivent travailler de concert, bâtir une stratégie axée sur les synergies et créer des emplois verts et des emplois décents pour tous. Nous pourrions parvenir à ces objectifs en adoptant une démarche sociale, politique et économique sincère ouvrant la voie au programme de développement pour l'après-2015.

Pour participer à ce processus fondamental, chacun d'entre nous doit se demander ce qu'il peut faire pour les autres au lieu de ne penser égoïstement qu'à son propre bien-être. Nous pouvons répondre à cette question en instaurant un dialogue politique et social fort et constant aux niveaux national et international et trouver des solutions durables et globales telles que la création d'emplois décents permettant aux jeunes et à leurs familles de vivre dans la dignité. Je suis convaincu que les jeunes peuvent changer et améliorer la société et, comme le disait Joseph Cardijn, notre fondateur, qu'un jeune travailleur vaut plus que tout l'or du monde.

Seule la combinaison de ces deux facteurs permettra aux travailleurs et notamment aux jeunes travailleurs de s'extraire de la pauvreté.

Enfin et surtout, il nous incombe à tous d'assurer le suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable ainsi que celui de la mise en œuvre de la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012. Cette tâche est très importante et je pense que le Conseil d'administration du BIT et le Directeur général travailleront ensemble sur ce sujet pendant encore de très longues années. Vos orientations fortes et solides sont le plus sûr moyen de parvenir à l'objectif suprême de notre humanité: vivre collectivement dans la dignité et sauver notre monde.

Je vous remercie. Nous pouvons aller de l'avant avec la confiance et la foi en l'avenir dont notre monde a besoin.

Dieu vous bénisse.

Original russe: M^{me} NORBAYEVA (travailleuse, Ouzbékistan)

Dans le rapport de l'OIT, on met, à juste titre, l'accent sur le dialogue social. En effet, il s'agit là de la forme la plus aboutie de gouvernance pour la réalisation de la justice sociale, la création de relations professionnelles équilibrées et la stabilité sociopolitique. Les principes du dialogue social sont inscrits dans pratiquement toutes les conventions et recommandations de l'OIT. En effet, ces instruments ne sauraient être mis en œuvre sans le dia-

logue social, car nombre de leurs dispositions supposent des consultations entre les partenaires sociaux et le gouvernement.

En Ouzbékistan, depuis l'indépendance, la démocratisation de notre pays et la mise en œuvre des réformes des marchés, nous avons créé une base solide pour garantir le dialogue social. Nous avons adopté des lois sur les syndicats et les droits et garanties de leurs activités. Pour ce qui est des ONG, nous avons adopté un Code du travail conforme aux normes internationales.

Nous avons également ratifié 13 conventions de l'OIT, entre autres la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, et la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981.

En Ouzbékistan, le dialogue social a lieu à quatre niveaux: national, sectoriel, territorial et local. Au niveau national, un accord général a été conclu entre le cabinet des ministres, le Conseil de la Fédération des syndicats de l'Ouzbékistan et la Chambre de commerce et d'industrie de l'Ouzbékistan. L'accord général contient toute une série de dispositions garantissant le développement et l'institutionnalisation du dialogue social et de la négociation collective.

Le dialogue social est actuellement institutionnalisé dans le cadre d'une législation qui est élaborée par l'intermédiaire d'un partenariat entre les représentants des syndicats et du monde des affaires.

En Ouzbékistan, nous avons actuellement 86 accords sectoriels, 14 accords territoriaux et 93 800 conventions collectives au niveau des entreprises et des organisations. Ces conventions collectives couvrent environ 95 pour cent des employeurs et 97 pour cent des salariés syndiqués.

La convention collective est pour nous l'instrument par excellence pour garantir les intérêts, directs et indirects, des travailleurs, comme la

santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail, du temps de repos, etc. Par ailleurs, nous avons aussi prévu, dans le cadre de ces conventions collectives, toute une série d'avantages et de garanties indirects, par exemple l'aide matérielle aux anciens combattants, aux invalides, aux familles nombreuses, aux mères seules avec de jeunes enfants.

Je voudrais insister maintenant sur les aspects spécifiques du dialogue social en Ouzbékistan. Le dialogue social est une conquête du mouvement syndical qui permet de respecter l'équilibre des intérêts de toutes les couches sociales de notre pays. Par ailleurs, le dialogue social correspond à la mentalité et aux valeurs de l'Ouzbékistan. Ce dialogue social permet la participation du gouvernement et de tous les groupes sociaux.

Compte tenu de ces particularités dans la République de l'Ouzbékistan, nous avons créé des conditions qui permettent la pleine réalisation du dialogue social: premièrement, l'instauration de la liberté syndicale dans tous les secteurs de l'économie; deuxièmement, la responsabilité sociale des entreprises, qui sont tenues d'établir des statistiques sur la mise en œuvre des accords sociaux; troisièmement, nous avons développé l'autonomie économique de nos unités économiques pour garantir la négociation collective au niveau local; quatrièmement, les syndicats participent de façon active à l'entérinement de ces dispositions législatives.

Ainsi, le dialogue social en Ouzbékistan garantit les intérêts de toutes les parties prenantes à l'économie. Il garantit aussi le développement économique et le développement des entreprises. Il permet par ailleurs de créer de meilleures conditions de vie pour les salariés et d'éviter les conflits sociaux.

Nous espérons ici pouvoir collaborer étroitement avec l'Organisation internationale du Travail.

(La séance est levée à 18 h 45.)

Sixième séance

Jeudi 13 juin 2013, 10 h 05

Présidence de M^{me} Familia

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original arabe: M. AHMED (employeur, Iraq)

J'ai le plaisir, en mon nom et au nom du Comité directeur de la Fédération iraquienne des industries, qui représente les employeurs de l'Iraq, de vous présenter mes salutations à l'occasion de cette session de la Conférence, tribune internationale de dialogue social qui permet un échange d'expériences en vue d'améliorer les capacités nationales et de réaliser un développement économique et social durable.

Permettez-moi de féliciter la Présidente de la Conférence et les Vice-présidents pour leur élection à la tête de cette session de la Conférence, en souhaitant plein succès à cette session.

Nous voudrions féliciter le Directeur général pour son rapport qui aborde des questions importantes et connexes et traite du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail qui sont consacrés dans la Constitution de l'OIT et la Déclaration de Philadelphie.

L'inscription de ces questions à l'ordre du jour de cette session de la Conférence est l'occasion de rechercher des solutions, d'affronter les défis et les obstacles et de profiter des expériences réussies réalisées par divers pays concernant en particulier la montée du chômage sous ses différentes formes et l'augmentation des taux de pauvreté et de l'exclusion sociale qui sont source d'inquiétude pour les gouvernements et les partenaires sociaux et représentent en définitive une menace pour la paix et la sécurité de l'ensemble de l'humanité.

L'Iraq dispose d'un système développé de protection sociale qui couvre une large catégorie des personnes en situation de pauvreté et de chômage et qui a contribué dans une grande mesure à limiter la pauvreté. Les salaires minima ont été relevés cette année dans le secteur privé pour atteindre plus de 200 dollars par mois, ce qui montre que le pays a pris les bonnes dispositions et s'est engagé dans le dialogue social constructif afin de réaliser l'équité en matière de salaire.

L'égalité en matière d'emploi et de salaires est garantie par la Constitution iraquienne qui interdit aussi toute forme de discrimination dans l'emploi. Les écarts salariaux entre hommes et femmes sont confinés dans des limites étroites en rapport avec la nature du travail.

Des efforts considérables sont déployés pour développer le secteur privé, notamment dans l'industrie, dans le cadre du dialogue en cours, en vue de mettre au point une législation qui contribue à assurer un environnement favorable aux affaires en Iraq et à garantir la viabilité des entreprises. Des promesses sérieuses sont faites par le gouvernement pour lancer des prêts avantageux à l'intention des petites, des moyennes et des grandes entreprises. Ces prêts créeront des possibilités importantes de travail et contribueront à réduire le chômage, à limiter les cas de violence et à augmenter la capacité de lutter contre le terrorisme et les troubles religieux.

En tant que représentants du secteur industriel privé, nous espérons que le gouvernement établira de nouvelles lois et politiques et de nouveaux programmes pour soutenir le secteur privé et en faire un partenaire stratégique dans la prise des décisions économiques et dans le processus de reconstruction afin de réaliser un développement réel durable.

L'existence d'organisations d'employeurs et de travailleurs solides et indépendantes est indispensable pour assurer un environnement favorable au travail. Le rôle des gouvernements revêt une importance cruciale pour renforcer les capacités des partenaires sociaux et assurer leur indépendance.

Conformément à cette optique, le gouvernement iraquien a, dans le cadre de la commission ministérielle constituée sous la présidence du ministre du Travail et des Affaires sociales, donné la possibilité à la Fédération des industries de mener des élections démocratiques pour le choix de ses représentants, sans aucune ingérence de la part du gouvernement. Les élections libres qui se sont déroulées à la fin de l'année dernière au sein de la Fédération des industries pour choisir les représentants des employeurs, après plus de dix ans d'interruption pour des raisons que l'Organisation n'ignore pas, ont amené une nouvelle direction active et légitime qui dispose de toutes les prérogatives pour représenter le secteur privé industriel devant le gouvernement et les organisations arabes et internationales.

La Fédération des industries a aujourd'hui le plus grand besoin de programmes et de projets relatifs à la coopération technique pour développer ses capacités. Nous demandons à l'Organisation et à son bureau régional à Beyrouth de mettre en place un programme global de renforcement des capacités et d'appliquer les anciennes promesses qui n'ont pas été tenues. Nous ne savons pas pourquoi l'Organisation n'a fourni au cours des dix dernières années aucun appui consistant pour le renforcement des capacités de la fédération.

Nous espérons toujours que la langue arabe sera utilisée dans le cadre des travaux de l'OIT de manière qui soit compatible avec l'importance du rôle du groupe arabe dans l'Organisation.

Nous apprécions l'intérêt du Directeur général et de l'Organisation pour le problème palestinien, dans le cadre des missions d'évaluation de la situation en Palestine et dans les territoires arabes occupés. Nous estimons qu'il est temps que l'Organisation ait une position claire face aux pratiques inhumaines auxquelles est soumis le peuple palestinien de la part des forces d'occupation israélienne. Le gouvernement et le peuple d'Iraq soutiennent fermement le droit du peuple palestinien au retour et à l'autodétermination et condamne toutes les pratiques israéliennes perpétrées contre le peuple palestinien.

Original espagnol: M^{me} LAOS CÁCERES (ministre du Travail et de la Promotion de l'emploi, Pérou)

J'ai l'honneur de vous transmettre les affectueuses salutations du gouvernement du Pérou et du Président Ollanta Humala.

Il y a une année, dans la même salle, le Président du Pérou s'est adressé à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail.

A cette occasion, il a fait part de sa volonté de parvenir à une véritable intégration sociale, grâce au travail décent. Aujourd'hui, les politiques de l'Etat sont bien davantage orientées vers la création d'emplois productifs, vers le respect des droits fondamentaux et vers le renforcement de la protection sociale, tout cela dans le cadre du dialogue tripartite. En d'autres termes, je peux affirmer que le programme du gouvernement du Pérou se fonde sur les principes fondamentaux et sur la pratique de dialogue démocratique de l'OIT.

Le gouvernement du Pérou a favorisé une politique de croissance économique, la stabilité macroéconomique et l'intégration sociale, ainsi qu'une réforme de l'Etat qui fait l'objet de débats démocratiques au sein du Congrès de la République.

Nous appliquons le Plan d'action pour la promotion de l'emploi des jeunes 2013-2016. L'objectif de ce plan d'action est que les jeunes puissent construire des trajectoires professionnelles dignes et productives, assorties d'une protection sociale, qu'ils améliorent leur employabilité et qu'ils renforcent leurs capacités d'entreprise. Sur ce point, j'ai le plaisir de vous rappeler que M. Guy Ryder a déclaré pendant sa visite au Pérou au début de cette année qu'il devait y avoir une coordination entre l'Etat, les syndicats et les chefs d'entreprise dans le but commun de réduire le chômage et dans la recherche d'un travail de qualité et bien rémunéré.

Au Pérou, cette orientation se reflète dans nos indicateurs de l'emploi formel, qui continuent à être positifs. Afin d'assurer la qualité de l'emploi, le gouvernement a mis un accent particulier sur la prévention, l'orientation et le contrôle du respect des normes du travail et de la sécurité sociale. Notre priorité est de mettre en place cette année la Direction nationale du contrôle du travail, nouvel organe directeur de ce système, qui va renforcer notre action dans ce domaine, avec l'appui technique du BIT.

Nous avons approuvé récemment, dans le cadre du dialogue tripartite au Conseil national de la sécurité et de la santé au travail, la politique nationale de sécurité et de santé au travail. Cet instrument nous

permettra d'approfondir encore nos progrès dans ce domaine.

Jusqu'à présent, nous avons certes fait des progrès mais nous reconnaissons qu'il y a des domaines dans lesquels il y a encore beaucoup à faire, en ce qui concerne par exemple le travail informel, le travail des enfants et le travail forcé qui subsiste parfois dans certaines activités économiques.

Afin de réduire le travail informel, le gouvernement a mis en place une stratégie globale visant à promouvoir la croissance des entreprises et la capacité de respecter la réglementation, en particulier dans les petites et très petites entreprises.

Le gouvernement accorde une très grande priorité à l'éradication du travail des enfants, pratique intolérable et inacceptable. Avec l'appui de l'OIT nous avons approuvé la stratégie nationale pour la prévention et l'éradication du travail des enfants 2012-2021, qui officialise un engagement pris par l'Etat. Ainsi, nous avons mis en place dans la province de Huánuco des projets pilotes multisectoriels visant à réduire le travail des enfants, qui seraient ensuite étendus à d'autres régions du pays.

S'agissant du travail forcé, nous avons présenté officiellement cette semaine le second Plan national de lutte contre le travail forcé, instrument qui permettra d'identifier les zones du pays dans lesquelles subsistent des violations de la liberté du travail et de mettre en place des interventions visant à libérer les victimes et à leur rendre leur droit à un travail décent.

Le gouvernement du Pérou réaffirme et garantit le libre exercice de la liberté syndicale. Comme dans d'autres pays, il y a parfois des différends dans ce domaine, qui sont traités par le système judiciaire et sont examinés par le Comité de la liberté syndicale. Nous avons conclu un accord avec le pouvoir judiciaire pour suivre et accélérer les procédures judiciaires provoquées par les atteintes à la liberté syndicale.

J'ai en outre le plaisir de vous informer que, ces prochains jours, le Pérou va publier le règlement d'application de la loi sur les relations collectives du travail qui tient compte des principales observations de l'OIT.

Nous insistons sur le tripartisme par le biais du Conseil national du travail, et nous nous sommes mis d'accord pour que les instruments internationaux qui doivent encore être ratifiés par l'Etat soient examinés par les commissions techniques tripartites compétentes conformément à la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

Et, en dernier lieu, nous nous félicitons que le Pérou ait été choisi comme siège de la 18^e Réunion régionale des Amériques de l'OIT, qui aura lieu à Lima en 2014. J'ai donc le plaisir de vous faire part de l'invitation du peuple et du gouvernement du Pérou à cet événement de première importance. Ce sera pour nous un grand plaisir de vous offrir l'hospitalité d'une nation millénaire, avide de partager les résultats des efforts de tous ceux qui recherchent la dignité de l'être humain par le travail décent.

Original anglais: M. PEHIN DATO (vice-ministre de l'Intérieur, Brunéi Darussalam)

Je voudrais tout d'abord présenter mes sincères félicitations au Président pour son élection. Je ne doute aucunement que cette Conférence, sous sa direction, parviendra cette année à réaliser les ob-

jectifs qu'elle s'est fixée et obtiendra des résultats prometteurs.

Nous nous réunissons chaque année dans ce magnifique bâtiment de la belle ville de Genève pour discuter de problèmes qui nous concernent tous.

La modification du paysage démographique, le manque sans cesse croissant de ressources et le besoin de diversification économique sont autant de défis que nous devons tous relever. C'est pourquoi nous accueillons avec grande satisfaction les efforts déployés sans relâche par l'OIT en faveur d'un travail décent durable, qui mettent en avant la protection sociale et l'égalité pour tous les travailleurs.

Le Brunéi Darussalam a toujours accordé une grande importance à la protection sociale. Nous nous efforçons de venir en aide à nos citoyens à plus d'un titre, entre autres: par l'établissement de politiques et de programmes sociaux, en fournissant une aide financière aux personnes démunies et nécessiteuses; par la mise en œuvre de programmes financiers destinés aux salariés, tels que le fonds d'affectation pour les salariés et le régime complémentaire de retraite; par l'attribution de petites allocations assorties d'échéances de remboursement souples et la formation des entrepreneurs ne disposant pas des moyens nécessaires; et par la fourniture de soins de santé et l'éducation.

Outre le régime d'indemnisation des accidents du travail, le Brunéi Darussalam met actuellement en place des réglementations en vue d'établir un régime d'assurance médicale obligatoire qui impose à tous les employeurs de faire assurer leur main-d'œuvre étrangère.

De plus, l'ordonnance de 2009 sur la sécurité et la santé au travail est le dernier instrument ajouté aux lois et réglementations en matière de sécurité et de santé. Elle sera bientôt mise en œuvre et appliquée.

Les principaux axes de notre *Vision nationale pour 2035* visent à garantir la meilleure qualité de vie possible à tous nos citoyens. Le programme national de logement permet à ses bénéficiaires de disposer d'un logement personnel, pour une somme mensuelle assortie d'un taux d'intérêt nul, afin d'alléger la charge financière moyenne du logement pour les ménages.

Le développement durable et les emplois verts figurent également à l'ordre du jour de la Conférence cette année. Nous pensons qu'il est important de protéger activement notre environnement naturel et notre habitat culturel.

Le Brunéi Darussalam a reconnu cette responsabilité, et nous sommes d'avis qu'elle devrait aller de pair avec notre objectif d'instaurer une économie et un développement dynamiques et durables et des emplois de qualité pour tous les citoyens, influant sur la qualité de vie, comme cela se reflète dans notre vision pour 2035.

La première étape sur la voie de la réalisation de cet objectif est l'initiative «pour des ports écologiques», en vertu de laquelle le développement d'infrastructures et la promotion d'activités maritimes telles que le transport, la pêche et l'exploitation pétrolière et gazière offshore sont planifiés, mis en œuvre et gérés dans une optique écologique, ce qui permet de veiller à la préservation des richesses et des ressources maritimes du pays au bénéfice des générations futures.

Le Conseil des bâtiments écologiques du Brunéi Darussalam, en concertation avec le ministère du Développement, a lancé l'initiative «pour des bâtiments écologiques» et recommande déjà d'utiliser

le concept de bâtiments écologiques dans le cadre de tous les projets publics.

En ce qui concerne le débat récurrent sur le dialogue social, nous reconnaissons tous qu'il est important de disposer d'un forum de discussion où tous les membres de la société peuvent faire état de leurs préoccupations auprès des représentants de leurs gouvernements respectifs. Il s'agit d'un élément qui contribue de façon indéniable au développement du bien-être social et national. Les dirigeants devraient donc saisir activement toute possibilité d'améliorer l'accès à l'emploi indépendamment des considérations de race, de sexe, et même de religion.

Nous sommes impatients de bénéficier des enseignements de tous les pays Membres présents aujourd'hui, notamment sous la forme de bonnes pratiques visant à optimiser le dialogue entre toutes les parties prenantes du domaine social, en vue d'améliorer non seulement les conditions de travail, mais aussi le bien-être général de nos travailleurs.

Je suis convaincu que cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail aura des résultats positifs et durables qui viendront renforcer notre conscience des besoins actuels et à venir des travailleurs.

En conclusion, je voudrais, au nom de ma délégation, témoigner de mon admiration et de ma gratitude envers l'OIT pour les efforts que cette Organisation déploie sans relâche et pour les résultats qu'elle a obtenus, ainsi que pour sa contribution sans faille à l'amélioration de la qualité de la vie au travail, non seulement dans la région Asie-Pacifique, mais également au niveau mondial.

Nous sommes impatients de suivre cette Conférence et d'en tirer des enseignements.

Original anglais: M. THEIN (vice-ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Myanmar)

Je voudrais tout d'abord féliciter le Président pour son élection à la présidence de cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Je suis convaincu que sa connaissance des travaux de l'OIT et ses talents de diplomate nous permettront d'aller plus loin dans la réalisation des valeurs et des objectifs de l'OIT.

Je voudrais aussi remercier M. Guy Ryder, notre Directeur général, qui, avant de prendre ses nouvelles fonctions, a collaboré activement avec le Myanmar pour promouvoir et protéger les droits de nos travailleurs. Je suis convaincu que, avec votre vision pour l'OIT et votre optimisme réel, notre Organisation saura mieux s'adapter encore aux problèmes que l'avenir lui réserve.

Je voudrais dire qu'entreprendre un processus de changement et de réforme conçu pour donner à l'OIT les moyens de mieux répondre aux besoins et aux attentes de ses mandants n'est pas une tâche facile. Pareille entreprise sera sans doute rendue plus complexe par l'évolution des contextes et la nécessité de préserver l'engagement tripartite des mandants de l'OIT en ce qui concerne les valeurs et les objectifs de cette institution. Je voudrais féliciter toutes les parties prenantes qui contribuent à cet important exercice.

Selon nous, cet exercice d'autoréflexion de la part de l'OIT est essentiel pour formuler des idées concernant les initiatives pour le centenaire de notre Organisation, telles qu'elles sont résumées dans le rapport du Directeur général. Ma délégation estime que ces idées viennent à point nommé et sont très

importantes pour orienter et renforcer le travail de l'OIT au moment de son centenaire et, de ce fait, nous apportons tout notre appui à une étude sérieuse de ces objectifs et à leur mise en pratique.

Je voudrais très rapidement tenir cette auguste assemblée au fait des progrès réalisés au Myanmar dans la concrétisation des droits des travailleurs dans tous les domaines.

Nos réformes politiques et socio-économiques s'inscrivent dans le sens de l'édification d'une société démocratique.

Dans le processus de réforme, la bonne gouvernance, la règle de droit, la réconciliation nationale, le développement rural et la lutte contre la pauvreté sont au nombre des priorités. Les ministères et les entités responsables prennent les mesures voulues pour renforcer les capacités et améliorer les textes législatifs de façon à atteindre ces objectifs qui sont nos priorités.

Pour sa part, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale déploie des efforts intenses. Il s'agit d'éliminer toutes les formes de travail forcé à l'horizon 2015 au plus tard, de faciliter la formation de syndicats, de créer des emplois et divers débouchés pour les jeunes gens, et enfin de développer les petites et moyennes entreprises.

La progression de l'économie locale étant une condition sine qua non du développement socio-économique de notre pays, nous encourageons les investissements et cherchons à susciter un environnement propice. Nous contribuons à l'élaboration d'un cadre législatif propre à assurer la protection des droits des travailleurs migrants au Myanmar, tout en assurant la mise en valeur de leurs qualifications et leur protection sociale.

De plus, nous avons revu et amendé les lois relatives au travail pour les mettre en conformité avec les engagements internationaux, et nous avons aussi entrepris de promulguer de nouvelles dispositions. Avec l'assistance technique du BIT, une loi relative à l'organisation du travail, une loi relative au règlement des différends, une loi relative à la sécurité sociale et une loi relative aux salaires minimums ont été rédigées, et ces lois sont désormais en vigueur. Une loi relative à l'emploi et au renforcement des capacités sera le prochain texte que nous promulguons. L'élimination de toutes les formes de travail forcé, y compris le travail des enfants, est l'une des priorités du gouvernement du Myanmar, et je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte d'annoncer devant la Conférence que le Myanmar a décidé d'être partie à l'une des conventions fondamentales de l'OIT, à savoir la convention sur les pires formes de travail des enfants, j'ai nommé la convention n° 182.

Dans ce contexte, il serait opportun et prudent que la Conférence supprime les dernières conditions énoncées dans la résolution de la 88^e session de la Conférence.

Au nom du gouvernement et au nom du peuple du Myanmar, notamment des travailleurs et des employeurs de ce pays, je voudrais remercier très sincèrement l'Union européenne qui a pris en mai dernier la sage décision d'accorder à notre pays l'accès au système généralisé de préférences de l'UE, et ce, sur la base des efforts concrets que nous avons déployés en matière de travail et de droits de l'homme.

Nous sommes très encouragés par la compréhension et le soutien que notre réforme suscite auprès de la communauté internationale.

Nous sommes résolus à poursuivre notre réforme en vue d'édifier une société démocratique, et fermement convaincus que l'OIT va elle aussi continuer de soutenir le Myanmar sur cette voie.

Original arabe: M. EZZAOUIA (ministre des Affaires sociales, Tunisie)

Il est question cette année dans le rapport du Directeur général, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, des différents facteurs qui ont entraîné des changements dans le monde du travail, ainsi que des instruments qui ont permis à l'Organisation de s'adapter à ces changements. Ceci a été possible grâce à la priorité que l'OIT a accordée aux principales préoccupations des Etats Membres, à savoir le tripartisme et la représentation légitime, mais aussi l'engagement des Etats Membres en faveur de l'adoption de sept initiatives proposées par le Directeur général. Nul doute que ces initiatives, qui sont excellentes et pertinentes, seront appuyées par les Etats Membres.

Pendant la présente session, la Commission de l'application des normes a examiné l'étude d'ensemble sur *La négociation collective dans la fonction publique*, élaborée par la commission d'experts. C'est la première fois que la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, et la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, sont incluses dans une telle étude.

A ce propos, il y a lieu de rappeler que le gouvernement tunisien accorde une grande importance à la protection du droit syndical dans la fonction publique et à la promotion de la négociation collective dans différents secteurs, y compris la fonction publique, d'où la promulgation de la loi du 1^{er} avril 2013 qui permet de ratifier la convention n° 151. La Tunisie est de ce fait le premier pays arabe à ratifier cette convention. Ladite loi permet également la ratification des conventions nos 154 et 144.

L'ordre du jour de la présente session comprend une discussion générale sur *L'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique*. Cette discussion sera l'occasion de réfléchir au changement démographique, pour comprendre comment il influe sur les politiques de l'emploi, la protection sociale et la durabilité des régimes de sécurité sociale.

Il convient de rappeler qu'un contrat social a été signé en Tunisie le 14 janvier 2013 en présence du Directeur général du BIT.

Le but de ce contrat est de passer en revue les régimes de sécurité sociale de toutes les branches d'activité sur la base d'une étude réalisée sous la supervision des partenaires sociaux signataires du contrat. Toutes les parties prenantes concernées vont participer à ce processus afin de déterminer les causes qui ont réellement déclenché la crise économique et financière et de prendre les mesures qui s'imposent pour y remédier.

Le dialogue social est un autre thème important qui fera l'objet d'une discussion en vertu de la *Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable*, adoptée en 2008. Le rapport sur le dialogue social contient plusieurs recommandations sur la promotion d'un dialogue social qui associe tous les travailleurs, y compris ceux qui ont un emploi atypique, les travailleurs migrants et les travailleurs de l'économie rurale. De plus, il est proposé d'étendre le champ de la consultation et de la négociation collective au-delà de la question

salariale, en y incluant d'autres enjeux importants, comme l'organisation du travail, la formation professionnelle et le développement des compétences.

A cet égard, le contrat social prévoit la création en 2013 d'un conseil national pour le dialogue social qui jouira d'un statut administratif et financier indépendant. La création de ce conseil constitue une priorité absolue pour les trois partenaires sociaux tunisiens car elle représente le meilleur gage d'un dialogue tripartite, effectif et permanent.

Je saisis cette occasion pour remercier M. Guy Ryder, Directeur général du BIT, les experts du BIT à Genève et ceux du bureau du Caire, ainsi que les représentants de l'OIT en Tunisie pour l'assistance technique qu'ils nous ont apportée à toutes les étapes de la préparation du contrat social et qu'ils nous apportent encore aujourd'hui dans la réalisation de ces objectifs et notamment la création du Conseil national pour le dialogue social.

Original anglais: M^{me} LIEW (travailleuse, Singapour)

Cinq années se sont écoulées depuis le début de la crise financière mondiale. Malheureusement, nous ne voyons pas encore le bout du tunnel. De fait, cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail se déroule à un moment où la récession s'étend en Europe. L'impact sur les travailleurs est dévastateur. Je suis complètement d'accord avec le Directeur général lorsqu'il nous dit que les problèmes de chômage, de sous-emploi, d'inégalités et d'injustice s'aggravent.

Un certain nombre de pays ont, pendant longtemps, dépensé plus qu'ils n'avaient, ce qui les a fortement endettés. Il faut maintenant prendre des mesures radicales et audacieuses pour ramener les dettes à un niveau acceptable et instaurer la prudence budgétaire.

Comme le dit le proverbe, «la marée montante soulève tous les bateaux». Malheureusement, pendant les périodes fastes, les fruits du travail sont rarement distribués de façon équitable.

Ainsi, dans cette période difficile que nous traversons, à l'heure où les partenaires tripartites s'unissent pour encaisser les coups, les gouvernements doivent veiller à ce que les travailleurs ne subissent pas de façon disproportionnée les conséquences de la récession et de la reprise. Et, comme le Directeur général l'a souligné très justement dans son rapport, au paragraphe 146, l'OIT doit s'occuper en priorité de ceux qui sont les plus défavorisés dans le monde du travail.

A Singapour, l'économie est en profonde restructuration et s'apprête à connaître une nouvelle phase de croissance plus faible, qui soulève des défis considérables. Nous tentons de remédier à l'insuffisance des revenus et aux inégalités, tout en veillant à ce que les salaires, en particulier en bas de l'échelle, puissent continuer à progresser.

Le gouvernement de Singapour a également mis en place différents financements et programmes pour encourager les employeurs à mieux exploiter la technologie et l'innovation ainsi qu'à dispenser des formations aux travailleurs, de sorte à accroître la productivité et à partager ses gains avec les travailleurs.

Comme le dit le proverbe: «vous pouvez amener un âne à la fontaine, mais vous ne pouvez pas le forcer à boire». Voilà pourquoi nous exhortons les employeurs à s'acquitter de leur mission et à reconnaître la valeur de chaque travailleur. De fait, ils devraient sans tarder utiliser les programmes dispo-

nibles pour restructurer leur entreprise et l'adapter au nouvel environnement opérationnel.

Le mouvement syndical de Singapour s'engage à travailler avec les employeurs pour maximiser les avantages et veiller à ce que les produits du travail bénéficient à tous les travailleurs. Nous nous engageons aussi à venir en aide aux travailleurs vulnérables, notamment les travailleurs âgés et ceux qui touchent les revenus les plus faibles, et à augmenter le nombre de dirigeants et cadres professionnels, qui représenteront les deux tiers de la main-d'œuvre d'ici à 2030.

A cette fin, le Congrès national des syndicats de Singapour a mis au point un modèle de salaire progressif. Il s'agit d'une structure de rémunération qui permet aux travailleurs de gravir les quatre échelons que sont le perfectionnement des compétences, l'amélioration de la productivité, l'avancement de carrière et la progression du salaire.

Le Congrès national des syndicats et les entreprises ont déployé ce modèle de salaire progressif dans 12 secteurs d'activité, notamment le secteur de l'accueil, l'ingénierie, les transports et d'autres grands secteurs.

Nous sommes heureux de voir que le gouvernement, qui est à la fois le premier employeur et le premier acheteur de services, a donné l'exemple et a introduit le modèle de salaire progressif dans le secteur du nettoyage. Il envisage aujourd'hui d'imposer aux entreprises de nettoyage l'adoption d'un modèle de salaire progressif avant le début de leur activité.

Le gouvernement s'est également engagé à faire la même chose dans le secteur de la sécurité et prendra les devants pour améliorer l'approvisionnement, autre initiative du Congrès des syndicats qui prévoit que les contrats ne seront plus seulement attribués sur la base du prix ou du faible coût de l'approvisionnement, mais également en tenant compte d'autres facteurs tels que la qualité du service, la formation et le bien-être des travailleurs.

En conclusion, les syndicats doivent s'adapter et trouver de nouveaux modes de coopération avec les gouvernements et les employeurs, et réciproquement. C'est à cette seule condition qu'ils conserveront leur pertinence et pourront atteindre l'objectif même de leur existence, qui reste l'amélioration des conditions de vie des travailleurs.

Par-dessus tout, les gouvernements et les employeurs devraient aussi s'inspirer de l'esprit véritable du dialogue social et du tripartisme, qui est, de fait, le pilier et l'atout exceptionnel de l'OIT.

Original anglais: M^{me} SIOKA (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Namibie)

Tout d'abord, ma délégation félicite le Président de la Conférence pour son élection, ainsi que toute l'assemblée ici présente, et nous vous faisons part de notre soutien total. Je vous informe que la Namibie fait sienne la déclaration formulée au nom du groupe de l'Afrique.

Nous félicitons le Directeur général du leadership et de la capacité d'anticiper dont il fait preuve dans son rapport. Ce document aborde des questions importantes – le chômage, le sous-emploi et les engagements pris concernant l'Agenda du travail décent. Ces questions ont toujours été une priorité pour le gouvernement de la Namibie.

Tenant compte de la recommandation de l'OIT de l'année dernière, la Namibie a décidé de créer une commission sur les salaires des travailleurs domes-

tiques, décision découlant d'une part du souci de considérer la difficile situation des groupes de travailleurs vulnérables et d'autre part de l'adoption de la convention n° 187 et de la recommandation n° 201 de l'OIT, et de notre loi sur le travail. Cette commission a mené des auditions publiques dans 13 régions de notre pays et soumis un rapport au ministère du Travail la semaine dernière.

Le Conseil consultatif pour le travail a demandé à son secrétariat d'établir si la Namibie était prête à ratifier les conventions n°s 81, 122 et 151. La réponse est oui, mon pays est prêt à ratifier les conventions susmentionnées de l'OIT. De plus, des consultations nationales tripartites sont en cours, et la ratification de la convention sur la politique de l'emploi sera envisagée lorsque la politique de l'emploi sera actualisée.

La loi sur les services et l'emploi et la loi sur la Commission pour la création d'emplois ont été promulguées et ont pris effet. L'Agence de statistique de la Namibie a indiqué une baisse du chômage, qui est tombé de 51 à moins de 30 pour cent, mais la Namibie ne se satisfait pas de cette situation.

Nous sommes heureux de vous informer que la Namibie a reconnu l'Organisation pour le secteur informel, la NISO, comme partenaire dans la création de modules.

L'article 95 de la Constitution de la République garantit la protection sociale de la population namibienne. Nous nous efforçons d'améliorer sensiblement les conditions de retraite des personnes âgées.

La Namibie a une petite population qui n'atteint pas 2 millions d'habitants. Le pays est classé dans la catégorie des Etats à revenu intermédiaire, mais la pauvreté et le chômage y sévissent largement.

Depuis son indépendance, la Namibie a consacré la plus grande partie de son budget à la santé et à l'éducation. Les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants vulnérables et les orphelins perçoivent une indemnité mensuelle. En 1994, la Commission de la sécurité sociale a promulgué une loi régissant les prestations de maternité et les indemnités prévues en cas de maladie ou de décès, loi qui est maintenant en vigueur.

Le Fonds de développement social couvre environ 343 000 personnes, tandis que le Fonds de prévoyance sociale finance des bourses et des programmes de formation professionnelle à l'intention des jeunes et des chômeurs. Toutefois, la Namibie n'a pas d'assurance-chômage. La loi sur la sécurité sociale prévoit également la création d'une caisse nationale de retraite et d'une caisse de santé.

La Namibie est favorable à une réforme démocratique de l'OIT par le biais de l'amendement de 1986 à la Constitution. En effet, nous pensons que les Etats Membres africains et les pays en développement sont marginalisés car ils ne jouissent pas d'un droit de vote égal au Conseil d'administration.

Pour conclure, j'appelle par conséquent les Etats Membres à envisager, pour des raisons de justice et d'équité, de ratifier l'amendement de 1986 à la Constitution de l'OIT, organisation qui doit être fondée sur des relations internationales solides.

Original anglais: M. ASHIETAY (ministre de l'Emploi et des Relations professionnelles, Ghana)

Au nom de mon gouvernement, je félicite le Directeur général pour son rapport qui donne un aperçu complet du point de vue de l'OIT sur le monde du travail et les mesures prises en vue de reposi-

tionner cette organisation afin qu'elle puisse apporter de meilleurs services à ses mandants.

Les huit domaines d'importance critique recensés dans le programme et budget sous le signe du changement pour un meilleur rapport qualité-coût sont une priorité pour mon gouvernement aussi.

Le Ghana considère que le thème de la Conférence – *Construire l'avenir avec le travail décent* – est approprié. Je partage également le sentiment du Directeur général concernant la crise de l'emploi des jeunes. La création d'emplois décents pour notre jeunesse, qui constitue environ 40 pour cent de la population au chômage dans le monde est une priorité absolue pour le gouvernement du Ghana.

Pour répondre à ce problème, le Ghana a mis en place l'Agence pour l'emploi des jeunes et le développement de l'entrepreneuriat qui gère des programmes par modules pour dispenser des formations professionnelles axées sur la demande, mettre l'accent sur le placement et le transfert de capitaux de démarrage vers les bénéficiaires. Ces programmes ont permis de créer des milliers d'emplois pour les jeunes au Ghana.

Qui plus est, le Programme d'aide aux entrepreneurs diplômés a été créé pour s'attaquer au problème du chômage des diplômés. Dans ce programme, qui est un partenariat public-privé, les diplômés d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur du Ghana sont formés à l'entrepreneuriat et les plus brillants bénéficient de mesures d'accompagnement dans la création de leur entreprise.

Le gouvernement du Ghana considère que la formation destinée à acquérir des compétences utilisables, à développer l'esprit d'entreprise et à former des coopératives s'avère fondamentale pour l'emploi durable des jeunes. Les établissements de formation professionnelle qui relèvent de mon ministère et le Département des coopératives sont en cours de reconfiguration pour mieux répondre à ces impératifs.

La protection sociale, outil d'autonomisation sociale évoqué dans le rapport du Directeur général, revêt une grande importance au Ghana. Nous reconnaissons que la protection sociale de base contribue à garantir le bien-être et l'avenir des travailleurs, en particulier en milieu rural, où ils risquent de perdre leur emploi et de tomber dans l'indigence car la population augmente et les ressources se raréfient.

Pour parer aux souffrances des groupes vulnérables, le gouvernement du Ghana a mis en place des programmes de protection sociale tels que le régime national d'assurance-maladie, qui exempte les enfants, les personnes de plus de 70 ans et les pauvres du paiement des cotisations. Le Ghana a également réformé son régime de retraite en introduisant un système de pensions à trois volets qui améliore les prestations de retraite pour les travailleurs et qui permet aux travailleurs du secteur informel de bénéficier de ce régime.

Par ailleurs, le programme d'amélioration des moyens de subsistance et de lutte contre la pauvreté qui est mis en œuvre prévoit le versement d'allocations pour les personnes pauvres au Ghana.

Le projet de promotion du potentiel social au Ghana est une autre stratégie de protection sociale liée à l'emploi des jeunes qui planifie des travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre pour construire routes de desserte, mares artificielles ou petits barrages destinés à l'irrigation. Ce projet a permis

de créer de très nombreux emplois et d'augmenter le rendement des récoltes, d'où une amélioration du niveau de vie des ruraux.

S'agissant de l'égalité et de l'équité entre les sexes, le Ghana continue de mettre l'accent sur ce problème ainsi que sur l'autonomisation des femmes, non seulement sous l'angle des droits de l'homme, mais également comme stratégie prudente de développement. Ce qui est visé, c'est l'autonomie aux niveaux politique, économique, social et culturel. A cet égard, nous nous efforçons d'accroître la participation des femmes aux réunions de l'OIT.

Il y a lieu de mentionner que le Ghana est maintenant un pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), un statut porteur d'opportunités mais aussi de défis. Dans cet esprit, le Ghana s'efforce de veiller à ce que l'exploitation pétrolière et gazière, qui a commencé il y a peu de temps, offre des possibilités d'investissement et soit propice à l'industrialisation et à l'emploi.

Le travail formel au Ghana ne représente que 14 pour cent de la population et concerne 1,5 million de personnes. Pour assurer des salaires dignes dans la fonction publique, nous avons amorcé une rationalisation du secteur public à l'aide de la Commission des rémunérations et des salaires équitables, qui est la principale instance préposée à cette question, afin de réduire l'écart de rémunération pour un travail comparable. Parallèlement, le gouvernement continue de respecter le tripartisme et le dialogue social dans la fixation du salaire quotidien minimum, afin de veiller à ce que les travailleurs perçoivent une rémunération raisonnable sans que cela pèse excessivement sur les charges des employeurs.

Il faut noter que le Ghana va formellement mettre en place un système d'information sur le marché du travail visant à collecter des données sur le chômage, le sous-emploi, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, les postes vacants et les accidents du travail. Nous espérons que cela nous aidera à mieux formuler nos politiques et planifier le développement.

Le Ghana a également inauguré la première centrale électrique utilisant l'énergie solaire d'une manière qui respecte davantage l'environnement et qui soit plus durable, contribuant ainsi au développement durable. Nous nous efforçons par ailleurs d'accroître la pratique du recyclage des déchets. L'agriculture biologique est encouragée et l'assainissement des terres ravagées par la mer est en cours.

S'agissant de la santé et de la sécurité au travail, l'inspection du travail a bénéficié de nouveaux financements et de moyens logistiques pour améliorer son efficacité et contribuer ainsi à réduire fortement le nombre d'accidents du travail.

En guise de conclusion, je souhaite réaffirmer la volonté du Ghana d'assurer un travail décent dans un environnement propice, sûr et durable, tout en respectant les nobles principes de l'égalité, de la justice et de la dignité humaine.

Original espagnol: M. ARIAS PALACIO (gouvernement, République bolivarienne du Venezuela)

Nous voulons tout d'abord saluer ce premier rapport du Directeur général, qui rend compte de l'inquiétude suscitée par la croissance du chômage et du sous-emploi depuis le début de la crise économique, en 2008. Nous partageons cette préoccu-

pation, et sommes particulièrement inquiets de constater que les solutions avancées pour surmonter la crise sont la réduction très nette des droits au travail, et en particulier de la protection sociale.

Nous sommes inquiets d'entendre à nouveau des rengaines du passé, telles que la réduction nécessaire des dépenses publiques, pour justifier les modifications substantielles du système de sécurité sociale et de la stabilité de l'emploi. Plus grave encore, la réduction et l'assouplissement des droits au travail portent le sceau du tripartisme. Les travailleurs et travailleuses du monde entier associent de plus en plus le tripartisme à la réduction et à la détérioration des droits au travail. C'est un point que l'OIT doit réexaminer. Quel est le rôle du tripartisme dans la crise actuelle? L'unique objectif du dialogue social est-il de négocier les droits que doivent perdre les travailleurs pour sauver le portefeuille des banquiers?

Le Directeur général indique qu'il en va différemment dans les pays émergents, et la République bolivarienne du Venezuela est, de fait, l'un de ces pays que l'on appelle «émergents». Ce terme signifie peut-être que nous nous sommes sortis du borbier dans lequel nous avaient plongés des années d'exploitation par les grandes puissances et des années de politiques économiques imposées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Les choses changent peu à peu car nous commençons à disposer d'une indépendance politique dans nos décisions, à comprendre que les droits et la sécurité des peuples passent bien avant les principes de la mondialisation qui favorisent le capital par rapport au travail.

Au Venezuela, le début de la révolution bolivarienne, en 1999, a enclenché un processus de débats extrêmement fructueux, qui a donné naissance à la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela. Cette *Magna Carta* a transformé d'importantes avancées en matière de conditions de travail en droits et garanties constitutionnels. C'est ainsi qu'elle a entériné le droit à la syndicalisation, la protection des activités syndicales par l'Etat, le droit à la négociation collective, l'élection libre des dirigeants syndicaux, la révision annuelle du salaire minimum et la sécurité sociale universelle, solidaire et gratuite.

Contrairement à ce qui passe dans certains pays qui sont la vitrine du modèle capitaliste dans le monde, dans notre pays nous augmentons l'investissement social. J'ai parlé d'investissement et non pas de dépense, car ce n'est pas dépenser que d'investir pour la santé, l'éducation, la sécurité sociale de notre peuple. Grâce à cela, nous pouvons afficher fièrement une amélioration de nos indicateurs sociaux, beaucoup plus importants à nos yeux que n'importe quelle autre statistique économique.

En avril 2013, le taux de chômage était de 7,9 pour cent, soit une baisse de 0,7 point par rapport à l'année 2012. Le taux de chômage de la population à la recherche d'un premier emploi s'est établi à 16 pour cent, ce qui représente une baisse substantielle étant donné que le taux de chômage des jeunes dépassait les 28 pour cent avant la révolution.

Le secteur formel représente aujourd'hui 60 pour cent de l'emploi total, une tendance diamétralement opposée à la situation d'avant la révolution, lorsque ce chiffre atteignait 49 pour cent.

La sécurité sociale est l'une des plus grandes conquêtes du gouvernement dirigé par le Commandant Hugo Chávez Frías. D'une manière générale, les retraites ont été alignées sur le salaire minimum. Le versement mensuel et ponctuel des retraites, y compris une prime de fin d'année de deux mois, a été garanti. Deux millions et demi de personnes bénéficient d'une retraite, soit une augmentation de plus de 700 pour cent par rapport au nombre de bénéficiaires avant la révolution.

Le 30 avril 2012, la loi organique sur le travail, les travailleurs et les travailleuses, instrument juridique qui établit tous les droits individuels des travailleurs ainsi que les droits à la syndicalisation et à la négociation collective, a été promulguée. Elle prévoit l'arrestation des employeurs qui ne respectent pas les obligations en matière de conditions de travail, en particulier celle de l'inamovibilité dans l'emploi.

Un an après la promulgation de cette loi, la réforme du temps de travail est entrée en vigueur, faisant passer le nombre maximal d'heures de travail à 40 heures par semaine et conférant au travailleur ou à la travailleuse le droit à un repos hebdomadaire d'au moins deux jours consécutifs.

Notre pays a mis l'accent sur la protection et l'amélioration des droits au travail et de la sécurité sociale, à l'heure où d'autres pays se servent de la crise économique pour justifier la détérioration voire la suppression des droits au travail. Dans cette guerre entre le capital et le travail, nous avons privilégié le travail, les droits au travail et les droits de l'homme.

Le Venezuela ne cesse de subir les attaques de ceux qui ont vu leurs privilèges affectés par une politique destinée à protéger les droits des travailleurs. Aucun délégué ne nous a épargnés, aucun mensonge ne nous a été épargné.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans faire état d'un événement qui a été très douloureux pour notre peuple. Le 5 mars dernier, notre Président, le Commandant Hugo Rafael Chávez Frías, est décédé dans l'exercice de ses fonctions. Nous n'allons pas demander une minute de silence pour celui qui mérite une vie entière d'acclamations, car il a été le principal défenseur des droits des travailleurs et des travailleuses, non seulement au Venezuela mais dans le monde entier.

Mais je voudrais très brièvement faire état ici de ce qu'est l'héritage d'Hugo Chávez Frías à la tête de la révolution bolivarienne. Il nous a dotés d'une constitution qui garantit les droits les plus importants des travailleurs. Il nous a donné un gouvernement dont le pilier fondamental a été la lutte des travailleuses et des travailleurs. Il nous a dotés d'une loi organique sur le travail, les travailleurs et les travailleuses qui est la plus avancée en matière de conditions de travail et de protection des activités syndicales et de la négociation collective. Enfin, avant de mourir – et je conclurai ainsi –, il nous a proposé d'élire le premier Président ouvrier, M. Nicolás Maduro, issu des luttes syndicales dans le secteur du transport et engagé ensuite dans la lutte contre les politiques néolibérales imposées à notre peuple au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, et le peuple l'a fait. Avec un président ouvrier, avec une révolution bolivarienne intrinsèquement ouvrière, nous continuerons à œuvrer à la construction du socialisme, de la société des travailleurs et des travailleuses.

Original farsi: M. ABBASI (ministre des Coopératives, du Travail et de la Protection sociale, République islamique d'Iran)

Je voudrais qu'il me soit permis tout d'abord de remercier M. Guy Ryder, notre Directeur général, pour ses initiatives innovantes et constructives visant à une meilleure administration de l'OIT. Nous espérons que les conclusions des débats de cette Conférence vont faciliter la recherche des moyens qui nous permettront de dépasser la crise qui affecte le monde du travail.

Comme l'a dit le Directeur général, le monde n'a jamais connu de changements aussi rapides et aussi profonds en matière de technologie et de démographie, avec un creusement des inégalités qui a aggravé la pauvreté et provoqué la stagnation économique et des révoltes populaires dans de nombreuses parties du monde.

Il faut citer aussi le résultat d'une récession économique persistante, l'absence de justice sociale et les efforts déployés par les populations pour obtenir des conditions de vie plus décentes. Les problèmes procédant d'une crise de nature cyclique ont gravement affecté différents pays, indépendamment de leurs niveaux de développement respectifs, et ont débouché sur la récession, la stagnation et dans certains cas sur l'augmentation du chômage.

Alors que la date du centenaire de l'OIT est proche, les gouvernements et les partenaires sociaux devraient étudier puis adopter de nouvelles initiatives constructives et propres à créer un climat de confiance, afin de faire face aux problèmes de ce monde nouveau. Il est impératif que les mandats tripartites de l'OIT cherchent conjointement à définir une stratégie cohérente et convergente pour essayer de résoudre ces problèmes, pour faire du monde du travail un monde meilleur, plus humain, plus agréable et plus équitable, dans lequel tous puissent trouver leur place et avoir les mêmes chances de s'épanouir. Il nous appartient d'orienter nos politiques nationales et internationales dans le sens d'une meilleure gestion de nos ressources naturelles et d'une réduction des émissions de substances polluantes, et d'élargir les horizons de la justice sociale en essayant d'établir des liens entre les objectifs de l'OIT en matière de justice sociale, de lutte contre la pauvreté et de suppression du chômage et le programme des Nations Unies pour l'après-2015.

Conformément à ce qui précède, la République islamique d'Iran approuve les initiatives de bonne gouvernance et la réforme structurelle proposées par le Directeur général, lesquelles visent à intégrer les programmes et les résultats du Bureau. La promotion des politiques sociales, l'élargissement de la justice sociale, le développement durable et l'emploi font partie intégrante des nouvelles politiques du Bureau.

Pour obtenir ces résultats, les contributions sociales sont le moteur principal du développement social. Des politiques sociales et économiques cohérentes et la contribution des partenaires sociaux sont essentielles si l'on veut faire face à la crise actuelle.

Comme il faut développer et étendre encore les réseaux de sécurité sociale, l'Iran définit constamment de nouvelles initiatives de protection sociale et de promotion de l'enseignement public gratuit, de l'esprit d'entreprise et des PME, dans le cadre de la collaboration et de l'engagement constructifs des partenaires sociaux.

Entre-temps, la République islamique d'Iran a adopté des politiques sociales et procédé à une réforme structurelle qui s'inscrivent dans le sens des politiques économiques nationales et internationales qui sont les siennes. Aujourd'hui, un système de socle de protection sociale couvre 80 pour cent de la population.

Parmi d'autres initiatives, je mentionnerai les 1 180 coopératives qui ont été constituées en une première étape du renforcement des capacités dans l'ensemble du pays. Dans le cadre de relations fiables et pour aider le gouvernement à assurer un emploi qui soit productif et durable, les travailleurs et les employeurs ont par ailleurs constitué 8 000 associations. Environ 1 200 000 foyers sont déjà inscrits dans le système de protection sociale, qui contribuera à l'éradication de la pauvreté.

Sans consensus au niveau de l'ensemble des nations pour l'extension de la protection sociale, il serait pour ainsi dire impossible d'assurer l'intégrité et le respect de soi de millions de personnes de par le monde. La concrétisation des politiques sociales est liée à un dialogue véritable ainsi que des échanges responsables entre les gouvernements, les travailleurs et les associations d'employeurs. La République islamique d'Iran ne ménage aucun effort pour tenir pleinement compte de ces réalités dans ses politiques nationales.

Le rapport du Directeur général sur la Palestine occupée montre bien, une fois encore, la situation misérable et horrificante d'un peuple opprimé et la violation flagrante de ses aspirations par la puissance occupante.

La République islamique d'Iran remercie le Directeur général pour son rapport et appelle les gouvernements et les partenaires sociaux à continuer de soutenir le peuple opprimé de la Palestine, en condamnant la violation systématique de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux de l'OIT, ainsi que la terrible suppression de la liberté et de la dignité de ce peuple innocent.

Original chinois: M. WANG (gouvernement, Chine)

La délégation du gouvernement chinois se félicite du rapport du Directeur général soumis à la présente Conférence; elle approuve les initiatives en vue du centenaire de l'OIT et soutient la réforme destinée à dynamiser l'Organisation en vue de réaliser le travail décent et la justice sociale.

Au cours des cinq dernières années, dans un contexte économique mondial complexe et austère, le gouvernement chinois a résolument préparé le pays à un développement global, coordonné et durable, a accéléré la transformation du processus de développement économique, a mis en œuvre une stratégie visant à donner la priorité à l'emploi et a mené une politique de l'emploi dynamique.

Chaque année, plus de 11 millions d'emplois sont créés dans les zones urbaines et le taux de chômage de ces zones ne dépasse pas les 4,3 pour cent. Globalement, la situation de l'emploi est restée stable.

En 2012, la Chine a établi une couverture sociale universelle pour l'assurance-vieillesse de base, dont 788 millions de personnes ont bénéficié, aussi bien en zone urbaine que rurale. Ainsi, la Chine a instauré les régimes d'assurance-vieillesse et d'assurance médicale de base les plus étendus au monde.

Le mécanisme de coordination des relations professionnelles fonctionne mieux, et les salaires des travailleurs augmentent de manière constante. Les

droits et intérêts légitimes des travailleurs sont également mieux protégés dans les faits.

Tournée vers l'avenir, la Chine avance vers l'objectif d'une société modérément prospère sous tous ses aspects. Pour ce faire, nous allons promouvoir les mesures suivantes dans le domaine des ressources humaines et de la sécurité sociale.

Tout d'abord, par la mise en œuvre d'une politique de l'emploi dynamique, nous accordons la priorité à la création d'emplois dans le cadre du développement économique et social, en améliorant continuellement les services publics pour l'emploi et en consacrant plus d'énergie au développement des compétences et à l'amélioration de l'employabilité des travailleurs, afin de parvenir à un emploi de meilleure qualité. Une grande attention est consacrée à l'emploi des jeunes et des diplômés d'universités, identifiés comme cibles prioritaires.

Deuxièmement, en vue d'approfondir plus encore la réforme des systèmes de sécurité sociale, nous veillerons à l'application de la législation relative à l'assurance sociale, nous élèverons le niveau de couverture, encore très faible, et nous ferons en sorte que ces régimes d'assurance couvrent toutes les personnes qui peuvent y prétendre, afin de permettre à l'ensemble de la population de tirer parti des avantages de la sécurité sociale.

Troisièmement, nous ferons énergiquement appliquer la législation relative aux contrats de travail, nous élèverons le niveau des normes du travail minimales, nous améliorerons les conditions de travail, nous œuvrerons à mettre fin aux problèmes liés aux relations professionnelles et nous augmenterons la rémunération des travailleurs ayant de faibles ressources. Nous procéderons pas à pas pour permettre aux travailleurs migrants ruraux de s'inscrire en tant que résidents permanents en zone urbaine afin qu'ils puissent accéder au même titre que les autres habitants à tous les services publics offerts dans les villes.

A l'heure actuelle, le rythme de croissance de l'économie mondiale est faible et l'incidence sous-jacente de la crise financière internationale se fait de plus en plus sentir. La Chine est disposée à collaborer étroitement avec les mandants tripartites d'autres pays pour encourager activement l'OIT à approfondir cette réforme, à envisager des possibilités de réaliser l'équité et la justice sociales, et à remédier aux difficultés du monde du travail.

A cet effet, nous avons plusieurs propositions à faire. Tout d'abord, il est nécessaire de proposer et de promouvoir de façon volontaire une stratégie de développement riche en emplois. Il faut développer le concept selon lequel assurer l'emploi c'est assurer la croissance, et définir l'emploi comme le pilier de la reprise économique et du développement durable. L'OIT devrait inciter la communauté internationale à faire de l'emploi un indicateur économique fondamental. Elle devrait mettre en avant l'emploi des jeunes comme un élément essentiel et aider tous les pays à axer leurs politiques économiques, financières et budgétaires sur la création d'emplois, afin de largement promouvoir et stabiliser l'emploi.

Deuxièmement, il faut appliquer les normes du travail en fonction des conditions nationales; elles sont essentielles pour protéger les droits et les intérêts des travailleurs. L'OIT devrait encourager chaque pays à s'inspirer de l'esprit des deux déclarations de l'OIT, adoptées en 1998 et en 2008, et à établir, puis améliorer, un mécanisme de protection

des droits des travailleurs, conformément à ses caractéristiques nationales. Il faut également encourager les pays à renforcer la coopération tripartite et l'application du droit du travail et à mettre en œuvre les normes internationales du travail de manière tangible, sur le terrain, afin de protéger au mieux les droits et intérêts des travailleurs.

Troisièmement, il faut faire progresser la réforme engagée par l'OIT. La Chine soutient l'Organisation dans sa volonté de renforcer sa capacité de relever les défis du monde du travail par la voie de la réforme. Il faut en outre accélérer la réforme du fonctionnement de la Conférence afin d'accroître l'efficacité de l'Organisation; à cet effet, des processus de consultation tripartites ouverts et transparents doivent être renforcés. Le mode opératoire du mécanisme de contrôle des normes du travail devrait être encore amélioré; il faudrait fixer des priorités pour les programmes et veiller à une gestion intégrée et optimisée des ressources afin de conforter encore davantage l'autorité de l'OIT. Il faut faire en sorte d'intégrer plus avant les économies émergentes à ce mécanisme.

Quatrièmement, il faut renforcer la formation professionnelle car elle est indispensable, au même titre que le développement des compétences, pour améliorer l'employabilité et l'entrepreneuriat ainsi que les qualifications des travailleurs, en vue de promouvoir la réalisation du travail décent.

M. TRENCHÉV (*travailleur, Bulgarie*)

Au cours de l'année passée, malheureusement, pour la Bulgarie de même que pour toute l'Europe du Sud, la crise non seulement a persisté, mais a pris des dimensions économiques et sociales plus qu'alarmantes. Les salariés ont subi les plus lourdes conséquences de la récession économique.

En cinq ans, notre pays a perdu plus de 420 000 emplois, ce qui représente près de 15 pour cent de la main-d'œuvre. Les revenus stagnent, en plaçant fermement le pays au dernier rang parmi les 27 membres de l'Union européenne comme étant le plus pauvre.

Nous sommes confrontés à de fortes tentatives d'affaiblissement de la législation sociale et de la négociation collective visant à l'affaiblissement de la protection que les salariés ont obtenue de haute lutte.

Un gouvernement conservateur de centre-droite a continué les changements dans la législation du travail de ses prédécesseurs au détriment des salariés en accentuant la précarisation, avec: l'introduction de formes plus flexibles d'emploi – travail à domicile, travail à distance – comme mesures pour combattre le chômage, qui ont offert de nouvelles possibilités d'emplois incertains en facilitant le licenciement des salariés; un changement de régime pour le congé annuel payé à travers l'introduction de calendriers d'utilisation, la limitation de l'ajournement de congés pour l'année suivante et la perte des journées de congé payé non utilisées pendant l'année en cours; l'introduction d'un impôt sur les intérêts des dépôts bancaires pour les citoyens; l'introduction de plusieurs changements dans la législation et le statut du fonctionnaire public, parmi lesquels ceux qui touchent le système de rémunération; la transformation en règlement permanent du règlement temporaire adopté comme mesure anticrise, qui oblige l'employeur à payer les trois premiers jours des congés de maladie à la place de la sécurité sociale; l'augmentation des exigences pour l'acquisition du

statut de représentativité nationale pour les organisations de salariés et d'employeurs; l'introduction de l'obligation de déclarer le patrimoine et les revenus des membres des organes de gestion et de contrôle des organisations représentatives des salariés et des employeurs qui siègent au Conseil national de coopération tripartite.

En guise de conclusion, on peut dire que la majorité des modifications apportées à la législation bulgare lors de l'année écoulée sont définitivement contre les droits et les revenus des salariés.

L'énorme pauvreté, y compris parmi les travailleurs, la hausse spéculative des prix des combustibles et de l'énergie, la hausse des prix de consommation en général et le manque de mécanismes adéquats et de volonté politique du gouvernement qui était au pouvoir d'augmenter et d'actualiser les revenus, ont poussé les citoyens, y compris les salariés, aux protestations à travers tout le pays, sans précédent durant les dernières années, qui ont abouti à la chute du gouvernement et à l'organisation d'élections anticipées.

La situation fort préoccupante du budget et des finances publiques, les graves problèmes de l'économie, surtout l'énergie et la santé, le marché du travail avec ses pics actuels dans les niveaux de chômage, de même que la confrontation et la polarisation politique après les élections posent une série de défis et de graves problèmes qui doivent être résolus par le nouveau pouvoir exécutif et législatif.

Par conséquent, les partenaires sociaux seront mis face à de rudes épreuves afin de trouver un délicat équilibre entre la préservation de la paix sociale dans le pays et la consolidation et l'amélioration des droits et des intérêts des salariés.

Pour conclure, chers collègues, je voudrais souhaiter un travail fructueux à la Conférence internationale du Travail.

Original anglais: M. SASOMSUB (ministre du Travail, Thaïlande)

C'est un grand plaisir pour moi de participer à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail, en tant que ministre du Travail de la Thaïlande. Je tiens à féliciter M. Guy Ryder qui participe pour la première fois à la Conférence internationale du Travail en qualité de Directeur général pour sa vision d'avenir et la qualité de ses propositions.

Le Directeur général entend en effet renforcer les capacités de l'OIT et lui permettre d'œuvrer en faveur de la justice sociale tout en tenant compte en permanence des évolutions et des défis de notre siècle. Je crois que non seulement la Thaïlande mais également d'autres Etats Membres soutiendront ce projet qui a pour seul objectif de permettre à l'OIT d'atteindre ses objectifs fondamentaux.

La Constitution actuellement en vigueur en Thaïlande énonce ce qui suit: «L'Etat doit respecter les principes directeurs des politiques étatiques liées à l'économie en favorisant l'accès à l'emploi des personnes en âge de travailler, en protégeant le travail des femmes, en luttant contre le travail des enfants, en encourageant les relations du travail, en garantissant aux travailleurs le droit d'élire leurs propres représentants, en mettant en place un système de sécurité sociale, en accordant un salaire égal pour un travail égal, en octroyant, dans des conditions d'égalité, des prestations sociales et une protection sociale aux travailleurs et en prenant des

dispositions pour que les personnes économisent pour leur retraite.»

En Thaïlande, la restructuration économique a été orientée vers une croissance inclusive permettant à chacun d'occuper un emploi de qualité. La protection sociale est conçue pour prévenir les risques de la vie quotidienne. Une analyse des facteurs de risques actuels et futurs nécessite de renforcer les capacités de la société.

La sécurité économique, la sécurité sociale ainsi que l'égalité des chances et la participation permettront de promouvoir une société où chacun peut s'adapter aux changements et gérer les risques avec succès en tenant compte du nouveau contexte démographique.

La Thaïlande est une société vieillissante. Les données démographiques indiquent qu'il y a de plus en plus de personnes âgées et de moins en moins d'enfants et d'adultes en âge de travailler.

L'exode rural se traduira par une urbanisation rapide. Le pourcentage de jeunes et de personnes en âge de travailler est en diminution constante.

Le gouvernement de mon pays accorde une priorité majeure à la promotion de l'égalité et de l'éthique et s'emploie à cet effet à mettre en place un système de protection sociale universel. Il entend notamment: développer un système d'assurance sociale universel permettant à tous les citoyens d'avoir accès en toute égalité à des soins de santé adéquats et de qualité; améliorer la qualité de la vie des personnes âgées par la mise en place d'infrastructures publiques à leur service; préparer le pays à son statut de société vieillissante.

Nous espérons pouvoir inciter les personnes âgées à prendre une part active au processus productif car ces personnes ont une grande expérience et méritent de contribuer au développement du pays.

Autre grande priorité de la Thaïlande: la mise en œuvre du programme national de promotion du travail décent. Ce programme qui encourage les mandants tripartites à coopérer de façon constructive entend notamment renforcer les prestations de sécurité sociale (les personnes couvertes pourront ainsi accéder correctement aux soins de santé) et améliorer et étendre la couverture du régime de protection sociale à tous les travailleurs du secteur informel.

Je conclurai mon intervention en appelant l'OIT à soutenir encore davantage les Etats Membres et les mandants, conformément aux principes de la coopération technique et en vue d'atteindre les objectifs de son mandat, à savoir instaurer la justice sociale pour tous.

Original anglais: M. MISKIN (ministre du Travail, du Développement technologique et de l'Environnement, Suriname)

C'est encore une fois pour moi un honneur et un privilège de m'adresser à vous en cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je voudrais tout d'abord féliciter M. Guy Ryder pour son élection au poste de Directeur général du BIT. Je lui souhaite bonne chance et je suis certain qu'il dirigera avec succès notre Organisation pendant son mandat.

J'ai pris note avec beaucoup d'intérêt de son point de vue sur la manière de guider vers son centenaire notre Organisation qui, depuis sa création, œuvre sans relâche en faveur de la justice et de la paix sociales dans le monde du travail.

Voici l'occasion ou jamais d'analyser les réalités du moment, de réfléchir à la manière d'aller de l'avant et d'atteindre nos objectifs futurs.

Ces dernières années, nous avons été confrontés à une crise économique mondiale que beaucoup de pays n'ont pas encore surmontée et tentent de juguler par des mesures diverses. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la Conférence mette cette année l'accent sur la protection sociale et l'emploi de ceux qui ont souffert le plus pendant la crise; le développement durable, par la promotion du travail décent et des emplois verts comme stratégie d'avenir; et le dialogue social en tant que moyen d'atteindre nos objectifs de relance, de consolidation et de reconstruction de nos économies.

Le gouvernement du Suriname est très heureux de faire part des progrès qu'il a réalisés dans ces domaines. Le marché du travail se porte mieux. Grâce à des résultats économiques encourageants, davantage d'emplois ont été créés et le taux chômage a été ramené à des valeurs raisonnables.

Pour ce qui est de la protection sociale, les partenaires tripartites de notre pays sont convenus de créer un dispositif national de sécurité sociale et sont parvenus l'an dernier à un consensus sur la création d'un système de salaire minimum, d'un régime national d'assurance santé et d'un système national de retraite.

Il ne s'agit ici que de la première étape de la création d'un socle social de base pour tous nos citoyens. Le gouvernement du Suriname espère que, après cette première phase, il sera en mesure d'élargir la couverture du dispositif national de sécurité sociale.

A cet égard, il convient également de signaler que le Conseil consultatif tripartite du travail a, sur la base d'un consensus, recommandé d'adopter une législation venant compléter les dispositions générales du projet de Code civil, laquelle réglera la question de la protection maternelle, conformément à la convention n° 183 de l'OIT.

Après une longue phase d'élaboration, le gouvernement du Suriname a présenté sept projets de loi du travail aux partenaires sociaux siégeant au Conseil consultatif tripartite du travail, le but étant de moderniser la législation existante et de créer de nouveaux instruments.

Dans ce processus, le gouvernement s'est inspiré des normes et principes les plus récents de l'OIT. Ont été révisés le décret sur le Conseil consultatif tripartite du travail et la loi sur les agences publiques de l'emploi. Ont été amendées la législation sur la l'inspection du travail, la loi sur la liberté d'association et la loi sur les conventions collectives. Une nouvelle loi sur les agences d'emploi privées a été élaborée de même qu'une loi sur le salaire minimum qui a pour but de protéger les catégories sociales vulnérables contre l'exploitation.

Les amendements à la législation et les nouveaux projets de loi ont fait l'objet de larges consultations au niveau national, et les partenaires tripartites s'efforcent actuellement de parvenir à un consensus sur le contenu de ces instruments. L'adoption des amendements et des nouvelles lois permettra également d'appuyer les progrès accomplis et d'ouvrir la voie à de nouvelles avancées dans le domaine de l'emploi et de la sécurité sociale.

Les mesures prises par notre gouvernement que je viens de mentionner ont fait l'objet d'un processus intensif de dialogue social, et nous sommes totalement d'accord avec le Directeur général lorsqu'il

déclare que le succès de toute initiative dépend en dernier lieu de l'engagement tripartite des Etats Membres.

Le gouvernement du Suriname est intimement convaincu que les meilleurs résultats peuvent être obtenus lorsque toutes les parties impliquées peuvent parvenir à un consensus sur les initiatives et les mesures à prendre pour améliorer les conditions de travail et les conditions de vie.

J'aimerais enfin adresser mes sincères remerciements à l'OIT pour ses conseils et son assistance pendant ces dernières décennies. Le gouvernement du Suriname se réjouit des initiatives qui seront prises en vue du centenaire de l'OIT.

Original russe: M. KULYK (travailleur, Ukraine)

Le rapport du Directeur général du BIT, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, est suffisamment complet et objectif. Ce rapport traite non seulement de ce qui a été accompli, mais aussi de la façon dont le BIT s'apprête à relever les nouveaux défis de la mondialisation. En effet, la répartition mondiale du travail prend une nouvelle forme.

Face aux enjeux géoéconomiques actuels, des mesures concrètes doivent être prises dans tous les domaines d'activité, y compris en Ukraine. En raison de la crise économique et financière mondiale qui se poursuit, le pays est confronté à une situation économique relativement difficile. De fait, la Banque mondiale ne prévoit une croissance économique en Ukraine de 1 pour cent seulement; la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de 0,5 pour cent; et le FMI, une croissance nulle.

S'efforçant de répondre à ces défis, notre gouvernement a adopté un Programme national visant à stimuler le développement économique pour la période 2013-14. Dans le cadre de l'élaboration de ce programme, plus de 30 pour cent des propositions du Conseil économique des associations publiques et commerciales de notre pays ont été prises en considération. Selon le Président ukrainien, M. Viktor Yanoukovitch, ce programme national doit poser les fondements d'un nouveau modèle de développement économique au lendemain de la crise.

Cela revient essentiellement à reconnaître que le modèle de développement fondé sur une main-d'œuvre bon marché qui a été élaboré au cours des vingt et quelques dernières années est devenu désuet. Rappelons-nous les mots de Victor Hugo qui avait un jour déclaré: «Il aura fallu une crise pour que nous apprécions la valeur du travail.»

Voilà pourquoi, aujourd'hui, les partenaires sociaux élaborent un projet de réforme des rémunérations à l'horizon 2020 en application de la Déclaration sur la justice sociale, adoptée de notre propre initiative. Les salaires indiqués dans la plupart des offres d'emploi en Ukraine oscillent entre 250 et 300 euros par mois. Selon les chiffres du Service national de l'emploi, le 1^{er} mars dernier, un quart des 60 000 offres d'emploi proposaient un salaire équivalent au salaire minimum.

L'objectif principal du programme national visant à stimuler le développement économique est d'encourager la production nationale en augmentant la demande sur le marché intérieur, objectif auquel adhèrent pleinement les syndicats ukrainiens. Force est de constater que, selon les estimations d'experts, seuls 54 pour cent des biens disponibles actuellement sur notre marché sont produits par des entre-

prises nationales, les 46 pour cent restants étant importés. Il faut donc remédier immédiatement à cette situation, car il en va de la disparition de secteurs stratégiques de notre économie et, par conséquent, de la perte de millions d'emplois.

Chacun sait qu'en Ukraine un grand nombre d'entreprises recourent à l'emploi à temps partiel. De plus, les habitants sans emploi des régions rurales ne sont, dans les faits, pas comptabilisés. En outre, 44 pour cent des chômeurs en Ukraine sont des jeunes de moins de 35 ans.

Le programme national visant à stimuler le développement économique doit servir de fondement à la mise en œuvre du programme visant à promouvoir l'emploi et à stimuler la création d'emplois, qui a été adopté récemment et dont l'objectif est d'atteindre en 2017 un taux d'emploi équivalent à la moyenne des pays de l'Union européenne. Il est prévu, selon la méthode de calcul de l'OIT, que le taux de chômage descendra à 6,3 pour cent en 2017 et que, pour les jeunes, il passera des 19 pour cent actuels à 13 pour cent.

Dans le cadre du programme, une nouvelle loi sur l'emploi, à laquelle les syndicats avaient apporté plus de 200 amendements, a été adoptée. Cette loi s'inspire d'expériences législatives progressistes et des meilleures pratiques de plusieurs pays et repose sur une transformation en profondeur des stratégies visant à stimuler la création d'emplois, en particulier pour les personnes défavorisées sur le marché du travail et qui ont plus de difficultés que d'autres à trouver un emploi, notamment les jeunes, les personnes handicapées et les personnes approchant l'âge de la retraite.

Les syndicats et plusieurs associations ont proposé une autre stratégie pour sortir de la crise socio-économique mondiale. Il a notamment été proposé de réglementer le système bancaire, qui s'est révélé défaillant, d'empêcher la fraude fiscale et les opérations financières douteuses, de redistribuer les richesses, d'assurer l'emploi et la formation des jeunes, ainsi que d'investir dans les services sociaux.

A notre avis, l'adoption de ces propositions nous permettrait de célébrer dignement centenaire de l'OIT et de réaffirmer son principal objectif, à savoir de garantir la justice sociale.

Original anglais: M^{me} DIMAPILIS-BALDOZ (secrétaire d'Etat au Travail et à l'Emploi, Philippines)

Je remercie le Directeur général, M. Guy Ryder, de son rapport à la fois concis et axé sur l'avenir. Mon pays, les Philippines, et ses mandants tripartites soutiennent les initiatives en vue du centenaire de l'OIT, telles qu'elles sont énoncées dans le rapport du Directeur général, et sont prêts à y participer.

Atteindre une croissance inclusive et durable qui permette la création d'emplois décents est toujours l'objectif prioritaire auquel les mandants tripartites doivent s'atteler à la veille du centenaire de l'Organisation, qui célèbre le rôle moteur de cette dernière dans le monde du travail du XXI^e siècle.

Le taux de croissance des Philippines, de 7,8 pour cent pour le premier trimestre de cette année, est le plus élevé d'Asie; c'est le fruit de l'amélioration de notre compétitivité au niveau mondial et d'un excellent taux d'investissement. Pourtant, cette croissance continue d'achopper sur les problèmes persistants du chômage et du sous-emploi. Certains indicateurs fiables attestent toutefois d'une amélioration

de la qualité de l'emploi et du profil de notre pays en matière de travail décent.

L'indicateur OMD relatif au rôle de l'emploi dans la réduction de la pauvreté, exprimé par le nombre de personnes travaillant à leur compte et celui des aides familiales non rémunérées, rapporté à l'emploi total, est en baisse. Les salaires et l'emploi à plein temps augmentent. La durée moyenne du travail augmente elle aussi, mais la solution structurelle et à long terme du problème continue de nous échapper.

C'est dans le secteur des services, où les emplois précaires sont prédominants, que la croissance est la plus importante. Les secteurs industriel, de la transformation et de la construction connaissent eux aussi une croissance élevée, qui demande toutefois à être maintenue. Le secteur agricole doit bénéficier de plus d'investissements, et il faut donner la priorité aux mesures visant à atténuer le changement climatique et à promouvoir les emplois verts. La protection sociale des plus vulnérables doit être assurée. Il faut continuer d'investir dans le capital humain pour avoir une population active compétitive. Enfin, un lien doit être établi entre migration et développement.

Les partenaires tripartites continuent de s'atteler à ces questions en apportant diverses réformes qui contribuent à instaurer un climat propice aux investissements et à améliorer la situation de l'emploi. Une stratégie de croissance inclusive est en cours d'élaboration. La vaste participation des partenaires sociaux aux processus politiques et décisionnels est sans précédent et se fonde sur une loi récente qui est venue renforcer le tripartisme et le dialogue social. Le système de guichet unique, qui vise à rendre juste, rapide et peu coûteuse la justice du travail, a été institutionnalisé dans le cadre d'une loi qui prescrit une conciliation dans les 30 jours pour toutes les affaires relevant du droit du travail, l'arbitrage n'étant utilisé qu'en dernier recours.

Pour assurer la protection des salaires et des prestations sociales des salariés, 600 agents et inspecteurs mettront en œuvre un nouveau système destiné à veiller au respect du droit du travail. Ce système reposera sur une combinaison de mesures axées sur le développement et sur la réglementation, en vue de prendre en compte les microentreprises et les PME. Mis en place avec l'aide technique du BIT, ce système permet de saisir des données en temps réel et de les transmettre depuis le terrain à l'aide d'une liste de contrôle stockée sur des appareils de communication mobile. Grâce à un budget supplémentaire de 286 millions de pesos, le nouveau système permet aussi d'évaluer le respect des normes générales du travail, des prescriptions en matière de sécurité et de santé et de celles concernant le travail des enfants, la liberté d'association et la négociation collective ainsi que le respect de la réglementation du travail maritime, en vertu de la convention du travail maritime, 2006, qui doit entrer en vigueur en août de cette année.

Comme le prévoit la très importante convention n° 189 de l'OIT, ratifiée par les Philippines, la loi de Kasambahay, entrée en vigueur le 4 juin 2013, consacre la pleine reconnaissance des droits et avantages fondamentaux des travailleuses et travailleurs domestiques. Un accord bilatéral portant notamment sur un contrat d'embauche type qui englobe les conditions d'emploi universellement acceptées des travailleurs domestiques, a récemment été conclu avec le Royaume d'Arabie saoudite. Des accords

analogues sont en cours de négociation avec d'autres pays de la région.

L'investissement dans le capital humain reste une priorité budgétaire. La loi sur l'éducation de la petite enfance, la loi sur le renforcement de l'éducation de base et le cadre des certifications des Philippines permettront de combler les lacunes de notre système d'enseignement et de formation, en le rendant plus adapté aux besoins du marché du travail et aux normes internationales.

Les secteurs les plus vulnérables ont besoin d'une protection sociale adéquate, dont la recommandation de l'OIT sur les socles de protection sociale fournit la base.

Nous sommes conscients qu'une partie de notre croissance reste tributaire de la consommation, et principalement des transferts de fonds de nos travailleurs migrants. Nous continuons de consacrer nos efforts au développement de l'économie locale, et certains investisseurs sont désormais à même de s'aligner sur les salaires et prestations sociales que reçoivent nos travailleurs migrants, la migration devenant dès lors le résultat d'un choix, et non plus une nécessité inévitable, ce qui en réduit le coût social pour les familles.

Le gouvernement de Aquino continue à témoigner de son soutien envers l'OIT, collaborant avec les mandants tripartites pour construire un avenir où le travail décent repose sur un régime de justice sociale et de cohésion sociale. L'OIT doit continuellement réexaminer la pertinence des normes internationales face à l'évolution rapide du monde du travail, et aider ses mandants à s'y adapter facilement et à faire du travail décent une réalité sur tous les lieux de travail.

Enfin, nous attendons avec impatience l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, dans lequel les conclusions de cette Conférence trouveront certainement leur place.

Original espagnol: M. PARDO RUEDA (gouvernement, Colombie)

Je voudrais tout d'abord féliciter, au nom du gouvernement de la Colombie, le Directeur général, M. Guy Ryder pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours de cette première année de son mandat. Je le remercie de la volonté qu'il a montrée d'appuyer les efforts de mon gouvernement pour renforcer les relations du travail. Nous sommes convaincus que le processus de changement et de réforme de l'OIT permettra aux pays Membres de cette Organisation d'en obtenir encore plus d'avantages.

Le ministre du Travail de la Colombie fait la promotion des relations du travail entre travailleurs et chefs d'entreprise, dans un climat constructif et de confiance. Il s'agit d'une tâche ardue et difficile nécessitant des efforts constants mais donnant des résultats immédiats, à moyen terme et à long terme, qui est toujours réalisée dans un contexte tripartite.

Nous avons mis en place une politique globale se fondant sur les points suivants: renforcement de la liberté syndicale, droit d'association et de négociation collective, élaboration de textes législatifs en matière de reconnaissance des droits, sécurité nécessaire à l'exercice des droits syndicaux, lutte contre l'impunité et dialogue social effectif.

Un service public de l'emploi a été créé. On a renforcé le système d'inspection et de surveillance en augmentant le nombre d'inspecteurs et en les formant. Dans le contexte du renforcement de la liberté

syndicale, 815 nouvelles organisations syndicales se sont inscrites au cours des deux dernières années et 97 de plus se sont inscrites depuis le début de cette année.

Je souhaite mettre en avant la négociation collective menée à terme cette année entre le gouvernement national et les organisations syndicales de fonctionnaires dans le cadre de la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, et de la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981. Cette négociation concerne pratiquement 1 200 000 salariés du secteur public.

Un programme législatif visant à alourdir les peines de ceux qui entravent le droit d'association a été mis en œuvre.

Mon pays a légiféré à propos des risques professionnels, a réglementé le télétravail, a établi un système d'assurance-chômage et a créé une nouvelle loi sur les inspections du travail. Il a également approuvé, au niveau du Congrès, la convention de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques et promulgué un décret qui leur donne le droit d'intégrer le système d'allocations familiales.

En ce qui concerne la lutte contre l'impunité, des résultats importants ont été obtenus: jusqu'à présent, 570 condamnations ont été prononcées. Les efforts déployés pour réduire les taux d'impunité se sont accompagnés d'un renforcement du programme de protection, qui assurait au 30 avril 2013 la protection permanente de 617 membres de syndicats.

Dans le cadre des mesures prises pour mettre un terme au long conflit armé que subit notre pays, le Congrès a établi une loi sur les victimes, une création colombienne visant à remédier aux séquelles dues aux violences perpétrées ces dernières décennies. Cette loi inclut la possibilité de lancer un processus de compensation collective pour l'ensemble du mouvement syndical, sans préjudice des droits de compensation individuelle. Ce système de compensation collective des organisations de travailleurs est unique au monde.

Concernant le dialogue social, il convient d'évoquer les travaux de la Commission spéciale de traitement des conflits déferés à l'OIT, qui s'occupe directement en Colombie des différends en rapport avec les sujets réglementés par l'Organisation. Ainsi, 28 accords ont été conclus sur les 50 dossiers traités. Le Comité de la liberté syndicale a reconnu le travail accompli et s'est félicité des accords passés.

En résumé, je dirais que notre gouvernement mène une politique socialement engagée en faveur du travail décent, de l'emploi formel, de l'éradication du travail des enfants, de la liberté syndicale et du droit d'association.

Ce sont des progrès importants, et il faut que toute la communauté change sa perception d'un pays qui a clairement conscience de ses objectifs en matière de relations de travail et qui est disposé à poursuivre ses efforts, avec le soutien de l'OIT, afin de parvenir à des niveaux plus élevés de progrès et de développement.

C'est une vision optimiste qui est tout à fait dans le droit fil du processus de paix qui a été lancé en Colombie et qui, comme nous l'espérons tous permettra, une fois arrivé à bon port, d'ouvrir plus d'espace pour la démocratie, l'inclusion et la réconciliation, pour le plus grand profit de tous les Colombiens, en particulier de ceux qui sont là pour

favoriser la production, l'emploi et les bonnes relations.

Original anglais: M. SHAMENDA (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Zambie)

La Zambie se félicite des rapports présentés par le Président du Conseil d'administration et le Directeur général du BIT.

La nature dynamique du monde du travail exige un processus innovant pour répondre à toute éventualité qui puisse se présenter. L'OIT a démontré sa capacité d'être à la hauteur des grands problèmes qui touchent le monde du travail à l'échelle internationale.

La Zambie félicite l'OIT pour ses nombreux travaux qui ont permis d'aboutir, entre autres, à des déclarations, au Pacte mondial pour l'emploi et à des normes internationales du travail, alors que nous étions confrontés à des conflits internationaux, aux effets de la mondialisation et, plus récemment, à la crise économique.

C'est la mise en œuvre de ces plans d'action qui permet de juger de la capacité de l'OIT à atteindre les objectifs de justice sociale.

En Zambie, les statistiques de 2010 indiquaient que la population se chiffrait à 13 millions d'habitants, tandis que les projections établies annonçaient une augmentation de 3,1 pour cent entre 2010 et 2015, conforme donc aux tendances démographiques mondiales telles qu'elles ressortent du rapport du Directeur général.

Cela signifie que les inquiétudes qui se font jour sont mondiales et appellent des réponses collectives. Il nous faut des réponses aux questions qui se posent sur l'emploi et sur la protection sociale, compte tenu des tendances démographiques actuelles dans le monde.

Les principes de la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, doivent être appliqués et amener les Etats Membres à prendre des mesures significatives. En conséquence, la Zambie a intégré la protection sociale en tant que stratégie de réduction de la pauvreté dans son sixième Plan national de développement pour la période 2011-2015.

Une commission technique est chargée de mener les réformes en matière de sécurité sociale, y compris l'extension de la couverture à l'économie informelle. Des programmes d'assurance santé vont également être appliqués en réponse au double problème de l'inadéquation du financement affecté au secteur public et des inégalités de prestation et de disponibilité des soins de santé.

Nous sommes tous exposés à de nouvelles difficultés qui ne se limitent pas aux crises économiques et financières. Le changement climatique occasionne des conditions météorologiques erratiques et sans précédent qui sont à l'origine de perturbations économiques.

Il est toujours difficile de traiter de manière globale les lacunes existantes dans la réalisation du développement durable après une crise économique profonde. A cet égard, la Zambie en appelle à la communauté internationale pour qu'elle assure des ressources financières additionnelles permettant aux pays en développement de réduire leurs difficultés, compte dûment tenu du tripartisme, de la transparence et de la responsabilité administrative.

Il faut également étendre l'application de technologies durables et abordables, dans le cadre des programmes de renforcement des capacités, en collabo-

ration étroite avec les institutions locales, nationales et régionales.

En Zambie, nous avons lancé, en partenariat avec l'OIT et avec le FMI, un programme de développement de l'emploi pour une croissance inclusive visant en particulier les jeunes dans le contexte de politiques macroéconomiques et de stratégies pour un développement durable.

De plus, avec l'assistance technique d'un ensemble d'institutions spécialisées de l'ONU sous l'égide de l'OIT, et avec le soutien financier du gouvernement de la Finlande, nous avons entrepris divers programmes et activités dans le secteur des énergies renouvelables et de la construction au titre de notre Programme national pour des emplois verts, lequel a pour objet d'améliorer le niveau des familles, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, avec la construction de logements durables.

Mon ministère, redéfini avec le soutien du gouvernement, est désormais dénommé ministère économique. Nous avons engagé un personnel professionnel apte à fournir des résultats ayant un véritable impact sur le développement socio-économique.

Le bureau de pays de l'OIT travaille également sans relâche, dans le cadre d'une assistance technique et financière, pour faire en sorte que mon ministère puisse être perçu comme l'élément moteur du marché du travail.

Nous sommes reconnaissants à l'OIT de son soutien à l'étude sur le dialogue social en Zambie. La réforme actuelle du droit du travail, qui vise à mettre à jour les lois désuètes, a également bien progressé, et nous consultons actuellement les partenaires sociaux pour faire en sorte que le résultat financier final réponde aux attentes.

En conclusion, mon gouvernement s'est particulièrement attaché à assurer l'équilibre entre hommes et femmes: ainsi, s'agissant du recrutement de femmes, la plupart des fonctions clés leur sont attribuées, y compris la participation à cette Conférence.

Original anglais: M. JAEM (ministre des Ressources humaines, Malaisie)

Au nom du gouvernement de la Malaisie, et en mon propre nom, permettez-moi de féliciter M. Katamine pour son élection en tant que Président de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Je tiens à féliciter également M. Guy Ryder, Directeur général du BIT, ainsi que le Bureau, pour son rapport très complet qui aborde les défis et les initiatives du XXI^e siècle.

Depuis 2010, le gouvernement de la Malaisie, sous la direction de notre nouveau Premier ministre, a réalisé des progrès décisifs dans le cadre de ses programmes de réforme économique, sociale et gouvernementale pour élever le niveau de revenu de la nation afin qu'elle accède au statut de pays développé d'ici à 2020. Aujourd'hui, la mise en œuvre du programme de réforme a porté ses fruits puisque l'économie malaisienne s'est transformée et enregistre des progrès notables. Cette réussite est celle de la nation malaisienne, très attachée au dialogue social, au développement durable et à la protection sociale des personnes âgées. Reconnaissant que le dialogue social favorise le consensus démocratique, des institutions nationales tripartites telles que le Conseil consultatif national pour le travail, le Conseil consultatif conjoint pour le service civil et le Conseil consultatif pour les salaires, plus récemment établi, ont joué un rôle de poids dans les con-

sultations nationales. Même au niveau des entreprises privées, le dialogue social a été reconnu comme un instrument déterminant pour faciliter des processus de négociation collective de qualité. Ensemble, ces engagements sociaux ont généré une profonde harmonie industrielle, qui a beaucoup influé sur le développement du pays.

Les analyses démographiques ont montré que, d'ici à 2030, la main-d'œuvre malaisienne serait confrontée au défi du vieillissement de la population. Pour y répondre, une initiative nationale a été engagée pour suivre en permanence l'état de santé de la population, y compris la détection précoce de maladies non transmissibles. Un programme de sensibilisation à la santé et de promotion d'un mode de vie sain a été résolument mis en place dans le but de prolonger la période d'activité professionnelle des travailleurs, même parvenus à un âge avancé. Ces efforts ont été complétés par le report à 60 ans de la limite d'âge pour la couverture sociale, harmonisant ainsi cette dernière avec l'âge minimal de la retraite. Outre la protection pour les travailleurs âgés, la Malaisie a opéré d'autres transformations en matière de protection sociale, par la double instauration du salaire minimal et de l'âge minimum de la retraite, qui a bénéficié à quelque 11 millions de salariés du secteur privé.

En raison de l'utilisation intensive des combustibles fossiles à des fins énergétiques, de leur épuisement et de leurs effets sur le réchauffement planétaire, les technologies et les emplois verts sont devenus des solutions plus adaptées à un développement économique national durable. A cette fin, le gouvernement malaisien, grâce à la collaboration entre le ministère de l'Énergie, des Technologies vertes et de l'Eau, le ministère des Ressources humaines, la Société des technologies vertes de la Malaisie et l'OIT, va entreprendre une étude de faisabilité sur les technologies vertes rapportées aux ressources humaines en Malaisie. De là même, le projet *Emplois verts pour la Malaisie* sera, sous l'impulsion d'initiatives nationales, le moteur du passage à une économie à faible empreinte carbone, écologique et adaptée au changement climatique, ce qui accélérera la reprise de l'emploi, réduira les écarts sociaux, servira les objectifs du développement et permettra de réaliser le travail décent. Compte tenu du peu de temps qui nous est imparti, la Conférence d'aujourd'hui est un bon début vers un avenir meilleur. Au sein de la fraternité des Etats Membres de l'OIT, la Malaisie souhaite se joindre à toute discussion constructive pour partager son expérience. En me réjouissant de telles discussions, je remercie la Présidente de m'avoir donné la possibilité de m'exprimer lors de cette Conférence très importante.

Original anglais: M^{me} NWE (employeuse, Myanmar)

Je suis Khine Khine Nwe, déléguée des employeurs du Myanmar. Les employeurs du Myanmar et la Chambre de commerce et d'industrie vous souhaitent une bonne journée. Nous remercions le Directeur général M. Guy Ryder, le Directeur général adjoint M. Greg Vines, tous les représentants de l'OIT, nos partenaires sociaux et tous ceux qui se soucient de notre bien-être, qu'ils nous connaissent ou non. Merci à tous d'être à nos côtés pendant cette période de transformation pour notre pays et de reconnaître les réformes progressistes que nous avons mises en œuvre ces deux dernières années. Grâce à toute l'aide que nous recevons, le Myanmar

a fièrement pris sa place sur la scène internationale. Nous sommes un pays doté d'une démocratie jeune, vivante, et active et nous apprenons à satisfaire nos besoins en bâtissant un Etat véritablement performant dans lequel cohabitent la paix, la démocratie, le travail décent et le développement durable.

Toute réforme soulève certaines difficultés – nous ne faisons pas exception. La vague de la mondialisation nous a atteint tardivement, et il est normal que les entreprises du Myanmar aient encore besoin de se doter des normes reconnues au niveau mondial. La bonne nouvelle, c'est que nous avons engagé ce processus. Nous progressons, nous nous frayons un chemin, de façon autonome et grâce à l'assistance et la coopération internationales. C'est ce que nous faisons. On dit que les entreprises sont le garde-manger du pays et que les travailleurs sont le gagne-pain des familles: ces deux éléments sont indissociables. Nous rêvons tous de vivre dans un pays pacifique et développé où l'égalité et la dignité sont de règle. Cette tâche incombe à tous les partenaires sociaux. En conséquence, les employeurs donnent la priorité au développement des ressources humaines. Nous mettons en place des formations professionnelles, des programmes de développement social visant à offrir un emploi décent aux nouveaux venus sur le marché du travail, des formations qualifiantes pour permettre aux travailleurs d'améliorer leur salaire et leur dignité. La loi sur l'emploi et le développement des compétences, qui repose sur des formations qualifiantes mises en place par les employeurs, en est la preuve. Elle sera examinée à la prochaine session parlementaire.

Nous, employeurs, pensons que pour offrir des emplois de qualité, il est indispensable de mieux comprendre et de respecter les normes édictées par l'OIT. Dans ce domaine, nous travaillons en étroite collaboration avec le bureau local de l'OIT, ACT/EMP et le Centre de formation de l'OIT, pour les formations et les ateliers. Avec l'assistance technique d'institutions et d'organismes internationaux, des activités sur le terrain se déroulent également dans des lieux de travail choisis, en vue de servir de modèles. Au Myanmar, les petites, moyennes et grandes entreprises doivent faire tout leur possible pour répondre aux besoins des partenaires sociaux, de la communauté et de l'environnement. Les défis et difficultés ne manquent pas lorsqu'il s'agit de satisfaire pleinement certains besoins. Le temps nous aidera à y faire face et rien ne nous empêchera de réaliser notre rêve de nation, une nation de qualité. Notre volonté est forte, solide et concrète.

Pour le bien-être des partenaires sociaux, nous avons engagé de larges consultations à propos d'un système de sécurité sociale. En ce qui concerne la sécurité au travail, des mesures appropriées sont recommandées dans des séminaires et ateliers, puis sont adoptées en conséquence. Il reste encore à déployer des activités au niveau national, et des projets sont à l'étude. Dans le cadre de la rédaction de la loi sur la sécurité et la santé au travail, des discussions approfondies ont eu lieu entre plusieurs parties prenantes. Le projet de loi est à présent finalisé. Un partenariat public-privé visant à lutter contre les discriminations au travail vis-à-vis des personnes atteintes du VIH/sida a été lancé il y a un an et progresse particulièrement bien. Les employeurs se sont également prononcés en faveur de la ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. La Fédération

des chambres de commerce et d'industrie du Myanmar collabore avec le ministère du Travail à propos du traitement juste et équitable des travailleurs migrants.

Le Myanmar est considéré comme un pays à faible revenu par la Banque mondiale et comme faisant partie des «pays les moins avancés» par l'ONU. Le Président du Myanmar, U Thein Sein, souhaite sortir le pays de la pauvreté. La mission consiste à faire passer le niveau de pauvreté de 26 pour cent actuellement à 16 pour cent en 2015. Il faut donc de façon urgente créer des emplois. Dans ce contexte, il est indispensable de suspendre l'application du paragraphe 1 a) et b) de la résolution de 2000 sur le Myanmar. Les investissements extérieurs sont nécessaires pour favoriser la croissance et la création d'emplois. Une loi attrayante sur l'investissement étranger, assortie de son règlement d'application, est pleinement en vigueur. Des mesures sociales et environnementales figurent clairement dans notre législation. Les propositions sont minutieusement examinées et analysées, non pas pour faire fuir les investisseurs mais pour leur faire respecter la loi et veiller à ce qu'ils investissent de façon responsable, sur le plan social comme sur le plan environnemental. Une équipe de travail a été constituée pour superviser l'action sur le terrain. Là encore, la suspension de l'application du paragraphe 1 a) et b) de la résolution de 2000 nous aiderait grandement à attirer les investisseurs et à créer des emplois.

Nous sommes en passe de nous ouvrir pleinement au reste du monde, et les liens qui nous bridaient se sont relâchés. Dans cette période de changement positif, toute forme d'assistance est bienvenue. Votre soutien est notre moteur. Le Myanmar ne vient pas de naître, mais de renaître.

Original anglais: M^{me} OLIPHANT (ministre du Travail, Afrique du Sud)

Permettez-moi tout d'abord de féliciter M. Katamine, ainsi que tous les membres du bureau, pour leur élection, et de vous souhaiter une fructueuse Conférence.

Notre délégation tient à remercier le Directeur général pour son rapport. Nous pensons que c'est une contribution qui arrive à point nommé pour les délibérations que nous devons avoir sur l'avenir de l'OIT alors que s'approchent les célébrations du centenaire de l'Organisation.

En 1944, l'OIT a adopté la Déclaration de Philadelphie qui, pour beaucoup, devait constituer sa charte pour l'après-guerre. On peut y lire que le travail n'est pas une marchandise, que la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu, que la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous. L'OIT était clairement appelée à occuper une place centrale dans la lutte mondiale pour la justice sociale.

Comme il est dit dans le rapport, des déclarations ultérieures ont confié à l'Organisation un rôle clé dans des périodes difficiles. Leur message reste d'actualité et nos observations se nourrissent de ce message et des nouveaux défis qui sont apparus récemment sur le plan interne ou externe alors que nous approchons du centenaire de l'OIT.

Nous nous félicitons de l'occasion que le rapport du Directeur général donne aux mandants de donner des orientations claires et ambitieuses sur les initiatives qui peuvent permettre à l'OIT d'arriver à son

centenaire bien préparée, confiante et résolue à s'acquitter du mandat qui lui a été confié un siècle auparavant.

L'analyse du contexte dans lequel l'OIT aborde son centenaire est bien présentée et repose sur des données crédibles. Nous convenons que de grandes forces sont à l'œuvre qui transforment le monde du travail; ces forces, que le rapport a bien cernées, appellent une réponse tripartite.

Nous constatons avec satisfaction que le rapport fait de la viabilité environnementale une des priorités de l'OIT. Comme l'affirme avec raison le document de travail OIT/OCDE destiné à la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 qui s'est tenue l'an dernier au Mexique: «La croissance économique, le travail décent et les normes du travail de demain seront tributaires de notre aptitude à gérer et préserver les ressources naturelles, source de toute vie et de toute activité économique.» Cette préoccupation doit trouver son expression dans toutes nos activités et dans notre capacité à influencer les autres afin de stimuler l'action collective dans ce domaine.

Le rapport offre une analyse stimulante des défis institutionnels que l'OIT doit affronter pour améliorer sa capacité à s'acquitter de son mandat de façon crédible et efficace. La franchise du propos devrait être saluée par les mandants et nourrir notre propre réflexion sur la manière dont nous pouvons contribuer à améliorer le fonctionnement de l'Organisation et à la rendre plus réactive aux défis émergents.

Les activités proposées pour le centenaire de l'OIT constituent une contribution bienvenue au débat que nous devons mener pour arrêter les activités qui permettront à l'Organisation d'arriver beaucoup plus forte au seuil de ses 100 ans.

Notre délégation a, pour sa part, deux grandes observations à formuler sur le rapport. Premièrement, il n'affirme pas suffisamment haut et fort tout ce que l'Organisation a déjà fait pour s'acquitter de son mandat en dépit des innombrables défis qu'elle a dû relever. Pour nous, une des évolutions positives a été la capacité de l'OIT à mettre en avant l'importance des objectifs sociaux, malgré les pressions fondées sur l'argument de la supériorité des politiques économiques axées sur le marché.

De nombreux analystes estiment que la récente crise économique mondiale a remis en cause le dogme néolibéral et la théorie selon laquelle les marchés ont toujours raison, qui ont toujours empêché les institutions du marché du travail de servir la cause de la justice sociale.

Cette évolution est de bon augure, selon nous, pour la cohérence des politiques à laquelle on ne cesse d'appeler et pour l'amélioration de la capacité de l'OIT à travailler avec les organisations du système international. Aux fins de cette collaboration, l'Organisation va devoir renforcer ses capacités d'analyse et continuer à produire des études originales et novatrices dans les domaines relevant de son mandat.

Deuxièmement, nous saluons la partie du rapport consacrée aux nouveaux visages de la pauvreté et de la prospérité et les sept initiatives proposées pour le centenaire, sur les thèmes notamment de l'éradication de la pauvreté, des femmes et du travail et de l'avenir du travail. Ces questions restent particulièrement pertinentes pour les pays en développement, dont le nôtre fait partie.

Le 25 mai 2013, l'Union africaine a célébré le 50^e anniversaire de la constitution de sa vénérable ancêtre l'Organisation de l'unité africaine (OUA), première institution postcoloniale du panafricanisme. Cette célébration a eu lieu alors que le continent, qui compte au moins 1 milliard d'habitants, nourrit un grand optimiste sur son avenir économique et peut se targuer d'indicateurs socio-économiques dont il n'aurait osé rêver il y a peu. Toutefois, le continent reste confronté à d'immenses défis, dont beaucoup relèvent du mandat de l'OIT. Alors que celle-ci sera bientôt centenaire, nous espérons que l'Afrique et ses peuples continueront de bénéficier d'un partenariat, d'efforts concertés et de stratégies propres à créer des emplois, éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités.

Pour conclure, j'aimerais annoncer qu'au premier trimestre de cette année, le gouvernement de l'Afrique du Sud, après consultation des partenaires sociaux, a soumis au Parlement pour ratification quatre conventions, à savoir la convention du travail maritime (le ministère des Transports est en train de modifier la législation pertinente), la convention sur les travailleuses et les travailleurs domestiques (le ministère du Travail entend modifier le régime d'assurance-chômage afin qu'il couvre les travailleuses domestiques qui perçoivent une allocation de maternité), la convention sur le travail dans la pêche et la convention sur l'inspection du travail (n° 81). Le Parlement a ratifié ces conventions récemment, et les instruments correspondants seront déposés en temps voulu auprès de l'OIT. La prochaine étape est, bien entendu, la mise en œuvre effective de ces conventions, et nous espérons à cet effet bénéficier de l'assistance de l'OIT. En travaillant ensemble, nous parviendrons à réaliser nos objectifs.

Original arabe: M^{me} BOUCHAMAOU (employeuse, Tunisie)

Je tiens à féliciter le Président pour son élection à la présidence de cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Je lui souhaite plein succès dans la direction de ses travaux.

Je tiens également à présenter mes chaleureux remerciements à M. Guy Ryder, Directeur général du Bureau international du Travail, pour son rapport, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, et son annexe consacrée à La situation des travailleurs des territoires arabes occupés.

La Tunisie traverse une phase transitoire, durant laquelle nous tentons d'instaurer des relations tripartites visant à réaliser un développement équitable entre toutes les parties, de créer des possibilités d'emploi pour les jeunes et d'améliorer des indicateurs économiques tels que la croissance et la compétitivité.

Au début de l'année, avec l'aide de l'OIT, nous avons conclu un contrat social, au moyen duquel nous tentons de parvenir à une paix sociale durable et à des relations professionnelles fondées sur le dialogue et le consensus, et nous nous efforçons de promouvoir le travail décent et de relancer l'économie.

Nous considérons que le dialogue social constitue un moyen efficace non seulement de résoudre, mais aussi de prévenir les éventuels conflits, car il permet d'anticiper les difficultés et établit une relation de confiance entre les différents partenaires sociaux.

C'est sur la base de ce contrat social que nous avons entamé nos travaux sur l'institutionnalisation

du dialogue social en rétablissant le Conseil national du dialogue social, qui jouit d'une indépendance administrative et financière et respecte le principe d'une représentation tripartite et paritaire. Il convient de rappeler que toutes les parties en Tunisie sont aujourd'hui conscientes que le dialogue et la coopération constituent le meilleur moyen d'aboutir à un consensus et à des résultats satisfaisants pour tous. Par conséquent, nous avons attribué un plus grand rôle au Conseil national du dialogue social, qui va au-delà du simple cadre de négociation collective et constitue en fait l'un des principaux points de départ pour tous les travaux législatifs en matière économique et sociale. Le Conseil national a également été chargé d'étudier plusieurs dossiers de manière collective par la voie du dialogue social. Cela contribue grandement au processus de développement en général.

On ne peut parler de dialogue social fructueux sans institutions pleinement indépendantes qui soient représentatives des acteurs du marché du travail et du secteur de la production. Nous avons donc confié au Conseil national du dialogue social une tâche supplémentaire: la question de la représentativité syndicale des employeurs et des travailleurs conformément à la législation nationale, aux normes internationales du travail et aux principes adoptés par chacun des mécanismes de contrôle de l'OIT.

Nous espérons que l'OIT continuera de nous apporter son soutien moral et technique dans le cadre de ce programme afin de nous aider à établir les nouvelles bases d'une collaboration qui contribue à répondre aux attentes des travailleurs et des entreprises.

Nous sommes actuellement, en Tunisie, en plein débat sur notre nouvelle Constitution. A cet égard, je tiens à faire part de notre demande d'inscrire le droit au travail, ou la liberté du travail, dans la Constitution. Cela signifie qu'aucun citoyen ne doit être privé, quel qu'en soit le motif, de sa liberté et de son droit de se rendre au travail, s'il décide de le faire, sans subir de pression d'aucune sorte.

Afin d'éviter tout malentendu au sujet de notre demande, je tiens à répéter que nous n'avons pas utilisé ce thème en réaction au droit de grève, que nous respectons, car c'est un droit fondamental consacré par des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Nous estimons également que la liberté de travail est aussi un droit fondamental pour tous les citoyens tunisiens, dont nous devons respecter les choix pour autant qu'ils ne portent pas atteinte aux droits de toute autre partie.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur la problématique du changement démographique mondial, qui est devenue une question à traiter d'urgence, car cela contribuera certainement à approfondir la conceptualisation, l'analyse et l'étude des perspectives d'emploi et de la protection sociale dans le contexte d'une population vieillissante. Cela est d'autant plus nécessaire dans les pays en développement. En revanche, d'importantes pressions s'exercent sur le marché du travail des pays pauvres ou en transition, dont la population est majoritairement composée de jeunes. Cette question requiert une réflexion et des solutions.

Nous vous remercions de votre attention et vous souhaitons plein succès pour la suite des discussions.

Original italien: M. BELLUZZI (ministre du Travail, de la Coopération et de l'Information, Saint-Marin)

C'est la première fois que j'ai l'honneur de participer à la Conférence et je voudrais, à l'occasion de cette 102^e session de la CIT, vous assurer que la République de Saint-Marin accomplit tous les efforts nécessaires pour atteindre l'objectif que nous nous sommes collectivement fixés, à savoir améliorer rapidement la situation socio-économique de nos sociétés, avec l'aide de notre organisation.

Depuis pratiquement un siècle, l'OIT s'efforce de mener à bien sa mission: assurer une paix globale et durable en luttant inlassablement pour la justice sociale, l'égalité des chances et la dignité des individus.

Pour nous tous, le rapport du Directeur général constitue une étape importante qui nous aidera à surmonter les défis à venir alors que le monde connaît une crise non seulement économique mais également morale qui met à l'épreuve la nécessaire solidarité entre les pays et les générations.

La République de Saint-Marin se trouve dans cette région du monde qui est depuis 2008 durement frappée par la crise économique, crise dont elle peine encore à s'extraire. Cette crise s'aggrave aujourd'hui, accentuée par des problèmes de financement et des difficultés particulières liées au rapport que nous entretenons avec la République d'Italie qui, pour des raisons entre autres géographiques, est l'un de nos principaux partenaires.

Le gouvernement de Saint-Marin qui dirige le pays depuis six mois, fait son possible, en matière de politique économique et financière, pour favoriser l'investissement national et attirer de nouveaux investissements de l'étranger et consolider ainsi notre situation. Nous savons cependant que nous devons redresser rapidement notre économie car c'est le seul moyen de relancer l'emploi.

Notre gouvernement fait tout son possible pour protéger les membres les plus vulnérables de la société qui sont frappés par le chômage ou n'ont plus de protection sociale.

A Saint-Marin, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour améliorer et réformer le marché du travail. Nous procédons sur la base d'un dialogue social auquel toutes les parties sont invitées à participer et nous voulons être sûrs de parvenir dans ce cadre à des résultats acceptés par tous.

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les gens et notamment les jeunes à accéder au marché du travail, par divers moyens dont des mesures d'incitation pour les entreprises. Nous essayons également d'aider activement ceux qui peinent à trouver un emploi en particulier les jeunes. Les jeunes qui ont terminé leurs études ont de grandes difficultés à trouver un premier emploi.

Les femmes sont souvent pénalisées par rapport aux hommes en termes d'accès au marché du travail et nous essayons de prendre des mesures pour corriger cette situation. Nous essayons également de mettre en place des formations et d'y accueillir toutes les personnes concernées et faisons en sorte que toute personne puisse avoir la chance de développer ses compétences.

Le gouvernement de Saint-Marin s'efforce de lutter contre le travail au noir. Le travail au noir est inacceptable pour qui veut protéger la dignité et les droits des travailleurs et aider les entrepreneurs. Ces derniers se retrouvent souvent en difficulté lors-

qu'ils doivent faire face à la concurrence d'entreprises qui ne déclarent pas leurs employés.

Mon pays estime que l'on ne peut défendre les droits de l'homme et l'état de droit sans respecter la dignité humaine. Nous voulons un Etat qui favorise la création d'emplois et de revenus, qui appartienne à ses citoyens et qui soit au service de ces derniers. Nous voulons un Etat aux règles de droit transparentes qui servent l'intérêt général.

Pour manifester notre volonté de transparence et d'ouverture au monde, nous avons traduit en anglais la législation du travail actuellement en vigueur et celle-ci peut être consultée sur la page d'accueil du site Web du ministère du Travail.

Pour mieux illustrer la situation que traverse mon pays, je voudrais souligner que nous prenons toute décision concernant le monde du travail en consultant systématiquement les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs. Le gouvernement entend procéder à un échange de vues responsable et constructif avec ces organisations ainsi qu'avec les différentes organisations catégorielles de notre économie.

Pour cette raison, je peux affirmer que mon pays appuie sans aucune réserve l'OIT dans ses efforts visant à continuer à renforcer au niveau mondial le système de consensus tripartite dans lequel les gouvernements et les représentants des travailleurs et des employeurs travaillent pour le grand profit de tous.

Le cadre stratégique actuel de l'OIT prendra fin en 2015. Nous sommes aujourd'hui tous appelés à jeter les bases d'un programme qui fixera les orientations des six prochaines années et ouvrira la voie au deuxième centenaire de l'Organisation.

C'est pourquoi je voudrais souligner le lien existant entre la vision politique et économique de mon pays et la stratégie que nous pouvons adopter à l'échelle mondiale dans ce moment historique crucial. Dans cette optique, nous devons employer toutes nos forces à instaurer une mondialisation plus juste et un développement durable et équilibré où les catégories les plus vulnérables de la société seront protégées. Notre croissance économique doit être fondée sur l'équité et favoriser le progrès social.

Pour conclure, j'espère que nous saisisons l'occasion qui nous est offerte de donner à notre Organisation une orientation, un objectif et un contenu stratégiques à même de contribuer à l'instauration de la justice sociale en luttant avec toujours plus d'efficacité contre les inégalités et les discriminations.

Original anglais: M. THAILUAN (travailleur, Thaïlande)

C'est pour moi un grand honneur d'avoir la possibilité de m'adresser à vous aujourd'hui au nom des travailleurs de la Thaïlande.

J'aimerais tout d'abord vous parler de la politique de deux poids et deux mesures qui prévaut dans l'emploi en Thaïlande et qui, en fait, s'étend à l'ensemble du pays: je me réfère ici au travail sous contrat de sous-traitance. Actuellement, il y a plus d'un million de travailleurs sous contrat de sous-traitance dans notre pays. La plupart, employés par des entreprises multinationales qui investissent en Thaïlande, n'ont pas de possibilités de carrière. Ces travailleurs assument exactement les mêmes tâches et les mêmes fonctions que les travailleurs permanents.

Cependant, leurs salaires, leurs prestations sociales et leurs indemnités diffèrent sensiblement de ceux des travailleurs permanents. Dans l'ensemble, les travailleurs sous contrat de sous-traitance bénéficient de moins de prestations, puisqu'ils sont désavantagés d'environ 40 pour cent par comparaison avec les travailleurs permanents.

De plus, ces travailleurs sont engagés sans perspectives d'avenir et de progression dans leur carrière, et sans possibilités de formation en cours d'emploi. Travaillant intensément, ils sont exposés à davantage de risques et de dangers que les travailleurs permanents car leurs qualifications ne sont pas mises en valeur.

Beaucoup parmi vous se demandent ce que font les dirigeants pour résoudre les problèmes. Pour ma part, en tant que dirigeant, je fais de mon mieux pour résoudre ces problèmes. Nous avons amendé et révisé la Constitution afin que ces travailleurs puissent bénéficier des mêmes avantages que ceux des travailleurs permanents.

Cependant, la loi n'a pas été mise en œuvre. Dans la pratique, le gouvernement ne fait pas pression sur l'employeur, si bien que les travailleurs doivent se battre pour protéger leurs droits eux-mêmes.

Ainsi, les travailleurs sous contrat de sous-traitance demeurent désavantagés dans les prestations auxquelles ils ont droit par rapport aux travailleurs permanents. Ils n'ont pas non plus le droit de se protéger puisqu'ils ne sont pas soutenus officiellement par le gouvernement.

Deuxièmement, j'aimerais vous parler de l'évolution de la situation dans le domaine de la sécurité au travail. La législation relative au travail a été récemment répartie en deux lois, la loi sur la sécurité, la santé et le lieu de travail et la loi sur la protection au travail.

Par ailleurs, une commission sur la sécurité et la salubrité des conditions de travail, établie en application de la loi sur la sécurité, la santé et le lieu de travail et une agence de la sécurité et de la santé au travail ont également été créées. Enfin, un fonds a été constitué dans le souci de faciliter la réalisation d'un environnement de travail sûr et sain au moyen de subventions aux employeurs.

Toutefois, le gouvernement n'intervient pas, en fait, dans le financement du système, de sorte que l'autorité n'est pas en mesure de l'utiliser conformément à la loi. En conséquence, le nombre des accidents du travail et des maladies contractées sur le lieu de travail ne change pas, et va probablement augmenter étant donné le manque de soutien du gouvernement.

Troisièmement, j'aimerais parler des progrès réalisés dans la création d'une assurance-chômage en Thaïlande. Actuellement, les employés de l'ensemble du pays en appellent au gouvernement de la Thaïlande pour qu'il soutienne la création d'une assurance-chômage afin d'accorder les indemnités aux travailleurs licenciés.

Actuellement, les investisseurs, aussi bien les investisseurs nationaux que les investisseurs étrangers, n'accordent aucune indemnisation, ou seulement une indemnisation partielle, lorsqu'ils mettent fin à leurs activités et licencient des travailleurs. Ainsi, des travailleurs au chômage après avoir travaillé dans une entreprise pendant plus de dix ans, en particulier s'il s'agit de femmes, auront du mal à trouver un nouvel emploi. Des indemnités sont donc nécessaires.

Puisqu'ils ne peuvent pas recevoir d'indemnités, les travailleurs ont demandé au gouvernement de la Thaïlande de créer un fonds d'assurance-chômage faisant obligation aux employeurs de constituer une réserve devant servir à offrir une assurance-chômage aux travailleurs éventuellement licenciés par la suite.

Mais le gouvernement, encouragé pourtant par les travailleurs pendant deux années, n'avait au 1^{er} mai 2013 toujours pas donné de réponse. Je vous rendrai compte de l'évolution éventuelle de la situation l'année prochaine.

Pour conclure mon rapport sur la situation des travailleurs en Thaïlande, j'espère que l'OIT continuera de suivre le gouvernement de la Thaïlande s'il prend des mesures pour soutenir nos travailleurs, et je vous ferai rapport sur la suite des événements à l'occasion de la prochaine Conférence.

Original espagnol: M^{me} MUÑOZ (employeuse, République bolivarienne du Venezuela)

D'entrée de jeu, permettez-moi de féliciter le Président, les Vice-présidents et les autres membres du bureau pour leur élection à la présidence de cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail qui a lieu dans une période de crise pour le monde du travail. Les entrepreneurs vénézuéliens souhaitent que cette Conférence soit couronnée de succès. Vos succès seront les nôtres.

Dans son rapport, le Directeur général souligne que le dialogue social est nécessaire pour s'adapter au changement et pour trouver des solutions à la crise. Plus particulièrement, nous, qui sommes les mandants de l'OIT, devons nous engager pour que le dialogue social soit une réalité dans nos différents pays. Malheureusement ce n'est pas le cas dans tous les pays, et le mien n'a pas prêché d'exemple cette dernière décennie.

Le Directeur général nous exhorte à examiner quels sont les facteurs principaux qui favorisent la transformation dans le monde du travail. Il ne fait aucun doute que l'un de ces grands facteurs, c'est l'entreprise au sens large du terme, à savoir une trilogie indissoluble formée par le travailleur, l'entrepreneur et le consommateur, au sein de l'entreprise durable.

Ce n'est pas en mettant à mal l'initiative privée, en confisquant des biens, en usurpant des terres, en asphyxiant avec des lois qui n'ont pas fait l'objet de consultations ou en ignorant le caractère institutionnel des organisations professionnelles, qu'un pays peut croître et offrir des emplois dignes à la génération actuelle et aux jeunes qui vont entrer dans le monde du travail.

Je profite une fois de plus de cette tribune pour en appeler au gouvernement de mon pays afin qu'il change ses politiques et passe de cette économie asphyxiante de faible productivité, de prébendes et d'exclusion à une économie productive, durable, développée et tournée vers l'avenir.

En ce moment, la grande majorité des Vénézuéliens, travailleurs et employeurs, réclament un pays différent, avec davantage d'entreprises, de travail décent et d'harmonie. En fait, nous réclamons le Venezuela que nous méritons.

A la question du Directeur général de savoir comment nous allons créer des emplois, les entrepreneurs vénézuéliens et du monde entier répondent: «avec davantage d'entreprises durables, des entreprises meilleures qui génèrent plus de travail décent».

Je ne peux m'empêcher de mentionner un élément particulier du rapport du Directeur général, à savoir l'initiative liée à la relation de l'OIT avec les entreprises. L'OIT dispose des mécanismes institutionnels lui permettant d'être en prise directe avec ces entreprises, ce qui est un gage de l'objectivité et de l'efficacité des accords et permet d'atteindre les objectifs de l'OIT. Dans le cas contraire, on érode les bases de l'institutionnalisme et on risque de privilégier uniquement les intérêts particuliers. C'est pratique courante dans certains de nos pays, notamment au Venezuela où actuellement les consultations ne se font pas avec des organisations d'employeurs et de travailleurs, mais seulement avec certaines entreprises. On fait ainsi passer l'intérêt particulier avant la politique associative, au détriment des intérêts collectifs et de la défense de valeurs et principes.

Par conséquent, nous rejetons l'absence de dialogue social qui caractérise la politique du gouvernement, et nous plaçons pour que soit rétabli le plus rapidement possible le dialogue social entre les différents acteurs du marché du travail vénézuélien. Par cette voie nous pourrions répondre et nous attacher convenablement aux problèmes du travail et nous renforcerons le développement économique et social du pays.

Cette absence de dialogue social est manifeste dans de nombreux cas. Il suffit de mentionner que, pendant plus de douze ans, le point de vue des employeurs, ni d'ailleurs celui des syndicats, n'a officiellement jamais été pris en compte lors de la valorisation annuelle du salaire minimum. Cela démontre l'absence de volonté de dialogue dont a fait preuve le gouvernement jusqu'à présent.

Ce comportement a atteint son paroxysme en mai 2012, lorsque le gouvernement a publié une réforme du Code du travail, sans avoir mené suffisamment de consultations. Le gouvernement a fait valoir qu'il avait reçu 19 000 propositions en trois mois, mais nous ne connaissons pas encore la teneur de ces propositions, pas plus que leurs auteurs ou les sujets abordés, et ce ne sont là que quelques irrégularités qui ont entouré le processus de cette réforme normative.

Je terminerai en vous faisant part de mon espoir que, d'ici à la fin de l'année, la mission de haut niveau qui a été envisagée au Venezuela se réalise afin de remédier aux manquements dont nous avons été victimes dans le domaine du dialogue social.

Original anglais: M. POTTER (employeur, Etats-Unis)

Notre délégation tient à féliciter le Directeur général pour son premier rapport à la Conférence et ce alors même que notre Organisation avance vaillamment vers son centenaire. Ce rapport est positif, pragmatique et plein d'espoir.

La nécessité de créer des emplois durables pour lutter contre le chômage, les inégalités et la pauvreté est une des questions primordiales abordées dans ce rapport. Il est urgent de traiter le malaise dont souffre actuellement l'économie avant qu'il ne se transforme en crise de confiance à long terme. Chacun, où qu'il se trouve dans le monde, devrait avoir confiance en l'avenir.

Il est essentiel d'élargir le champ des possibilités économiques, d'augmenter la productivité et de renforcer la croissance pour faire reculer la pauvreté. Les entreprises privées et les investissements ont créé des millions d'emplois qui ont permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté. Les

paramètres essentiels favorisant l'activité économique et donc la création d'emplois sont une politique macroéconomique stable assortie de faibles taux d'inflation, un environnement économique encourageant l'investissement dans des entreprises durables et des marchés compétitifs placés dans des conditions d'égalité.

L'emploi productif et durable est une condition indispensable pour créer des emplois décents, des richesses et instaurer la justice sociale. Il doit être la pierre angulaire sur laquelle l'OIT doit fonder son action. Toute discussion sur l'amélioration des conditions de travail et les normes de l'OIT doit prendre en compte son impact sur la création d'emplois et la durabilité des entreprises. Le meilleur filet de sécurité est une économie qui crée des emplois. L'OIT a donc un rôle crucial à jouer: veiller à ce que la croissance économique débouche sur la création d'emplois. Cette tâche n'est pas simple et les politiques devront être adaptées aux situations différentes des différents pays. Il n'en demeure pas moins que l'OIT peut et doit jouer un rôle moteur dans la promotion de l'emploi et aider les Etats Membres à mettre au point des politiques qui stimulent l'esprit d'entreprise de leurs citoyens.

L'année dernière, le jour qui a suivi son élection au poste de Directeur général, Guy Ryder, a déclaré au Conseil général de l'OIE que le succès d'une entreprise est aussi le succès d'un travailleur. De fait, il ne peut y avoir d'entreprises durables sans communauté durable, de même qu'il ne peut y avoir non plus de communauté durable sans entreprises durables pour générer emplois et revenus, notamment pour les jeunes. Dans son rapport, le Directeur général propose une initiative sur les entreprises pour créer une plate-forme destinée à faciliter l'interaction de l'OIT avec les entreprises. Pendant ces huit dernières années, ma propre entreprise a travaillé avec l'OIT sur un certain nombre de questions et cette collaboration a donné des résultats positifs. L'expérience montre cependant que les règles régissant la communication et les partenariats avec l'OIT ne sont pas totalement claires, ce qui complique les procédures, crée des différends au sein même de l'Organisation et donne parfois lieu à des discordances avec les organisations d'employeurs appartenant ou non à l'OIT. Les entreprises veulent un processus clair et simple qui respecte les organisations d'employeurs existantes et qui ne soit pas lourd et bureaucratique.

Le Directeur général signale dans son rapport que les chaînes d'approvisionnement mondiales font l'objet d'une attention croissante. Les chaînes d'approvisionnement mondiales ou les chaînes d'approvisionnement en général ne constituent pas quelque chose de nouveau ou de fondamentalement différent de ce qui a existé pendant très longtemps. Depuis le début du commerce national et international il y a des centaines d'années, les petites et les grandes entreprises ont toujours approvisionné un client. La différence aujourd'hui, c'est qu'Internet et les médias sociaux ont rendu ces chaînes plus visibles. Toutes les entreprises des chaînes d'approvisionnement sont soumises aux lois et aux normes ratifiées des pays où elles opèrent. Pour se conformer aux normes nationales et locales, de nombreuses entreprises demandent à des systèmes d'inspection de vérifier si en leur sein les droits de l'homme et les droits du travail sont respectés. Ma propre entreprise procède à plus de 2 000 audits de ce type chaque année et prend des mesures correc-

tives en cas de problème. Tous les fournisseurs d'un même secteur n'approvisionnent pas des entreprises multinationales; certains opèrent uniquement sur les marchés nationaux. Il incombe en dernier ressort au gouvernement d'appliquer et de faire respecter la législation et les normes du travail.

L'OIT doit travailler avec les Etats Membres pour rendre cohérentes les législations nationales et les obligations découlant de normes volontairement ratifiées. Cet alignement devrait être une priorité essentielle pour l'OIT. Il est urgent d'actualiser les procédures de contrôle de l'OIT pour qu'elles prennent en compte les réalités actuelles et s'y adaptent.

Lorsqu'un Etat Membre ratifie une convention de l'OIT, il s'engage à protéger les droits fondamentaux de ses citoyens. Les Etats violent leurs obligations en la matière, même au regard des normes techniques de l'OIT quand ils ne prennent pas de mesures pour prévenir, instruire, punir et rétablir les victimes dans leurs droits. Les Etats devraient examiner l'ensemble des mesures préventives et correctives à prendre dans les domaines suivants: politiques, législation, réglementation, négociation collective et garantir la liberté et l'indépendance du corps judiciaire. Les Etats ont le devoir de protéger et de promouvoir l'état de droit. Cet engagement doit être pris au niveau politique le plus élevé et doit se traduire par des mesures permettant de mettre en place une administration du travail correctement financée, un système adéquat et sérieux d'inspection du travail et une justice indépendante.

Pour conclure, je dirai que le Directeur général a trouvé le ton juste. Il reconnaît les échecs et les succès passés de l'OIT, prend note des tendances et des défis et met en demeure l'OIT d'améliorer son jeu pour devenir une organisation qui change vraiment la vie des travailleuses et des travailleurs.

Original russe: M. ALIMUKHAMEDOV (gouvernement, Ouzbékistan)

Le Président Islam Karimov a promu un nouveau modèle économique pour une transition vers une économie axée sur le social. Ce modèle se fonde sur cinq principes bien connus: la désidéologisation de l'économie; la place de l'Etat comme principal acteur des réformes; la primauté du droit; une politique sociale forte; enfin, des réformes graduelles. Nous rêvons, dans l'avenir, de faire partie des pays développés, d'approfondir les réformes politiques et économiques, de moderniser le pays et de créer une société civile, et garantir ainsi une vie décente à nos concitoyens.

En tant que Membre de l'Organisation internationale du Travail, l'Ouzbékistan a ratifié plusieurs conventions: la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; enfin, la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958. Nous sommes en train de mettre en œuvre des mesures détaillées pour nous conformer à ces conventions. A cette fin, nous avons mis sur pied une base législative que nous améliorons constamment dans les domaines du travail, de l'emploi et de la protection sociale.

L'ordre du jour de cette 102^e session porte sur presque tous les domaines de mise en œuvre des conventions adoptées par l'Ouzbékistan. Il s'agit, avant tout, de garantir à chacun de nos citoyens un emploi – élément clé pour parvenir à une croissance des revenus et à une amélioration du niveau de vie

de la population. Les mesures que nous mettons en œuvre dans ce domaine, notamment dans le contexte de la crise économique et financière et de la récession, sont conformes aux principales dispositions du rapport intitulé *L'emploi et la protection sociale face à la nouvelle donne démocratique*.

Malgré les graves problèmes économiques en cours à l'échelle mondiale, en 2012 nous avons continué à développer notre économie à un rythme décent, assuré une croissance stable du niveau de vie de notre population et renforcé notre position sur le marché mondial. Notre PIB a augmenté de 8,2 pour cent et nous sommes parvenus à la stabilité macroéconomique et à une économie équilibrée. Sur le plan démographique, notre population de plus de 30 millions d'habitants n'a pas à faire face aux problèmes du vieillissement de la population, que connaissent plus de 100 pays dans le monde, qui est la cause d'un déficit de main-d'œuvre. En même temps, la croissance relativement rapide de nos ressources humaines nous oblige à créer suffisamment d'emplois et à résoudre le problème du chômage, notamment des jeunes qui entrent pour la première fois sur le marché du travail. A cette fin, nous disposons d'un système d'enseignement associant les universités et les entreprises qui permet à quelque 50 000 diplômés de trouver un emploi chaque année.

En pleine conformité avec le Pacte mondial pour l'emploi adopté en 2009 par les Etats Membres de l'OIT pour accélérer la reprise économique, chaque année, notre Parlement met en œuvre un programme spécial de création d'emplois pour notre population. D'ici à la fin 2013, nous prévoyons de créer 975 000 nouveaux emplois. Les mesures adoptées visent à diversifier l'économie et à développer l'emploi.

Au cours des vingt dernières années, le niveau de l'emploi a plus que doublé en Ouzbékistan, soit quelque 3,7 millions de personnes. Le niveau de chômage, selon le BIT, est inacceptable s'il se situe à environ 5 pour cent de la population économiquement active. Pour lutter contre les pires formes du travail des enfants, il est indispensable d'adopter des mesures visant à créer des emplois, à offrir des emplois aux jeunes et aux diplômés et à mettre en place un système poussé de protection sociale.

En Ouzbékistan, la maltraitance des enfants aboutissant aux pires formes de travail des enfants font partie du passé. Nous ne pouvons pas accepter les idées qui circulent selon lesquelles des enfants seraient employés en masse dans le marché du coton de l'Ouzbékistan, alors qu'en fait la place de leader du coton ouzbek est due essentiellement à sa haute qualité. Partout dans le monde, des millions de jeunes de moins de 18 ans effectuent un travail correspondant à leur âge et à leur niveau éducatif qui leur offre des conditions de travail sûres et respectueuses des règles. La place croissante que prennent les pires formes de travail des enfants à l'échelle mondiale est toutefois un motif d'inquiétude; il faut mettre un terme à celles-ci.

Compte tenu de ce qui précède, j'aimerais proposer aux autres Etats Membres de l'OIT de s'inspirer de notre expérience positive pour résoudre les problèmes sociaux et du travail. J'aimerais notamment mentionner le programme anticrise, les programmes de création d'emplois, de même que la décision prise lors de la 102^e session de rendre compte des progrès que nous avons accomplis après la mise en œuvre des conventions que nous avons adoptées,

par exemple sur les pires formes de travail des enfants, pour garantir la sécurité de l'emploi et la protection sociale et pour développer le partenariat social.

Original espagnol: M. ARCINIEGA (travailleur, Equateur)

Je souhaite, en premier lieu, revenir sur le rapport du Directeur général et du Président du Conseil d'administration et souligner combien les thèmes abordés sont d'un très grand intérêt pour notre Conférence.

Il s'agit de thèmes importants liés aux réalités actuelles, à l'innovation, au renouvellement et à l'engagement tripartite, à l'approche de la célébration du centenaire de l'OIT; et l'important processus de changement et de réforme qui vise à mieux répondre aux besoins des mandants est aussi abordé.

Les nouvelles technologies, les nouvelles formes de production, la durabilité de l'environnement et les changements démographiques que nous voyons apparaître nous amènent à étudier de manière objective l'application des normes et des conventions internationales, pour la protection du maillon le plus faible de la relation de travail, face à la menace que représentent le creusement des inégalités pour la justice sociale et l'augmentation de la pauvreté pour la prospérité. Pour retrouver un équilibre, une convergence, face à l'évolution de la production et de l'emploi, il faut que les actions qui sont menées soient davantage fondées sur le tripartisme. Il faut également des propositions qui nous permettent de relever le défi qui se pose à nous, à savoir faire de ce siècle celui de la justice sociale pour toutes et tous.

Je dois vous dire que, dans notre pays et en marge des efforts déployés pour améliorer les conditions de vie des Equatoriens, notamment ceux qui souffrent de handicaps, l'application de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, pourtant ratifiées par l'Etat équatorien, connaît un net retour en arrière du fait des politiques mises en œuvre dans le domaine du travail. Celui-ci s'explique par les différentes lois approuvées par l'assemblée constituante en 2008, qui ont ouvert la voie à une révision unilatérale par le ministère du Travail, désormais ministère des Relations du travail, de toutes les conventions collectives du secteur public, ce qui est contraire à la liberté syndicale et à la négociation collective. Ce phénomène a été aggravé par toute une série de mesures législatives, administratives et judiciaires qui ont abouti à une plus grande inégalité face à la loi entre les ouvriers, les employés et les fonctionnaires, ainsi qu'à une élimination progressive de la syndicalisation et de la négociation collective dans le secteur public.

Démissions forcées, procédures administratives, approbations et évaluations des performances en vue de sanctions sont autant de pratiques qui ont cours dans notre pays.

A l'article 326, paragraphe 8, notre Constitution dispose que l'Etat doit encourager la création d'organisations de travailleuses et travailleurs, d'employeuses et employeurs, conformément à la loi; et promouvoir leur fonctionnement démocratique, participatif et transparent, avec un renouvellement des directions. En ce qui concerne l'impulsion que doit donner l'Etat, elle n'existe pas; s'agissant de l'autonomie syndicale, l'Etat viole la convention (n° 87) de l'OIT sur la liberté syndicale

et la protection du droit syndical, 1948, laquelle, on le sait, régit l'organisation des syndicats.

Dans ce contexte extrêmement regrettable, permettez-moi de faire référence à l'étude menée par la Commission de l'application des normes sur les relations professionnelles et la négociation collective dans l'administration publique, qui soutient les principes fondamentaux établis dans les textes relatifs aux relations professionnelles et à la négociation collective dans l'administration publique. Nous espérons que ceci parviendra aux oreilles de notre gouvernement.

Original anglais: M. JENNINGS (représentant, UNI Global Union)

J'aimerais d'abord féliciter le ministre du Travail de la Zambie, un ancien collègue, le ministre du Travail du Zimbabwe, qui est très occupé, je le sais, et le ministre du Travail de l'Afrique du Sud, mon nouvel ami avec qui j'organise notre congrès mondial au Cap. Nous sommes d'anciens collègues. Je suis sûr que les ministres du Travail ont hâte d'entendre à nouveau la voix des travailleurs.

Au nom d'UNI Global Union, je vous félicite pour votre élection. Nous nous félicitons de l'excellent rapport du Directeur général. Il a raison de nous alerter par rapport aux observations qu'avait déjà faites son prédécesseur, à savoir que la des «explosifs dangereux» se trouvaient encore dans nos collectivités et y demeuraient depuis 50 ans: le chômage, l'inégalité et des conventions sociales en pleine décomposition.

Dans son rapport, le Forum économique mondial 2013 signale les dangers liés aux fortes inégalités de revenus. Nous avons déjà pu observer des explosions sociales, sur la place Tahrir, sur la place Tak-sim, à Londres, à Paris et à Stockholm. Des emplois et des revenus précaires et le chômage des jeunes ont pour conséquence des sociétés précaires. Nous sommes pour le dialogue social en tant que moyen d'éliminer ces tensions. C'est une méthode que le Premier ministre turc, M. Erdogan, devrait également appliquer.

Le Directeur général nous propose sept idées d'initiatives magnifiques. Nous avons quant à nous cinq suggestions.

Premièrement, davantage d'OIT que de FMI. L'OIT doit avoir un plus grand rôle dans le processus de décision mondial.

En effet, si vous ne dites rien, seul le silence se fera entendre. Vous avez obtenu un siège au G20. Vous devez fournir des solutions mondiales pour les emplois, pour des salaires décents, pour l'égalité hommes-femmes et pour une croissance inclusive. Le FMI s'est excusé d'avoir réalisé une analyse économique incorrecte concernant la Grèce. On a pu constater que les recherches effectuées par les économistes de l'austérité, Reinhart et Rogoff, étaient remplies d'erreurs. Alors vous tous de l'OIT, renforcez vos capacités d'élaboration de politiques, soyez indépendants, soyez respectés et faites preuve d'autorité! C'est vraiment nécessaire.

Pour surmonter l'inégalité, les travailleurs du monde entier ont besoin d'une hausse de salaire. Considérez cela comme une demande du mouvement syndical mondial. De plus, chaque travailleur devrait bénéficier une convention collective. La hausse de salaire doit s'effectuer de bas en haut et non pas le contraire; de haut en bas, comme nous l'avons vu ces dix dernières années.

Lorsque les assassins de la troïka, au nom de l'austérité, œuvrent pour faire baisser les coûts unitaires de la main-d'œuvre, l'OIT doit ensuite ramasser les morceaux. Vous pouvez arrêter la destruction des institutions du marché du travail et de la négociation collective à la source. La troïka devrait vous consulter au préalable, pour s'assurer que les conseils qu'elle donne sont compatibles avec les normes internationales du travail.

Deuxièmement, l'OIT a un nouveau Département des entreprises. Dans cet esprit d'initiative, elle devrait maintenant favoriser la croissance des syndicats, créer un endroit offrant des compétences et des capacités en matière d'organisation. Pourquoi? Parce que trop de lieux de travail subissent de plein fouet un comportement antisindicaliste. Il n'y a rien de juste dans ce combat. Le secteur privé ne ménage plus ses efforts pour éteindre toute velléité d'organisation syndicale. Avec l'OIT, débarrassons le monde de l'antisindicalisme!

Wal-Mart, qui est l'employeur du secteur privé le plus important du monde, me servira d'exemple. Je suis heureux d'annoncer que les employés de Wal-Mart aux Etats-Unis, qui n'ont pas le droit de créer ou de s'affilier à un syndicat, font enfin entendre leurs protestations. Offrons-leur la possibilité de s'organiser.

Prosegur, qui est un géant espagnol de la sécurité, vient de licencier 300 agents de sécurité au Paraguay parce qu'ils ont fait la grève, et les a mis ensuite sur liste noire, les empêchant ainsi de retrouver un travail.

T-Mobile, une branche de Deutsche Telecom, encouragé par les fédérations d'employeurs, est en train de dénaturer le sens de «liberté d'expression» dans le but de faire approuver l'anti-sindicalisme aux Etats-Unis.

En Turquie, DHL a licencié l'employée de l'année parce qu'elle s'était syndiquée.

A M^{me} Merkel, que j'ai rencontrée, je dis que cela ne ressemble pas au dialogue social ni au partenariat social pratiqués en Allemagne. Alors, s'il vous plaît, aidez-nous à prendre les mesures nécessaires pour corriger ce type de comportement.

Chaque jour, des milliers d'initiatives visant à briser la croissance des syndicats et à exploiter les travailleurs sont menées. Même en Suisse, les représentants syndicaux ne sont pas protégés de manière adéquate.

Troisièmement, appuyez le dialogue social, soutenez les mesures visant à créer des partenariats mondiaux par le biais d'accords-cadres. Il y en a déjà plus d'une centaine. Ceci est conforme à la Déclaration de 2008 et aux principes de saine diligence de Ruggie.

Monsieur le Directeur général, lancez une initiative. Les partenariaux mondiaux sont essentiels au renforcement du dialogue sectoriel. Nous avons réformé les secteurs du BIT; maintenant au travail!

Quatrièmement, nous souhaiterions que la session de 2015 de la Conférence de l'Organisation internationale du Travail ait pour thème la question des chaînes d'approvisionnement. Les lourdes pertes humaines survenues dernièrement dans des usines d'habillement du Bangladesh et du Pakistan font qu'il y a urgence. UNI Global Union, IndustriALL Global Union et d'autres organisations non gouvernementales ont maintenant un accord mondial pour la sécurité dans les usines avec les grandes marques internationales. Nous sommes donc en train de

faire une véritable percée en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de vie.

Nous remercions l'Organisation internationale du Travail d'être intervenue rapidement au Bangladesh au sujet des droits des travailleurs et d'avoir présidé les discussions liées à la mise en œuvre de l'accord. Plus de 50 marques internationales ont maintenant signé cet accord, qui couvre ainsi plus d'un million de personnes, soit pratiquement un tiers de toutes les usines du monde entier. Nous sommes stupéfaits, tristes et fâchés que Wal-Mart et GAP, seuls, rejettent cet accord. Nous sommes en outre préoccupés par la position des fabricants du Bangladesh, qui préfèrent économiser de l'argent plutôt que sauver des vies humaines.

Enfin, nous nous félicitons de la suggestion en faveur d'une nouvelle initiative sur l'avenir du travail qu'UNI Global Union organise dans le nouveau monde du travail. Réunissons les personnes les plus compétentes pour façonner un monde responsable socialement, durable, fondé sur l'idée de la participation de chacun, «vous y compris», thème du Congrès mondial qui aura lieu au Cap en 2014.

Original arabe: M. BENLARBI (travailleur, Maroc)

Nous espérons que cette 102^e session de la Conférence marquera un renouveau, afin que l'Organisation internationale du Travail puisse faire face à cette crise très complexe qui sévit dans notre monde, et qu'elle soit en mesure de continuer à défendre les valeurs, les fondements et les objectifs qui sont les siens, la liberté, la justice sociale, la démocratie, les droits fondamentaux de l'homme, l'égalité des chances enfin, et ce, dans une perspective préservant la paix, la sécurité et la stabilité. Et cela suppose la mise en valeur de sa performance et l'adoption de décisions audacieuses et significatives, car les changements historiques dont nous sommes les témoins appellent des décisions historiques significatives.

Au nom de la délégation des travailleurs marocains, nous allons mettre l'accent sur quatre points qui, d'après nous, correspondent aux principales préoccupations des travailleurs au Maroc.

Premier point, la nature de la crise du brutal système capitaliste, et ses graves répercussions sur la situation sociale des pays du monde en général et des pays du Sud en particulier. Nous avons donc besoin d'une réforme structurelle du système puisque à l'heure actuelle l'humanité connaît une crise particulièrement complexe et difficile en raison du système d'économie de marché qui prive les citoyens de leurs droits économiques et culturels, leur refuse leurs libertés, et les prive aussi de la dimension sociale qui est l'essence même de leur existence. Avec cette crise, les travailleurs ont aussi subi la marginalisation, la pauvreté, le chômage, la perte d'emploi, les licenciements individuels ou collectifs, la fermeture d'entreprises et d'usines, sans parler des problèmes similaires engendrés par la mondialisation. L'humanité en est arrivée au bord de catastrophes sociales qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité.

Vous avez parfaitement conscience de l'étendue du chômage et de la pauvreté dans le monde, du nombre des licenciements qui touchent les travailleurs.

Vous avez aussi parfaitement conscience des taux de chômage, de la pauvreté et de la famine qui affectent le continent africain.

Et vous connaissez également les méthodes appliquées à la Banque mondiale dans la formulation des décisions, méthodes décrites par Joseph Stiglitz dans «La grande désillusion» et par Alvin Toffler dans «Les nouveaux pouvoirs» et dans «Troisième vague».

Nous, la classe ouvrière marocaine, considérons que cette crise sociale a été engendrée par un système économique injuste et brutal. Il importe donc au plus haut point, d'un point de vue historique, d'entreprendre une réforme structurelle exhaustive du système qui a causé cette crise. Il est par ailleurs inacceptable de résoudre la crise au détriment de la classe ouvrière.

La deuxième préoccupation majeure de la classe ouvrière marocaine se rapporte à la nécessité de préserver et de maintenir l'unité de la nation, de son territoire, des êtres humains qui l'habitent, de sa civilisation, tout particulièrement dans les provinces du Sahara libérées de l'occupation espagnole. Sur ce point, nous refusons de céder, nous refusons toute concession et tout chantage: il en va de l'unité du territoire de la Nation. Nous appelons donc toutes les parties concernées à constituer une fédération du Maghreb forte, nécessaire pour des raisons économiques et pour le développement. Nous appelons aussi le gouvernement de l'Espagne à reconnaître les droits du Maroc en lui restituant les territoires usurpés.

Le troisième point a trait à la relation entre la classe ouvrière et le gouvernement marocain. Dans le contexte des changements qui se produisent dans le monde, nous demandons au gouvernement de s'engager dans un dialogue sérieux et fructueux et de revoir ses décisions unilatérales injustes. Nous l'appelons aussi à appliquer toutes les décisions prises et les accords souscrits, en particulier pour ce qui est de l'accord du 26 avril et de la convention n° 37, ainsi que de l'abrogation du chapitre 288 et la pleine observation de la liberté d'association.

Original farsi: M. SADATI (travailleur, République islamique d'Iran)

Permettez-moi avant tout de vous exprimer ma gratitude pour cette occasion offerte à la Confédération des associations de travailleurs iraniens d'intervenir à la Conférence internationale du Travail.

Le droit régissant les relations du travail en Iran, y compris le Code du travail – qui s'inspire de la Constitution et du droit civil –, sont applicables aux petites et grandes entreprises et autres lieux de travail à vocation industrielle ou commerciale, en matière de sécurité sociale et d'assurance.

Les normes du travail ont évolué au cours du siècle dernier pour prendre en compte les droits fondamentaux, sous la forme des conventions, instruments et recommandations de l'OIT. Toutefois, plusieurs questions importantes doivent encore être abordées par la communauté internationale et l'OIT, notamment: l'évolution démographique, la pénurie de ressources naturelles et les risques environnementaux, qui nous conduisent à envisager la possibilité de créer des emplois verts, mais aussi les questions de l'utilisation efficace des ressources, de l'amenuisement des réserves d'eau potable, du réchauffement planétaire et des dommages causés à la couche d'ozone, tout cela se déroulant à l'ère de l'information. Il faut s'attaquer à tous ces problèmes au niveau international et de façon durable, en cherchant à établir de bonnes relations de travail tout en

atténuant les effets de l'instabilité économique et financière causée par la manipulation des politiques d'exploitation menées par les principales puissances financières.

Les travailleurs iraniens sont d'avis que les relations entre travailleurs et employeurs doivent bénéficier à toutes les parties et que l'emploi devrait consister en la combinaison entre, d'une part, le labeur et les compétences des travailleurs et, d'autre part, l'investissement en capital des employeurs, tout cela reposant sur un cadre juridique établi, suivi et mis en œuvre par les gouvernements, dans le respect de l'égalité des droits. Néanmoins, malgré les progrès accomplis dans l'amélioration des instruments internationaux et de leur mise en œuvre, de graves préoccupations sont toujours d'actualité concernant l'exploitation des travailleurs et le déni de leurs droits.

Dans quelle mesure l'OIT est-elle parvenue à débarrasser les relations de travail de telles politiques? N'est-il pas évident que les travailleurs des pays en développement continuent de subir l'austérité et les privations économiques et sociales, en raison de l'application de politiques internationales de sanctions et d'embargos néfastes et destructives?

Il faut renforcer le rôle si utile de l'OIT pour relever les défis de l'emploi, des emplois verts et de la mise en œuvre des normes de l'environnement et du

travail, pour lutter contre les embargos politiques et économiques destructeurs imposés à l'échelle mondiale.

La création d'emplois et la protection sociale minimale sont des facteurs importants pour la croissance et la prospérité économiques. A cet égard, après avoir traversé une période difficile marquée par les sanctions politiques et économiques, nous sommes à présent parvenus, avec l'aide de Dieu et par l'autonomisation de nos travailleurs, à nous engager sur la voie de la croissance économique. Peut-être la difficulté la plus importante pour les travailleurs iraniens est-elle de faire accepter les conventions n^{os} 87 et 98. Les activités et la coopération tripartites ont certes progressé ces vingt dernières années, mais pas suffisamment.

En tant que représentant des travailleurs iraniens de la République islamique d'Iran, je souhaiterais demander au BIT de fournir aux partenaires sociaux iraniens une plus grande assistance technique, ce qui aura pour effet d'autonomiser davantage ces derniers. Notre priorité, s'agissant de l'assistance du BIT, est d'accroître la formation professionnelle relative aux normes internationales et aux bonnes pratiques connexes, grâce à l'expérience d'autres pays en la matière.

(La séance est levée à 13 h 25.)

Septième séance

Jeudi 13 juin 2013, 14 h 40

Présidence de M. Rahman

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

M^{me} SENDAZIRASA (*ministre de la Fonction publique,
du Travail et de la Sécurité sociale, Burundi*)

Au nom du gouvernement du Burundi, que je représente dans ces hautes assises de la Conférence internationale du Travail, c'est une occasion sacrée qui nous est offerte pour nous exprimer sur le rapport du Directeur général du BIT, dont il est question d'analyser aujourd'hui.

Cette Conférence est pour nous l'occasion de vous faire partager les réalisations et les engagements du Burundi et de ses partenaires sociaux par rapport aux différentes questions visées par le rapport du Directeur général.

Nous profitons de cette occasion solennelle pour féliciter le Directeur général pour son élection. Nous lui souhaitons plein succès. Nous félicitons aussi le Président de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

Le gouvernement du Burundi a pris acte du contenu du rapport et partage entièrement avec l'OIT toutes les préoccupations liées au travail décent et à la justice sociale pour tous.

Certes, parler d'une justice sociale ne semble pas facile pour les pays sortant d'un conflit, comme c'est le cas du Burundi, mais nous sommes déterminés à prendre des mesures sérieuses afin de redresser la pente et stabiliser notre pays en vue de consolider la paix sociale.

Ainsi, pour trouver des solutions durables à certains défis majeurs, comme le chômage des jeunes et des femmes, l'assurance d'une couverture sociale pour tous et une gouvernance axée sur le dialogue social entre tous les partenaires du monde du travail, le gouvernement du Burundi, en collaboration avec ses partenaires sociaux, a mis en place des cadres stratégiques et inclusifs permettant d'identifier toutes les priorités du gouvernement à court, moyen et long terme.

Dans tous les cas précités, la question de l'emploi des jeunes et des femmes et du socle de protection sociale ont occupé une place très importante grâce à la synergie des partenaires sociaux dans le cadre de l'élaboration de ces programmes stratégiques.

Au titre de la mise en œuvre des priorités du cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté 2012-2016 et du programme national pour le travail décent 2012-2015, notre gouvernement a

mobilisé tous les partenaires techniques et financiers pour soutenir ses priorités.

En matière de protection sociale, le Burundi dispose depuis 2010 d'une politique nationale de protection sociale dont l'objectif principal est d'étendre la couverture sociale à l'ensemble de la population. A ce sujet, la scolarisation à l'école primaire est gratuite pour tous les enfants depuis 2007.

Les soins d'accouchement sont gratuits, au même titre que les soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans. Le Président de la République du Burundi vient de mettre en place une Commission nationale de protection sociale, dont il assure lui-même la présidence. Cette commission est totalement décentralisée vers des commissions provinciales et communales de protection sociale.

Dans la même ligne, le Président de la République a instauré le week-end des travaux communautaires afin que la population puisse contribuer elle-même au développement communautaire pour se doter d'infrastructures sociales capables d'absorber toutes les demandes de prestations. Tous les hauts cadres de l'Etat, dont le Président lui-même, se joignent à la population pour effectuer ces travaux.

Cela a permis de construire en cinq ans deux fois plus d'écoles et de centres de santé que le nombre d'infrastructures en place depuis quarante ans. Nous sommes convaincus qu'à cette allure, la couverture sociale universelle de la population deviendra une réalité pour notre pays dans un futur proche.

Toutes ces réalisations en matière de protection sociale et de développement communautaire ont récemment valu au Président de la République du Burundi, Pierre Nkurunziza, de recevoir le trophée du Président africain exemplaire en matière de développement communautaire, à l'occasion du cinquième Sommet de la TICAD à Yokohama (Japon), qui s'est tenu du 31 mai au 3 juin 2013.

Un Plan d'action national de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes pour 2009-2015 a été mis en place et a porté de nombreux fruits depuis 2009.

Dans le cadre de la mise en œuvre des conventions n^{os} 138 et 182, le gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, a commandité des études afin de connaître la situation réelle des enfants utilisés dans le cadre de travaux dangereux.

Avec l'appui du projet IPEC et du BIT, nous avons pu mener une étude cartographique qui nous aide à détecter les secteurs ayant clandestinement recours à des enfants dans notre pays, et une liste des pires formes de travail des enfants a été dressée en vue d'être prise en compte dans la législation

nationale et d'aider les juridictions à punir les personnes se livrant à l'utilisation et à l'exploitation des enfants.

Il est envisagé de mener cet été une enquête sur le travail domestique des enfants, dans l'objectif d'obtenir des données fiables sur les enfants travaillant dans le secteur domestique.

Pour ce qui est de l'emploi des jeunes et des femmes, le gouvernement vient d'adopter une approche axée sur la promotion et la création d'emplois, notamment dans les secteurs de croissance. C'est ainsi qu'avec l'appui du Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et la collaboration technique du BIT, le gouvernement du Burundi vient de signer un contrat de financement sur quatre ans, d'au moins 6,5 millions de dollars, au titre d'un projet de création d'emplois pour les jeunes des zones rurales, avec une cible de 20 000 emplois pour les jeunes habitants de ces zones.

Grâce à cette approche, la composante de création d'emplois pour les jeunes sera intégrée à tous les projets d'investissement dans les secteurs porteurs comme l'énergie, l'environnement, à travers les emplois verts, et les travaux publics, par le biais des travaux immobiliers.

Outre ces projets à moyen terme, le Burundi a déjà engagé un processus visant à mettre en place une politique nationale de l'emploi cohérente et inclusive, dans le but de l'harmoniser avec celle qui existe déjà en matière de protection sociale.

Après une longue période de crise sociale, notre pays est en phase de développement et de stabilisation. Mais une jeunesse désœuvrée est la cible de diverses sollicitations politiques, et peut ainsi devenir une arme à double tranchant.

Conscients que nos projets requièrent l'engagement de tous les partenaires sociaux, nous sommes en train de renforcer le dialogue social afin de débattre de toutes ces questions relatives au monde du travail dans un climat social apaisé.

C'est pourquoi, depuis le 11 mai 2011, les rapports entre les partenaires sociaux burundais sont réglementés par une charte nationale de dialogue social. Le 19 février 2012, le Président de la République a mis en place un Comité national de dialogue social. Un décret présidentiel désignant les membres de ce comité vient de voir le jour en juin 2013.

Voilà en quelques lignes les grands projets et les grandes réalisations de notre pays. Rien de tout cela ne serait possible sans le savoir-faire de l'OIT dans tous les domaines.

Nous avons, certes, fait des progrès, mais le chemin à parcourir reste long. L'OIT sera toujours pour le Burundi un soutien de premier plan pour réaliser l'objectif que nous partageons avec elle: garantir un travail décent pour toute la population.

Vive le partenariat mondial pour la justice sociale! Vive la coopération OIT-Burundi et que Dieu vous bénisse tous!

Original anglais: M. MOHAMED (ministre du Travail, des Relations professionnelles et de l'Emploi, Maurice)

D'emblée, je voudrais féliciter le Directeur général de son premier rapport présenté à la Conférence, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*.

Le Directeur général a raison lorsque, dans son rapport, il réfléchit aux orientations futures de l'OIT. Le moment est venu de donner de nouvelles

directions et de nouvelles orientations, et nous sommes sans doute nombreux à nous poser la question suivante: pourquoi maintenant?

L'OIT va prochainement célébrer son centenaire, 2019 se profile à l'horizon et il est temps, je le dis humblement, de réfléchir à ce qu'a accompli l'OIT.

Je voudrais tout d'abord féliciter tous les anciens Directeurs généraux du BIT, et leur personnel, du travail remarquable effectué pendant toutes ces années.

Il est temps de prendre de fortes résolutions concernant l'avenir. La question que chacun d'entre nous doit se poser est la suivante: de quelle manière l'OIT peut-elle au mieux s'acquitter de son mandat et répondre aux aspirations de ses mandants?

Face à ce monde qui change, ne faudrait-il pas que l'OIT repense ses mécanismes de travail?

Depuis 1919, année de la naissance de l'OIT, près de cent années se sont écoulées et près de 200 conventions ont été adoptées; des centaines, voire des milliers, de kilomètres de papier ont été imprimés; des centaines, voire des milliers, d'observations de la commission d'experts sur la violation ou la non-violation des conventions ont été publiées. L'OIT est connue pour le volume de travail qu'elle fournit et l'excellente qualité de ses rapports.

La question n'est pas de savoir si les choses vont mieux car il est indéniable qu'elles vont mieux. C'est pour cette raison que des millions de travailleurs doivent remercier l'OIT, son personnel et ses anciens directeurs généraux de leur excellent travail et de ce qu'ils ont fait pour améliorer leur situation partout dans le monde.

La vraie question que nous devons nous poser est de savoir si cela est suffisant ou si nous pouvons faire davantage et, dans ce dernier cas, quelle démarche adopter?

Les conventions ne peuvent être ratifiées et rester ensuite lettre morte. Nous devons tout faire pour les appliquer et faire en sorte que les principes qu'elles consacrent soient transcrits dans les législations nationales.

Le Directeur général a raison d'insister sur le rôle de l'OIT en matière de contrôle. L'OIT doit réexaminer et renforcer ses mécanismes de contrôle.

Maurice a adopté 55 conventions de l'OIT, dont les huit conventions fondamentales. En tant que ministre du Travail, je suis fier de le proclamer, Maurice est le premier pays d'Afrique et le troisième au niveau mondial à ratifier la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011.

Nos lois sur l'emploi ont été amendées à l'issue de longues consultations avec les syndicalistes, les employeurs et l'OIT. Nos mandants tripartites ont signé le Programme national de promotion du travail décent en novembre 2012. Nous avons pris des mesures réglementaires novatrices qui contribuent à renforcer davantage la protection offerte par notre législation aux travailleurs migrants.

Maintenant, il reste un sujet à aborder, un sujet sur lequel je ne cesse de m'interroger. Maurice a accompli ces actions louables, suivi tout ce qu'il convenait de suivre en termes de conventions, appliqué sa législation et encouragé la négociation collective, et ce comme tant d'autres pays.

C'est pourquoi, à mon humble avis, il est temps pour l'OIT de revoir son mécanisme de contrôle afin de faire en sorte qu'elle reconnaisse et souligne

la qualité du travail accompli par des pays comme Maurice et bien d'autres.

Il est temps que l'OIT change. Il est temps aussi que ce changement s'accomplisse dans un esprit de responsabilité. L'heure est désormais venue d'agir en ce sens.

En guise de conclusion, je voudrais une fois encore remercier l'OIT de la poursuite de sa coopération avec la République de Maurice. Je tiens à assurer au Directeur général et à son personnel que Maurice n'a jamais cessé de croire aux idéaux de l'OIT et s'attache en permanence à les promouvoir.

Original arabe: M. ABU EL RAGHEB (employeur, Jordanie)

En mon nom propre et au nom des employeurs de mon cher pays, j'ai le plaisir d'adresser mes félicitations à M. Nidal Katamine, ministre du Travail du Royaume hachémite de Jordanie, pour son élection à la présidence de cette session de la Conférence. J'aimerais vous dire combien je suis heureux de participer à cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail, qui se tient dans un contexte mondial exceptionnel, eu égard aux conséquences durables de la crise économique internationale et aux vents de protestations qui agitent notre région, le Moyen-Orient. Cela se répercute sur les trois partenaires sociaux: gouvernements, employeurs et travailleurs.

J'aimerais également féliciter le Directeur général du BIT, M. Guy Ryder, ainsi que tous ses collaborateurs. Je salue le Bureau régional de l'OIT à Beyrouth, sa directrice, M^{me} Nada Al-Nashif, et tout son personnel, avec lesquels nous collaborons de manière excellente et qui ont toujours répondu à nos demandes, ainsi que toutes les actions menées pour améliorer les conditions de travail dans le Royaume hachémite de Jordanie.

Permettez-moi également de remercier M. Daniel Funes de Rioja, Vice-président employeur, et tous les membres du groupe des employeurs, dont les efforts productifs et continus ont contribué au succès de cette Conférence.

Depuis l'établissement de l'Etat de Jordanie, nous sommes constamment confrontés à la souffrance, notamment parce que nous accueillons régulièrement tous nos frères et sœurs réfugiés, plus récemment des réfugiés syriens. Cela fait peser de nombreuses pressions sur nous tous, partenaires sociaux, qui soulèvent à leur tour des défis qu'il nous faut relever, tels que la recherche d'un équilibre, la fourniture de services, la réglementation du marché du travail et de son approvisionnement par l'instauration de pratiques décentes. Nous pourrions y parvenir en élaborant des systèmes législatifs intégrés, des réglementations et des programmes ciblés visant à atteindre l'équilibre requis.

Malgré ces importants défis et difficultés, le Royaume continue à jouer un rôle prépondérant et historique en renforçant les principes et valeurs relatifs au travail, en protégeant les acquis des travailleurs et en garantissant des conditions de travail décentes, respectueuses des droits de l'homme et conformes aux dispositions des chartes internationales et des conventions pertinentes, sous la houlette de Sa Majesté le Roi Abdallah II ben al-Hussein. Ainsi, nous sommes en train de revoir l'ensemble des réglementations relatives au travail et de réformer et restructurer le secteur de l'emploi et de la formation professionnelle dans le Royaume. Des travaux sont également menés pour assurer la mise en œuvre de tous les programmes de promo-

tion du travail décent et poursuivre la lutte contre le travail des enfants ainsi que la réglementation de tous les secteurs d'activité.

Ces efforts se sont traduits par le lancement de la stratégie nationale de l'emploi, qui a fait l'objet d'un consensus de l'ensemble des partenaires sociaux. Les employeurs ont joué un rôle essentiel dans la formulation de ses éléments et dans l'adoption de toutes les mesures permettant sa mise en œuvre sur le terrain. Cette stratégie, qui porte notamment sur le cadre institutionnel et réglementaire, ainsi que sur les facteurs de l'offre et de la demande, a pour objectif d'instaurer un environnement de travail approprié, conforme aux pratiques internationales.

S'agissant du cadre institutionnel et réglementaire, la stratégie comporte des axes importants qui ont trait à la répartition des tâches et à la structure des institutions chargées de réglementer le travail, ainsi qu'à l'élaboration de lois visant à améliorer l'environnement de travail dans le Royaume. Pour ce qui est de la demande, la stratégie fixe de nombreux objectifs au niveau macroéconomique, notamment l'amélioration de la vie et des conditions de travail des travailleurs par le renforcement de la stabilité des indicateurs macroéconomiques.

S'agissant de l'offre, la stratégie prévoit des objectifs liés à la structure du système d'éducation, à la formation professionnelle, aux politiques de migration, à la participation des femmes dans l'économie et à tous les thèmes qui influencent l'offre.

Aujourd'hui, je peux vous dire que la Jordanie œuvre à l'élévation du niveau de vie des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions et de leur environnement de travail. Nous sommes tous partenaires dans ce domaine et nous conserverons cette approche malgré les défis rencontrés et le manque de ressources.

Une occasion précieuse m'est offerte de demander à l'OIT et à la communauté internationale d'aider mon pays et ses employeurs, notamment les chambres d'industrie et différentes organisations, à jouer un plus grand rôle compte tenu des difficultés auxquelles nous faisons face dans cette région troublée du monde.

Nous aimerions aussi appeler l'OIT à accroître ses efforts pour assurer un niveau de vie décent aux travailleurs et employeurs dans les territoires arabes occupés, et à collaborer avec les organisations internationales pour mettre un terme à l'établissement de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés.

En conclusion, j'aimerais vous remercier très sincèrement de m'avoir écouté et je souhaite plein succès à cette session de la Conférence, de même que je souhaite plein succès à l'Organisation.

M. SALIM (travailleur, Comores)

C'est pour moi un honneur et un privilège de m'adresser à cette auguste assemblée au nom des travailleurs et travailleuses des Comores.

Pour ce qui est du rapport du Directeur général, la Confédération des travailleuses et travailleurs des Comores note avec satisfaction les efforts consentis, étant entendu qu'ils sont en conformité avec les engagements pris par le Directeur général lors de son investiture.

A ce sujet, j'espère que les réformes envisagées par le Directeur général doivent continuer afin de permettre à notre Organisation de faire face aux en-

jeux économiques planétaires qui font plusieurs victimes de par le monde, et surtout les travailleurs et les populations vulnérables.

Nous constatons avec regret que les politiques d'austérité montées de toutes pièces par les institutions financières internationales ont montré les limites de leur capacité à endiguer la crise économique qui secoue aujourd'hui le monde. Plusieurs rapports corroborent cette affirmation.

Il appartient à notre Organisation, avec son expertise incontestée, de faire face aux institutions, de leur faire valoir que le tripartisme a fait ses preuves et, à lui seul, peut apporter des solutions véritables, au moyen de véritables politiques sociales participatives qui seront le fer de lance d'une relance économique réelle avec la création d'emplois décents.

L'Afrique connaît aujourd'hui une croissance économique qui dépasse les 6 pour cent. On peut conclure qu'elle résiste bien à la crise économique mondiale. Seulement, nous constatons en même temps que les jeunes des pays africains sont plus touchés par le chômage malgré la richesse de ce continent. C'est la raison pour laquelle nous exhortons l'Union africaine à travailler de concert avec l'OIT afin d'asseoir des bases solides pour que les richesses africaines servent d'abord aux jeunes africains.

Les Comores sont Membre de l'OIT depuis 1978. Il y a déjà 35 ans. Il convient de faire un état des lieux des avancées en matière de respect des conventions internationales et des autres instruments de l'Organisation.

Permettez-moi de faire le constat suivant: depuis leur accession à l'indépendance, les Comores n'ont pas connu de stabilité à cause d'une décolonisation inachevée. Mayotte, la quatrième île des Comores, sous administration française, constitue un pôle de déstabilisation permanente des autres îles de l'Union des Comores.

Je vous avoue ici que la situation a progressé ces cinq dernières années en matière de dialogue social aux Comores. Nous avons pu, dans le cadre tripartite, adopter un programme par pays de promotion du travail décent, réviser le Code du travail, valider une politique nationale sur le dialogue social et une politique nationale sur l'emploi, mettre en place le Conseil consultatif du travail et de l'emploi et verser une dotation en vue de la création d'une maison de l'emploi. Les travailleurs comoriens ont pris une part active dans ces réalisations et le BIT a joué un rôle capital à travers son assistance et sa coopération technique.

La Société comorienne de l'électricité est dans une situation préoccupante. J'ai l'assurance des autorités comoriennes que cette situation sera réglée par le dialogue social. Je profite donc de cette occasion pour saluer cet engagement des autorités comoriennes. Nous saluons également le fait que le tripartisme comorien va de l'avant.

Nous espérons que, à la prochaine session, les Comores auront l'honneur de vous dresser un bilan positif grâce à la politique sociale qu'elles sont en train de mener sous l'égide de M^{me} la ministre de l'Emploi, du Travail et de la Formation professionnelle.

Original anglais: M^{me} MUGO (employeuse, Kenya)

Au nom de la Fédération des employeurs du Kenya, je me félicite du rapport concis et concret publié par le Directeur général. C'est là un changement de ton dans l'Organisation, qui nous permet de

mettre l'accent sur les domaines prioritaires. Les employeurs restent déterminés à jouer leur rôle de promoteurs de la justice sociale au travail et à rendre ce monde meilleur pour les générations futures. Alors que l'OIT se rapproche des célébrations de son centenaire, il est temps de faire un bilan et de réfléchir aux recommandations formulées, entre autres, dans les domaines suivants.

S'agissant des changements démographiques, les prévisions montrent que la croissance économique va ralentir. La question majeure est de savoir comment les pays parviendront à concilier chômage élevé, réduction de la pauvreté et création d'emplois. Le principe d'une croissance génératrice d'emplois ne supposera pas forcément la croissance des emplois décents ou verts, à moins que les gouvernements ne prennent des mesures délibérées pour ralentir la croissance démographique.

Le fait que la population mondiale semble, lentement mais sûrement, devoir atteindre 9,3 milliards de personnes d'ici à 2050 et que l'essentiel de cette croissance démographique a lieu dans les pays en développement mérite réflexion. La population africaine est celle qui croît le plus rapidement; c'est donc en Afrique qu'il sera le plus difficile de donner un emploi à chacun, sans même parler d'emplois décents. Par conséquent, le travail futur de l'OIT doit essentiellement consister à aider ses mandants à contribuer à la création d'emplois. Les débats sur la création d'emplois ne doivent pas seulement mettre l'accent sur les emplois verts.

Pour ce qui est de l'impact de l'adoption des TIC sur l'emploi, le monde en développement adopte rapidement les innovations technologiques pour réduire les coûts de production. Compte tenu de la concurrence croissante et de la lutte qui en découle pour la survie des entreprises, il est nécessaire d'adopter une approche équilibrée pour veiller à ce que l'adoption des TIC n'entraîne pas de chômage de masse.

Les gouvernements doivent accorder la priorité aux enquêtes sur la main-d'œuvre, afin d'effectuer une planification adaptée, et à la révision des programmes d'enseignement, pour remédier à l'inadéquation traditionnelle entre l'offre de compétences et la demande du marché du travail.

Des efforts doivent être consentis en vue d'établir une collaboration étroite avec l'industrie et des liens avec les établissements d'enseignement, pour veiller à ce que l'enseignement et la formation tiennent compte des besoins de l'industrie. L'OIT doit jouer un rôle de chef de file en reproduisant les succès constatés ici et là pour améliorer la transition de l'école au travail.

S'agissant du lien entre rémunération et productivité, les éléments de preuve dont nous disposons indiquent que la rémunération devrait être liée à la productivité, mais les gouvernements des pays en développement n'ont pas investi dans cette notion de productivité, avec pour résultat que la rémunération est de plus en plus supérieure à la productivité.

L'appel lancé par les employeurs à l'OIT pour que celle-ci soutienne des augmentations de revenu fondées sur la productivité est plus urgent que jamais. Ceci permettra aux pays comme le Kenya de lutter contre la spirale des salaires dans le secteur public. Le coût énorme des salaires du secteur public a aussi un effet sur les niveaux de rémunération du secteur privé. Les rémunérations plus élevées demandées, qui dépassent les moyens des pays en développement, sont l'équivalent d'un suicide éco-

nomique lent mais assuré! Il faut inverser cette tendance.

Pour ce qui est de la promotion de la durabilité des entreprises, la plupart des pays en développement sont caractérisés par un secteur informel important, où le respect des prescriptions juridiques, la durabilité des entreprises et les normes du travail sont des notions étrangères. L'OIT doit collaborer avec les partenaires sociaux dans les pays en développement pour renforcer les capacités allant dans le sens de la formalisation du secteur.

Le secteur formel est hautement réglementé et surtaxé de manière à pouvoir soutenir l'ensemble de l'économie, alors qu'en réalité, près de 80 pour cent au moins de la population travaillant dans les économies en développement font partie du secteur informel.

Nous ne pouvons pas continuer de parler de durabilité des entreprises, de création d'emplois décents ou verts et de respect des normes du travail de l'OIT ici alors que nous n'arrivons pas à trouver de solution durable aux problèmes posés par le secteur informel.

La réalisation des objectifs de l'OIT suppose un engagement tripartite, maintenant plus que jamais. La durabilité des entreprises et la création d'emplois doivent être au cœur de nos débats, de façon à offrir aux jeunes la possibilité de gagner leur vie. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions garantir l'avenir des futures générations.

M^{me} LEHTO-KOMULAINEN (*travailleuse, Finlande*)

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection.

Je voudrais remercier le Directeur général pour son rapport intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, ainsi que pour son rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, qui reste préoccupante.

L'adoption, la promotion et la supervision des normes internationales du travail sont depuis quatre-vingt-quatorze ans au cœur du mandat de l'Organisation internationale du Travail. Ce système international normatif est unique et précieux. Nous, les mandants tripartites, avons le devoir de le préserver, de le renforcer et, le cas échéant, de l'adapter aux nouveaux défis mondiaux et structurels.

L'année dernière, nous avons eu l'immense privilège de recevoir Aung San Suu Kyi ici à la Conférence. C'était un grand moment. En même temps, c'était la preuve irréfutable que notre système de contrôle fonctionne bien et résiste au temps, même dans les conditions les plus difficiles. Nous pouvons en être fiers.

La liberté syndicale, le droit d'organisation et le droit de négociation collective sont les droits fondamentaux du travail. Ces droits doivent être respectés et appliqués. L'Organisation internationale du Travail a déjà, dans les années vingt, montré que le droit de grève fait partie intégrante de la liberté syndicale. Ce droit est important pour sauvegarder et promouvoir les intérêts des travailleurs.

Il est essentiel que les organisations des travailleurs comme celles des employeurs soient vraiment libres et indépendantes et qu'elles puissent fonctionner dans un environnement sûr. C'est une des conditions préalables à un vrai dialogue social.

Selon le rapport du Directeur général, l'OIT a l'obligation, en vertu de sa Constitution, de pro-

mouvoir la négociation collective et le dialogue social. En Finlande, comme dans tous les pays nordiques, la négociation collective et les conventions collectives font partie d'une longue tradition; elles sont à la base de notre système social, mais notre pays a également su faire face aux difficultés liées aux crises financières, économiques et sociales, et je suis persuadée qu'il saura encore le faire dans les années à venir.

Le rapport invite l'Organisation internationale du Travail à innover. Quant aux normes, nous devons en particulier examiner les nouvelles formes de travail, sans oublier la situation des chômeurs. Lequel d'entre nous ne connaît pas quelqu'un qui a perdu son emploi?

La discussion récurrente sur l'emploi de l'année prochaine doit traiter du chômage d'une manière concrète et déboucher sur des propositions. Une des initiatives évoquées par le Directeur général concerne les relations avec les entreprises. Quelles sont les responsabilités réelles des entreprises multinationales? Certaines ne tiennent pas compte du travail décent. Et, même si certaines participent aux initiatives volontaires, elles ne respectent pas toutes le droit d'organisation et de négociation collective des travailleurs. C'est le cas dans leurs chaînes internationales d'approvisionnement.

Entre l'initiative sur l'éradication de la pauvreté et l'initiative sur les femmes au travail, il y a un lien remarquable. Quant aux écarts de rémunération entre hommes et femmes, ce problème reste à résoudre aussi dans mon pays.

Pour conclure, les violations des droits syndicaux, l'impunité, le travail forcé, la discrimination et le travail des enfants existent toujours, aussi les travailleurs et les travailleuses et leurs familles ont-ils toujours besoin de l'Organisation internationale du Travail.

Notre Organisation mérite d'être respectée car la respecter c'est respecter notre travail commun et individuel. Nous avons fait de l'OIT ce qu'elle est aujourd'hui. Ensemble, nous irons plus loin demain.

Original arabe: M. SUWALEM (ministre du Travail et du Renforcement des capacités, Libye)

J'ai le plaisir, ainsi que la délégation qui m'accompagne, de vous transmettre les salutations du peuple, du gouvernement et du Premier ministre de la Libye, M. Ali Zeidan. J'adresse mes vœux de réussite à cette Conférence.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Libye a vécu une sombre période marquée par l'oppression, la pauvreté et le sous-développement. Après le soulèvement populaire qui a conduit à la victoire de la glorieuse révolution du 17 février 2011, la Libye s'est retrouvée face à de nouvelles difficultés dont les plus importantes sont les suivantes.

Près de 50 000 travailleurs ont perdu leur emploi à la suite du retrait des sociétés d'investissement et des sociétés chargées de la mise en œuvre des projets. Un nombre croissant de diplômés ne trouvent pas de travail, et le pays doit faire face à un afflux de travailleurs migrants illégaux ayant gagné notre pays après la révolution.

Le ministère de la Formation et du Travail a pris un certain nombre de mesures pour améliorer la situation.

Il a été décidé de verser leurs salaires aux travailleurs libyens des entreprises qui ont quitté le pays.

Les demandeurs d'emploi ont été recensés, un programme de formation ciblant 60 000 deman-

deurs d'emploi a été lancé, et de nombreux demandeurs d'emploi ont été envoyés à l'étranger pour suivre, en sus d'une formation professionnelle, des cours d'anglais et de technologie de l'information. Quelques demandeurs d'emploi ont pu trouver du travail dans le secteur public et le secteur privé.

Le gouvernement a organisé plusieurs colloques et conférences avec le secteur privé pour promouvoir le dialogue social et parvenir à des complémentarités et des objectifs communs.

Nous nous sommes attachés à réglementer le marché du travail et à lutter contre le trafic de la main-d'œuvre et l'immigration clandestine. Nous avons également entrepris de régulariser les travailleurs migrants en Libye dans le cadre d'arrangements contractuels pour répondre aux besoins du marché du travail et avons renvoyé dans leurs pays d'origine les travailleurs en situation illégale. A cet égard, nous essayons d'établir avec les pays voisins exportateurs de main-d'œuvre un cadre de collaboration qui réponde aux intérêts de toutes les parties.

En ce qui concerne la mise à jour de notre législation, le ministère a entrepris de mettre au point un nouveau Code du travail ainsi qu'une loi sur les syndicats, en collaboration avec les partenaires sociaux. Notre but est de parvenir à une législation équitable qui protège les droits des travailleurs et de leurs organisations, tout en répondant aux exigences des normes internationales du travail et des pactes et instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme.

Pour ce qui est des conventions internationales, le ministère s'attache à répondre aux observations de la commission d'experts de l'OIT. Neuf réponses ont d'ores et déjà été envoyées. Le travail est en cours pour le restant des observations.

Concernant l'annexe au rapport du Directeur général sur «la situation des travailleurs des territoires arabes occupés», il convient de rappeler combien les autorités israéliennes bafouent les droits de ces travailleurs de ces territoires: la liberté syndicale n'est pas reconnue; les conventions ainsi que les droits fondamentaux, civils et politiques de la population sont violés; les enfants sont agressés; et les terres palestiniennes sont depuis des décennies confisquées par l'occupant et ses colonies.

Face à cette longue période d'oppression, la communauté internationale doit réagir pour protéger les civils palestiniens et leurs droits. Nous invitons donc l'Organisation internationale du Travail à créer une commission permanente chargée de faire le point sur la situation des Palestiniens, notamment des employeurs et des travailleurs, et de veiller à leur bien-être. Cette commission exercerait son mandat jusqu'à la fin de l'occupation israélienne.

Enfin, nous voudrions adresser nos sincères remerciements à la communauté internationale, aux organisations de la société civile et aux gouvernements amis pour l'aide et l'assistance qu'ils apportent à la population libyenne.

Nous vous remercions de votre attention et souhaitons pleine réussite à cette Conférence.

M. ZAKANE (*ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, Burkina Faso*)

Prenant la parole pour la première fois devant cette auguste assemblée, je voudrais, au nom de la délégation du Burkina Faso et en mon nom propre, saluer la tenue de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail autour du thème *Construire l'avenir avec le travail décent*, tout en félici-

tant le Président du Conseil d'administration et le Directeur général du Bureau international du Travail pour la qualité de leurs rapports.

Le Burkina Faso souscrit pleinement à cette vision qui met un accent particulier sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique ainsi que sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts.

L'emploi et la protection sociale, dans ce nouveau contexte, constituent des enjeux majeurs pour le développement de nos Etats au regard de la progression du chômage des jeunes et du faible taux de couverture sociale dans la plupart de nos pays.

En matière d'emploi, la montée continue du chômage dans les Etats Membres nous fait prendre conscience de la nécessité d'y consacrer une politique spécifique.

Lors du Sommet spécial sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, tenu en septembre 2004 à Ouagadougou au Burkina Faso, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine s'étaient engagés à promouvoir l'emploi pour mieux lutter contre la pauvreté.

Conformément aux conclusions de cette rencontre de haut niveau, le Burkina Faso a renforcé son cadre institutionnel de promotion de l'emploi et s'est doté d'une politique nationale de l'emploi. Dans ce cadre, il organise chaque année un forum national des jeunes et met en œuvre depuis 2012 un programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes.

En septembre 2014, mon pays accueillera le Sommet de Ouagadougou+10 qui permettra aux chefs d'Etat et de gouvernement du continent africain d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du plan d'action de Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, dix ans après leur adoption.

Ce sommet spécial sera également l'occasion de réfléchir et de statuer sur l'Agenda de l'après-2015 des objectifs du Millénaire pour le développement au regard des nouveaux défis qui interpellent aujourd'hui la communauté internationale dans ce domaine.

Le Burkina Faso se réjouit d'organiser cette rencontre continentale d'évaluation de la décennie de la mise en œuvre des engagements pris en 2004 et invite l'OIT à s'impliquer, aux côtés de l'Union africaine, pour la réussite de ce sommet extraordinaire.

En matière de protection sociale, l'ampleur de la crise économique mondiale exige un renforcement de nos politiques de protection sociale et témoigne de l'urgence de la mise en œuvre de politiques de justice sociale dans nos pays.

Le Burkina Faso s'est résolument engagé dans un processus d'extension de la protection sociale à travers l'adoption, en septembre 2012, d'une politique nationale de protection sociale visant à assurer à la population nationale un socle minimum de protection sociale, conformément aux recommandations pertinentes issues de la Déclaration tripartite de Yaoundé d'octobre 2010.

Dans ce cadre, le pays s'engage à mettre en place, à partir de 2015, un système d'assurance-maladie universelle permettant d'offrir à chaque citoyen un minimum de soins de santé indispensables pour mener une vie décente et a entrepris l'élaboration d'un cadre stratégique de développement de mutuelles sociales en vue d'accélérer l'extension de l'assurance-maladie à l'ensemble de la population.

La résurgence des crises sociales à travers le monde montre que, une fois de plus, les défis ne peuvent être relevés sans concertation préalable de tous les acteurs impliqués.

C'est pourquoi le gouvernement du Burkina Faso salue l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de la question récurrente du dialogue social et souhaite que les conclusions des travaux de la commission puissent nous aider à renforcer le dialogue social et le mécanisme de prévention et de règlement des conflits sociaux dans nos Etats.

Il est urgent de partager nos expériences et de conjuguer nos efforts afin d'élaborer des politiques et programmes fondés sur la quête d'une mondialisation équitable, la protection des économies vulnérables face aux chocs externes et le respect de l'environnement. Il importe également d'œuvrer pour un développement capable de générer des emplois et des entreprises durables, respectueux des droits des travailleurs, de l'égalité entre hommes et femmes et protégeant les personnes défavorisées.

J'ai foi en notre capacité à relever le défi de la mise en œuvre de ce pacte fondé sur l'Agenda du travail décent. Dans ce sens, nos différents Etats devraient prendre des engagements fermes et apporter des réponses concrètes, réalistes et durables aux questions de l'emploi et de la protection sociale dans le monde.

Original anglais: M. LOKUGE (ministre du Travail et des Relations professionnelles, Sri Lanka)

Permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Pour commencer, je voudrais adresser mes félicitations et mes remerciements au Directeur général pour son rapport extrêmement intéressant et éclairé, dans lequel il décrit la voie positive, efficace et porteuse de succès qu'emprunte l'OIT à l'approche de son centenaire.

Je salue les réformes que le Directeur général a introduites en mettant l'accent sur sept domaines cruciaux et 19 résultats, en vue d'atteindre les objectifs du travail décent et de la justice sociale. Par ailleurs, le gouvernement de Sri Lanka reconnaît que l'OIT et ses mandats doivent relever les défis du tripartisme, des normes et de la cohérence, au sein de l'Organisation même et des entreprises, comme l'indique le Directeur général dans son rapport.

En plus d'établir des normes en matière de conditions de travail, l'OIT joue un rôle d'organe de réflexion en menant des recherches sur les nouvelles questions relatives au monde du travail en général et, plus particulièrement, en veillant au respect des dites normes par les Etats Membres et en leur fournissant une aide appropriée.

L'OIT joue également un rôle de catalyseur en encourageant les alliances multilatérales avec d'autres institutions, afin de promouvoir la collaboration sur des questions sociales et liées au travail relevant des pouvoirs publics et l'instauration de la justice sociale. Le rôle de l'OIT dans les discussions relatives au programme de développement pour l'après-2015 est extrêmement louable.

Du fait de sa nature tripartite, l'OIT est aux avant-postes de l'amélioration du niveau de vie des travailleurs et travailleuses. Je suis fermement convaincu que le dialogue social fondé sur le tripartisme peut apporter une contribution significative au développement global des pays.

Le Conseil consultatif national du travail et les conseils consultatifs provinciaux du travail de Sri Lanka ainsi que les mécanismes de fixation des salaires minima établis en vertu de l'ordonnance sur les conseils salariaux sont des exemples d'institutions tripartites existant sur notre marché du travail. Si nous ne comprenions pas la véritable signification du tripartisme et du dialogue social, il nous serait très difficile de favoriser l'établissement de relations harmonieuses entre travailleurs et employeurs en vue d'améliorer les conditions de travail et la productivité, éléments essentiels à notre développement socio-économique.

Nous sommes fiers de pouvoir dire que, depuis notre indépendance en 1948, nos politiques reposent sur le développement social. L'enseignement gratuit de l'école primaire à l'université, l'accès gratuit à la santé et d'autres mesures à vocation sociale permettent à Sri Lanka d'occuper la 92^e place au classement de l'indice de développement humain.

Conscients de l'importance d'une croissance équilibrée et inclusive, nous avons mis en œuvre des programmes de développement rural tels que le *Gama Neguma*, le *Maga Neguma* et le *Pura Neguma*, dans le cadre de la *Mahinda Chinthana* ou vision pour l'avenir définie par le Président de la République. Le *Gama Neguma* est destiné à améliorer les conditions de vie des communautés rurales marginalisées à cause du développement rapide des zones urbaines. Le programme *Maga Neguma* est axé sur la construction de routes et d'autres projets visant à relier les villages et petites villes des zones rurales, tandis que le *Pura Neguma* a pour objectif de doter les petites villes rurales des infrastructures nécessaires à la mise en place d'un marché pour les produits locaux.

Les résultats sont assez impressionnants. Par exemple, dans les parties septentrionale et orientale du pays, des pêcheurs repartent en mer, des agriculteurs reviennent aux champs, alors que pendant près de trois décennies cela leur était impossible. Le thème de ces programmes est central au regard des objectifs de l'OIT.

Je voudrais remercier l'OIT pour le soutien considérable et la coopération dont elle fait bénéficier Sri Lanka, notamment dans le cadre d'initiatives récentes telles que l'élaboration de politiques nationales dans les domaines des ressources humaines et de l'emploi, l'étude de la protection sociale, la préparation d'une politique d'inspection du travail et la mise en œuvre d'un système d'inspection du travail.

Je pense que ces initiatives sont conformes aux objectifs de l'OIT et j'espère que nous continuerons à bénéficier de l'assistance technique de l'Organisation. En conclusion, je voudrais rappeler l'importance des initiatives proposées par le Directeur général à l'approche du centenaire de l'Organisation. Je suis certain que leur mise en œuvre apportera une contribution considérable au monde du travail.

Original anglais: M. TANOMVORSIN (employeur, Thaïlande)

Je transmets les salutations des employeurs de la Thaïlande au Président.

Je suis venu ici aujourd'hui pour vous parler des relations du travail en Thaïlande et de la situation économique de mon pays.

En tant que partenaire tripartite et représentant employeur, je suis fier et ravi de pouvoir annoncer à la Conférence que cela fait longtemps que la

Thaïlande n'a pas connu de conflit social, ce qui est en soi un phénomène assez exceptionnel.

Les dirigeants syndicaux, quelles que soient leurs tendances ou leurs orientations politiques, semblent être devenus plus patients et plus conciliants. Les employeurs les considèrent maintenant comme des partenaires, comme des membres de leur famille et désormais employeurs et travailleurs dialoguent sur un pied d'égalité au sein des structures tripartites.

Pour en venir à des questions de fond, je suis fier de pouvoir vous dire qu'à l'heure actuelle la situation est très encourageante en Thaïlande. Tout d'abord, le PIB thaïlandais en 2012 a connu une croissance d'environ 5,5 pour cent et devrait progresser au même rythme au cours des années à venir. Le nouveau salaire minimum est de 300 bath (ce qui équivaut à 10 dollars des États-Unis par jour). Ce salaire minimum qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 permettra de renforcer le pouvoir d'achat des travailleurs et d'améliorer leur niveau de vie. Les travailleurs sont également ravis de bénéficier d'une meilleure protection sociale.

Bien que plusieurs secteurs de notre économie soient largement dépendants des travailleurs migrants, nous ne sommes pas confrontés au problème du travail des enfants car ces derniers sont pratiquement tous scolarisés et reçoivent une éducation gratuite jusqu'à l'âge de 15 ans. Des manuels scolaires et des uniformes leur sont fournis gratuitement ainsi que des tablettes PC qui leur permettent d'entrer de plain-pied dans la modernité.

Pour ce qui est du travail décent, je peux vous assurer que, en raison de la pénurie de main-d'œuvre, des mesures de protection sociale du gouvernement et de la promotion de la responsabilité sociale des entreprises, les employeurs se font concurrence pour améliorer les conditions de travail dans leurs entreprises et attirer ainsi des travailleurs.

Pour ce qui est des projets d'infrastructure dans le secteur des transports, de la communication et de l'énergie, nous avons investi en coordination avec les autres pays de l'ASEAN, près de 74 millions de dollars E.-U. dans des trains à grande vitesse qui desserviront, d'une part, le couloir économique Nord-Sud reliant la Chine, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande, la Malaisie et Singapour et, d'autre part, le couloir économique Est-Ouest qui passera par le Viet Nam (Da Nang), la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Myanmar (Tavoy): ce grand projet permettra de créer un grand nombre d'emplois.

La communauté économique de l'ASEAN, qui représente une population d'environ 600 millions de personnes, entrera en vigueur en 2015, ce qui permettra de créer de nouvelles possibilités pour le commerce et l'investissement notamment grâce à des accords de libre-échange élargis.

De plus, les activités qui vont se créer dans les secteurs du tourisme, de la communication, de la santé et de l'éducation de l'ASEAN+3 ne manqueront pas de stimuler la demande de main-d'œuvre. De nouvelles compétences seront nécessaires par exemple, dans le domaine linguistique ou dans celui des techniques de la communication.

Pour ce qui est de la campagne verte, je puis vous assurer que la Thaïlande n'est que trop consciente des conséquences catastrophiques de la pollution de l'environnement. Une campagne verte a été lancée par leurs Majestés le Roi et la Reine de Thaïlande. Grâce à la sensibilisation du public et au soutien de toute la population, cette campagne qui est au cœur

des priorités nationales est menée avec détermination depuis plus de dix ans.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je saisis cette occasion pour vous souhaiter à tous un agréable séjour à Genève.

Merci et que Dieu vous bénisse!

Original anglais: M. SIMEONOV (employeur, Bulgarie)

Permettez-moi avant toutes choses de féliciter le Président, qui s'est vu confier cette grande responsabilité. Je lui souhaite, ainsi qu'aux Vice-présidents, un plein succès dans cette Conférence internationale du Travail.

Le rapport du Directeur général porte sur l'avenir de l'Organisation et les dimensions sociales d'une tâche importante pour l'économie mondiale: l'obtention de la croissance. Les autres points de l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail sont également d'une très grande importance, et le facteur temps est capital pour l'OIT.

Les difficultés économiques accroissent les tensions sociales, et le mécontentement de la population, face à la situation actuelle, est plus que palpable. Ainsi, l'OIT a une chance unique de redécouvrir le rôle qui lui a été attribué, à savoir être une instance de coordination et de discussion pour tous les représentants des partenaires qui déterminent l'essence de la société – les employeurs, les syndicats et les gouvernements. Tous les conflits d'importance, dans le monde et entre pays, ont une dimension sociale et un contexte propres. Laisser passer cette chance serait très préjudiciable à la société, et provoquerait de nouvelles pressions incompatibles avec un développement dans la paix, sans conflit – c'est-à-dire avec ce qui, pour elle, constitue l'essentiel.

C'est pourquoi les organisations d'employeurs de la Bulgarie, et en particulier la Chambre bulgare de commerce et d'industrie, ont fait de leur mieux l'année dernière pour neutraliser les tentatives du précédent gouvernement, lequel entendait intervenir dans le dialogue tripartite et violer la liberté syndicale et la liberté d'organisation des employeurs de Bulgarie. Le conflit et la confrontation ont été suscités par l'adoption de changements discriminatoires dans la loi relative au dialogue tripartite, à l'effet d'exclure les organisations les plus anciennes qui, au niveau des employeurs, avaient conçu ce dialogue sous sa forme moderne.

Notre réaction a été immédiate: tout d'abord, un veto a été recherché en opposition au Président de la République de Bulgarie, puis la Cour constitutionnelle de notre pays a jugé que les amendements discriminatoires apportés au Code du travail étaient contraires à la Constitution et violaient de façon flagrante le principe de la liberté syndicale.

Il semblerait que la leçon n'ait pas encore été suffisamment claire. Le dernier jour de son mandat, l'Assemblée nationale a adopté un autre amendement anticonstitutionnel, à savoir l'obligation, pour les membres des organes de collaboration et de contrôle des organisations officiellement reconnues des partenaires sociaux qui participent aux activités du Conseil national pour la coopération tripartite, de déclarer leurs biens en ligne, ce qui, du ferme avis d'experts juridiques faisant autorité, constitue une autre violation des droits civils, des principes fondamentaux de l'économie de marché et de l'égalité entre entités économiques dans un contexte de concurrence normal.

Ce n'est pas par hasard que ce gouvernement, qui traite ainsi la sphère sociale et les partenaires sociaux, a dû démissionner avant la fin de son mandat, sous la pression des citoyens dans la rue. Ce n'est pas non plus un hasard que le parti politique qui a présenté les derniers changements n'a pas encore acquis la confiance des électeurs et ne sera pas représenté au Parlement dans sa configuration actuelle.

Permettez-moi encore d'affirmer que nous sommes déterminés à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire en sorte que ces dispositions respectent la Constitution de la Bulgarie, que ce soit en réformant la loi – tous les partis politiques du nouveau Parlement qui a tenu sa première session le 21 mai de cette année nous soutiennent en la matière – ou en recourant une fois encore à la Cour constitutionnelle de la République de Bulgarie. Sans aucun doute, l'expérience de l'OIT nous sera alors très utile, tout comme, il convient de le noter, nous a été utile le soutien de l'Organisation internationale des employeurs, et plus particulièrement de son secrétaire général de l'époque, M. Antonio Peñalosa.

En notre qualité d'organisations des employeurs de Bulgarie, prêtant assistance à nos membres dans leur travail quotidien, nous sommes en contact permanent avec eux et nous veillons à ce que leurs points de vue sur le contexte économique et les mesures urgentes du gouvernement atteignent leurs destinataires en temps utile et soient suivis de faits dans la pratique. Il n'y a pas d'autre moyen d'assurer la reprise économique. C'est la seule façon de rétablir la paix sociale et de susciter un climat de coopération et de dialogue plus adéquat et plus constructif.

Enfin, je tiens à rappeler que les organisations d'employeurs de Bulgarie sont déterminées à œuvrer au renforcement de l'autorité et du rôle de l'OIT et de la Conférence, qui représentent l'instance la plus importante pour parvenir à cet objectif vital pour la société et le monde dans son ensemble.

M. GUEDON (*ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Développement durable, Gabon*)

Je voudrais, au nom de la délégation que je conduis et en mon nom propre, joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser, ainsi qu'à l'ensemble du bureau, mes chaleureuses félicitations pour votre élection et la manière dont vous conduisez nos travaux.

Permettez-moi avant tout de saisir cette occasion pour assurer au nouveau Directeur général du Bureau international du Travail, M. Guy Ryder, notre soutien et notre confiance dans la lourde mission qui lui incombe désormais de défendre, de manière pragmatique, les intérêts de notre institution tripartite pour accroître son influence dans les forums mondiaux.

En parcourant le premier rapport présenté par M. Ryder, rapport intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, j'ai noté avec intérêt et apprécié les sept idées d'initiative qu'il énonce pour une réponse stratégique prospective à la crise multiforme que nous vivons, y compris au niveau des réaménagements structurels au sein de l'Organisation internationale du Travail.

D'abord, il nous revient de poursuivre le processus de réforme engagé depuis l'année dernière sur le

mécanisme d'examen des normes, avec pour objectif l'amélioration du corpus, des instruments relatifs au travail et à la politique sociale de l'Organisation internationale du Travail.

Ensuite, nous devons réfléchir à l'avenir de notre institution à quelques années de son centenaire. C'est pourquoi nous marquons notre accord à sa proposition de constituer un groupe consultatif chargé de rédiger un rapport qui sera discuté lors de la Conférence de 2019.

Les autres thématiques discutées par la Conférence sont également d'un grand intérêt pour nous.

S'agissant de la question de l'emploi et de la protection sociale dans le nouveau contexte démographique, nous sommes d'avis que, si le contexte démographique est principalement caractérisé par une baisse de la fécondité et une augmentation de l'espérance de vie au niveau mondial, avec pour conséquence le vieillissement de la population, c'est dès à présent qu'il nous faut rechercher des solutions novatrices.

La question du développement durable, en relation avec le travail décent et les emplois verts, nous interpelle également parce qu'elle est caractérisée par une raréfaction des ressources et une aggravation des niveaux de pollution et des bouleversements climatiques.

A ce titre, préserver l'environnement naturel et garantir l'accès de tous au travail décent apparaissent comme les défis majeurs du XXI^e siècle. Il nous revient, en tant que mandants, d'examiner les perspectives de création nette d'emplois et de revalorisation des emplois existants pour une transition vers des entreprises plus écologiques, en appui du programme du Bureau international du Travail concernant les emplois verts pour promouvoir le travail décent.

Sur la discussion récurrente, le dialogue social et le tripartisme, les tendances et les possibilités liées aux acteurs et institutions du dialogue social doivent être mieux connues pour évaluer les réalités et les besoins divers. Là aussi, notre institution doit jouer pleinement son rôle pour, comme l'a relevé le Directeur général lors de la cérémonie d'ouverture, je cite: «Éliminer le danger que constitue la pauvreté, où qu'elle soit, pour la prospérité de tous.»

Il y a quelques jours, comme plusieurs d'entre vous, nous avons lu le rapport sur le travail dans le monde, publié récemment par l'Organisation internationale du Travail. Pour l'Afrique, le rapport confirme que la qualité de l'emploi demeure un sujet préoccupant dans l'ensemble de la région et que la part de travail informel avoisine les 54 pour cent.

L'emploi des jeunes demeure une grande préoccupation. Les jeunes occupent en majorité des emplois non déclarés, mal payés ou sont en situation de chômage chronique, et la transition de l'école au monde du travail est semée d'obstacles.

Du traitement de la crise et de l'emploi des jeunes dépendra en grande partie la crédibilité, sinon la survie, des fondements de la démocratie et de la gouvernance mondiale. Si le rapport indique que les classes moyennes ont légèrement progressé en Afrique, il confirme, hélas, que la pauvreté et les inégalités restent fortes, tout comme la stabilité économique et politique.

Le défi consiste à accepter les faiblesses structurelles persistantes, à proposer un cadre macroéconomique stable et des politiques du marché du travail pour améliorer l'inclusion sociale. Ceci passe, entre autres, par l'amélioration des politiques de

protection sociale, surtout dans le secteur informel, et par l'amélioration et la promotion du dialogue social participatif et inclusif.

A cet égard, pour les gouvernements, les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs, les entreprises et les organisations communautaires, les institutions du dialogue social sont essentielles pour parvenir aux consensus en matière de croissance économique, de productivité, d'éducation et de formation professionnelle.

En signant en mars dernier avec le BIT notre programme par pays de promotion du travail décent, mon pays a marqué, une fois encore, son attachement aux idéaux de l'Organisation internationale du Travail. C'est un acte majeur pour les acteurs du tripartisme, animés par le souci de cohésion sociale et de la primauté de nos valeurs communes de promotion du travail décent.

Tout ceci a été possible grâce à la volonté de notre Président de la République, Ali Bongo Ondimba, qui, dans sa stratégie de développement du pays, accorde une place de choix au capital humain et au respect de ses droits fondamentaux.

Dans le cadre de la protection sociale, le gouvernement s'attache actuellement à relever le défi de garantir un panier minimum vieillesse, en plus de la couverture sociale universelle et de l'accès aux soins de santé pour tous, que j'annonçais à cette tribune lors de la dernière session, de même que la restructuration de la Caisse nationale de sécurité sociale et de la Caisse nationale d'assurance-maladie et de garantie sociale.

La préservation d'un tiers de notre territoire national et l'élaboration d'une loi et d'une stratégie nationale pour le développement durable sont autant de chantiers dans lesquels mon pays s'est engagé pour s'arrimer aux réalités actuelles et répondre aux nécessités évolutives, afin que puissent cohabiter harmonieusement croissance économique, travail décent et protection sociale.

Original arabe: M. MAJDALANI (ministre du Travail, Palestine)

Qu'il me soit permis, tout d'abord, de faire part de ma joie et de ma fierté de participer aux travaux cette importante Conférence. Je m'adresse à vous, en mon nom et au nom de la délégation de mon pays, la Palestine, pour féliciter le Président et les Vice-présidents pour leur élection et la confiance qui leur a été accordée pour diriger les travaux de cette session de la Conférence. J'aimerais également remercier le Directeur général du BIT et ses collaborateurs pour tous les efforts qu'ils ont déployés afin de préparer cette Conférence.

Les politiques d'occupation et de colonisation israéliennes continuent d'entraver la croissance et le développement de la société et de l'économie palestiniennes, entraînant ainsi l'aggravation du chômage et de la pauvreté parmi le peuple palestinien. Parmi les mesures prises l'année dernière dans le cadre de la politique d'occupation figure la suspension par Israël du versement des recettes fiscales, en tant que sanction collective contre les Palestiniens, à la suite de la résolution des Nations Unies de novembre dernier d'accepter l'Etat de Palestine comme Etat observateur non membre, ce qui a porté atteinte à la capacité de l'Autorité palestinienne de fournir les services nécessaires à son peuple. Je voudrais à ce sujet me référer aux propos du Directeur général du BIT, M. Guy Ryder, dans la préface de son rapport annuel sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, affirmant que les restrictions décou-

lant de la poursuite de l'occupation et de l'expansion des colonies entravent de fait l'économie palestinienne, en particulier son secteur privé, l'empêchant de progresser. Cette accumulation de contraintes risque d'éroder sérieusement la confiance dans la capacité des institutions d'un Etat palestinien d'exécuter les stratégies de croissance économique assortie de travail décent et de respect des droits fondamentaux.

Le gouvernement de la Palestine fournit tous les efforts possibles afin de faire face aux effets de ces politiques d'occupation et de diminuer leur impact sur notre peuple qui aspire à une paix juste, à la paix sociale et à la stabilité économique.

Le gouvernement de la Palestine, malgré ses ressources limitées, l'augmentation des charges et de la gravité des défis qui pèsent sur lui, continue à s'acquitter de ses responsabilités et à remplir ses obligations. Toutes les circonstances difficiles auxquelles il doit faire face ne l'ont pas empêché de chercher à diminuer les taux de pauvreté et de chômage et de créer des emplois pour les chômeurs et un environnement favorable aux investissements, grâce à une série de mesures, de lois et de programmes sur le terrain.

Nous avons examiné avec beaucoup d'intérêt et d'estime le rapport de la commission internationale en Palestine sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés par Israël. Ce rapport est très objectif sur le plan de la méthode utilisée, des analyses et des conclusions. Tout en appréciant fortement les efforts fournis pour l'élaboration de ce rapport, nous affirmons que la Palestine favorise le respect de toutes les normes internationales du travail ainsi que l'amélioration du travail décent. Ce rapport est un instrument de condamnation internationale évidente et sans équivoque de l'occupation israélienne et des violations et restrictions imposées au peuple palestinien sans défense. Nous partageons l'idée exprimée dans les observations finales selon laquelle ce qui est demandé ce n'est pas d'alléger le blocus et de réduire les violations perpétrées par Israël mais de mettre un terme à l'occupation.

Le peuple palestinien apprécie fortement la prise de position de la plupart de vos Etats en faveur de la résolution du 29 novembre 2012 des Nations Unies accordant à la Palestine le statut d'Etat observateur non membre. Il espère une fois de plus votre soutien, et vous invite, du haut de cette tribune importante, à appuyer la demande de la Palestine visant à obtenir la qualité de Membre à part entière de l'OIT. Cet appui que nous vous demandons servirait non seulement à assurer la justice et l'équité, mais également à confirmer qu'il est important que la communauté internationale impose sa volonté au gouvernement israélien et le contraint d'accepter la paix fondée sur l'application des décisions de la légalité internationale ayant trait à la cause palestinienne.

Aujourd'hui, notre peuple est décidé plus que jamais à poursuivre sa lutte et ses démarches en vue de réaliser une paix juste et équilibrée et d'obtenir tous ses droits nationaux qui sont garantis par la légalité internationale, avec en premier lieu la création de son Etat indépendant ayant pour capitale Al-Qods, le retour des réfugiés et la libération de tous les Palestiniens détenus dans les geôles israéliennes. La paix juste reste pour nous un objectif noble à la réalisation duquel nous œuvrons.

Je voudrais féliciter le Président et les deux Vice-présidents de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail à l'occasion de leur élection.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter toutes les délégations tripartites de l'Afrique à l'occasion du 50^e anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'actuelle Union africaine (UA), célébré le 25 mai dernier à Addis-Abeba, en Éthiopie.

L'Éthiopie félicite chaleureusement le nouveau Directeur général, M. Guy Ryder, et lui souhaite plein succès. Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de son rapport intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, dans lequel il aborde un certain nombre d'idées radicales, propres à stimuler la réflexion, sur le monde du travail et sur la réaction attendue de la part de l'OIT.

Je félicite le Directeur général pour cet excellent rapport, qui porte sur les difficultés et les possibilités que l'on peut observer en matière de création d'emplois, de protection sociale, de dialogue social, de migration et de développement durable. Je voudrais en particulier appeler l'attention sur la partie du rapport qui traite du tripartisme et de la légitimité des représentants, où le Directeur général souligne notamment que la force et la légitimité du tripartisme et de ses acteurs dépendent de la reconnaissance mutuelle et du respect des droits et des rôles.

Je partage son optimisme: le travail normatif de l'Organisation pourrait être renforcé par les débats actuels si nous veillons à ce que tous les constituants de la structure tripartite soient également engagés et entendus, afin que soient maintenues l'utilité, l'impartialité et la cohérence du système normatif de l'OIT. Nous appuyons également les sept idées d'initiatives proposées par le Directeur général en vue du centenaire de l'OIT.

L'Éthiopie appuie le programme sur l'emploi et la protection sociale face à la nouvelle donne démographique, qui propose d'importantes perspectives de réflexion sur les mesures appropriées à prendre en matière d'emploi et de protection sociale dans le nouveau contexte démographique.

Nous devons parfaitement comprendre ce nouveau phénomène de transition démographique mondiale et ses incidences pour ce qui est d'assurer la cohérence des politiques relatives à l'emploi et à la protection sociale susceptibles d'offrir de nouvelles possibilités en matière de perspectives intégrées à long terme.

La discussion récurrente en vertu de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable est vraiment opportune, étant donné le rôle important du dialogue social dans la réalisation de la justice sociale et de relations pacifiques sur le lieu de travail.

Nous nous félicitons des progrès accomplis par l'OIT en matière de travail tripartite sur le dialogue social. Le gouvernement de l'Éthiopie soutient fermement le dialogue social tripartite, outil essentiel pour assurer un climat social et un développement pacifiques.

Le gouvernement de notre pays est par ailleurs résolu à réaliser le plein emploi et déterminé à continuer d'améliorer l'employabilité et la productivité

des travailleurs éthiopiens par l'éducation et la formation.

Le programme de développement du secteur de l'éducation a pour objet d'assurer un accès équitable à l'enseignement général, à la formation technique et à l'enseignement supérieur, et d'établir des relations et des liens étroits entre ces différents niveaux.

Parallèlement, le marché du travail de notre pays reste ouvert aux investisseurs étrangers, pour que nous puissions atteindre nos divers objectifs de développement et répondre aux besoins actuels de notre économie.

Nos politiques portent également sur les dimensions économique, sociale et environnementale de la croissance, dans l'optique d'un développement inclusif et durable.

Le gouvernement de l'Éthiopie a intégré des stratégies de protection sociale dans ses politiques économiques, de façon à renforcer encore un système de protection sociale informel, à élargir les possibilités d'emploi formel et à améliorer l'accès aux services sociaux, et ce dans le cadre de diverses mesures destinées à susciter une stratégie de croissance inclusive.

Dans l'esprit du rapport de la Commission sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts, le gouvernement a mis en œuvre un plan de croissance et de transformation quinquennal qui couvre la gestion des ressources naturelles, un programme de sécurité alimentaire et des initiatives relatives au changement climatique ayant pour objet d'assurer un développement durable et de permettre au pays d'atteindre le statut de nation à revenu moyen à l'horizon 2025. Le gouvernement a par ailleurs appuyé une stratégie d'économie verte reposant sur la résilience climatologique.

Permettez-moi maintenant de saisir cette occasion pour dire que nous apprécions la contribution de l'OIT et son appui au gouvernement de l'Éthiopie dans les efforts qu'il déploie afin de réduire durablement la pauvreté en inscrivant les priorités relatives au travail décent dans le programme national de développement.

Notre programme national de promotion du travail décent pour la période 2013-2015, conçu avec l'aide du bureau régional de l'OIT, sera finalisé prochainement pour mise en œuvre. Ce programme est centré sur la création d'emplois décents et prévoit les moyens nécessaires pour assurer l'application des principes et des droits au travail.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer l'engagement de l'Éthiopie concernant les idéaux de justice sociale et de paix durable de l'OIT.

Original anglais: M. PHINSAVANH (gouvernement,
République démocratique populaire lao)

Au nom du gouvernement de la République démocratique populaire lao, je voudrais commencer par féliciter le Président pour son élection à la présidence de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail. C'est un grand plaisir que d'avoir l'occasion de prendre la parole devant cette éminente assemblée.

En tant que Membre de l'Organisation internationale du Travail, la République démocratique populaire lao a toujours été fidèle aux principes fondamentaux de l'OIT en matière de protection sociale et de promotion de l'emploi. La République démocratique populaire lao s'est toujours assidûment acquittée de ses obligations, comme le montrent notre

participation à l'étude et à l'adoption des conventions de l'OIT et notre mise en œuvre du programme par pays de promotion du travail décent en lien avec le développement des compétences et l'emploi des jeunes. Nous sommes aussi en train de revoir notre législation du travail et de mettre en place de nouvelles lois sur la sécurité sociale, qui devraient être finalisées cette année. En outre, le gouvernement participe activement à l'élaboration d'une politique nationale de protection sociale tenant dûment compte des interventions publiques qui fournissent des services de base aux groupes vulnérables de notre société.

Le plan quinquennal sur le développement de l'emploi et de la protection sociale reconnaît clairement le rôle clé du développement social au regard de l'amélioration du niveau de vie de la population, l'éradication de la pauvreté, la croissance économique et la bonne gouvernance. Par ailleurs, ce plan de développement complet met particulièrement l'accent sur l'intégration de l'emploi des jeunes dans les politiques et stratégies de développement, l'expansion des services de l'emploi, la sécurité et la stabilité de l'emploi, et l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail. Il accorde également une place importante aux microentreprises et petites entreprises, appuyées par des formations techniques et professionnelles, ainsi qu'aux programmes de formation facilitant la transition de l'école au travail.

Le gouvernement de la République démocratique populaire lao soutient le mécanisme de suivi de la Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail car il représente un outil promotionnel et pratique important pour le progrès social et la lutte contre le non-respect des droits fondamentaux au travail. Le gouvernement de la République démocratique populaire lao a intégré ces engagements et les engagements connexes pris par le pays au niveau international dans son plan national de réduction de la pauvreté et de développement durable, de façon à en assurer la mise en œuvre complète.

Au nom de mon gouvernement, je voudrais saisir cette occasion pour remercier sincèrement l'Organisation internationale du Travail pour l'aide financière et technique soutenue qu'elle a accordée à notre pays, en particulier pour des projets portant sur l'amélioration du système de sécurité sociale, la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la traite des enfants, ainsi que pour une étude sur le travail des enfants. Tous ces projets présentent une importance majeure et sont absolument nécessaires à l'amélioration de la protection sociale et au développement socio-économique de notre pays.

Une fois encore, je voudrais présenter tous mes vœux de succès à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

Original anglais: M. SULAIMAN (ministre de l'Égalité, du Travail et du Développement social, Ouganda)

Je voudrais tout d'abord féliciter le Président pour son élection et la manière dont il a su diriger notre assemblée ainsi que M. Guy Ryder, dont c'est la première Conférence internationale du Travail en tant que Directeur général du BIT. Je tiens également à rendre hommage à l'Organisation internationale du Travail dans son ensemble pour sa créativité, son combat pour la justice sociale et une juste mondialisation ainsi que pour la façon dont elle veille en permanence à défendre le monde du travail

dans le processus de transformation qui lui est aujourd'hui imposé. Je tiens également à remercier les membres du bureau pour leur soutien.

La délégation de l'Ouganda souscrit au rapport sur l'emploi et la protection sociale qui indique que le ralentissement économique aura des incidences en 2013 et au-delà sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi de différentes catégories de population. La crise, à laquelle viennent s'ajouter le vieillissement de la population, la dégradation de l'environnement et le changement climatique, a eu des répercussions négatives sur le marché du travail, l'offre de main-d'œuvre et de compétences, la productivité, l'innovation, l'emploi décent et la protection sociale.

Ces dix dernières années, l'économie de l'Ouganda a enregistré un taux de croissance moyen de 6,5 pour cent par an. Notre PIB qui était de 3,5 trillions de shillings en 1986 est passé à 39,6 trillions de shillings en 2011-12. Ce taux de croissance a permis de réduire fortement le taux de pauvreté. De 52 pour cent en 1992, celui-ci est passé à 31 pour cent en 2006 puis à 24,5 pour cent en 2009-10.

Par ailleurs, la forte croissance démographique (3,2 pour cent par an) a provoqué une forte hausse de la population active laquelle était estimée à 13,4 millions de personnes en 2009-10.

Selon les projections, l'Ouganda comptera 35,4 millions de personnes au milieu de 2013. Les chiffres montrent que la population ougandaise augmente et qu'elle est majoritairement constituée de jeunes de moins de 18 ans (environ 56 pour cent de la population).

Que fait le gouvernement de l'Ouganda? Le 18 avril 2013, le programme national «Horizon 2040» a été lancé. Son principal objectif est de transformer le pays agricole qu'est actuellement l'Ouganda en nation moderne et prospère en l'espace de trente ans en mettant l'accent sur l'emploi, la mise en valeur des ressources humaines, l'amélioration de la productivité et de la main-d'œuvre, ainsi que la promotion des droits des travailleurs.

Un programme national d'action en faveur de l'emploi qui oriente la mise en œuvre et la concrétisation des aspirations de la politique nationale de l'emploi a été mis au point. Un programme pilote de transferts en espèces a été lancé en 2010 au profit de 70 150 bénéficiaires. Sur la base des données obtenues, nous avons élaboré un projet de cadre de protection sociale. Le 25 mai 2013, une Charte nationale tripartite a été signée pour intensifier le dialogue social et les consultations tripartites.

La discussion récurrente sur le dialogue social, en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable portant sur le ralentissement économique et les moyens de garantir une reprise créatrice de nombreux emplois a donc été la bienvenue.

La deuxième phase du programme national de promotion du travail décent de l'Ouganda qui participe à l'Agenda du travail décent pour l'Afrique a été mise en œuvre en consultant les partenaires sociaux. Ma délégation propose que les indicateurs de ce programme soient revus pour tenir compte des nouvelles questions émergentes dans le marché du travail et dans l'économie.

Pour conclure, je voudrais, au nom de ma délégation, remercier le BIT pour le soutien financier et technique qu'il apporte aux divers programmes de

développement. Je tiens également à réaffirmer que le gouvernement de la République de l'Ouganda est déterminé à réaliser les objectifs de l'OIT, de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et de l'Agenda du travail décent.

M. OWONA (*ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Cameroun*)

C'est pour moi un réel plaisir et un agréable devoir de prendre la parole du haut de cette tribune pour d'abord féliciter très chaleureusement le Président de cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail pour sa brillante élection et pour la maestria avec laquelle il préside nos travaux. Ces félicitations s'adressent aussi à tous ses Vice-présidents.

La Conférence internationale du Travail offre l'heureuse occasion aux mandants tripartites de l'Organisation internationale du Travail de contribuer au relèvement du niveau de vie des travailleurs, d'améliorer la productivité des entreprises et de lutter contre la pauvreté à travers l'adoption des normes pertinentes et le mécanisme de contrôle de leur application.

Ce processus dynamique traduit la volonté de ces acteurs du monde du travail de promouvoir les conditions d'une véritable justice sociale.

En ce qui concerne mon pays, le Cameroun, et pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a élaboré, en concertation avec des partenaires sociaux, un document de stratégie pour la croissance et l'emploi, document de vision partagée pour le hisser au rang des pays émergents, comme pays démocratique et uni dans sa diversité pour un développement durable pour tous.

Les objectifs poursuivis par Paul Biya, notre chef d'Etat, sont de faire du Cameroun, à brève échéance, un pays à revenu intermédiaire, de réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable et d'atteindre le stade de nouveau pays industrialisé, tout ceci dans la finalité de renforcer l'unité nationale, poursuivre la démocratisation et consolider la stabilité de notre pays dans une économie prospère.

Les orientations en matière de travail au Cameroun sont en cohérence avec les piliers fondamentaux de l'Organisation internationale du Travail que sont les normes, l'emploi, la sécurité sociale et le dialogue social.

Parmi ces priorités, l'emploi demeure notre préoccupation majeure. Notre stratégie vise une plus grande transparence du marché de l'emploi, l'accroissement de l'offre d'emplois décents, la mise en adéquation de la demande et de l'offre d'emplois à travers des programmes pertinents et adaptés d'acquisition des compétences professionnelles, enfin, le soutien à l'éclosion des entreprises pour la création d'emplois verts afin de mieux absorber de nombreux jeunes sortis de grandes écoles et qui forment une masse laborieuse assez importante.

On peut aussi noter les nombreux projets structurants lancés pour les infrastructures, la production d'énergie ou l'exploitation minière qui créent au fur et à mesure des milliers d'emplois pour les jeunes. Nous espérons ainsi réduire le taux de chômage de moitié et l'informalité des activités de 90 à 50 pour cent à l'horizon 2020.

Quant à la protection sociale qui doit assurer le bien-être des populations et amortir les effets de la transition démocratique, le Cameroun a engagé des

programmes de promotion de la sécurité sociale pour le plus grand nombre. Ces mesures visent à dépasser le taux de 10 pour cent de sécurité sociale actuel pour atteindre en 2015 celui de 20 pour cent.

En matière de normes, 44 conventions ratifiées par mon pays sont à jour, et le processus continue. Pour ce qui est du dialogue social, la Commission nationale consultative du travail vient d'examiner le projet de loi sur les syndicats. Cette loi vise à soumettre la création de syndicats du secteur privé et ceux de la fonction publique à la procédure de simple déclaration, conformément aux dispositions pertinentes de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.

En ce qui concerne la durabilité de notre environnement, elle est une condition préalable à la durabilité des entreprises. S'agissant de la vision du Directeur général du Bureau international du Travail concernant les réformes à engager, le Cameroun soutient toutes les initiatives (gouvernance, normes, relations avec les entreprises, initiatives vertes, élimination de la pauvreté, initiative pour les femmes et l'initiative sur l'avenir du travail) visant à redorer le blason de l'Organisation et mieux combattre les injustices, où qu'elles se trouvent.

Le centenaire de l'Organisation internationale du Travail doit lui donner l'occasion de réaffirmer les valeurs qu'elle défend, par sa volonté et par sa capacité de poursuivre cette œuvre dans l'avenir. Bien plus, elle doit examiner clairement son engagement envers les plus vulnérables que la mondialisation met de côté.

Original espagnol: M. GONZÁLEZ HERNÁNDEZ (employeur, République dominicaine)

La délégation des employeurs de République dominicaine salue les participants à cette Conférence internationale du Travail qui est d'une importance majeure, étant donné le contexte économique, social et international dans lequel elle se déroule. Nous nous félicitons également du rapport du Directeur général et nous réaffirmons l'importance du rôle que joue l'OIT, seule entité dont le mandat est axé sur le monde du travail et sur le tripartisme, en vue de parvenir à des accords sociaux équitables susceptibles de favoriser le développement durable de nos sociétés.

Au cours des dernières décennies, nous avons connu des transformations profondes de nature économique, sociale et technologique, lesquelles ont engendré des répercussions à l'intérieur de nos pays.

D'une part, l'ouverture des marchés et la tendance à la mondialisation nous ont poussés à accroître la productivité et l'efficacité des entreprises et, d'autre part, la stagnation à laquelle sont confrontés les pays développés nous oblige à réfléchir à la façon de créer davantage de richesses et de mettre sur pied un modèle de répartition équilibré, inclusif et durable.

En République dominicaine, nous devons affronter ce défi pendant une période de fort chômage, d'amplification du secteur informel et dans un cadre normatif qui n'est pas adapté au niveau de développement atteint par notre pays.

Les employeurs de la République dominicaine appuient les critères illustrés par l'Organisation internationale des employeurs (OIE) en ce qui concerne le rôle des entreprises dans la société. Nous aspirons à une Organisation internationale du Travail qui soit souple, équilibrée et efficace et dont

l'aide serait tout autant appréciée par les gouvernements que par les travailleurs et les employeurs. En tant que mandants, nous espérons utiliser le consensus tripartite pour contribuer à la réduction de la pauvreté, pour promouvoir la responsabilité sociale de l'entreprise et pour repenser l'éducation et la formation professionnelle.

Dans notre pays, le marché du travail se caractérise par deux types de distorsion qui empêchent l'obtention d'un emploi et sapent ainsi le bien-être. D'une part, le secteur informel prend de plus en plus d'ampleur. Il est associé à des niveaux d'éducation et de formation assez faibles des travailleurs, à une grande mobilité de ces travailleurs entre des entreprises, entreprises qui sont d'ailleurs de petite taille. Il va de pair aussi avec l'accès insuffisant au crédit et un climat hostile aux entreprises.

L'existence de ces facteurs fait qu'il est d'autant plus difficile de parvenir à ce que tout le monde présente comme une des meilleures réponses dans notre contexte réglementaire et dans le marché du travail, c'est-à-dire la hausse de productivité. Nous espérons, avec l'aide de l'OIT, pouvoir faire face à cette situation et prouver que, très souvent, ce sont les coûts élevés de l'emploi dans le secteur formel et les subventions implicites dont bénéficie l'économie informelle en raison du financement des programmes d'assistance, qui favorisent ce secteur informel.

D'autre part, je voudrais souligner que, en République dominicaine, nous voyons de plus en plus combien il est impérieux d'adapter la législation du travail, les normes en vigueur, la protection sociale et les politiques de l'Etat pour qu'elles reflètent la situation actuelle de façon juste et équilibrée. Nous ne saurons nous accroître ou nous développer sur la base de dispositions qui ne tiennent pas compte du contexte, qui ne sont pas suffisamment souples et qui n'ont pas pris en compte les changements de notre époque ou les relations socioprofessionnelles.

Nous ne voulons nier les droits. Nous souhaitons adapter la législation du travail en la fondant sur la protection de l'emploi dans le secteur formel et en la dotant de dispositions modernes permettant de promouvoir l'investissement et la création de richesses.

Par ailleurs, nous devons préciser que les employeurs de la République dominicaine, conformément à notre Constitution et à la loi n° 87-01, appuient et promeuvent le droit à la sécurité sociale pour tous. Toutefois, les prestations et les services offerts par le système de sécurité sociale doivent reposer sur des critères d'équilibre financier qui en garantissent la pérennité.

En dernière analyse, il y a lieu de rappeler qu'une paix durable ne sera possible que par la promotion de la justice et du bien-être social. Ce bien-être est ancré dans la mise en œuvre effective de politiques du secteur public et privé qui favorisent l'institutionnalité, la transparence et la création d'emplois formels dans des entreprises pérennes. Pour ce faire, nous réaffirmons que le tripartisme promu par l'OIT nécessite et dépend de la consolidation des employeurs qui sont une composante essentielle et incontournable en ce qu'ils concourent à la création de richesses et à la stabilité dans tous les pays.

Original arabe: M. AL-RUBAIEE (ministre du Travail et des Affaires sociales, Iraq)

Au nom de la République d'Iraq, de son gouvernement et de son peuple, j'adresse aux participants, à l'Organisation internationale du Travail et à ses Membres tous mes vœux de succès et de progrès vers un avenir marqué par la paix, l'amitié et la coopération de l'ensemble de l'humanité.

Permettez-moi de féliciter M. Guy Ryder, le Directeur général du BIT, pour son élection à ce haut poste.

Je tiens également à saluer le rapport contenant les Propositions de programme et de budget pour 2014-15, qui adopte un point de vue à long terme et traite des problèmes les plus importants auxquels se heurte le monde, en plus d'être au cœur des préoccupations du groupe arabe.

Les questions qui concernent la région arabe et qui sont au centre de l'attention de l'OIT et de l'Organisation arabe du travail ont fait l'objet de discussions approfondies dans le cadre d'études, de recherches, de conférences et de réunions. Ces discussions se sont révélées fructueuses et ont reflété l'essence même des requêtes.

A cet égard, les propositions faites par les Etats Membres arabes lors de leur réunion de coordination qui s'est tenue le 12 mars 2013 durant la 317^e session du Conseil d'administration du BIT et qui a eu lieu au siège de l'OIT à Genève, reflétaient la volonté réelle du groupe arabe. Les points à l'ordre du jour qui ont été examinés sont au cœur de nos lignes directrices, à savoir: 1) promouvoir l'utilisation de la langue arabe dans les activités de l'Organisation; 2) augmenter le nombre d'employés arabes dans les différents organes de l'Organisation; 3) accroître la coopération technique en faveur de l'Organisation arabe; et 4) ratifier l'instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT de 1986 en vue d'améliorer la représentation des pays africains.

Concernant l'Etat de Palestine, nous condamnons fermement l'occupation et les violations commises par les forces israéliennes contre le peuple palestinien en général, et contre les travailleurs palestiniens en particulier. Nous sommes résolument en faveur de l'adhésion, dans les plus brefs délais, de l'Etat de Palestine aux différentes institutions et organisations internationales.

En Iraq, les fondements juridiques des principales questions liées au travail ont été posés. Ainsi, 11 lois relatives au travail ont été établies. A titre d'exemple, le nouveau Code du travail a été soumis au vote du Conseil des ministres et est sur le point d'être définitivement adopté par la Chambre des représentants. En outre, une loi sur les prêts sans intérêts en faveur des petites et moyennes entreprises lucratives a été rédigée en 2012 et entrera en vigueur la semaine prochaine; les personnes sans emploi qui en bénéficieront seront sélectionnées au moyen d'un programme informatique. Le document principal relatif à la politique nationale de l'emploi a également été soumis au vote conformément à la décision n° 83 de 2011, établie en collaboration avec l'OIT, les partenaires sociaux et des professeurs d'universités irakiennes. Ce document fait le lien entre deux stratégies: la stratégie de lutte contre la pauvreté (2010-2014) et la stratégie nationale de développement (2010-2014), qui visent à réduire le taux de chômage à 7 pour cent. Ainsi, en 2012, le taux de chômage était tombé à 11 pour cent.

En matière de formation professionnelle, nous avons mis en place 55 nouveaux programmes, qui ont permis à 115 983 bénéficiaires, au cours de la période 2004-2012, d'obtenir un diplôme délivré par les centres de formation irakiens. On compte aujourd'hui 34 centres de formation professionnelle, et trois établissements supplémentaires sont en cours de construction. A cet égard, il convient de relever que nous avons introduit des programmes modernes dans plusieurs domaines de formation, tels que le monde des affaires.

Concernant le système de protection sociale, plus d'un million de familles ont bénéficié d'allocations, en sus de la carte de rationnement qui permet à plus de 33 millions d'Iraquiens de recevoir une ration alimentaire mensuelle. Dans le même ordre d'idées, des techniques développées ont été promues dans le cadre du projet sur le système de protection sociale d'urgence.

En matière de promotion de la liberté syndicale, le Haut Comité ministériel a organisé, sous notre direction, les élections d'associations, de syndicats et de fédérations. Nous avons finalisé les principales structures pour les trois partenaires sociaux après la mise en place de l'Union générale des syndicats, de la Fédération des industries, ainsi que d'autres fédérations et associations professionnelles au moyen d'élections libres et démocratiques.

L'OIT, grâce à ses efforts continus en vue de créer une société prospère, est invitée, dans les limites de son mandat et de ses possibilités, à trouver des solutions concrètes, qui pourraient être appliquées de manière plus rigoureuse, plus efficace et plus engagée, pour autant qu'elles favorisent la société, sa liberté et son bien-être. L'OIT est en mesure de le faire grâce à ses sérieux efforts.

En conclusion, je souhaite un succès durable à tous les travailleurs, quel que soit leur grade.

Original anglais: M^{me} BANGONESENGDETH (employeuse, République démocratique populaire lao)

Au nom de la Chambre nationale de commerce et d'industrie de la République démocratique populaire lao, ainsi que des employeurs lao, c'est pour moi un grand plaisir de participer à cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail. J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter le Directeur général et le Président du Conseil d'administration, dont j'appuie les rapports.

La Chambre nationale de commerce et d'industrie de la République démocratique populaire lao a créé des emplois, a promu l'emploi et a apporté une contribution active au secteur des entreprises. Nous avons également aidé des travailleurs à obtenir des emplois stables et de meilleurs revenus, nous les avons encouragés à s'accomplir personnellement et avons amélioré l'efficacité de leur contribution à la production, à l'investissement et à la capacité d'exportation des entreprises de la République démocratique populaire lao.

La Chambre nationale de commerce et d'industrie et l'organisation des employeurs jouent un rôle clé dans les relations professionnelles tripartites, notamment dans le cadre de la révision du Code du travail, de la loi sur la sécurité sociale et d'autres textes réglementaires concernant les employeurs, les travailleurs et les entreprises, dans la mesure où certaines réglementations ne facilitent pas l'exploitation d'entreprises durables. Les entreprises doivent participer plus activement à l'élaboration et à la révision de la législation afin de protéger les inté-

rêts des employeurs et des travailleurs, notamment en créant des emplois durables, en améliorant les moyens d'existence des travailleurs, en leur offrant un meilleur salaire et un milieu de travail favorable, et en améliorant les capacités de travailleurs afin de contribuer au développement socio-économique du pays.

A cet égard, le secteur des entreprises lao a contribué activement aux préparatifs en vue de l'intégration de la République démocratique populaire lao à la Communauté économique de l'ASEAN en 2015, en encourageant les entreprises à être compétitives sur le marché international, à promouvoir la formation professionnelle, à acquérir un savoir-faire et à améliorer les conditions de vie de leurs travailleurs. Il a également encouragé les entreprises nationales et internationales à offrir une sécurité sociale universelle, à apporter leur contribution à la société, à soutenir les activités informelles, à contribuer à la formation professionnelle, à l'éducation ainsi qu'à la sécurité et à la santé au travail, à offrir un meilleur milieu de travail et à promouvoir des emplois décents conformément à la législation nationale.

En tant qu'organisation d'employeurs, nous sommes pleinement convaincus que les entreprises lao apporteront toutes leur contribution à la formation professionnelle, qui constitue également un moyen de répondre à leurs propres besoins. Nous soutenons également fermement la pleine mise en œuvre du programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) de l'OIT en République démocratique populaire lao.

La Chambre nationale de commerce et d'industrie de la République démocratique populaire lao continuera de collaborer avec le gouvernement afin de mettre en œuvre le projet de coopération de l'OIT dans le cadre du PPTD, de lutter contre le travail des enfants, d'assurer la sécurité des migrations, et de développer les relations du travail afin que les femmes puissent travailler dans tous les domaines d'activité et soient mieux acceptées par la société.

A cette occasion, la Chambre nationale de commerce et d'industrie tient à remercier sincèrement l'OIT de son soutien indéfectible à la République démocratique populaire lao dans le cadre du développement des relations professionnelles. Nous sommes certains que l'OIT accroîtra son soutien financier afin de permettre aux employeurs lao d'être mieux représentés dans les réunions régionales et nationales, de façon à permettre aux États Membres de l'OIT de réaliser leurs objectifs.

Une fois de plus, au nom de la Chambre nationale de commerce et d'industrie, les employeurs souhaitent plein succès à tous les délégués qui participent à cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

Original anglais: M. DEVENDRA (travailleur, Sri Lanka)

Pour commencer, permettez-moi de faire quelques observations concernant la situation politique et économique actuelle de mon pays.

Depuis la fin, en 2009, de la guerre civile qui a non seulement coûté la vie à des milliers de citoyens, dont beaucoup de civils innocents, mais a également causé d'importants dégâts à notre économie, notre pays a pu avancer sur la voie du développement économique, notamment dans le domaine des infrastructures. D'après le rapport annuel 2011 de la Banque centrale de Sri Lanka, notre économie a connu une croissance de 8,3 pour cent en

2011, la plus forte croissance enregistrée après une obtention d'indépendance, ce qui a imprimé un rythme de croissance de plus de 8 pour cent pendant deux années consécutives et a porté à 2 836 dollars E.-U. le PIB par habitant. L'inflation s'est maintenue à des niveaux à un chiffre pour la troisième année consécutive, tandis que le taux de chômage est tombé à 4,2 pour cent, soit le plus faible niveau jamais atteint. Les envois de fonds des travailleurs migrants ont atteint 5,1 milliards de dollars E.-U., et l'investissement direct étranger a dépassé pour la première fois le milliard de dollars E.-U.

Les indicateurs économiques ci-dessus semblent brosser un tableau très favorable de l'état des affaires de notre pays, mais le niveau de vie réel des citoyens ordinaires connaît un déclin régulier. Les augmentations de salaires accordées par le gouvernement aux employés du secteur public et les augmentations obtenues grâce aux mécanismes tripartites disponibles dans le secteur privé ne compensent absolument pas la forte augmentation du coût de la vie. En avril dernier, après une forte hausse du prix de l'électricité annoncée par le gouvernement, certains syndicats ont appelé à la grève générale dans tout le pays. Cette grève a échoué pour plusieurs raisons, dont la surpolitisation de la question et le soutien inhabituel de l'appel à la grève par un grand nombre d'ONG étrangères. Il n'en demeure pas moins que les citoyens ordinaires ne récoltent pas les fruits du développement économique, ce qui creuse le fossé entre les riches et les pauvres. Voilà pourquoi nous exhortons le gouvernement de Sri Lanka à envisager immédiatement l'adoption de mesures visant à ce que les richesses soient distribuées de façon plus équitable à la grande majorité des travailleurs de notre pays.

La discussion générale inscrite à l'ordre du jour de cette année – développement durable, travail décent et emplois verts – nous intéresse tout particulièrement. L'émergence de l'Asie en tant que géant économique du XXI^e siècle soulève de nombreux problèmes liés à la durabilité et à l'impact environnemental. En tant que représentants des travailleurs, nous souhaitons vivement atteindre des objectifs de développement, tout en tenant compte des questions de durabilité. Nous sommes fermement convaincus que le développement durable, le travail décent et les emplois verts sont étroitement liés, c'est pourquoi nous devrions adopter une approche holistique pour traiter ces questions. Certains organismes de développement et pays donateurs qui encouragent les emplois verts dans les pays en développement ne voient pas le lien entre emplois verts et travail décent. Nous nous opposons totalement à cette façon de voir les choses et nous pensons que les emplois verts devraient également être des emplois décents.

Cela nous amène à la question des principes et droits fondamentaux au travail, qui sont l'un des quatre piliers du concept de travail décent. Même si Sri Lanka a ratifié toutes les conventions pertinentes, le processus de mise en œuvre est plutôt lent. En effet, treize ans après la mise en conformité de notre législation nationale du travail avec les conventions, seuls quelques employeurs ont été poursuivis en justice par l'État pour violation du droit à la liberté syndicale. Bien que les syndicats aient constamment mené campagne en faveur d'un rôle plus proactif des autorités, le mécanisme gouvernemental avance lentement.

Par ailleurs, les syndicats sont vivement préoccupés par les méthodes adoptées par certains

employeurs sans scrupule, qui entraînent une forte augmentation des formes précaires d'emploi, notamment la sous-traitance du travail qui n'est pour l'instant pas considérée comme illégale dans notre droit du travail. Depuis l'adoption en 2007 de la recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, nous avons mené campagne afin que la législation nationale interdise le recours à la sous-traitance pour les tâches qui font partie intégrante de l'activité de l'entreprise. Bien qu'un accord tripartite ait été conclu il y a plusieurs années, le gouvernement a failli à ses obligations et n'a pas présenté cette loi au Parlement. Je saisis donc cette occasion pour prier instamment le gouvernement de Sri Lanka de prendre immédiatement des mesures afin de régler cette question litigieuse.

Original anglais: M. VARELA (employeur, Philippines)

Au nom des employeurs des Philippines, je tiens à féliciter le Président et les Vice-présidents, à l'occasion de leur élection à cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Je suis convaincu que cette dernière portera ses fruits sous leur direction. Je souhaite également féliciter le Directeur général, M. Guy Ryder, qui inaugure sa première Conférence avec un rapport clair et pertinent qui constitue une feuille de route pour orienter les mandants, en particulier dans les économies en développement, dans la bonne direction politique pour contenir les forces critiques qui influent sur le développement socio-économique, notamment dans le monde du travail.

Le rapport présente les nouvelles réalités du monde du travail, façonnées et transformées par les différentes forces en présence qui y sont décrites, et indique comment l'OIT et ses mandants peuvent contenir ces dernières en synergie, afin de produire des résultats bénéfiques. A cet effet, le rapport examine la nature de ces forces pour déterminer comment leurs dynamiques peuvent être orientées pour servir l'objectif de la réalisation de l'Agenda du travail décent.

Ces forces, déterminantes pour le développement socio-économique, sont les suivantes: l'impact du changement démographique; la transition vers la durabilité environnementale; les progrès technologiques; les formes changeantes de la pauvreté et de la prospérité; l'aggravation des inégalités et les difficultés pesant sur la justice sociale; le rééquilibrage, la convergence et la reprise économique; et, enfin, la nature changeante de la production et de l'emploi.

L'analyse menée dans le rapport montre que l'impact individuel et social de chacune de ces forces varie considérablement selon les pays, développés ou en développement, et en fonction des capacités des pays et de l'approche adoptée par ceux-ci pour les contenir.

Le rapport indique toutefois que la tendance semble favoriser les économies les plus avancées et développées, mieux outillées pour tirer partie de ces forces et préserver le niveau de vie de leurs populations, conformément aux quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent.

Il indique également que le renforcement des capacités des économies en développement visant à faire face aux effets de ces forces constitue un défi de taille non seulement pour les pays concernés, mais également pour l'OIT et ses mandants.

Il semble que les principales difficultés pour les pays en développement, en particulier les États fra-

giles et touchés par les conflits, relèvent d'aspects démographiques et économiques, ce qui entraîne un cercle vicieux où se mélangent croissance lente et erratique et chômage chronique, avec une pauvreté endémique pour résultat final. Cet état de fait entraîne des conséquences géopolitiques pour la communauté mondiale. Comme l'indique le rapport, il est affirmé dans la Déclaration de Philadelphie que «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous».

C'est dans le contexte décrit dans le rapport du Directeur général que le gouvernement des Philippines, après l'élection du Président Benigno Aquino III, a mobilisé toutes les ressources du pays pour assurer une croissance inclusive et durable et s'atteler ainsi aux deux problèmes les plus graves et interconnectés de la croissance sans emploi et de la pauvreté chronique et endémique. Notre plan de développement national définit la croissance inclusive comme une croissance durable fortement créatrice d'emplois, intégrant le plus grand nombre dans le système socio-économique formel et réduisant durablement la pauvreté massive, sur la base des cinq piliers stratégiques suivants: une politique macroéconomique; le développement de l'infrastructure; le renforcement du secteur financier et la mobilisation des capitaux; le renforcement de la paix et de la sécurité au bénéfice du développement; et, enfin, la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Il est à noter que ces piliers sont conformes au programme identifié dans le rapport pour contenir les forces identifiées.

Je suis heureux de vous informer que les efforts engagés par notre gouvernement en vue d'une croissance durable et inclusive portent leurs fruits. L'année dernière, le pays a connu une croissance économique de 6,8 pour cent, la plus rapide d'Asie. Cette année, nous avons enregistré une croissance de 7,8 pour cent au premier trimestre, et gagné cinq points au classement 2013 de la compétitivité mondiale.

Cette évolution positive témoigne de la constance avec laquelle le gouvernement Aquino s'applique à renforcer les activités économiques et à assurer des bases macroéconomiques saines.

La Conférence nationale des employeurs, qui a été récemment organisée aux Philippines par la Confédération des employeurs des Philippines, a porté principalement sur la croissance inclusive. Elle a permis de dégager des idées et des recommandations importantes, avancées par diverses parties prenantes sur le thème de l'approfondissement et de l'élargissement de la croissance économique en vue d'y faire participer tous les secteurs de la société philippine, surtout les groupes marginalisés. La mise en œuvre du plan d'action sera suivie étroitement et en continu par la Confédération des employeurs des Philippines et ses partenaires et fera l'objet d'un examen périodique. Ces initiatives ont posé les premiers jalons de la croissance inclusive aux Philippines.

M^{me} BALDE (*ministre du Travail et de la Fonction publique, Guinée*)

En prenant la parole devant cette assemblée, je voudrais tout d'abord m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous transmettre les chaleureuses salutations du peuple et du gouvernement de la Guinée, et en particulier celles du Président de la République, Alpha Condé.

En leur nom et celui de la délégation qui m'accompagne, je voudrais aussi vous féliciter pour votre brillante élection à la présidence de notre session et vous assurer de la coopération de ma délégation.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session traduisent on ne peut mieux la volonté de renouveau et d'engagement tripartite qui a toujours caractérisé l'OIT. Il convient donc de se féliciter du choix des axes essentiels de notre Organisation, toujours en adéquation avec les réalités d'un monde en constante mutation, lesquels axes, politiques et programmes sont soutenus par des partenariats novateurs fondés sur des valeurs et objectifs dans lesquels se reconnaissent tous les mandants tripartites.

Mon pays salue la détermination de notre Organisation allant dans le sens de l'identification des approches de solution et la création de synergies d'action, à même d'apporter des réponses idoines aux multiples défis qui nous interpellent, au nombre desquels il faut citer, entre autres, l'emploi, la protection sociale, les inégalités sociales, l'impact de l'évolution démographique, la transition vers la durabilité environnementale ainsi que la question de la pauvreté et du progrès technologique.

Dans un monde confronté aux difficultés générées par la crise économique et financière, notre attention doit être portée sur l'emploi, la protection sociale dans le nouveau contexte démographique, la justice sociale et la prise en charge des aspirations et des préoccupations du monde du travail en raison de leur acuité pour tous les pays, en général, et pour les pays en développement, en particulier.

En Guinée, à la faveur des importants changements démocratiques intervenus dans le pays, après des décennies d'ajustements structurels, une dynamique nouvelle est amorcée favorisant l'émergence de multiples opportunités de développement socio-économique. Ce faisant, l'essor significatif de la bonne gouvernance a induit des performances macroéconomiques louables, la mobilisation conséquente des ressources financières et une nette augmentation des capacités productives grâce à la réalisation de projets et programmes de développement en parfaite adéquation avec la politique et la stratégie de réduction de la pauvreté initiées par le gouvernement.

Conscient de la montée du phénomène de la pauvreté affectant une large couche de la population, notre gouvernement a décidé de s'investir résolument dans la réduction de la pauvreté au moyen de politiques et programmes novateurs visant prioritairement le monde du travail, les jeunes et les femmes.

Dans cette perspective et malgré les difficultés réelles, plusieurs initiatives et réformes structurelles sont en cours allant dans le sens de la libéralisation des initiatives des secteurs privé et public, et le renforcement des capacités des ressources humaines à travers le recrutement, la formation et l'insertion dans le monde du travail de nombreux jeunes en quête d'emploi.

En outre, de courageuses réformes multisectorielles ont été initiées dont, entre autres, un programme de politiques de protection sociale validé par les accords tripartites de décembre 2012.

Certes les défis sont multiples et variés, requérant des efforts soutenus, mais ces difficultés n'entameront en rien la volonté politique du gouvernement et de ses partenaires sociaux d'apporter

une réponse adéquate à la mesure de nos moyens à la question de l'emploi et de la protection sociale en Guinée.

Ces importantes avancées ont été possibles grâce au sens élevé de responsabilité et à l'esprit de sacrifice de nos partenaires sociaux qui, dans un élan de totale adhésion à travers un dialogue participatif et inclusif, ont pu accompagner les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre progressive de sa politique de l'emploi et de la protection sociale.

S'agissant de la protection sociale, ma délégation partage la vision et les perspectives exprimées dans le rapport du Directeur général. A cet égard, mon gouvernement a toujours considéré que la protection sociale est un droit fondamental de l'homme et un objectif affiché de sa politique en la matière.

L'objectif prioritaire de cette démarche du gouvernement vise à terme à la mise en place de mécanismes de couverture sociale aux agents publics, au secteur informel en expansion, mais aussi et surtout aux groupes vulnérables d'hommes et de femmes et aux personnes handicapées à l'effet de les faire bénéficier des prestations de la Caisse de prévoyance sociale et d'assurance-maladie obligatoire. Dans la mise en œuvre de ces objectifs, mon mouvement sollicite l'appui et l'accompagnement du BIT.

Je ne saurais terminer sans exprimer notre solidarité agissante à la cause palestinienne et saluer par la même occasion le Directeur général et le Président du Conseil d'administration pour leur leadership combien méritoire à la tête du BIT et l'appui diligent à notre pays dans la réalisation de ses nombreux objectifs sectoriels.

Original anglais: M^{me} MPARIWA (ministre du Travail et des Services publics, Zimbabwe)

Permettez-moi tout d'abord de féliciter sincèrement l'ensemble du bureau et le Président à l'occasion de cette élection à la direction de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

L'Organisation internationale du Travail, depuis longtemps, est enviée par toutes les institutions multilatérales parce qu'elle est dotée de méthodes de travail qui, pour être établies depuis longtemps, n'en sont pas moins les plus avancées. De surcroît, à comparer les souffrances inhumaines de la classe ouvrière juste avant la création de l'OIT avec les droits et les acquis sociaux de notre époque, il est clair que notre Organisation a été à la pointe de la civilisation. Ainsi, c'est à point nommé que le Directeur général a choisi d'appeler notre attention sur la célébration du centenaire qui s'approche.

Pourtant, nous sommes confrontés à des problèmes apparemment insurmontables dans l'ensemble des activités de l'Organisation internationale du Travail. Comme le note le Directeur général, certaines de ces difficultés tiennent aux changements que l'on observe sur le marché du travail. A ces difficultés, le gouvernement du Zimbabwe estime nécessaire d'ajouter d'autres éléments, à savoir divers facteurs macroéconomiques liés à la guerre, à la maladie, à la pauvreté omniprésente et tout particulièrement à ce que le système international ne parvient pas à gérer les grands problèmes du monde avec crédibilité et équité.

Notre gouvernement est fermement convaincu que l'Organisation internationale du Travail est bien placée pour surmonter encore totalement l'adversité, comme elle l'a fait en 1919, et qu'elle peut porter de nouvelles lueurs d'espoir. La nécessité

d'une cohérence multinationale ne peut donc pas échapper à notre attention alors que nous planifions l'avenir. Pour cette raison, nous appelons l'Organisation internationale du Travail à relancer les efforts de cohésion et de resserrement des partenariats dans le système multilatéral afin de promouvoir la paix dans le monde et un développement équitable.

Si nous voulons que l'Organisation internationale du Travail trouve cet élan durable, il faut avant tout assurer l'harmonie entre ses mandants. Et pour y parvenir, il est nécessaire de traiter d'urgence, et de manière transparente et complète, les éléments diviseurs qui tiennent au système de contrôle de l'Organisation internationale du Travail. Mon gouvernement est certain que les débats actuels mèneront à un système de contrôle plus inclusif, transparent et démocratique, susceptible d'assurer la confiance de toutes les parties.

Comme bien d'autres pays, le Zimbabwe continue d'être confronté au problème de l'augmentation du chômage. Au reste, nous estimons que, dans les années qui viennent, la question du chômage figurera au nombre des éléments qui nous permettront de dire si nous nous rapprochons du centenaire avec enthousiasme ou, au contraire, avec les mains vides. Assurément, l'Organisation internationale du Travail ne peut continuer d'être définie en fonction de sa gloire passée: il convient plutôt, en l'occurrence, de se fonder sur sa contribution pour l'avenir. Manifestement, notre utilité est actuellement liée au fléau du chômage, en particulier parmi les jeunes.

Mon gouvernement attend avec impatience d'apporter sa contribution à la recherche d'une solution durable, notamment au moyen de politiques et de programmes centrés sur l'équité sociale et la responsabilisation économique délibérée de la population.

Pour améliorer la santé du marché du travail, mon gouvernement se propose de tirer parti de la nouvelle Constitution qui, entre autres nombreuses garanties nouvelles, étend les droits fondamentaux définis par l'OIT au droit à la liberté syndicale, au droit de s'organiser et à la négociation collective des travailleurs et des employeurs aussi bien dans le secteur privé que dans la fonction publique.

Enfin, je souhaite appeler l'attention sur le fait que les aspirations de l'Organisation internationale du Travail resteront toujours celles de la grande majorité de la population mondiale. Et, pour formuler une évidence, nous ne constituons cette grande majorité que sur une base tripartite, c'est-à-dire en tant que gouvernements, employeurs et travailleurs.

Si, par conséquent, nous restons unis dans notre objectif commun – celui de la justice sociale – défini il y a longtemps, en 1919, mais encore tout autant d'actualité, nous avons encore du travail et des réalisations à accomplir au cours de la nouvelle période qui commence.

M. BAHATI LUKWEO (ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale, République démocratique du Congo)

Je tiens à féliciter le Président pour son élection au bureau de la Conférence. Mes félicitations s'adressent également au Directeur général du BIT pour sa première année à la tête de notre Organisation.

Je profite de cette tribune pour transmettre les salutations du Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila Kabange, chef de

l'Etat, ainsi que du Premier ministre, Augustin Matata Ponyo, chef du gouvernement, à tous les délégués de cette Conférence.

La République démocratique du Congo met l'accent sur le travail décent et attache une importance particulière à l'amélioration des conditions de travail respectueuses de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Pour faire face aux problèmes liés aux bouleversements économiques tels que soulignés dans le rapport du Directeur général du BIT, nous soutenons le cadre stratégique pour une période de six ans qui sera mis aux voix à la fin de la présente session.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont retenu toute mon attention. C'est pourquoi je voudrais partager quelques informations avec cette auguste assemblée.

Concernant les normes internationales du travail, le Code du travail congolais vient de subir une révision partielle pour l'adapter au climat des affaires. Le processus de restructuration de l'inspection du travail est en cours et je viens d'organiser avec l'appui de l'OIT et le Centre régional africain d'administration du travail (CRADAT), un atelier qui a examiné et validé le programme global de formation des inspecteurs du travail au niveau national.

D'ici à la fin de l'année en cours, notre gouvernement va installer deux tribunaux du travail dans la capitale et d'autres le seront progressivement en province.

Lors de la célébration de la Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, le gouvernement, représenté par le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale et par celui de la Santé publique, et les partenaires sociaux ont signé une déclaration tripartite d'engagement à assurer une campagne de sensibilisation à la culture de prévention des risques professionnels.

Mon pays a élaboré en 2011 un plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants. En ce qui concerne la protection de l'enfant, le Premier ministre et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés ont signé, en octobre 2012, un plan d'action pour la lutte contre le recrutement des enfants ainsi que d'autres violations graves des droits de l'enfant par les forces armées et les services de sécurité.

Le projet d'appui à l'emploi des jeunes en cours d'exécution dans la province du Katanga, avec l'appui technique de l'OIT et le financement de la Belgique, prouve à suffisance l'engagement du gouvernement à répondre à l'interpellation du Secrétaire général des Nations Unies qui a dit: «Passez à l'action, il est temps d'agir!».

Concernant la protection sociale, deux projets de loi portant respectivement sur le Code de la sécurité sociale et régissant les principes fondamentaux relatifs aux mutuelles ont été adoptés par le gouvernement après les travaux de la 30^e session du Conseil national du travail qui a eu lieu en novembre 2012. Ces deux projets sont à l'examen au Parlement.

Le processus d'élaboration de la politique nationale de protection sociale a été lancé en octobre 2012 pour asseoir le socle national de protection sociale.

La République démocratique du Congo, dont le potentiel en énergies renouvelables est évalué à 45 pour cent des réserves mondiales et à

774 00 mégawatts de potentiel hydroélectrique, est en phase d'élaboration d'une politique environnementale.

Je reste convaincu que le dialogue social tripartite ou bipartite reste le cadre privilégié dans la recherche de solutions aux problèmes qui se posent dans le monde du travail.

Je ne peux terminer mon allocution sans parler du programme par pays de promotion du travail décent, dont la signature interviendra incessamment dans mon pays.

Original anglais: M. PYAKUREL (travailleur, Népal)

C'est un grand honneur pour moi de prononcer cette allocution à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Je voudrais saisir cette occasion, au nom de tous les travailleurs népalais, notamment ceux qui appartiennent au Centre conjoint de coordination syndicale, pour adresser nos meilleurs vœux à tous les délégués et dignitaires présents.

Très bientôt, l'OIT va fêter son centenaire. Ayant été le témoin des hauts et des bas de cette organisation unique, la classe ouvrière népalaise a pu voir de bons moments et de moins bons. Ce que nous pouvons dire avec certitude, c'est que le monde d'aujourd'hui n'est pas celui dont avaient rêvé nos prédécesseurs, il y a une centaine d'années. Il faut se poser des questions essentielles: quels enseignements pouvons-nous tirer du passé et que pouvons-nous faire pour que cette institution spécialisée des Nations Unies gagne en dynamisme et puisse améliorer le monde du travail?

Je voudrais d'abord rendre hommage au Directeur général pour son rapport, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite* dans lequel il s'interroge. «Quelles sont donc les forces qui transforment le monde du travail? Quelles en sont les conséquences pour l'OIT et pour son aptitude à s'acquitter de son mandat?» Voilà des questions intéressantes que pose le Directeur général, dans le chapitre intitulé «Un monde transformé: Le travail au XXI^e siècle». Je partage l'esprit dans lequel il aborde six points de son rapport à savoir: l'impact de l'évolution démographique; la transition vers la durabilité environnementale; la marche inexorable du progrès technologique; le creusement des inégalités, un enjeu pour la justice sociale; le rééquilibrage, la convergence et la reprise; enfin, les nouveaux visages de la production et de l'emploi.

Le Népal a traversé une transition politique très difficile. En dépit des changements qui ont eu lieu à la suite du soulèvement populaire de 2006, la rédaction d'une nouvelle Constitution par une assemblée constituante est demeurée à l'état de rêve. La première assemblée constituante a été dissoute sans avoir créé de nouvelle Constitution.

Nous sommes toujours dans une impasse politique. Il y a un très gros point d'interrogation sur la date de l'élection de la nouvelle assemblée constituante. La question de la fin de l'instabilité politique et de la reprise de la marche vers la prospérité sont deux sujets très liés dans mon pays.

L'expérience nous a appris que, sans droits pour les masses laborieuses, il ne saurait y avoir de stabilité politique. Sans stabilité politique et sans une bonne gouvernance, il ne saurait y avoir de développement durable. Sans développement durable, il ne saurait y avoir de croissance économique et, sans création d'emplois et sans protection sociale, les

inégalités persisteront et la pauvreté ne sera pas réduite. Le déficit d'emplois n'est pas une situation propice à des emplois décents.

Aujourd'hui, les personnes âgées comme les jeunes sont des groupes en souffrance dans notre pays. Près de 3 millions de personnes de 18 à 40 ans partent travailler à l'étranger, la plupart dans des conditions de vulnérabilité. Ils sont prisonniers d'emplois précaires qui ne les mènent qu'à la pauvreté et en aucune manière à la prospérité.

Les jeunes partent en masse à l'étranger, et ce que l'on voit le plus souvent chez nous ce sont des grands-parents et leurs petits-enfants dans des villages en train d'attendre le retour de leurs fils et de leurs filles. Parler de cela m'attriste beaucoup, mais c'est une situation extrêmement difficile que connaît notre pays au quotidien.

Le Mouvement syndical népalais s'est regroupé dans le cadre d'un forum, le JTUCC, qui propose une solution sous le thème «Le changement en construisant le pouvoir de la classe ouvrière». Nous pensons que cela est réalisable avec une sécurité sociale pour tous, des salaires décents, une représentation des travailleurs dans toutes les instances représentatives et des politiques axées sur le développement et l'emploi. Pour que tout cela soit possible, il faut immédiatement mettre un terme à la transition politique, et c'est la raison pour laquelle nous demandons que la date de l'élection de la nouvelle assemblée constituante soit fixée dès maintenant.

Je voudrais, en appliquant les points saillants du rapport du Directeur général au contexte de mon pays, appeler aux éléments suivants: la déclaration de la date de l'élection de la deuxième assemblée constituante; les droits de vote pour les travailleurs migrants népalais dans les pays où ils travaillent; une représentation des travailleurs à hauteur de 10 pour cent dans les instances représentatives; un système de sécurité sociale fondé sur une loi sur la sécurité sociale; la conclusion des réformes de la législation du travail, y compris la création d'une commission nationale du travail; une hausse des salaires et des prestations pour tous les employés citant la révision en cours du salaire minimum; enfin, la poursuite de la campagne de ratification des conventions suivantes de l'OIT: convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; et convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996.

Que l'OIT reste pour toujours notre symbole commun d'unité et qu'elle continue à inspirer les travailleurs du monde entier, quels que soient leurs principes et leurs convictions politiques.

Original anglais: M^{me} HASSEN (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Erythrée)

Tout d'abord, permettez-moi de féliciter le Président pour son élection.

Je voudrais dire toute ma gratitude pour m'avoir permis de m'exprimer au nom du gouvernement de l'Erythrée en cette journée historique, et je saisis cette occasion pour remercier le Président du Conseil d'administration et le Directeur général pour les messages clairs contenus dans leurs rapports.

Tant le peuple que le gouvernement de l'Erythrée croient fermement en les principes et droits fonda-

mentaux au travail, lesquels sont d'ailleurs profondément enracinés dans notre loi et notre pratique.

L'Erythrée est convaincue que promouvoir, asseoir et protéger la liberté, la dignité des travailleurs est un processus de longue haleine, un processus long et exigeant qui exige beaucoup de diligence. A ce propos, nous sommes sur la bonne voie et nous nous efforçons de surmonter nos difficultés.

L'Erythrée a progressé dans maints secteurs. C'est un des quatre pays d'Afrique qui sont en bonne voie pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans le secteur de la santé. L'éducation, le système judiciaire, la sécurité alimentaire, le bien-être, les transports, ainsi que l'assainissement de l'eau font partie des domaines dans lesquels le gouvernement a réalisé de gros progrès. C'est bien la preuve de sa détermination à éliminer la pauvreté.

En dépit de ces réalisations, le gouvernement a conscience des difficultés auxquelles il est confronté pour assurer le bon fonctionnement de l'administration du travail et le respect des normes du travail. Ces difficultés relèvent en grande partie de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de capacités institutionnelles. En dépit de cela, le gouvernement de l'Erythrée est déterminé à promouvoir et à protéger tous les droits, de concert avec les partenaires sociaux et autres parties prenantes sur la base d'un intérêt mutuel.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'occupation illégale du territoire souverain de l'Erythrée par l'Éthiopie et les sanctions injustifiées des Nations Unies font obstacle à la paix, à la sécurité dans notre pays et à la promotion du travail décent et des normes du travail.

Une fois encore, l'Erythrée exhorte l'Organisation internationale du Travail et la communauté internationale à prendre les mesures nécessaires pour que ces territoires occupés par l'Éthiopie soient libérés.

Malgré toutes ces difficultés, l'Erythrée est résolue, en vertu de ses capacités, à garantir pleinement le travail décent. Pour ce faire, elle en appelle au Bureau international du Travail pour qu'il lui accorde une assistance technique.

Original anglais: M. AREMU (travailleur, Nigéria)

J'adresse les salutations fraternelles du Congrès du travail du Nigéria au Président de la présente session et au Directeur général du Bureau international du Travail, M. Guy Ryder, dont la voix a eu énormément de poids dans le mouvement syndical mondial jusqu'à l'année dernière. Nous remercions le dixième Directeur général du BIT pour son rapport concis, clair et accessible. Selon un vieux proverbe, «celui qui ne regarde pas devant lui reste toujours à la traîne». Nous félicitons le Secrétaire général pour l'approche globale, réaliste et tournée vers l'avenir qu'offre son rapport intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*. La force de cette vision repose sur la compréhension de fond dont fait preuve le Secrétaire général à l'égard des réalités du monde du travail, et sur les propositions formulées pour un avenir marqué par le changement positif. Le Congrès du travail du Nigéria s'intéresse particulièrement à deux aspects: la guerre contre l'extrême pauvreté et le développement durable.

Le rapport aborde à juste titre la question de la pauvreté extrême et de la prospérité. Il est aujourd'hui bien vu de s'indigner du sort des pauvres, mais c'est l'Organisation internationale du Travail

qui, la première, a donné l'alerte sur le risque de la pauvreté mondiale pour l'ordre et l'harmonie du monde, alors qu'il était délicat, voire risqué, de le faire.

La Déclaration de Philadelphie de 1944 le dit clairement: «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous». Nous partageons la vision optimiste du rapport du Directeur général selon laquelle il est possible de venir à bout de la pauvreté. La Chine y est citée à juste titre, le développement spectaculaire de ce pays ayant sorti des millions de personnes de la pauvreté. Il est encourageant de constater que des progrès ont été accomplis dans la lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale. Le rapport du Directeur général est même suffisamment franc pour pointer du doigt le risque que représente l'apparition de nouveaux pauvres, ironiquement dans des pays à revenus intermédiaires. Ce nouveau contraste entre pauvreté et prospérité nous impose de nous pencher avec une attention renouvelée sur la Déclaration de Philadelphie, pour concrétiser la vision des fondateurs de l'OIT.

Les pauvres ont besoin d'emplois. Ils ont besoin de revenus, de nourriture, de logements, d'écoles, d'électricité, de routes, de crédits, etc., pas de recommandations et de conclusions. A six ans du centenaire de l'OIT, la pauvreté, où qu'elle existe, reste un danger pour la prospérité de tous. Ce n'est pas par hasard que le terrorisme prospère dans les zones de pauvreté. Nous trouvons donc encourageant le rapport du Directeur général, qui déclare la guerre à la pauvreté et au dénuement. Le temps est venu pour l'OIT de hausser encore le ton contre l'extrême richesse d'une minorité de personnes dans quelques pays. Il semble en effet exister un lien entre la fortune de certains et la misère du plus grand nombre. Des millions de jeunes et de femmes sont sans emploi. Nombreux sont les travailleurs dont l'activité précaire est rémunérée au minimum. Un grand nombre de jeunes femmes et d'enfants sont poussés vers la prostitution et le travail des enfants. Plusieurs pays Membres de l'OIT sont le théâtre de telles injustices intolérables. Nous devons inverser cette tendance. L'inégalité croissante des revenus nuit à la lutte pour la justice sociale. Comme l'a dit le Mahatma Gandhi: «Le monde a suffisamment pour satisfaire les besoins de tous, mais pas la cupidité de certains.»

A l'aube de son centenaire, l'OIT doit exiger, au moyen des instruments du dialogue social, que les richesses soient redistribuées de façon à éradiquer la pauvreté. Modérons la prospérité du plus petit nombre et redistribuons les richesses mondiales par le biais du dialogue social tripartite. Voilà qui est logique. Les pauvres ont assez donné. Il est temps à présent pour les plus riches de réinvestir une partie de leur fortune excessive dans des secteurs durables à forte intensité de main-d'œuvre, dans des institutions et des écoles publiques, ainsi que dans la création d'emplois décents. On dit que «le vin qui ne suffit pas pour toute la ville ne devrait pas servir à enivrer un seul homme». Il faut que, dans les cent ans à venir, l'OIT puisse célébrer la prospérité des nations et des peuples de la planète, au lieu de déplorer la fortune de quelques-uns au détriment du plus grand nombre. Il nous faut remplacer le «bien-avoir» de certains par le bien-être de la majorité.

Nous nous rangeons aux conclusions du rapport du Secrétaire général, qui préconisent les emplois décents comme solution essentielle à la pauvreté. Selon un proverbe nigérian: «le travail est le remède

à la pauvreté». Néanmoins, il ne peut y avoir de travail décent sans développement durable. Aussi, avant même d'être en mesure de parler de durabilité, nous devons réinventer le développement dans de nombreux pays d'Afrique. Le continent africain est le théâtre d'une nouvelle forme de sous-développement et d'industrialisation, où l'Afrique elle-même joue le rôle de décharge de produits finis importés, en échange d'exportations de matières premières – comme à l'époque coloniale. De nombreuses économies africaines restent en marge du processus de développement. Les moteurs de la croissance sur le continent dépendent du secteur extractif; or les économies fondées sur l'extraction de matières premières sans valeur ajoutée sont prédisposées à la corruption. L'OIT devrait également avoir pour priorité de promouvoir la diversification économique dans ceux de ses Etats Membres qui dépendent actuellement de l'exportation de matières premières. Il faudrait encourager les pays à créer des emplois verts à valeur ajoutée, créant, à leur tour, des emplois de qualité grâce à des politiques macroéconomiques et industrielles appropriées. Pour créer des emplois durables, nous avons besoin d'entreprises durables. A l'aube du centenaire de l'OIT, nous devons disposer d'une convention contraignante en matière de développement durable. Des activités durables, décentes et ajoutant de la valeur sont les seules à pouvoir garantir des emplois décents et assurer la durabilité environnementale. C'est pourquoi le Congrès du travail du Nigéria et ses affiliés ne se battent pas uniquement pour des emplois et des salaires décents, mais également pour la vision de l'OIT en matière de développement durable.

Pour conclure, je voudrais, une fois encore, féliciter le Directeur général pour sa vision et exhorter tous les mandants tripartites de l'OIT à la concrétiser grâce à leur engagement et à leur coopération tripartite essentielle en vue d'engager le programme de réformes du centenaire.

Vive l'Organisation internationale du Travail!
Vive la République fédérale du Nigéria!

Original anglais: M^{me} HOLST (représentante, Internationale de l'éducation)

L'Internationale de l'éducation représente 30 millions d'enseignants et autres employés de l'éducation dans environ 400 organisations du monde entier. Nous sommes la plus grande fédération syndicale internationale, et la voix de l'enseignement. Nous défendons les intérêts des employés de tout le secteur de l'éducation, en allant de l'éducation de la petite enfance à l'enseignement supérieur et la recherche. Nous œuvrons pour une éducation de qualité et une société équitable.

Nous sommes heureux que le Département des activités sectorielles (SECTOR) soit aujourd'hui l'un des six départements techniques du BIT, et nous pensons que de nouvelles propositions renforceront le rôle et l'impact de l'Organisation sur les activités en cours intéressant les fédérations syndicales internationales et les employeurs.

Il ne fait aucun doute qu'une approche sectorielle des travaux de l'OIT permet de rapprocher les travailleurs du travail décent. Chaque secteur est différent, et des synergies avec d'autres programmes de l'OIT sont nécessaires. Dans le même temps, il convient de tenir compte de la spécificité de chaque secteur pour trouver les meilleures solutions. L'éducation est l'un des plus grands secteurs, et les

activités sectorielles de l'OIT sur les conditions de travail et les droits au travail des enseignants concernant des millions de travailleurs. Mais l'éducation ne se limite pas à des conditions de travail décentes pour les enseignants. L'éducation est en elle-même une stratégie de promotion du travail décent et sera un objectif de développement clé pour l'après-2015.

L'OIT mène d'importants travaux dans l'éducation en général, notamment en luttant contre le travail des enfants par l'éducation, en préparant la main-d'œuvre de demain par des politiques de développement des compétences et de formation, en favorisant la liberté syndicale et la négociation collective pour les fonctionnaires, en promouvant les droits à l'éducation pour les peuples autochtones et en s'intéressant à des domaines spécifiques, tels que l'éducation de la petite enfance. L'analyse en cours devrait inclure une stratégie visant à regrouper de façon plus formelle les activités relatives à l'éducation, en les reliant au domaine particulièrement important de l'emploi et de la formation des jeunes. Un mécanisme permettant aux fédérations syndicales sectorielles internationales et aux employeurs de contribuer à cet effort pourrait être créé.

L'Internationale de l'éducation juge très encourageants l'accent placé par le Directeur général sur le dialogue social dans son rapport, les discussions sur la négociation collective dans les services publics, et les discussions tenues au sein de la Commission de l'application des normes et de la Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social. Nous espérons que, à l'issue de la présente Conférence, les Etats Membres renouvelleront leur engagement vis-à-vis de l'idée que les droits fondamentaux tels que la liberté syndicale et le droit à la négociation collective, qui se situent au cœur du dialogue social, s'appliquent aux enseignants aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Le bon fonctionnement du dialogue social est essentiel à l'objectif du travail décent mais aussi à la promotion d'une éducation de qualité pour tous. Les enseignants devraient être au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement. Cela nécessite respect et dialogue et la reconnaissance des syndicats en tant que représentants des enseignants.

Nous déplorons cependant que l'étude d'ensemble ne rende pas véritablement compte de la dégradation des relations professionnelles dans la fonction publique et des mécanismes de dialogue social. Des mesures d'austérité sont utilisées pour justifier l'annulation des conventions collectives et le gel des salaires, ainsi que le recours accru aux contrats de courte durée et aux contrats temporaires. Ces formes d'emploi entament la capacité des travailleurs à exercer leurs droits syndicaux et les dissuade d'adhérer à un syndicat en leur faisant craindre des représailles de la part de leur employeur.

L'IE invite l'OIT à favoriser la cohérence des politiques entre les institutions des Nations Unies, afin que le FMI et la Banque mondiale respectent les normes internationales du travail et que le personnel des institutions financières soit formé au respect du dialogue social et des valeurs des relations tripartites.

Original arabe: M. ARAFA (gouvernement, Liban)

Au nom de M. Jreissati, ministre du Travail de la République du Liban, je félicite M. le ministre du Travail de la Jordanie pour son élection à la prési-

dence de la présente session de la Conférence. Nous saluons chaleureusement les efforts exceptionnels déployés par l'Organisation internationale du Travail, représentée par son Directeur général, pour promouvoir les initiatives de promotion de la justice sociale menées dans toutes les régions du monde. J'ai également une pensée pour la directrice du bureau de l'OIT à Beyrouth, M^{me} Nada Al-Nashif, et pour son équipe qui, en créant une structure intégrée pour le projet national en matière de travail décent et de protection sociale, aident le Liban à mettre en place la stratégie de réforme du droit du travail et de la protection sociale que nous avons élaborée.

Je suis très satisfait des trois thèmes abordés au cours de la présente session: étude en profondeur des politiques de l'emploi et de la protection sociale, à la lumière des changements démographiques; mise en avant de l'importance du travail décent et des emplois verts; élargissement de l'espace du dialogue social par le biais d'une coopération constructive et sur un pied d'égalité entre les partenaires du contrat social, sous la houlette de l'Etat.

Ces questions revêtent une importance capitale en raison des déséquilibres sociaux causés au cours de la dernière décennie par la détérioration du système financier international. Il a fallu par conséquent restructurer les économies aux niveaux national, régional et international conformément à un modèle libéral, lequel doit toutefois respecter les règles d'équité et de l'égalité des chances si l'on veut garantir aux individus une existence décente, gage d'une société stable car la pauvreté conduit à l'extrémisme, et les écarts énormes entre les classes sociales créent des tensions et provoquent des guerres. Il faut rappeler que l'économie reste la pierre angulaire de la paix, c'est pourquoi nous devons parvenir à réconcilier production de qualité, modes de commercialisation efficaces et protection de la dignité humaine car la paix est fondée sur le droit, la justice et l'égalité.

Le Liban s'intéresse de très près aux questions examinées pendant la présente session car le pays mène actuellement des réformes de l'administration, du système législatif et des services, tout en sensibilisant l'opinion publique à ces questions.

Ces réformes reposent non seulement sur une philosophie nationale, mais aussi sur les normes établies par l'OIT et l'Organisation arabe du travail. J'en veux pour preuve la mise en place d'un cadre consultatif entre, d'une part, les différentes administrations de l'Etat libanais et, d'autre part, les organisations de la société civile, sans oublier les liens de coopération étroits avec les institutions des Nations Unies et la Banque mondiale.

C'est dans ce cadre que nous poursuivons les réformes au niveau sectoriel en vue d'élaborer un programme qui sera mis en œuvre en fonction des ressources disponibles. Dans ce contexte, nous avons mené à bien un projet intégré de restructuration du ministère du Travail et de l'Agence publique de l'emploi. Nous avons également lancé à l'intention des jeunes le programme de nouveaux arrivants sur le marché du travail et jeté les bases d'une politique de l'emploi qui faisait jusqu'à ce jour défaut au Liban. Nous avons établi des projets d'amendements législatifs et mené une étude sur le système de pensions et de protection sociale. Par ailleurs, nous sommes en train de ratifier la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Nous élaborons actuellement des projets de loi sur les travailleurs agricoles,

les travailleurs domestiques hommes et femmes et la réglementation des agences de placement, et nous passons des accords bilatéraux avec les pays dont certains ressortissants travaillent sur le territoire libanais. Nous facilitons les démarches administratives permettant aux réfugiés palestiniens de travailler et élaborons un projet de décret sur la restructuration de l'inspection du travail afin d'améliorer son efficacité. Nous essayons de relancer le Conseil économique et social car, outre les encouragements nécessaires à la conclusion de conventions collectives entre les partenaires sociaux, le dialogue social devrait être largement pratiqué.

A cet égard, permettez-moi de solliciter l'assistance technique du BIT pour le traitement de la question des réfugiés syriens en vue notamment d'élaborer une stratégie permettant de protéger les travailleurs libanais dans les professions et les métiers réservés aux nationaux, en dehors de toute considération raciale.

Au nom du Liban, je voudrais exprimer toute ma gratitude à l'OIT ainsi qu'au secrétariat et au bureau de l'OIT pour les Etats arabes.

Original anglais: M. CAPRIOGLIO (représentant, Confédération européenne des cadres)

C'est pour moi un très grand honneur d'être présent à cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

L'organisation que je représente en ma qualité de secrétaire général, à savoir la Confédération européenne des cadres (CEC), est l'association européenne qui représente les cadres à travers l'Europe. Elle a une longue tradition de participation à la Conférence internationale du Travail, bien que cette participation se soit aussi faite par l'entremise de sa branche internationale, la Confédération internationale des cadres, qui a été fondée en 1951. Nous sommes depuis toujours convaincus de l'importance de la coopération internationale dans le domaine des affaires sociales, et nous sommes tout à fait favorables aux possibilités qui sont offertes au travers de cette Conférence, qui est l'enceinte idéale pour ce type de coopération.

Cette Conférence représente pour la CEC un forum inégalé, où elle peut rencontrer des représentants de la société civile et des gouvernements, échanger des vues et contribuer à l'avancement des connaissances, à la promotion d'un respect mutuel authentique et à une meilleure compréhension entre les différentes composantes de la société civile organisée.

La présence de la CEC à cette session est encore plus importante cette année puisqu'elle a largement couvert l'un des sujets abordés par la Conférence: le changement démographique et ses conséquences sur les caractéristiques sociales et professionnelles actuelles de nos sociétés. L'année 2012 a été déclarée par les institutions européennes année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle; c'est la conséquence d'une préoccupation croissante à l'égard des effets des tendances démographiques sur les populations de l'Europe.

La CEC a réalisé une étude afin de prévoir le nombre de cadres qui seraient disponibles à l'avenir dans certains pays européens. Les résultats de cette étude dépeignent un avenir assez sombre pour l'Europe. Ils indiquent en effet que la diminution du nombre de cadres disponibles sera proportionnellement plus importante que la diminution de la main-d'œuvre disponible en raison d'une démographie

décroissante. Ces résultats nécessitent une réaction immédiate des décideurs et des parties prenantes de la société civile.

Les cadres sont un élément essentiel de la population active et jouent un rôle déterminant dans l'aide fournie aux entreprises, et donc à nos sociétés, pour mettre un terme à la crise. Par conséquent, il est vital pour la relance de nos économies que les dirigeants dont elles ont besoin soient prêts et disponibles.

Les cadres sont déterminés à assumer leur part de responsabilité et à contribuer au règlement d'un problème qui exige l'intervention consciente et responsable de toutes les parties prenantes concernées. A cette fin, la CEC a intégré certaines idées à l'étude susmentionnée; elle ne s'est pas contentée d'essayer de prévoir l'avenir mais a également proposé des solutions et des mesures concrètes pour rendre plus importante, plus fructueuse et plus gratifiante la participation des travailleurs à leurs activités professionnelles. Ces indications ont été incorporées à des lignes directrices se fondant sur des contributions de milliers d'affiliés, qui représentent notre position et fournissent des suggestions pratiques à toute partie concernée sur la manière de traiter ces questions à partir de la base, là où ces indications pratiques sont le plus utiles. Ces suggestions découlent toutes du besoin d'intégrer la diversité des âges et l'égalité intergénérationnelle à toutes les mesures relatives à l'emploi et incluent la constitution d'équipes de travail réunissant des personnes d'âges variés, l'organisation d'espaces de travail modulaires permettant aux travailleurs d'âges différents d'utiliser le même matériel, ainsi que la mise en œuvre de programmes de mentorat internes afin d'améliorer le transfert des connaissances.

En apportant sa contribution aux discussions mondiales sur le vieillissement de la population active, la CEC a démontré que les cadres sont sur un plan d'égalité avec les autres représentants des forces sociales, qu'ils sont parfaitement intégrés dans les sociétés où ils vivent et travaillent, et qu'ils méritent donc le même degré de considération et de reconnaissance, tant de la part des gouvernements que de celle des autres partenaires sociaux. Les défis qui nous attendent exigent en effet l'engagement de toutes les forces économiques.

Original espagnol: M. ANRO (représentant, Confédération des travailleurs et travailleuses des universités des Amériques (CONTUA))

C'est pour moi un grand honneur que de pouvoir à nouveau m'adresser à vous en cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail au nom de la Confédération des travailleurs et travailleuses des universités des Amériques – CONTUA – qui représente 23 organisations syndicales dans 19 pays d'Amérique latine.

Cette année, les travaux de la Conférence ont revêtu beaucoup d'importance pour notre secteur, le secteur public. Nous avons eu l'occasion de débattre, au sein de la Commission de l'application des normes, du rapport de la commission d'experts sur le degré d'application des conventions n^{os} 151 et 154 qui traitent des relations professionnelles et de la négociation collective dans le secteur public.

Depuis plus de trente ans, depuis l'adoption de ces normes internationales fondamentales, l'analyse de la commission d'experts, les présentations du groupe des travailleurs à la Commission de

l'application des normes, et notamment celle de la CONTUA prononcée par son secrétaire à la coordination, Marcello Di Stefano, ont évoqué les niveaux alarmants de non-respect dont sont responsables la majorité des gouvernements qui continuent de nier le droit de leurs fonctionnaires de négocier des conventions collectives, d'exercer le droit de grève et de défendre les travailleurs dans le respect de la liberté syndicale.

Nous vivons un moment particulier en Amérique latine puisque certains gouvernements mettent en œuvre des politiques progressistes en harmonie avec les revendications du mouvement syndical, tandis que d'autres donnent clairement dans le néolibéralisme et travaillent à l'affaiblissement des droits des fonctionnaires et à la privatisation des services publics.

Parmi les gouvernements qui adoptent des postures néolibérales, citons le Pérou, qui est le théâtre ces jours-ci de grèves générales et de revendications syndicales des fonctionnaires, sous la houlette, entre autres organisations, d'une de nos affiliées, la Fédération des travailleurs des universités du Pérou, la FENTUP. Il s'agit de trouver la parade devant des tentatives du gouvernement, que nous rejetons car elles visent à modifier unilatéralement la loi du service public, sans la moindre consultation ni processus de dialogue social préalable, pour mettre en place une politique de privatisation et d'affaiblissement des fonctionnaires.

Au Mexique, le gouvernement et le pouvoir législatif ont imposé une nouvelle loi fédérale du travail qui a pour objet de réduire les prestations, de limiter l'application des conventions collectives, d'imposer le recrutement de nouveaux travailleurs par le biais de l'externalisation, d'affaiblir les syndicats et de donner libre cours à l'individualisation des relations professionnelles.

Dans ce pays également, nous dénonçons la perte constante du pouvoir d'achat des salaires des travailleurs, perte d'une ampleur telle que le niveau des salaires mexicains est désormais proche de celui des salaires les moins élevés et les plus précaires du continent asiatique.

En Equateur, le système juridique ne défend pas les travailleurs et, désormais, le pouvoir exécutif peut exiger, par voie de notification, que les fonctionnaires signent «volontairement» leur démission. Ainsi l'Etat, en sa qualité d'employeur, peut forcer les licenciements en imposant la démission.

Les travailleurs des universités équatoriennes ont été reconnus comme serviteurs universitaires par un projet de loi qui a été approuvé par le Parlement. Cependant, le Président de la République a opposé son veto à cette loi et, désormais, ces travailleurs ne sont plus en mesure de négocier, ni de régler les salaires et les conditions de travail, puisqu'ils ne sont plus reconnus en tant que membres de l'université. Cette situation est aussi à l'origine de l'absence de représentation des travailleurs au sein des conseils universitaires et paritaires et du fait que ces travailleurs sont victimes d'agressions verbales et de discrimination. Nous réitérons ici la plainte déposée contre le recteur de l'Université centrale de l'Equateur, M. Samaniego Rojas, pour abus d'autorité dans le cadre du licenciement du dirigeant syndical Marcelo Neto Vizcaino, et pour violation de ses droits syndicaux, inscrits dans la législation nationale ainsi que dans de nombreux traités internationaux.

Dans ce pays frère qu'est la Colombie, les droits de l'homme fondamentaux des dirigeants syndicaux continuent d'être violés. Ces dernières semaines encore, des dirigeants du Syndicat national des travailleurs des universités de Colombie, le SINTRAUNICOL des villes de Cali et de Barranquilla, ont été sommés de quitter leur ville dans un délai péremptoire de 48 heures, sous peine de se trouver confrontés à des groupes paramilitaires. Une vingtaine de personnes dont des dirigeants syndicaux, universitaires et étudiants ont été menacés par des bandes de hors-la-loi qui, depuis la semi-obscurité où ils opèrent, tentent de les terroriser et de les fragiliser sur les plans physique et émotionnel, pour faire taire les voix de ceux qui défendent les principes éthiques; ces délinquants dirigent des processus sociopolitiques depuis là où ils se trouvent; notre confédération estime que l'heure est venue de mettre à profit le moment historique que vit le syndicalisme et de lancer un appel énergique aux dirigeants et aux organismes de contrôle publics, pour qu'ils se hissent à la hauteur de l'ordre mondial qui reconnaît et approuve les mouvements sociaux en tant que catalyseurs du changement et de la conquête des droits sociaux, et pour qu'ils garantissent à ces mouvements les moyens nécessaires à l'exercice de leurs activités, diligentent les enquêtes pertinentes et trouvent les responsables.

La Présidente du Costa Rica est venue ici même en 2012 pour nous dire qu'elle était sur le point d'approuver la réforme du Code du travail, et toute la Conférence l'a applaudie. Cette loi a bien été approuvée; seulement la Présidente a opposé son veto à deux articles, qu'elle a remplacés par un autre texte qui interdit en pratique le droit de grève dans le secteur public, et notamment dans les universités. Le gouvernement a l'intention d'en finir avec toutes les conventions collectives et toutes les revendications salariales du secteur public.

La lutte des travailleurs de l'Université nationale qui veulent défendre l'intégrité de leurs salaires et leurs droits salariaux acquis par le truchement de leur syndicat, le SITUN, a été particulièrement âpre cette année, car ils sont confrontés à la violation des droits inscrits dans leur convention collective par les autorités de l'Université nationale.

Au Panama, la non-reconnaissance des syndicats du secteur public est toujours de mise. Le gouvernement n'a pas tenu ses engagements en matière de changement, engagements qu'il avait pourtant pris dans cette même salle en 2012, afin d'imposer le silence aux syndicalistes. D'ailleurs, nous avons quitté la salle au moment où le Président Martinelli avait pris la parole.

Par la voix du Secrétaire général de l'Association des salariés de l'Université du Panama (ASEUPA), M. Damian Espino Castillo, qui m'accompagne aujourd'hui, nous avons également dénoncé le refus persistant du gouvernement du Panama d'appliquer la convention n° 87 et de reconnaître les syndicats. Nous nous préparons à dénoncer cette situation devant toutes les instances internationales.

Au Brésil, l'heure est à la lutte pour la Fédération syndicale des travailleurs des universités brésiliennes, la FASUBRA, qui est notre affiliée, et qui cette année a mené grèves et négociations à tous les niveaux, ainsi que des campagnes publiques de sensibilisation auprès des citoyens et du mouvement syndical pour lutter contre la privatisation des hôpitaux universitaires et l'externalisation des services. Notre confédération, la CONTUA, luttera contre la

privatisation des hôpitaux universitaires en suivant l'exemple de la FASUBRA sur tout le continent.

Au Guatemala, les menaces, la violence, et la disparition de dirigeants syndicaux et de militants sociaux sont en augmentation. Nous lançons un appel à la communauté internationale et à l'OIT pour que des mesures soient prises rapidement afin de garantir la sécurité et la vie des dirigeants syndicaux.

En Uruguay, un an de plus s'est écoulé sans négociation collective dans les universités. Les travailleurs regroupés au sein de nos associations affiliées, l'Association fédérale des fonctionnaires de l'Université de la République, l'AFFUR, et l'Union des travailleurs de l'hôpital des cliniques, l'UHTC, ont revendiqué dans les espaces de dialogue social et dans la rue. Aujourd'hui, à Montevideo, on organise des assemblées et des plénières syndicales, car les travailleurs de l'Université de la République, l'UDELAR, revendiquent une augmentation du budget et le respect de leur droit à la négociation collective.

En République dominicaine, le gouvernement restreint le budget et harcèle les universités afin qu'elles lancent des processus de privatisation; il réduit par ailleurs la couverture de sécurité sociale des travailleurs. Le président de notre syndicat, l'Association des salariés universitaires (ASODEMU), M. Raynaldo Aibar, est ici présent; il lutte sans relâche en faveur de l'augmentation du budget de l'Université autonome de Santo Domingo et pour le respect des acquis sociaux de ses travailleurs.

Le panorama que nous venons de vous présenter est extrêmement grave, et pourtant, malgré tout, nous autres syndicalistes universitaires continuons de lutter, d'élargir la composition de notre organisation et de maximiser notre capacité de lutte.

Nous avons souvent le sentiment que l'esprit diplomatique régnant n'est pas en phase avec les réalités de la lutte que doivent mener nos populations, non plus qu'avec l'urgence de nos demandes, et nous avons des doutes quant à la portée de notre participation à la logique du tripartisme car, bien souvent, le capitalisme s'exprime à la fois par la voix des employeurs et par celle des gouvernements, qui sont à l'unisson. Pourtant, nous continuons de croire que le dialogue social est l'instrument qui permettra d'appliquer les politiques de progrès social et de transformer nos structures politiques.

De l'OIT, nous attendons des propositions, des solutions et des alliances qui nous permettront de défendre les droits du travail au plan international, et surtout de défendre les bénéficiaires de cette lutte, les travailleurs et travailleuses que nous représentons, dont nous voulons ici faire entendre la voix, les revendications, le chant d'espoir, et le cri dans la lutte.

L'OIT doit se mettre à l'écoute de ces travailleurs, et leur apporter son appui; car c'est ainsi seulement qu'elle remplira le mandat que lui a confié l'Histoire, et qui consiste à assurer la justice sociale pour garantir la paix dans le monde.

Original anglais: M. FOLLO (travailleur, Ethiopie)

Je voudrais tout d'abord vous remercier, au nom des centaines de milliers de travailleurs éthiopiens qui sont regroupés dans le cadre de la Confédération des syndicats éthiopiens, de m'avoir permis de prendre la parole lors de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail, qui constitue une

sorte de rendez-vous pour les principaux partenaires sociaux venant de toutes les régions du globe, et ce depuis bientôt cent ans.

Comme c'est le cas pour toutes les organisations syndicales, la Confédération des syndicats éthiopiens doit mener son action dans un contexte national en constante évolution au sein d'un système international où la mondialisation joue un rôle de plus en plus déterminant.

Mon pays, l'Ethiopie, est en pleine mutation sociale. Le gouvernement investit des milliards de dollars dans l'économie nationale, qui est d'ailleurs l'une des économies qui se développe le plus rapidement et qui bénéficie d'une croissance à deux chiffres depuis bientôt cinq années consécutives. Pour maintenir cette croissance accélérée, le gouvernement de l'Ethiopie s'emploie à accroître la productivité dans tous les secteurs de l'économie.

Dans le secteur agricole, qui est la colonne vertébrale de notre économie, le gouvernement s'efforce d'accroître la productivité en généralisant les bonnes pratiques adoptées par certains agriculteurs modèles. L'administration en place distribue des millions de tonnes d'engrais et de semences afin d'accroître la productivité agricole par hectare.

Le gouvernement a également mis en place des institutions qui peuvent fournir un soutien global aux industries des secteurs public et privé afin de parvenir à une meilleure productivité et de renforcer la capacité des industries nationales à soutenir la concurrence sur le marché mondial.

En conséquence, nous avons pu constater des améliorations sensibles dans les secteurs du textile et des produits en cuir, notamment, ce qui a permis d'accroître très nettement la compétitivité de ces industries.

A l'heure actuelle, l'Ethiopie crée de nombreux emplois par suite des efforts qu'elle a consentis pour mettre en œuvre des politiques et des stratégies nationales adoptées de façon sélective et fondées sur un engagement politique fort.

Le plan quinquennal de croissance et de transformation, très complet, est d'ailleurs un bon exemple de cette démarche. Le gouvernement de l'Ethiopie a mis en œuvre des programmes de protection sociale qui sont d'une importance cruciale pour la communauté des travailleurs éthiopiens. Ces programmes visent à élargir le régime de retraite aux entreprises du secteur privé.

L'autre nouveau programme de sécurité sociale est le régime d'assurance-maladie. La proclamation concernant ce régime, qui entrera en vigueur en juillet 2013, a pour objet de mettre en place une assurance-maladie pour l'ensemble des travailleurs des entreprises publiques et privées.

Notre confédération a pris une part active au lancement et à la conception de ce nouveau régime d'assurance-maladie, et l'organisme fédéral chargé de mettre en œuvre cette proclamation a fait un travail louable en permettant à un grand nombre de travailleurs d'en bénéficier.

Par ailleurs, la Confédération des syndicats éthiopiens, en concertation avec les parties prenantes pertinentes, a mis en œuvre toute une série de projets dans le but de lutter contre la pandémie du VIH/sida sur les lieux de travail.

L'une des principales réalisations de l'année écoulée a été la création d'environ 250 syndicats de base répartis dans l'ensemble du pays. Le succès obtenu en la matière résulte des efforts concertés déployés par notre confédération, en coopération

avec nos partenaires ainsi qu'avec la Confédération syndicale internationale (CSI) et sa branche africaine – l'Organisation régionale africaine de la CSI –, notamment.

Je voudrais d'ailleurs saisir cette occasion pour remercier très vivement tous nos partenaires pour le soutien sans faille qu'ils nous ont apporté pendant les nombreux mois que nous avons consacrés à la syndicalisation des travailleurs éthiopiens. Ceci a d'ailleurs coïncidé avec le 50^e anniversaire de la Confédération des syndicats éthiopiens.

Je suis certain que le soutien que nous ont apporté nos partenaires durant cette campagne de syndicalisation se maintiendra dans les années qui viennent.

Je voudrais enfin remercier le siège de l'OIT ainsi que ses bureaux régionaux et sous-régionaux pour l'appui sans réserve qu'ils nous ont accordé en vue du renforcement des travailleurs éthiopiens.

Original arabe: M^{me} SHARIF (travailleuse, Libye)

J'interviens au nom de la Confédération des travailleurs de Libye, qui est née de la révolution du 17 février 2011, la révolution du peuple libyen contre la dictature et le joug des tyrans qui violaient le droit international et national. Nous avons vécu quatre décennies d'oppression, de tyrannie et de violence. Nos prisons étaient pleines de gens honorables et de personnes qui luttaien contre l'injustice et la tyrannie. Beaucoup ont été tués alors qu'ils étaient désarmés. Des vies ont été spoliées. Des femmes sont devenues veuves. Et finalement, le peuple s'est soulevé contre cette injustice, en affrontant les milices armées de l'ancien régime avec un courage admirable.

Aujourd'hui, nous jouissons de cette liberté, acquise au prix du sacrifice de milliers de révolutionnaires qui sont morts en martyrs sur les champs de bataille, et maintenant nous exerçons la démocratie. Aujourd'hui, nous voyons les travailleurs de notre pays qui s'élèvent contre ce qu'on appelle la Fédération des producteurs, qui était loyale à l'ancien régime.

Et nous voyons aussi les travailleurs de Libye, hommes, femmes et jeunes, qui jouent leur rôle par l'intermédiaire de leur fédération, la Confédération des travailleurs de Libye, en toute démocratie et indépendance. Le ministère du Travail et du Renforcement des capacités a adopté une attitude positive à notre égard, puisque nous avons participé, pour la première fois, à l'élaboration de la version préliminaire du nouveau Code du travail libyen ainsi que de la loi sur la liberté syndicale, qui seront approuvés par la Conférence nationale générale qui a été élue par le peuple libyen libre.

Malgré le problème des personnes qui ont perdu leur emploi ou qui cherchent du travail – un problème qui nous a été légué par l'ancien régime –, le ministère du Travail et du Renforcement des capacités s'emploie à recenser et classer ces personnes et à organiser à leur intention des activités de formation et des cours de réadaptation à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, afin qu'elles puissent retrouver du travail.

Pour l'heure, les travailleurs libyens jouissent pleinement de leur liberté. Rien ne les empêche d'occuper leurs lieux de travail ou de faire grève pour défendre leurs intérêts. Il y a des valeurs que certains auraient voulu voir disparaître: la liberté, la justice, l'égalité des chances et une société égalitaire, mais les travailleurs s'y sont opposés.

Les organisations syndicales continueront de défendre ces droits en participant, avec le ministère du Travail et du Renforcement des capacités, à la formulation d'une réglementation du travail qui tienne compte de la liberté de représentation syndicale, de la justice sociale ainsi que des principaux droits et principes relatifs au travail.

Nous nous trouvons maintenant à la croisée des chemins, comme en témoignent les réalités du monde arabe, et nous devons faire face à une situation extrêmement difficile au niveau international. Nous sommes aux prises avec une crise économique et financière mondiale. Et, comme vous le savez tous, la Libye continue de lutter contre les vestiges de l'ancien régime et les imbéciles ainsi que contre ceux qui veulent nous nuire à l'étranger.

Au nom des valeurs et des principes moraux et au nom de l'amitié, de la fraternité et du courage qui nous a permis de nous battre pour la dignité et la liberté, j'exhorte tous ceux qui nous ont aidés, tous nos frères, nos sœurs et nos amis qui ont été à nos côtés et qui ont aidé le peuple libyen, travailleurs, agriculteurs, étudiants ou autres, à continuer de le faire. J'engage tous ceux qui ont souffert de la violence de l'oppression et de la tyrannie et tous ceux qui ont senti et savouré le parfum de la démocratie à soutenir notre peuple et les travailleurs libyens, de sorte que nous puissions parvenir, avec votre aide, à atteindre nos objectifs et connaître la prospérité.

Nous ne pouvons pas oublier notre cause, notre cause à nous tous, les Arabes, la cause de la Palestine, notre chère Palestine. Nous ne devons pas oublier ceux qui luttent pour la liberté et contre l'usurpation de leurs terres. Nous confirmons haut et fort notre appui au peuple et aux travailleurs de la Palestine.

Vive l'unité des travailleurs!

Original anglais: M. OUNLASY (travailleur, République démocratique populaire lao)

Au nom de la Confédération des syndicats de la République démocratique populaire lao, j'aimerais exprimer nos félicitations au Directeur général du Bureau international du Travail à l'occasion de la présentation à la Conférence de son rapport sur les questions actuelles de politique sociale. Ce rapport expose de façon objective les efforts déployés par le Directeur général pour promouvoir les principes de justice sociale dans le cadre des normes de l'OIT, l'accent étant mis sur le développement de la législation du travail.

En ce qui concerne les problèmes qui se posent actuellement dans le domaine social, chaque fois que la Confédération des syndicats de la République démocratique populaire lao a abordé et soulevé des questions d'importance capitale pour la promotion des droits sociaux et des intérêts de sa population, les syndicats ont toujours coopéré avec les autres acteurs concernés, par exemple avec le ministère du Travail et des Affaires sociales, afin de formuler des politiques visant à promouvoir et à assurer la justice dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

Notre confédération syndicale voit dans la Déclaration de 2008 sur la justice sociale des orientations pour la définition de ses tâches syndicales et d'activités spécifiques aussi bien qu'une inspiration pour la mise en œuvre des politiques dans la situation actuelle.

En ce qui concerne l'emploi pour tous, nos syndicats ont toujours coopéré avec les autres acteurs car la création d'emplois est une priorité de dévelop-

pement économique à court et à long terme, tout comme une responsabilité essentielle du gouvernement. Nous avons toujours participé à la rédaction et à la finalisation des instruments législatifs visant à promouvoir et à développer les compétences dans notre pays.

Quant à la protection sociale, notre confédération syndicale a participé à l'élaboration de la loi sur un système de sécurité sociale ayant pour objet d'offrir à tous un niveau adéquat de protection sociale.

En matière de promotion de la négociation, notre gouvernement a reconnu que les accords relatifs aux conventions collectives présentaient une importance vitale dans la protection des droits et des intérêts de toutes les parties. Notre confédération syndicale participe aux activités qui relèvent du système tripartite, dans le cadre duquel le gouvernement, les employeurs et les travailleurs négocient et traitent ensemble les questions ayant trait au travail, et s'entendent sur les politiques à mettre en œuvre, par exemple concernant la création d'emplois, la promotion de bonnes relations de travail ou l'élaboration d'un système d'inspection du travail. Parallèlement, nous avons entrepris d'élaborer des politiques sur le salaire minimum, les conditions de travail et d'autres questions, pour mise en œuvre ultérieure.

Pour conclure, nous réaffirmons que les politiques et les stratégies de l'Organisation internationale du Travail nous guident dans l'élaboration de nos politiques nationales relatives à la protection sociale et aux relations du travail.

Je saisis cette occasion pour remercier l'OIT et nos organisations syndicales sœurs, dont l'aide et l'expérience nous sont précieuses, pour leur appui financier. Nous espérons que leur assistance technique et leur coopération se poursuivront à l'avenir.

Je vous souhaite à tous une excellente et fructueuse Conférence.

Original arabe: M. ESHRAH (employeur, Egypte)

Nous nous réunissons aujourd'hui en cette 102^e session de la Conférence de cette Organisation illustre qui se caractérise par rapport aux autres organisations du système des Nations Unies par le fait qu'elle regroupe les partenaires tripartites.

J'aimerais commencer mon intervention en félicitant le ministre du Travail de la Jordanie pour son élection à la présidence de cette session de la Conférence ainsi que les deux Vice-présidents. Je voudrais aussi saluer M. Guy Ryder qui participe à sa première session en tant que Directeur général du BIT.

J'apprécie les questions inscrites à l'ordre du jour et les commissions techniques, et en particulier la Commission sur le nouveau contexte démographique et la Commission sur le développement durable.

Je parle au nom des employeurs d'Egypte où les organisations patronales regroupent près de 5 millions d'employeurs engagés dans différents domaines et activités et de différents statuts juridiques.

J'aimerais me limiter, étant donné le temps dont je dispose, à un point, à savoir les normes et la Commission de l'application des normes. En effet, celle-ci s'obstine à inscrire mon pays sur les listes courtes et longues des pays qui ne respectent pas les dispositions de la convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, en dépit du fait que l'Egypte n'applique aucune restriction

en matière de liberté syndicale et ne pose aucune limite au droit d'organisation. La preuve en est qu'il existe chez nous, à côté de la Confédération générale des syndicats de travailleurs d'Egypte, cinq autres fédérations de syndicats, créées au cours des deux dernières années et que le nombre de syndicats généraux et de comités syndicaux est d'environ 3 000. La création de fédérations est tellement facilitée qu'il existe une fédération qui regroupe un seul syndicat général et trois comités syndicaux dont le nombre total de membres est inférieur à 200. En outre, les syndicats généraux et les comités syndicaux sont considérés comme constitués du seul fait de leur communication, sans avoir besoin de l'approbation du ministère.

En ce qui concerne la convention n° 87, il existe trois types de pays.

Premièrement, les pays qui disposent de syndicats et de liberté syndicale qui n'ont pas ratifié la convention n° 87 au motif qu'ils accordent à leurs travailleurs suffisamment d'avantages et de libertés. Il s'agit, pour le moins, d'une position condescendante.

Deuxièmement, il y a des pays qui n'ont pas de syndicats et qui n'ont pas ratifié la convention. Cela s'explique par leurs conditions particulières, leur composition démographique et le nombre de leurs travailleurs étrangers. Ces pays ne désirent pas que soient créés des syndicats dominés par des non-nationaux qui pourraient intervenir dans les affaires politiques du pays.

Troisièmement, il y a des pays qui ont ratifié la convention et qui possèdent des syndicats de travailleurs exerçant librement leurs droits. Cependant, certains pays de ce groupe sont victimes de la politisation et de la politique des «deux poids deux mesures» du fait de leur inscription sur la liste longue et la liste courte. Malgré l'existence de six fédérations de travailleurs, comme je l'ai indiqué précédemment, bien que les libertés et le droit d'organisation soient exercés sans aucune contrainte et, en dépit des mesures prises, des réponses positives aux rapports de la commission de la pleine application des dispositions de la convention, l'Egypte a été à plusieurs reprises inscrite sur cette liste injuste du fait des méthodes de cette commission. Ce que je voudrais affirmer, c'est que cette commission et ses pratiques entachent la réputation de cette Organisation respectable et portent atteinte à sa crédibilité.

Compte tenu de cette situation, je ne peux que demander à mon gouvernement de suspendre l'adhésion de l'Egypte à cette convention en attendant sa dénonciation, au moment opportun, conformément à ses dispositions.

Je voudrais enfin signaler que la délégation de l'Egypte comprend plus de 40 membres, dont plus de la moitié sont des travailleurs (environ 30 membres). Existe-t-il parmi les délégations présentes, un pays, qu'il soit un petit ou un grand pays, qui comporte un tel nombre?

J'aimerais enfin rappeler à Messieurs les délégués qu'il existe toujours un pays dont le territoire est occupé et dont les citoyens et les travailleurs subissent les pires formes de répression et d'injustice. Il existe malheureusement parmi les personnes présentes des représentants de gouvernements qui aident ou appuient cette injustice et cette occupation, alors que les propriétaires des terres qui tentent de libérer et de reprendre au colonisateur leurs possessions sont considérés comme des terroristes. Cette

terre et ce peuple sont la terre palestinienne et le peuple palestinien.

Amour, estime et respect aux partisans du droit, de la justice et de la liberté.

Original portugais: M. ASCENÇÃO SILVA (travailleur, Cap-Vert)

En tout premier lieu, nous souhaiterions vous féliciter à l'occasion de votre élection à la Présidence de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail, et nous vous souhaitons plein succès dans la conduite des travaux de cette Conférence.

Nous félicitons également le nouveau Directeur général, M. Guy Ryder, à l'occasion de son élection à ce poste élevé de Directeur général du BIT. Nous tenons aussi à saluer son excellent rapport, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*.

Mon pays, la République du Cap-Vert, au cours des dernières années a réalisé des progrès remarquables dans maints domaines, ce qui a été confirmé par nombre d'institutions et d'organismes internationaux compétents et de renom.

L'indice de développement humain, d'après le rapport des Nations Unies de 2013 sur le développement humain, a augmenté en passant de 0,532 en 2011 à 0,586 en 2012. Nous sommes donc au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Le PIB par habitant a également augmenté: nous sommes passés de 3 508 dollars en 2011 à 3 609 dollars en 2012.

Nous sommes au premier rang parmi les pays de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) en ce qui concerne la liberté de la presse, et au second rang dans le continent africain en ce qui concerne le respect de la démocratie.

En dépit des progrès que je viens de signaler, qui sont louables, le Cap-Vert est confronté à une réalité que nous ne pouvons ignorer. La pauvreté demeure assez élevée et elle touche 26,6 pour cent de la population. Le chômage a augmenté et il est passé de 12,2 pour cent en 2011 à 16,8 pour cent en 2012, en touchant surtout les jeunes: dans la tranche d'âge des 15 à 25 ans, le taux de chômage est de 32,1 pour cent. Le chômage, notamment des jeunes, est sans aucun doute le problème social le plus grave et il constitue le principal défi que nous devons relever au Cap-Vert, à court et à moyen terme.

La crise économique, financière et sociale qui touche le monde entier, et en particulier l'Europe, commence à retentir au Cap-Vert. De ce fait, face à une conjoncture adverse, le gouvernement du Cap-Vert et les partenaires sociaux se sont rencontrés dans le cadre d'une concertation sociale qui a eu lieu en novembre de l'année dernière. Lors de cette rencontre, un Accord de concertation stratégique (ACE) a été signé, qui aura comme période d'application la législature 2011-2016. Il s'agit d'une importante percée pour les travailleurs du Cap-Vert.

En vertu de cet accord, un salaire minimum national sera établi. Il s'agit d'une ancienne revendication de notre centrale syndicale – l'Union nationale des travailleurs du Cap-Vert-Centrale syndicale (UNTC-CS) –, et cette mesure entrera en vigueur en janvier 2014 en même temps que le nouveau budget de l'Etat.

Par ailleurs, il a été convenu qu'à compter du mois de novembre 2012, qui correspond au moment de la signature de l'accord ACE, les partenaires sociaux (syndicats et employeurs) vont devenir membres du Conseil d'administration de l'Institut

national de prévoyance sociale (INPS). Il s'agit d'une autre revendication ancienne que notre centrale syndicale a avancée à plusieurs reprises devant la présente tribune.

Les travailleurs de la fonction publique du Cap-Vert bénéficient désormais d'un plan d'encadrement, d'avancement de carrière et de rémunération (PCCS) qui, parmi d'autres avantages, a entraîné, pour les fonctionnaires de la catégorie générale, un relèvement salarial de l'ordre de 3 pour cent en moyenne, avec effet rétroactif à partir de janvier 2012.

Au Cap-Vert, le dialogue social est aujourd'hui une réalité incontestable, tout comme la lutte en faveur du travail décent et contre le travail des enfants.

La liberté syndicale et le droit de grève sont des droits fondamentaux des travailleurs, et ils sont consacrés dans la Constitution.

Néanmoins, en ce qui concerne l'exercice du droit de grève, un écart important sépare le droit formel de la réalité. Les faits montrent que dans la pratique il est difficile, voire presque impossible, aux travailleurs du Cap-Vert de se mettre en grève.

Les recommandations du Comité de la liberté syndicale soulignent la nécessité pour le gouvernement de modifier la législation du travail relative aux services minima, qui sont au cœur des litiges, mais, pour l'heure, lesdites recommandations n'ont abouti à aucun résultat. Le gouvernement ne cesse de se prévaloir de la réquisition civile dès lors qu'un préavis de grève est déposé dans un secteur considéré comme essentiel.

Nous espérons que la mission de l'OIT, qui a eu lieu au Cap-Vert en octobre 2012 pour prendre la mesure de la situation locale, concoure à remédier sans retard à cette problématique.

Il y a lieu de rappeler que le rapport de ladite mission souligne que, après avoir entendu toutes les parties intéressées, les membres de la mission ont conclu, je cite: «Dans la pratique, au Cap-Vert, l'exercice du droit de grève dans les secteurs essentiels est visiblement sapé par un recours presque systématique du gouvernement à l'arme redoutable de la réquisition civile.»

Nous savons tous que la sécurité sociale est un droit humain, et nous savons aussi que les normes internationales du travail sont la meilleure façon d'aider les pays à mettre en œuvre leur système de sécurité sociale. Parmi les huit conventions et recommandations en matière de sécurité sociale, la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, est la plus importante et, jusqu'à présent, elle n'a pas été ratifiée par le Cap-Vert.

Nous saluons par conséquent les efforts déployés par le gouvernement en vue de la ratification de cette norme, et nous félicitons l'OIT pour l'assistance technique dispensée, laquelle nous aidera à atteindre cet objectif si précieux.

Nous saluons également l'assistance technique que l'OIT a accordée au gouvernement et aux partenaires sociaux du Cap-Vert en matière de négociation collective.

Dans la conjoncture actuelle de crise, la négociation collective pourra et devra être un instrument privilégié de dialogue social, le but étant de parvenir à une solution aux graves problèmes, dont le chômage, auxquels sont confrontés les travailleurs.

Je suis ici au nom de la Centrale unitaire des travailleurs (CUT), qui représente plus de 200 000 travailleurs et travailleuses du Paraguay, aussi bien professionnels et ouvriers qu'employés et enseignants.

Je commencerai cet exposé à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail en indiquant que nous sommes extrêmement préoccupés par les violations des droits fondamentaux des travailleurs qui n'ont fait que croître dans notre pays au cours des dernières années.

Je voudrais notamment signaler que ces dernières années, en particulier au début du mandat présidentiel de 2008, nous avons assisté à des licenciements de travailleurs du secteur public, qui ne tenaient compte ni de l'ancienneté, ni des compétences, ni de l'expérience au travail. Un grand nombre de règles du travail ont été enfreintes, notamment la stabilité de l'emploi et syndicale, des droits acquis par les travailleurs ont été bafoués, ce qui n'a pas manqué d'affaiblir et d'étouffer le mouvement syndical, en particulier dans le secteur public de notre pays.

Des droits fondamentaux tels que le respect des conventions collectives et le droit de grève ont été violés. Le nombre d'heures de travail des fonctionnaires a été augmenté au mépris des droits acquis, et même le gouvernement a refusé de dialoguer avec les travailleurs pour négocier ou essayer de trouver des solutions.

Le recours aux tribunaux pour régler les conflits syndicaux a été utilisé comme moyen d'ingérence dans la vie syndicale, ce qui a entraîné la disparition de plusieurs syndicats, la plupart dans les grandes entreprises frigorifiques, certains dans le secteur des transports. Les droits à la liberté syndicale ont clairement été bafoués. Dans le même temps, on continue de recourir aux forces publiques pour réprimer les mobilisations de travailleurs.

En mai dernier, par l'intermédiaire du pouvoir judiciaire, les salaires des conducteurs receveurs ont été baissés, ce qui entraînera sans doute la création de foyers de conflits et de mobilisations.

Il y a environ deux ans, nous avons porté plainte auprès de l'OIT, pour dénoncer la violation évidente du droit à la négociation de la convention collective commise par ITAIPU-BINACIONAL (l'une des premières entreprises hydroélectriques au monde) à l'égard de ses travailleurs paraguayens. Cette entreprise a non seulement violé la convention collective régissant les conditions de travail, mais a également licencié un grand nombre de travailleurs d'entreprises sous-traitantes, lesquels se sont unis à la grève menée contre cette entreprise. Pour le moment, bien que nous ayons fourni tous les documents nécessaires pour étayer notre plainte, l'OIT n'a toujours pas agi. Nous espérons recevoir rapidement l'avis de l'OIT et les sanctions correspondantes, car nous estimons qu'il n'est pas tolérable qu'une entreprise qui se targue d'être la principale productrice d'énergie électrique au monde viole les droits fondamentaux des travailleurs, tout cela avec l'aval du gouvernement en place.

L'augmentation du nombre de travailleurs informels, privés de protection sociale, du droit à la retraite, de salaires fixes et de perspective d'avenir, est un échec manifeste de la politique du travail menée par le gouvernement, et nous affirmons aujourd'hui que les travailleurs informels sont majori-

taires dans notre pays. De plus, en guise de solution, le gouvernement a présenté des lois sur les *maquilas* qui ont pour seul effet de faire perdre leurs droits aux travailleurs et travailleuses.

Une loi sur le premier emploi a été approuvée et au lieu de servir, comme son nom l'indique, à favoriser le premier emploi, elle est utilisée pour asservir les travailleurs, par le versement de salaires réduits bien inférieurs au minimum et l'absence de sécurité sociale et de droit à l'ancienneté au travail.

Nous avons essayé de faire en sorte que le gouvernement ait une politique plus cohérente concernant les études sur la rémunération et son actualisation, car dans notre pays le salaire minimum est utilisé comme salaire plafond, et bien souvent le niveau du salaire minimum n'est même pas respecté. Nous n'avons pas cessé de rencontrer des obstacles en essayant de discuter et de présenter des propositions émanant des travailleurs. Nous espérons donc que le nouveau gouvernement, qui entrera en fonction en août 2013, comprendra que la formation professionnelle, l'assurance-maladie, la retraite et un salaire décent sont les axes fondamentaux des droits des travailleurs, et pourra éliminer les malentendus générés par les précédents gouvernements, pour véritablement bâtir un avenir sur la base du travail décent. Si tel n'est pas le cas, nous n'hésiterons pas à continuer de dénoncer toutes ces atteintes aux droits fondamentaux des travailleurs.

Nous savons aussi que tout n'est pas négatif. Nous tenons à indiquer que, après la destitution du Président Fernando Lugo, les travailleurs, par l'intermédiaire des centrales, ont pu participer davantage aux discussions sur les thèmes qui les affectent. Dans le même temps, les relations se sont améliorées, ce qui a permis d'atténuer les affrontements et de prendre le chemin d'une amélioration vers la paix dans le monde du travail, grâce à la médiation du ministère de la Justice et du Travail. Nous pensons que nous n'avons pas encore pu approfondir les thèmes majeurs, étant donné le peu de temps qu'a passé M. Federico Franco à la présidence. Nous souhaitons néanmoins souligner l'une des erreurs que nous avons relevée au cours de cette période, à savoir le fait que dans la majorité des institutions publiques, il a donné la priorité aux affiliations politiques proches du gouvernement lorsqu'il s'est agi de nommer les fonctionnaires des ministères et autres organes du pouvoir exécutif.

En cette période difficile pour tous les travailleurs du monde, alors que la crise économique et le colonialisme politique continuent à écraser les travailleurs, nous voulons, depuis la centrale, agir et lutter pour une économie plus juste, des salaires décents et des avantages pour tous les travailleurs de notre pays.

Nous avons décidé de dresser à la Conférence un tableau de nos principales préoccupations en matière de droits syndicaux, car nous pensons que l'OIT doit être une enceinte de débat sur le respect et l'application de ses normes, et qu'elle doit s'ériger en organe de contrôle sur ces questions. Elle doit veiller à ce que soient fidèlement respectés les principes fondamentaux de ses conventions, et inciter les gouvernements à ne pas s'en écarter, particulièrement lorsqu'il s'agit de l'asservissement des travailleurs.

Au sein de la CUT du Paraguay, nous puisons notre force dans l'unité et la solidarité entre tous les

secteurs afin de faire valoir nos droits fondamentaux, et nous espérons pouvoir compter sur le soutien de l'OIT pour accomplir notre tâche avec succès.

Original espagnol: M^{me} PADILLA HERRERA (représentante, Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing)

Je m'appelle Nohra Padilla et je fais du recyclage depuis l'âge de 8 ans. Cela fait trois générations que ma famille survit de la récupération de matériaux trouvés dans les ordures.

Nous sommes plus de 24 millions dans le monde à faire de même, jeunes, femmes, personnes âgées, migrants. Nous sommes le fruit de la crise économique et des fausses évolutions technologiques et industrielles. Nous travaillons dans le recyclage, la gestion des ordures, la collecte, le transport et le nettoyage et, chaque jour, tout cela est transformé en millions de tonnes de matières premières qui servent à la production de biens de consommation. Nous faisons 90 pour cent du travail dans cette chaîne et, dans la plupart des cas, ce travail n'est même pas reconnu, ce qui nous laisse dans une situation d'extrême pauvreté. Sans l'apport de notre force de travail, tous ces matériaux seraient enterrés, incinérés ou mis dans des décharges à ciel ouvert ou déchargés dans les plans d'eau dont l'humanité a besoin pour vivre.

Nous sommes plus de 500 000 recycleurs sur les cinq continents. Nous sommes regroupés en organisations et en associations où il n'y a ni patron ni employé, mais partout des compagnons de travail. Depuis plus de trente ans, nous avons formé des organisations aux niveaux national et continental et, depuis peu, nous avançons résolument vers la consolidation d'une force à l'échelle mondiale. Nous souhaiterions aussi intégrer les autres travailleurs de cette chaîne de valeur, source de milliers d'emplois, pour que nous puissions unir nos forces et défendre nos droits légitimes.

Sans accès aux ordures, les travailleurs de la récupération sont comme des pêcheurs sans poisson et des agriculteurs sans terre. Nous ne pouvons pas survivre si nous n'avons pas accès à ces matériaux recyclables. Il faut qu'ils restent entre nos mains, et non pas dans celles des capitalistes, qui, par exemple, incinèrent notre gagne-pain. La lutte continue car les forces qui cherchent à nous dépouiller de notre activité, comme l'a très bien dit Sharan Burrow, sont les grandes sociétés multinationales qui placent les entreprises au-dessus des citoyens.

Sans ce recyclage, l'humanité ne peut pas gérer au mieux l'énergie, les forêts, les minéraux et les décharges. Ce secteur est celui qui a le plus grand impact positif pour l'économie, l'environnement et la société. Pourtant, ces travailleurs font partie des plus pauvres et luttent dans la misère la plus honteuse, dans des conditions de travail déplorables.

Comme l'a dit le Directeur général dans son rapport, la communauté internationale a dépassé le faux dilemme que d'aucuns voyaient entre emplois et protection de la planète. Par la simple récupération de papiers et de cartons, chaque jour de notre travail sauve la vie d'un arbre et fait économiser des millions de litres d'eau.

Les considérations de la Commission sur le développement durable de la présente session de la Conférence seront sans doute un pas concret vers un accord à l'OIT pour faire reconnaître le travail vert, pour créer de nouveaux emplois verts, et pour garantir le travail décent pour tous.

C'est pourquoi nous souhaitons faire entendre notre voix au niveau mondial à la Commission sur le développement durable: premièrement, nous voulons faire reconnaître que les travailleurs du recyclage ont apporté une contribution importante, et ce depuis huit décennies, au développement durable; deuxièmement, nous voulons changer les misérables conditions de travail actuelles et passer au travail décent, avec des coopératives qui peuvent s'auto-organiser; troisièmement, nous voulons renforcer les technologies sociales qui luttent efficacement contre les gaz à effet de serre et préservent les ressources naturelles, économisent l'énergie et atténuent le changement climatique; quatrièmement, nous souhaitons que les gouvernements investissent dans les infrastructures vertes pour promouvoir le travail dans ce secteur; cinquièmement, nous voulons promouvoir la justice sociale dans ce secteur pour offrir une rémunération juste à ce travail de nettoyage public et faire fixer des prix justes pour les matériaux récupérés mis à la vente; enfin, sixièmement, nous voulons assurer une transition juste dans tous les pays pour que ceux qui font du recyclage puissent bénéficier des socles de protection sociale et activement participer à la prise de décisions.

Nous adressons nos remerciements à tous les camarades qui appuient notre lutte pour garantir la justice économique et sociale et mettre un terme à l'exploitation des travailleurs.

(La séance est levée à 18 h 35.)

Huitième séance

Vendredi 14 juin 2013, 10 h 05

Présidence de M^{me} Familia

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original russe: M. SHAYKHOV (employeur, Ouzbékistan)

Dès le début de son indépendance, l'Ouzbékistan a estimé que le développement général du pays allait de pair avec le développement économique, écologique et social. En outre, nous avons compris que les défis écologiques et sociaux étaient intimement liés, dans la mesure où la croissance économique du pays, le nombre d'emplois créés et les revenus de la population active étaient en grande partie fonction des ressources naturelles du pays et du bon fonctionnement des écosystèmes.

Aujourd'hui, l'Ouzbékistan mène des travaux en vue d'introduire un système économique qui permettra une réduction des risques écologiques et une utilisation efficace et raisonnée des ressources naturelles. Une transition progressive et globale vers une économie verte est en cours.

Dans le domaine des énergies renouvelables, une étude de faisabilité d'un projet concernant la construction de la première centrale photovoltaïque de la région, qui permettra de dégager une puissance de 100 mégawatts grâce à l'énergie solaire, est menée avec le concours de la Banque asiatique de développement. L'objectif est de réduire la part des hydrocarbures à 50 pour cent de la production totale d'énergie d'ici à 2050 grâce au développement de sources d'énergie renouvelables non traditionnelles. De plus, l'introduction de sources d'énergie renouvelables devrait permettre de créer 175 000 emplois à l'horizon 2020, et 270 000 emplois à l'horizon 2050.

Dans le secteur des logements communautaires, un programme national de développement rural prévoyant la construction d'habitations, notamment de «maisons solaires» dans les régions rurales du pays, est mis en œuvre. Bien que leur coût de construction soit 8 pour cent plus élevé que celui d'une habitation équipée d'un système de chauffage traditionnel, les constructions solaires, grâce à leur conception et leur système de chauffage solaire passif, ont la capacité d'emmagasiner la chaleur du soleil et consomment 8 à 10 fois moins d'énergie que les constructions classiques. Avant tout, ces mesures permettront de créer de nouveaux emplois et la reconstruction de tous les logements communautaires du pays à l'horizon 2050 pourrait permettre de créer jusqu'à 400 000 emplois supplémentaires.

Dans le secteur des transports, la transition vers l'utilisation de carburants propres (en particulier le gaz liquéfié et les combustibles synthétiques) suit son cours et, d'ici à 2050, l'ensemble du parc automobile national devrait avoir passé à ce type de carburants. Le travail dans ce domaine se fait dans le cadre d'une coopération étroite entre les secteurs public et privé et les partenaires sociaux, conformément à la décision du Conseil des ministres. De plus, dans le cadre d'un partenariat public-privé, la Chambre de commerce et d'industrie, la Fédération des syndicats et le gouvernement ouzbek élaborent et mettent en œuvre des programmes de développement économique et social, notamment dans le domaine des énergies de substitution. Grâce à la participation de partenaires sociaux sous l'égide de l'organisation non gouvernementale «Forum des citoyens ouzbeks socialement responsables», un comité d'experts sur les questions de développement d'une économie verte a été créé. Le travail du comité, auquel prennent part toutes les organisations intéressées, notamment des syndicats et des groupes d'employeurs, consiste non seulement à développer la coopération entre les différents partenaires afin d'atteindre des objectifs communs, mais aussi à adresser des recommandations au gouvernement afin de créer un environnement propice à la création d'emplois verts grâce au développement de l'économie verte.

L'expérience des autres Etats Membres de l'OIT dans ce domaine nous intéresse et nous sommes pleinement disposés à partager notre propre expérience.

M. KPOKOLO (ministre de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, République centrafricaine)

Qu'il me soit permis, à l'instar des autres augustes intervenants qui m'ont précédé, de vous adresser tous mes compliments et mes félicitations à vous, Monsieur le Directeur général, pour votre brillante élection à la tête de notre Organisation, et surtout pour la pertinence et la qualité de votre rapport.

Que le Président de la Conférence ainsi que les membres de son bureau trouvent également ici l'expression de nos vives félicitations pour leur brillante élection à la tête du bureau de la Conférence.

L'honneur m'échoit de prendre la parole du haut de cette tribune de donner et de recevoir au nom de Nicolas Tiangaye, Premier ministre, chef du gouvernement de transition et en celui de Michel Djotodjia Am Nondroko, Président de la République, chef de l'Etat, qui, dès leur prise de pouvoir, n'ont ménagé aucun effort pour le rétablissement de

la sécurité et de la paix sociale, pour vous dire que la situation qu'a connue mon pays, la République centrafricaine, est catastrophique à cause des soubresauts intempestifs et récurrents qu'elle a connus ces dernières décennies et qui ont mis à mal le tissu économique et occasionné le chômage des travailleurs et la dislocation de familles et de nombreux déplacés internes et externes.

Le territoire national est devenu le théâtre d'actes de vandalisme et d'exactions de toutes sortes, perpétrés par des éléments armés incontrôlés et des bandits en tous genres.

Notre administration est totalement paralysée suite à la destruction de ses installations, aux pillages et saccages des bureaux, des documents et du matériel bureautique. Elle a besoin d'être réhabilitée et modernisée pour permettre à ses cadres de retrouver des conditions de travail décentes en vue d'une meilleure productivité.

L'essentiel du tissu économique, lié tant aux entreprises nationales qu'aux entreprises étrangères, a été totalement détruit et le phénomène s'est accompagné d'effets pervers, notamment le chômage technique, les compressions de personnel, les faillites et les dépôts de bilan, sans oublier le développement du secteur frauduleux.

La situation humanitaire est sans conteste catastrophique, avec des conséquences dramatiques dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la sécurité alimentaire.

Devant l'ampleur de cette calamité, le gouvernement a sollicité auprès de ses différents partenaires une aide exceptionnelle d'urgence en vue de couvrir ses besoins financiers et de créer les conditions favorables à une stabilisation de la situation.

C'est ici le lieu de rendre hommage aux efforts de soutien à la RCA déployés par la communauté internationale, notamment les Etats membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la France et les Nations Unies, qui ont réagi spontanément pour voler au secours de notre pays en cette période difficile de son histoire.

Dans ce contexte, le gouvernement compte mettre en œuvre des mécanismes qui permettent de déterminer, avec l'aide des populations concernées, l'état des infrastructures détruites, la situation des personnes déplacées, en vue de leur retour éventuel, et les actions prioritaires à entreprendre tant en terme d'accès aux services sociaux de base qu'en terme d'amélioration de leurs conditions de vie et de reprise des activités génératrices de revenus.

Les mesures que je viens d'énumérer s'inscrivent dans le cadre d'un vaste programme qui nécessite le soutien effectif de la communauté internationale et des partenaires stratégiques potentiels bilatéraux et multilatéraux aux fins de la mobilisation de ressources matérielles et financières conséquentes.

Le monde d'aujourd'hui est confronté à la montée des inégalités, du chômage, de la précarisation et à des mouvements sociaux sans cesse croissants.

Par ailleurs, la protection sociale ne cesse de se dégrader dans de nombreux pays, y compris dans le mien, ce qui aggrave la paupérisation de nombreuses populations.

Il devient donc essentiel et urgent que certaines de nos initiatives aient un heureux aboutissement, particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre du programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) de la République centrafricaine;

l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre du document de politique de l'emploi-formation pour éradiquer la pauvreté et endiguer le chômage des jeunes; l'adoption et la mise en œuvre du document de politique de protection sociale; et la mise en place d'un fonds de promotion de l'emploi et de création d'entreprises et de soutien aux activités génératrices de revenus.

En dépit de la situation qui prévaut, le dialogue social et le tripartisme demeurent le paradigme de gouvernance le plus favorable à la justice sociale, c'est-à-dire au travail décent, à la portée des nouvelles autorités centrafricaines, étant entendu que celui-ci a toujours été considéré en République centrafricaine comme l'un des piliers fondamentaux de la sécurité et de la paix sociale.

Avant de terminer mes propos, je voudrais rappeler nos préoccupations en matière de travail et de protection sociale, qui ne peuvent s'inscrire que dans le cadre d'une coopération technique et participative avec l'OIT et ses bureaux sous-régionaux.

Je tiens par ailleurs à saisir l'occasion qui m'est donnée de vous remercier et de souhaiter que nos travaux soient couronnés de succès.

Vive l'OIT! Vive la coopération internationale! Vive la solidarité entre les peuples!

Original anglais: M. ISKANDAR (ministre de la Main-d'œuvre et de la Transmigration, Indonésie)

Permettez-moi de féliciter le Professeur Nidal Katamine, ministre du Travail et des Transports du Royaume hachémite de Jordanie, pour son élection à la présidence de la Conférence internationale du Travail cette année.

J'apprécie les efforts déployés par M. Guy Ryder dans la réforme de l'OIT depuis l'an dernier, ainsi que les Propositions de programme et de budget pour 2014-15. J'espère que ces mesures permettront au Bureau de répondre aux attentes des mandants.

Le nouveau contexte démographique a des implications significatives pour l'emploi et la protection sociale, à la fois dans les pays à la population vieillissante et dans ceux qui ont une population jeune en forte expansion.

Des politiques appropriées doivent être conçues pour faire face à ces problèmes, notamment en multipliant les possibilités d'emploi, ce qui serait de l'intérêt de tous les groupes de population. Des consultations intensives entre les différentes parties prenantes sont impératives à l'heure de formuler ces politiques.

Il importe de faire en sorte que les politiques soient équilibrées et couvrent aussi bien les travailleurs âgés que la population en âge de travailler. Nous devons également tenir compte des personnes dont les moyens de subsistance sont assurés par l'économie informelle, lesquelles sont particulièrement vulnérables aux pénuries d'emplois décents.

Notre gouvernement donne la priorité au dialogue social comme mécanisme important pour affronter les questions liées au travail à l'échelle nationale, régionale, internationale et sectorielle.

Nous avons ratifié la convention de l'OIT sur la consultation tripartite. Nous avons également mis en place un forum tripartite national, un Conseil tripartite national sur la sécurité et la santé au travail et un forum national sur la sécurité sociale, ainsi que des commissions tripartites sur les salaires pour promouvoir et renforcer le dialogue social sur les questions ayant trait au travail.

Nous encourageons un plus grand rôle pour la coopération bipartite dans la résolution des problèmes qui se posent sur le lieu de travail. Nous appuyons toujours le dialogue social dans la recherche de solutions justes, amicales, acceptables, durables et avantageuses pour toutes les parties.

Mis à part le dialogue, nous sommes d'avis que l'inspection du travail est également capitale dans l'application effective des normes du travail ainsi que des règlements. Mais nous sommes bien conscients que le dialogue social et l'inspection du travail dans l'économie informelle sont toujours problématiques et appellent constamment des mesures d'incitation. Nous sommes également résolus à promouvoir le travail décent et à rendre possible le travail décent pour tous. L'inclusion de clauses d'environnement de travail dans les accords de libre-échange et d'investissement témoigne de notre engagement concernant la dimension «développement durable» de la mondialisation.

Parallèlement au travail décent, nous reconnaissons l'importance d'une économie écologiquement durable en créant des emplois verts. L'Indonésie est résolue à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020. L'Indonésie a pris part aux initiatives de l'OIT en faveur des emplois verts, y compris celle qui s'intitule «le projet Emplois verts en Asie».

De nombreux projets pilotes relatifs aux emplois verts ont été lancés, notamment dans le secteur du tourisme, dans plusieurs villes d'Indonésie.

Etant l'un des coprésidents du groupe de haut niveau créé dans le cadre du programme de développement de l'après-2015, notre Président attache la plus grande importance à la création d'emplois productifs et décents et à la réalisation de la protection sociale pour tous, aux fins d'éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et de parvenir à une croissance durable dans un esprit d'équité.

Le rapport du groupe de haut niveau définit à titre d'exemples 12 objectifs relevant du programme, notamment la création d'emplois, des moyens de subsistance durables et une croissance équitable. Il fixe des objectifs et des indicateurs, en particulier pour ce qui est de l'accroissement du nombre des emplois adéquats et de l'amélioration des moyens de subsistance.

Nous espérons que ce groupe de haut niveau servira de base aux Etats membres de l'Organisation des Nations Unies dans la négociation prochaine du programme de développement de l'après-2015.

Enfin, nous apprécions l'engagement de l'OIT en Indonésie et nous espérons que l'Organisation jouera un rôle plus décisif dans la résolution des grands problèmes qui se posent dans le monde du travail, tout particulièrement à l'approche de ses cent années d'existence.

M^{me} SABO (ministre de la Fonction publique et du Travail, Niger)

Avant toute chose, je voudrais emboîter le pas à mes devanciers pour vous présenter au nom de la délégation du Niger et au mien propre toutes nos félicitations pour votre élection à la présidence de cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier et féliciter le Directeur général du Bureau international du Travail, M. Guy Ryder, pour le premier rapport qu'il soumet en cette qualité à la Conférence, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT*:

Réalités, renouveau et engagement tripartite, où il expose sa vision quant à la manière de relever les multiples défis auxquels font face les travailleurs, les entreprises et les gouvernements de par le monde.

Il me plaît ici de souligner que, malgré le phénomène démographique qui creuse les inégalités économiques et sociales en Afrique, un nombre important d'Etats du continent, comme le nôtre, s'activent à préparer le terrain pour une reprise durable, et c'est pourquoi, au Niger, nous nous retrouvons parfaitement dans son message, partageons son analyse et lui renouvelons notre engagement en faveur de la réalisation de son mandat.

Je ne manquerai pas non plus de saisir cette occasion pour féliciter M. Gilles de Robien, le Président du Conseil d'administration du BIT, pour le rapport complet qu'il nous a présenté et le professionnalisme avec lequel il assure son mandat.

Les questions abordées à cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail sur l'emploi, à savoir la croissance et le progrès social, le travail domestique des enfants, l'emploi et la protection sociale dans un monde vieillissant, le renforcement du dialogue social entre gouvernements, employeurs et travailleurs, la promotion du travail décent et les emplois verts constituent en effet de véritables défis pour le monde entier et pour l'OIT.

Aussi, le rapport très expressif que le Directeur général du BIT soumet à notre appréciation, à l'occasion de cette 102^e session, traduit en effet, et de manière éloquente, les préoccupations réelles et actuelles de notre organisation commune.

Il nous revient ainsi, gouvernements, employeurs et travailleurs, chaque groupe dans le rôle qui doit être le sien, de répondre à l'appel du Directeur général, de donner des orientations claires et cohérentes susceptibles d'ouvrir, dans la dynamique des réformes entamées, une nouvelle ère de démocratie sociale. Une ère de démocratie sociale où, plus que par le passé, le tripartisme et le dialogue social constitueront le modèle de gouvernance le plus favorable à la justice sociale, à des relations professionnelles saines et au travail décent.

Je ne manquerai pas de relever que, dans son rapport à la Conférence, le Directeur général a en outre présenté sept idées d'initiatives pour une réponse stratégique prospective à la crise.

Celles-ci ont trait à la gouvernance de l'OIT dans le sens de la poursuite du processus de réformes et de changements amorcé, au mécanisme d'examen des normes, à la durabilité environnementale, à une mobilisation accrue auprès des entreprises, à l'éradication de la pauvreté, au travail des femmes et à l'avenir même du travail.

Aussi, en nous exerçant à faire une analyse rapprochée de ces idées d'initiative, nous avons trouvé qu'elles étaient louables et concourraient harmonieusement à satisfaire aux obligations de l'OIT en vertu de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Alors, le Niger, par ma voix, renouvelle son soutien à l'Organisation dans ses efforts pour relever ces grands défis mondiaux.

Je voudrais à présent partager avec vous quelques actions entreprises par mon pays et qui témoignent des progrès réalisés dans le cadre de l'Agenda du travail décent.

En effet, le Niger a élaboré un plan de développement économique et social pour 2012-2015, basé sur une vision à moyen terme du développement

économique et social et sur des stratégies sectorielles incluant, entre autres, l'initiative 3N (les Nigériens nourrissent les Nigériens), et le programme par pays de promotion du travail décent (PPTD). Il a organisé, en novembre 2012 à Paris, une table ronde appuyée par le système des Nations Unies qui a été sanctionnée par le bouclage à plus de 100 pour cent du plan de financement de son plan d'actions prioritaires estimé à 4,7 milliards de dollars des Etats-Unis.

Sur le plan sectoriel, mon département ministériel a organisé, entre autres, dans le cas de la mise en œuvre du PPTD, des activités de renforcement des capacités des membres de la Commission nationale de dialogue social et des inspecteurs du travail concernant son volet dialogue social et de dissémination des résultats du profil du pays.

En ce qui concerne son volet protection sociale, il a entamé le processus d'extension de la protection sociale, avec notamment la collaboration du BIT, pour ne citer que ces exemples.

Je ne saurais terminer mon propos sans demander à l'OIT de poursuivre, de manière soutenue, sa coopération avec les institutions financières internationales ainsi que les autres institutions du système des Nations Unies en vue d'une meilleure cohérence des politiques en ce domaine, ni sans réaffirmer le souhait de mon pays pour une coopération plus active avec elle, notamment pour la mise en œuvre effective de son PPTD.

Vive la coopération internationale!

Original chinois: M. HUANG (employeur, Chine)

Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et les Vice-présidents pour leur élection à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Je suis convaincu que, sous votre direction éclairée et avec l'appui des mandants tripartites, cette Conférence sera couronnée de succès.

Depuis sa fondation, il y a 94 ans, l'Organisation internationale du Travail observe le principe du tripartisme et collabore étroitement avec les gouvernements, les syndicats et les organisations d'employeurs des différents Etats Membres afin de parvenir aux quatre objectifs stratégiques que sont l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et les principes et droits fondamentaux au travail.

L'OIT qui est de plus en plus reconnue pour la qualité de ses analyses et de ses services est véritablement devenue le centre d'expertise de référence dans le monde du travail. Notre Organisation a joué un rôle essentiel dans la promotion de la justice sociale et de l'Agenda du travail décent.

Le rapport du Directeur général à cette Conférence, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, est pragmatique et réaliste. Il évoque les résultats obtenus ces dernières années par les mandants dans le cadre de la collaboration tripartite, décrit les défis que notre Organisation doit actuellement relever et présente également les critiques dont elle fait l'objet.

Le rapport propose à l'OIT de prendre un certain nombre d'initiatives en vue de son centenaire et répond clairement aux demandes de réforme des mandants tripartites. Il souligne l'importance des relations entre l'OIT et les entreprises des Etats Membres. La Confédération des entreprises de Chine (CEC) se félicite de ce rapport et l'appuie sans réserve.

La Chine, qui est le plus important des pays en développement, a réalisé des progrès économiques

et sociaux étonnants depuis qu'elle a décidé de se réformer et de s'ouvrir au monde il y a trente ans. Les entreprises, quel que soit leur régime de propriété, ont réalisé de grands progrès. Aujourd'hui, la Chine compte 11,42 millions d'entreprises employant 321 millions de travailleurs.

Importante organisation d'employeurs en Chine, la CEC a pour objectifs prioritaires de servir les entreprises et les entrepreneurs, de promouvoir des politiques favorables aux entreprises et d'établir des relations professionnelles harmonieuses.

La CEC a pris diverses initiatives pour établir des relations professionnelles harmonieuses, promouvoir la législation du travail et les contrats de travail, améliorer les mécanismes de règlement des différends du travail, faire accéder les travailleurs migrants à l'égalité des droits, protéger les droits et intérêts des entreprises et des entrepreneurs, encourager les entreprises à se développer davantage, créer davantage d'emplois, créer des emplois décents et garantir le développement conjoint des travailleurs et des employeurs.

Depuis 2009, nous avons aidé les entreprises chinoises à surmonter les répercussions de la crise financière mondiale. Avec le ministère des Ressources humaines et de la Sécurité sociale et la Fédération des syndicats de Chine, nous avons publié conjointement une série de directives sur la manière de faire face à la situation économique actuelle et de maintenir la stabilité des relations professionnelles.

La stratégie que nous proposons met l'accent sur la protection des entreprises, la sécurité de l'emploi, le maintien de la stabilité et joue un rôle aussi important que positif dans la promotion des entreprises, la création d'emplois et la réalisation des objectifs du travail décent avec le ferme appui de l'OIT.

A l'heure actuelle, la fragilité de la reprise économique mondiale pèse de plus en plus sur l'emploi. Les entreprises chinoises doivent relever plusieurs défis tels que la restructuration, le développement industriel, l'innovation indépendante et le coût croissant de la main-d'œuvre.

Dans ce contexte, la CEC présente régulièrement un rapport au gouvernement sur la situation des entreprises et collabore avec les pouvoirs publics au niveau des mesures nécessaires à prendre pour soutenir ces dernières, y compris les PME.

La Chine est actuellement en train de créer une société prospère à tous les niveaux. Les entreprises et les entrepreneurs jouent un rôle significatif dans la promotion du développement social et économique. Ce sont eux qui sont le plus en mesure sur de créer des emplois décents et d'instaurer une société harmonieuse. Cela est essentiel pour éliminer la pauvreté et garantir un développement social durable dans le monde entier.

Nous demandons donc à l'OIT et à la communauté internationale d'appuyer davantage les entrepreneurs et de les aider à créer un environnement plus propice aux affaires.

Comme elle l'a toujours fait, la CEC est prête à collaborer avec l'OIT et l'OIE pour préparer un avenir meilleur.

M. SY (ministre de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les institutions, Sénégal)

Je voudrais tout d'abord, au nom du gouvernement du Sénégal, présenter au Président mes vives félicitations pour sa brillante élection à la prési-

dence de la présente session, ainsi qu'à tous les membres du bureau.

Vous me permettez par la même occasion de saluer les efforts inlassables que ne cesse de déployer le Directeur général du BIT, M. Guy Ryder, depuis son élection en vue de répondre aux attentes et aux aspirations de ses mandants. Je voudrais, du haut de cette tribune, lui renouveler toute la confiance du Sénégal qui ne ménagera aucun effort pour l'accompagner dans sa mission.

La 102^e session de la CIT se tient à quelques encablures du centenaire de notre Organisation. De 1919, date de sa création, à nos jours, que de changements intervenus dans le système des relations internationales, au sein des pays, dans les sciences et technologies, le monde du travail, bref dans toutes les dimensions de la société humaine, changements qui appellent nécessairement une adaptation.

C'est de ce point de vue que je voudrais me féliciter du thème du rapport du Directeur général du BIT, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*.

Les réalités du monde actuel, la complexité des questions qu'elles mettent à l'ordre du jour, leur interaction, le nouvel environnement démographique, économique et technologique dans lequel elles sont apparues appellent à tout point de vue une approche et une démarche novatrices, articulant harmonieusement les solutions à court, moyen et long termes.

C'est à ce prix que, solidement adossée au tripartisme, qui fait à la fois sa force et sa spécificité, notre Organisation sera plus apte à jouer son rôle au service de la justice sociale.

C'est ce renouveau dans la démarche qui a permis à l'OIT, à chaque grand tournant de la vie internationale, de jouer son rôle de force de propositions constructives et durables.

La Déclaration de Philadelphie de 1944, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998 et la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 en sont des illustrations éloquentes. A cela s'ajoute aussi le grand consensus international sur le travail décent, aujourd'hui admis par tous en tant que stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de nos travaux traduisent fort éloquemment l'ancrage de notre Organisation sur les préoccupations du monde du travail, mais aussi sur celles des peuples: la situation des travailleurs palestiniens dans les territoires occupés, le nouveau contexte démographique et ses implications sur l'emploi et la protection sociale, le développement durable, l'emploi, le travail décent, le dialogue social, aux niveaux national comme transnational.

S'agissant de l'emploi et de la protection sociale, je voudrais signaler qu'ils constituent les deux principales priorités retenues par le Sénégal dans son programme national de promotion du travail décent.

Pour ce qui est de la protection sociale, la création de la Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale au Sénégal vient renforcer les dispositifs institutionnels dans le cadre de la mise en œuvre de la couverture maladie universelle, composante essentielle du programme de du Président de la République Macky Sall résumée dans le concept, je cite: «yonu yokuté», qui signifie la voie du développement.

Le Sénégal encourage donc l'OIT à garder fermement le cap dans cette voie en ayant toujours à l'esprit que le tripartisme demeure le socle de notre Organisation.

Dans ce cadre, je voudrais saluer toutes les modifications internes des méthodes de travail au plan de la gouvernance et aussi l'esprit d'ouverture de notre Organisation qui s'appuie fortement sur la fonction représentative d'un monde du travail, incarnée par les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs représentatives et indépendantes.

Le défi de la cohérence interpelle notre Organisation qui évolue au sein d'un système multilatéral de plus en plus bousculé par des initiatives régionales, interrégionales et sous-régionales.

C'est pourquoi nous appelons l'OIT à collaborer entièrement avec tous les organismes internationaux en vue d'améliorer les questions relatives à la santé, à l'éducation, au bien-être de tous les peuples et à examiner tous les programmes d'action et mesures d'ordre économique et financier à l'échelle internationale.

Les résultats enregistrés dans ce domaine, notamment les différentes rencontres que nous avons citées, nous incitent à entrevoir l'avenir avec optimisme.

C'est sur cette note que je voudrais terminer en souhaitant plein succès aux travaux de la 102^e session.

Original espagnol: M^{me} GONZÁLEZ (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Cuba)

Les points à l'ordre du jour de la Conférence portent sur des questions essentielles pour les travailleurs et pour nos peuples. Compte tenu de la crise économique mondiale, dont la résolution ne se dessine pas encore, les citoyens doivent être consultés et participer aux prises de décisions des gouvernements, parce que les conséquences de cette crise, telles l'augmentation du chômage et les restrictions constantes des dépenses sociales, pèsent sur leurs épaules, et plus encore sur celles des travailleurs à faible revenu, des jeunes et des migrants.

Nous approuvons le rapport sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts, selon lequel l'environnement et le développement social sont deux éléments indissociables du développement durable. Notre pays accorde une attention particulière à la protection de l'environnement, qui est étroitement liée au développement économique et social durable, s'agissant d'assurer le bien-être, la sécurité et la survie des générations actuelles et futures.

A Cuba, le dialogue social est en phase avec la nature de notre Etat socialiste. Les lois fondamentales relatives au travail et à la sécurité sociale sont analysées avec les travailleurs avant d'être promulguées. Preuve en est la loi de la sécurité sociale en vigueur. De même, au cours des prochains mois, l'avant-projet de Code du travail sera discuté avec les travailleurs, l'objectif étant de recueillir des points de vue susceptibles d'améliorer le texte avant son adoption par l'Assemblée nationale du pouvoir populaire.

Concernant l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique, nous n'échappons pas au vieillissement de la population. En 2030, plus de 30 pour cent de la nôtre aura 60 ans et plus, et, à l'horizon 2050, elle sera l'une des plus âgées au monde, puisque cette tranche

d'âge s'élèvera alors à 36 pour cent. C'est là le résultat de la dynamique démographique historique, caractérisée par de faibles niveaux de fécondité depuis le début du XX^e siècle, qui ont été conjugués avec les politiques sociales et économiques issues de la révolution.

L'Etat cubain accorde une attention particulière à l'étude et la mise en œuvre de stratégies pour lutter contre ce phénomène, afin que les personnes âgées continuent à participer au développement, qu'elles puissent en bénéficier dans un environnement qui optimise leurs capacités, leur autonomie et leur indépendance, ainsi que la solidarité intergénérationnelle, et la responsabilité partagée de la famille, de la communauté et de l'Etat.

Le blocus économique, politique et médiatique imposé par les Etats-Unis depuis plus de cinquante ans n'a pu empêcher ni l'égalité de chances ni la répartition équitable de la richesse, ni la justice sociale.

Nous vivons des situations complexes qui menacent l'humanité. Nous devons donc agir ensemble et dans un esprit de solidarité pour affronter la crise, dont les conséquences économiques, sociales et environnementales, notamment, nous imposent le devoir de continuer la lutte pour construire un monde meilleur.

Original arabe: M. LOUH (ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Algérie)

Notre session se déroule alors que le monde attend toujours le dénouement de la crise économique mondiale. En effet, l'économie dans la plupart des pays connaît une récession et, dans d'autres pays, une contraction, compte tenu des défis importants auxquels est confrontée la communauté internationale en matière d'énergie, de ressources hydrauliques, d'environnement, de sécurité alimentaire, de chômage, de terrorisme et de crime organisé, défis auxquels il faut répondre pour garantir la paix et la sécurité dans le monde.

L'obstacle le plus dangereux à la reprise économique mondiale réside dans la perte de confiance dans les opérations économiques internationales, en particulier entre les organismes qui financent l'économie et toutes les autres parties concernées. D'où le recours à la spéculation qui remplace bien souvent l'investissement susceptible de favoriser le développement économique et social. Beaucoup de chefs d'Etat, présents aujourd'hui à cette Conférence, ont déjà parlé, du haut de cette tribune et d'autres tribunes encore, de la nécessité de réformer le système financier international et d'éviter que de nouvelles règles soient établies en l'absence de la majorité des pays.

La question du nouveau contexte démographique soumise à la Conférence correspond à une réalité susceptible d'aggraver les effets de la crise économique dans tous les pays développés. En effet, on prévoit un accroissement du pourcentage des personnes âgées et une augmentation du taux de dépendance qui devrait passer de 1 pour 9 en 2000 à 1 pour 4 en 2050. Cependant, la situation est différente dans certains pays, comme en Afrique par exemple, où la question ne se pose pas vu que les jeunes représentent la majorité de la population. La priorité dans ces derniers pays est de fournir des emplois. Donc, une solution qui convient à certains pays peut ne pas réussir dans d'autres.

Les jeunes représentent en Algérie près de 70 pour cent de la population alors que les plus de

60 ans étaient estimés à 5 pour cent en 2004 et doivent passer à 15 pour cent en 2030.

Dans le cadre des réformes décidées par le Président de la République, la Caisse nationale de retraite a été créée et est financée sur la base de prélèvements à hauteur de 3 pour cent sur les revenus pétroliers annuels. La Caisse des ressources de la sécurité sociale a également été créée et est financée par des ressources supplémentaires ne faisant pas partie des cotisations traditionnelles afin de garantir la pérennité du système de sécurité sociale en s'adaptant aux changements sociaux et démographiques.

En ce qui concerne l'emploi, l'Algérie a mis l'accent sur le développement de son infrastructure afin de construire une économie génératrice d'emplois et de richesses, conformément à une politique d'incitation à l'investissement. Dans le même temps, des mécanismes d'aide à la création de petites entreprises par les jeunes et d'encouragement de l'esprit d'entreprise ont été établis; il s'agit notamment de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

En ce qui concerne le développement durable, le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a affirmé que la mise en œuvre d'un partenariat mondial innovateur et sincère, fondé sur les principes de l'équité, de la solidarité et du partage des responsabilités, est une des préoccupations permanentes de l'Algérie.

L'Algérie a inscrit le développement durable dans ses politiques de développement, en garantissant trois défis majeurs: premièrement, la protection des ressources naturelles, la conservation de la diversité environnementale et l'équilibre écologique; deuxièmement, le développement de l'attractivité des zones rurales; et, troisièmement, l'augmentation de la productivité des surfaces cultivées afin qu'elles contribuent à consolider l'économie nationale et à améliorer la sécurité alimentaire du pays. Elle a aussi mis l'accent sur le dialogue social dans le cadre du tripartisme.

La réforme des structures de l'OIT entamée par le Directeur général est un premier pas vers de l'adaptation de l'Organisation aux exigences et aux défis du monde du travail dans les années à venir.

Nous réaffirmons la nécessité de consolider et de promouvoir le tripartisme au sein de l'Organisation, lequel est la base de son travail et doit servir d'exemple pour les autres organisations internationales. C'est un système qui garantit la transparence, améliore le dialogue et préserve la crédibilité des décisions de notre Organisation.

M. GUIRO (travailleur, Sénégal)

La tribune de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail m'offre l'occasion de prendre la parole au nom de la délégation des travailleuses et travailleurs du Sénégal pour aborder les préoccupations majeures qui marquent la vie sociale, économique et financière mondiale.

Mais permettez-moi tout d'abord d'adresser mes félicitations au Président pour son élection à la présidence des travaux de cette session. J'étends ces félicitations aux vice-présidents et aux membres du bureau de la Conférence auxquels nous renouvelons notre soutien et nos encouragements pour la réussite de leur mission.

C'est aussi le lieu de féliciter très chaleureusement le Directeur général, M. Guy Ryder, qui a posé des actes fondamentaux durant la première année

de son mandat, relatifs à la transformation des réalités du monde du travail et au renouvellement de la capacité de l'OIT à garantir partout la justice sociale.

Ceci nécessite des réformes profondes pour une meilleure gouvernance financière mondiale basée sur un système inclusif et participatif car, malgré tous les efforts entrepris, la crise financière mondiale continue de produire des effets négatifs en Europe, en Amérique et dans les économies des pays en développement.

Aussi sommes-nous en phase avec le Directeur général et estimons qu'il est indispensable que nos États abordent les grandes mutations et les grands enjeux du monde du travail en réfléchissant au rôle qu'ils doivent jouer avec l'OIT en ce début du XXI^e siècle.

La lutte contre la pauvreté, le chômage, la précarité et le sous-emploi doivent constituer des axes prioritaires de la quête de justice sociale et pour l'établissement d'une paix universelle et durable.

D'ailleurs, nous demeurons fortement convaincus qu'il ne peut y avoir de paix universelle sans justice sociale, et toute justice sociale passe par la promotion d'emplois décents et la protection sociale pour tous.

Nous ne saurions occulter dans notre message la question de l'environnement et du développement durable. En effet, les changements climatiques ont un caractère exceptionnel qui exige plus que de simples stratégies d'adaptation et d'atténuation de leurs effets. Ils exigent de repenser complètement les modèles de développement à l'échelle mondiale, et surtout pour les pays en développement.

Les changements climatiques créent souvent des situations catastrophiques à cause des inondations, de l'élévation du niveau de la mer, de l'érosion côtière, de la désertification, etc., qui en découlent. Ces phénomènes sont aggravés par une démographie galopante, par l'urbanisation incontrôlée de nos villes et par la dégradation de l'environnement.

La dégradation de l'environnement doit être l'affaire de tous: travailleurs, employeurs et gouvernements. L'Organisation internationale du Travail, du fait de sa composition tripartite, doit également jouer un rôle important.

Nous renouvelons nos remerciements à M. le Directeur général pour la haute portée du rapport sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts. C'est dans cette perspective que la Confédération nationale des travailleurs du Sénégal, en partenariat avec l'ONG Green Cross d'Italie, développe un projet agricole dans deux communautés rurales de notre pays.

Ce projet, qui tient compte de l'environnement, met en œuvre l'utilisation de technologies nouvelles pour rationaliser l'utilisation de l'eau du fleuve par le système du goutte à goutte et l'alimentation des pompes par la biomasse ou l'énergie solaire. Ces investissements permettront à près de 900 femmes et 200 hommes de trouver une activité rémunératrice par la pratique du maraîchage avec trois cycles de culture par an.

L'OIT fêtera en 2019 ses 100 ans d'existence. En préparation de ce grand événement, nous saluons la pertinence de la mise en place d'un cadre stratégique proposé par le Directeur général et nous approuvons les orientations tracées.

Cependant, les pays Membres doivent aller au-delà des actions ciblées pour mieux alimenter et illustrer les stratégies permettant à l'OIT de relever

les défis pour une meilleure prise en charge de son mandat après la célébration du centenaire. Toutefois, ces actions doivent se réaliser dans le respect de la Déclaration de 2008, qui s'appuie sur le dialogue social et le renforcement du tripartisme.

Comme l'indique la convention n° 144, le tripartisme suppose le respect des principes de dialogue social basé sur la représentativité des parties. C'est pourquoi nous avons organisé en 2011 des élections de représentativité au Sénégal.

Après avoir dissipé quelques malentendus que nous avions avec le gouvernement sur l'interprétation de la représentativité, nous nous félicitons des conclusions de la rencontre avec le Premier ministre, qui reconnaît aujourd'hui la représentativité des centrales syndicales.

Nous voudrions souligner quelques avancées sociales de notre pays: la baisse de la fiscalité sur les salaires à hauteur de 28,9 milliards, la baisse des prix des denrées de première nécessité et la rationalisation du plan sésame pour une couverture médicale au profit des personnes âgées.

Nous fondons un grand espoir sur la réalisation des réformes entreprises pour une émergence économique, la mise en œuvre du programme par pays de promotion du travail décent, une protection sociale basée sur un socle minimum et la stratégie nationale de développement économique et social dont les pistes à coup sûr porteront le Sénégal vers des lendemains meilleurs.

Je ne saurais terminer sans affirmer solennellement notre solidarité avec les travailleuses et les travailleurs dans les pays en conflit sur tous les continents.

Original espagnol: M. MARTÍNEZ (travailleur, Argentine)

Le rapport du Directeur général est une réponse politique à la réalité mondiale, qui réaffirme l'importance des consensus émanant d'un dialogue social sincère et proactif, qui reconnaît les travailleurs comme des interlocuteurs politiques.

Aujourd'hui, la crise s'aggrave dans le monde, et les inégalités se creusent du fait de la pérennisation de la précarité des conditions de travail. Ce nouveau scénario international a porté atteinte aux valeurs du travail et à la production. Lorsque le capital financier est aux commandes, tout ajustement porte préjudice aux travailleurs et creuse les inégalités. Comme le dit le Pape François, l'humanité est asservie par une idole nouvelle et impitoyable, à savoir l'argent et la dictature d'une économie sans visage.

Le choix de ce modèle actuel d'humanitarisme qui fait fi des valeurs sociales, du travail et environnementales n'est pas inéluctable. En effet, la proposition du Directeur général de transformer l'OIT pour renforcer son rôle de garante des droits fondamentaux et de la justice sociale se pose en solution nouvelle et revêt d'autant plus d'importance; elle ouvre la voie au changement.

Lors du prochain Sommet du G20, l'OIT demandera aux gouvernements de tenir les promesses qu'ils ont faites de lutter contre la crise par l'investissement et l'infrastructure, en facilitant l'accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises, et surtout en étendant la couverture de protection sociale aux jeunes et en créant des emplois pour eux.

Les gouvernements doivent donner priorité aux valeurs que sont la politique et le développement durable à composante sociale plutôt qu'aux recettes

économiques outrancières qui font des travailleurs de simples variables d'ajustement.

Il faut réformer les organismes financiers internationaux.

Aujourd'hui, les peuples réagissent face aux politiques d'ajustement permanent, et ils descendent dans la rue pour défendre leurs droits et leurs acquis.

Rappelons le slogan du Sommet des Amériques qui s'est tenu en Argentine en 2005, et qui a lancé un appel en faveur de la création d'emplois pour lutter contre la pauvreté et renforcer la gouvernabilité démocratique.

Beaucoup de ces objectifs ne sont pas atteints dans nos régions. Certes, les systèmes démocratiques se consolident et les taux de croissance économique ne sont pas négligeables mais, pour autant, les indicateurs de la pauvreté et de l'inégalité laissent voir le revers de la médaille. En effet, le dialogue social authentique n'a pas cours dans la majorité des pays. Non plus que la négociation collective. De sorte que la répartition de la richesse ne passe jamais le stade du discours. Cette situation est aggravée par l'absence de liberté syndicale, le chômage, la précarisation des conditions de travail, les lacunes en matière de sécurité et de santé au travail, et la violence antisyndicale qui rime avec persécution et assassinat.

En tant que mouvement syndical uni et fort, nous avons un défi à relever: faire entendre la voix des travailleurs et exiger que les gouvernements inscrivent à leur ordre du jour les revendications des gens qui travaillent.

Nous, syndicats, sommes prêts à jouer un rôle clé en mobilisant travailleurs et travailleuses pour la défense de nos droits.

En Argentine, depuis une dizaine d'années, la création d'emplois et les travailleurs sont au cœur des politiques publiques, dans un cadre de développement économique et productif.

Nous avons enclenché une transformation de la réalité sociale et du travail en reconstruisant le tissu social et productif que nous avons perdu.

Les mesures favorisant la croissance de l'emploi, le travail décent et une juste répartition de la richesse sont autant de thèmes au cœur du programme du gouvernement de mon pays. La négociation collective sans restriction, le renforcement du salaire minimum, le plein accès à la retraite, la protection universelle pour les enfants et les femmes enceintes, la promotion de l'éducation et de la formation professionnelle en tant qu'instruments d'inclusion sociale font partie des politiques mises en œuvre en Argentine.

Il nous reste encore beaucoup à faire: créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, éradiquer l'informalité, réduire la fiscalité qui grève le travail, éliminer les enclaves de pauvreté et de marginalité qui existent encore dans notre pays.

Nous savons qu'il nous faudra convoquer un conseil de développement économique et social tripartite pour débattre des politiques destinées à rembourser la dette sociale, et les coordonner.

Cette session de la Conférence a mis au jour un exemple de dialogue qui a engendré des résultats positifs: il s'agit du débat de la Commission du développement durable, du travail décent et des emplois verts. Elle a fait du développement durable un thème transversal de l'OIT.

Nous autres travailleurs, avons suffisamment de volonté, de capacité de décision politique,

d'organisation et de force pour écrire un nouveau chapitre de l'histoire, conférant une portée universelle à la répartition équitable de la richesse, au travail décent et à la justice sociale. Ce sera notre legs authentique et permanent aux générations futures.

Original japonais: M. KANEKO (vice-ministre de la Santé, du Travail et de la Prévoyance sociale, Japon)

C'est un grand honneur pour moi que de pouvoir intervenir au nom du gouvernement du Japon à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je voudrais d'abord féliciter le Directeur général, M. Guy Ryder, qui a pris ses fonctions. C'est lui qui a proposé le programme et budget pour 2014-15 et qui a réformé l'institution en tenant compte du fait que l'OIT, qui approche de son centenaire, devrait être reconnue comme l'organisation de référence dans le monde du travail, en donnant à ses mandats des conseils politiques et une assistance reposant sur des recherches de haut niveau et en organisant des discussions sur le travail, la société et l'économie.

Je rends hommage au Directeur général pour sa direction éclairée, et nous nous attendons donc à des résultats.

L'une des fonctions les plus importantes de l'OIT est le mécanisme de contrôle. Je respecte tout particulièrement le travail des employeurs et des travailleurs et, à cette session de la Conférence, la Commission de l'application des normes remplit son mandat et montre les grands efforts déployés par les deux parties. J'espère que le dialogue social pourra se poursuivre afin de renforcer ce mécanisme de contrôle.

Le Japon a connu un changement de gouvernement en décembre dernier. Dans le cadre du train de mesures intitulé «Les trois flèches», nous mettons en œuvre une politique monétaire audacieuse et une politique fiscale souple pour stimuler les investissements privés. Les mesures concernant l'emploi et les ressources humaines figurent dans le troisième aspect.

Pour revitaliser notre économie, il faut aider l'emploi et mettre en place un contexte économique propre à stimuler l'emploi. J'aimerais vous décrire quelques-unes des mesures qu'examine actuellement le Japon.

Le Directeur général, M. Guy Ryder, a déclaré que l'OIT devait être un acteur essentiel pour les questions mondiales dans le domaine des politiques économiques et sociales et du travail. Je suis convaincu que nos mesures peuvent servir de référence à cette fin.

Tout d'abord, pour faire passer progressivement les ressources humaines des industries mûres vers les industries en développement, nous renforçons l'adéquation entre l'offre et la demande de travail, en partenariat avec le secteur privé. Nous augmentons les subventions destinées à la mobilisation de la main-d'œuvre et faisons appel au maximum aux agences d'emploi privées. Ces mesures ouvrent des débouchés à ceux qui cherchent un emploi et leur permettent de trouver des emplois appropriés.

Deuxièmement, le gouvernement établit de nouveaux modèles d'emplois afin que les travailleurs puissent opter pour différents types d'emploi car, dans la vie réelle, les travailleurs n'ont le choix qu'entre un schéma rigide ou l'emploi non régulier.

Troisièmement, un autre domaine important mentionné par M. Guy Ryder est le travail décent des

jeunes. Le gouvernement essaie de renforcer les partenariats public-privé et la collaboration avec les universités et les instituts de formation pour employer des jeunes de façon régulière. Le gouvernement appuie aussi l'organisation des PME qui forment des jeunes travailleurs pour développer les possibilités pour eux de renforcer leurs compétences.

Enfin, le gouvernement multiplie ses efforts pour promouvoir la participation des femmes dans la société en créant des crèches qui pourront accueillir 200 000 enfants supplémentaires en 2013-14 et 400 000 autres d'ici l'année 2017 pour répondre aux besoins des femmes. Ainsi, ces dernières pourront plus facilement accéder au marché du travail. Le gouvernement du Japon a également adopté des mesures pour améliorer les compétences des travailleurs pour leur permettre de garder leur emploi ou d'y retourner progressivement.

Les politiques économiques et de l'emploi doivent aller de pair pour qu'un pays puisse sortir de la crise et accéder à la prospérité. Nous sommes convaincus que ce principe qui nous unit à l'OIT est le bon, et nous mettons tout en œuvre en la matière.

Nous nous félicitons du fait que, lors de la visite du Directeur général au Japon l'année dernière, l'on ait réaffirmé que le partenariat entre l'OIT et le Japon doit être renforcé.

A l'heure où la communauté internationale traverse une crise financière et de l'emploi, le rôle de l'OIT, qui cherche à instaurer la justice sociale, prend de plus en plus d'importance.

En conclusion, le gouvernement du Japon est prêt à tout mettre en œuvre pour soutenir les activités de l'OIT, qui a une mission importante. Il appuie les diverses initiatives du Directeur général ainsi que la création d'un groupe consultatif sur l'avenir du travail, qui présenterait son rapport pour la session du centenaire de l'Organisation.

Original vietnamien: M. NGUYEN (travailleur, Viet Nam)

La 102^e session de la Conférence internationale du Travail se déroule dans un contexte difficile pour l'économie. Aucune solution positive n'a été trouvée pour régler la crise de la dette souveraine en Europe. Certaines économies développées et émergentes ne voient pas poindre un jour meilleur et ne sont pas parvenues à maintenir le même taux de croissance qu'au cours des périodes antérieures. Nous partageons les vues du Secrétaire général, exprimées dans son rapport intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*. Il y est fait mention des difficultés et incidences négatives de la crise sur l'emploi et sur le niveau de vie de centaines de millions de travailleurs du monde entier. Nous soutenons en outre fermement les initiatives de l'OIT dans le cadre du processus de réforme et de promotion du tripartisme visant à atteindre les objectifs de développement durable que l'Organisation s'est fixés à l'approche de son centenaire.

La 102^e session de la Conférence internationale du Travail met l'accent sur la création d'emplois et la protection sociale et sur les avantages et inconvénients qui s'y rapportent. Le développement durable et les emplois verts sont des bases communes qui peuvent permettre aux mandants de tous les pays Membres de passer en revue et de partager les expériences qu'ils ont acquises dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent, et d'élaborer des mesures destinées à relever les

défis qui se posent en termes d'emploi dans le contexte présent. En particulier, les risques croissants liés aux tendances actuelles du chômage, à la diminution des revenus, aux inégalités sociales, au taux important de travail précaire et à l'aggravation de la crise de l'emploi pour les jeunes sont autant de problématiques qu'il devient de plus en plus urgent de régler à l'aide de mesures fortes, sur la base d'une participation et d'une coopération à l'échelle nationale et mondiale.

La Confédération générale du travail du Viet Nam (VGCL), qui représente la classe ouvrière, avec près de 8 millions de membres répartis sur 113 000 syndicats dans tous les secteurs économiques du pays, œuvre continuellement et avec vigueur au développement du Viet Nam en tant que nation démocratique, égalitaire et civilisée, ce qui cadre avec les objectifs de l'OIT. Au titre de son rôle de partenaire social, la VGCL s'emploie en permanence, aux côtés du gouvernement et des organisations d'employeurs, à instaurer et promouvoir le tripartisme et à favoriser des relations professionnelles stables et harmonieuses sur les lieux de travail, grâce au dialogue social et à la négociation collective.

En 2012, la VGCL a travaillé étroitement avec le gouvernement et les partenaires sociaux à la révision du Code du travail et de la loi sur les syndicats, qui ont été adoptés par l'Assemblée nationale. L'approbation de ces deux instruments permet d'améliorer le cadre juridique applicable au domaine de l'emploi afin d'assurer plus efficacement les droits des travailleurs et de promouvoir la représentation, le rôle et les fonctions des syndicats vietnamiens.

Dans le cadre de la mondialisation et de la transition économique au Viet Nam, la VGCL a dûment coopéré avec les partenaires sociaux et l'OIT dans la mise en œuvre du programme par pays de promotion du travail décent pour le Viet Nam 2012-2016.

Je saisis cette occasion, au nom des travailleurs et des syndicats vietnamiens, pour remercier le BIT pour l'appui technique fourni ainsi que les ONG, syndicats et organisations amis pour leur soutien efficace. Nous nous réjouissons de continuer de bénéficier de votre coopération dans un avenir proche et souhaitons plein succès à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

Original anglais: M. DUBINSKI (travailleur, Pologne)

J'aimerais avant tout féliciter le Président de son élection. La présente 102^e session de la Conférence internationale du Travail doit rappeler à tous, y compris aux gouvernements et aux employeurs, quelles normes doivent être respectées au minimum afin de bien distinguer entre, d'un côté, des esclaves du marché et, de l'autre, des travailleurs employés, espérons-le, dans un monde libre et démocratique.

Il est deux choses qu'il faut bien prendre en compte: premièrement, moins de 50 pour cent de la population est couverte par les conventions de l'OIT n^{os} 87 et 98.

Deuxièmement, les conseils qui nous sont prodigués comme autant d'antidotes à la crise, notamment par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Banque centrale européenne ou encore les agences de notation, nous forcent à franchir la frontière ténue qui sépare le travail décent de l'esclavage.

Un troisième thème doit être abordé, à plus forte raison dans le cadre de la présente session, à savoir

le rôle important du dialogue social en tant qu'instrument fondamental pour modeler des politiques socio-économiques équilibrées, particulièrement en temps de crise.

Les travailleurs polonais sont fermement convaincus de la nécessité de conserver, et de ne pas modifier, la définition donnée par l'OIT du dialogue social.

D'après le rapport du Secrétaire général, deux tâches principales incombent à cette dernière: l'établissement de normes et l'utilisation de son système de contrôle pour suivre leur degré d'application. Les travailleurs polonais s'opposent donc à toute velléité d'affaiblissement du système de contrôle de l'OIT, dont la fragilisation pourrait mener à la destruction de l'Organisation. Nous demandons instamment aux gouvernements et aux employeurs de ne pas affaiblir l'OIT mais de renforcer le processus d'établissement des normes, en particulier le système de contrôle.

Les travailleurs polonais sont au regret d'informer cette assemblée, une fois encore, de l'inexistence du dialogue social dans le pays. Bien que la Pologne ait ratifié les deux conventions suscitées, qu'elle se soit dotée d'une Commission nationale tripartite pour les questions économiques et sociales et qu'elle dispose d'un certain nombre d'organes et de procédures tripartites, il règne un véritable manque de dialogue social.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples. Le gouvernement polonais a modifié le système des retraites contre l'avis des syndicats et sans aucune négociation avec les partenaires sociaux.

Il a de même présenté au Parlement un projet de loi sur le temps de travail, au mépris d'un accord obtenu par les travailleurs et les organisations d'employeurs du pays. Le Parlement a adopté cette loi malgré les protestations des syndicats et de la population. De plus, le gouvernement poursuit ses mauvaises pratiques en préparant des modifications arbitraires du Code du travail.

Nous lisons dans le rapport du Secrétaire général que le tripartisme fondé sur la confiance est la clé, mais comment parler de dialogue tripartite quand les membres de mon gouvernement, y compris le Premier ministre, sont moins dignes de confiance que Pinocchio?

Comment parler de confiance quand les membres de ce même gouvernement se rendent coupables de graves délits à l'encontre du droit national et du droit européen? Ils ne permettent par exemple pas aux représentants élus des travailleurs de s'acquitter de leurs tâches syndicales auprès des entreprises d'Etat, comme dans le cas de la Société polonaise d'extraction du cuivre KGHM.

Je suis fatigué du rôle auquel nous confine le gouvernement dans ce théâtre du tripartisme; c'est toujours le même scénario et le même décor pour le même résultat – rien, rien de rien. Deux ans de travail au sein d'un groupe tripartite d'experts, passés à élaborer un projet de loi qui soit en conformité avec la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006), et avec la législation européenne, pour que le projet soit finalement retiré par décision du ministère des Finances, une fois les armateurs et les gens de mer parvenus à un accord total.

Un autre grave cas de rupture de confiance s'est produit lorsque le vice-ministre de mon gouvernement a déclaré au cours d'une réunion tripartite sur le transport maritime que la convention de l'OIT,

pourtant ratifiée cinq mois plus tôt, n'était pas juridiquement contraignante pour la Pologne.

Que dire lorsque, dans mon pays, revenu à la vie du point de vue démocratique, plus de 30 pour cent des jeunes n'ont pas de contrat de travail? On leur dit de créer leur propre entreprise parce que celles pour lesquelles ils travaillent ne respectent pas leurs droits fondamentaux, n'offrent aucune couverture sociale et n'appliquent pas les instruments de l'OIT. Ne seraient-ce que des entreprises, pas des humains?

En raison de tout cela, les travailleurs polonais appellent l'OIT, par le biais de l'ensemble de ses organes et de tous ses Etats Membres, à faire appliquer les conventions n^{os} 87 et 98 aussi efficacement qu'elle le peut. C'est la condition sine qua non d'un véritable dialogue social, qui permettra de prendre les mesures adaptées afin de résoudre la crise mondiale.

Il est évident qu'il ne suffit pas de satisfaire aux exigences minimales. Il ne peut y avoir de dialogue social sans la bonne volonté de toutes les parties. Malheureusement, je me vois toutefois dans l'obligation de dire que, malgré la ratification par la Pologne des deux conventions et les efforts déployés par plusieurs institutions tripartites, les travailleurs polonais sont toujours dans l'attente de l'ouverture d'un dialogue social.

Original anglais: M. MALOI (ministre de l'Emploi et du Travail, Lesotho)

Je voudrais commencer par vous transmettre les chaleureuses salutations du Royaume du Lesotho. Je voudrais également m'associer à tous les messages de félicitation qui, depuis le début de cette Conférence, ont été adressés au Président et à son bureau ainsi qu'au Directeur général pour son entrée en fonction.

C'est un insigne honneur, pour moi que de participer à cette auguste assemblée pour la première fois. Cette année, la Conférence internationale du Travail s'approche de son 100^e anniversaire et le moment est adéquat pour traiter dans le cadre de la collaboration tripartite les réalités du monde du travail.

Le rapport du Directeur général a été clair et concis. Dans ce rapport, le Directeur général décrit les défis auxquels nous sommes confrontés et nous expose son point de vue sur la manière de les relever. Ce que j'apprécie hautement dans ce rapport, c'est qu'il nous invite à nous questionner pour voir si nos solutions sont pertinentes au regard des difficultés et des dynamiques actuelles.

Pour gagner du temps, permettez-moi de n'aborder que quelques questions du rapport.

Tout d'abord, la question des migrations. Il s'agit là d'un sujet qui nous tient à cœur au Lesotho car l'Histoire a voulu que nous soyons directement concernés par cette question. Aujourd'hui, beaucoup de mes compatriotes quittent leur pays pour trouver un emploi et c'est pourquoi nous devons régler un certain nombre de questions qui les touchent, et notamment celle de la transférabilité des prestations entre pays de destination et pays d'origine. En effet, si les travailleurs migrants contribuent de façon considérable au développement économique des pays dans lesquels ils travaillent, certains doivent être pris en charge par leurs pays d'origine au moment de leur retraite.

Le rapport évoque également le problème du creusement des inégalités. Nous sommes tous cons-

cients du fait que les travailleurs migrants sont plus touchés par ce phénomène que les personnes qui travaillent dans leurs propres pays. Mais nous ne devons pas croire pour autant que les autres catégories de travailleurs ne sont pas concernées. Cette menace doit être traitée sans délai car c'est un facteur de troubles sociaux qui met en péril la paix sociale.

L'OIT est en meilleure position que jamais pour réunir toutes les parties prenantes et les faire réfléchir sur les facteurs d'accroissement des inégalités dans les Etats Membres. Nous souscrivons donc pleinement à votre analyse sur les défis institutionnels que doit relever l'OIT et les questions de tripartisme et de légitimité.

Il serait contre-productif pour l'OIT et ses mandants tripartites de ne pas impliquer ceux qui sont responsables de la création d'emploi. Personne ne conteste le fait que pour parvenir à notre objectif de justice sociale pour tous, nous devons non seulement travailler avec les partenaires sociaux traditionnels mais également dialoguer avec d'autres acteurs.

De la même façon, nous souscrivons au fait qu'une interaction est nécessaire entre les organisations multilatérales aux niveaux régional et international. Selon nous, les discussions concernant la coopération intégrée entre ces organisations auraient déjà dû commencer hier.

En fait, votre proposition va dans le même sens que le programme des Nations Unies «Unis dans l'action» qui préconise que les institutions des Nations Unies devraient coordonner leur action dans les Etats Membres où elles interviennent au lieu d'opérer de façon compartimentée.

Nous remercions l'OIT, ainsi que l'Organisation internationale pour les migrations, d'avoir décidé d'organiser à Maputo au Mozambique une réunion qui permettra aux Etats membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe de préparer le dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement qui se tiendra plus tard dans l'année.

Je voudrais également évoquer la question des normes internationales du travail. Comme vous l'avez justement dit, nous ne devrions pas attendre que les consommateurs nous rappellent à l'ordre en ce qui concerne les conditions de travail. Le Lesotho estime qu'il est temps que l'OIT collabore avec les entreprises qui sont des acteurs essentiels dans ce domaine.

Enfin, je voudrais saisir l'occasion pour dire combien mon pays se félicite d'être le premier pays africain à bénéficier du programme «Better Work» qui a été financé par le ministère du Travail des Etats-Unis et la Société financière internationale. Nous demandons au BIT de continuer de soutenir ce projet qui en est à sa troisième année de mise en œuvre et dont les résultats ont été jusqu'à présent très positifs.

Je suis convaincu que, sous la direction éclairée du Président, cette Conférence atteindra les objectifs qu'elle s'est fixés. Le Lesotho tient également à réaffirmer son appui à l'Organisation dans son ensemble et à son Directeur général. Nous sommes certains que ce dernier saura nous indiquer le cap à suivre dans ce long voyage vers la justice sociale pour tous.

Original arabe: M. ABASSI (travailleur, Tunisie)

Je voudrais tout d'abord féliciter le Président pour son élection à la tête de cette session de la Conférence. Je lui souhaite plein succès dans ses fonctions.

J'aimerais aussi exprimer toute mon estime à mon ami M. Guy Ryder, le Directeur général, qui aborde des sujets et des défis importants dans le premier rapport de son mandat. Il a mis entre nos mains un rapport qui nous éclaire sur les défis, les difficultés, les espoirs et les promesses qui jalonnent le chemin vers le centenaire de l'Organisation.

Le phénomène de l'aggravation des inégalités dont parle le rapport du Directeur général ne se limite pas à celles qui existent au sein d'une même société entre les individus, les classes sociales et les différentes régions. Il est surtout présent dans les relations internationales, puisque l'écart se creuse de jour en jour entre les pays industriels riches possédant de grandes capacités technologiques et scientifiques et les pays qui souffrent de la dépendance, du sous-développement et de l'endettement extérieur et dont la majorité de citoyens, en particulier les jeunes, vivent sous le seuil de pauvreté et connaissent le chômage et la marginalisation.

C'est pour ces raisons que nous aurions aimé que ce rapport important traite aussi du dialogue social entre les pays dans le but de réformer le système économique mondial en place. Il s'agit là d'une condition préalable pour sortir de la crise mondiale actuelle et instaurer une nouvelle gouvernance basée sur les principes de transparence, les valeurs morales universelles, le respect des normes internationales de conduite et les droits de l'homme.

Convaincus que nous sommes de la pertinence d'une telle démarche, nous avons œuvré, au sein de la Confédération générale tunisienne du travail, à consolider le dialogue social en Tunisie au cours de la période postérieure à la dictature. Nous avons affirmé l'importance de l'intégrer dans nos institutions et de le considérer comme une partie intégrante des objectifs de la révolution et un moyen fondamental vers l'instauration de la démocratie, de la liberté et de la justice sociale. C'est ainsi que nous avons conclu avec nos partenaires du gouvernement et de la Fédération tunisienne de l'industrie, du commerce et des métiers traditionnels, un contrat social dans le cadre de l'Assemblée nationale constituante, sous l'égide de l'OIT, avec le soutien du gouvernement belge et en présence de M. Guy Ryder. Dans le but de mettre en œuvre ce contrat, nous avons constitué des commissions tripartites chargées d'établir les mesures nécessaires à son application.

Compte tenu des conditions économiques, sociales, politiques et sécuritaires difficiles que connaît mon pays, la Tunisie, ainsi que du développement du phénomène de la violence qui a même atteint les sièges de notre organisation, la Confédération générale tunisienne du travail a assumé, comme par le passé, des fonctions nationales qui vont au-delà de son rôle traditionnel.

Dans ce contexte, nous avons réuni les partis politiques et les forces de la société civile dans le cadre d'un congrès national pour le dialogue, en vue de parvenir à un accord sur les mesures nécessaires pour sortir de la crise et de mettre en place un programme bien précis devant être mis en œuvre dans un délai déterminé pour gérer le reste de la période transitoire. Nous espérons toujours parvenir au

cours des prochains jours, et dans le cadre de la commission issue du Congrès national pour le dialogue, à un accord sur les points de discord qui sont toujours en suspens.

Parler de liberté et de paix nous amène au rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Il est important de souligner à ce propos que les observations finales de ce rapport n'abordent pas la cause première du drame que représente la poursuite de l'occupation, de la colonisation et de toutes les violations perpétrées contre les peuples palestinien et syrien et contre les travailleurs palestiniens.

Comme l'a dit le Directeur général dans la préface du rapport, la poursuite de la colonisation et les restrictions imposées sur l'économie palestinienne représentent un obstacle à toute tentative de paix. Nous réaffirmons la responsabilité de la communauté internationale pour mettre un terme à l'occupation des terres palestiniennes, syriennes et libanaises et permettre au peuple palestinien de créer son Etat indépendant avec pour capitale Al-Qods.

Enfin, nous lançons fermement un appel en faveur du règlement pacifique de la crise syrienne en tant que condition préalable à l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région. Nous refusons toute intervention étrangère dans le conflit syrien tout en soulignant notre soutien ainsi que notre solidarité à l'égard des revendications du peuple syrien en matière de liberté et de justice sociale.

Original anglais: M. TANIGAWA (employeur, Japon)

J'ai le grand plaisir d'intervenir au nom des employeurs japonais à l'heure où l'OIT s'engage sur une nouvelle voie, sous la conduite de M. Guy Ryder.

Tout d'abord, j'aimerais illustrer la façon dont l'administration japonaise actuelle, dirigée par le Premier ministre Abe, cherche à redynamiser l'économie japonaise.

«L'Abenomie» comporte trois grandes mesures: un assouplissement agressif de la politique monétaire par la Banque centrale du Japon, un imposant plan de relance, et une stratégie de croissance tangible moyennant des réformes structurelles pour promouvoir l'investissement dans le secteur privé.

Nous pensons que la stratégie de croissance est l'élément le plus important des trois que j'ai cités. Elle doit faire l'objet de mesures de déréglementation dans le domaine de l'emploi, du travail, de l'énergie, de l'environnement, de la santé et du secteur médical.

Le message clé que nous devons avoir à l'esprit est que le secteur privé doit être en mesure de réaliser ce qu'il sait faire de mieux, à savoir créer la croissance, le développement social et des emplois.

La croissance économique portée par des entreprises dynamiques est fondamentale pour parer aux problèmes de l'emploi. Pour créer des emplois, pour maintenir des emplois, il faut élaborer et mettre en œuvre des politiques équilibrées. Il faut assurer une certaine flexibilité dans les entreprises car elles représentent la source de l'emploi, et envisager une diversification des possibilités d'emploi, tout en veillant à la protection des travailleurs.

Nous estimons que nous saurons contribuer aux discussions des trois commissions techniques cette année. En effet, nous avons en partie surmonté, et nous nous efforçons encore de surmonter, nombre

de défis, tels que le changement démographique, les emplois verts et le dialogue social.

J'aimerais m'appesantir sur notre expérience vis-à-vis du dialogue social. Par le passé, nous avons connu des confrontations entre les travailleurs et les employeurs. Cependant, cette expérience nous a permis de comprendre qu'un débat intense, mené de bonne foi, entre travailleurs et direction, conduit à la croissance des entreprises et du pays tout entier. C'est ce cercle vertueux que nous devons rechercher.

Récemment, de nombreuses entreprises japonaises se sont heurtées à la dégradation du contexte économique national et à la concurrence effrénée des entreprises étrangères. Dans ces conditions, nous devons survivre, croître et donc maintenir l'emploi. Il est essentiel pour les travailleurs, comme pour les employeurs, de surmonter de nombreuses difficultés. Ceci est possible grâce au partage du sentiment de crise et la reconnaissance à sa juste valeur de la situation alarmante qui pèse sur les entreprises, mais aussi grâce au partage de l'information et l'échange de vues au quotidien.

Par conséquent, nous proposons que l'OIT recueille des données sur les meilleures pratiques d'un dialogue social bénéfique et constructif qui s'accompagne de résultats fructueux. Une telle démarche serait pour nous préférable au recours à des mécanismes institutionnels tels que la ratification des conventions de l'OIT, et il faudrait que ces meilleures pratiques soient diffusées auprès des mandants tripartites du pays.

Un dernier point à évoquer, qui n'est pas le moindre, est que le Directeur général propose d'engager un dialogue direct avec les entreprises. Nous apprécions cela et souhaiterions que le Bureau reconnaisse l'importance des entreprises qui créent des emplois et mette davantage en relief le développement et la pérennité de ces dernières. Ce sont en effet des conditions préalables qui nous permettront de mieux relever le défi de la création d'emplois.

Nous aimerions également rappeler que nous disposons de points focaux pour les entreprises, c'est-à-dire ACT/EMP au sein du secrétariat, mais également l'OIE et les organisations d'employeurs au sein des Etats Membres. Toute nouvelle initiative doit de ce fait être menée par le biais de ces organisations afin de respecter et de ne pas saper la gouvernance de l'OIT.

Original anglais: M. PIPERKOV (gouvernement, Bulgarie)

Au nom de la délégation de la République de Bulgarie, j'aimerais féliciter le Président et tous les autres membres du bureau et leur souhaiter plein succès durant cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail. C'est un honneur de participer à un échange de vues sur les thèmes essentiels choisis pour être discutés à la session de la Conférence de cette année, à savoir l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique, le développement durable, le travail décent et les emplois verts, et le dialogue social.

J'aimerais saisir cette opportunité pour prendre part au débat sur le rapport du Directeur général intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*.

Nous soutenons la conclusion selon laquelle, au cours de ses 94 années d'existence, l'OIT a régulièrement fait preuve d'une grande créativité et d'une forte capacité d'adaptation au changement. L'Organisation a réussi à établir des partenariats

stables et à acquérir une place de premier plan parmi la multitude des organisations internationales.

Les questions et défis relatifs au marché du travail abordés dans le rapport, tels que l'impact de l'évolution démographique, les frontières mouvantes de la pauvreté et de la prospérité ou la transition vers la durabilité environnementale, sont importants pour tous les Etats Membres de l'OIT.

Les vingt dernières années ont été marquées par la raréfaction des ressources, l'augmentation des niveaux de pollution et le changement climatique, ainsi que par des taux de chômage records et l'engagement à long terme dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La protection de l'environnement et l'accès au travail décent pour tous figurent parmi les défis du XXI^e siècle. Alors que la crise économique mondiale a exacerbé les problèmes écologiques et sociaux, l'importance des conditions de travail décentes au regard du développement durable augmente. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue l'année dernière à Rio de Janeiro a offert une occasion sans précédent de développer des synergies entre développement écologique et durable et conditions de travail décentes, destinées à remédier à la crise et à éradiquer la pauvreté.

La Bulgarie accorde elle aussi beaucoup d'importance à ces questions. A l'issue des élections parlementaires anticipées organisées en mai de cette année, un nouveau gouvernement a été constitué le 29 mai. Le programme de ce nouveau gouvernement comprend la mise en œuvre d'un modèle de gouvernance durable axé sur trois grandes priorités: renforcement de la démocratie, reprise économique, et solidarité et justice sociale.

La première mission du nouveau gouvernement de la Bulgarie consiste à présenter un ensemble minimum de mesures d'appui aux groupes les plus vulnérables, qui devra être mis en œuvre en 2013.

Permettez-moi de présenter certaines de ces mesures.

Le montant de l'allocation forfaitaire destinée à aider les élèves de première année de primaire scolarisés dans les écoles publiques est relevé afin de couvrir une partie des frais de rentrée et cette allocation est accordée aux familles remplissant les conditions de l'assistance sociale. C'est l'une des mesures qui visent à encourager l'inclusion sociale des enfants à risque et à prévenir l'abandon scolaire. A l'automne, 45 000 élèves de première année de primaire bénéficieront de cette mesure. La deuxième mesure concerne l'élargissement de l'accès à l'aide énergétique. Ce changement touchera 60 000 personnes. A l'heure actuelle, 210 000 personnes et familles bénéficient de ce droit. La troisième mesure correspond à la décision prise par le gouvernement de relever, au 1^{er} juillet de cette année, le montant de l'allocation d'éducation pour les enfants âgés de un à deux ans. Le ministère du Travail et de la Politique sociale travaillera en étroite collaboration avec le ministère de l'Economie et de l'Energie pour traiter les problèmes existants et prendre des décisions dans le domaine de la politique sociale.

Nous partageons également le point de vue exprimé par le Directeur général dans son rapport concernant l'impact de l'évolution démographique et la nécessité d'avoir des politiques complémentaires en matière d'emploi et de protection sociale à tous les âges de la vie. Elles doivent reposer sur la solidarité entre les générations et la coopération

entre les pays. Nous pensons que les politiques destinées à faire face aux tendances structurelles telles que le vieillissement ne devraient pas suivre la perspective cyclique et à court terme imposée par la crise.

La mise en œuvre de la politique nationale de développement démographique est liée à la formulation de recommandations sur l'adaptation des grandes politiques sectorielles, leur actualisation et leur réforme conformément aux défis démographiques, en vue de parvenir à un équilibre démographique satisfaisant. La République de Bulgarie souscrit à la conclusion de l'Union européenne selon laquelle le traitement des questions démographiques est particulièrement important pour la mise en œuvre des objectifs de la stratégie européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive («Europe 2020»). Nous pensons que la réalisation de quatre des cinq objectifs de cette stratégie dépend de la façon dont les politiques sectorielles sont adaptées à l'évolution démographique.

Pour conclure, j'aimerais vous dire que nous sommes convaincus que, à l'approche du 100^e anniversaire de l'OIT, nous nous rapprochons de plus en plus de notre objectif commun: un monde où règnent la mondialisation équitable, le progrès social et le travail décent.

Original espagnol: M. LINERO MENDOZA (employeur, Panama)

Les défis qui se posent dans le monde du travail au XXI^e siècle, et que le Directeur général indique dans son rapport, exigent que les partenaires sociaux s'emploient avec volonté et détermination à leur trouver des solutions.

En ma qualité de délégué des employeurs du Panama, je vais vous décrire les activités de deux organisations très importantes de mon pays, le Conseil national de l'entreprise privée (CONEP) et la Fondation du travail.

Le Conseil national de l'entreprise privée a signé un accord de collaboration avec le Royaume des Pays-Bas en décembre 2011 afin d'encourager la responsabilité sociale des entreprises en matière de prévention et d'éradication du travail des enfants, dans le cadre d'un projet dénommé ETi-1.

La première étape de ce projet a consisté à sensibiliser les entreprises à la question du travail des enfants et au fait qu'il est contraire aux intérêts des garçons et des filles de ne pas aller à l'école parce qu'ils doivent travailler pour assurer leurs besoins fondamentaux. Il a été important de faire en sorte que toutes les entreprises, quel que soit leur secteur ou leur taille, aient la même compréhension de ce sujet.

Cet effort nous a permis d'élaborer un guide de la responsabilité sociale des entreprises en matière de prévention du travail des enfants. Ce guide fournit à tout type d'organisation, qu'elle soit publique ou privée, à but lucratif ou non, les outils nécessaires pour mettre en œuvre des stratégies axées sur ce sujet.

Le guide propose un diagnostic, un rapport sur les résultats et un plan d'action pour chaque entreprise. Il a été mis en œuvre dans des secteurs très exposés au travail des enfants, tels que les secteurs du café, de l'ananas, de la canne à sucre, du commerce et du tourisme. Ces expériences se sont traduites par cinq cas de bonnes pratiques qui ont servi de modèles pour d'autres entreprises.

Le degré de sensibilisation atteint se reflète dans les résultats de la quatrième enquête nationale sur le travail des enfants, publiée en mai 2013, qui indique que le nombre de cas a chuté de 62 140 en 2011 à 50 410 dans le dernier rapport.

Le projet ETi-1 a été diffusé par les réseaux sociaux, les programmes de radio et un programme de télévision via Internet appelé ETi-TV.

Nous avons récemment lancé la deuxième phase de ce projet, dont l'activité principale sera la création d'une organisation multisectorielle qui soit capable de faire l'audit des entreprises et des organisations, de les certifier et de leur décerner un label social indiquant au consommateur que le produit ou le service concerné a été réalisé sans travail des enfants.

La Fondation du travail est une organisation non gouvernementale qui a été créée en 1993 sous forme bipartite. Elle englobe huit organismes d'entreprises, y compris le Conseil national de l'entreprise privée, et huit grandes centrales syndicales. À partir de janvier 2012, le ministère du Travail et du Développement du travail y a été inclus et elle s'est transformée en une organisation tripartite visant à améliorer les conditions de travail.

En autres choses, la Fondation du travail a encouragé et renforcé la culture du dialogue social au Panama. Avec l'appui de la BID, elle a créé un modèle de certification des compétences professionnelles qui a ensuite été mis en œuvre et confié à l'institution officielle qui s'occupe de la formation professionnelle dans tout le pays.

La Fondation du travail a participé aux deux tables rondes de dialogue national qui ont été organisées par l'OIT. L'une avait pour but de trouver des formules consensuelles et l'autre visait à traiter rapidement par la négociation les problèmes en rapport avec les conventions n^{os} 87 et 98.

À partir de juillet 2012, la Fondation du travail a concentré ses efforts et ses activités sur deux thèmes essentiels pour le monde du travail: l'égalité des sexes et le travail des enfants.

Concernant le premier thème, la Fondation du travail a mis en place deux forums sur l'égalité entre hommes et femmes au travail et a élaboré des recommandations qui seront présentées à son organe exécutif et dont l'objectif est de faire adopter des politiques étatiques visant à remédier aux désavantages considérables et constants subis par les femmes, comme le fait remarquer le Directeur général.

S'agissant de l'emploi des jeunes et de la question que pose dans son rapport le Directeur général – comment allons-nous créer des emplois? – la Fondation du travail a invité les institutions officielles qui s'occupent de l'emploi des jeunes et les universités du pays à unir leurs efforts pour réaliser un projet appelé Forum sur l'emploi juvénile décent, qui a débouché sur différents événements: le premier a eu lieu le 19 février et avait pour thème la crise de l'emploi des jeunes; le deuxième a eu lieu en avril et avait pour objet de déterminer l'urgence de la formation professionnelle duale; le troisième événement concernait les personnes handicapées et visait à démontrer la dette sociale du pays envers cette catégorie de travailleurs. Les universités se sont engagées à réaliser des enquêtes sur ce sujet.

En conclusion, je voudrais dire que tant le groupe des employeurs que la Fondation du travail, organisation tripartite, continueront à œuvrer pour améliorer la conjoncture du marché du travail et la condi-

tion des travailleurs et pour parvenir, grâce au dialogue constructif, à la paix sociale à laquelle nous aspirons tous.

Original anglais: M. SAKURADA (travailleur, Japon)

C'est un plaisir et un honneur que d'intervenir au nom de la Confédération japonaise des syndicats (JTUC-RENGO). Alors que nous nous dirigeons vers le centenaire de l'OIT, je tiens, au nom de mon organisation, à saluer le travail accompli par l'OIT depuis sa création.

Cette année, dans son rapport, le Directeur général s'interroge sur l'action future de l'OIT et demande aux mandants de lui fournir des orientations précises sur la question. Au vu de la situation actuelle, nous pouvons facilement dire que nous sommes loin d'avoir atteint les buts et les objectifs fixés.

Je vais maintenant vous parler des stratégies récentes de mon gouvernement en matière de croissance. Il s'agit de redynamiser l'économie, de mettre fin à la déflation, de renforcer le pouvoir des consommateurs, d'accroître la compétitivité aux entreprises et, donc, de créer des emplois et d'améliorer les conditions de vie.

Ces stratégies, même s'il est peut-être trop tôt pour les évaluer, inquiètent quelque peu notre syndicat car elles se fondent sur un assouplissement de la politique monétaire et sur des mesures de déréglementation dans de nombreux domaines. Cela nous préoccupe car cela peut affaiblir les droits des travailleurs et déstabiliser le marché du travail.

Le rapport du Directeur général indique qu'environ la moitié de la main-d'œuvre mondiale est salariée mais que de nombreuses personnes ne travaillent pas à plein temps pour un employeur unique. Il y est même dit que la norme est devenue l'exception dans la mesure où l'emploi à plein temps pour un employeur unique, forme d'emploi autrefois généralisée, est aujourd'hui devenu atypique.

Au Japon, déjà plus de 35 pour cent des salariés occupent des emplois atypiques et le sous-emploi augmente. Si le marché du travail est déréglementé et que les travailleurs se retrouvent sans protection appropriée, quel sera l'avenir du travail décent?

Les mesures concrètes d'assouplissement monétaire favorisent l'investissement dans les entreprises et sont inspirées par la volatilité de la bourse et des taux de change. Seules quelques rares personnes tirent parti de cette situation. Les travailleurs n'en tirent aucun profit et ne voient pas leurs salaires augmenter.

La JTUC-RENGO demande la justice sociale et la protection des droits des travailleurs et souhaite faire pression sur les décideurs politiques pour que de meilleures conditions de travail et de vie soient proposées aux travailleurs. Si le monde du travail va dans la direction qu'indique le Directeur général dans son rapport, il sera vraiment nécessaire de mettre en place un filet de protection sociale durable et approprié pour tous.

La crise n'est pas terminée et les Japonais souffrent car le gouvernement ne donne pas la priorité à l'emploi dans sa politique économique. De nouvelles stratégies connues sous le nom de «Abenomie» ont été lancées mais nul ne sait où elles nous entraînent exactement. Pour parvenir à destination et sortir de la crise, il faut prendre des mesures en faveur d'emplois durables et de qualité en plaçant la

protection sociale au cœur du processus actuel de réforme.

Le rapport pose la question de savoir comment l'OIT peut jouer un rôle efficace dans un contexte d'injustice, de crise économique et financière persistante, de chômage de masse, de sous-emploi et d'absence généralisée de justice sociale. La réponse à cette question se trouve ici, dans nos mains, dans celles des mandants tripartites. Il s'agit du dialogue social, de la coopération, de la collaboration et de la bonne volonté et il nous appartient d'agir en ce sens.

C'est en tout cas ce que la JTUC-RENGO s'attachera à faire dans un esprit de solidarité pour défendre les principes de l'OIT. Nous jouerons pleinement notre rôle de partenaire social et contribuerons à la réalisation des initiatives du Directeur général pour le centenaire.

Original anglais: M. MECINA (gouvernement, Pologne)

Je suis honoré de participer à cette session de la Conférence internationale du Travail, compte tenu des questions qui y sont traitées, notamment celles du nouveau contexte démographique et du dialogue social, familières au ministère du Travail et de la Politique sociale de la Pologne.

A l'heure actuelle, tous les Etats membres de l'Union européenne sont touchés par le ralentissement économique. La situation difficile des marchés internationaux conduit les gouvernements à mettre en œuvre des programmes ayant pour objet de stabiliser la situation dans certains pays.

En Pologne, en raison des répercussions des mesures anticrise, un mécanisme destiné à aider les entrepreneurs alors que les revenus régressent est actuellement mis en œuvre.

Le système a pour objet de conserver l'emploi et d'éviter les licenciements des employés en situation de risque pendant l'aggravation temporaire de la situation, et de stimuler ainsi l'activité économique des entrepreneurs.

Les solutions de ce type reposent essentiellement sur la possibilité d'obtenir des moyens supplémentaires de verser les salaires en cas d'arrêt du travail ou de réduction du temps de travail.

Une période de ralentissement économique est aussi pour nous l'occasion de considérer attentivement les dispositions du Code du travail. L'objectif des changements proposés est d'adapter la réglementation à la situation sur le marché du travail et d'offrir aux travailleurs une garantie de travail décent.

Les solutions avancées prévoient notamment de porter la période d'emploi à douze mois avec l'accord des représentants des travailleurs et d'introduire les horaires variables et les périodes de repos.

La crise économique freine sérieusement la réalisation de ces objectifs à long terme.

C'est également une période de fort chômage. Tous les chômeurs attendent des services publics de l'emploi une aide effective. Les taux de chômage élevés parmi les jeunes qui entrent sur le marché du travail et l'activité réduite des personnes âgées – tels sont les problèmes qui se posent à nous aujourd'hui. C'est pour cette raison que le gouvernement a entrepris une réforme des services publics de l'emploi dont l'objet est d'améliorer les indicateurs de l'emploi en rendant les services publics de l'emploi plus efficaces.

L'une des tâches les plus importantes est d'améliorer la situation des jeunes travailleurs et de les faire bénéficier d'une garantie d'assistance. Cette garantie correspond à une période de trois mois au cours de laquelle un jeune sans emploi devra se voir proposer une offre d'emploi ou encore avoir la possibilité de terminer ou d'améliorer sa formation professionnelle.

De plus, ces solutions seront complétées par des programmes d'aide à la création d'entreprises, à l'intention des jeunes et des universitaires. Un meilleur départ dans la vie professionnelle assure de bonnes conditions pour fonder une famille.

La situation démographique est importante, non seulement pour le marché du travail, mais encore pour la stabilité financière du système de retraite. Le gouvernement de la Pologne a lancé diverses initiatives d'aide aux familles, avec des programmes de garde d'enfants et un allongement des congés parentaux par exemple.

L'emploi, la famille et l'esprit d'entreprise sont les domaines d'action décisifs dans l'amélioration de la situation sur le marché du travail aujourd'hui: telle est notre réponse aux défis stratégiques de l'avenir.

Dans *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, le Directeur général expose sept idées d'initiatives en vue du centenaire de l'OIT. Il s'agit en l'occurrence d'une conception nouvelle, inspirante et ambitieuse de l'Organisation. L'accent doit être mis, en particulier, sur l'initiative ayant pour objet de renforcer le consensus tripartite sur un système de contrôle et d'améliorer la pertinence des normes internationales du travail au moyen du mécanisme de contrôle.

De plus, nous prenons note avec intérêt de l'esprit d'engagement renforcé de l'OIT face aux innovations observées dans le monde du travail. Il semble que l'application de cette conception préparera l'OIT à relever les défis du monde actuel, et amènera la communauté internationale à s'impliquer davantage dans ce processus.

Original anglais: M. SARANGI (gouvernement, Inde)

C'est pour moi un immense plaisir que de m'adresser à cette auguste assemblée pour parler du rapport du Directeur général, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*. Le rapport est bien documenté, précis et comprend des informations précieuses sur la direction future que l'OIT devrait prendre à l'aube de son centenaire.

Au cours des dernières années, l'OIT a été un chef de file compétent pour ce qui est de la mise en œuvre des normes du travail, du renforcement des droits des travailleurs, de la promotion de l'Agenda du travail décent et de la recherche de solutions acceptables aux problèmes du marché du travail. L'adoption de la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration sur la justice sociale de 2008 sont des jalons importants dans l'histoire de l'OIT, grâce auxquels le tripartisme est reconnu comme l'un des engagements se trouvant au cœur de l'Agenda du travail décent.

Le gouvernement de l'Inde souscrit à l'éthique et à la culture du tripartisme, et nous avons des consultations régulières avec les partenaires sociaux pour parvenir à un consensus afin d'édicter de nouvelles lois ou d'apporter des modifications aux lois existantes.

L'Inde est en pleine transition démographique, et notre gouvernement prend diverses mesures pour en tirer le meilleur profit. Des politiques actives du marché du travail sont considérées comme une stratégie importante pour donner aux jeunes et aux groupes défavorisés un accès immédiat à l'emploi. Le gouvernement de l'Inde a érigé en priorité nationale majeure le lancement d'un plan d'action coordonné pour le développement des compétences, l'objectif étant d'atteindre un total de 500 millions de personnes qualifiées d'ici à 2022.

Nous reconnaissons qu'il est important pour les nations de tenir compte des objectifs énoncés dans la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012. Nous souscrivons au concept de socle de protection sociale, mais il devrait être parfaitement adapté aux ressources financières, à la taille du secteur informel, aux stratégies d'emploi et aux autres politiques sociales de chaque pays.

La stratégie des emplois verts, le socle de protection sociale et l'Agenda du travail décent sont des objectifs louables, mais l'OIT devrait défendre les intérêts des pays en développement et décourager l'utilisation de telles stratégies comme barrières commerciales.

L'Inde a toujours poursuivi une stratégie de croissance inclusive qui bénéficie aux démunis et réduit les disparités. Nous avons adopté une loi qui fait du droit à l'éducation un droit fondamental. Nous nous proposons maintenant d'adopter une législation donnant à nos citoyens le droit à la sécurité alimentaire. Nos politiques ont pour objectif d'aider les membres de notre société les plus faibles sur les plans social, éducatif et économique à se prendre en charge.

Grâce à nos efforts, des programmes comme le MNREGA et le RSBY garantissent des emplois durables et des soins médicaux aux pauvres et aux travailleurs non syndicalisés.

Nous convenons du fait que les politiques de normalisation sont une pierre angulaire des activités de l'OIT, et nous partageons les préoccupations exprimées dans le rapport du Directeur général. Nous pensons qu'il faudrait élargir le nombre de domaines susceptibles de faire l'objet d'une normalisation dans le futur en accord avec les besoins de tous les Etats Membres de l'OIT. Les normes devraient tenir compte de la vaste économie informelle qui existe dans de nombreux pays en développement, ainsi que de l'hétérogénéité socio-économique des Etats Membres.

Renforcer la cohérence entre les organisations internationales et les gouvernements est important, certes, mais les efforts de cohérence entre les organisations internationales ne devraient pas entraîner de chevauchements de leurs différents domaines de compétence ou la dilution de la base de connaissances de l'OIT et de son rôle de chef de file pour les questions liées au travail. Il n'existe pas d'approche unique pour traiter l'emploi et les questions de politique sociale. Toutefois, les gouvernements ne parviendront à tirer pleinement profit de l'économie mondialisée que s'ils se rendent compte qu'ils doivent éviter les mesures protectionnistes unilatérales et agir de façon cohérente et coordonnée.

Pour conclure, l'Inde est très attachée aux principes et aux pratiques de l'OIT. Cependant, la mise en œuvre réussie des programmes de l'OIT dépend des relations harmonieuses entre gouvernements, employeurs et travailleurs. Je voudrais vous assurer

que le gouvernement de l'Inde continuera à mener des politiques orientées socialement et à souscrire aux principes de tripartisme et de dialogue social.

Je voudrais inviter tous mes collègues des pays Membres de l'OIT à œuvrer ensemble afin non seulement de protéger les intérêts des travailleurs mais afin aussi de tout faire pour réduire le chômage et la pauvreté. N'oublions pas ceci: où que la pauvreté sévisse, elle nuit à la prospérité mondiale.

Original arabe: M^{me} MINT HAMADY (ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de l'administration, Mauritanie)

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président, au nom du gouvernement de la République islamique de Mauritanie, à l'occasion de son élection à la tête de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Nous sommes convaincus que, sous sa direction, les travaux de notre Conférence seront couronnés de succès.

Je suis heureuse de participer à cette session qui doit notamment examiner et discuter les rapports soumis à la Conférence. Je profite également de l'occasion pour remercier et féliciter le Directeur général, M. Guy Ryder, pour l'excellence du rapport concernant *L'emploi et la protection sociale face à la nouvelle donne démographique*. Je partage l'opinion exprimée sur la nécessité d'établir des politiques appropriées pour traiter les problèmes liés aux changements démographiques et à leurs répercussions sur le plan social et du développement économique. Je reconnais aussi la qualité du rapport intitulé *Développement durable, travail décent et emplois verts*. Ce rapport conclut que l'environnement et le progrès social sont les deux fondements d'un développement durable. Il préconise aussi l'intégration des éléments sur le plan de l'environnement, de la société et du travail décent pour assurer une transition fluide vers une conjoncture durable.

J'aimerais féliciter le Directeur général pour son rapport, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*. Ce rapport adopte la voie analytique pour examiner les évolutions et les défis importants auxquels doit faire face le monde du travail, et présente le rôle que l'Organisation internationale du Travail doit jouer à l'horizon de son centenaire. L'annexe de ce rapport traite des conditions de travail difficiles que vivent les travailleurs palestiniens qui subissent l'occupation sioniste, et exprime clairement cette situation lorsqu'il dit: «Il est de plus en plus évident que les restrictions découlant de la poursuite de l'occupation et de l'expansion des colonies entraînent de fait l'économie palestinienne, en particulier son secteur privé, l'empêchant de progresser.»

La Mauritanie continue à consolider l'Etat de droit en garantissant les libertés politiques et civiles. Elle est aussi en train d'asseoir la démocratie, la justice sociale et les droits de l'homme conformément à la volonté et au programme du Président de la République, M. Mohamed Ould Abdel Aziz, par l'intermédiaire des plans et des programmes établis par le gouvernement mauritanien.

Mon pays est lié par les conventions et les recommandations adoptées par notre Organisation, comme le montrent les mesures suivantes qui ont été prises dernièrement: la signature, en collaboration avec le BIT et après consultation des partenaires sociaux, du Programme national pour le travail décent; la réorganisation des services

d'inspection pour assurer une couverture géographique plus grande, de manière à les rendre accessibles aux citoyens; le relèvement des salaires des fonctionnaires publics, la suppression des impôts sur les bas salaires et la réduction des taux d'imposition pour les salaires supérieurs, ainsi que l'application de ces deux avantages aux travailleurs du secteur privé, ce qui montre l'intérêt du Président de la République pour la classe ouvrière en général et pour les travailleurs qui ont un revenu limité en particulier; la formation continue des cadres et des partenaires sociaux qui travaillent dans le domaine social; la modification de certaines dispositions du Code du travail afin de favoriser les compétences et la compétitivité des entreprises et d'améliorer le revenu et la protection des travailleurs; le renforcement des capacités et des moyens dont disposent les structures administratives centrales et régionales. C'est ainsi que de nouveaux équipements ont été fournis à l'administration et à l'inspection du travail; l'extension des services de la Caisse nationale de sécurité sociale et l'élaboration et la mise en œuvre par le Bureau national de la médecine du travail d'une stratégie quinquennale visant à promouvoir la santé au travail dans notre pays.

Toutes ces actions contribueront à élargir la couverture universelle de la protection sociale et à consacrer la pluralité syndicale dans notre pays. Des élections professionnelles libres et honnêtes seront bientôt organisées afin de fixer le niveau de représentation des centrales syndicales.

Les travaux de notre Conférence nous permettront d'examiner un grand nombre de sujets relatifs aux conditions de travail et au niveau de vie des travailleurs et d'enrichir la législation internationale du travail pour assurer une meilleure protection des travailleurs et préserver la paix sociale dans le monde.

Avant de terminer, j'aimerais remercier le BIT pour les efforts importants qu'il a fournis, et continue de fournir, afin de promouvoir et de développer les différents aspects des politiques sociales et de réaliser la paix sociale.

Je souhaite plein succès à cette session de la Conférence.

Original anglais: M. PEIRIS (employeur, Sri Lanka)

C'est pour moi un privilège et un honneur de représenter l'une des plus anciennes fédérations d'employeurs d'Asie, la Fédération des employeurs de Ceylan, à cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

Aujourd'hui, le monde du travail est confronté à de rudes défis. La croissance mondiale a ralenti et le chômage a commencé à augmenter, laissant 197 millions de personnes sans emploi en 2012. Le taux de chômage devrait progresser à nouveau, et l'on prévoit 5,1 millions et 3 millions de chômeurs supplémentaires dans le monde en 2013 et 2014, respectivement. Les jeunes sont particulièrement touchés par cette crise. Aujourd'hui, dans le monde, 73,8 millions de jeunes sont sans emploi.

Depuis quatorze ans, l'OIT œuvre pour promouvoir l'Agenda du travail décent fondé sur quatre objectifs stratégiques, dont la création d'emplois. Le Pacte mondial pour l'emploi, adopté en 2009, exhortait les pays à introduire des politiques axées sur l'emploi. Malgré tout, les statistiques continuent d'atteindre des niveaux surprenants.

Comment l'OIT doit-elle répondre à ces défis? Ne devrait-elle pas être moins prescriptive et plus proactive? Ne devrait-elle pas être moins critique et plus pratique? Surtout, l'OIT ne devrait-elle pas reconnaître la diversité extraordinaire de ses mandats et établir des normes réalistes pour le monde du travail?

Nous, employeurs, sommes évidemment encouragés par le message du Directeur général du BIT à la CIT de cette année. Il a indiqué aux employeurs qu'il incombait au BIT et à sa direction de mettre tout en œuvre pour que l'Organisation soit pertinente, utile et à l'écoute des entreprises. Cela ne pourra se concrétiser que lorsque l'OIT sera prête à écouter toutes les voix des entreprises et à leur répondre.

Sri Lanka a élaboré une politique du travail qui fait de la création d'emplois l'une de ses quatre directrices générales. Notre pays s'apprête à connaître un développement économique certain. Le gouvernement prévoit que le PIB par habitant atteindra 4 800 dollars E.-U. d'ici à 2016, mais il reste encore beaucoup à faire pour instaurer un environnement favorable à la croissance de l'emploi à Sri Lanka.

Nous saluons le fait que, très récemment, les partenaires sociaux à Sri Lanka ont signé le programme par pays de promotion du travail décent qui fixe des priorités nationales pour les quatre prochaines années. Cependant, nous devons reconnaître et accepter que le travail décent nécessite certaines conditions décentes de base.

Le travail décent nécessite un environnement décent, favorable à la création d'emplois.

Le travail décent nécessite des dispositions souples en matière de travail, sans restrictions qui entraveraient l'accès à l'emploi de certaines catégories sociales.

L'emploi décent nécessite un encadrement approprié des relations professionnelles, qui mette l'accent sur le renforcement des relations de travail entre employeurs et employés.

Le travail décent nécessite de reconnaître que tous les emplois ne peuvent pas être équivalents en termes de rémunération, d'intérêt et de satisfaction.

L'heure est venue pour les employeurs de regarder au-delà de leurs résultats financiers et pour les travailleurs de regarder au-delà de leurs droits. L'heure est venue pour les gouvernements de faire le nécessaire pour répondre aux exigences socio-économiques de leur pays sans se laisser influencer par des intérêts politiques populistes.

Les défis de demain dans le monde du travail ne peuvent être relevés que si tous les partenaires sociaux travaillent ensemble.

Permettez-moi de conclure en citant un célèbre proverbe africain: «Si vous voulez aller vite, partez seul. Si vous voulez aller loin, avancez avec les autres.» Travaillons tous ensemble.

Original espagnol: M. COBOS RODRÍGUEZ (travailleur, Panama)

Les travailleurs représentés au Conseil panaméen des travailleurs organisés (CONATO) et à la Confédération nationale de l'unité syndicale indépendante (CONUSI) félicitent le Président pour sa nomination et félicitent le Secrétaire général pour la vision exprimée dans son rapport et dans son discours d'ouverture. Nous sommes convaincus, comme l'est la Fédération syndicale mondiale, que l'efficacité et l'efficience avec lesquelles ces défis pourront être relevés dépendent du degré

d'inclusion de l'ensemble des secteurs pour se joindre à la tâche que le Secrétaire général s'est fixée.

Nous, travailleurs panaméens, avons indiqué que la législation du travail n'avait pas été mise en conformité avec les conventions de l'OIT et que le comportement du gouvernement n'avait pas changé. En 2013, force est de constater que bien peu de choses ont changé.

Nous remercions sincèrement le mouvement syndical international de sa solidarité. En 2012, celui-ci nous a aidés à présenter avec précision la situation qui est la nôtre, une réalité de violation de la liberté syndicale et des droits humains, en évitant que le Président Ricardo Martinelli ne travestisse cette réalité devant la Conférence. À notre tour, nous souhaitons témoigner aujourd'hui de notre soutien inconditionnel aux camarades de la Colombie, du Guatemala et du Honduras, en faveur du droit à la vie des syndicalistes et contre l'impunité.

Nous avons accueilli une mission d'assistance technique du BIT, et deux tables rondes ont été constituées en vue d'instaurer un dialogue tripartite, mais les parties ne sont pas parvenues à régler les problèmes considérés. Cet effort tripartite a été suspendu du fait du gouvernement, notamment à cause de persécutions à l'encontre des activités syndicales, du licenciement de dirigeants syndicaux du secteur public et du refus d'accorder la personnalité juridique à de nouveaux syndicats. Les accords négociés autour de ces tables rondes, avec la participation d'experts de l'OIT, n'ont pas été respectés par le gouvernement. Le discours des autorités a certes changé, mais, dans la pratique, le gouvernement n'a pas cessé ses activités contre le syndicalisme, aggravant son manque de crédibilité en matière de respect de la liberté syndicale et réprimant les manifestations populaires, comme cela a été le cas à Colón en octobre 2012, ce qui a coûté la vie à certains des manifestants.

Malgré la croissance économique élevée de notre pays, ces réalités ne peuvent pas plus être occultées que le clientélisme politique, les abus des entreprises transnationales ou l'inégalité sociale.

Les problèmes à l'origine de l'envoi de la mission d'assistance technique du BIT n'ont pas été résolus. Aucune sanction n'a pour l'instant été prise contre les assassins des travailleurs de Bocas del Toro de 2010 ni contre ceux qui ont mis à mort nos camarades autochtones en 2012. Des procédures au pénal, engagées par le gouvernement, sont toujours en cours contre des dirigeants syndicaux, pour des motifs infondés. En octobre 2012, la répression policière a été particulièrement violente contre les ouvriers affiliés au Syndicat unique national des travailleurs de l'industrie de la construction et des secteurs apparentés (SUNTRACS), qui se sont vu refuser tout droit à une défense juridique dans le cadre de procédures pénales qui sont toujours en cours.

Dans le secteur public, plus de 60 organisations, auxquelles sont affiliés plus de 70 000 travailleurs, ne sont pas reconnues en tant que syndicats. Les normes applicables en matière de droit collectif au titre de la loi sur la carrière administrative restent sans effet. La négociation collective est inexistante dans le secteur public du Panama. Les licenciements et les persécutions contre les dirigeants sont incessants, tandis que les ordres de réintégration restent lettre morte.

Notre pouvoir d'achat se réduit sans cesse davantage; 45 pour cent de la main-d'œuvre est infor-

melle. Le chômage des jeunes dépasse les 15 pour cent. Notre économie figure en avant-dernière place pour ce qui est de la répartition des richesses en Amérique latine, du fait des restrictions qui pèsent sur les droits de négociation collective et de création de syndicats et en raison du manque de politiques publiques progressistes.

Notre unité d'action syndicale lutte contre ces inégalités et promeut le dialogue social pour préserver nos droits, mais le gouvernement doit passer à l'acte et démontrer qu'il est disposé à respecter le droit du travail.

Original anglais: M. SHRESTHA (gouvernement, Népal)

C'est un grand plaisir pour moi de représenter le gouvernement du Népal et de m'adresser à cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Je vous apporte tous les vœux de succès pour la Conférence, ainsi que de paix et de prospérité mondiales, de la part du pays de naissance du Seigneur Bouddha.

Je voudrais féliciter le Président de son élection à la présidence de cette session, féliciter également les Vice-présidents élus. Ma délégation vous assure de tout notre appui et de toute notre collaboration dans l'exercice de vos importantes fonctions.

Je remercie le Bureau pour l'excellente préparation de cette Conférence et le Directeur général et son équipe pour leur dévouement.

Ma délégation constate que les rapports tant du Directeur général que du Président du Conseil d'administration définissent la vision et la motivation importantes de l'Organisation ainsi que l'orientation de ses futurs travaux. Nous prenons note, en particulier, de l'idée maîtresse qui sous-tend ces rapports, à savoir qu'un plein emploi productif rendant possible le travail décent doit être l'un des objectifs explicites du programme mondial de développement pour l'après-2015.

Alors que l'OIT aborde son deuxième siècle d'existence, ses efforts et son attention doivent être centrés sur les plus vulnérables dans le monde du travail. Nous partageons le point de vue du Directeur général: il est difficile, en effet, de toucher ces personnes, et encore plus de répondre à leurs besoins, mais c'est pourtant essentiel pour établir les bases de la justice sociale.

Après tout, en répondant aux besoins émotionnels et physiques des individus, on contribue au progrès économique et au développement social.

En 1966, lorsque le Népal est devenu Membre de l'OIT, nous avons pris des mesures appropriées pour appliquer les normes et décisions de l'OIT.

Le gouvernement du Népal a toujours joué un rôle actif de facilitation de relations de travail harmonieuses entre toutes les parties prenantes.

La Constitution provisoire du Népal de 2007 garantit le droit au travail comme droit fondamental. Le gouvernement s'est systématiquement efforcé de faire en sorte que les idéaux du tripartisme soient respectés, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Des relations industrielles harmonieuses et pacifiques ainsi que des emplois sûrs, productifs et dignes sont toujours les priorités de notre gouvernement.

Le Népal, qui fait partie des pays les moins avancés, affronte en matière de développement une multitude de problèmes, et avant tout celui de la pauvreté et celui de la faim. Le chômage est un grand défi

pour nous, puisque plus de 400 000 personnes entrent sur le marché du travail chaque année.

Réalisant qu'il est essentiel d'investir dans les secteurs productifs pour susciter une croissance large et inclusive, notre gouvernement s'est engagé à réunir des conditions propices aux investissements afin d'encourager le secteur privé à s'engager davantage dans le processus de développement du pays.

Notre pays manque de débouchés d'emploi adéquats car nous n'en sommes qu'aux tous premiers stades de l'industrialisation, notre économie étant principalement une économie de subsistance qui repose sur l'agriculture. Dans ce pays qui connaît une phase de transition post-conflit, la migration représente l'une des principales solutions pour les jeunes Népalais qui cherchent du travail. En conséquence, le Népal est l'une des principales sources mondiales de main-d'œuvre migrante. Chaque jour, 1 500 à 1 800 Népalais quittent le pays pour chercher un emploi à l'étranger.

Dans le contexte de la migration de travail, trois grands problèmes viennent immédiatement à l'esprit dans notre perspective nationale: il s'agit d'améliorer la réglementation, de développer les compétences des travailleurs afin de répondre aux besoins extérieurs et, enfin, d'assurer et de préserver les droits et la dignité de ces travailleurs dans les pays de destination. Ces problèmes sont associés à la protection des travailleurs migrants népalais contre le travail forcé et la traite des êtres humains.

Au niveau national, nous nous efforçons systématiquement de résoudre ces problèmes en collaboration avec l'OIT et d'autres institutions concernées en établissant des structures et des mécanismes politiques, juridiques et institutionnels adéquats et en appliquant dans le pays divers programmes de mise en valeur des compétences.

Le phénomène de plus en plus préoccupant de la migration de travail appelle une collaboration plus étroite et plus constructive à tous les niveaux – bilatéral, régional et international. La contribution des travailleurs migrants doit être dûment reconnue dans les pays d'origine comme dans les pays de destination. Ces travailleurs migrants sont des êtres humains qui, naturellement, y compris les femmes qui font un travail domestique, méritent protection, respect et dignité.

A notre avis, le respect et l'application par tous des normes de l'OIT doivent être renforcés, et un mécanisme approprié de contrôle est nécessaire pour préserver les droits de tous les travailleurs migrants, hommes et femmes, et leur assurer un emploi digne. Le rôle de l'OIT est essentiel en la matière.

Le Népal connaît actuellement une période de transition. Nous nous préparons à élire notre assemblée constituante, laquelle va rédiger une nouvelle constitution pour le pays.

La promulgation de la nouvelle constitution marquera l'aboutissement logique du processus de paix. Nous espérons que les droits fondamentaux du travail inscrits dans l'actuelle Constitution le seront également dans le nouvel instrument.

Pour conclure, au nom du gouvernement du Népal, je voudrais dire une fois encore que nous souscrivons entièrement aux principes et aux objectifs de l'OIT.

Original arabe: M. AL BAKRY (ministre de la Main-d'œuvre, Oman)

Permettez-moi de féliciter le Président et les Vice-présidents pour leur élection qui est le signe de la confiance en leur capacité à mener à bien les travaux de cette session de la Conférence.

Je voudrais exprimer mon estime pour le Président et les membres du Conseil d'administration, le Directeur général du BIT et l'ensemble de ses collaborateurs pour les efforts qu'ils ont fournis, lesquels ont permis à l'Organisation d'accomplir des réalisations fondamentales qui viennent enrichir encore son action pionnière.

L'ordre du jour de cette Conférence comporte des points ayant trait à l'emploi, à la protection sociale, au développement durable, au travail décent et au dialogue social. Il s'agit là de sujets essentiels qui doivent être traités de manière efficace, en vue de faire face aux défis du développement ayant une portée économique, sociale et humaine, et ce d'autant que les marchés du travail sont confrontés à des problèmes provoqués par la mondialisation et la crise financière, et leurs répercussions sur la situation de ce marché et la fourniture d'emplois aux jeunes.

C'est ainsi que les objectifs principaux du plan de développement économique et social mis en œuvre dans le Sultanat d'Oman concernent le développement des ressources humaines, la diversité économique, la création de nouveaux emplois, le relèvement du salaire minimum qui a été porté à 325 rials omanais, l'amélioration du système éducatif à tous ses niveaux et dans les différentes spécialisations, afin de l'adapter aux besoins du marché du travail.

Le Sultanat d'Oman, reconnaissant le rôle pionnier des PME dans les domaines du développement et de l'emploi, a organisé au début de cette année, conformément aux instructions du Sultan Qaboos bin Said, un séminaire spécialisé destiné à développer et promouvoir le rôle important de ces entreprises, lequel a débouché sur la création d'une caisse chargée d'assurer les ressources financières nécessaires à leur création. Par ailleurs, un organisme public a été créé dans le but de développer les PME, de promouvoir leur rôle pour assurer des emplois aux jeunes Omanais et encourager ces derniers à créer et diriger leurs propres entreprises afin de réaliser leurs aspirations à un travail indépendant, et de permettre à ces entreprises de participer à la diversité économique, à l'innovation et à l'utilisation des technologies modernes.

En ce qui concerne la protection sociale et compte tenu du développement global et durable que connaît le Sultanat d'Oman et de son souci d'assurer un travail décent à la main-d'œuvre dans tous les secteurs économiques, les normes internationales du travail sont une base de référence essentielle pour l'élaboration d'un système complet de protection sociale.

C'est pour cette raison que des modifications fondamentales ont été apportées au Code du travail omanais de manière à protéger les droits des travailleurs et à permettre aux entreprises d'améliorer leur travail, d'augmenter leur productivité et d'être plus compétitives. Les travailleurs sont également encouragés à constituer des syndicats qui sont actuellement au nombre de 175 dans le cadre de la Fédération générale des travailleurs du Sultanat d'Oman.

En outre, des efforts sont fournis en permanence pour développer l'inspection du travail et améliorer

les compétences de son personnel en le soumettant à une formation appropriée en collaboration avec l'OIT.

Des mesures sont prises également pour assurer les exigences de la santé et de la sécurité au travail dans toutes les entreprises. Une étude a été aussi réalisée pour améliorer les prestations accordées aux travailleurs couverts par les assurances sociales et étendre leur couverture aux travailleurs indépendants, et ce en collaboration avec l'OIT, dans le but de garantir la stabilité de l'emploi et de fournir à ces travailleurs et à leurs familles une vie décente.

Dans le but de renforcer les fondements du dialogue social, les comités sectoriels ont été rétablis dans le Sultanat d'Oman. Leur présidence est assurée par le secteur privé, et leurs membres sont choisis auprès des partenaires sociaux. Ils sont chargés de réexaminer les programmes qui intéressent le monde du travail au cours de la prochaine étape dans le domaine du développement des ressources humaines sur le marché du travail.

Original anglais: M^{me} LYNCH (travailleuse, Irlande)

Il y a cent ans, à Dublin, régnaient la pauvreté, le chômage, la malnutrition et le surpeuplement des logements. L'Etat n'a guère ou pas agi pour remédier à la situation. Ce sont les travailleurs et leurs syndicats qui se sont battus pour exiger de meilleures conditions de travail et remettre en question la mauvaise distribution des richesses qui était au cœur de leurs problèmes. Cette année, les syndicats irlandais commémorent le courage et l'ambition de ces travailleurs, à l'heure où nous traversons à nouveau une période difficile. Exactement cent ans après les lock-out de 1913, les populations les plus pauvres et les plus vulnérables sont à nouveau les premières cibles des politiques d'austérité, et les normes du travail font l'objet d'attaques répétées et soutenues. Le droit de négociation collective par le biais d'un syndicat n'est toujours pas reconnu.

L'Irlande a de très bons antécédents en termes de promotion des droits syndicaux à l'étranger, comme en témoigne le rôle positif joué par le programme d'appui «Irish Aid» en faveur du développement des syndicats au Myanmar. A la présidence de l'UE, l'Irlande a fait preuve d'une grande volonté politique en encourageant la ratification de la convention (n° 189) de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011. Cependant, on peut objectivement avancer qu'il s'agit d'une illustration de l'expression «Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais.».

L'Irlande elle-même n'a pas ratifié la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, et, au lieu d'appuyer les syndicats et d'encourager la négociation collective, les supposés spécialistes politiques et commerciaux se sont continuellement opposés à toute forme de dialogue social tripartite.

Ces attaques sont en partie opportunistes, en grande partie idéologiques et en très grande partie liées au programme d'austérité et à son hypothèse erronée selon laquelle les mécanismes de fixation des salaires et la négociation collective nuisent aux économies.

Brandissant la menace du déficit, les employeurs prétendent que, s'ils sont tenus de respecter le souhait d'un salarié d'être représenté par son syndicat, cela pénalisera les affaires ou entraînera une baisse de l'emploi.

Bien entendu, ces menaces ne sont pas nouvelles. Voilà plus de cent ans que les opposants aux droits syndicaux affirment cela. Heureusement, l'analyse économique a progressé et, en utilisant des méthodes précises, les économistes peuvent réfuter cette alerte au prétendu impact négatif sur les économies.

L'Irlande connaît depuis peu une évolution inquiétante, à savoir la présentation d'une série de recours juridiques par les employeurs. L'objectif de ces recours est de démanteler le fondement juridique du droit de négociation collective. En mai dernier, la Cour suprême irlandaise a estimé que la loi d'élargissement des conventions collectives risquait de donner lieu à de lourdes restrictions de la concurrence pour les employeurs potentiels et à un paternalisme intrusif pour les employés potentiels.

Il est décevant de constater que les employeurs n'ont pas besoin de chercher très loin les encouragements. Des modifications profondes et inacceptables du système de fixation des salaires et des droits de négociation collective irlandais ont été préconisées par la troika dans le cadre du programme d'assistance financière.

La plus grande menace qui pèse sur les emplois n'est pas celle des syndicats ou de la négociation collective, c'est celle de l'austérité perpétuelle. Elle met en danger les droits de l'homme dans le monde entier si les employeurs peuvent opposer un veto au droit fondamental qu'est le droit de négociation collective par le biais d'un syndicat.

C'est pourquoi les syndicats d'Irlande jugent extrêmement préoccupant le fait qu'aucune mesure visible n'ait encore été adoptée, bien que l'Etat se soit solennellement engagé auprès de l'OIT, suite à notre plainte, à amender la législation irlandaise pour mettre en œuvre le droit de négociation collective par le biais d'un syndicat. L'enquête indépendante demandée par l'OIT n'a pas non plus été ordonnée et, si l'on en croit les propos du ministre rapportés cette semaine, ce dernier n'a pas l'intention de le faire.

Le temps des belles paroles est révolu, il faut agir. L'ICTU sollicite donc l'assistance du BIT, pour veiller à ce que des mesures immédiates soient prises par le gouvernement pour promulguer une loi obligeant les employeurs à respecter le droit des travailleurs à négocier collectivement par le biais de leurs syndicats.

Grâce à cela, nous pourrions en cette année 2013 assister à la concrétisation de notre vision du travail et à la reconnaissance du droit syndical, dont rêvaient nos frères et sœurs en 1913.

Original anglais: M. PATWARDHAN (travailleur, Inde)

Au nom des 486 millions de travailleurs indiens, je voudrais saluer cette auguste assemblée.

L'Inde commémore cette année le 150^e anniversaire de Swami Vivekananda. La civilisation unique et le patrimoine culturel indiens se retrouvent dans Swami Vivekananda de la façon la plus créative qui soit, car sa vision de la croissance mondiale inclusive et de l'unification du monde a remporté un succès instantané lorsqu'il s'est adressé au Parlement mondial des religions à Chicago, le 11 septembre 1893. En l'espace de deux décennies, l'OIT a su reprendre avec brio sa mission inachevée de réduction de la pauvreté et de sérénité. Les travailleurs de l'Inde saluent la contribution historique de Swami Ji et de l'OIT.

La récente intervention de l'OIT, sous la forme du Pacte mondial pour l'emploi, était une initiative appropriée pour stopper les distorsions provoquées par la récession mondiale de 2008. On souhaitait modifier l'équation. Mais le monde a fait bien peu de choses pour protéger l'humanité. Le Directeur général du BIT, M. Guy Ryder, a eu parfaitement raison de demander aux Etats européens d'adopter une approche humanitaire.

Au cours des deux dernières décennies, les forces de la mondialisation inéquitable ont, par l'intermédiaire de l'OMC, imposé des réformes qui protègent les intérêts des riches, mais le coût social de la croissance et du développement est assumé par les travailleurs, les villageois et paysans pauvres. Cependant, certains ALE bilatéraux sont plus accablants et plus asservissants encore, et les travailleurs sont victimes d'exploitation. L'approche de la croissance inclusive exige des décideurs qu'ils consultent les syndicats et assurent une croissance équilibrée.

Dans ce domaine, l'OIT a un grand rôle à jouer.

La situation mondiale de l'emploi se dégrade. Le chômage a atteint de nouveaux sommets à 12,6 pour cent, et grimpe jusqu'à environ 18 pour cent pour les jeunes dans les régions touchées par la récession. Ceci est inacceptable.

Une croissance équilibrée, durable et inclusive doit être notre seule devise pour l'avenir. La session actuelle de la Conférence adresse ce message à tous.

Dans ce contexte, le taux de croissance d'environ 6 pour cent enregistré par l'Inde est applaudi.

Mais cette croissance est synonyme d'exploitation et d'inégalités. C'est une époque de grande infortune pour le travail.

La spirale continue de l'inflation élevée, les menaces grandissantes qui planent sur le syndicalisme, les atteintes au droit du travail, les emplois précaires et la croissance sans emploi, qui viennent s'ajouter à des problèmes plus vastes tels que la corruption, ont poussé le mouvement syndical indien à lancer une grève nationale de deux jours en février 2013, et à se qualifier d'unité syndicale authentique et apolitique. Cette unité a réussi à devenir une instance plus forte pour relever les défis.

C'est une nouvelle ère qui commence pour les travailleurs indiens.

Le mouvement syndical indien s'intéresse aujourd'hui à plus de 300 millions de travailleurs ruraux. De véritables efforts sont déployés pour étendre la protection syndicale à cette catégorie de travailleurs. Dans ce contexte, nous attendons de l'OIT qu'elle nous guide, car tous les Indiens rêvent d'une Inde qui sort des cabanes de paysans, des cases de pêcheurs, de cordonniers et de balayeurs; une Inde qui prend sa place dans les usines, les centres d'affaires et les marchés.

Mais l'Inde rêve aussi que l'Asie du Sud soit un modèle de progrès, de prospérité, de développement et de paix.

La paix en Asie du Sud est garante d'une paix mondiale permanente.

Au niveau mondial, le paradigme révolutionnaire commence avec les initiatives en vue du centenaire de l'OIT, qui indiquent la voie à suivre pour une prospérité durable. Cependant, nous n'oublions pas que le tripartisme est un pilier à ne jamais perdre de vue.

Une fois encore, sous le contrôle de l'OIT, le monde du travail est protégé. Personne ne devrait

essayer de la détruire, sous quelque prétexte que ce soit.

Nous sommes sûrs qu'à l'aide des initiatives de l'OIT le monde trouvera un moyen de surmonter les défis posés par la marche en avant de la technologie. Sur les marchés du travail, les espaces réservés à l'homme sont progressivement conquis par les machines. Cela doit changer.

Parvenir à régler ce problème majeur dans le cadre du plan du centenaire serait une réalisation historique.

Les syndicats indiens souhaitent tout succès au Directeur général du BIT. Je voudrais à nouveau saluer le monde du travail par une prière indienne traditionnelle, *sarvepi sukhi na santu*, que le monde connaisse la paix et la prospérité.

Original russe: M. SHOKHIN (employeur, Fédération de Russie)

Les initiatives de l'OIT en faveur du développement durable, des entreprises et du travail décent et l'attachement de l'Organisation aux principes du partenariat social jouent un rôle de plus en plus important dans le développement des relations sociales et du travail.

Les tâches énoncées dans le rapport du Directeur général du BIT à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail correspondent aux activités et aux priorités de nombreux pays du G20 et reflètent les tâches dont est saisi le Business 20 (B20).

Le 1^{er} décembre 2012, la Fédération de Russie a pris la présidence du G20, et la présidence du B20 est revenue à l'Union des industriels et chefs d'entreprise de Russie (RSPP), qui veut orienter les travaux de cette instance vers la recherche de réponses nouvelles et adaptées aux défis actuels.

La RSPP salue le rôle de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) dans la formulation des recommandations pertinentes du B20. L'équipe spéciale du B20 pour la création d'emplois et l'investissement dans le capital humain, dont le vice-président est le Secrétaire général de l'OIE, a élaboré à l'intention des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays du G20 des recommandations visant à créer des systèmes performants de formation professionnelle obligatoire, à mettre en place des conditions propices à l'entrepreneuriat, à créer des emplois et à chercher des solutions aux défis démographiques.

Afin de résoudre le problème de la création d'emplois et de moderniser l'économie, il faut des politiques appropriées dans les domaines de l'économie, des finances et du crédit, ainsi que dans les domaines des relations sociales et du travail, afin d'encourager l'investissement et de créer des emplois décents dans l'économie réelle.

Un des facteurs qui freinent la création d'emplois et qui expliquent le maintien du taux de chômage en Fédération de Russie est la pénurie de cadres qualifiés, un problème commun à de nombreux pays.

La Fédération de Russie travaille à un système national de qualifications, élabore et applique des normes professionnelles et met en place un dispositif d'évaluation indépendante du système de formation professionnelle. Une attention toute particulière est portée aux liens entre, d'une part, les qualifications professionnelles demandées aux travailleurs par les employeurs et le marché du travail et, d'autre part, le contenu des programmes d'éducation et de formation professionnelle.

Tous les pays, y compris la Fédération de Russie, doivent coordonner les actions des employeurs, des syndicats et des gouvernements destinées à mettre en place un marché du travail souple, qui soit réactif aux crises, aux mutations démographiques et au progrès technique. Un marché du travail souple est indispensable pour créer un environnement propice aux entreprises, en particulier les PME. Le vieillissement de la population a un impact considérable sur les systèmes économiques et sociaux de nombreux pays, et c'est particulièrement le cas en Fédération de Russie. D'ici à 2030, le fardeau que représentera dans le pays le nombre de retraités par rapport à la population active sera multiplié par une fois et demie. Nous avons donc appuyé la réforme du système des retraites. Il nous faut réformer le système de retraite anticipée dont bénéficie un retraité sur trois ainsi que le système de retraite obligatoire par capitalisation.

Nous voulons créer un système de retraite équilibré et juste qui garantisse un niveau de vie décent aux retraités et qui n'empêche pas les entreprises de se développer.

La Fédération de Russie doit améliorer l'efficacité des mécanismes et instances de dialogue tripartite entre l'Etat, les entreprises et les travailleurs aux niveaux fédéral et régional.

Nous appuyons les initiatives relatives à la célébration du centenaire de l'OIT qui sont présentées dans le rapport du Directeur général.

Original anglais: M. PANT (employeur, Inde)

Au nom des employeurs indiens, j'ai l'honneur et le privilège de féliciter le Président pour son élection à la tête de la présente session de la Conférence internationale du Travail. Nous sommes certains que sa vision et sa riche expérience conduiront les travaux de la Conférence à d'importantes conclusions et feront de cette 102^e session un événement marquant.

La Conférence se déroule dans un contexte incertain de reprise économique fragile. Le commerce mondial, qui avait atteint 21 pour cent en 2010, s'est effondré à moins de 1 pour cent en 2012. Le chômage a franchi la barre des 200 millions et, selon le PNUD, 175 millions de personnes vivent dans la pauvreté sous plusieurs formes, en matière de santé, d'économie et de conditions de vie.

Compte tenu de cette situation, la création d'emplois est une question sensible. Le programme en matière d'emploi, de protection sociale et de développement durable doit être cohérent et intégré, tout en tenant compte du contexte, ce qui doit constituer une approche récurrente pour les temps à venir.

Le chômage est un problème qui touche de nombreux pays, les pays en développement et sous-développés d'Asie et d'Afrique comptant pour plus de la moitié du chômage total. Les raisons en sont le manque de capacités institutionnelles pour former les gens à des métiers, les installations insuffisantes en matière d'éducation et d'orientation professionnelle, les obstacles socio-économiques au marché du travail et l'absence de liens structurels et systémiques entre le marché du travail et les institutions universitaires.

Ces problèmes favorisent non seulement le chômage, mais aussi la faiblesse de la productivité et la mauvaise qualité des produits.

Le secteur informel, qui emploie 94 pour cent des travailleurs indiens, n'a pas de main-d'œuvre quali-

fiée. L'OIT devrait, par conséquent, mettre l'accent sur la formation et le développement des compétences comme un élément essentiel de la stratégie de création d'emplois. Il faudrait également proposer des formations pour développer l'entrepreneuriat et ainsi promouvoir l'emploi indépendant en vue de transformer les demandeurs d'emploi en fournisseurs d'emplois.

Enfin, la suppression des obstacles et des mesures protectionnistes entravant la libre circulation du capital, des technologies et des compétences entre les pays, et la promotion de politiques ouvertes et flexibles en matière de travail au niveau national devraient constituer une part importante de la stratégie de création d'emplois à laquelle l'OIT devrait travailler sans relâche.

Nous sommes pleinement conscients que la dégradation de l'environnement et le changement climatique exigent des entreprises et du marché du travail qu'ils s'adaptent en vue d'un développement durable. L'Inde a d'ailleurs été le premier pays à mettre sur pied un groupe de travail sur les emplois verts. Néanmoins, la réduction de la pauvreté, l'inclusion sociale et les impératifs du développement sont autant de missions tout aussi importantes pour assurer une vie humaine digne et décente. Il appartient donc à chaque pays d'adopter des mesures spécifiques. Dans le même temps, il faudrait continuer de populariser le concept d'emplois verts, développé par l'OIT.

La protection sociale est également l'un des quatre objectifs stratégiques de l'OIT, mais seulement 20 pour cent de la population mondiale bénéficie d'une couverture sociale. Les employeurs indiens, soutenant pleinement l'idée que l'accès à une protection sociale adaptée constitue un droit fondamental, contribuent à hauteur de 30 pour cent du salaire de leurs employés aux fins de la couverture sociale, dont bénéficient 60 millions de personnes.

Mais le socle de protection sociale, tel qu'il est recommandé par l'OIT, ne peut pas être conçu comme une recette unique. Il faut qu'il soit un mécanisme souple, reposant sur les réalités socio-économiques de chaque pays.

Enfin, le monde d'aujourd'hui n'est pas divisé au niveau géographique mais par ses différences de développement, bien que ces deux plans présentent des problèmes comparables. Il est peut-être difficile de trouver une solution commune, mais certainement pas impossible. La mobilisation des ressources et les transferts de technologie depuis les pays développés et la migration des compétences depuis les pays en développement et sous-développés, accompagnée d'effets démographiques, peuvent servir de base mutuelle sur laquelle ces deux univers peuvent se retrouver pour apporter une réponse durable à ces questions. Aussi, nous demandons à l'OIT d'entamer des discussions en vue d'élaborer un cadre multilatéral portant sur la migration des compétences.

Je suis sûr que les projets et les politiques de l'OIT seront élaborés sur cette base. Il est encourageant qu'une discussion portant sur l'emploi rapporté au contexte démographique figure à l'ordre du jour de la présente session de la Conférence internationale du Travail.

Pour conclure, nous souhaitons témoigner de notre vive émotion au sujet de l'événement tragique qui a frappé notre voisin, le Bangladesh, et a coûté la vie à de nombreuses personnes. Nous adressons nos condoléances aux familles en deuil et nous féli-

citons de la décision prise par l'OIT d'envoyer une mission de haut niveau au Bangladesh afin d'y exprimer de sérieuses préoccupations.

Original arabe: M. JERAD (représentant, Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe)

Je voudrais avant tout vous féliciter le Président de son élection et lui souhaiter plein succès au nom de l'Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe.

Je voudrais également remercier M. Guy Ryder pour son rapport tourné vers l'avenir, d'autant que c'est le premier qu'il présente à la Conférence en tant que Directeur général du BIT.

Dans son rapport tourné vers l'avenir, le Directeur général fait une analyse approfondie des caractéristiques du marché du travail, sur la base de données factuelles, et appelle à redoubler d'énergie face aux tensions qui touchent toutes les régions et concernent aussi bien les peuples que les nations. Malgré quelques indicateurs signalant que l'incidence de la crise financière mondiale commence progressivement à s'atténuer, les principaux effets de cette crise se font toujours sentir et menacent la sécurité et la stabilité de nombreux pays. C'est ainsi que les taux de chômage, en hausse constante du fait de la pénurie d'emplois, font prévaloir le travail informel et les formes atypiques d'emploi. Les politiques de protection sociale sont étouffées par la recherche du moindre coût sous le couvert de politiques économiques qui ne sont parvenues qu'à engendrer l'inflation et à réduire le pouvoir d'achat des travailleurs et des peuples. Ces politiques sont liées à des tentatives répétées de violation des droits et des libertés syndicales. Elles sont contraires aux intérêts des syndicats qui refusent d'exposer la classe ouvrière aux répercussions de la crise économique et aux choix malavisés d'une minorité qui monopolise les richesses et s'arroge différents privilèges.

Telles sont les caractéristiques du monde du travail d'aujourd'hui. Les poches de tension et la récurrence des crises économiques dans de nombreux pays ont conduit à la diminution des avantages sociaux. Ces mêmes situations ont été vécues par les pays du Printemps arabe et au Maghreb. Les difficultés rencontrées dans le cadre de la transition démocratique sont largement reconnues. Outre les libertés individuelles et collectives, qui sont au plus bas, les rapports au sein des sociétés sont marqués par des problèmes politiques, sociaux et de sécurité, qui vont jusqu'à l'assassinat politiques et à toutes les formes de terrorisme.

C'est dans ce contexte que les institutions financières internationales, en particulier le Fonds monétaire international, ont proposé aux pays en déve-

loppement des réformes, assorties de prêts conditionnels. Nous croyons toutefois que cette proposition aggravera la situation en raison de conditions telles que la révision des politiques de subvention des produits de base, mises en place dans un contexte de pauvreté endémique, et de l'augmentation consécutive des prix. Cette situation aura des répercussions sur la stabilité sociale, objectif que poursuivent les pays en développement pour préserver les bases des investissements internes et étrangers. L'absence de stabilité sociale fera obstacle à la reprise économique et, en conséquence, à la réduction du taux de chômage.

Comme le Directeur général l'a rappelé dans la préface de son rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, la poursuite des implantations israéliennes, dernier bastion du colonialisme, et les restrictions imposées à l'économie palestinienne réduiront à néant tout effort de paix. C'est pourquoi nous aurions souhaité que les observations finales de ce rapport fassent écho à l'introduction.

En conséquence, nous tenons à qu'il incombe à la communauté internationale de mettre un terme à l'occupation des territoires palestiniens occupés et des territoires libanais et syrien, ainsi que de donner au peuple palestinien les moyens de former un Etat indépendant ayant Al-Qods pour capitale. Nous réitérons notre engagement en faveur d'un règlement pacifique de la crise en Syrie, notre refus énergique de toute intervention étrangère dans le conflit en cours dans ce pays, et notre solidarité inconditionnelle avec les exigences de liberté, de dignité et de justice sociale du peuple syrien.

L'OIT, établie en temps de guerre, a réussi, malgré les difficultés, à faire advenir la paix sociale grâce à un engagement tripartite en faveur du dialogue, fondé sur le respect des normes internationales du travail. Nous l'appelons aujourd'hui à poursuivre sa lutte pour la justice sociale dans le deuxième siècle de son existence, en se fondant sur les principes inscrits dans ses instruments et sa Constitution. La Constitution de 1919, la Déclaration de Philadelphie de 1944, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, et la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 sont des références fortes qui déterminent les moyens de réaliser la justice, l'égalité et les droits fondamentaux au travail.

Je vous souhaite plein succès dans vos délibérations.

(La séance est levée à 13 h 05.)

Neuvième séance

Vendredi 14 juin 2013, 15 h 50

Présidence de M. Paulauskas

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

M. BELAHRACH (*employeur, Maroc*)

Je ne pouvais pas espérer une meilleure introduction que celle du Président qui a effectivement énoncé l'ensemble des défis auxquels nous devons faire face, à savoir l'emploi, la formation et l'éducation.

Mais, pour ce faire, il faut un nouveau cadre de concertation avec des partenaires sociaux, un nouveau cadre de discussion parce que, aujourd'hui, on ne peut pas relever les défis en ayant les réflexes d'hier.

Relever les défis, cela veut dire se mettre d'accord avec les syndicats et les employeurs sur une vision, laquelle doit accepter le postulat suivant. La première chose, c'est que seule l'entreprise crée de la richesse. La deuxième, c'est que le progrès économique n'a de sens que s'il y a le progrès social, et le progrès social durable ne peut exister que si l'entreprise croît. La troisième chose, c'est que le dialogue social est une exigence du quotidien et non pas un effet de mode ponctuel. Enfin, l'Etat doit être un régulateur et un facilitateur.

Partant de ce postulat, il est important que les syndicats et les employeurs se mettent d'accord. Pour quoi faire? D'abord, pour construire un nouveau cadre de concertation, et c'est l'exemple que notre pays, le Maroc, a choisi avec les cinq centrales les plus représentatives en mettant en place un pacte social d'un nouveau genre, que nous avons signé pour travailler ensemble sur les sujets majeurs qui sont bien évidemment l'emploi, l'employabilité, le droit du travail, la flexibilité, le droit de grève, etc.

Il est important que les employeurs et les syndicats comprennent que les enjeux aujourd'hui nous dépassent et dépassent les clivages politiques pour une raison simple, c'est que parce que s'il n'y a plus d'entreprises, il n'y aura plus de salariés et il n'y aura plus de syndicats.

Fort de ce constat, il est primordial que les uns et les autres puissent, ensemble, construire cela. J'insiste sur le fait que l'emploi est un sujet majeur et c'est pour cela que je tiens à saluer l'initiative du Bureau international du Travail et de l'Organisation internationale des employeurs pour créer une task force africaine afin de travailler sur les questions relatives à l'emploi et à l'employabilité.

Enfin, un dernier mot et un dernier message. Les employeurs et les syndicats n'ont plus que le choix de travailler ensemble. De son côté, le patronat marocain a parcouru un bout du chemin en disant clairement que la liberté syndicale est un sujet majeur qu'il faut respecter, ainsi que la liberté du travail.

Partant de ce constat, les employeurs et les syndicats ont aujourd'hui la responsabilité devant l'histoire et devant l'histoire économique de leur pays de laisser quelque chose aux générations futures.

M. ELMIGER (*secrétaire d'Etat à l'économie, à la formation et à la recherche, Suisse*)

Dans un environnement économique et social en constant changement, tous les acteurs sont touchés. Tant au plan national qu'au plan international, ces acteurs doivent s'adapter aux nouvelles priorités et miser sur le dialogue social pour opérer ensemble les choix de politiques sociales et économiques cohérentes. C'est pourquoi je salue le rapport du Directeur général qui place les mandats de l'OIT face aux défis qui attendent l'Organisation sur le chemin qui mènera au-delà de son centenaire en 2019.

La Suisse s'engage pour une OIT forte, crédible, respectée pour son expertise en matière de justice sociale, de mise en œuvre des droits fondamentaux, de création d'emplois décents, de promotion d'entreprises durables, de formation professionnelle et de protection sociale. La Suisse milite pour un corpus normatif consolidé, effectivement mis en œuvre au plan national et solidement ancré dans le système multilatéral.

Nous avons une grande ambition pour l'OIT: assurer que le mandat constitutionnel et les déclarations qui ont marqué l'histoire de l'OIT soient effectivement mis en œuvre, compte tenu de la réalité économique et des développements du monde du travail d'aujourd'hui et de demain.

Les valeurs fondamentales du mandat de l'OIT sont inaliénables et gardent toute leur actualité. Ces valeurs guident l'action de l'OIT, même lorsque l'environnement économique et nos sociétés se modifient en profondeur et que le monde du travail en subit les effets.

C'est pourquoi la Conférence a doté l'OIT d'un levier d'action pour s'adapter à ces changements. Il s'agit de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale, que notre Conférence a adoptée à l'unanimité et à l'élaboration de laquelle la Suisse a participé activement. Ce texte contient de nombreuses recettes pour assurer l'avenir de l'OIT.

Mais, sans une volonté politique renouvelée de travailler tous ensemble sur les buts à atteindre, sans confiance tripartite retrouvée, il ne sera possible de mettre en œuvre la Déclaration de 2008 que sur certains aspects admis comme consensuels. Cette constante recherche du plus petit dénominateur commun ne permettra pas à l'OIT de se positionner comme leader dans l'expertise et l'action dont nous avons besoin.

Les défis du progrès technique, technologique et de la formation continue, de la reprise économique créatrice d'emplois décents et durables, de l'évolution démographique, de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, de la convergence des politiques nous imposent un effort commun pour réaliser la justice sociale. Cet effort passe par une cohérence renforcée entre les ministères du Travail, de l'Economie et des Finances, notamment. Cette cohérence doit être reflétée dans les différentes institutions internationales, et l'OIT peut jouer un rôle de catalyseur dans ce domaine.

En se fondant sur la Déclaration de 2008, la Suisse considère que deux chantiers majeurs doivent être immédiatement mis en route et menés à bien, indépendamment de l'échéance de 2019. Il s'agit d'actions sur le long terme, tant au plan institutionnel que de celui de la sécurité du droit.

En premier lieu, il s'agit des normes. Nous devons renforcer le consensus tripartite sur un système de contrôle faisant autorité et améliorer la pertinence des normes internationales du travail au moyen d'un mécanisme d'examen des normes. Nous devons aussi assumer la responsabilité politique d'adopter et de réviser des normes lorsque celles-ci présentent une véritable valeur ajoutée pour le monde du travail.

En deuxième lieu, nous devons améliorer la gouvernance de l'OIT pour mener à bonne fin la réforme des structures de gestion et de décision de notre Organisation.

Les réflexions proposées pour 2019 doivent renforcer la capacité de l'OIT d'interagir avec les acteurs de l'économie réelle.

La Suisse estime que l'accent doit être mis sur des actions destinées à assurer des entreprises durables et créatrices d'emplois décents, sur les conseils des orientations pour mettre en place, selon les circonstances nationales, des politiques actives du marché du travail et de formation. Ces actions doivent viser à assurer des places de travail aux jeunes générations et à maintenir des places de travail existantes.

Tant au plan national qu'au plan international, ces chantiers et ces pistes de réflexion ne pourront être réalisés que par la pratique intensive du dialogue social. C'est pourquoi nous devons aussi nous pencher sur les moyens de renforcer le dialogue social pour que ce dernier soit reconnu universellement comme le moyen le plus efficace pour élaborer des règles et des politiques socio-économiques consensuelles en temps de crise et au-delà. Le dialogue social et le tripartisme constituent le principal enjeu de gouvernance pour promouvoir la justice sociale et des relations professionnelles équitables et pacifiques.

Enfin, les pistes concernant les enjeux d'un développement durable à faible empreinte carbone, l'éradication de la pauvreté, la réalisation progressive de l'égalité de chances et de traitement entre hommes et femmes et une plus grande solidarité entre défavorisés et favorisés du monde du travail, devraient constituer des thèmes transversaux à

l'ensemble des chantiers et des actions à mettre en œuvre.

Tout à l'heure, le Président a présenté ses excuses pour l'organisation de la présente séance de la Conférence, mais je tiens quand même à relever que j'avais reçu une convocation pour prononcer mon intervention à 14 h 30. Je parle maintenant avec près de 90 minutes de retard, sans justification ni motif objectif pour ce retard.

J'ai été Président de la Conférence. J'ai toujours mis un point d'honneur à commencer et à terminer nos travaux à l'heure. C'est une question de respect des Membres de cette Organisation. Il semble que ce souci ne soit même plus présent pour assurer l'efficacité et la crédibilité de nos travaux. Je veillerai donc, à l'avenir, à ce que nos travaux relatifs à la réforme de la Conférence corrigent ce genre d'erreur.

Merci d'inscrire ces points additionnels au verbatim de notre séance.

Original russe: M. KOZIK (travailleur, Bélarus)

En tant que représentant de la délégation des travailleurs du Bélarus, qui compte 28 organisations syndicales parmi les plus importantes du pays, dont la Fédération des travailleurs du Bélarus, j'aimerais vous souhaiter à tous plein succès dans vos travaux.

Pour commencer, je souhaiterais saluer le rapport remarquable du Directeur général du BIT qui a été porté à notre attention. C'est un excellent document qui contient des idées brillantes. En outre, il me semble qu'il s'agit du premier rapport non seulement qui s'appuie sur l'analyse mondiale des problèmes auxquels le monde est actuellement confronté et qui ont une incidence directe sur la vie et l'avenir des gens, mais aussi qui traite les problèmes d'un point de vue non pas théorique et général, mais concret. Ce rapport nous fait prendre conscience de la nécessité de trouver des réponses aux questions posées. Bien évidemment, les travailleurs du Bélarus soutiendront toujours que, comme M. Ryder le conclut dans son rapport, «l'accès au travail décent est une condition sine qua non pour mettre fin à la pauvreté» et que le chômage des jeunes «a un effet délétère sur le capital humain». Ces conclusions sont tout à fait pertinentes. Nous, les partenaires sociaux du Bélarus, sommes parvenus à résoudre ces problèmes. Le taux de chômage du pays n'est que de 1 pour cent environ, les salaires augmentent chaque année et, conformément à la législation, un premier emploi rémunéré est assuré à chaque jeune qui termine l'école obligatoire, une formation professionnelle ou technique, ou l'université – ceci immédiatement, et non pas quatre mois plus tard. Par conséquent, le chômage des jeunes est inexistant dans notre pays.

Bien évidemment, ces réalisations nous réjouissent et nous essayons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que cette situation se poursuive. Dans le monde d'aujourd'hui, nous sommes témoins de la recrudescence des problèmes de la pauvreté, des inégalités et de la répartition inéquitable des revenus.

Cependant, nous savons que l'économie mondiale actuelle dispose des capacités suffisantes pour garantir une croissance économique équilibrée et stable qui favorise le progrès social aux quatre coins de la planète. Malheureusement, ce n'est pas le cas dans la pratique, dans la mesure où la répartition du PIB se fait, à notre avis, de façon inégale, ce qui

aboutit, d'un côté, à la pauvreté et, de l'autre, à des fortunes colossales.

Aujourd'hui, les travailleurs du Bélarus se félicitent du fait que l'OIT ait reconnu que la question du travail décent était prioritaire et qu'elle cherche des solutions. Toutefois, nous ne connaissons toujours pas les raisons de la crise économique mondiale, qui a fait sombrer dans la pauvreté de nombreuses personnes et plusieurs Etats pauvres. Il serait souhaitable que la création de nouveaux emplois décents constitue un moyen de surmonter cette crise. Nous notons également avec satisfaction que l'OIT s'est engagée dans un processus de réforme interne, dont il a déjà été fait état à maintes reprises au cours de cette session, ce qui lui permettra d'être mieux à même de promouvoir les principes de la Constitution de l'OIT.

J'ai déjà appelé l'attention des délégués de la Conférence à maintes reprises depuis cette tribune sur la nécessité de cette réforme, sur ses possibilités institutionnelles et sur un certain nombre de principes de fonctionnement. Nous devons résoudre ces problèmes pour essayer d'éviter d'avoir deux poids, deux mesures et de prendre des décisions fondées sur des motivations politiques dans le cadre de l'examen de toute une série de questions.

Le Bélarus, avec le concours des partenaires sociaux et grâce à une politique sociale équitable et responsable, est parvenu à assurer une stabilité dans le monde du travail, qui est une condition essentielle au développement économique d'un jeune Etat. Cela étant, notre économie subit également l'influence de la crise mondiale, et ce qui nous préoccupe c'est de pouvoir maintenir ce que nous avons acquis. Le Bélarus met tout en œuvre pour garantir l'emploi des travailleurs syndiqués et pour permettre aux syndicats de défendre les droits des travailleurs.

Nous menons un dialogue social intense à tous les niveaux. Des conventions collectives sont conclues dans tous les secteurs, dans toutes les régions et dans tous les domaines. Il s'agit là d'un partenariat social. Notre objectif, en tant que représentants du Bélarus, est de poursuivre la mise en œuvre du travail décent, question qui est examinée aujourd'hui à la Conférence. Nous avons par conséquent suggéré que la question des systèmes de partenariats sociaux dans le monde et la question des efforts concertés pour lutter contre le chômage des jeunes soient examinées à la prochaine session de la CIT en 2014.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un travail fructueux.

Original anglais: M^{me} KHOR (gouvernement, Singapour)

Partout dans le monde, les gouvernements sont en quête d'un travail décent et productif pour leurs citoyens. Ils veulent des emplois de qualité dans des lieux de travail où chacun a sa place. La question est de savoir comment nous pouvons y parvenir. J'aimerais partager avec vous le point de vue de Singapour.

L'économie de Singapour a crû modérément l'an dernier de 1,3 pour cent au gré des incertitudes dans le monde. Malgré cette faible croissance, le taux de chômage est demeuré faible à 2 pour cent.

Les perspectives de l'économie mondiale se sont améliorées depuis la fin de l'année dernière, même si quelques incertitudes demeurent. Le PNB de Singapour devrait croître de 1 à 3 pour cent en 2013.

Notre taux de croissance va croître à un rythme plus faible mais plus durable, avec une hausse de la

productivité que nous cherchons à obtenir par une restructuration du capital. Ce n'est pas la première fois que nous restructurons notre économie. Nos premiers efforts au début des années quatre-vingt et deux mille ne se sont pas déroulés sans difficultés, mais nous avons réussi et en sommes sortis plus forts qu'auparavant. Ce cycle de restructuration ne sera pas facile non plus, surtout pour les entreprises, et les mesures favorables à la productivité prendront quelque temps avant de porter leurs fruits. Le gouvernement est résolu à faire de son mieux pour aider les entreprises à créer de meilleurs emplois et partager les gains de productivité de façon équitable entre salariés, en investissant dans les domaines tels que la formation tout au long de la vie, l'éducation et l'augmentation de la productivité. Nous sommes certains que les efforts que l'équipe du gouvernement, des travailleurs et des employeurs déploieront dans ce processus porteront leurs fruits. Au fur et à mesure que notre économie se consolide, le tissu de notre force salariale évolue. A l'instar d'autres pays développés, Singapour ressent le double impact du faible taux de naissances et du départ à la retraite de la génération du *baby boom*. Le vieillissement de la population active présente des défis complexes qu'une réponse unique ne saurait relever. L'une des mesures clés serait d'appuyer l'emploi permanent des travailleurs plus âgés tant qu'ils en sont capables et prêts à le faire.

L'an dernier, nous avons adopté une loi qui oblige les employeurs à offrir un réemploi à leurs travailleurs âgés de 62 à 65 ans. Nous avons jugé encourageants la mise en œuvre sans heurts de cette loi et devons remercier nos partenaires tripartites pour leurs activités de promotion et de préparation au réemploi durant les cinq ans qui ont précédé l'adoption de cette loi. Nous avons aussi mis en place des programmes pour aider les entreprises à mieux utiliser leurs ressources humaines, notamment par la redéfinition des tâches et la formation pour embaucher et maintenir dans l'emploi les travailleurs âgés et les inactifs.

Notre population devient de mieux en mieux formée, et les diplômés de l'enseignement supérieur, les gestionnaires et les cadres constituent une part croissante de nos travailleurs. Nous révisons continuellement nos politiques de l'emploi pour faire en sorte qu'elles répondent aux besoins de ces groupes. Cette année, nous allons modifier la législation du travail de manière à garantir qu'un plus grand nombre de PME seront mieux protégées. Nous réexaminons également nos lois sur les relations professionnelles pour favoriser la représentation.

Une tendance centrale que l'on observe à Singapour est la lente progression des salaires des groupes à faible revenu. Nous prenons des mesures ciblées pour améliorer la situation de ces groupes. Nous avons renforcé le programme de sécurité sociale (Workfare) pour encourager les groupes à faible revenu à travailler plus régulièrement et à améliorer leurs compétences. Un autre exemple est le modèle des salaires progressifs mis au point par le Congrès des syndicats de Singapour. Le gouvernement et les employeurs appuient cette approche unique qui a pour but d'aider les travailleurs à faible revenu à gagner plus en améliorant leurs qualifications et leur productivité.

Je terminerai par quelques mots à propos sur la coopération tripartite et sa valeur. Malgré les difficultés auxquelles nous nous heurtons, notre confiance économique demeure. La coopération et le

dialogue tripartites sont à la base de toutes nos politiques. C'est grâce au tripartisme que nos politiques et mesures profitent à la fois aux employeurs et aux travailleurs et que tout le monde est gagnant. C'est ainsi que nous avons fonctionné au cours des décennies passées et c'est ainsi que nous fonctionnerons plus que jamais dans les années à venir.

M^{me} KASSIM (*gouvernement, Comores*)

Au nom du gouvernement de l'Union des Comores et en mon nom personnel, je voudrais exprimer ma gratitude et nos félicitations à l'Organisation internationale du Travail pour la lutte très difficile mais prometteuse qu'elle mène. Elle mérite notre plus grand respect.

Aujourd'hui, grâce aux progrès enregistrés par notre Organisation, la promotion du travail décent, vecteur principal du progrès social, n'est plus considérée comme un risque économique mais plutôt comme une condition sine qua non du développement durable.

L'histoire semble donner raison à l'OIT. La récente Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et le Pacte mondial pour l'emploi sont des témoignages, des analyses justes et des solutions pertinentes proposées par les mandants tripartites.

Je remercie le Directeur général et toute son équipe pour le rapport très riche et pour les études soumises à la présente Conférence et dont les orientations s'inscrivent à la fois en continuité des actions engagées et dans la perspective d'un ajustement de nos stratégies d'intervention aux grandes mutations et aux nouveaux enjeux du monde du travail.

Le gouvernement de l'Union des Comores adhère pleinement aux analyses, à la vision et aux orientations définies dans ce rapport pour une organisation plus forte et engagée vers le renouveau à l'aube de son centenaire.

En effet, le renouveau, ou plutôt le nouveau contexte démographique, le développement durable, le dialogue et la justice sociale constituent les principales forces qui transforment le monde du travail, sinon les fondamentaux devant guider nos actions pour atteindre les objectifs de notre Organisation dans le respect de ses valeurs immuables.

Vous n'êtes pas sans savoir que notre millénaire est caractérisé par une singularité: celle de l'accroissement de la richesse mondiale, de l'augmentation du chômage et de la persistance de la pauvreté presque partout dans le monde.

Sur notre continent, l'ampleur et la vitesse d'extension de la pauvreté constituent une menace pour la stabilité politique, sociale et économique de nos pays. En phase avec la communauté internationale, les Etats africains reconnaissent l'insuffisance des résultats obtenus en termes de rapports entre la croissance de l'emploi et la croissance du PIB.

Dans l'Union des Comores, bien que les signaux de la croissance et de la relance économique soient au vert grâce à la politique de rigueur du gouvernement du Président Ikililou Dhoinine qui a permis à notre pays d'atteindre le point d'achèvement du programme IPPTE avec le FMI, le problème du chômage et du sous-emploi se pose toujours avec acuité.

Avec l'appui du BIT, le gouvernement a adopté un dispositif institutionnel devant contribuer à relever ces défis, notamment la mise en place de la Maison de l'emploi en réponse aux engagements

pris par le gouvernement en faisant de l'emploi son cheval de bataille pour tout programme de développement et de lutte contre la pauvreté.

Il s'agit aussi de l'adoption de notre programme par pays pour le travail décent en 2010, incluant des actions ciblées pour la promotion des emplois en quantité mais surtout en qualité dans la perspective de la réalisation du Pacte mondial pour l'emploi et des OMD.

Avec l'élaboration et la validation de la politique nationale de l'emploi, il existe un cadre de référence pour refléter la primauté de l'emploi dans les politiques nationales, transversales et sectorielles. La mise en place du Conseil consultatif du travail et de l'emploi pour renforcer le dialogue social en est une preuve et prend appui sur le processus de démocratisation et de libéralisation de l'économie.

Il me plaît donc de porter à la connaissance de cette auguste assemblée que notre pays vient de ratifier la convention n° 144. En matière d'application des normes internationales du travail, nous avons procédé à la révision du Code du travail en 2012 en vue de le rendre conforme.

En matière de protection sociale, mon pays vient de se doter d'une nouvelle loi portant réforme de la caisse de prévoyance sociale pour la promotion d'un socle de protection sociale en ligne avec les recommandations de l'OIT.

Enfin, mon pays s'est doté d'un plan de réechelonnement, ou plutôt d'un plan directeur de l'entrepreneuriat féminin, visant justement à réduire les inégalités de genre pour une meilleure participation des femmes aux activités de développement économique du pays.

Conscient du rôle catalyseur de l'OIT dans la promotion du travail décent et de son apport substantiel dans la réalisation de nos engagements aux niveaux national et international, le gouvernement s'est doté d'un plan d'épure de ses arriérés de contribution et le pays vient de recouvrer son droit de vote au sein de l'Organisation.

Aussi ai-je l'honneur d'exprimer solennellement ici la gratitude du gouvernement et du peuple de l'Union des Comores au Directeur général du BIT pour le soutien multiforme qu'il apporte à mon pays.

Je réitère notre engagement à œuvrer pour atteindre les objectifs de notre Organisation et profite de cette occasion pour appeler toutes les organisations internationales à œuvrer aux côtés de l'OIT pour relever le défi de la croissance dans la justice car la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour le reste de l'humanité.

Si nous voulons maîtriser les conséquences de la crise et envisager notre futur avec optimisme et assurance, il nous faut construire un grand consensus. Personne n'y perdra et tout le monde y gagnera.

Vive l'Organisation internationale du Travail!
Vive la coopération et la solidarité internationales!

Original espagnol: M. FRADES PERNAS (travailleur, Espagne)

D'entrée de jeu, je félicite le Directeur général pour son premier rapport qui ne nous déçoit en rien, dans la mesure où il souligne le rôle central et redynamisé que l'OIT doit jouer à l'avenir.

Cette Organisation doit relever des défis majeurs. De toute évidence, parmi ceux-ci, elle doit répondre aux changements profonds et vertigineux que le monde du travail a connus, mais aussi, ce qui n'est pas un moindre défi, répondre aux tentatives visant à ternir son rôle en faveur de la justice sociale, en

particulier devant certaines propositions ayant pour but l'affaiblissement du système de contrôle des normes.

Dans le rapport du Directeur général, les deux termes les plus récurrents sont peut être «tripartisme» et «dialogue social», autant de concepts qui correspondent à la nature de l'OIT. A cet égard, nous déplorons que notre pays, qui auparavant était un modèle de dialogue social, soit devenu le modèle du contraire.

Notre pays traverse une situation extrêmement grave: en très peu de temps, nous avons subi les pires coupes sombres des droits sociaux depuis l'avènement de la démocratie. Devant la très grave situation de précarité et de chômage, avec un taux de chômage de 27,2 pour cent, on voit s'ajouter le démantèlement d'acquis sociaux durement conquis, ce qui accentue la pauvreté et la précarité jusqu'à les amener à des points intolérables. Les réformes du travail, qui rendent moins onéreux le licenciement et le facilitent, tout en réduisant les salaires et amplifiant la précarité, ont été une mesure très grave.

La politique d'austérité et ses coupes, notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation et des services sociaux, ont aggravé la crise plutôt que de l'endiguer. Qui plus est, on l'utilise comme prétexte pour saper des droits dans un projet politique qui prétend ériger l'insécurité en modèle de l'organisation sociale par rapport à la justice et au dialogue social.

Si le présent est douloureux et amer, l'avenir n'est pas rose. Toutes les conditions sont réunies pour que les inégalités sociales se creusent, d'une part, à cause des réductions budgétaires dans des domaines stratégiques pour le futur: recherche, éducation, politiques de protection sociale, qui vont lourdement hypothéquer tant notre modèle productif que l'évolution de l'emploi et de sa qualité et, d'autre part, et c'est très grave, 57,2 pour cent des jeunes sont au chômage, ce qui explique qu'une vaste majorité des jeunes pensent que l'émigration est leur seule planche de salut pour édifier une carrière. Cela veut dire une perte en capital humain que l'Espagne ne peut pas se permettre puisque cela met à mal sa croissance future.

Malgré les énormes sacrifices imposés à la société espagnole, s'obstiner à mener une politique d'austérité peut nous amener à la ruine économique et sociale. Rien n'est plus injuste dans la gestion de cette crise que la priorité qui a été donnée au sauvetage des entités financières parce que ceci se fait au détriment de notre Etat-providence et conduit à son démantèlement. En dépit de cela, le crédit aux entreprises et aux ménages n'a pas, à ce jour, été relancé.

La démocratie sociale et l'Etat-providence constituaient la proposition de l'Europe devant le monde entier. Des millions de citoyens ont l'impression que l'Europe a baissé les bras sur ces deux fronts. En effet, d'une part, on propose des mesures d'ajustement de politiques sociales qui, en dépit de relever de la compétence de chaque pays, sont imposées par dessus les Constitutions nationales et les normes fondamentales de l'OIT et, d'autre part, l'on redéfinit l'objectif de l'Europe sociale, qui en sort dénaturée.

Il n'est pas surprenant que, face à de telles politiques, l'Union européenne se vide en partie de sa substance, comme le montre le nombre croissant de citoyens européens qui finissent par tourner le dos à

ces institutions, lesquelles dernièrement ne produisent que de la souffrance.

Assumant la responsabilité du mouvement syndical à l'endroit du monde du travail et de la société espagnole, dans un contexte que nous pouvons qualifier d'«urgence nationale», l'UGT et les CC.OO., qui sont les syndicats les plus représentatifs de l'Espagne, ont présenté un éventail de propositions pour parvenir à un ample consensus social et politique et pour mettre fin à cette saignée du chômage, pour recouvrer la protection sociale et pour inculquer un changement dans le modèle de développement et, en définitive, pour placer les politiques de promotion de l'emploi, qui doit être protégé, digne et de qualité, au premier rang des politiques économiques.

Original anglais: M. HOU (gouvernement, Cambodge)

Au nom de M. Vong Sauth, ministre du Travail et de la Formation professionnelle du Cambodge, permettez-moi, à l'occasion de cette séance plénière, de formuler quelques observations sur ce qui s'est passé dans le domaine du travail au Cambodge.

Le ministère du Travail, par la mise en œuvre de sa stratégie, laquelle est orientée par la Stratégie rectangulaire du gouvernement royal du Cambodge, est parvenu à des avancées majeures qui peuvent être résumées comme suit.

Tout d'abord, pour la bonne gouvernance dans le domaine du travail, la loi relative au travail et la loi relative à la sécurité sociale sont deux textes nationaux fondamentaux, promulgués simultanément, qui ont été rédigés sur la base des principes des 13 conventions de l'OIT que nous avons ratifiées, dont huit conventions fondamentales. Six départements techniques du ministère ont travaillé activement à la mise en œuvre de ces lois, parallèlement à l'action du Comité consultatif du travail et du Conseil d'arbitrage.

Une nouvelle loi relative aux syndicats a été soumise au Conseil des ministres par le ministère du Travail, tandis que le ministère de la Justice considère la rédaction d'une loi sur les tribunaux du travail. Les organisations d'employeurs et de travailleurs ont très activement participé à divers débats concernant le projet de nouvelle loi sur les syndicats, rédigée avec l'assistance technique du BIT, loi qui a pour objet de protéger les droits et avantages des travailleurs de façon adéquate.

Une deuxième avancée a trait aux relations professionnelles et aux conditions de travail, lesquelles, sensiblement améliorées, assurent une bonne coopération dans le monde du travail et jouent un rôle fondamental dans l'accroissement de la productivité et l'augmentation des salaires.

Parallèlement à notre Comité consultatif du travail, le gouvernement royal a établi un mécanisme tripartite spécial dénommé «huitième groupe de travail» chargé des questions de relations professionnelles et de conditions de travail soulevées par les groupes des employeurs ou les groupes des travailleurs. Certaines des grandes questions ont déjà été étudiées par ce huitième groupe et soumises directement par lui au Premier ministre pour examen et prise de décisions.

Efficacement renforcé, le projet BFC d'amélioration des conditions de travail dans les usines cambodgiennes du secteur du vêtement a effectivement permis d'y assurer de bonnes conditions, reconnues dans le monde entier. Les syndicats de tra-

vailleurs exercent leurs droits en toute liberté dans ce secteur qui compte pour 85 pour cent du total des exportations et emploie plus de 500 000 travailleurs.

Une troisième avancée s'est produite dans le domaine de la protection sociale. Actuellement, la caisse d'indemnisation des accidents du travail fonctionne effectivement. Environ 600 000 travailleurs cotisent à cette caisse. En collaboration avec les syndicats de travailleurs et les organisations d'employeurs, et avec l'assistance technique du Bureau international du Travail, le ministère du Travail et de la Formation professionnelle a entrepris de sensibiliser tous les travailleurs d'usine aux questions de sécurité et de santé au travail et surtout en ce qui concerne les travailleurs touchés par ces questions.

Pour conclure, je souhaite remercier le Bureau international du Travail pour son assistance technique, et applaudir aussi à la coopération entre les pays d'Asie et les autres nations.

Original anglais: M. MAHMUD (travailleur, Bangladesh)

Je suis le Président de la «Jatiyo Sramik League» du Bangladesh.

Premièrement, je voudrais déjà vous exprimer tous nos remerciements et toutes nos félicitations au nom du mouvement syndical du Bangladesh. Je suis convaincu que cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail débouchera sur des résultats tangibles dans les domaines suivants: amélioration des relations professionnelles au profit des travailleurs, croissance durable et saine en matière socio-économique et environnementale et distribution plus équitable des richesses et des ressources entre pays développés et en développement.

Les partenaires tripartites et l'Organisation internationale du Travail ont fait part de leur immense tristesse à l'occasion du terrible drame du Rena Plaza de Savar du 24 avril 2013 et du terrible incendie des usines de Tazreen Fashions Ltd. et Smart Export qui ont causé tant de décès et fait de si nombreux blessés. Toutes les parties ont exprimé leurs condoléances et leurs sentiments de sympathie aux familles des victimes.

Je suis heureux de dire devant cette importante assemblée que, juste après l'indépendance de notre pays, le gouvernement de la République populaire du Bangladesh a ratifié, à l'initiative du Père de la nation, Sheikh Mujibur Rahman, quelque 29 conventions de l'OIT dont six conventions fondamentales. La ratification de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, a représenté une grande avancée pour les travailleurs du Bangladesh. Depuis cette époque, le mouvement syndical ne cesse de se développer au Bangladesh et cette tendance se confirme aujourd'hui.

Lors de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail, nous avons demandé au gouvernement du Bangladesh de bien vouloir accélérer ses travaux concernant la révision du Code du travail de 2006 et sa mise en conformité avec les conventions de l'OIT. Je tiens à préciser que les syndicats ont été pleinement impliqués dans ce processus. Je voudrais par ailleurs remercier l'actuel gouvernement du Bangladesh qui, le mois dernier, a finalisé et approuvé en Conseil des ministres la proposition d'amendement du Code du travail et respecté ainsi l'engagement qu'il avait pris durant les élections. Nous apprécions que le gouvernement ait accepté

d'y inclure des dispositions particulières améliorant le bien-être des travailleurs et la sécurité au travail, levant les obstacles à la création de syndicats, garantissant la transparence des salaires et permettant aux travailleurs de consulter des experts pendant la négociation collective. Nous sommes heureux d'apprendre que le projet de code amendé sera proposé au Parlement le 30 juin 2013. Nous demandons également instamment au gouvernement de prendre au plus tôt des mesures permettant son entrée en vigueur dans le monde du travail.

Lors de la dernière Conférence internationale du Travail, nous avons parlé du travail décent dans l'économie informelle. Depuis, les syndicats du Bangladesh ont obtenu d'importants résultats dans ce domaine. Nous nous félicitons du fait que le gouvernement ait proposé que de nouveaux secteurs comme les sociétés d'externalisation, la construction navale, le recyclage des navires, etc., soient concernés par le Code du travail. Nous saluons également la mise en œuvre avec l'aide de l'OIT d'un projet de formalisation de l'économie informelle et nous espérons que ce projet permettra d'appliquer le Code du travail dans de nouveaux secteurs. Nous devons encore travailler de concert pour protéger les droits des travailleurs de l'économie informelle et nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts en la matière. Nous nous engageons également à faire en sorte que les travailleurs des zones franches d'exportation puissent exercer pleinement leurs droits.

Dans certains secteurs, l'attitude négative des employeurs, l'absence de mesures adéquates des pouvoirs publics et les capacités insuffisantes du département de l'inspection du travail constituent les plus grands obstacles à l'application effective de la législation en vigueur. Si nous avions disposé d'un mécanisme d'inspection du travail digne de ce nom, nous aurions probablement pu sauver les travailleurs du secteur du prêt-à-porter qui ont récemment perdu la vie dans les drames que j'ai précédemment évoqués. Nous demandons instamment au gouvernement de renforcer dans l'urgence ses capacités d'inspection. Les analyses des experts démontrent que les profits générés par les travailleurs de ce secteur finissent pour leur plus grande part dans les poches des acheteurs internationaux. Nous ne pouvons plus tolérer que des vies soient sacrifiées sur l'autel du profit. Nous demandons avec la plus grande insistance aux acheteurs internationaux de se préoccuper du bien-être et de l'intérêt des travailleurs et de leurs enfants et de mettre en œuvre à leur intention des activités engageant leur responsabilité sociale. Nous estimons que la limitation des importations de produits bangladais provenant du secteur de la confection aura des incidences négatives sur l'emploi et sur le revenu des travailleurs et de leurs familles. Nous demandons donc au gouvernement, aux employeurs et aux acheteurs internationaux de veiller davantage à l'amélioration des conditions de travail et de sécurité au travail au Bangladesh. Les syndicats du Bangladesh entendent coopérer pleinement à ce processus.

Le mouvement syndical du Bangladesh est intimement convaincu que seuls des syndicats libres et responsables agissant dans l'équité et la transparence sont susceptibles de garantir un développement industriel durable, d'accroître la productivité, d'établir des relations professionnelles de qualité, de défendre la démocratie et de contribuer à la croissance économique du pays. Pour atteindre ces

objectifs, un dialogue social digne de ce nom est plus que jamais nécessaire.

Différents types de restrictions entravent fréquemment les activités commerciales de notre pays. Pour favoriser le développement industriel de notre pays, le gouvernement, les employeurs et les syndicats doivent appliquer les principes des conventions de l'OIT, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres traités internationaux.

La question du respect de la législation du travail, respect que tous les travailleurs de la planète demandent, peut être adéquatement traitée lorsque les relations professionnelles se fondent sur la démocratie et débouchent sur un dialogue social fructueux. Le gouvernement doit promouvoir un dialogue social efficace dans l'intérêt du développement industriel de notre pays.

La plupart des travailleurs des industries du Bangladesh, notamment dans le secteur du prêt-à-porter, connaissent mal le syndicalisme. Nous espérons que la mise en œuvre du programme «Better Work» au Bangladesh va permettre de changer les choses.

Je voudrais demander au BIT d'apporter son assistance technique au renforcement des capacités et au développement des compétences pour renforcer le dialogue social au Bangladesh.

Original anglais: M. YIMER (employeur, Éthiopie)

J'aimerais tout d'abord vous présenter les chaleureuses salutations de la Fédération des employeurs éthiopiens ainsi que mes propres salutations.

C'est pour moi un grand plaisir et un honneur de prendre la parole pendant cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Je saisis cette occasion pour remercier le Directeur général de son rapport très complet.

C'est avec fierté que je puis vous informer que la Fédération des employeurs éthiopiens a célébré avec éclat son 60^e anniversaire en janvier dernier en présence du Premier ministre, Hailemariam Desalegn, de hauts responsables du gouvernement, de délégués syndicaux et de plus de 1 000 employeurs.

Depuis sa création, la Fédération des employeurs éthiopiens a joué un rôle important en ouvrant la voie au développement économique privé en Éthiopie. Le gouvernement a d'ailleurs qualifié le secteur privé de moteur de la croissance et a mis en pratique les conventions n^{os} 87 et 98.

La fédération s'est efforcée de jeter des bases solides pour les investissements étrangers directs et l'industrialisation partout dans le pays. Son intégration à l'OIE et à Business Africa, notamment, a renforcé sa capacité de plaider pour le secteur privé.

En tant que forum international, la fédération prend en particulier une part active aux travaux du conseil des relations du travail et du conseil consultatif, au processus de contrôle de la qualité et à la mise en place de la protection sociale. Elle se penche en priorité sur des questions telles que le travail décent, la santé et la sécurité au travail, le dialogue social, la protection sociale, le travail des enfants et la traite des personnes.

Pour renforcer la productivité, l'efficacité et la rentabilité des entreprises, la fédération traite des relations du travail sur une base bipartite et tripartite. L'importance de ces efforts a été soulignée par l'accord qui a été signé entre la Fédération des employeurs éthiopiens et la Confédération des syndicats éthiopiens.

La fédération noue de nombreuses relations au plan international avec différentes organisations

apparentées comme la Confédération des entreprises norvégiennes (NHO), l'Organisation des employeurs néerlandais (DECP), la Confédération des entreprises chinoises (CEC) et des organisations d'employeurs africains, qui lui permettent de renforcer ses capacités et d'étendre son réseau.

Comme vous le savez, la nouvelle donne démographique se caractérise par le vieillissement de la population, qui a des incidences importantes sur l'emploi et les politiques en matière de protection sociale. Ce facteur aura également des répercussions majeures sur la productivité et les rémunérations, la protection sociale, la pérennité des systèmes de sécurité sociale, l'émigration et de nombreuses autres questions qui nécessiteront, le moment venu, des réponses appropriées en matière de politiques structurelles.

Cela souligne combien il est nécessaire d'assurer un emploi durable et de qualité pour tous, conjugué à une protection sociale appropriée. Notre fédération a mis en place les politiques et stratégies nécessaires pour stimuler l'emploi et la protection sociale. Nous encourageons vivement nos entreprises membres ainsi que le secteur privé à saisir les opportunités en matière de sécurité sociale qu'offre la nouvelle législation.

Notre fédération continue de s'employer à relever les défis. C'est un participant actif et efficace qui prend part à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques socio-économiques au niveau national.

La Fédération des employeurs éthiopiens se prononce activement en faveur du dialogue social et du tripartisme. Nous estimons qu'il s'agit là de facteurs déterminants de la justice sociale, de relations de travail équitables et pacifiques et, en général, de la promotion du travail décent.

Nous sommes convaincus qu'un dialogue social efficace permet de mettre en exergue les intérêts et les perspectives que nous partageons et d'aboutir à des règles et des politiques qui fonctionnent dans l'intérêt de la société en général.

Une autre question qui mérite notre attention, c'est la nécessité d'assurer la pérennité de l'environnement. La Fédération des employeurs éthiopiens est convaincue que l'utilisation efficace des ressources permet de garantir la sécurité de l'emploi et l'accroissement de la productivité. Nous sommes favorables aux emplois verts et avons l'intention de lutter contre la dégradation de l'environnement car celle-ci mettrait en danger le marché du travail et porterait atteinte aux entreprises et à l'emploi.

Enfin, je tiens à remercier l'OIT de l'appui qu'elle n'a cessé de nous apporter et j'espère que cela se poursuivra à l'avenir.

M. ABDI (ministre du Travail et de la Réforme de l'administration, Djibouti)

C'est pour moi un immense honneur et un privilège de représenter mon pays à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail qui intervient deux mois après ma nomination au poste de ministre du Travail et de la Réforme de l'administration.

En effet, le ministre du Travail, en cette période de crise planétaire qui perdure depuis bientôt cinq années dans tous les pays du monde, n'a pas une tâche facile. On attend de lui des mesures concrètes non seulement pour juguler le chômage et entreprendre une réforme de l'administration pour une plus grande efficacité, mais également mener une

réflexion profonde et élaborer des solutions afin de mieux servir la justice sociale.

Je voudrais, de prime abord, féliciter le Directeur général pour la qualité de son premier rapport à la Conférence internationale du Travail en soulignant la justesse de l'analyse que vous proposez sur les grandes mutations et les grands enjeux du monde du travail en ce XXI^e siècle ainsi que les axes prioritaires que vous définissez afin que l'OIT adapte son action par rapport à la réalité qui ne cesse, elle, d'évoluer.

Nous réaffirmons notre soutien à l'engagement tripartite qui est, comme il l'a toujours été, et vous l'avez d'ailleurs vous-même relevé, un élément indispensable à la réalisation des objectifs de l'OIT, et nous vous remercions pour les actions concrètes identifiées dans le rapport.

Les défis du chômage massif, et surtout celui des jeunes, du sous-emploi et de ses corollaires, sans oublier la précarité et la marginalisation, constituent une préoccupation inquiétante pour la communauté internationale qui doit nous amener à modifier profondément nos politiques et nos modes de production pour les réorienter vers une croissance à forte création d'emplois.

Permettez-moi de présenter brièvement les actions engagées par mon gouvernement en faveur de la promotion de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté.

Avant 1999, mon pays a été soumis à un programme d'ajustements structurels drastiques imposé par les institutions de Bretton Woods et axé essentiellement sur l'assainissement des finances publiques.

A partir de 1999, l'emploi et la solidarité étant devenus des préoccupations majeures, la volonté d'introduire une dimension sociale dans la politique publique s'est concrétisée le 12 mai 1999 par la création dans une première phase d'un ministère de l'Emploi et de la Solidarité nationale.

Dans une seconde phase, la République de Djibouti a engagé des réformes structurelles pour mettre en place un cadre institutionnel propice au développement des investissements étrangers et améliorer ainsi le climat des affaires. Ainsi, plusieurs codes, notamment le Code du travail, le Code des investissements et du commerce, le Code des enfants et la loi sur la privatisation des entreprises publiques ont été créés.

Ces réformes ont porté leurs fruits et le pays a enregistré d'importants investissements dans les secteurs portuaire, du tourisme et du bâtiment. L'investissement est passé de 8,3 pour cent du PIB en 2005 à 23 pour cent en 2007.

Afin de mieux maîtriser le domaine de l'emploi, le gouvernement a mis en place ce que l'on appelle l'ANEFIP, une agence entièrement dédiée à l'emploi pour réaliser l'entière médiation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises. Pour accompagner ces structures, un programme national d'insertion et d'adaptation a été conçu. Malheureusement, ce programme n'a jamais pu voir le jour en raison de problèmes financiers.

Depuis ma nomination à la tête de ce ministère, j'ai pris la mesure des principaux griefs qui sont reprochés en particulier aux jeunes qui sortent du lycée industriel et commercial, notamment par les sociétés de la place. La sous-qualification de notre main-d'œuvre est souvent évoquée, comme la rareté ou l'inexistence des qualifications recherchées, le manque d'expérience et la non-maîtrise de l'anglais.

C'est pourquoi, dans de nombreux secteurs, les opportunités d'emploi qui existent profitent à la main-d'œuvre étrangère.

Sur la base de ce constat, dans la mesure où la formation professionnelle relève désormais du ministère de l'Education nationale, il est convenu que nos deux ministères puissent collaborer afin d'opérer ensemble un changement radical de l'enseignement professionnel actuel qui sera désormais un enseignement de haut niveau en concordance avec les besoins du marché du travail et les souhaits exprimés par les entreprises consultées.

En matière de protection sociale, et notamment de santé, la République de Djibouti a réalisé, en février 2013, une avancée majeure avec la promulgation de la loi n° 99-13 portant extension de la couverture des soins aux travailleurs indépendants qui bénéficieront ainsi de la prise en charge de leurs soins au même titre que les autres salariés.

C'est pourquoi réduire l'inégalité en matière d'accès aux soins par l'extension de la couverture sociale à cette catégorie socioprofessionnelle, dite des travailleurs indépendants, est non seulement l'une des priorités du gouvernement, mais s'inscrit aussi dans sa vision de politique de santé qui ambitionne l'accès aux soins de santé à toute la population.

Par ailleurs, c'est aussi par souci de secourir les salariés aux plus bas revenus que le gouvernement a relevé le salaire minimum en 2012 qui est passé de 100 à 200 dollars, ce qui est un fait sans précédent.

Je pourrais dire, en guise de conclusion, que la création de l'emploi, l'amélioration de l'employabilité des jeunes et la formation professionnelle sont des domaines prioritaires constamment affirmés comme priorités par les différents gouvernements depuis 1999 en République de Djibouti.

Ainsi, la politique de l'emploi n'est plus considérée comme une politique sectorielle et doit être menée en coordination avec la politique macroéconomique. C'est dans cet esprit que le ministère de l'Economie vient d'inscrire la lutte contre le chômage et la création d'emplois dans une planification prospective appelée «Djibouti, Vision 2035».

Original anglais: M. MARTONO (employeur, Indonésie)

Tout d'abord, au nom du conseil national de l'Association indonésienne des employeurs (APINDO), j'aimerais féliciter M. Katamine de son élection au poste de Président de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

L'APINDO reprend à son compte le thème retenu cette année pour la Conférence, à savoir «Construire l'avenir avec le travail décent». Nous avons mené des campagnes en faveur de la mise en œuvre du travail décent par le biais de la création d'emplois, et notamment d'emplois verts, de l'instauration d'un régime de sécurité sociale plus réaliste et d'une action visant à développer les compétences des jeunes actifs, à renforcer la société grâce à l'esprit d'entreprise, à promouvoir activement le dialogue social, qui fait partie de la démarche adoptée pour améliorer le bien-être des travailleurs et la productivité, et enfin à favoriser les investissements dans des entreprises durables.

L'APINDO s'efforce de développer des ressources humaines productives et compétentes grâce à des programmes de développement et de formation pour les PME qui défendent l'esprit d'entreprise et l'autonomisation, et ce partout en

Indonésie. C'est une action qui a pour but d'améliorer le bien-être des personnes concernées et de réduire le taux de chômage.

Ces dix dernières années, l'APINDO n'a cessé de promouvoir la création d'emplois dans ce secteur informel et donnera progressivement la priorité au secteur formel, sur lequel se fonde plus de 70 pour cent de l'économie nationale.

Cela étant, l'APINDO prend des mesures très concrètes pour analyser et définir les principes de la sécurité sociale en se fondant sur le caractère universel de la protection des travailleurs, sur le principe de non-discrimination et sur l'amélioration de la qualité du travail grâce à un renforcement des compétences des travailleurs et à la mise en place d'un système de sécurité sociale complet.

En conséquence, nous avons donné des orientations souples aux employeurs, de façon qu'ils puissent assurer la sécurité sociale de leurs employés. L'APINDO est tout à fait consciente des problèmes d'environnement tels que le changement climatique ou le réchauffement planétaire.

Nous avons pris une part active aux efforts qui ont été déployés pour atténuer les effets des mauvaises pratiques au sein des entreprises. A l'instar du gouvernement, l'APINDO a pris conscience de l'importance des politiques de protection de l'environnement en vue de préserver les écosystèmes, réduire la consommation d'énergie, de matières et d'eau et diminuer la quantité de déchets et la pollution en menant des campagnes actives en faveur de programmes tels que «Passez au vert» et «Chaînes logistiques vertes» et d'autres activités destinées à mettre l'accent sur le travail décent et la sécurité de l'emploi. En ce sens, les emplois verts ne devraient pas seulement multiplier les possibilités d'emploi, mais aussi fournir un travail décent aux personnes concernées tout en contribuant à la préservation de l'environnement.

L'APINDO, en tant que partie prenante au processus tripartite national, s'efforce de s'attaquer de manière systématique au problème du chômage. Nous voulons multiplier les emplois verts et limiter ainsi la destruction de l'environnement. Ces cinq dernières années, l'APINDO a fait des efforts très importants dans tous ces domaines, et ses membres à l'échelle du pays en ont fait leur priorité par le biais des programmes ci-après.

Pour ce qui est des programmes concernant les possibilités d'emploi, l'esprit d'entreprise et les emplois verts, il s'agit: de promouvoir l'enseignement et la formation professionnelle fondés sur l'acquisition des compétences en vue de l'entrée sur le marché du travail; de favoriser l'esprit d'entreprise chez les jeunes et de soutenir la croissance des petites et moyennes entreprises; et d'encourager le monde des affaires à créer des emplois verts.

En ce qui concerne les programmes ayant trait à la sécurité sociale et à la protection sociale, il s'agit: d'assurer la mise en place d'un système de sécurité sociale qui contribue à augmenter la productivité sur le lieu de travail; et de favoriser la productivité en améliorant le bien-être des travailleurs, par exemple par le biais de régimes d'indemnisation et de prestations conformes aux performances et aux capacités des travailleurs.

Nous savons fort bien que nous avons besoin d'infrastructures et d'installations décentes pour appuyer l'action engagée par le gouvernement. L'APINDO coordonne ses efforts avec ceux de ses

membres pour accélérer la croissance économique régionale grâce aux investissements consentis dans les secteurs pertinents.

Je rappelle que l'APINDO prend des mesures concrètes pour promouvoir la création d'emplois et renforcer les compétences des travailleurs actuels et futurs en organisant des programmes de stages, de stagiaires en gestion et de responsabilité sociale des entreprises (RSE), dans le cadre desquels des dirigeants d'entreprises dispensent, dans des centres de formation, des enseignements qui auront un effet positif sur la productivité et le bien-être des travailleurs en temps voulu.

Nous espérons que, cette année, la Conférence internationale du Travail apportera les éclaircissements, les perspectives et, à n'en pas douter, tout le soutien nécessaires pour créer des emplois respectueux de l'environnement et assurer la sécurité sociale et la sécurité de l'emploi pour la population du monde entier.

De concert avec le gouvernement, les syndicats, l'OIT et les autres parties concernées, l'APINDO s'emploie sans relâche à favoriser la création d'emplois verts en se fondant sur des relations de travail harmonieuses et en se donnant pour but la productivité, la prospérité et l'instauration d'un climat propice aux investissements.

L'APINDO continuera de jouer un rôle actif dans le développement de l'Indonésie afin d'assurer à ce pays un avenir radieux.

Original russe: M. SHCHERBAKOV (représentant, Confédération générale des syndicats)

La Confédération générale des syndicats, qui compte plus de 40 millions de travailleurs syndiqués dans ses rangs, juge le thème du rapport du Directeur général particulièrement d'actualité. Les années qui nous séparent du centenaire de l'OIT doivent servir à évaluer le chemin parcouru, à faire le point de la situation mondiale et à préciser le mandat de l'Organisation en conséquence pour les années à venir.

Il est indéniable que, grâce à son mandat tripartite, l'OIT a apporté une contribution précieuse à l'élaboration de relations professionnelles civilisées dans le monde et à la lutte pour la dimension sociale de la mondialisation. Grâce à l'OIT, nous sommes entrés dans la mondialisation, armés de toute une série d'instruments tels que les conventions et les recommandations, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, l'Agenda du travail décent, la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et le Pacte mondial de l'emploi.

Notre confédération est d'accord avec la prémisse du rapport. Dans ce monde, qui n'est plus celui de la naissance de l'Organisation, il est indispensable de la doter des principes qui lui permettront de s'acquitter de son mandat. A cette fin, il faut moderniser ses objectifs, ses tâches, ses méthodes de travail et ses structures. Pour autant, ces innovations indispensables ne doivent pas remettre en cause les fondements qui ont conduit à ses succès.

Je veux parler surtout du tripartisme. Il faut absolument s'opposer à toute tentative, sous prétexte d'un renouveau, visant à saper les fondements du dialogue social, à supprimer le rôle de ses participants, au premier chef desquels les syndicats, à mettre en question leur droit de représenter leurs membres et à détruire la représentation traditionnelle des relations employeurs-travailleurs. Il ne

faut pas non plus accepter quelque alternative que ce soit au dialogue social, et notamment aux conventions collectives.

Il est également important d'empêcher la baisse du rythme de l'activité normative, pierre angulaire de l'Organisation, ne serait-ce que parce que nombre de problèmes dans le monde n'ont pas encore été résolus par les normes internationales du travail. On ne saurait surestimer leur importance. Pour les syndicats, les conventions et recommandations de l'OIT servent de lignes directrices et d'appui dans leur lutte pour les droits des travailleurs. En outre, il est utile de comparer la législation nationale à l'aune de ces instruments. C'est précisément pour cette raison que la Confédération générale des syndicats surveille régulièrement la ratification et le respect des conventions fondamentales de l'OIT dans les pays de notre région et aborde chaque année ces questions lors des sessions du comité exécutif.

Nous sommes d'accord avec l'idée du rapport qu'il est essentiel que l'OIT demeure l'organisme international de référence dans la lutte pour la justice sociale. Il faut accélérer la marche vers la création de conditions propices au travail décent. Lors du septième congrès de notre confédération, en septembre 2012, nous avons adopté un tout nouveau slogan pour les activités syndicales de la région pour les cinq années à venir: «De solides garanties pour le travail décent et la justice sociale».

La récente crise économique a montré l'importance de disposer d'un système efficace de protection des travailleurs contre les risques sociaux. C'est pourquoi les syndicats de notre région sont résolus à lutter pour un accès national à une protection sociale de base, comme le prévoit la recommandation (n° 202) de l'OIT sur les socles de protection sociale, 2012.

Nous sommes d'accord avec les sept initiatives énumérées dans le rapport dans l'optique du centenaire de l'OIT. Il serait toutefois utile d'en ajouter une huitième: les entreprises multinationales, qui représentent le plus grand groupe d'employeurs dans le monde. Des réponses doivent être trouvées aux questions suivantes. Comment élaborer des relations professionnelles dans l'économie mondiale? Comment obliger le capital mondial à assumer sa part de responsabilité dans le respect des normes internationales du travail? Comment placer les entreprises multinationales sous la surveillance du mécanisme de contrôle de l'OIT?

L'OIT n'échappera pas à ces défis durant le centenaire à venir. Ces questions devraient être inscrites à l'ordre du jour du futur groupe consultatif sur l'avenir du travail.

Original arabe: M. SHAHER SA'ED (travailleur, Palestine)

Je voudrais présenter mes salutations au nom des travailleurs de Palestine et féliciter le Président pour son élection à la tête de cette Conférence. J'aimerais aussi remercier le Directeur général, Guy Ryder, pour le travail effectué par la mission d'évaluation, qui s'est rendue dernièrement en Palestine, dans les territoires arabes occupés et dans le Golan syrien et qui a accompli son travail de manière responsable et professionnelle. Cette mission décrit dans son rapport la situation en Palestine sous l'occupation israélienne. Elle expose aussi et de manière précise la manière dont l'occupation israélienne domine les différents aspects de la vie du peuple palestinien, et notamment des travailleurs.

La Conférence traite, dans le cadre de son ordre du jour, de soucis et de problèmes humains universels et vitaux. La participation à ses débats a été très utile pour nous et nous a permis d'échanger les opinions, les connaissances et les expériences et de discuter des problèmes vitaux qui nous tiennent à cœur, tels que le dialogue social, la protection sociale, le travail décent, la sécurité sociale, le travail des enfants et les questions de genre, ce qui donne un poids supplémentaire à l'ordre du jour. Nous aimerions exprimer notre reconnaissance au Directeur général pour toutes ces réalisations qui ouvrent la voie à un dialogue social constructif.

Les dangers auxquels sont confrontés le peuple palestinien en général et les travailleurs palestiniens en particulier sont graves et menacent la vie de nos travailleurs à chaque instant et tous les jours. Ils sont liés aux pratiques et aux violations perpétrées tous les jours par l'occupation israélienne à l'encontre de nos travailleurs sur les barrages militaires de sécurité où sont exercées toutes les formes d'humiliation et d'avilissement. En effet, les travailleurs sont soumis à des fouilles corporelles qui défient les principes moraux et d'humanité et ils sont parfois rassemblés en masse dans des locaux étroits qui peuvent à peine contenir quatre personnes. Il ne faut pas non plus oublier de mentionner les fouilles au moyen d'appareils de détection radioactifs, qui exposent nos travailleurs à des rayons dangereux qui, utilisés tous les jours, peuvent provoquer des maladies mortelles.

La mission, à laquelle nous avons présenté des rapports, a pris connaissance des pratiques israéliennes exercées contre notre peuple et nos travailleurs. Parmi ces pratiques, je vais mentionner l'accident qui s'est produit dernièrement et qui a provoqué des victimes à Betula à proximité d'Hébron, lorsque les services israéliens de sécurité ont voulu poursuivre les travailleurs aux barrages situés sur le mur de ségrégation raciale, en lâchant à leurs trousses des chiens policiers.

Nous saisissons l'occasion, du haut de cette tribune libre, pour lancer un appel dénonçant l'exploitation exercée contre nos travailleurs par des intermédiaires qui se livrent au commerce de permis de travail et au vol des salaires des travailleurs alors que le travail est exercé sans protection légale ou sociale pendant de longues heures et en l'absence de congés ou de conditions de santé et de sécurité au travail. La discrimination se poursuit sans aucun égard aux principes moraux ou à la conscience humaine.

Les colonies et le mur de ségrégation raciale représentent deux obstacles principaux à la communication entre la Cisjordanie et Gaza et entre le camp, le village et la ville.

Venons-en maintenant à la situation à Gaza qui est en permanence victime de la fermeture depuis 2006 et à la séparation géographique ininterrompue qui aboutit à une séparation économique et sociale qui l'étouffe. Il faut aussi parler des derniers raids sur Gaza qui ont entraîné des centaines de morts et des milliers de blessés parmi les femmes, les enfants et les vieillards ainsi que de la destruction de centaines d'habitations, d'usines, de fermes et de chantiers qui assuraient des emplois permettant de résorber, ne serait-ce que de façon partielle, le chômage.

Il est temps de mettre un terme à l'occupation israélienne de notre terre et de notre patrie et de tous les territoires arabes occupés et en particulier des

terres arabes syriennes dans le Golan occupé. Nous espérons le retour de la paix et de la stabilité en Syrie. Il est temps que l'Organisation impose des sanctions à l'encontre d'Israël pour les violations des règles de conduite les plus élémentaires et des droits de l'homme.

En tant que travailleurs de la Palestine, et au nom des travailleurs du monde entier, nous aspirons à être membre à part entière de l'Organisation internationale du Travail, notamment après l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une résolution qui accorde à la Palestine le statut d'Etat observateur non membre.

Le chômage et la pauvreté sont le lot de la vie en Palestine. Ils sont le résultat de l'occupation. Que l'occupation cesse, et nous pourrions participer, sur un pied d'égalité avec vous, à l'édification des valeurs de la justice, de l'égalité, de la justice sociale, de la protection sociale, du travail décent et de la lutte contre la pauvreté, le chômage et le travail des enfants. C'est notre responsabilité humaine à nous tous.

En conclusion, nous soutenons la paix globale et juste basée sur le retrait israélien de tous les territoires arabes occupés, la création de l'Etat palestinien indépendant avec pour capitale Al-Qods et la libération sans aucune condition ou restriction de tous les prisonniers.

Original anglais: M. DE PEIZA (travailleur, Barbade)

J'adresse les salutations des travailleurs de la Barbade à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

Le rapport du Président du Conseil d'administration et celui du Directeur général indiquent que l'OIT devrait instituer un programme de réforme pour favoriser le renforcement des capacités, en plaçant à nouveau l'accent sur le dialogue social et les normes du travail.

Les débats sur la question du dialogue social et de la négociation collective ont donné lieu à d'intéressantes positions sur le respect des pratiques dans différents Etats Membres.

Le respect de ces principes est essentiel à l'objectif de justice sociale. Je peux indiquer que la pratique de la négociation collective est institutionnalisée dans le paysage des relations professionnelles barbadien. Il convient de souligner que la Barbade souscrit au principe du volontarisme, qui constitue effectivement le fondement de la pratique de la négociation collective dans les secteurs public et privé.

Nous devons admettre que la Barbade doit encore adopter la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, et la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981. Toutefois, la liberté syndicale et le droit à la négociation collective figurent dans la loi sur les syndicats de la Barbade, chapitre 361, section 40.

En outre, une procédure de règlement des conflits est incluse dans la loi de 2007 sur le service public et dans la loi sur les droits en matière d'emploi récemment adoptée, qui porte sur le secteur privé et les organismes de droit public. Le rôle des syndicats y est reconnu et la procédure de négociation collective y est soulignée.

Dans son rapport présenté en ouverture à la présente session de la Conférence, le Directeur général a mentionné la nécessité de réformer l'OIT pour augmenter sa pertinence et son efficacité. Pour cela, l'OIT doit réussir à exercer son influence en ame-

nant les Etats Membres à adopter et respecter les normes, ainsi qu'à mettre en œuvre les politiques établies par cette Organisation.

Dans le cadre de l'évaluation de son efficacité, l'OIT doit réexaminer les procédures de contrôle établies afin de garantir que les Etats Membres mettent en place les mécanismes appropriés pour encourager et assurer le respect des droits fondamentaux des travailleurs. Dans ce contexte précis, cela s'applique à la promotion du dialogue social et de la négociation collective.

Il incombe aux Etats Membres de développer une culture favorable au dialogue social et à la négociation collective. Nous pensons que le dialogue social et la négociation collective ont de grandes chances d'exister dans un climat de démocratie participative.

La naissance du partenariat social à la Barbade, qui remonte à 1991, a permis de soutenir et promouvoir le volontarisme, le dialogue social et la négociation collective, comme en témoignent les protocoles successifs signés par le gouvernement, les travailleurs et le secteur privé. Ainsi, le préambule du protocole 6 indique que les partenaires souscrivent aux principes énoncés dans la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

La Barbade continue à se prévaloir d'un système de relations professionnelles dans lequel les conventions collectives sont fondées sur un accord verbal rendu acceptable par la coutume et la pratique, et non pas soumis aux forces de la loi.

Nous reconnaissons que la Barbade doit encore adopter la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, et la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, dont j'ai parlé précédemment. Cependant, je souhaite aujourd'hui signaler qu'à la Barbade les syndicats et associations de personnel enregistrés sont membres du Congrès des syndicats et des associations de personnel de la Barbade. Toutefois, il est nécessaire que la loi soit amendée de façon à indiquer que les associations de fonctionnaires de police, de membres du personnel pénitentiaire et de pompiers, respectivement, sont libres de s'affilier à des syndicats.

En ce qui concerne le droit d'organisation des fonctionnaires de police, des membres du personnel pénitentiaire et des pompiers, l'OIT devrait utiliser ses bons offices pour encourager les Etats Membres à amender les lois pertinentes afin de permettre à ces travailleurs de bénéficier du droit fondamental à la liberté syndicale.

Il revient à cette auguste Organisation de reconnaître que le fait de priver de la liberté syndicale un quelconque secteur, privé ou public, constitue une discrimination et, dans la pratique, dessert l'objectif du travail décent. Nous partageons donc l'avis du président du groupe des travailleurs selon lequel le dialogue social doit être non pas affaibli mais renforcé.

Ainsi, l'OIT doit continuer à inciter les organisations de travailleurs à s'engager de façon unie en faveur de la promotion des normes du travail, en travaillant sous l'égide des centres nationaux.

Enfin, l'OIT doit reconnaître qu'elle a un rôle important à jouer pour garantir sa pertinence et son

efficacité. Dans cette démarche, l'OIT devrait commencer par lancer un programme de recherche afin d'identifier les meilleurs modèles de partenariats sociaux dans le monde du travail, lesquels pourraient ensuite être recommandés aux autres Etats Membres.

En tant que petit Etat insulaire en développement, la Barbade est disposée à présenter un tel modèle.

Solidarité pour toujours!

Original birman: M^{me} HTAY (travailleuse, Myanmar)

Membre de l'Association de base de l'agriculture et des agriculteurs, qui a été formée en vertu de la loi du Myanmar sur les organisations syndicales, j'ai été élue, démocratiquement et à l'unanimité, déléguée à la présente session de la Conférence par le Forum des dirigeants d'organisations de travailleurs, qui s'est tenu les 29 et 30 avril 2013.

Je saisis cette occasion pour exprimer d'abord nos remerciements très sincères à l'OIT, aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs pour leur soutien constant à la démocratisation du Myanmar. Permettez-moi de solliciter encore votre soutien pour développer la démocratie dans mon pays.

Nous constatons aujourd'hui au Myanmar un processus de réforme en vue de sa démocratisation et de son développement, mais nous devons mener aussi sans relâche d'autres réformes importantes. Par exemple, il faut continuer d'agir pour créer des emplois, accroître les revenus des gens, améliorer les qualifications et veiller à la sécurité sur le lieu de travail – et donc à la santé des travailleurs – et à l'égalité entre hommes et femmes.

Les travailleurs et agriculteurs du Myanmar collaborent maintenant avec le gouvernement et les autres parties prenantes, sur la base des principes de responsabilité, de transparence et de prévoyance dans tous les domaines.

Quant aux investissements futurs au Myanmar, nous souhaitons qu'ils soient axés sur la création d'emplois et l'acquisition de technologies en respectant la dignité du peuple du Myanmar.

Nous demandons également aux employeurs nationaux et internationaux de traiter de manière responsable les travailleurs, les communautés et les autres parties intéressées.

Nous cherchons à améliorer les conditions de vie des travailleurs, conformément aux normes internationalement reconnues. A cette fin, nous privilégions l'approche tripartite.

Nous saluons le fait que le gouvernement de l'Union du Myanmar, avec à sa tête le Président U Thein Sein, a créé une commission d'enquête sur les cas de confiscation de terres dans le but de les restituer à leurs propriétaires ou d'indemniser dûment ces derniers. Des projets sont en cours au Myanmar pour normaliser les salaires minima des fonctionnaires et des travailleurs de l'industrie et d'autres secteurs.

Le pays a réalisé des progrès tangibles dans la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants. La communauté internationale, reconnaissant ces efforts, a levé ses restrictions. Nous demandons à l'OIT de lever toutes ses restrictions à l'encontre du Myanmar, ce qui contribuera à améliorer les conditions de vie des travailleurs.

Pour progresser sur le long terme dans ce domaine, les acteurs politiques, sociaux et économiques doivent faire le point sur ces questions et les traiter. Nous demandons à la communauté internationale, aux gouvernements, à l'OIT et aux organi-

sations internationales d'employeurs et de travailleurs de fournir l'assistance nécessaire au Myanmar pour qu'il puisse agir efficacement.

En raison de déficiences d'entreprises et de fonctionnaires de rang inférieur, il y a parfois des lacunes dans la collaboration et dans l'application de mesures. Nous nous efforcerons à l'avenir de faire en sorte que le gouvernement du Myanmar et les autorités régionales traitent comme il se doit ces questions.

Nous, peuple du Myanmar, collaborerons avec le personnel et les fonctionnaires du BIT à Yangon qui œuvrent systématiquement en vue d'une société plus démocratique au Myanmar.

Enfin, nous remercions les fonctionnaires du BIT, le secteur public, la Fondation Friedrich Ebert et les syndicats pour leur aide. Cette fondation a contribué à la tenue du forum qui a permis d'élire démocratiquement les délégués syndicaux à la présente session de la Conférence.

M. LOKOSSOU (travailleur, Bénin)

Je voudrais, au nom du Collège des secrétaires généraux et en mon nom propre, vous adresser ici mes très vifs remerciements pour l'opportunité que vous m'offrez de m'exprimer devant cette auguste assemblée, réunie à l'occasion de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

Qu'il me soit permis de féliciter le Président de sa brillante élection au prestigieux poste de Président à l'ouverture de la Conférence.

Il vous souvient que, à l'occasion de la 101^e session de notre Conférence, devant cette même tribune, mon collègue Pascal Todjinou, secrétaire général de la Confédération générale des travailleurs du Bénin (CGTB), en sa qualité de porte-parole de la délégation des travailleurs du Bénin, avait mis un accent particulier sur trois points fondamentaux, à savoir: la violation répétée de la Constitution et des lois de la République par le gouvernement du Président Boni Yayi depuis son avènement à la magistrature suprême de notre pays, en 2006; le non-respect des engagements pris sur l'honneur par le gouvernement vis-à-vis du monde des travailleuses et des travailleurs béninois; et la privation des libertés fondamentales.

Les pertinentes observations faites par mon éminent confrère il y a un an, loin d'émousser l'ardeur du gouvernement dans son élan dictatorial et de prédateur des libertés publiques et démocratiques, ont plutôt accentué les dérives de toutes sortes. En effet, le gouvernement de mon pays continue de multiplier les actes de provocation, d'intimidation, de harcèlement et d'interdiction de marches pacifiques en protestation contre les abus du pouvoir.

Mieux! Pendant que, pour un oui ou pour un non, certains hauts fonctionnaires de l'administration, ministres et autres thuriféraires du régime organisent dans tout le pays des marches de soutien tous azimuts, des prières dans des églises, temples, mosquées et autres couvents vaudouistes au profit du Président de la République, il est formellement interdit, à Cotonou et dans d'autres villes, aux travailleurs, chômeurs, handicapés, diplômés sans emploi, etc., d'élever la moindre protestation contre les nombreux cas d'injustice sociale auxquels on assiste dans le pays.

L'exemple le plus frappant est celui de l'organisation calamiteuse, l'année dernière, par le ministre du Travail et de la Fonction publique, des concours de recrutement d'agents permanents de

l'Etat dont les résultats, émaillés de fraudes massives, sont contestés par les organisations syndicales et par d'autres citoyens.

Le dialogue social, qui permet de régler un certain nombre de contradictions entre partenaires sociaux, est devenu inexistant, à tel point que c'est dans les couloirs du Bureau international du Travail, à Genève, que le gouvernement préfère, par la voix de son représentant, en parler du bout des lèvres. Le gouvernement profite de ce manque évident de dialogue pour faire main basse sur les libertés publiques, d'opinion, de presse et surtout syndicales. Après avoir liquidé certains partis politiques de l'opposition, le gouvernement de la «refondation» tente désespérément de museler les syndicalistes gênants en vue d'instaurer à nouveau la pensée unique dans notre pays, le Bénin, connu pour sa longue tradition de lutte.

C'est dans ce sordide dessein que des arrestations suivies d'embaillonnements ont été opérées par le gouvernement. Ainsi, le camarade Pascal Todjinou, secrétaire général de la Confédération générale des travailleurs du Bénin, a fait un court séjour à la prison civile de Cotonou pour un fait anodin de défaut d'assurance de sa voiture. D'autres collègues, comme les camarades Gilbert Kassa Mampo et Philibert Ali Yerima, tous membres de la Confédération syndicale des travailleurs du Bénin, séjournent depuis février 2013 à la prison civile de Misséré. J'ai moi-même été victime d'une interpellation arbitraire par la police et conduit manu militari, le 17 mai dernier, dans les locaux de la brigade économique et financière, puis finalement devant le Procureur de la République, sur instruction du gouvernement, pour un délit fictif de non-dénonciation des actes posés par un directeur général nommé par les soins du Président de la République sur des bases partisans et de récompenses politiques pour services rendus.

De graves menaces pèsent sur la sécurité et la vie d'autres secrétaires généraux de confédérations syndicales et même de syndicats de base.

Faute de dialogue, les nombreuses revendications des travailleurs, surtout celles des enseignants, objet de la plainte que nous avons adressée au Comité de la liberté syndicale par une communication en date du 10 avril 2012, sont demeurées satisfaites à ce jour.

Les confédérations syndicales sont conscientes que les effets pervers d'une économie désormais mondialisée engourdissent le monde des affaires et ont des répercussions négatives sur la promotion du travail décent dans notre pays. Au lieu de se frayer la voie de la création de nouveaux emplois par les opérateurs économiques et de s'en donner les moyens, dans une dynamique de partenariat entre les secteurs public et privé, le gouvernement se livre méthodiquement à un harcèlement fiscal des hommes d'affaires honnêtes qui ne sont favorables ni à la pensée unique ni aux magouilles et autres compromissions avec le régime. Notre pays, le Bénin, va mal sur les plans moral, politique, social et économique, car tous les pans des acquis démocratiques et les libertés obtenues de hautes luttes s'effritent chaque jour.

Compte tenu de tout ce qui précède, il n'est pas exagéré d'affirmer avec force que nous nous trouvons de facto dans un système de démocratie à deux vitesses.

C'est pour toutes ces raisons que j'invite les sommités du BIT, très attachées aux nobles idéaux

de justice et de paix sociale, à dépêcher dans les meilleurs délais une mission d'investigation au Bénin afin de vérifier les allégations portées contre le gouvernement concernant les violations des libertés publiques et des droits humains au Bénin, car il vaut mieux prévenir que guérir.

Original anglais: M. EDRALIN (travailleur, Philippines)

Paix et justice à tous!

Le thème de la Conférence internationale du Travail de cette année est «Construire l'avenir avec le travail décent», et cela résume notre espoir en tant que travailleurs. C'est un espoir qui refuse de mourir même après des décennies de combat intense et de vies emportées. C'est cet espoir qui a donné naissance en 2012 à NAGKAISA, la principale coalition syndicale des Philippines, qui regroupe en son sein APL-Sentro, KONTRA, FFW, TUCP, Brother Mendoza et 49 autres organisations syndicales.

Au nom de NAGKAISA, nous saluons le rapport du Directeur général et nous nous accordons pour dire que l'OIT doit poursuivre sa lutte pour la justice sociale dans le deuxième siècle de son existence.

Nous reconnaissons les contributions de l'OIT pour construire un avenir avec le travail décent. Cependant, l'avenir ne doit pas seulement s'ancrer dans l'espoir et l'effort de bâtir une meilleure société, mais aussi dans l'expérience que nous avons maintenant sur la justice sociale, l'égalité, le caractère inclusif et durable du développement et le «bien-vivre».

C'est dans ce contexte que nous lançons de toute urgence un appel à l'OIT afin que le gouvernement des Philippines soit inscrit sur la liste restreinte de l'OIT des pays dont la législation et la pratique n'obtempèrent pas entièrement à la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et à la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. A cela s'ajoute l'incapacité à poursuivre en justice ceux qui ont perpétré de nombreuses exécutions extrajudiciaires.

Depuis maintenant des années, nous avons dénoncé les violations flagrantes des droits fondamentaux des travailleurs: droit syndical, droit à la négociation collective et droit de grève.

Aujourd'hui, les assassinats de syndicalistes se poursuivent en toute impunité, même si ces cas ont fortement diminué au cours des deux dernières années. Sur les 59 cas d'exécutions extrajudiciaires commises au cours des cinq dernières années, 23 ont été déclarés «affaires non résolues», faute de témoins, et seuls trois cas ont fait l'objet d'une poursuite judiciaire formelle. Malgré l'engagement réitéré du gouvernement de rendre justice à toutes les victimes, il n'y a pas eu un seul cas de résolu.

Une autre pratique insidieuse utilisée de plus en plus par les entreprises consiste à engager des poursuites pénales malveillantes et/ou diffamantes pour empêcher les travailleurs d'exercer leurs droits.

Le travail précaire est répandu et utilisé comme instrument afin de contourner ou de démanteler les syndicats dans les secteurs public et privé. Cette pratique prend plusieurs formes: la contractualisation, le travail pour accroissement d'activité, le travail par projet, les bénévolats dans le secteur de la santé, l'éducation et les services sociaux. Le gouvernement en tant qu'employeur est le principal coupable de cette situation.

Entre-temps, les droits d'organisation et de négociation collective des travailleurs dans la fonction publique continuent d'être limités alors que ces mêmes travailleurs sont menacés par la privatisation, la sous-traitance et la minimisation systématique du secteur public. Nous reconnaissons que les réformes gouvernementales en vue d'une gestion plus transparente, responsable et participative sont essentielles, mais de telles réformes n'en devraient pas moins se faire aux dépens des droits des fonctionnaires publics.

Il en découle que le taux de syndicalisation dans notre pays ne cesse de diminuer, passant de 8,7 pour cent en 2010 à 8,6 pour cent en 2012.

En parallèle, les travailleuses sont encore aux prises avec la marginalisation dans l'économie, la subordination dans la politique et la violence sur le lieu de travail et dans leurs communautés respectives.

Nous reconnaissons tant les efforts de l'actuel gouvernement Aquino pour alléger la charge économique qui pèse sur les travailleurs philippins que l'initiative du ministère de l'Emploi et du Travail, menée de concert avec le Conseil national de paix sociale tripartite et visant à aligner le pays en droit et en pratique sur les conventions de l'OIT. Nous saluons également les efforts, couronnés de succès, qui ont permis de résoudre le conflit de Temic Automotive Philippines.

Ces efforts sont cependant éclipsés par les actions inadéquates, incohérentes et parfois contradictoires du pouvoir exécutif, à savoir le ministère de la Justice, les forces armées des Philippines et la Police nationale, mais également le pouvoir judiciaire, tout particulièrement la Cour suprême et la Cour d'appel.

Dans le rapport que les syndicats philippins ont présenté à la mission de haut niveau de l'OIT aux Philippines, en décembre 2009, ainsi que dans une lettre de l'Alliance du travail progressif, en avril 2013, s'adressant au Directeur général du BIT, nous avons déclaré qu'il est absurde de saisir les juridictions du travail dans la mesure où tenter une simple action en justice est une procédure trop coûteuse et complexe qui peut durer des années avant d'aboutir. Qui plus est, la jurisprudence de la Cour suprême, qui a force de loi, a fait l'objet de décisions qui vont à l'encontre des travailleurs!

Le gouvernement Aquino doit encore mettre en œuvre les recommandations du Comité de la liberté syndicale sur la décision de justice «Velasco», dans le cadre de l'affaire Dusit Hotel. Dans cette affaire, la Cour suprême a statué que le débrayage ne constitue plus un élément essentiel de la grève, et cette décision de justice a été brandie pour décréter que d'autres formes d'action syndicale concertée étaient en réalité des grèves illégales.

Certains d'entre nous considèrent que c'est une guerre que l'on livre contre les travailleurs, d'autres estiment que c'est simplement du mauvais capitalisme. Dans notre coalition, il existe certes des divergences, mais nous convenons tous que la construction de l'avenir avec le travail décent ne peut aucunement reposer sur l'exploitation des travailleurs.

Nous sommes conscients que cette situation ne se produit pas qu'aux Philippines mais également au Népal, en Malaisie, au Cambodge, au Bangladesh et dans de nombreux Etats du Golfe. Partant, nous demandons à l'OIT d'interpeller tous ces gouvernements, dont le nôtre, qui n'adhèrent à nos conven-

tions qu'en paroles et qui sèment les graines d'une culture fondée sur la peur et l'impunité parmi leurs citoyens.

Original espagnol: M. LARA ENAMORADO (travailleur, Honduras)

J'adresse un salut solidaire et fraternel à tous les camarades qui assistent à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Merci de me donner l'occasion d'y participer avec vous.

Je souhaiterais féliciter le Président de la présente Conférence et toute son équipe pour l'excellente conduite de toutes les activités programmées.

L'OIT a joué un rôle déterminant pour créer un environnement de paix, en particulier dans nos pays en développement. Malheureusement, elle n'a pas pu sensibiliser d'autres secteurs qui placent la dimension économique au-dessus de l'intérêt social, des conditions de vie et des droits des travailleurs.

Le rapport que nous a présenté le Directeur général souligne les grandes avancées réalisées par l'OIT et indique clairement que la seule façon de surmonter la crise est de recourir à la concertation, en s'abstenant de faire porter le poids de la crise aux travailleurs.

Le dialogue peut être la solution à la crise économique, mais il doit s'agir d'un dialogue franc et sincère, fondé sur l'équité, qui ne fasse pas primer le coût économique sur le coût social, ravageant ainsi la vie de famille des travailleurs.

L'OIT ne doit pas permettre la dégradation des droits au travail, la déréglementation, la privatisation et l'application de politiques néolibérales qui mettent à mal les maigres économies des travailleurs.

Nous saisissons cette nouvelle occasion qui nous est donnée de réaffirmer cette réalité devant cette auguste assemblée, où sont présents tous les représentants des travailleurs, les gouvernements et les employeurs du monde, expression authentique du véritable tripartisme qui doit être respecté.

Nous voulons également profiter de cette occasion pour dénoncer, une fois de plus, la situation du mouvement social au Honduras. Différentes violations des droits des travailleurs sont dénoncées en permanence. Pourtant, loin de diminuer ou de s'atténuer, elles ne cessent de s'aggraver dans notre pays.

Premièrement, nous souhaitons mentionner le travail à l'heure, largement dénoncé auprès de cette instance internationale, qui continue de nuire à la stabilité du travail et entraîne la diminution des droits acquis par les travailleurs et les travailleuses. Le gouvernement du Honduras a même été jusqu'à proposer la prolongation de ce programme pour trois ans, en menaçant de l'approuver de façon définitive.

Deuxièmement, nous dénonçons la stratégie frontale du gouvernement, qui vise à détruire les organisations d'enseignants en piétinant les droits à l'autonomie des organisations syndicales et en allant jusqu'à porter atteinte à l'immunité syndicale des dirigeants enseignants, pourtant protégée par l'OIT. En conséquence, nous demandons à cette instance internationale de prendre une décision immédiate pour préserver l'existence des organisations.

Troisièmement, nous condamnons la violence qui règne dans les campagnes honduriennes, où le sang de beaucoup de nos camarades paysans a coulé à

cause de la négligence, voire de la collusion, des gouvernements et des institutions correspondantes.

Enfin, nous dénonçons la violence qui atteint des niveaux alarmants dans notre pays, principalement du fait de l'impunité et de la corruption dans les secteurs public et privé ainsi que du crime organisé, sources d'insécurité pour les citoyens.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous demandons instamment que cette organisation de référence au niveau international nous soutienne de façon absolue et nous aide à mettre en œuvre un programme de sauvetage non seulement des droits des travailleurs, mais de l'institutionnalité même de notre pays, par la construction d'un avenir fondé sur le travail décent.

M. CHIKH (*représentant, Organisation de la coopération islamique*)

Le thème de la Conférence internationale du Travail, «Construire l'avenir avec le travail décent», nous enseigne que le droit des travailleurs et le respect de leur dignité sont des préalables à l'édification d'un futur qui réponde à nos aspirations légitimes de développement économique et social durable.

L'avenir ne saurait se concevoir sans tenir compte des transitions démographiques qui ont un impact sur l'économie, le marché du travail et le développement de nos sociétés. L'emploi des jeunes et des femmes, l'entrepreneuriat, l'inclusion, la justice sociale ainsi que le développement des capacités humaines dans le monde du travail sont au cœur de l'agenda de l'OCI en matière de développement et de réduction de la pauvreté.

A l'heure actuelle, les pays membres de l'OCI connaissent d'importants taux de chômage des jeunes et des femmes. Ainsi, seuls 41,6 pour cent des femmes et 32,8 pour cent des jeunes bénéficient d'un emploi. Or les jeunes constituent une frange importante de la population des pays membres de l'OCI.

A l'instar de la situation mondiale, l'instabilité macroéconomique et le déficit de croissance économique, conjugués aux nouvelles tendances démographiques, constituent une source de préoccupation majeure pour nos générations futures. En effet, les conséquences en termes de chômage des jeunes et surtout des femmes, l'inadéquation des qualifications par rapport à l'offre d'emploi, des niveaux de productivité relativement faibles, des emplois saisonniers précaires et le manque de protection sociale des travailleurs migrants sont autant de questions urgentes à prendre en charge.

A cet égard, la deuxième Conférence islamique des ministres du Travail, qui a eu lieu à Bakou le 26 avril 2013, a approuvé le Cadre de coopération sur le travail, l'emploi et la protection sociale, et a décidé de mettre en place un Comité de pilotage pour sa mise en œuvre effective. Ce cadre vise à améliorer la coopération entre les pays membres de l'OCI dans des domaines tels que la sécurité et la santé au travail, la baisse du chômage, le développement des capacités de la main-d'œuvre, la main-d'œuvre étrangère, les stratégies d'information sur le marché du travail ainsi que la protection sociale.

Ainsi, en ce qui concerne la sécurité et la santé au travail, il est important de maintenir et de promouvoir la santé ainsi que la capacité de travail de la main-d'œuvre. Il importe également d'améliorer l'environnement du travail, de protéger contre les risques professionnels et de développer une organi-

sation et une culture de travail de façon à instaurer un climat social positif et, par conséquent, à augmenter la productivité des travailleurs.

En matière d'emploi et de lutte contre le chômage, notamment des jeunes, l'OCI a défini un Programme d'action commun qui consiste à encourager et à renforcer le Programme de développement des PME. Un programme qui a comme objectif d'aider les entreprises à améliorer leur compétitivité, à soutenir la croissance et l'expansion du marché. Il s'agira ainsi de développer les compétences entrepreneuriales et d'améliorer l'accès aux technologies et aux financements appropriés ouverts aux jeunes entrepreneurs.

Concernant la main-d'œuvre étrangère, la volonté est de faciliter le mouvement des travailleurs à l'intérieur des pays membres par la signature d'accords bilatéraux. Il s'agit également de promouvoir le retour des compétences dans les pays d'origine et d'assurer les échanges d'experts en veillant à garantir une protection sociale et légale adéquate. C'est dans cette optique que le cadre de coopération de l'OCI se fixe comme objectif d'établir systématiquement des rapports entre les politiques d'emploi et de protection sociale dans les plans de développement.

L'OCI reste attachée à la protection sociale et au travail décent pour tous les travailleurs et plus particulièrement pour ceux qui sont dans les territoires arabes occupés. Le rapport du Directeur général du BIT sur la situation des travailleurs dans ces territoires nous alerte sur les obstacles et les contraintes liés à leurs conditions d'accès au marché de l'emploi et à la protection de leurs droits et à l'assurance d'une justice sociale en cas de manquement. Cette situation est d'autant plus grave que l'économie dans ces territoires reste marquée par une croissance stagnante, un chômage à la hausse et une pauvreté accrue.

Ce rapport nous éclaire notamment sur les difficultés d'accès au travail rencontrées par les jeunes Palestiniens, dont le taux de chômage pour les 15 ans et plus a chuté, passant de 35,1 pour cent au 1^{er} trimestre 2011 à 33,8 pour cent au 4^e trimestre 2012.

Le rôle important du BIT dans la restauration des droits des travailleurs n'est plus à démontrer. A notre avis, cette noble institution est la plus indiquée pour contribuer au renforcement des institutions et des mécanismes à même d'établir une législation du travail dans ces territoires. Cette législation doit être respectée par la puissance occupante car il est plus qu'urgent d'instaurer des cadres de règlement des différends qui nécessitent, selon les termes mêmes de ce rapport, un cadre de dialogue social comme moyen de rétablissement d'un Etat de droit.

Original anglais: M. NUR (travailleur, Somalie)

Je voudrais m'associer aux messages de félicitation adressés au Directeur général pour son rapport, qui prend en compte le débat consacré aux grands problèmes que doit affronter l'OIT et expose les mesures spécifiques susceptibles de sous-tendre l'action normative de l'Organisation et de nous permettre de mieux promouvoir l'emploi et de protéger les travailleurs.

Au nom des travailleurs somaliens, je tiens à vous assurer de notre indéfectible appui, alors que vous assumez l'importante responsabilité de présider cette Conférence tripartite.

C'est assurément un grand plaisir pour moi que de m'adresser à cette plénière, alors même que la Somalie, occupée à consolider la paix et à rétablir la sécurité, connaît des temps difficiles.

La situation commence à s'améliorer dans mon pays et les travailleurs somaliens sont remplis d'espoir, malgré les voix qui disent que la Somalie est un Etat défaillant. Les commentaires actuels sont de fait cruels et intimidants. La Somalie présente en matière de développement et de situation humanitaire les moins bons indicateurs du monde, et les inégalités entre les différents groupes sociaux – l'un des principaux sujets de dissension – se creusent.

Pareil contexte annonce un avenir de plus en plus sombre au cas où l'approche des conflits et celle du développement ne changeraient pas sensiblement.

Les énormes frustrations qui découlent des réalités économiques sont un autre problème irritant qui doit être abordé d'urgence si l'on veut améliorer la sécurité.

La majorité des Somaliens vivent avec moins d'un dollar par jour. Les conflits armés et l'insécurité générale ont, sans aucun doute, contribué à exacerber ces problèmes.

La Somalie se trouve à la croisée des chemins. Plusieurs décennies de conflits particulièrement complexes ont laissé leur empreinte sur ce pays.

La partie Sud du pays a connu des années de combats et d'anarchie, alors que les régions du nord sont apparemment parvenues à un semblant de paix et de stabilité fragile et ont légèrement progressé.

L'OIT a aidé la Somalie à mener dans le nord du pays une première étude qui aidera la Confédération nationale des syndicats, nos collègues travailleurs et le gouvernement à procéder à leurs opérations de planification sur de bonnes bases.

D'après une enquête effectuée en 2012 dans le cadre de l'élaboration du rapport national sur le développement humain, le chômage parmi les personnes de 15 à 64 ans est estimé à 54 pour cent, contre 47 pour cent dix ans plus tôt.

S'agissant des jeunes âgés de 14 à 29 ans, le taux de chômage est de 67 pour cent – soit l'une des valeurs les plus élevées dans le monde. Ici encore, il y a beaucoup à apprendre et à faire. Nous pouvons autonomiser les femmes en les impliquant dans l'économie et, dans ce domaine également, des initiatives de qualité ont été lancées, mais qui appellent un plein soutien pour porter leurs fruits sous forme d'une augmentation significative du nombre de femmes bénéficiaires.

L'un des grands problèmes qui se posent à nos jeunes gens tient à ce qu'ils n'ont pas reçu l'éducation de base et la formation utiles, qu'ils n'ont pas acquis les compétences et les qualifications requises pour être absorbés par le marché du travail. Il n'est pas surprenant que la pénurie de débouchés d'emploi figure au premier rang de leurs doléances.

Déjà, les jeunes sont de grands acteurs dans le conflit, constituant la plus grande partie des milices et des bandes de criminels, notamment d'Al Shaabaab.

Les occasions perdues, le flou dans l'identité et la marginalisation suscitent chez les jeunes un sentiment d'effondrement. La violence des conflits et la forte régression de l'économie constituent un terrain fertile pour la radicalisation, mais il n'est pas interdit d'espérer si l'on s'engage à atteindre des objectifs bien définis et réalistes et si l'on s'attache

à résoudre ce problème de mise à l'écart et de pénurie de travail décent.

Par ailleurs, trop d'emplois sont des emplois peu productifs et précaires, assortis de modalités et conditions médiocres.

Le gouvernement de la Somalie, avec l'aide de l'OIT et des partenaires sociaux, doit mettre un terme à ces pratiques alors que nous nous efforçons de susciter une croissance inclusive propice à l'emploi.

Il est urgent de considérer les désagréments qu'ont connus les syndicalistes et les organisations de travailleurs indépendants dans leurs relations avec les fonctionnaires de l'administration.

Nous demandons à l'OIT de continuer à prendre note des atteintes incessantes aux libertés civiles des travailleurs que l'on peut observer en Somalie, et d'intervenir elle aussi en la matière.

Des journalistes ont été malmenés. Il conviendrait d'aviser et d'aider la Somalie en ce domaine afin qu'elle s'abstienne de toute ingérence dans les activités des syndicats et des administrateurs.

La Confédération des syndicats de la Somalie a demandé au gouvernement et aux instances juridiques de réviser la législation du travail afin que les conditions de travail soient améliorées.

Original espagnol: M. SIGLIANO (représentant, Organización de Entidades Mutuales de las Américas)

Pour la troisième année consécutive, l'Organisation des entités mutualisées des Amériques (ODEMA) a le privilège de s'adresser à la Conférence internationale du Travail. En premier lieu, je souhaiterais féliciter M. Guy Ryder, le Directeur général, pour son rapport très pertinent sur la transformation de l'Organisation internationale du Travail. Nous souhaitons saisir cette nouvelle occasion pour souligner la contribution significative du système mutualiste dans la lutte mondiale pour la justice sociale.

L'ODEMA travaille continuellement à la création d'un socle minimum de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive, convaincue que le système solidaire est à même d'accompagner efficacement les Etats dans l'élaboration de politiques publiques garantissant l'accès aux services sociaux essentiels pour tous, notamment pour les groupes les plus vulnérables de la société.

De toute évidence, l'économie sociale et solidaire est fortement liée à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la qualité de vie des peuples grâce aux efforts mutuels des habitants.

Il est également indéniable que le mutualisme, bastion de l'économie solidaire, est l'un des plus authentiques systèmes qui appliquent avec succès la méthodologie de l'associationnisme afin de contribuer à réaliser les principes de l'OIT, en mettant l'accent sur la protection sociale sous toutes ses nuances.

Cependant, le mutualisme, de par sa nature, se fonde historiquement sur le dialogue social comme méthode de diffusion auprès des communautés, permettant de sensibiliser ces dernières au sujet de l'action mutualiste, qui vise sans relâche à tempérer les effets de la pauvreté et de la marginalisation. C'est d'ailleurs le rôle prioritaire de l'ODEMA sur le continent américain, l'un des plus touchés par les inégalités sociales.

Les principales thématiques retenues pour la Conférence ne sont aucunement éloignées de celles qui intéressent le système mutualiste. Bien au contraire,

ce dernier, en stricte adéquation avec le principe selon lequel aucune situation concernant l'être humain ne lui est indifférente, est entièrement solidaire de l'ensemble des programmes de l'OIT, qui ont vocation à favoriser le travail décent tout au long de la vie.

Notre organisation partage pleinement l'idée selon laquelle l'action doit s'inscrire dans un cadre mondial inclusif, en mettant l'accent sur le renforcement d'une protection sociale juste et pérenne. Ce processus est en cours de réalisation dans le cadre du système mutualiste, l'objectif étant d'universaliser celui-ci en instituant une organisation mondiale constituée par région et en accueillant des représentations des continents européen, africain, américain, asiatique et océanien. L'ODEMA et l'Union africaine de la mutualité, représentant respectivement les Amériques et le continent africain, sont à la tête de ce processus actuellement en cours.

Enfin, au nom de l'ODEMA, je vous souhaite à tous une réunion couronnée de succès, qui serve de premier pas vers un avenir où règne le travail décent et signe l'adhésion de tous aux objectifs du mutualisme par la voie de la participation et de l'action.

Original espagnol: M. QUINTANA (représentant, Unión Latinoamericana de Trabajadores de Organismos de Control)

Avant tout, je voudrais saluer le rapport du nouveau Directeur général, qui se bat en faveur des objectifs fixés afin que l'OIT dispose de la capacité de changement nécessaire pour progresser sur la voie de la justice sociale et nous permettre de relever les défis institutionnels qui nous attendent, dans l'espoir que notre OIT devienne un centre d'excellence technique pour le monde du travail.

Je m'adresse à vous au nom de l'Union latino-américaine des travailleurs des organismes de contrôle (ULATOC). Nous affirmons qu'une gouvernance démocratique efficace et responsable est le cadre de base pour que les pays puissent se développer et consolider des processus de croissance durables dans le temps et pour qu'une répartition juste et équitable puisse s'établir.

Nos peuples ont besoin d'Etats actifs et efficaces qui disposent des outils adaptés pour éradiquer de façon définitive la corruption qui est facteur d'exclusion, d'inégalité et de pauvreté. Nos sociétés veulent être au fait des actions menées et des résultats atteints par ceux qui les gouvernent, et ceux-ci ont, quant à eux, besoin d'être guidés en permanence pour administrer avec efficacité les rares ressources disponibles.

Une plus grande transparence et une meilleure communication au sujet des mesures du gouvernement permettent de réduire la corruption et d'assurer un contrôle social plus étendu de la part des citoyens.

Nous luttons pour la défense des droits au travail et des droits syndicaux ainsi que pour la valorisation et la visibilité du contrôle public comme base d'un Etat social de droit.

Les travailleurs des organes de contrôle ont pour mission de servir l'intérêt public. Le contrôle public repose sur des mécanismes conçus pour alerter et avertir, en temps voulu et de façon adaptée, en cas d'éventuels abus et pour recommander des actions correctives à l'administration publique, favorisant ainsi la transparence dans la gestion des politiques publiques.

Le contrôle public rapproche le citoyen de la chose publique afin que celui-ci s'implique, participe et fasse entendre sa voix par le biais d'un contrôle social participatif.

Nous soutenons que plus le contrôle public est efficace, plus la qualité institutionnelle des services publics est élevée. C'est pourquoi un plus grand contrôle public signifie une meilleure gouvernance et une meilleure démocratie.

L'absence de contrôle public facilite non seulement la corruption et le détournement des fonds, mais elle représente également une menace pour la vie, la santé, l'éducation et l'intégrité du citoyen. Concrètement, le manque de contrôle tue.

La problématique propre aux travailleurs des organismes de contrôle n'est pas isolée de celles qui concernent le reste des travailleurs auxquels s'intéresse l'Organisation internationale du Travail dans le cadre de ses efforts de promotion du travail décent.

Néanmoins, notre activité présente des caractéristiques particulières qui appellent des approches et des solutions différenciées.

La mission de contrôle public ne saurait être déléguée par l'Etat, et toute externalisation pour des raisons économiques ou partisans constitue une grave menace à la transparence et à l'indépendance de ce processus.

Nous attirons l'attention sur la nécessité de préserver l'indépendance des organes de contrôle et d'assurer que leurs travailleurs sont libres de pressions, qu'elles soient internes ou externes. Le message de contrôle doit parvenir à destination, sans mettre le messenger en péril. Même si c'est le travailleur qui subit toujours les conséquences de l'acharnement contre le contrôle public, l'ensemble de la communauté en pâtit également.

Si la corruption et ses effets sur les services publics sont réellement cause de préoccupation, alors il faut avant tout veiller à protéger ceux qui sont chargés de la détecter.

Dans ce contexte, l'ULATOC demande devant la Conférence internationale du Travail que soit créée, au sein de l'OIT, une instance d'analyse et de consultation au sujet de la problématique qui nous occupe et que les conclusions dégagées servent de base pour élaborer une norme destinée à protéger les travailleurs du secteur et à garantir la qualité institutionnelle du contrôle public et de la lutte contre la corruption.

Original arabe: M. AZOUZ (travailleur, République arabe syrienne)

Je voudrais vous présenter mes salutations au nom des travailleurs de Syrie et de leur organisation syndicale, la Confédération générale des syndicats de travailleurs. Je félicite le Président de la Conférence et je présente mes salutations au Directeur général du BIT et à toutes les personnes ici présentes.

J'aimerais féliciter le Directeur général pour l'excellent rapport présenté à la Conférence. J'estime que nous avons tous la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour le mettre en œuvre, vu l'importance de son message, d'autant que nous continuons tous, et en particulier les travailleurs, à ressentir les répercussions de la crise économique de 2008 qui a provoqué la fermeture et la faillite d'un grand nombre d'entreprises et le licenciement de millions de travailleurs ainsi que l'aggravation du chômage. De même, la pauvreté s'est répandue et l'on a assisté à des tentatives de

marginalisation des syndicats et de leur rôle en rapport avec les conséquences de la mondialisation, et à la baisse du nombre d'affiliations aux syndicats ainsi que de la capacité des syndicats à défendre leurs travailleurs. Les législations du travail ont reculé et les recommandations et conventions internationales du travail ne sont plus mises en œuvre de façon adéquate.

La Syrie est victime, depuis plus de deux ans, d'une guerre mondiale multipolaire à laquelle participent tous les anciens pays colonisateurs, des pays qui ont pris possession de notre peuple, détruit notre pays et pillé nos richesses. Cette guerre est conduite par les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France, la Turquie et les autres pays de l'OTAN. Sous prétexte de répandre la démocratie et de protéger les droits de l'homme dans notre pays, des milliers de terroristes venant de tous les coins du monde ont été préparés, équipés, formés et armés et ont reçu l'aide nécessaire pour entrer en Syrie. Des sanctions économiques, bancaires et pétrolières injustes ont été imposées, causant la mort au sein de la population et la destruction des maisons et des arbres. Tout ce qui intéressait les pays colonisateurs était la prétendue révolution en Syrie. Cette guerre a causé jusqu'à maintenant le déplacement de plus de trois millions de Syriens à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie et a provoqué la mort de dizaines de milliers de Syriens et de milliers de travailleurs et d'employeurs, ainsi que la perte de plus de trois millions d'emplois. Des milliers d'entreprises industrielles et de grandes villes industrielles ont été détruites, pillées et incendiées du fait de la guerre. Les infrastructures, telles que les chemins de fer, les ponts et les tunnels, ont été détruites, les routes coupées, les récoltes de céréales et de coton volées, et des millions de Syriens ont subi des préjudices pour servir les intérêts des capitalistes, les marchands d'armes et les faiseurs de guerres.

Nous vous affirmons, en toute franchise, que le seul crime commis par la Syrie et par le Président Bachar Al-Assad c'est de s'être opposés à la guerre en Iraq, d'avoir refusé l'intervention de l'OTAN en Libye, d'avoir refusé de céder le Golan arabe syrien occupé par Israël et d'avoir soutenu le droit du peuple palestinien de retourner chez lui et de créer son État indépendant, avec pour capitale Al-Qods. Pour toutes ces raisons, le Président Bachar Al-Assad est accusé d'être un dictateur et d'exterminer son peuple, alors que, s'il s'était plié à la volonté des États-Unis et s'il avait exécuté leurs exigences, il aurait été considéré par les États-Unis et les États colonisateurs comme étant le Président le plus démocratique et le plus respectueux des droits de l'homme.

Nous invitons toutes les personnes présentes à la Conférence à condamner cette agression ignoble contre la Syrie et à demander la levée des sanctions qui nous sont imposées. Les sanctions imposées à l'encontre de centaines d'hommes d'affaires sont à l'origine de l'absence à la Conférence d'un représentant des partenaires sociaux, à savoir le président de la Fédération des chambres d'industrie.

Nous ne comprenons pas la position du Directeur général du BIT et de tous les bureaux de l'Organisation qui ont ignoré que des travailleurs de Syrie ont été blessés ou tués ou qui ont vu leurs maisons ou les entreprises dans lesquelles ils travaillaient détruites. Nous leur avons pourtant transmis une liste de tous les travailleurs qui ont été tués et des pertes qui ont touché les travailleurs, les

employeurs et les possessions de l'organisation syndicale. Nous signalons aussi que, pour la deuxième année consécutive, la mission chargée par le Directeur général d'évaluer la situation des travailleurs dans les territoires palestiniens occupés et le Golan syrien et chargée de soumettre un rapport à la Conférence ne s'est pas rendue en Syrie et n'a pas pris contact avec les partenaires sociaux, mais s'est contentée de puiser les informations à des sources qui ne représentent pas les employeurs véritables et les travailleurs. Nous nous posons la question de savoir si les travailleurs et les employeurs de Syrie ne méritent pas une prise de position en leur faveur, ne serait-ce que par la parole. Nous affirmons aussi que les destructions qui touchent mon pays du fait de la concurrence engagée entre les pays colonisateurs pour envoyer les armes et les combattants ont porté préjudice à l'ensemble des citoyens syriens.

Nous invitons tous les participants à la Conférence à prendre position contre les faiseurs de guerres et les marchands d'armes et à leur dire d'arrêter d'envoyer des armes et des combattants en Syrie.

Je vous remercie et souhaite plein succès à la Conférence.

Original portugais: M. FEIJÓ (représentant, Union mondiale des professions libérales)

Nous adressons nos salutations au Président de la Conférence et le félicitons pour son élection. Nous félicitons également le nouveau Directeur général du Bureau international du Travail, M. Guy Ryder.

Le progrès technologique, le remplacement des hommes par des machines, les grands conglomerats industriels qui fabriquent un même produit avec des travailleurs de différents pays, les nouvelles formes de communication, les crises économiques, les réseaux sociaux, les flux migratoires croissants, enfin ce que l'on appelle la mondialisation, sont à l'origine des mutations rapides que connaissent les marchés du travail et qui nous obligent à chercher de nouvelles solutions.

Tout au long de ses 93 années d'existence, l'OIT a toujours été et continuera à être un lieu de débat entre le capital et le travail, le lieu idéal pour réfléchir aux normes internationales du travail que tous les pays Membres doivent transcrire dans leur droit du travail.

En dépit du travail accompli par l'OIT, le monde reste confronté au travail forcé, à l'exploitation de la main-d'œuvre infantile, au non-respect des normes de sécurité, aux écarts de salaire entre hommes et femmes, aux atteintes à l'environnement et à certaines autres violations qui ne contribuent pas à l'avènement du travail décent, qui est notre objectif ultime.

Même lorsque nous trouvons une solution pour lutter contre une forme de travail que l'on pourrait qualifier de «non décent», nous devons faire attention de ne pas créer un autre problème social en voulant appliquer de nouvelles règles. Je pense en particulier au travail domestique, largement utilisé dans bon nombre de pays de la planète et qui a récemment fait l'objet d'une convention au sein de cette Organisation.

Par ailleurs, le développement social, culturel et économique de certains peuples ne va pas toujours de pair avec le respect des normes et ne contribue pas toujours au maintien du travail décent et à la lutte contre le travail des enfants et des femmes.

Le système tripartite de représentation en vigueur au sein de l'OIT n'a pas toujours été en mesure de répondre aux problèmes du monde du travail. Peut-être que le faible taux de syndicalisation des travailleurs, avec une moyenne mondiale qui ne dépasse pas 10 pour cent, et la représentation insuffisante des travailleurs des grands conglomerats industriels n'ont pas non plus favorisé la syndicalisation, et nous voyons ici qu'il est difficile d'approuver des normes si elles ne sont pas ensuite appliquées pleinement dans les pays.

Une fois les obstacles surmontés, une fois les règles appliquées, nous constatons qu'il subsiste un secteur informel constitué de petites et moyennes entreprises employant des travailleurs non qualifiés. Il existe des entrepreneurs individuels ou, comme dans notre cas, des professionnels qui ne s'estiment pas liés par la réglementation.

Il faut penser à l'avenir, mais l'avenir c'est déjà maintenant. Si notre chère OIT ne change pas et ne prend pas les décisions qui s'imposent, elle va laisser de côté un pan important du marché du travail.

Cette «table à trois pieds» sur laquelle repose la représentation tripartite et formelle de l'OIT est bancal. Il faut écouter les représentants des organisations non gouvernementales, dont l'importance ne cesse de grandir et qui représentent une autre face du monde du travail, comme par exemple l'Union mondiale des professions libérales.

Nous sommes des millions de professionnels libéraux à travers le monde, et ce dans tous les domaines de la connaissance humaine. Nous fournissons des services dans tous les pays où nous contribuons au développement social, technique, scientifique et juridique. Nous sommes en quelque sorte le quatrième pied de la table et nous sommes disposés à collaborer avec l'OIT à l'amélioration des relations de travail en vue de parvenir à une société plus juste, plus éthique et plus développée.

Original arabe: M. HAMAD (travailleur, Iraq)

Je suis très honoré de vous transmettre les salutations de la classe ouvrière d'Iraq et de sa direction syndicale légitime. Je souhaite plein succès à cette Conférence et espère que celle-ci débouchera sur des décisions objectives qui assurent la dimension sociale du développement.

Nous exprimons toute notre estime pour les efforts déployés par le Conseil d'administration et les personnes compétentes du BIT dans le choix de sujets qui revêtent une importance primordiale, tels que le dialogue social, la protection sociale dans le nouveau contexte démographique, les compétences et la création d'emplois en vue du développement durable. Ces sujets constituent des lignes directrices pour affronter la crise financière et économique dont les effets continuent à se faire durement sentir, notamment dans les pays les moins développés. Nous connaissons une situation difficile du fait de la progression de la pauvreté. J'aimerais mentionner à ce propos les souffrances endurées par les travailleurs migrants qui luttent pour vivre et rêvent d'une vie décente mais qui voient ce rêve modeste s'évanouir du fait de la lourdeur des mesures auxquelles ils sont confrontés.

Il est indéniable que, depuis 2003, l'Iraq a réalisé une avancée importante dans sa marche vers l'indépendance nationale, l'édification d'une expérience démocratique pluraliste nouvelle, la modernisation de son économie et l'établissement d'un environnement législatif et technique favorable à

l'investissement. Cependant celui-ci est contrarié par le terrorisme qui représente une menace pour l'humanité tout entière, et qui prend pour cibles les travailleurs dans les endroits où ils se rassemblent et sur leurs lieux de travail.

Permettez-moi de vous exposer rapidement la situation de l'organisation syndicale en Iraq. L'action syndicale a été confrontée aux cours des dernières décennies à plusieurs défis avec, en premier, la domination d'un gouvernement dictatorial qui intervenait dans les affaires et les structures syndicales. La situation ne s'est pas améliorée après 2003 après l'entrée des forces d'occupation; bien au contraire, la situation politique, économique et sociale s'est détériorée. Les mauvaises conditions de sécurité ont perturbé la vie en général et ont été à l'origine de l'augmentation du nombre de jeunes chômeurs, hommes et femmes, les possibilités d'emplois décents étant devenus inexistantes. Ces circonstances ont eu des effets négatifs sur le mouvement syndical, tant au niveau de ses objectifs que de ses stratégies de travail. L'interruption des activités des entreprises économiques et de production, aussi bien dans le secteur public que privé, a entraîné la diminution de la capacité de création d'emplois. La direction nationale du mouvement ouvrier en Iraq, toutes tendances confondues, a réussi à Damas, en 2005, à la suite d'efforts considérables, grâce à une volonté nationale et sous l'égide de la Confédération internationale des syndicats des travailleurs arabes, à unifier les organisations de travailleurs. La porte est restée ouverte à tous ceux qui voulaient se joindre à cette unification en vue de coordonner les efforts et d'offrir les meilleurs services à la classe ouvrière. Il ne reste plus qu'un seul objectif à réaliser pour cette étape: l'organisation d'élections pour désigner une direction élue qui représente la volonté libre de l'organisation syndicale. Nous avons connu des difficultés à ce propos, mais nous avons insisté pour réaliser cet objectif noble, avec l'aide des partenaires sociaux fidèles et de ceux qui croient à la pertinence de notre revendication. C'est en 2012 que cela s'est concrétisé. En effet, les élections ont commencé au début du mois de juin de cette année et ont débouché le 24 juillet sur la convocation du comité général et l'élection du bureau exécutif de la fédération, sous la supervision du Conseil supérieur de la magistrature et le contrôle des commissions parlementaires concernées, des organisations de la société civile et des médias, conformément à la législation nationale en vigueur.

Notre organisation syndicale compte aujourd'hui 84 branches syndicales, six syndicats généraux et 14 fédérations locales et couvre plus de 1 612 comités syndicaux dans les secteurs privé, mixte et coopératif. Notre fédération générale croit à la pluralité syndicale dans le cadre de la nouvelle Constitution iraquienne et de la loi qui réalise l'intérêt de la classe ouvrière. Elle tient bon face aux tentatives de désintégration menées au profit des intérêts individuels et sectoriels.

Le mouvement syndical dans notre pays a toujours été actif et persévérant et a toujours participé aux différents aspects de notre vie nationale. Il a constamment joué un rôle dans le combat mené pour accorder des droits légitimes à notre peuple et à notre classe ouvrière. Il a longtemps lutté pour faire promulguer une série de lois régissant les rapports entre les partenaires tripartites et pour assurer une vie digne aux travailleurs.

Notre organisation syndicale protège les droits des travailleuses et veille à assurer des conditions égales en matière d'emploi ainsi que l'égalité de rémunération, et s'oppose à toute forme d'exploitation, d'arbitraire et de discrimination contre les travailleuses et combat fermement le travail des enfants. Elle œuvre résolument en vue de la promulgation d'une législation interdisant de telles pratiques. Notre organisation syndicale participe aussi à l'élaboration de la législation relative au travail et aux travailleurs, en se conformant aux normes internationales et arabes du travail.

La confédération travaille fermement à inclure les travailleurs du secteur public dans l'organisation syndicale et à les intégrer au sein de la grande famille des travailleurs. Notre organisation syndicale cherche à développer les bases juridiques du dialogue social avec les autres partenaires tripartites afin d'instaurer un dialogue constructif qui sert les intérêts des travailleurs et de la production ainsi que le processus du progrès dans le pays. La confédération procède aussi à l'examen de la modification du Code du travail, de la loi sur la sécurité sociale et de la loi sur l'organisation syndicale, promulgués depuis longtemps. Notre objectif avec nos partenaires et avec les commissions législatives compétentes est de faire promulguer des lois modernes qui accordent de nouveaux droits à la classe ouvrière. Dans le cadre du dialogue permanent engagé avec les autres parties, à savoir le gouvernement et la Fédération iraquienne des industries, nous avons réussi à relever à 200 dollars environ le salaire minimum, et ce pour améliorer le niveau de vie des travailleurs non qualifiés.

Notre confédération générale, qui est le représentant légitime des travailleurs en Iraq et qui mène ses activités au niveau des travailleurs et aux niveaux syndical et national, soutient fermement les syndicats de travailleurs de la région du Kurdistan qui ont obtenu des réalisations importantes dans leur combat, en collaboration avec le gouvernement et le Parlement du Kurdistan. Leurs réussites devront encourager les travailleurs irakiens à poursuivre leur action pour faire progresser leur cause.

Enfin, je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le ministère du Travail et des Affaires sociales d'avoir fourni les bases nécessaires à la représentation tripartite qui joue un rôle très important dans le rapprochement des points de vue et l'adoption de politiques efficaces pour promouvoir les principes et les droits fondamentaux au travail et assurer la modernisation de la législation du travail.

M. CELI VEGAS (*représentant, Centre d'échanges et coopération pour l'Amérique latine*)

Au nom du Centre d'échanges et coopération pour l'Amérique latine, le CECAL, organisation non gouvernementale basée à Genève, je vous présente mes meilleures salutations et je félicite le Président de cette assemblée pour son élection.

Le rapport intitulé *L'emploi et la protection sociale face à la nouvelle donne démographique*, évoque la mise en œuvre des politiques sociales liées au vieillissement de la population.

La population mondiale passera de 6,9 à 9,3 milliards d'ici à 2050. Son vieillissement suivra la même tendance. En 2030, il y aura davantage de personnes âgées de plus de 60 ans que d'enfants de moins de 10 ans et les trois quarts des personnes âgées vivront dans des pays en développement.

Deux facteurs entraînent ces phénomènes: premièrement, la baisse du taux de fécondité, qui était de 2,5 enfants par femme en 2005-2010 et qui devrait tomber à 2,2 en 2045-2050; deuxièmement, l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance dans toutes les régions du monde en raison de l'amélioration des niveaux de vie et notamment l'accès aux services de santé.

Le rapport du Directeur général évoque des mesures protectrices des personnes âgées. Mais qui sont ces personnes?

Il n'existe pas de définition des Nations Unies pour le terme «âgé» ni de définition de l'OIT pour celui de «travailleur âgé». Les Nations Unies désignent uniquement à des fins de comparaison démographique les personnes de 60 ans et plus comme «personnes âgées». Cette classification a aussi été utilisée dans le Plan d'action international sur le vieillissement de Madrid en 2012.

La recommandation (n° 162) sur les travailleurs âgés, 1980, les définit comme «tous les travailleurs qui, parce qu'ils avancent en âge, sont susceptibles de rencontrer des difficultés en matière d'emploi et de profession».

Comment protéger les personnes âgées dans les politiques des Etats?

Tout d'abord, en garantissant leurs revenus et leur taux d'activité. Il existe incontestablement une corrélation entre le taux d'activité des hommes et des femmes de plus de 65 ans et les dépenses publiques consacrées à la protection sociale.

Ensuite, en encadrant le travail partiel. L'emploi à temps partiel s'est développé parmi les travailleurs âgés. Ces emplois sont souvent de type occasionnel, sans congés payés annuels ni congés maladie, et avec une sécurité de l'emploi réduite. Ils sont aussi en règle générale moins bien rémunérés que les emplois permanents. Or le développement des formats atypiques d'emploi a nettement réduit l'impact de la réglementation du travail, créant des écarts salariaux et un terrain propice aux pratiques d'exploitation.

En troisième lieu, en les protégeant contre la pauvreté et l'économie informelle. Lorsqu'une personne avance en âge, les revenus de son travail représentent une proportion toujours plus faible de son revenu total.

En quatrième lieu, en maîtrisant l'accroissement des migrations. Dans de nombreux pays, elles sont un facteur d'influence importante sur la composition de la main-d'œuvre.

En cinquième lieu, en adoptant des mesures pendant les crises économiques. Les travailleurs les plus durement touchés sont les plus jeunes et les plus âgés. Bien souvent, ils sont les premiers à perdre leur emploi et les derniers à réintégrer le marché du travail. Ceux qui parviennent à conserver leur emploi sont souvent contraints d'accepter des contrats plus précaires et des conditions de travail plus dures.

Qu'en est-il de la population âgée en Amérique latine?

Les revenus du travail des jeunes adultes représentent en moyenne 90 pour cent de leur revenu total, tandis que, pour les personnes de plus de 60 ans, ce pourcentage tombe à 44 pour cent.

En Amérique latine, moins de 40 pour cent des adultes âgés perçoivent une retraite. Pour remédier au problème de la couverture insuffisante, certains pays mettent en place des pensions sociales ou de subsistance qui sont des systèmes non contributifs.

Il convient aussi de signaler que le vieillissement de la population a des conséquences sur l'économie globalisée actuelle.

Cette évolution démographique risque d'engendrer des pénuries de main-d'œuvre. Les pays industrialisés sont les plus préoccupés à cet égard: l'Europe pourrait connaître de fortes pénuries de main-d'œuvre après 2018.

Le vieillissement a en outre une incidence sur les investissements dans l'éducation car elle modifie les choix individuels.

La tendance générale a été d'intégrer dans les législations nationales un large éventail de motifs de

discrimination interdits, parmi lesquels on trouve l'âge réel ou supposé.

Le dialogue social a un rôle essentiel à jouer dans la gestion du changement démographique et le combat contre la discrimination fondée sur l'âge. Les ONG reconnues par le système des Nations Unies occupent un rôle prépondérant pour catalyser les revendications des populations marginalisées, en l'occurrence, des personnes âgées.

(La séance est levée à 18 h 25.)

Dixième séance

Lundi 17 juin 2013, 10 heures

Présidence de M. Katamine

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original espagnol: M. MORANTES (travailleur, Colombie)

Au nom des travailleurs colombiens, je tiens à vous féliciter de votre élection et je salue également le Directeur général, M. Guy Ryder, pour son rapport. Nous constatons avec satisfaction combien il dirige brillamment les travaux de cette organisation, qui représente une source d'espoir pour les travailleurs et les travailleuses du monde.

Nous tenons à dire combien nous sommes satisfaits des propositions si amples et innovantes qui ont été avancées et qui en appellent la société toute entière à s'engager pour relever les défis et les crises auxquels le monde est confronté.

L'examen de questions aussi importantes que le changement démographique, l'environnement durable, la pauvreté et la prospérité dans leur nouvelle configuration, le creusement des inégalités, le progrès technologique, l'évolution de la production et de l'emploi, l'examen et l'établissement d'un lien entre, d'une part, la compétitivité et la productivité et, d'autre part, les droits fondamentaux au travail et la justice sociale, tout ceci nous permet de penser que, à l'approche du centenaire de l'OIT, les différents acteurs du monde du travail ont convergé vers le consensus, qui leur permet d'agir de façon responsable et de relever les défis.

Il y a lieu de souligner l'importance que revêt la promotion de la négociation collective, qui est une composante indispensable du dialogue social et qui renforce la légitimité et la solidité du tripartisme. Je dois dire que la situation actuelle de la Colombie est extrêmement préoccupante à cet égard. En effet, d'après les dernières statistiques, 1 pour cent seulement des travailleurs sont protégés par une convention collective. Ceci est la conséquence de ce que l'on a appelé les «pactes collectifs» et les contre-revendications, à savoir des méthodes visant à écorner ce droit fondamental. Je dois tout de même préciser qu'il existe quelques exceptions tout à fait honorables, mais peu nombreuses, d'entreprises qui respectent dûment ces droits.

En ce qui concerne la liberté syndicale, la situation est alarmante et, sur ce front, l'Etat colombien a encore beaucoup à faire et bien peu de progrès à annoncer. C'est pourquoi il a fait l'objet de nombreuses observations et recommandations de la part des organes de contrôle de l'OIT qui, à ce jour, n'ont pas été mises en œuvre.

Le ministère du Travail a annoncé que plus de 800 syndicats ont été créés l'an dernier. Nous tenons à préciser qu'il s'agit en grande partie de faux syndicats. En effet, face à la pression exercée par le mouvement syndical, avec le concours de l'OIT, sur les coopératives de travail associé (CTA), le gouvernement national a introduit des mesures de contrôle par le biais d'une loi mais, pour contourner cette loi, ces fausses structures ont opéré une étrange reconversion en syndicats. Ils s'enregistrent auprès du ministère du Travail et ils signent avec les entreprises des contrats de prestation de main-d'œuvre en sous-traitance, aggravant ainsi l'exploitation des travailleurs et dénaturant le syndicalisme, exactement comme auparavant ils avaient dénaturé le coopératisme. Nous constatons aussi que d'autres dénominations sociales prolifèrent, telles que les sociétés anonymes simplifiées (SAS).

Pour ce qui est de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, il faut noter que la création d'un syndicat légitime ou l'affiliation à un syndicat existant s'avère très difficile, voire impossible. Cet obstacle relève de la pression psychologique, des menaces, des brimades et, dernièrement, des procédures pénales dont ont fait l'objet les dirigeants syndicaux désireux de contribuer à la cause syndicale. Ce tableau est en net contraste avec la facilité qui permet la création de fausses organisations, qui ne butent pas sur ces obstacles ni sur ce qui en découle.

S'il est vrai que le nombre de syndicalistes morts a diminué, il n'en demeure pas moins que la violence se poursuit: en 2012, 20 syndicalistes ont été assassinés et 431 ont été menacés; à ce chiffre s'ajoutent sept attentats et cinq disparitions forcées. En 2013, plus de 77 cas de violations ont été dénoncés, dont quatre assassinats, quatre attentats, la destruction d'un siège syndical et de nombreuses menaces, dont celles adressées au cours des derniers jours à des centrales ouvrières. De même, il faut bien relever que l'impunité des crimes commis contre les syndicalistes se situe autour de 97,57 pour cent, ce chiffre étant de 100 pour cent dans le cas des auteurs intellectuels.

Le gouvernement national, le 4 septembre 2012, a engagé des pourparlers de paix avec les FARC. Le mouvement syndical a salué ce processus et a demandé que, dans toute la mesure possible, l'ELN (Armée de libération nationale) soit également impliquée dans ce dialogue ainsi que d'autres partis qui s'y intéressent en vue de mettre fin au conflit armé et d'engager le processus de paix auquel aspire le peuple colombien.

Il convient également de mentionner la promulgation de la loi sur les droits des victimes, qui fait son chemin malgré quelques difficultés compréhensibles. Il faut noter que, lors de l'élaboration de cette loi, la question de la réparation à accorder au mouvement syndical dans son ensemble ainsi que la participation des centrales ouvrières et leurs organisations affiliées ont été abordées. Ladite loi porte également sur l'important sujet de la restitution des terres et prévoit des mesures en vue de restituer la terre à ceux qui en ont été privés par la violence.

Le processus de négociation collective dans le secteur public – convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, et la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981 – est dans sa phase finale. En dépit de l'accord obtenu au niveau national, de nombreuses difficultés subsistent aux niveaux territorial et sectoriel. En effet, le décret n° 1092 de 2012, pour lequel une concertation avait été lancée, a été promulgué unilatéralement par le gouvernement et contient une série de restrictions qui ne sont guère propices à la concertation, bien au contraire, puisque ces restrictions découragent la concertation et, faute d'accord entre les parties, aucune solution n'est préconisée pour définir la marche à suivre.

Les propositions avancées par le Directeur général en vue du centenaire de l'OIT revêtent toutes une grande importance pour nous.

Nous saluons tout particulièrement l'initiative visant à reléguer la pauvreté au passé, celle en faveur de l'environnement qui vise à réduire les émissions de carbone et la pollution, mais également l'interdiction de substances nuisibles pour la santé de l'homme, telles que l'amiante. Nous saluons aussi la participation à la présente Conférence des travailleurs et travailleuses du secteur du recyclage, qui réalisent un travail extraordinaire dans l'intérêt de la société tout entière.

Original arabe: M. MATTAR (employeur, Emirats arabes unis)

J'ai le plaisir tout d'abord de féliciter le Président pour son élection à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail, ainsi que les Vice-présidents. Nous apprécions la sagesse avec laquelle ils conduisent les délibérations.

Nous avons lu avec satisfaction le premier rapport du Directeur général du Bureau international du Travail, que nous remercions pour la vision pratique et méthodique qui caractérise son rapport, notamment en ce qui concerne les questions institutionnelles. En tant qu'employeurs, nous saluons cette initiative qui vise à mener à bien la réforme des structures de l'Organisation à des fins, entre autres, de bonne gouvernance et de représentation équilibrée des trois partenaires sociaux, et pour réaliser leurs intérêts communs, sur la base du consensus de l'action conjointe.

En tant qu'employeurs des Emirats arabes unis, nous accordons une grande importance dans le rapport à la question de la création d'emplois, d'autant plus que nous contribuons beaucoup à leur création dans le pays. Elle s'inscrit dans le contexte de structures économiques et commerciales développées qui constituent une assise solide pour mener à bien des projets et attirer de la main-d'œuvre, dans le cadre d'une législation et de mécanismes qui garantissent les droits de tous les travailleurs et qui stimulent la production dans tous les secteurs, notamment les transports, l'énergie, l'eau, les soins de santé, le

logement et les centres de technologie de l'information.

Nous souhaitons réaffirmer ici notre engagement à nous acquitter de notre responsabilité d'assurer des possibilités d'emplois décents, en partenariat avec le gouvernement, en prenant des initiatives et en saisissant toutes les occasions. Aux Emirats, nous comptons beaucoup sur l'organisation de l'Expo 2020 dans notre pays, et les travaux préparatoires pour cet événement créeront des milliers d'emplois.

Nous œuvrons également au niveau régional en faveur de programmes de développement avec les six pays du Conseil de coopération du Golfe. C'est un pas important vers la construction d'une région dynamique, dont le but est de relever les défis de la société, de parvenir à un développement véritable et de créer ainsi de nombreuses possibilités d'emploi, de contribuer à l'échange de données d'expérience, de créer des emplois et de tirer parti des ressources des pays du Golfe. Cela facilitera globalement les initiatives de développement et réduira les taux de chômage aux niveaux local, régional et international.

Nous déplorons profondément les souffrances des travailleurs et des employeurs de Palestine dont les droits sont systématiquement enfreints et qui se heurtent à des obstacles dans leur vie quotidienne, dans leur travail ou dans leur recherche d'un travail décent. Dans ce contexte, je citerai l'annexe au rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés: «... les restrictions découlant de la poursuite de l'occupation et de l'expansion des colonies entravent de fait l'économie palestinienne, en particulier son secteur privé, l'empêchant de progresser».

Nous appelons à une solution juste et pacifique qui garantisse le droit des employeurs et travailleurs de Palestine à vivre dans un cadre économique et social adéquat et à avoir un niveau de vie décent.

En conclusion, nous réaffirmons notre appui aux nouvelles orientations qui nous ont été présentées. Nous invitons toutes les parties à œuvrer à leur application progressive, tout en tenant compte des exigences et des besoins des parties.

M. AWASSI (travailleur, Gabon)

La délégation des travailleurs du Gabon, par ma voix, se sent honorée de prendre la parole devant cette auguste assemblée pour donner notre lecture du premier rapport présenté par le Directeur général.

Nous tenons également à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la présente session de la Conférence internationale du Travail, et nous sommes certains du succès de ces travaux sous votre autorité.

A l'endroit du Directeur général du Bureau international du Travail, notre camarade Guy Ryder, nous exprimons les mêmes vœux pour sa brillante élection de l'année dernière. Notre joie est d'autant plus grande qu'il est issu de la grande famille syndicale. Nous lui souhaitons donc plein succès dans sa lourde mission.

S'agissant du rapport du Directeur général, celui-ci résume bien les grandes préoccupations actuelles des travailleurs du monde entier dans le domaine du travail décent avec notamment la problématique de l'emploi des jeunes, la protection et la justice sociales, la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

La question environnementale n'est pas en reste puisqu'il s'agit de mettre en œuvre une stratégie mondiale de gestion durable de nos ressources et de nos écosystèmes.

Notre pays, le Gabon, ressent comme bien d'autres les effets néfastes de la crise financière et économique mondiale. Le thème de cette année qui porte sur la construction de l'avenir avec le travail décent nous interpelle à plus d'un titre.

C'est pourquoi, dès 2009, sous l'impulsion de M. Ali Bongo Ondimba, Président de la République, chef de l'Etat, le Gabon s'est engagé dans un vaste programme de réformes et de développement appelé «Plan stratégique gabonais émergent» qui repose sur trois piliers qui sont: «le Gabon vert, le Gabon industriel et le Gabon des services», consignés dans le programme de société intitulé «L'avenir en confiance».

Cet ambitieux programme invite les populations du Gabon à hisser ce dernier au panthéon des pays dits émergents à l'horizon 2025. Depuis plus de trois ans, le gouvernement travaille pour traduire en acte ce plan stratégique.

Ceci est visible dans les domaines de la santé, avec la construction de centres hospitaliers et de centres de santé ultramodernes; de la protection sociale, avec la mise en place de la Caisse nationale d'assurance maladie et de sociale, qui s'étend désormais aux travailleurs du secteur privé; dans le domaine de l'éducation, avec l'adoption de la nouvelle loi portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche en République gabonaise; dans le domaine agricole, avec le développement des plantations agroalimentaires et agro-industrielles; dans l'industrie du bois, avec la transformation locale des grumes; dans l'énergie, avec la construction de barrages hydroélectriques visant à accroître la production énergétique du pays afin de répondre à la demande sociale.

De plus, dans le secteur public, le gouvernement a initié un programme de réformes administratives mettant en particulier l'accent sur la régularisation des situations administratives et financières des agents de l'Etat.

Bien que les indicateurs économiques soient favorables à notre pays, avec un taux de croissance qui se situerait autour de 5 pour cent en 2013, les travailleurs du Gabon ne bénéficient pas encore des fruits de cette croissance.

Le problème de la vie chère; le problème du chômage et de l'emploi des jeunes; l'insuffisance

d'offres de services de santé; les problèmes de logement; les problèmes liés à l'éducation scolaire et à l'enseignement supérieur; les problèmes d'eau; de transports; de sécurité alimentaire; les problèmes liés à la gestion de l'environnement et aux faibles revenus salariaux constituent sans nul doute les principaux maillons faibles du contexte gabonais.

Dans le domaine syndical, nous notons des intimidations à l'endroit des leaders syndicaux, des suspensions de salaires, des arrestations illégales et des détentions arbitraires, des traductions en conseil de discipline, des affectations disciplinaires et d'autres violences.

En outre, la Charte nationale du dialogue social entre le gouvernement et les partenaires sociaux, signée le 3 décembre 2011 en présence du chef de l'Etat, prévoyait la mise en place du Conseil national du dialogue social, mais celui-ci tarde à voir le jour.

Ceci dénote un manque de volonté politique de la part du gouvernement à créer un cadre et les conditions d'un dialogue social franc et permanent.

C'est donc sur la base de ce diagnostic que nous, travailleurs du Gabon, interpellons le Bureau international du Travail à nous soutenir davantage dans ce combat effréné que nous menons pour vulgariser, respecter et faire appliquer les normes internationales du travail face à des gouvernements et des employeurs, résolus à interférer dans le mouvement syndical.

Nous profitons de cette tribune pour inviter le gouvernement à mettre en place, dans les meilleurs délais, le Conseil national du dialogue social; à relancer les négociations et les conventions collectives; à créer un statut de leader et à en assurer la protection; ainsi qu'à accroître les pouvoirs et les missions des inspecteurs du travail pour mieux protéger l'emploi.

Le Gabon, notre pays, est conscient des crises qui secouent le monde du Nord au Sud et d'Est en Ouest. Malgré tout, sa population active nourrit l'espoir que l'avènement de nouvelles élites dans les Etats africains et du monde entier est un facteur qui permettra la promotion et l'instauration d'une réelle justice sociale en vue de davantage de considération des droits humains, dont l'OIT sera la cheville ouvrière.

Nous réitérons nos vives félicitations et nos vœux de succès des présentes assises.

(La séance est levée à 10 h 20.)

Onzième séance

Lundi 17 juin 2013, 12 h 50

Présidence de M. Katamine

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

*Original espagnol: M^{me} VELÁSQUEZ DE AVILÉS
(gouvernement, El Salvador)*

Notre délégation d'El Salvador félicite le Président de son élection.

Je tiens à dire que le rapport que nous avons lu réaffirme avec vigueur le rôle de premier plan de l'OIT dans le monde du travail, à la fois comme référence et comme organisme directeur regroupant les très nombreux pays qui en font partie. Ce document nous incite à la réflexion et attire notre attention sur le fait qu'il est important qu'existe une organisation capable de donner des directives et d'élaborer des réponses appropriées aux changements rapides que subit notre planète, comme la mondialisation, qui n'est rien d'autre que l'émergence d'un monde global dans lequel les institutions qui réglementent le marché du travail sont malheureusement confrontées au quotidien à des situations complexes, variées et difficiles dans le cadre des efforts qu'elles déploient pour faire de la nécessité du travail une occasion réelle de transformation et d'inclusion sociale pour tous. Dans ce contexte, on peut observer que la valeur fondamentale du travail pour le développement humain a été dénaturée au point de perdre de vue la perspective d'intégration et de développement de la personne, y compris ses moyens de subsistance, sa prospérité et sa dignité. La conception du travail qui sous-tend l'ensemble de ce rapport part du principe que le travail est la source essentielle des revenus d'une famille. Sans travail dûment rémunéré, il est impossible de jouir de tous les autres droits, tels que le droit à l'alimentation, à la santé et au logement. Impossible non plus de jouir des droits liés à la condition d'acteur politique ou des droits des travailleurs en tant que composante essentielle de la démocratie. Le travail est ainsi le critère qui permet de mesurer l'efficacité de toute politique économique; la politique économique qui génère du travail décent est celle qui crée des richesses et permet le bien-être.

Nous devons donc pousser la réflexion au-delà de la flexibilisation, de la déréglementation et de l'affaiblissement du droit du travail. Il faut revaloriser le travail dans les politiques économiques, non plus simplement en tant que facteur de production mais en tant que composante du développement humain.

Depuis sa création, l'OIT coordonne les efforts des Etats, des classes laborieuses et des chefs d'entreprises pour essayer d'améliorer les conditions de travail, conformément à sa Constitution, car elles sont sources d'injustice, de misère et de privation pour un grand nombre d'êtres humains.

En 1999, l'OIT a introduit la notion de travail décent, concept dont l'élaboration se poursuit, qui a bien entendu un fort contenu éthique basé en priorité sur le respect des droits de l'homme et qui devrait faire la preuve de son efficacité au fil du temps. Cependant, son grand mérite est d'avoir permis de dégager aujourd'hui un consensus international sur des normes minimales de protection en deçà desquelles le travail devient exploitation. L'OIT a ainsi apporté une contribution précieuse dans le contexte de la mondialisation, et le travail décent devient en outre un élément nouveau et central des mesures de développement économique et social et un facteur additionnel qui favorise la bonne entente et jette les bases de la stabilité et de la bonne gouvernance.

Ce rapport contient une référence obligatoire et nécessaire aux problèmes économiques et sociaux mondiaux, dont les conséquences ont des répercussions inévitables sur le monde du travail et auxquels les acteurs tripartites doivent trouver en temps voulu des réponses, cohérentes et systématiques. L'OIT, quant à elle, devra renforcer le dialogue et consolider des alliances bilatérales avec le système multilatéral dans son ensemble, en réaffirmant son rôle et sa qualité de chef de file dans le monde du travail.

Un des sujets dont il faudra s'occuper est, par exemple, le chômage des jeunes, qui n'a rien de nouveau mais dont la hausse brutale a alarmé le monde et qui est lié à la crise mondiale de l'emploi. Outre la pauvreté et l'injustice, la manière dont nos sociétés abordent les problèmes sociaux a elle aussi eu des conséquences. Par exemple, il y a dans le monde des millions d'enfants âgés de 5 à 12 ans qui devraient jouer et aller à l'école mais qui au contraire travaillent et qui, lorsqu'ils arrivent à un âge où il est normal de travailler, sont privés de la possibilité de trouver un emploi. Ces problèmes ne pourront donc pas être résolus s'ils ne sont pas traités dans une perspective de justice sociale. La lutte contre le travail des enfants, qui est une préoccupation permanente de l'OIT, nous permettra d'assurer aux jeunes une bonne transition de l'école à un travail décent. En conséquence, il nous faut sans tarder provoquer une prise de conscience et obtenir des engagements au niveau mondial pour susciter des actions concrètes.

Je voudrais évoquer brièvement la question de l'évolution démographique, c'est-à-dire le vieillissement de la population et son incidence sur le monde du travail dans le contexte de pauvreté et d'exclusion sociale qui caractérise bon nombre de nos sociétés. Je rappelle que divers facteurs entrent en jeu, tels que le marché, la façon de nouer le dialogue, la cohésion sociale ainsi que, bien entendu, le rôle de réglementation des marchés assumé par les pouvoirs publics. Il faut abandonner l'idée arbitraire que les marchés se réglementent eux-mêmes. Les États ont, au contraire, la responsabilité essentielle d'assurer que l'économie fonctionne dans l'intérêt de la majorité. Il faut donc un équilibre, des règles claires, des politiques bien définies, un dialogue social permanent, des investissements sociaux dans l'éducation, du travail décent, des systèmes de protection sociale et de santé; il faut bien sûr aussi tenir compte de la question de l'égalité entre hommes et femmes, étant donné que ces dernières ont une espérance de vie plus longue que les hommes. En ce qui concerne ce dernier point, nous devrions d'ores et déjà intensifier la recherche de nouvelles formes de conciliation, par le biais d'une responsabilité sociale conjointe, pour combattre, par exemple, la double journée de la femme au travail et au foyer.

En ce qui concerne les questions normatives, nous sommes bien conscients du fait que l'Organisation vit actuellement une période cruciale, car elle doit s'adapter à l'évolution des impératifs et des réalités du monde du travail. A cet égard, l'OIT ne peut être privée de sa colonne vertébrale, son système normatif, même si nous nous rendons compte, comme l'indique le rapport, que ce système doit être restructuré sur la base d'une vision non pas individualiste mais axée sur l'intérêt collectif, qui permette de rétablir un système de normes impartial, solide, pertinent et cohérent. Sachez, Monsieur le Directeur général, que nous soutiendrons les efforts que vous déploierez en ce sens.

Dans sa conclusion, ce rapport intéressant et instructif indique que l'OIT doit hiérarchiser ses tâches conformément à son mandat et à sa position de chef de file. Elle doit poursuivre un processus de restructuration interne et sociale, que l'on parle de pactes, de conventions ou d'accords, par lequel les forces tripartites, sans pour autant que leurs intérêts, leurs aspirations et leurs responsabilités soient remis en question, puissent redéfinir leurs attitudes et leurs comportements sur la base d'une vision commune de l'avenir qui soit axée sur le plein emploi, le travail décent, la dignité et le respect de l'être humain ainsi que sur la mise en œuvre des conventions sur les droits fondamentaux et sur les importants objectifs de la justice sociale.

Original español: M. BOBIC (employeur, Chili)

Au nom de la Confédération de la production et du commerce du Chili, je salue le nouveau Directeur général du BIT, M. Guy Ryder, en lui souhaitant de nombreux succès à la tête de cette organisation internationale d'importance, maison du tripartisme et du dialogue social.

Pour nous, il est particulièrement pertinent de relever l'accent mis par le Directeur général dans son premier rapport sur l'importance, pour l'OIT, de se préparer à répondre aux besoins de ses mandants, compte tenu des nouvelles forces qui transforment la réalité du monde du travail.

Dans les entreprises, nous connaissons l'importance de l'adaptation au changement afin

d'assurer la pérennité et la compétitivité. Les entreprises de premier plan savent qu'elles développent aujourd'hui leurs activités dans un environnement beaucoup plus exigeant que par le passé. Dans ce contexte, les bonnes relations avec les travailleurs et avec les communautés dans lesquelles se trouvent les projets et/ou établissements sont des facteurs essentiels au succès.

Le Chili est un pays doté d'une démocratie solide, dans lequel le respect des institutions, la liberté et l'Etat de droit créent un environnement attractif pour les investissements étrangers et favorable à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois.

Associés à une gestion budgétaire appropriée, ces éléments ont permis à notre économie et à notre marché du travail de surmonter les récentes crises internationales, comme en attestent les baisses continues du taux de chômage, la croissance de l'économie et l'inflation modérée.

Cependant, dans notre pays, la croissance soulève un défi sous-jacent: faire en sorte que, chaque jour, de plus en plus de personnes bénéficient des fruits de la croissance. La société civile le demande, les gouvernements et les partenaires sociaux organisés l'exigent. A cet égard, j'aimerais souligner les efforts importants déployés, ces deux dernières années et pendant l'année en cours, par les employeurs et les travailleurs de mon pays, représentés par la Confédération de la production et du commerce et par la Centrale unitaire des travailleurs.

Au moment où notre pays connaissait des mobilisations importantes d'étudiants réclamant une amélioration du système d'éducation, les employeurs et les travailleurs ont estimé qu'il était important d'envoyer un signal fort aux citoyens et de leur montrer combien le dialogue social pouvait être un outil efficace pour instaurer la confiance, surmonter les différends et réaliser des progrès qui donnent naissance à des accords.

Ces efforts, qui portaient du principe de n'exclure aucun aspect du monde du travail, nous ont permis de tenir pendant plusieurs mois des discussions ouvertes sur des questions qui faisaient traditionnellement partie des questions les plus complexes.

Ainsi, le 31 janvier 2012, ces deux organisations syndicales ont signé une déclaration d'intention en huit points, qui présente la façon dont les partenaires sociaux pensent qu'il faut traiter les questions soulevant des différends ou des divergences de vues.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre travail en vue de développer les aspects convenus dans le programme national, mais aussi pour continuer à créer des espaces nous permettant d'avancer ensemble vers un pays dans lequel règne une plus grande cohésion et une meilleure compréhension des différentes tailles et formes d'entreprises et de la réalité de chaque travailleur.

Par ailleurs, la révision complète des indicateurs de l'emploi dans notre pays nous indique que, même si le chômage est bas, il existe encore une importante marge de manœuvre pour augmenter le taux d'activité, en particulier des jeunes et des femmes. Le taux de chômage des jeunes demeure plus de trois fois supérieur au taux enregistré dans le reste de l'économie. Quant aux femmes, leur taux d'activité a augmenté de façon régulière, mais il est encore bien en deçà de celui des hommes, et des inégalités salariales perdurent.

A cet égard, nous pensons qu'il est nécessaire que la législation permette de créer davantage de possi-

bilités d'emploi en adéquation avec les différentes disponibilités et responsabilités. De nombreuses entreprises pourraient ainsi adapter une part importante de leurs activités à une offre de main-d'œuvre plus large, et améliorer leur productivité en accédant à de précieux talents et capacités.

Cependant, pour que le taux d'activité des femmes au Chili soit satisfaisant, il est essentiel de modifier les lois qui régissent les crèches, en mettant en place un financement qui, sans augmenter les frais de recrutement, donne à chaque travailleuse le droit de bénéficier d'une prise en charge pour ses enfants de moins de 2 ans.

Enfin, nous aimerions relever les progrès récents réalisés par notre pays en matière de diminution des accidents du travail. C'est un élément important pour la société dans son ensemble, et qui montre de façon efficace qu'au sein des entreprises, pour l'essentiel, les points d'entente entre travailleurs et employeurs seront toujours supérieurs à leurs différends.

Original anglais: M. BATERIKI (ministre du Travail et du Développement des ressources humaines, Kiribati)

Je joins ma voix à celle des précédents orateurs pour féliciter le Président de son élection à la présidence de cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

Permettez-moi d'évoquer rapidement les progrès que le Kiribati a réalisés dans la mise en œuvre du programme national de promotion du travail décent, que nous poursuivons avec l'assistance technique du BIT. Le Kiribati est devenu Membre de l'OIT en 2000 et, depuis, a ratifié les conventions les plus importantes de l'Organisation. En 2011, nous avons ratifié la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006), qui assure la protection sociale des marins employés sur les navires du Service de la marine marchande du Pacifique-Sud. Ce secteur constitue depuis plus de quarante ans un énorme gisement d'emplois pour notre population, et j'ai donc à cœur de remercier l'ensemble des acteurs qui ont coopéré avec le Kiribati dans ce domaine de première importance.

La ratification de la convention du travail maritime témoigne de la volonté du Kiribati de mettre pleinement en œuvre l'Agenda du travail décent de l'OIT. Pour permettre à notre pays de s'acquitter des obligations qui incombent au titre de cette convention ratifiée, nous avons mis sur pied un comité directeur, instance tripartite qui a pour mission de débattre avec les partenaires sociaux de toutes les questions relatives au travail et d'ouvrir progressivement la voie aux réformes du droit du travail nécessaires pour nous mettre en conformité avec les dispositions de la convention. Mon gouvernement prépare actuellement la mise en œuvre de la convention du travail maritime, qui entrera en vigueur en août de cette année. Des réformes de la législation sur le travail et les transports maritimes sont également prévues en vue de donner effet aux dispositions pertinentes.

L'industrie de la pêche est également un secteur vital pour notre pays, qui offre de nombreux emplois aux jeunes, souvent employés à bord des bateaux de pêche japonais et coréens. Je saisis cette occasion pour remercier ces deux pays pour leur importante coopération dans ce domaine.

Mon ministère a participé le mois dernier au Forum de dialogue mondial pour la promotion de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche,

2007, témoignant ainsi de la volonté de notre pays de renforcer la protection sociale des travailleurs du secteur de la pêche. Je me félicite de vous informer que mon gouvernement a engagé les travaux préparatoires en vue de procéder très prochainement à la ratification de la convention n° 188.

La principale difficulté à laquelle mon pays est confronté tient au fait que les jeunes, de plus en plus nombreux, ont les plus grandes difficultés à trouver du travail. Notre gouvernement s'est donc assigné comme objectif prioritaire de les aider à trouver un emploi à l'étranger. Pour l'heure, les programmes d'assistance que nous ont proposés l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans le cadre d'accords bilatéraux offrent de précieux débouchés à ceux de nos jeunes qui sont actuellement au chômage. Je tiens par conséquent à exprimer ma gratitude à ces deux pays pour ces programmes d'emplois qui contribuent si utilement au développement de notre économie et à la réduction du chômage des jeunes dans notre pays.

Je tiens également à signaler le lancement, dans le cadre du partenariat conclu avec le gouvernement de l'Australie, d'un nouveau programme de formation portant sur divers secteurs professionnels et branches d'activité, qui sera dispensé en collaboration avec l'Institut technique du Kiribati et reconnu au plan international. Ce programme ouvrira des débouchés aux citoyens souhaitant travailler sur place ou à l'étranger.

Lors de la séance d'ouverture, le Directeur général a mentionné les diverses initiatives qui seront mises en œuvre par l'OIT cette année et les années suivantes. Le Kiribati approuve pleinement ces nouvelles propositions, qui correspondent aux priorités que s'est assignées mon gouvernement. Ainsi, l'initiative visant à promouvoir la participation des femmes dans les instances décisionnelles et dans le domaine de l'emploi trouve-t-elle son pendant dans le projet de mon gouvernement visant à mettre sur pied un nouveau ministère qui aura pour mission l'amélioration de la condition féminine et le traitement de toutes les questions qui les intéressent au premier chef. Ce nouveau ministère sera institué dès l'approbation de l'amendement à notre Constitution, qui devrait avoir lieu lors de la prochaine séance du Parlement, en août 2013.

L'initiative verte met en lumière le devoir qui nous incombe d'assurer la sauvegarde de notre planète. Cette initiative trouve un écho dans la volonté de mon gouvernement de protéger l'environnement et les citoyens des effets du changement climatique. Dans un pays qui s'élève au maximum à trois mètres au-dessus du niveau de la mer, les conséquences du changement climatique peuvent en effet être dramatiques et, de ce fait, les initiatives visant à permettre aux citoyens de trouver un emploi à l'étranger relèvent pleinement de la stratégie que le pays a mise en œuvre pour assurer la mobilité de sa main-d'œuvre.

Mon gouvernement souscrit également pleinement à l'initiative visant à réduire la pauvreté d'ici à 2030, initiative qui contribuera fortement à résoudre le problème de plus en plus alarmant du chômage. Une croissance démographique rapide peut exacerber la pauvreté, et je me félicite de vous annoncer que mon gouvernement a inscrit cette problématique de la démographie au nombre de ses objectifs prioritaires pour 2013. Il s'agit d'une problématique qui s'avère actuellement des plus sensibles, raison

pour laquelle mon gouvernement a pris les devants en consultant les principaux acteurs concernés.

Je tiens à remercier le Président de nous avoir guidés et à exprimer ma gratitude à l'OIT pour le soutien constant qu'elle offre à ses Etats Membres. Nous nous félicitons de collaborer étroitement avec le nouveau Directeur général au service des priori-

tés de l'Organisation et de nous donner ainsi les moyens de réaliser l'objectif qui est le thème mobilisateur de cette 102^e session de la Conférence: construire un avenir où le travail aura pleinement sa place.

Je vous souhaite à tous paix, santé et prospérité.

(La séance est levée à 13 h 15.)

Douzième séance

Lundi 17 juin 2013, 14 h 35

Présidence de M. Katamine et de M. Paulauskas

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

*Original anglais: M. MRSIĆ (ministre du Travail
et du Régime de pensions, Croatie)*

Au nom du gouvernement de la République de Croatie, je voudrais vous remercier de me donner ainsi l'occasion d'intervenir aujourd'hui devant la 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

La République de Croatie apprécie à sa juste valeur l'action déterminée de l'OIT en faveur de la prospérité et de la justice sociale partout dans le monde ainsi que ses efforts visant à aider le monde du travail à résoudre les difficultés qu'il rencontre au quotidien.

Je pense que l'avenir que nous appelons tous de nos vœux dépend en très grande partie des mesures que nous prenons aujourd'hui.

Tous les jours ou presque, nous apprenons avec consternation que des personnes sont licenciées, et ce partout dans le monde. Aujourd'hui, des millions de gens perdent leur emploi et la pauvreté ne cesse d'augmenter.

L'Organisation internationale du Travail, qui promeut les principes universels des droits de l'homme et le respect et la protection des droits fondamentaux au travail, a un rôle essentiel à jouer dans la formulation d'une réponse globale nous permettant à l'échelle mondiale de relever les défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

L'Agenda du travail décent, la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable ainsi que le Pacte mondial pour l'emploi nous décrivent clairement les objectifs que nous devons atteindre et les moyens pour y parvenir. La République de Croatie partage cette vision et est pleinement déterminée à la traduire dans les faits.

Instaurer les conditions du plein emploi dans un environnement qui créera de nouveaux postes de travail, promouvoir l'insertion et la productivité, adopter des dispositions en faveur de la protection sociale, promouvoir le dialogue social à tous les niveaux, telles sont les politiques que mon pays a décidé de privilégier pour axer son économie sur l'emploi et réaliser le travail décent.

Je voudrais aussi préciser que, si les résultats que nous souhaitons atteindre sont largement tributaires de la crise économique et financière mondiale et de ses répercussions sur nos économies et nos sociétés, ils dépendent également de la manière dont nous

saurons, avec sagesse, éliminer les obstacles qui entravent leur réalisation.

Le chômage a atteint des niveaux inacceptables et la reprise est encore fragile. Dans ce contexte, il convient non seulement de créer des emplois durables, mais également et surtout de préserver les emplois durant la crise. Nous poursuivons la réforme ambitieuse et équilibrée de notre marché du travail. Nous continuons d'œuvrer à la création d'emplois de qualité et de veiller à ce que les personnes qui perdent leur travail puissent bénéficier d'une aide leur permettant d'en retrouver un ou de se recycler.

Ce qui, pour l'heure, inquiète le plus la Croatie mais également le reste du monde, c'est le chômage des jeunes. Pour bâtir une société de la connaissance, il est non seulement nécessaire d'avoir une vision stratégique du développement économique, mais également de continuer à investir dans les ressources humaines en se fondant sur des politiques bien conçues tant au niveau national qu'international.

Le gouvernement de la République de Croatie, en collaboration avec toutes les parties prenantes, mène de manière préventive une réforme du système éducatif ménageant des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Nos sociétés continuent de subir les répercussions de la crise financière mondiale. En outre, les changements démographiques et le vieillissement de la population impliquent que nous modernisons nos systèmes de protection sociale. En Croatie comme dans beaucoup d'autres pays membres de l'Union européenne, le nombre des personnes âgées est en augmentation et le taux de fécondité est en diminution. Dans ce contexte, on s'attend à ce que le taux de la population croate en âge de travailler baisse de 9 pour cent d'ici à 2050.

La Croatie estime que le recul démographique est un problème qui intéresse l'ensemble de la société et qui doit être traité à tous les échelons, du niveau local au niveau international, en adoptant des pratiques de bonne gouvernance ainsi que des politiques vigoureuses, innovantes et se renforçant mutuellement.

La République de Croatie est profondément attachée au dialogue social. Le gouvernement de la République de Croatie et les partenaires sociaux sont convaincus qu'une étroite coopération tripartite entre le gouvernement et les partenaires sociaux est essentielle pour instaurer des relations professionnelles productives et équitables conformément aux principes fondamentaux de l'OIT.

La contribution de l'OIT et de ses partenaires à la lutte contre les effets néfastes de la crise est importante et nous permet d'espérer qu'ensemble nous pourrions bâtir un meilleur avenir. Nous nous félicitons de l'appui que l'OIT nous apporte dans cette tâche difficile.

Nous vous remercions de votre coopération.

Original anglais: M. MHOTSHA (travailleur, Botswana)

C'est un véritable honneur pour moi de prendre la parole devant cette auguste assemblée à l'occasion de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

Tout d'abord, je voudrais féliciter le Directeur général pour son premier rapport à la Conférence depuis qu'il occupe ses nouvelles fonctions. Il s'agit d'un rapport complet et opportun qui jette la lumière sur les défis récents auxquels le monde du travail ainsi que l'économie en général sont confrontés.

Le rapport du Directeur général couvre de très importantes questions relatives au travail auxquelles doivent faire face la plupart des pays. Il s'agit, entre autres, de la préservation de l'environnement, des progrès technologiques, de la pauvreté, des inégalités et de l'évolution des modèles de production et d'emploi.

Ces défis revêtent une importance particulière dans les pays en développement, comme le Botswana ou d'autres Etats africains. Les pays en développement rencontrent des difficultés en matière d'utilisation des nouvelles technologies destinées à gérer la concurrence au niveau mondial. Par conséquent, la création d'emplois devient une tâche délicate.

Des pays comme le Botswana sont non seulement confrontés à des défis technologiques, mais doivent également faire face à un problème lié à ces défis, à savoir permettre à leur population d'acquérir les compétences nécessaires aux nouvelles industries et aux nouvelles formes d'emploi. Les taux de chômage restent très élevés dans nos pays et les nouveaux emplois ne sont pas accessibles aux populations locales en raison d'un manque de compétences.

Le Botswana reste un pays où les différences de revenus entre les plus riches et les plus pauvres continuent de constituer un sérieux problème. Même si les rapports officiels font état d'une baisse de la pauvreté, la proportion de personnes pauvres dans mon pays reste très préoccupante.

Malgré les dépenses sociales réalisées par le gouvernement, la majorité de la population porte le fardeau des travailleurs peu rémunérés qui ne peuvent pas joindre les deux bouts.

Mon pays n'a pas été épargné par la tendance à une privatisation des biens et des fonctions publics observée au niveau mondial. Dans mon pays, nous avons commencé à constater que certains domaines de la fonction publique sont progressivement soustraits au secteur privé. Cette évolution a été néfaste pour les travailleurs qui subissent une réduction de revenus, une diminution de la protection sociale et une absence de sécurité de l'emploi.

Depuis 1997, le Botswana a fait des progrès considérables en matière d'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des travailleurs. Ces progrès se sont concrétisés par la ratification de certaines conventions de l'OIT, notamment les huit principales ainsi que la convention (n° 144) sur les

consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

En 2004, mon pays a modifié la plupart des lois concernant le travail afin de prendre en compte les conventions ratifiées et, en 2008, une nouvelle loi sur les services publics conforme à ces conventions est entrée en vigueur.

Avant ces avancées, les syndicats étaient interdits dans le secteur public, le plus grand secteur de notre économie. L'obtention du droit à l'activité syndicale a donc constitué une grande victoire pour les travailleurs qui se battaient pour cela depuis très longtemps.

Je dois rendre hommage au BIT pour l'assistance technique qu'il a fournie non seulement au gouvernement, mais aussi aux partenaires sociaux. Je remercie l'Organisation de nous avoir permis de progresser.

En conclusion, je voudrais mettre en évidence certaines questions qui continuent de préoccuper mon organisation et les travailleurs du Botswana en général.

Bien que mon pays ait ratifié les conventions n°s 87 et 98, certains de nos employeurs continuent à se livrer à des activités antisyndicales. Certains employeurs veillent encore activement à ce que la présence des syndicats sur le lieu de travail ne reste qu'un rêve pour bon nombre de travailleurs. Les membres de syndicats font l'objet d'intimidations et sont parfois licenciés.

En conclusion, mon organisation et l'ensemble des travailleurs du Botswana veulent saisir l'occasion du programme par pays de promotion du travail décent pour inviter le gouvernement et la Confédération des employeurs du Botswana à s'engager à améliorer les conditions de travail des hommes et des femmes de notre pays et à rétablir le travail décent.

Original anglais: M. BATUR (gouvernement, Turquie)

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président pour son élection à la présidence de cette Conférence. Je voudrais également remercier le Directeur général pour son rapport instructif et approfondi sur le rôle de l'OIT à l'aube du centenaire de son existence.

Je voudrais souligner aussi la qualité du rapport du Directeur général sur la situation actuelle des travailleurs dans les territoires arabes occupés en espérant que toutes les brutalités et le blocus inhumain dont ces travailleurs sont victimes prendront bientôt fin et que la paix sera rétablie dans la région.

Nous approchons d'un moment historique dans la vie de l'OIT puisque, dans cinq ans, nous fêterons le 100^e anniversaire de cette organisation. Le moment est donc venu de nous demander ce que nous attendons de l'OIT et comment l'Organisation pourra faire face aux défis actuels et futurs du monde du travail.

Depuis la crise qui nous a frappés il y a cinq ans, des difficultés nouvelles et plus complexes se sont ajoutées à celles déjà existantes. Pour pouvoir relever des défis tels que le chômage des jeunes, la nécessité de créer des emplois plus nombreux et plus qualifiés, la pérennité des systèmes de sécurité sociale alors que les sociétés sont de plus en plus vieillissantes ou la dégradation de l'environnement, il est nécessaire de mettre en œuvre un programme complet de réforme du fonctionnement de l'OIT.

Nous souscrivons ainsi à la proposition du Directeur général consistant à promouvoir la ratification

et l'entrée en vigueur de l'amendement à la Constitution de l'OIT, prévu depuis 1986, afin que la structure administrative de l'Organisation soit plus représentative.

L'OIT doit impérativement adapter sa structure de gouvernance aux nouvelles conditions politiques. Nous espérons aussi qu'à l'issue de cette réforme l'OIT sera bien plus qu'un lieu de querelles entre ses mandants.

L'une des principales fonctions de l'OIT est de définir des normes dans le cadre d'une structure tripartite. Cependant, comme le Directeur général le fait valoir dans son rapport, le système de contrôle de l'OIT est de plus en plus suspecté de cibler plus particulièrement certains pays et régions.

Nous pensons aussi que ce système de contrôle ne doit pas être autorisé à outrepasser son mandat en évaluant les politiques de certains gouvernements. Le fait de favoriser certains pays et d'en critiquer constamment d'autres suscite des préoccupations en ce qui concerne la crédibilité du mécanisme de contrôle de l'OIT.

Malgré la crise économique et alors que de nombreux pays ont adopté des mesures d'austérité ou envisagent de le faire, des réformes d'une importance historique ont été entreprises par le gouvernement de la Turquie au cours des dernières années. Permettez-moi de vous présenter certaines de ces réformes qui auront des effets positifs durables sur les relations professionnelles dans notre pays.

Premièrement, un amendement constitutionnel adopté en 2010 permet désormais aux fonctionnaires de conclure des conventions collectives. Suite aux changements législatifs nécessaires, une convention collective a ainsi été signée entre le gouvernement et les syndicats de fonctionnaires en 2012, et ce pour la première fois en Turquie.

Par ailleurs, le personnel civil des institutions militaires a désormais le droit de se syndiquer et, en outre, une nouvelle loi portant sur la santé et sur la sécurité sur le lieu de travail a été promulguée en juin 2012. Cette loi prévoit que sur tous les lieux de travail, quel que soit leur taille ou type, les employés soient protégés par un système de sécurité et de santé.

De plus, la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, a récemment été approuvée par le Parlement.

Une étape encore plus importante a été franchie avec l'adoption en 2012 de la loi sur les syndicats et les conventions collectives. Non seulement cette loi énonce les règles et règlements en matière d'activités syndicales et d'appartenance à des syndicats, mais permet également une meilleure cohérence des définitions en regroupant deux lois en une seule. Les restrictions concernant les activités et les fonctions des syndicats ont été assouplies et la protection des dirigeants de syndicats renforcée.

De plus, la portée de l'interdiction de faire grève a été restreinte et les peines d'emprisonnement prévues par la législation précédente ont été remplacées par des amendes administratives. La nouvelle loi réduit également le seuil de concurrence par secteur de 10 à 1 pour cent.

Toutes ces réformes ont été réalisées en un laps de temps très court et dans le souci d'un dialogue social efficace. Elles ont été menées à bien dans un cadre approprié grâce aux progrès constants de l'économie turque, malgré la crise financière. Le pays a connu une croissance moyenne annuelle de 5,1 pour cent au cours des dix dernières années.

Cette croissance a été traduite en termes d'emploi avec la création d'emplois supplémentaires dont ont bénéficié 4,5 millions de personnes lors des quatre dernières années. Nous sommes également parvenus à réduire le taux de chômage à 9,2 pour cent alors qu'il était de 14 pour cent en 2009. La Turquie est ainsi devenue la seizième économie mondiale et la sixième en Europe.

En cette période durant laquelle la plupart des pays souffrent de la crise, je voudrais souligner le fait que la Turquie a doublé sa contribution annuelle au budget de l'OIT et à l'ensemble des organisations des Nations Unies.

Nous sommes en faveur d'un meilleur fonctionnement de l'OIT et sommes persuadés qu'il est possible d'y parvenir en ayant recours à tous les moyens nécessaires dont l'Organisation dispose.

Il est impératif pour l'OIT, organisation unique et profondément ancrée sur la scène internationale, d'accroître ses efforts et son efficacité pour maintenir et renforcer sa crédibilité.

En conclusion, je souhaite beaucoup de succès à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail et espère que les discussions menées à l'aube du centenaire de l'OIT seront très enrichissantes.

Original anglais: M. RØNNEST (employeur, Danemark)

Je m'exprime au nom des délégués des employeurs des pays nordiques: la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et le Danemark.

J'aimerais tout d'abord remercier le Directeur général pour son rapport. Le rapport de cette année présente une démarche tout à fait différente pour relever les défis que rencontre l'Organisation.

Nous saluons et apprécions ce changement.

Les objectifs et les aspirations du programme de l'OIT ne peuvent se réaliser que si nous reconnaissons que nous parlons de personnes réelles et de l'existence de chacune d'elles.

Pour améliorer les conditions de vie des individus et leur donner la possibilité de prospérer, il nous faudra mettre en place des politiques qui établissent les conditions-cadres appropriées pour tous les acteurs, y compris les entreprises privées, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes.

Les individus et les entreprises répondent aux incitations qu'ils rencontrent et non pas aux idéaux ou aux intentions des hommes politiques, qu'ils interviennent sur la scène nationale ou internationale.

Ces aspirations ne peuvent être réalisées qu'en offrant aux entreprises un environnement commercial approprié, qui leur permette d'investir, de produire, de se développer et de créer des emplois.

Si nous voulons une croissance riche en emplois, ou tout simplement une croissance durable, nous devons reconnaître que le secteur privé a un rôle à jouer. Les emplois ne se créent pas automatiquement. La croissance doit être soutenue par des politiques qui modernisent les marchés du travail et les systèmes de sécurité sociale tout en augmentant l'employabilité.

Nous pensons que le Directeur général reconnaît cet état de fait dans son rapport et nous soutenons sa volonté de faire de l'OIT une organisation en phase avec les réalités du XXI^e siècle.

Il est positif, selon nous, que le rapport reconnaisse la remise en question des approches traditionnelles suscitée par les évolutions de la production et de l'emploi, lorsque les formes atypiques de

travail deviennent typiques, lorsque les formes normalisées de travail deviennent l'exception.

Il est positif, selon nous, que le rapport souligne l'importance de l'attitude face au dialogue social et qu'il reconnaisse l'incidence positive ou négative que peuvent avoir différents types de comportements sur le fonctionnement du dialogue social.

Il est positif, selon nous, que le Directeur général souligne les efforts déployés depuis la session de l'année dernière, qui ont clairement montré l'engagement actif de tous les mandants vis-à-vis d'un système normatif fort, pertinent, impartial et cohérent. Le groupe des employeurs est persuadé qu'une amélioration du mécanisme de contrôle de l'OIT doit être envisagée sans délai si nous voulons que le système garde sa pertinence face aux besoins du monde du travail.

Il est positif, selon nous, que le Directeur général introduise une approche nouvelle et ambitieuse à l'égard des entreprises. Nous invitons le Directeur général à accorder une place appropriée aux acteurs les plus directement touchés et à travailler à l'élaboration d'une politique et d'une stratégie globales concernant les relations de l'OIT avec les entreprises.

Il est positif, selon nous, que le rapport souligne la nécessité pour l'OIT de prendre en compte les conséquences de l'évolution démographique dans ses propres travaux. Nous pensons qu'il est particulièrement important de traiter les conséquences du changement démographique sur l'évolution de la main-d'œuvre.

Il est essentiel, selon nous, que ces projets soient menés à bien et ne soient pas que des vœux pieux, comme cela a été le cas par le passé à l'OIT et comme le sont souvent les projets et objectifs.

Original anglais: M. MUDHOFIR (travailleur, Indonésie)

Je voudrais tout d'abord remercier l'OIT de me donner l'occasion d'intervenir au cours de cette Conférence.

L'Indonésie est le seul pays d'Asie du Sud-Est membre du G20. L'économie indonésienne connaît une croissance régulière, au rythme de 6,5 pour cent. Par rapport à ses voisins d'Asie du Sud-Est, l'Indonésie a un PIB cinq fois supérieur à celui de Singapour, quatre fois supérieur à celui de la Malaisie et trois fois supérieur à celui de la Thaïlande.

Toutefois, cette croissance économique ne s'est pas traduite par une hausse de la rémunération des travailleurs.

La sous-traitance est couramment utilisée en Indonésie. Le salaire des travailleurs contractuels est inférieur de 17 pour cent à celui des travailleurs permanents, et le salaire des travailleurs en sous-traitance est inférieur de 26 pour cent à celui des travailleurs permanents. Le travail contractuel et en sous-traitance n'est pas souvent couvert par les régimes de protection sociale. La sous-traitance a en outre affaibli les syndicats et diminué le nombre de syndiqués.

L'antisindicalisme et la répression violente des activités syndicales sont encore très répandus, en particulier dès que les travailleurs commencent à s'organiser et demandent de meilleures conditions de travail. Les fonctionnaires et les employés des entreprises d'Etat ont toujours du mal à s'affilier à un syndicat et à mener des négociations collectives, faute d'inspection du travail.

Malgré tous les défis susmentionnés, je suis fier de vous annoncer que les syndicats indonésiens ont

réussi à consolider leur unité et à renforcer le mouvement des travailleurs, les trois plus grandes confédérations, KSBSI, KSPI et KSPSI, s'étant rassemblées dans une coalition sous la houlette de la MPBI.

Après le succès de la grève nationale, à laquelle ont participé près de 3 millions de travailleurs, des progrès ont été accomplis et des résultats obtenus.

Premièrement, le gouvernement a limité le recours à la sous-traitance à cinq domaines: les services de nettoyage, les services de restauration, les services de sécurité, les services de soutien à l'exploitation minière et pétrolière et les services de transport pour les employés.

Deuxièmement, d'ici à 2014, l'ensemble des citoyens seront couverts par un système d'assurance-santé d'Etat. Les systèmes de retraite, d'assurance-accident et d'assurance-décès seront mis en place d'ici à 2015. En vertu de la loi, les travailleurs et les pauvres bénéficieront d'une protection complète et seront couverts même en cas de maladie grave ou chronique.

Troisièmement, le 1^{er} mai deviendra à partir de 2014 un jour férié célébré par les travailleurs indonésiens.

Afin de limiter les atteintes aux droits des travailleurs en Indonésie, nous appelons le gouvernement à collaborer avec les syndicats pour améliorer le système d'inspection du travail dans un avenir proche.

Je suis convaincu que c'est seulement grâce à l'unité et à la solidarité des travailleurs que de meilleures conditions de travail pourront être obtenues.

Original anglais: M. DE MEESTER (employeur, Belgique)

Permettez-moi de vous faire part de quelques observations, commentaires et propositions à propos du rapport du Directeur général et du thème de cette Conférence. Mon intervention portera sur les réalités, le renouveau et l'engagement tripartite. Je suis certain que ces mots vous sont familiers: ce sont en effet ceux qu'utilise M. Ryder dans son rapport.

Les réalités sont les suivantes. Nous savons que les défis à relever sont énormes: chômage, sous-emploi, réformes structurelles sur le marché du travail, nécessité de mettre en place des régimes de sécurité sociale équitables et durables et de fournir à tous un emploi décent, ajustements requis par l'évolution démographique, déficits de compétences, sécurité et salubrité des conditions de travail, attitude respectueuse de la part des employeurs, offre de formation afin de permettre à chacun de disposer des capacités et compétences requises pour être mobile et rester dans l'emploi durant toute la durée de sa vie professionnelle.

Nous devons supprimer tout ce qui fait obstacle à l'emploi, à la création d'entreprises et au développement. Nous devons réduire et simplifier les formalités administratives. Nous devons viser un mode de développement plus respectueux de la nature et de l'individu, ce qui est une définition possible du développement durable.

Comment y parvenir? En mobilisant cette aptitude à se renouveler ou, si vous préférez, cette capacité de résilience qui permet de faire face aux changements et aux nouveaux défis, sachant que le changement est la loi de l'existence. Nous devons accepter pleinement le changement, ne pas tenter de l'esquiver mais, au contraire, l'utiliser comme une arme qui nous permettra de créer pour tous un avenir prospère. Mieux vaut être le moteur de change-

ment que le subir passivement. Si un vent s'oppose obstinément à vous, faites voile avec lui: c'est précisément cela la résilience!

Je pense que nous devons rechercher des leviers: des leviers pour le changement, des leviers pour améliorer les choses, des leviers pour la croissance durable. Le processus de réforme en cours au sein de l'OIT peut être l'un de ces leviers. Il importe toutefois de veiller à ce que ce processus, pour qu'il soit véritablement fructueux, ne se fasse pas uniquement du sommet à la base, mais également de la base au sommet. L'une des clés de la réussite, c'est aussi de passer de la parole aux actes et de mettre en pratique les valeurs que l'on défend. Il est inacceptable, par exemple, que la Commission du développement durable ne soit pas parvenue à se passer, complètement ou partiellement, de papier. Le rapport qui nous a été présenté ce matin était encore chaud – brûlant, rappel s'il en est du réchauffement climatique!

Ce que nous devons faire, c'est continuer à travailler avec les mêmes valeurs, les mêmes principes: le tripartisme, le travail décent, les entreprises durables, le développement durable, la justice, l'équité, mais avec d'autres méthodes et d'autres procédures, plus efficaces et plus durables. Je me félicite de constater que le rapport va précisément dans ce sens.

Le véritable défi est de mettre au point des politiques pluridimensionnelles, d'engager des collaborations et d'instaurer des synergies sans cesser de perdre de vue cet univers qui confère à l'OIT son statut de centre d'excellence: le monde du travail. L'Organisation doit mener une action transversale et la Conférence se doter de commissions étroitement liées entre elles et aptes à s'assurer un appui réciproque.

L'instrument de la réussite, c'est le tripartisme; pas un tripartisme rhétorique, un tripartisme de papier, mais un véritable partenariat social responsable, comme indiqué dans la Déclaration d'Oslo. Un engagement fondé sur l'esprit, l'âme et le corps, celui évoqué dans la Bible, dans l'épître aux Thessaloniciens.

L'OIT pourra-t-elle y parvenir? Pourrons-nous y parvenir? Guy Ryder, lorsqu'il s'est entretenu avec le groupe des employeurs, nous a demandé, au cas où nous n'apprécierions pas son rapport, d'admettre que ce dernier présentait en tout cas l'avantage d'être court: avec ses 26 pages, il est 15 fois plus petit que les rapports précédents. Ce que personnellement j'ai entendu derrière ces mots, c'est que ce sont la qualité et les résultats concrets qui importent et que nous devons privilégier. Il est nettement préférable de voir l'ensemble des Etats Membres s'engager ensemble sur la voie du changement que de disposer d'une dizaine de conventions idéalistes, ambitieuses mais non ratifiées.

Nous autres, représentants des employeurs, pouvons avoir des points de vue bien spécifiques sur certains sujets, mais nous sommes optimistes, avec réalisme, et nous avons pleinement confiance dans le nouveau style et dans les nouvelles priorités introduits par le Directeur général.

Je reviens maintenant au rapport; un seul homme est à ma connaissance capable de faire encore mieux en termes de brièveté et de concision, je veux parler de mon compatriote, M. Van Rompuy, Président de l'Union européenne, qui nous a rendu visite vendredi dernier. Compositeur de haïkus, il va à

l'essentiel en trois lignes. Me permettez-vous de tenter moi aussi ma chance?

«Notre rêve n'advientra / Que d'un chœur à trois voix / Chantant à l'unisson.»

Original anglais: M. BOŠKOVIĆ (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Monténégro)

Le Monténégro accorde une importance toute particulière à la tenue de la Conférence internationale du Travail, et c'est pour moi un véritable plaisir que d'avoir aujourd'hui l'occasion de m'adresser à vous au nom du gouvernement de mon pays.

Le gouvernement du Monténégro s'est engagé à mettre en œuvre des réformes internes et à promouvoir les valeurs européennes fondamentales, en premier lieu la protection des droits de l'homme et l'Etat de droit. Cette politique s'est confirmée lors des négociations entre le Monténégro et l'Union européenne. La dignité humaine est un droit fondamental de tout individu. La protection de la dignité et de l'intégrité de la personne sur le lieu de travail constitue un droit fondamental des travailleurs, et les employeurs sont tenus de protéger leurs salariés de toute forme de discrimination ou de harcèlement.

Le gouvernement du Monténégro vise l'accession à l'Union européenne et l'intégration dans le système Euro-Atlantique. A cet égard, voici quelles sont les priorités de notre gouvernement: l'amélioration du niveau et de la qualité de vie pour tous les citoyens; le respect mutuel et la protection de la dignité sur le lieu de travail; un développement économique durable et la protection des droits de l'homme; la poursuite du perfectionnement du cadre législatif institutionnel, qui doit être compatible avec les normes internationales et notamment celles qui sont fondées sur la protection des droits de l'homme et sur le développement d'un milieu d'affaires transparent.

La dignité au travail confère un degré plus élevé de justice sociale et de normes éthiques, au travail et dans la vie quotidienne, où les droits sociaux fondamentaux sont garantis. Lorsque les droits au travail ne sont pas protégés efficacement, il en résulte une détérioration continue de la dignité humaine.

Il en va de même pour le harcèlement psychologique et les atteintes à la vie privée sur le lieu de travail. Le harcèlement et les mauvais traitements constituent une violation de la dignité du salarié qui y est assujéti, et ils créent un milieu de travail hostile. Ils portent tort également aux relations interpersonnelles entre les salariés et avec l'employeur. Les salariés qui ne sont pas victimes de harcèlement fournissent rarement un soutien à ceux qui le sont, par crainte de s'exposer à ces mêmes traitements. Le harcèlement produit des effets négatifs sur la société dans son ensemble. Si on ne fait rien pour le maîtriser, il en résulte un dysfonctionnement des valeurs du système social et un climat d'incertitude pour les salariés et pour les chercheurs d'emploi.

Le harcèlement sur le lieu de travail constitue une violation d'un certain nombre de droits sociaux, du droit à la vie privée et de la dignité au travail. Il affecte aussi la santé des salariés et il constitue donc une violation de l'obligation de l'employeur d'assurer un milieu de travail sûr et sain. Cette approche a été confirmée dans les réglementations nationales sur ce thème, conformément au droit international.

La protection des victimes en cas de harcèlement sur le lieu de travail est prévue par un certain nombre de textes de l'Union européenne. Le Parle-

ment européen a adopté en 2001 une résolution sur le harcèlement qui appelle les Etats membres à faire face aux abus et au harcèlement sexuels sur le lieu de travail.

C'est d'autant plus important que ces atteintes ont un impact sur la productivité. Les Etats sont donc encouragés à amender leur législation du travail pour mettre en place des mécanismes de protection efficaces. Cependant, seul un petit nombre de pays européens ont adopté à ce jour des lois en ce sens.

Le Monténégro a récemment adopté une loi visant l'interdiction du harcèlement sur le lieu de travail, protégeant ainsi sur le plan légal l'intégrité et la réputation des salariés.

La nécessité de promulguer une loi distincte contenant des réglementations spécifiques s'explique par le fait que les droits du lieu de travail sont au cœur des droits de l'homme fondamentaux. En outre, empêcher le harcèlement sur le lieu de travail favorise une culture des droits de l'homme et de la dignité sociale, ainsi que le respect de la diversité culturelle.

Enfin et surtout, je tiens à réaffirmer que le gouvernement du Monténégro continuera de protéger la dignité des travailleurs à l'avenir en appliquant les dispositions de la loi et en veillant à sa mise en œuvre. Par ailleurs, le gouvernement accroît sa coopération bilatérale en matière de travail décent avec les pays de la région, le Conseil de l'Europe et l'Organisation internationale du Travail.

Récemment, nous avons entamé une discussion avec le Bureau sur l'inclusion du Monténégro dans le programme du Bureau de l'égalité entre hommes et femmes concernant une protection spécifique sur le lieu de travail pour les travailleurs et travailleuses lesbiennes, homosexuels, transsexuels et bisexuels. Le Monténégro est prêt à poursuivre sa coopération constructive et ses discussions dans tous les domaines relevant du dialogue social et de la protection des travailleurs, même en cette période de crise économique à l'échelle mondiale.

(M. Paulauskas prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. CHIBANDA (employeur, Zambie)

C'est un honneur et un privilège pour moi, en tant que délégué des employeurs de Zambie, de m'exprimer devant cette auguste assemblée à l'occasion de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail, organisée sur le thème «Construire l'avenir avec le travail décent».

J'aimerais aussi féliciter le Président et son équipe pour leur élection au bureau de la Conférence.

La délégation des employeurs de Zambie a tenu à s'exprimer à cette session de la Conférence, la première depuis que M. Guy Ryder est Directeur général du BIT, parce qu'elle a une question très importante à son ordre du jour, à savoir les Propositions de programme et de budget pour 2014-15 présentées par le Directeur général.

Les mesures proposées qui sont contenues dans cette question à l'ordre du jour comportent des réformes pour améliorer l'exécution des services, tant pour les mandants de l'OIT que pour le monde du travail.

Les propositions de programme et de budget se concentrent sur la qualité et l'efficacité, objectifs essentiels pour le succès des travaux du Bureau et des mandants de l'OIT.

Le monde aujourd'hui fait face à un chômage élevé, et les plus durement touchés sont les jeunes. Dans son rapport, en particulier en ce qui concerne l'impact de l'évolution démographique, le Directeur général reconnaît que la pression pour fournir des possibilités de travail décent aux nouveaux venus sur le marché du travail sera particulièrement forte en Asie du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique.

La délégation des employeurs de Zambie relève également avec satisfaction la discussion d'actualité à cette session de la Conférence sur la transition démographique et sa répercussion sur la main-d'œuvre à l'échelle mondiale. Parce que le monde est un village planétaire, l'OIT ne devrait pas relâcher son action et formuler des résolutions et veiller à leur mise en œuvre.

Le Directeur général a posé à cette session de la Conférence une question à laquelle il semble difficile de répondre: d'où viendront les emplois? Néanmoins, il existe de nombreuses solutions pour répondre à la question de la création d'emplois, et l'une consiste dans une grande mesure à créer des conditions favorables (politiques, institutions, relations, attitudes) à la croissance du secteur privé. Au niveau national, les organisations d'employeurs et de travailleurs doivent pouvoir participer efficacement à l'élaboration de politiques, avec les gouvernements et les autres parties prenantes, afin de créer un cadre propice au développement de l'activité économique et à des entreprises durables. Quant aux bureaux extérieurs de l'OIT, ils doivent avoir les ressources nécessaires, notamment en personnel, pour pouvoir contribuer au renforcement des capacités des mandants. Des programmes nationaux de développement des compétences, axés sur la demande, doivent être le moyen d'offrir aux jeunes la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir intéressants sur le marché du travail.

Pour créer un cadre propice à des entreprises durables, le gouvernement de la Zambie met en œuvre un programme de réforme en vue du développement du secteur privé. Il vise à s'attaquer aux problèmes qui se traduisent par le coût élevé des activités commerciales dans le secteur privé en Zambie afin de le rendre viable.

Conformément aux piliers et aux principes directeurs définis à la session de 2007 de la Conférence pour créer des entreprises durables, le bureau de pays de l'OIT pour la Zambie, le Malawi et le Mozambique, main dans la main avec le bureau d'ACT/EMP du BIT, ont récemment aidé la Fédération des employeurs de Zambie à mener une étude sur un environnement propice aux entreprises durables. Cette étude, lancée le 30 mai 2013, servira de base à l'action du secteur privé et du gouvernement pour fournir un cadre favorable à la session de 2007 de la Conférence à un secteur privé durable en Zambie. Nous remercions le BIT pour son appui technique et financier à ce projet.

Enfin, la délégation des employeurs de Zambie soutient les Propositions de programme et de budget pour 2014-15 présentées à l'occasion de cette session de la Conférence.

Au nom de mes collègues employeurs de Zambie et en mon nom propre, je félicite M. Guy Ryder, Directeur général du BIT, et toute son équipe qui ont présenté un programme et un budget novateur.

Je saisis également cette occasion pour féliciter et remercier les membres du Conseil d'administration, sous la présidence de M. de Robien, pour leur con-

tribution précieuse aux propositions de programme et de budget.

Les objectifs stratégiques et les mesures visant à améliorer les services proposés dans ce programme sont sensés et la Conférence doit les approuver.

*Original espagnol: M. LLORENTE CACHORRO
(gouvernement, Espagne)*

Je souhaite saluer très cordialement toutes les délégations tripartites qui assistent à cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Le contexte actuel de crise est propice à une réflexion menée dans le cadre de l'OIT.

Nous autres mandants sommes tout à fait conscients de la conjoncture économique et sociale difficile dans laquelle nous nous trouvons. Notre programme doit viser en priorité à surmonter un chômage dont le taux demeure élevé et à rectifier les inégalités. Dans ce contexte, l'OIT doit trouver des réponses adaptées à la transformation des sociétés et du monde du travail, qui se caractérise par une présence sans cesse croissante de la technologie, une conscience écologique grandissante et un vieillissement progressif de la population.

Consciente de cette réalité, l'Espagne continue d'impulser les réformes structurelles indispensables pour pallier les déséquilibres de son économie en vue d'assurer une relance économique, sans pour autant renoncer à la création d'emplois de qualité, et de garantir la justice sociale. A cette fin, le gouvernement a remis son programme national de réformes aux institutions communautaires à la fin du mois d'avril; ce programme a été reçu de façon très positive par la Commission européenne.

A l'heure de concevoir et de mettre en œuvre ces réformes, le gouvernement de l'Espagne est conscient de l'immense valeur du dialogue social et y a recours à tous les instants. Le dialogue social a récemment trouvé son point culminant lors de la réunion qui s'est tenue le 16 mai dernier entre le Président du gouvernement de l'Espagne, M. Rajoy, et les plus hauts représentants des organisations d'employeurs et des syndicats. Il a été convenu, lors de cette réunion, de dynamiser le dialogue social en matière de protection sociale, d'emploi et de sécurité sociale. A cet effet, le gouvernement et les partenaires sociaux se sont mis d'accord pour, entre autres choses, établir une unité d'intervention au sein des institutions européennes en vue de renforcer la représentation des intérêts nationaux dans le cadre communautaire. Il faut ouvrir un espace de dialogue afin d'envisager des mesures de protection sociale pour les secteurs les plus touchés par la crise et le chômage. Il faut également ouvrir une table de négociation autour de la réforme de la formation pour l'emploi. Comme je l'ai signalé, toutes ces questions ont suscité l'accord du gouvernement et des mandataires des organisations d'employeurs et des syndicats les plus représentatifs de mon pays.

Les réformes auxquelles je vais me rapporter ci-après sont d'ailleurs le fruit du dialogue avec les partenaires sociaux. C'est le cas de notre Stratégie de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes 2013-2016 et d'autres mesures qui vont être débattues en profondeur au titre du dialogue social, comme la future réforme de notre système de sécurité sociale, qui vise à en assurer la pérennité.

A ce sujet, notre système de sécurité sociale est actuellement en cours de révision dans le but de définir un facteur de durabilité qui permette d'en ajuster les paramètres fondamentaux en fonction de

l'évolution de l'espérance de vie et d'autres variables démographiques et économiques. La semaine dernière, le gouvernement a reçu le rapport d'un comité d'experts créé spécialement pour étudier la viabilité du système public des retraites. Les conclusions de ce comité seront prises en compte dans la nouvelle réglementation en matière de sécurité sociale et débattues au Parlement, ainsi que dans le cadre du dialogue social avec les organisations d'employeurs et les syndicats.

Nous sommes conscients que l'engourdissement de l'activité économique fait augmenter le taux de chômage, notamment chez les jeunes; nous sommes grandement préoccupés par les répercussions de ce phénomène aux niveaux social, économique et à tous autres égards. C'est une inquiétude que nous partageons avec de nombreuses organisations internationales. Aussi cette question a-t-elle été abordée à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail sous le titre «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action». Ce thème a également été traité à la neuvième Réunion régionale européenne qui s'est tenue en avril à Oslo. Il s'agit aussi d'une préoccupation qui concerne le cadre communautaire, dans lequel vont être adoptées des mesures d'urgence visant à stimuler l'emploi des jeunes, telles que la recommandation de la Commission européenne sur la garantie pour la jeunesse.

Le chômage des jeunes est aussi une priorité politique de grande importance en Espagne. C'est pourquoi, à la lumière des débats tenus dans le cadre de l'Union européenne et de l'OIT, nous avons adopté en mars dernier une Stratégie de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes 2013-2016 dans le but de réduire le chômage des jeunes. Cette stratégie est le fruit du dialogue social puisqu'elle a été adoptée au terme de 30 réunions de travail tenues conjointement avec les partenaires sociaux. Dotée d'une enveloppe de 3,485 milliards d'euros, elle permettra d'améliorer l'employabilité des jeunes de notre pays ainsi que la qualité et la stabilité des emplois et de promouvoir l'égalité des chances pour l'accès au marché du travail. Cette stratégie a déjà commencé à porter ses fruits. En seulement trois mois, elle a bénéficié à plus de 50 000 jeunes, dont 38 000 ont pu profiter du taux de cotisation de base pour la sécurité sociale.

D'autre part, il faut améliorer les systèmes d'éducation et de formation pour que les jeunes puissent disposer des compétences nécessaires et que les mondes de l'éducation et du travail puissent s'interpénétrer. Dans cette optique, nous avons réformé en profondeur les doubles formations en donnant un nouveau souffle aux contrats de formation et d'apprentissage. Au premier semestre 2013, 30 000 contrats de formation et d'apprentissage ont été conclus, soit 73 pour cent de plus que l'année précédente.

La loi d'appui aux entrepreneurs est une autre étape importante sur la voie du progrès économique. Elle prévoit des incitations fiscales, encourage l'internationalisation des entreprises et stimule les investissements étrangers. Le projet de loi a récemment été approuvé en Conseil des ministres, et cette dernière bénéficiera à 2,3 millions de travailleurs indépendants.

Pour conclure, permettez-moi de souligner que le gouvernement de mon pays s'affaire à trouver des solutions collectives et efficaces aux problèmes qui existent dans les domaines social et du travail, comme en témoigne le dernier Conseil européen.

Cet engagement nous aidera à continuer d'adopter des mesures permettant de promouvoir une prompte reprise de l'emploi des jeunes et d'offrir des possibilités d'avenir aux jeunes de notre pays.

Original espagnol: M. TOMADA (ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Argentine)

Au nom de la République d'Argentine, je voudrais féliciter le Directeur général pour sa première session de la Conférence et pour son premier rapport, qui démontre le dynamisme d'une grande Organisation comme l'OIT, cela sur deux plans. D'une part, l'ordre du jour est d'actualité: il reflète les mutations actuelles du monde du travail. D'autre part, le rapport tient compte des difficultés et du besoin de modifier la structure organisationnelle de l'OIT afin de répondre aux évolutions récentes et aux nouveaux besoins des mandants.

En même temps, je voudrais exprimer ma reconnaissance pour l'élection de l'Argentine en la personne de la vice-ministre du Travail, qui est également une collègue que je respecte, M^{me} Rial, à la présidence de la Commission de l'application des normes, une commission qui est un mécanisme permanent et fondamental dans le système de contrôle de l'application des normes de l'OIT.

Nous sommes très satisfaits d'être parvenus, à la suite d'un consensus entre travailleurs, employeurs et gouvernements, à traiter toutes les questions qui avaient été soumises à la commission, laquelle a donc repris un fonctionnement normal.

Nous vivons actuellement en Amérique du Sud un moment sans précédent, une étape marquée par la croissance mais surtout par la paix et par l'inclusion sociale. Il s'agit d'un nouveau climat en termes de politiques publiques, d'insertion internationale mais également d'emploi et de production, après les conséquences néfastes des politiques néolibérales appliquées dans les années quatre-vingt-dix. Les principaux traits communs de ce moment sont le rôle qui a été redonné à l'Etat pour faire intervenir la société et les forces économiques, en particulier dans la gestion de ses ressources naturelles, mais aussi en tant que facteur d'intégration nationale et sociale. Ce nouveau processus régional riche, même si les contradictions et les défis sont nombreux, est frappé depuis ces dernières années par la plus grave crise politique, économique et sociale du système capitaliste depuis les années trente, alors qu'en ces temps de mondialisation financière l'Etat-providence est affaibli.

En Europe, malheureusement, les «politiques d'austérité» privilégient à nouveau l'équilibre budgétaire et les politiques monétaires, au détriment des politiques sociales, de l'emploi et de la survie des entreprises. Après dix années passées à la tête du ministère du Travail d'un pays en développement, j'ai assez d'expérience pour dire que ce qui doit être au cœur des politiques publiques c'est l'emploi, que ce qui est essentiel pour l'inclusion et la cohésion sociale c'est l'emploi. Il n'y a pas d'économie, il n'y a pas de démocratie durable si l'on ne crée pas des emplois de qualité, s'il n'y a pas de socles de protection sociale. A cette fin, l'Etat doit être présent et énergique pour créer les conditions nécessaires aux investissements, à l'innovation et à l'amélioration de la productivité. Il faut aussi des entrepreneurs capables et désireux d'investir dans l'économie réelle et qui laissent de côté la spéculation financière. Il faut également des syndicats plus

forts, responsables et résolus à rechercher le bien-être collectif.

J'aimerais évoquer avec humilité, mais aussi avec fierté, certains des changements qui ont eu lieu dans mon pays. En Argentine, nous avons remplacé l'exclusion par l'inclusion, le chômage par le travail, les aides alimentaires par la formation professionnelle. Nous avons remplacé les lois de flexibilisation par la protection de l'emploi. Nous avons remplacé l'indifférence des pouvoirs publics par l'inspection du travail, la détérioration des salaires par des négociations collectives approfondies. Les jeunes, les retraités et les enfants ne sont plus délaissés: nous avons adopté des politiques et des mesures concrètes pour les défendre. La discrimination à l'égard de certaines catégories de travailleurs a fait place à des droits égaux pour tous les travailleurs. Il n'y a plus de culture d'exploitation mais une lutte permanente contre le travail forcé et contre le travail des enfants.

Le rapport du BIT de 2013 sur le travail dans le monde vient de souligner les progrès accomplis et les mesures prises en Argentine en termes de salaires, d'emploi et de protection sociale. Nous voulons exprimer toute notre reconnaissance au mouvement ouvrier argentin qui nous a aidés. Ceux qui prétendent que la situation du travail est fragile en Argentine se trompent. L'Argentine est parvenue à mener à bien des changements fondamentaux. Elle a modifié sa structure de l'emploi, qui est aujourd'hui forte et solide. C'est ce qu'indiquent l'ampleur de l'emploi déclaré, qui s'accroît à nouveau ces derniers mois, et la hausse du pouvoir d'achat des salariés au cours des dix dernières années. Nous savons qu'il reste beaucoup à faire en termes de développement économique et social, et nous devons continuer à investir dans l'innovation technologique et dans l'inclusion sociale, dans la protection de la santé, dans la sécurité et dans la lutte contre la précarité, mais nous avons également engrangé de nombreux progrès au niveau social. A moins de déformer les faits, personne ne peut le nier.

Nous voulons souligner que les difficultés qui sont présentées dans le rapport du Directeur général ne peuvent être surmontées ni par des politiques isolées ni exclusivement par des politiques sociales et du travail. Il faut conjuguer sans relâche les politiques en mettant l'emploi au centre, non pas parce que c'est le domaine d'action de l'OIT, mais parce que ce sujet touche la société. S'articulent autour de lui l'activité économique et le bien-être quotidien des ménages, parce que ce sont les salaires, les revenus en général, qui permettent de soustraire les gens à la pauvreté, de créer un marché interne, de produire et, par conséquent, d'assurer la croissance.

Dans toutes les instances internationales, la Présidente de la nation argentine a demandé cette même cohérence aux organisations internationales, avec lesquelles l'OIT doit agir et dont elle doit être entendue, que ce soit l'OMC, la Banque mondiale ou le FMI, ou dans le cadre du G20, entre autres. Il s'agit de construire un monde durable, avec un avenir pour nos enfants, pour leurs enfants et pour les générations à venir, un monde de paix et une société du travail. Je vous invite à oser imaginer, à oser innover dans ce domaine également. Osons construire un monde plus juste, avec moins d'inégalités, moins de banques, plus d'emplois productifs, plus de production et plus de bonheur.

C'est pour moi un grand honneur d'avoir la possibilité de prendre la parole devant la 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

Permettez-moi de féliciter le Président pour son élection méritée à la présidence de cette session. Ma délégation salue le pouvoir mobilisateur et la sagesse dont il fait preuve en dirigeant les travaux de la Conférence. Soyez assurés de notre soutien total.

Je tiens également à remercier le Directeur général pour son rapport enrichissant, qui définit les priorités et la manière dont l'Organisation répondra aux défis auxquels est confronté le monde du travail.

La Conférence examine des questions d'une importance capitale pour le monde du travail, notamment le développement durable dans le cadre du travail décent et des emplois verts, l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique ainsi que le dialogue social et les principes et les droits fondamentaux au travail.

Comme nous en sommes certainement tous conscients, le chômage des jeunes pose toujours de grandes difficultés aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement. La République-Unie de Tanzanie prend un certain nombre de mesures pour surmonter ces difficultés. Il s'agit notamment: de compléter le programme national de création d'emplois pour les jeunes; de mener des programmes de développement des compétences tenant compte de la demande sur le marché du travail en vue de stimuler le travail indépendant et la productivité; de créer un environnement plus propice aux entreprises afin d'encourager et d'attirer davantage d'investissements; de transformer les groupes de jeunes entrepreneurs qui travaillent dans le secteur informel en entreprises plus productives; de faciliter l'accès des jeunes et des femmes aux crédits bancaires; et de transformer l'agriculture de subsistance en une agriculture commerciale.

Compte tenu de l'importance que revêt le dialogue social dans la résolution des problèmes complexes auxquels fait face le monde du travail, le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a mis en place un cadre juridique et politique favorisant un dialogue social efficace.

Outre la structure de dialogue social telle qu'établie dans la législation, le Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Jakaya Mrisho Kikwete, s'est régulièrement réuni avec les dirigeants de l'Union des travailleurs afin de discuter de diverses questions cruciales en matière de travail dans le pays.

Je tiens également à signaler que nous sommes parvenus cette année, dans le cadre du dialogue social, à fixer un salaire minimum dans les secteurs public et privé.

S'agissant de l'extension de la protection sociale, le gouvernement prend plusieurs mesures afin d'assurer la couverture du plus grand nombre. A ce jour, seuls 3 pour cent de l'ensemble de la population, qui compte 45 millions de personnes, sont couverts, et ce principalement dans le secteur formel.

Ces mesures incluent notamment: premièrement, la modification de la législation relative à la sécurité sociale afin d'autoriser l'établissement de régimes complémentaires en vue d'accroître le nombre d'affiliés et d'étendre la couverture; deuxièmement,

la constitution d'un fonds de sécurité sociale, qui représente une mesure unique et un filet de sécurité sociale permettant aux personnes pauvres de déterminer leurs propres priorités, de trouver leurs propres solutions aux problèmes qu'elles rencontrent, de mobiliser leurs propres ressources et d'utiliser au mieux l'aide extérieure; et, troisièmement, la mise en place d'un régime de retraite universel sur lequel le gouvernement travaille actuellement.

Le VIH/sida pose toujours problème dans de nombreux pays en développement. Nous tenons à remercier le Bureau de son soutien continu à la République-Unie de Tanzanie dans ce domaine, grâce auquel nous avons pu examiner un code de conduite national tripartite concernant le VIH/sida sur le lieu de travail en vue de définir un certain nombre de directives pour les différents acteurs du monde du travail, en se fondant notamment sur la recommandation n° 200 de 2010. Nous soutenons pleinement la campagne de l'OIT intitulée «Objectif zéro au travail».

Le respect des principes et des droits fondamentaux sur le lieu de travail est également crucial. A cet égard, je tiens à remercier le Bureau de l'appui financier et technique qu'il a accordé à notre pays grâce à un compte de programme spécial concernant la mise en œuvre efficace de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Avec le concours des partenaires du développement, le gouvernement met en œuvre plusieurs projets visant à lutter contre le travail des enfants dans le pays. A cet égard, permettez-moi de remercier sincèrement l'OIT, le gouvernement du Brésil, l'Union européenne ainsi que les ONG Winrock International, Plan international et International Rescue Committee, de leur soutien.

Après ces quelques remarques, je remercie une nouvelle fois le Président de m'avoir accordé la possibilité de prendre la parole et vous remercie tous de votre attention.

Original espagnol: M^{me} CORTÉS AGUILAR (ministre du Travail et du Développement social, Panama)

Au nom du gouvernement du Panama et de son Président, M. Ricardo Martinelli Berrocal, permettez-moi de féliciter le Président pour son élection à la présidence de cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Je présente également mes félicitations aux Vice-présidents.

Je transmets aussi les salutations du gouvernement de mon pays à M. Guy Ryder, Directeur général du BIT, Secrétaire général de cette Conférence, à M. Gilles de Robien, Président du Conseil d'administration, et aux porte-parole principaux des partenaires sociaux, M. Luc Cortebeek et M. Daniel Funes de Rioja.

Cette session de la Conférence internationale du Travail revêt une importance exceptionnelle et toute particulière. C'est la première qui a lieu sous la houlette de M. Guy Ryder, à qui nous avons confié la direction générale du Bureau, et notamment la promotion de la réforme et de la transparence indispensables à l'époque dans laquelle nous vivons.

Le gouvernement du Panama est convaincu que le Directeur général saura faire de l'Organisation un centre mondial d'excellence et de référence pour tout ce qui a trait au monde du travail. Nous savons qu'il y parviendra d'autant mieux qu'il pourra

compter sur la participation de tous les mandants de l'Organisation. Lors de la 317^e session du Conseil d'administration, le Directeur général a fait état des progrès de la réforme qu'il met en œuvre dans le Bureau, et il a présenté ses Propositions de programme et de budget pour 2014-15. Le Panama les soutient.

Nous estimons que ces propositions sont de nature à permettre à l'OIT de mieux utiliser et d'améliorer son système de gestion axé sur les résultats et de relever les défis auxquels elle est confrontée.

Le rapport I(A), qui est celui du Directeur général à la Conférence, s'intitule *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*. Qu'il me soit permis de féliciter M. Guy Ryder pour ce rapport, qui reflète les transformations, les difficultés et les défis auxquels est confronté le monde du travail aujourd'hui, et qui, surtout, propose des initiatives permettant de faire face à cette évolution, alors que l'Organisation internationale du Travail se prépare à fêter son centenaire.

À cet égard, le Directeur général demande que nous lui donnions des orientations, et il nous présente sept initiatives de sa conception, pertinentes, reflétant l'actualité et porteuses d'avenir.

Permettez-moi d'évoquer ici les mesures, les programmes, les plans et projets que le gouvernement du Panama est en train de mettre en œuvre et qui pourraient répondre en partie aux questions que pose le Directeur général dans son rapport à la Conférence.

Depuis quatre ans que le plan stratégique du gouvernement du Président Ricardo Martinelli est en œuvre, les politiques qui en émanent ont contribué à renforcer les capacités institutionnelles et le développement social, économique et politique de la société panaméenne, et notamment de ses groupes les plus vulnérables et les moins protégés.

Des projets ont été lancés, qui visent à mettre un terme aux inégalités et à favoriser une société où hommes et femmes auraient un accès égal au travail, à l'éducation, à la santé et au logement. Naturellement, ces projets ciblent les jeunes, et des programmes ont été mis en place pour leur fournir une première chance d'entrer sur le marché du travail.

Le gouvernement est conscient que les objectifs de croissance, d'investissement et d'emploi ne dépendent pas uniquement d'une macroéconomie vigoureuse. Ils dépendent également de politiques publiques intégrales, de nature microéconomique et sectorielle, qui permettent d'étayer une économie propre à faire augmenter la productivité et la compétitivité. C'est pourquoi le ministère dont j'ai la charge croit au dialogue social; il a donc lancé une initiative dans ce sens, à laquelle nous devons des relations professionnelles stables dans la durée et très harmonieuses.

À cet égard, j'ai le plaisir de vous informer que, mardi dernier 11 juin, le Président de la République a entériné une loi qui prévoit certaines indemnités sociales pour les fonctionnaires qui auraient été ou qui seraient licenciés sans justification. C'est un progrès vers l'égalité des droits entre travailleurs du secteur privé et travailleurs du secteur public, un espoir que nourrissent depuis de nombreuses années les travailleurs organisés du secteur public.

Dans ce cadre, nous travaillons ensemble afin de renforcer la démocratie par le biais de nouvelles relations professionnelles qui garantissent la paix sociale et la paix du travail aux divers protagonistes économiques et sociaux.

Le développement économique extraordinaire qu'a connu le Panama au cours des dernières années s'est traduit par l'amélioration des conditions de travail décent. Il a également permis de réduire le chômage à presque 4 pour cent en 2012.

Enfin, je voudrais dire ici que notre gouvernement est prêt à partager son expérience et à donner plus de précisions encore sur toutes les mesures qu'il a prises et qui ont favorisé la concrétisation des objectifs en matière de travail décent car nous avons intégré des stratégies visant la réduction de la pauvreté et une mondialisation juste et inclusive.

Je remercie l'OIT pour le travail qu'elle a accompli tout au long de ces années pendant lesquelles nous avons œuvré ensemble, pour les expériences dont elle nous fait part, et pour ses réflexions qui nous ont aidés à réaliser, dans l'exercice de nos fonctions, d'importantes transformations dans notre pays. Nous en avons tiré des enseignements que nous continuerons d'appliquer car nous poursuivons nos travaux pour atteindre les objectifs du Millénaire.

Original espagnol: M. PENINO (employeur, Uruguay)

Le Directeur général nous a soumis un rapport qui évoque un certain nombre de défis concernant les trois catégories de mandants de l'Organisation: les gouvernements, les employeurs et les travailleurs.

C'est un rapport d'un format nouveau, plus court, contenant des propositions qui devront être analysées de façon tripartite et en profondeur.

L'importance du dialogue social, les nouveaux défis que nous lance le monde du travail, les formes atypiques d'emploi, la nécessité d'établir un lien étroit entre travail et enseignement sont autant de points mentionnés dans le rapport et qui nous paraissent pertinents.

Nous autres entrepreneurs estimons qu'il faut évoquer lors de ces discussions l'idée que le développement d'entreprises viables passe par l'instauration d'un milieu favorable. C'est un facteur incontournable et l'un des principaux moteurs de la reprise de l'emploi, de la promotion du travail décent et de la cohésion sociale.

Le succès des initiatives qui nous sont proposées et des processus de dialogue qui en découleront nécessairement dépendra de plusieurs facteurs.

L'un d'eux a été mentionné par le Directeur général il y a un an, lorsqu'il a rappelé que l'OIT doit être le reflet fidèle et juste des opinions et intérêts de tous ses mandants tripartites: les gouvernements, les employeurs et les travailleurs.

Plus récemment, le Directeur général s'est référé aussi au rôle que doivent jouer les employeurs au cours de ces processus, et il a souligné que la transformation de la relation entre l'Organisation et la communauté des entrepreneurs est essentielle pour créer et forger l'OIT de demain. Nous formons le vœu qu'il en soit ainsi.

Je voudrais brièvement évoquer à la présente session de la Conférence certains points concernant directement mon pays.

En Uruguay, nous professons un très grand respect pour l'OIT. Nous avons ratifié la majorité des conventions de l'Organisation, et nous les appliquons.

Nombre des recommandations de l'OIT sont introduites en tant que normes dans notre législation du travail, qui régit nos relations professionnelles. Par ailleurs, les débats qui ont lieu au cours des sessions de la Conférence sont toujours suivis avec

beaucoup d'intérêt par le gouvernement, les travailleurs et les employeurs. L'intérêt que présentent ces débats pour l'évolution des relations professionnelles dans le cadre national fait toujours l'objet d'une analyse.

Cette relation très proche que nous entretenons avec l'OIT ne signifie pas que nous prenions toutes ses normes au pied de la lettre.

Cette année, la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT a fait des commentaires sur l'application par l'Uruguay de sept conventions internationales du travail. Deux de ces sept conventions sont considérées comme des conventions fondamentales par l'OIT, et elles ont trait à la liberté syndicale et à la négociation collective.

Il se trouve justement que les observations faites par la commission d'experts concernant la non-exécution de ces deux conventions fondamentales de l'OIT correspondent à une plainte présentée par les employeurs de l'Uruguay et par l'Organisation internationale des employeurs.

Il s'agit d'un cas dont avaient également été saisis le Comité de la liberté syndicale et la Commission de l'application des normes de l'OIT.

Comme vous pourrez le constater dans le rapport de la commission d'experts, la situation n'a pas évolué. Seulement l'un des points qui avaient été soulevés a pu être résolu, de sorte que ce cas reste à l'étude des mécanismes de contrôle de l'Organisation.

En tant que représentant des employeurs, je tiens à être très précis sur ce point, car il s'agit en fait du non-respect des droits et principes fondamentaux au travail.

Premièrement, je tiens à souligner que, en dépit de ce non-respect, les employeurs participent activement à toutes les instances de négociations collectives auxquelles ils sont convoqués, sans aucune exception. Nous estimons que c'est la voie à suivre, et nous en faisons la démonstration au quotidien.

Deuxièmement, je rappelle que nous ne demandons pas un traitement de faveur en matière de législation. Nous souhaitons simplement que toutes les observations des organes de contrôle tripartites de l'OIT soient prises en compte. Ce sont des observations qui, à juste titre, embrassent tant les aspects normatif ou législatif que l'obligation de gouvernement de préserver les principes lors de l'application pratique des normes fondamentales.

Nous avons tous intérêt à trouver une solution pour que ce cas soit résolu et que son examen ne se prolonge pas indéfiniment. Ainsi, les mandants tripartites pourraient consacrer leur énergie à relever les défis que nous lance le monde du travail pour servir le développement de notre pays.

M. TRAORE (ministre du Travail, de la Fonction publique et des Relations avec les institutions, Mali)

Je voudrais tout d'abord m'associer aux félicitations qui ont été adressées au Président de la Conférence pour sa brillante élection. Mes félicitations vont également aux autres membres du bureau pour la confiance placée en eux.

Le Mali a vécu ces deux dernières années les pires moments de son histoire. L'occupation conjointe des régions du nord de notre pays par des groupes rebelles, des groupes terroristes et autres narcotrafiquants a eu des conséquences humaines, économiques et sociales incalculables.

Au nom de la charia, des groupes terroristes salafistes ont commis des mois durant toutes sortes d'exactions sur de paisibles populations: amputations de mains, abus sexuels, emprisonnements arbitraires, exécutions extrajudiciaires, destructions d'édifices religieux classés au patrimoine mondial.

Pour fuir cette barbarie, environ 480 000 personnes ont quitté leur domicile dans la région du Nord. Sur ce total, 292 000 sont devenues des réfugiés dans leur propre pays et 177 000 autres se sont réfugiées dans les pays voisins. Ceux qui ont décidé de rester ou qui n'avaient tout simplement nulle part où aller ont connu la faim, la soif et les humiliations.

Autre conséquence, et non des moindres, la crise politico-sécuritaire née de cette agression terroriste a entraîné la suspension quasi totale de l'aide publique au développement et a provoqué un recul notable de l'activité économique. Des secteurs entiers de l'économie nationale comme le tourisme, l'hôtellerie et le BTP ont subi de plein fouet les effets de cette crise, ce qui a entraîné la fermeture de nombreuses entreprises et le licenciement des travailleurs.

Enfin, dans les régions du Nord occupées jusqu'à l'intervention salvatrice de la communauté internationale, que je remercie une fois de plus au nom du gouvernement et de l'ensemble de notre peuple, tous les efforts fournis intérieurement pour rendre disponibles des services sociaux de base de qualité ont été annihilés par la destruction des centres de soins, le pillage systématique des dépôts pharmaceutiques, la fermeture des écoles, l'arrêt des services de fourniture d'eau et d'électricité.

Si j'ai tenu à revenir si longuement sur ces événements douloureux, c'est pour mieux mettre en exergue les défis économiques et sociaux auxquels mon pays est aujourd'hui confronté et qui ont pour noms: chômage, sous-emploi, détérioration des conditions de travail et baisse du pouvoir d'achat. Du fait du déplacement des populations et de l'activisme des groupes terroristes, est-il besoin d'ajouter que le travail des enfants s'est accru de manière significative au moment même où la lutte contre ce phénomène enregistrerait des résultats encourageants grâce à l'appui technique et financier de l'OIT.

C'est le moment et le lieu de dire que, s'il y a eu utilisation d'enfants soldats au Mali, c'est le fait des groupes armés. Ni le gouvernement ni les forces armées de sécurité ne sont de près comme de loin liés à l'utilisation d'enfants soldats.

La Conférence des donateurs pour le Mali qui s'est tenue à Bruxelles reste pour nous un réel motif d'espoir. Je profite de l'occasion qui m'est ainsi donnée pour réitérer les remerciements du gouvernement à tous les pays qui ont manifesté en cette circonstance leur générosité et leur solidarité à notre endroit.

S'agissant maintenant du rapport du Directeur général du BIT, je voudrais surtout saluer les efforts déployés par le Bureau pour amener les mandants de l'OIT à mettre le travail décent au cœur des politiques, programmes et projets de développement. Cette approche est et demeure le moyen privilégié qui s'offre à tous pour construire véritablement l'avenir des peuples à travers la mise en œuvre de politiques plus intégrées susceptibles de créer des emplois de qualité et de briser ainsi le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Dans un contexte marqué par une transformation accélérée du monde du travail, l'OIT se doit, dans ces conditions, de se donner absolument les moyens de faire face, comme indiqué dans le rapport, de répondre aux défis institutionnels que constituent, entre autres, la représentativité syndicale, les normes et l'adéquation de ses moyens d'action propres pour promouvoir la création d'entreprises durables.

Dans des pays sortant de conflits, comme le Mali, la création d'emplois décents est sans nul doute la voie la meilleure pour renouer avec la croissance économique. Aussi, le gouvernement envisage-t-il très bientôt de signer avec le BIT un programme par pays de promotion du travail décent qui constituera le cadre de référence pour toutes les actions visant la réalisation du travail décent.

Enfin, ma délégation se réjouit de l'inscription à l'ordre du jour de notre Conférence d'une discussion récurrente sur le dialogue social ainsi que d'un rapport sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts.

Original anglais: M. KUTADGOBİLİK (employeur, Turquie)

J'ai le très grand plaisir de former des vœux en mon nom propre et au nom de la Confédération turque des associations d'employeurs, pour la réussite d'une session constructive de la Conférence. Je félicite le Président pour son élection à la présidence de cette session de la Conférence internationale du Travail.

Comme l'affirme le Directeur général dans son rapport, nous devons envisager le long terme et élargir notre perspective pour traiter des principaux changements que connaît le monde du travail, des défis qu'il nous faudra relever et du rôle que devra jouer l'OIT au XXI^e siècle. Nous vivons dans un monde qui ne cesse de changer. En principe, c'est la cadence de l'évolution technologique qui détermine la direction des changements auxquels nous devons faire face. Outre les faits importants survenus dans chacun de nos pays et dans le monde en général, nous devons aussi relever des défis d'ampleur mondiale, tels que ceux qu'a engendrés la crise économique et financière qui a récemment secoué la planète. A lui seul, le tragique problème du chômage découlant de la crise nous permet de comprendre la colossale dimension de ces défis. Pour les relever, nous devons notamment changer nos mentalités, nos attitudes, ainsi que la structure des institutions internationales comme l'OIT. Comme le dit, à juste titre, le Directeur général dans son rapport, l'OIT nous a enseigné, au cours de son histoire, que son avenir dépend de sa capacité de se renouveler constamment face aux réalités qui évoluent.

En tant qu'employeurs turcs, nous sommes fiers de pouvoir dire que la Turquie a connu une transformation économique profonde depuis 2001. Elle a enregistré un taux de croissance du PIB remarquable de 5,2 pour cent de moyenne entre 2002 et 2012. Ainsi, le revenu par habitant a atteint 10 000 dollars en 2012 alors qu'il n'était que de 3 500 dollars en 2002.

A cause de la crise mondiale, la majorité des marchés émergents ont subi d'importants ralentissements dans leur activité économique. La Turquie, qui est une économie de marché ouverte intégrée dans le système économique et financier mondial, n'a pas fait exception à cette règle. Le pays a été très touché par la chute de la demande externe et la raréfaction des flux de capitaux internationaux. Ce-

pendant, l'économie turque a rebondi et réalisé un taux de croissance de 9,2 et 8,8 pour cent en 2010 et 2011 respectivement. Pour cette année, nous prévoyons un taux de croissance de 4 pour cent au moins. Aujourd'hui, la Turquie est la 17^e économie dans le monde, avec un PIB d'environ 800 milliards de dollars en 2012. Les politiques monétaires de la Banque centrale turque ont joué un rôle fondamental, et nous avons réalisé des gains considérables.

Je tiens à souligner l'importance du dialogue social dans la réalisation de ces résultats positifs sur fond de crise économique mondiale. Je rappelle avec satisfaction, puisque j'en ai l'occasion, que pendant tout ce processus législatif, nous avons recouru efficacement aux mécanismes du dialogue social, grâce aux efforts appréciables du ministère du Travail et de la Sécurité sociale. Grâce à toutes ces mesures, la Turquie est désormais en conformité avec les normes de l'OIT. D'autres seront prises à l'avenir et pour le moment l'élaboration d'une législation secondaire se poursuit dans un climat serein pour ce qui est du dialogue social.

En tant qu'employeurs turcs, nous appuyons fermement les initiatives de l'OIT qui ont été proposées par le Directeur général dans son rapport, en vue de préparer le centenaire de l'Organisation. Nous nous associons à l'idée que le centenaire sera l'occasion de prendre un certain nombre d'initiatives pour doter l'Organisation des moyens nécessaires pour relever les défis auxquels elle sera confrontée à l'avenir dans le cadre de son mandat. A cet égard, je souhaiterais vous faire part des vues des employeurs turcs concernant le mécanisme de supervision de l'OIT dans le climat de crise qui prévaut.

L'année dernière, nous avons assisté à un débat historique au sein de la Commission de l'application des normes et, cette année, les choses ont changé. Cependant, cette année encore, la Commission de l'application des normes a cru bon d'inscrire la Turquie sur la liste courte des pays ayant commis des infractions à l'encontre de la convention n°98 de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. Cette approche négative de la commission à l'égard de la Turquie ne rend pas justice aux efforts consentis par mon pays. Elle va clairement à l'encontre de tout ce que je viens d'expliquer. J'invite donc l'OIT à respecter la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

Original anglais: M. BIEL (gouvernement, Etats-Unis)

C'est un plaisir et un honneur pour moi de représenter le gouvernement des Etats-Unis à cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Au nom de notre ministre du Travail par intérim, M. Seth Harris, permettez-moi de féliciter le Directeur général, M. Guy Ryder, pour son rapport sérieux et approfondi, qui soulève des questions complexes, audacieuses et quelque peu dérangelantes, qui doivent toutefois être posées et auxquelles des réponses doivent être apportées.

La crise et l'incertitude continues qui ont marqué l'économie mondiale ont eu des conséquences graves pour les travailleurs du monde entier. Le chômage et le sous-emploi demeurent à des niveaux inacceptables et un bien trop grand nombre de jeunes n'ont même pas la possibilité d'entrer sur le marché du travail.

Pour bien des travailleurs, et ceux qui désirent un peu plus qu'une possibilité de travailler, ces dernières années de récession et de crise économiques ont été une période de perte et d'exclusion.

Alors que notre priorité est d'aider les gens à retrouver du travail, ces dernières années ont révélé plusieurs réalités concernant le monde du travail que nous ne saurions ignorer.

Tout d'abord, nous devons reconnaître que le modèle de relations du travail du XX^e siècle, fondé sur des relations d'emploi formelles et des conventions salariales, n'est plus une réalité pour bien des travailleurs aujourd'hui. On compte des millions de travailleurs migrants, saisonniers ou temporaires. Beaucoup d'autres suent sang et eau dans le secteur informel et se trouvent souvent en situation de sous-emploi.

Le travail qui était autrefois exécuté par des employés fixes est maintenant de plus en plus confié à des employés indirects, tels que des travailleurs intérimaires ou des travailleurs embauchés par des prestataires de service indépendants ou d'autres intermédiaires. Ce recours à des sous-traitants permet souvent de contourner le système de rémunération traditionnel et crée une main-d'œuvre plus flexible mais moins protégée par la législation du travail et craignant davantage de faire valoir ses droits.

La question de savoir si la recrudescence des emplois précaires est due à des impératifs économiques, à la pression de la concurrence ou simplement à la cupidité demeure ouverte. Cela étant, quelle que soit notre vision du monde, il s'agit là d'une réalité. Par conséquent, si l'OIT veut rester pertinente, il est essentiel que nous en soyons conscients et que nous tirions profit de nos connaissances collectives pour élaborer des solutions qui permettent aux travailleurs se trouvant dans cette situation de jouir de leurs droits fondamentaux, de subvenir à leurs besoins et d'être protégés par les systèmes de sécurité sociale.

Deuxièmement, comme le Directeur général le fait judicieusement observer dans son rapport, l'OIT doit redoubler d'efforts pour impliquer les entreprises. Une croissance et des emplois durables à long terme sont fonctions d'un secteur privé fort, créatif, productif et responsable. Nous appuyons donc la création du nouveau département des entreprises, qui permettra à l'OIT de mieux comprendre les entreprises modernes et de mieux tenir compte de leurs besoins.

Les événements récents nous ont rappelé non seulement l'importance vitale du commerce pour les économies émergentes, mais aussi les conséquences catastrophiques des atteintes portées aux droits des travailleurs et de la négligence de leurs préoccupations. Nous appuyons donc fermement la suggestion faite par le Directeur général d'examiner lors de la Conférence la question des chaînes d'approvisionnement internationales. Nous sommes à la croisée des chemins dans ce domaine, une situation sans précédent au cours des deux dernières décennies. Des signes nous montrent que les modèles fondés uniquement sur le commerce et sur le libre arbitre, qui impliquent généralement des contrôles indépendants peu nombreux, une faible transparence et peu d'engagements financiers et de responsabilités, pourraient laisser la place à des mesures plus solides, plus contraignantes et négociées avec des organisations de travailleurs. Il s'agit d'un sujet extrêmement important que nous ne pouvons ignorer.

Enfin, dans un monde où le pouvoir économique et politique est plus diffus et où le capital et le travail sont devenus de plus en plus mobiles, il est plus que jamais nécessaire que les normes internationales du travail soient de fait appliquées partout.

Au cours des 94 années écoulées, le processus tripartite de l'OIT a créé un ensemble de normes qui ont défini les bonnes et les mauvaises pratiques ainsi que les pratiques acceptables et inacceptables dans le monde du travail. Comme indiqué dans le rapport, le mécanisme de surveillance ayant évolué, notre mission ne consiste plus uniquement à adopter et à ratifier des normes mais à les appliquer. Le travail réalisé par ce système extraordinaire a contribué à poser les fondements de la législation et des pratiques en matière de travail dans le monde entier. Nous soutenons donc fermement la poursuite des efforts visant à promouvoir, à respecter et à faire appliquer ces normes.

En fin de compte, la valeur et la pertinence de l'OIT seront estimées non pas en fonction de la qualité de notre dialogue interne, mais de notre capacité à résoudre les problèmes réels auxquels sont confrontés les gouvernements, les travailleurs et les entreprises. Nous devons pour cela nous fonder sur notre histoire et sur notre expérience et appliquer les connaissances acquises au monde actuel afin de construire un meilleur monde du travail de demain.

Original anglais: M. PANAGIOTOPOULOS (ministre du Travail, de la Sécurité sociale et de la Prévoyance, Grèce)

C'est un honneur et un grand privilège pour moi de prendre la parole devant cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail alors que nous vivons une période décisive au cours de laquelle de nombreux défis se présentent à nous.

Nous arrivons en effet au moment où le fardeau de la crise économique pèse très lourd sur le futur du travail, qui constitue le fondement de la cohésion sociale et le moyen de parvenir à une croissance économique durable et équitable.

La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi que la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable ont assis les bases de plates-formes politiques visant à relever les défis de l'économie mondialisée dans le respect des principes de l'OIT relatifs au travail décent et à la cohésion sociale. C'est à partir de ces déclarations qu'ont été établis les cadres politiques nationaux destinés à relever les défis qui se présentent à nous: éliminer la pauvreté, renforcer la cohésion sociale, favoriser la croissance économique tout en garantissant le travail décent, parvenir à une croissance économique tout en améliorant la justice sociale dans un contexte de dialogue social et d'engagement tripartite. Tel est l'esprit des principes de l'OIT.

Devant les grands défis de l'époque, je tiens à exprimer mes compliments au Directeur général du BIT pour son excellent rapport de cette année.

Le gouvernement de la Grèce se félicite des efforts de l'OIT dans le sens d'un dialogue approfondi et revitalisé avec d'autres organisations internationales, dont le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, dans l'idée d'établir des objectifs politiques alliant croissance économique durable et travail décent.

Nous prenons note de l'observation du Directeur général qui fait état dans son rapport des inégalités croissantes et des grands dilemmes auxquels sont confrontés les gouvernements pour conjuguer crois-

sance et compétitivité en temps de crise économique, ainsi que des effets d'une plus grande compétitivité en termes de coût du travail en période d'incertitude économique et sociale.

Nous reconnaissons la contribution de la discussion récurrente de cette année sur le dialogue social dans le cadre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Aujourd'hui, plus que jamais, le dialogue social est absolument nécessaire en tant qu'instrument d'équilibre entre les priorités politiques de l'économie réelle et les conditions du travail décent, y compris les rémunérations.

Je voudrais dire quelques mots sur la situation de mon pays, la Grèce. Après trois années difficiles de restructuration budgétaire réalisée dans le cadre d'un vaste programme d'austérité, nous enregistrons les premiers signes positifs. Nous ne sommes pas sortis de l'ornière, mais nous commençons à entrevoir la lumière au bout du tunnel.

Nos politiques nationales ont tenu compte des faits et des chiffres de l'économie réelle ainsi que des conséquences sociales inhérentes aux mesures d'austérité que nous avons dû mettre en œuvre pour réduire les dépenses et la dette publiques.

Malgré tout, les priorités politiques que nous avons adoptées, relativement douloureuses étant donné les circonstances à prendre en compte, ont permis de garantir les droits fondamentaux au travail, conformément aux valeurs de l'OIT.

Nos priorités vitales sont et demeurent la lutte contre le chômage des jeunes, le retour des chômeurs de longue durée (y compris les ménages sans emploi) sur le marché du travail et leur réinsertion sociale, ainsi que la mise en place d'un système de sécurité sociale basé sur un plan intégré et non sur une série de mesures fragmentées et inefficaces comme cela a pu être le cas par le passé.

La tâche devant nous est assez clairement définie maintenant. Nous devons veiller à ce que la responsabilité budgétaire ne passe pas avant la cohésion sociale. Grâce aux sacrifices douloureux que réalise le peuple grec, nous sommes en train de rectifier des décennies d'excès budgétaire.

Mais si nous avançons dans le sens du redressement budgétaire au détriment de l'Etat-providence et que nous laissons sombrer de larges couches de la société dans le chômage de masse et la pauvreté, nous allons tout droit vers une révolte sociale sans précédent, en Grèce demain et ailleurs après-demain.

Si nous nous centrons uniquement sur le moteur du bateau sans nous occuper des passagers et de l'équipage, nous nous retrouverons alors avec un bateau fantôme. Au nom de la démocratie, nous ne devons pas laisser cela arriver. N'oublions jamais qu'une société opprimée et désespérée fait le lit des politiques extrémistes.

Mettons nous donc au travail ensemble, Etats Membres, organisations internationales, gouvernements, travailleurs et employeurs, dans un cadre de dialogue social renforcé et efficace, pour parvenir à un équilibre entre croissance économique, stabilité de l'emploi et justice sociale. Inventons notre propre multiplicateur social. La tâche devant nous est en effet clairement définie maintenant.

M. SAPIN (*ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, France*)

Je félicite Monsieur le Président du Conseil d'administration, je le salue avec amitié.

En quelques minutes, j'aimerais apporter quelques messages à l'appui de notre vision du travail, celle que la France porte. D'abord, adresser un premier message pour souligner l'importance de la Conférence internationale du Travail, saluer le premier Sommet du monde du travail inscrit dans la dynamique de relance politique et fonctionnelle de l'OIT.

En rassemblant l'ensemble des représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements, cette Conférence est l'occasion de placer, d'une part, la lutte contre le chômage et, d'autre part, les conditions de travail et de progrès social au cœur de l'agenda international.

Mon deuxième message sera pour dire que le combat pour le travail décent est d'autant plus important que le chômage, le creusement des inégalités, le choc des restructurations et les déséquilibres économiques mondiaux frappent les travailleurs, et en particulier les plus vulnérables.

Mon troisième message sera pour saluer le travail et le rapport de grande qualité du Directeur général, Guy Ryder, et lui renouveler tout le soutien de la France pour poursuivre dans cette direction, engager les réformes et faire de l'OIT une institution incontournable dans le domaine de l'expertise, de la recherche et de l'analyse des politiques de l'emploi au service de ses mandants. La France fut aux fondements de l'OIT, son engagement ne faiblit pas.

Quatrième message, rendre hommage au sens de responsabilité des partenaires sociaux qui ont abouti à une liste de cas pour cette session, comme ils s'y étaient engagés. Je forme le vœu que le dialogue continue de façon positive.

Cinquième message, dresser en quelques mots des priorités. D'abord, la rénovation du tripartisme dans une perspective ouverte, associant tous ceux qui défendent la justice sociale et le développement durable, la réflexion autour du système normatif et sa supervision pour renforcer la légitimité et l'efficacité de l'OIT, et tenir compte des réalités du monde du travail d'aujourd'hui.

Je crois, à l'instar du Directeur général, que l'activité normative de l'OIT peut sortir sans dommages, et même renforcée, des débats en cours. D'importants progrès ont déjà été accomplis depuis la réforme de 2008.

Deuxième priorité, le renforcement des coopérations institutionnelles sur le terrain entre l'OIT et les autres organisations des Nations Unies et du système multilatéral. Le G20 doit aussi contribuer à cette cohérence de l'action multilatérale. A cet égard, il est important que la *task force* sur l'emploi puisse poursuivre ses travaux. D'une manière générale, l'OIT doit occuper toute sa place dans la gouvernance internationale.

Sixième message, un enjeu qui doit nous occuper particulièrement, relancer l'emploi, notamment l'emploi des jeunes. La France s'y engage dans un effort sans précédent et concerté au plan européen. L'Europe est en effet à la croisée des chemins, une nouvelle étape est nécessaire au-delà du sérieux budgétaire, créer des emplois, donner du travail, mais pas n'importe quel emploi, de bons emplois, durables, de qualité, du travail décent car celui-ci ne s'adresse pas aux seuls pays en développement. La politique d'une nation ne peut se réduire à la quête unique de la compétitivité et de parts de marché gagnées dans la compétition internationale.

La mise en œuvre du travail décent, avec ses quatre axes stratégiques, doit demeurer notre feuille

de route partagée entre représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements. Il s'agit de favoriser un emploi rémunérateur, respectueux des droits et socialement protecteur, tout en permettant à l'entreprise de s'adapter à la conjoncture.

Je suis convaincu qu'il est possible de fonder des compromis entre les forces économiques et sociales. C'est d'ailleurs dans cette perspective que les partenaires sociaux français ont conclu, le 11 janvier dernier, un accord extrêmement important qui a conduit à la loi relative à la sécurisation de l'emploi, loi qui vient tout juste d'être promulguée.

Enfin, je veux dire un mot de l'importance du respect des législations nationales et de l'appui que l'OIT peut fournir aux administrations du travail, y compris pour les développements des services d'inspection du travail concourant à l'effectivité des droits des travailleurs jusque dans l'emploi le plus informel.

Puisque mon temps de parole se termine, je vous appelle donc à ne pas perdre de temps. La mondialisation a besoin d'être aussi celle des droits humains et sociaux.

Original espagnol: M. VACAS (ministre des Relations professionnelles, Equateur)

L'Equateur connaît une ère nouvelle, que nous avons appelée la révolution du travail. Cette révolution consiste à dynamiser les relations professionnelles dans la dignité, tout en assurant un profond respect des droits des travailleurs. Comment procédons-nous? En premier lieu, nous avons sensibilisé la population à la nécessité de respecter les obligations liées au travail à l'endroit des travailleurs.

Nous pensons que le rôle de l'Etat, en tant qu'auteur et administrateur de la réglementation et en tant que contrôleur du respect des obligations qui en découlent, doit changer et s'inscrire dans une logique où les employeurs assument de leur propre chef cette responsabilité vis-à-vis des travailleurs. Nous sommes en train d'opérer ce changement par le biais d'une vaste campagne de sensibilisation, de diffusion et de formation qui vise à ce que les employeurs remplissent les obligations qui leur incombent à l'égard de leurs salariés et, de la sorte, à atténuer les conflits. Nous souhaitons ainsi favoriser l'instauration d'un climat de productivité et d'équité, et surtout assurer l'équilibre des relations professionnelles, dont les institutions étatiques, qu'il s'agisse d'un ministère du Travail ou des Relations professionnelles, seraient les garantes. C'est avant tout l'Etat qui est appelé à rechercher l'équilibre dans le rapport entre le travailleur et l'employeur. Une fois acquise cette prise de conscience au sujet du respect des obligations liées au travail, il assumera un rôle d'appui, de conseil et d'orientation dans le cadre de ce rapport afin d'en être l'accompagnateur, saisissant les occasions et possibilités pour rendre les relations professionnelles plus dynamiques, plus fluides et, en fin de compte, plus productives.

Nous avons mené de vastes campagnes de contrôle, avec 25 000 inspections pour environ 2,5 millions de travailleurs actifs. Nous avons résolu 90 pour cent des différends à travers le dialogue social tripartite. Nous avons éliminé le travail des enfants, dans des secteurs comme ceux de la collecte des ordures, de l'abattage, de l'agriculture, et du travail de rue. Cette responsabilité incombe à tout un chacun, et nous l'assumons, pas uniquement

en tant qu'Etat mais aussi en tant que citoyens. Il en va de même de l'universalisation de la sécurité sociale, y compris de la proposition de réforme complète du Code du Travail, à laquelle nous nous affairons depuis deux ans, avec l'appui et le soutien de l'OIT. Cette réforme porte sur la reconnaissance du travail domestique non rémunéré des travailleurs au foyer comme ne supposant ni relation de dépendance ni rémunération mais reposant, en revanche, sur un statut effectif et une affiliation obligatoire à la sécurité sociale. La réforme permettra de déterminer qui doit cotiser pour que les travailleurs concernés, au terme de longues heures et journées passées au foyer, puissent effectivement prétendre à une retraite juste et qu'ils parviennent à vivre de manière indépendante.

En outre, le travail des personnes privées de leur liberté, qui est un droit dont ces personnes disposent dans le cadre de processus de réhabilitation sociale, a été reconnu comme un travail assorti de tous ses droits inhérents, à savoir une rémunération sur la base d'un salaire et des bénéfices dégagés, et bien évidemment l'affiliation à la sécurité sociale.

Dans ce contexte de changement et de réformes, l'une de nos propositions les plus importantes concerne l'établissement de conventions collectives et la syndicalisation par branche d'activité, dans le but de renforcer l'organisation syndicale dans notre pays, notamment dans le secteur privé, qui concentre moins de 20 pour cent des syndicats et moins de 5 pour cent des conventions collectives. Cette mesure nous permettra d'assurer d'ici peu la représentation syndicale de tous les travailleurs équatoriens et de veiller à ce que ces derniers soient couverts par des conventions collectives garantissant leurs droits fondamentaux. Notre objectif est que tous les travailleurs de toutes les branches d'activité, qu'elles soient dotées de leur propre organisation syndicale ou non, soient effectivement couverts par des conventions collectives et une syndicalisation par branche d'activité. Nous envisageons également la possibilité que le ministère des Relations professionnelles, grâce à ses inspecteurs, puisse non seulement sanctionner tout employeur fautif, mais aussi contraindre ce dernier à s'acquitter de ses obligations restées en souffrance. L'inspecteur ne fait donc pas que sanctionner mais contraint également à payer; nous garantissons ainsi que le travailleur reçoive tout ce qui lui revient de droit.

Pour conclure, je souhaite remercier l'OIT pour son travail, son aide et son soutien, et lui demander que l'appui qu'elle fournit s'inscrive dans le cadre d'une vision générale du monde du travail, pour que ces expériences positives puissent nous servir au mieux, dans la perspective d'améliorer les relations professionnelles et de partager les expériences utiles pour tous.

Original anglais: M^{me} KNUPPERT (travailleuse, Danemark)

Permettez-moi avant tout d'approuver le premier rapport du Directeur général, M. Guy Ryder, à cette Conférence. Ce rapport pose plus de questions qu'il ne donne de réponses. Ces questions sont fondamentales pour toutes les parties prenantes parce que la crise économique a eu des conséquences dévastatrices sur l'emploi et le progrès social.

Des millions de travailleurs ont perdu leur emploi, les niveaux de vie ont énormément baissé, les droits sont menacés et les formes de travail précaire et informel sont en hausse.

Le nivellement par le bas des droits des travailleurs est une tendance extrêmement préoccupante.

Nous pensons que l'OIT a un rôle fondamental à jouer pour inverser ces tendances et pour placer le travail décent, les droits et la justice sociale au centre des politiques économiques et sociales ainsi que des mesures de relance.

Pour cette raison, nous soutenons vigoureusement le processus de changement engagé au sein de l'OIT pour mieux servir les syndicats et leurs membres et ainsi faire du travail décent un élément central de la politique.

La tragédie qui a coûté la vie à plus de 1 000 travailleurs lors de l'effondrement d'une usine de textile du Rana Plaza, à Dhaka, nous rappelle exactement ce dont le monde du travail a besoin.

Nous sommes donc d'accord pour nous impliquer plus encore auprès des entreprises. Nous devons, dans le cadre de l'OIT, mieux nous imprégner des réalités du monde entrepreneurial et mieux répondre aux besoins des entreprises et des travailleurs.

C'est pourquoi je souhaite proposer au Conseil d'administration de mettre cette question sans délai et en priorité à son ordre du jour dans un avenir proche.

Nous devons nous doter des moyens nécessaires pour faire du monde du travail un monde meilleur et plus humain.

Cela peut passer par la révision de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la création d'un nouvel instrument.

Pour ces raisons et bien d'autres encore, nous avons donc également besoin d'un mécanisme de contrôle fort, indépendant et crédible, qui soit respecté et soutenu par toutes les parties de l'OIT afin de définir et de protéger les droits des travailleurs.

La transition vers les emplois verts a un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, cette transformation ne doit pas uniquement reposer sur la création d'emplois mais aussi favoriser les emplois de qualité.

Des questions telles que l'investissement durable dans les emplois verts et décents, l'écologisation de l'économie, le dialogue social, les actions sur les lieux de travail, l'innovation menée par les salariés, les compétences et la formation, et la sécurité sociale sont toutes importantes et doivent être abordées.

La population mondiale augmente et vieillit.

L'espérance de vie, plus longue et en meilleure santé est l'une des plus grandes réussites du développement humain.

Mais ce nouveau contexte démographique a des implications pour la main-d'œuvre, les systèmes de sécurité sociale, l'emploi et le développement économique.

Dans les dix ans à venir, on estime que la population active aura augmenté de 420 millions de travailleurs.

A l'heure actuelle, 200 millions de personnes sont sans emploi. Il sera donc nécessaire de créer plus de 600 millions d'emplois à l'échelle mondiale.

Nombreux sont les jeunes n'étant ni salariés ni étudiants, ni en formation.

Nous ne pouvons nous permettre de perdre une génération, que ce soit au niveau social ou économique. Il nous faut régler ce problème, et ce dès maintenant.

J'aimerais souligner qu'il est fait mention dans le premier principe directeur des conclusions de la Commission pour la discussion récurrente sur le

dialogue social que celui-ci revêt de nombreuses formes et que la négociation collective en est le moteur. Je suis entièrement d'accord.

Il est également important à l'avenir de se concentrer davantage sur le dialogue social dans le contexte de la mondialisation et des entreprises multinationales.

Je me range donc à la conclusion de la commission, qui appelle à convoquer une réunion d'experts afin d'analyser les expériences et d'aborder ce point lors d'une session de la Conférence, au plus tard en 2016.

Pour terminer, je souhaite aborder la question de la Commission de l'application des normes. Cette année, les employeurs ont de nouveau fortement remis en question le mandat de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, et l'interprétation de la convention n° 87 et du droit de grève non seulement dans le cadre de la discussion générale, mais aussi pour des cas tombant spécifiquement sous le coup de cette convention.

Nous sommes parvenus à un accord sur la liste, mais les employeurs ont tenté d'infléchir le processus de consultation par l'intimidation en dehors de cette commission, ce qui est inacceptable.

C'est pourquoi, cette année, j'en appelle de nouveau à tous les gouvernements, notamment aux membres gouvernementaux du Conseil d'administration, pour qu'ils défendent, protègent et respectent cette organisation et son intégrité ainsi que les principes universels du monde du travail.

Original anglais: M^{me} NONDE (travailleuse, Zambie)

Au nom des travailleurs de Zambie, je me félicite des rapports du Directeur général, M. Guy Ryder, et du Président du Conseil d'administration, ainsi que des principes directeurs qui ont été élaborés pour conduire les travaux de l'OIT vers les objectifs de la justice sociale. En effet, les travailleurs dans la plupart des cas sont confrontés à des pratiques injustes. C'est la raison pour laquelle ces rapports tentent de traiter leurs problèmes en donnant la priorité aux questions dont la solution peut répondre à leurs attentes.

Nous sommes également satisfaits de voir que la question de l'économie informelle figure à l'ordre du jour de la session de 2014 de la Conférence internationale du Travail. Nous appuyons l'idée d'une transition vers l'économie formelle, mais cette transition doit prendre en compte les diverses dimensions de ce secteur. Elle ne devrait pas être imposée mais faire l'objet d'un dialogue entre les différents intervenants. Les bienfaits de la transition vers l'économie formelle devraient être transmis de façon progressive afin de permettre une adaptation plus aisée. Nous avons tout à fait conscience que l'économie informelle est devenue une caractéristique structurelle de nombreux pays en développement et que cette question ne saurait être traitée sans tenir compte des stratégies générales de développement.

Comme l'a récemment fait observer la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine, lors de sa réunion à Addis-Abeba en avril 2013, en Afrique, environ 70 pour cent des travailleurs opèrent dans l'économie informelle ou rurale. Les institutions du marché du travail ne prennent pas en compte les besoins des travailleurs dans toute une série de secteurs: protection sociale; développement des compétences; services de l'emploi et

gestion de la main-d'œuvre; amélioration de la productivité; dialogue social et renforcement des connaissances. Dans une large mesure, ces défis concernent aussi les PME qui bénéficient peu des services offerts par les institutions du marché du travail, notamment pour ce qui a trait à l'inspection du travail et aux services de l'emploi.

Par ailleurs, nous nous félicitons des affirmations selon lesquelles, en ce qui concerne la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, un taux de présentation de rapports de 100 pour cent a été enregistré pour la deuxième année consécutive. Nous nous félicitons également de l'augmentation de la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs au processus, ainsi que du nombre de nouvelles ratifications des conventions fondamentales, qui est passé de six en 2011 à 15 en 2012. Il faudrait continuellement rappeler aux Etats Membres qu'ils sont tenus de respecter, promouvoir et mettre en œuvre les principes des huit conventions fondamentales de l'OIT, qu'ils aient ou non ratifié lesdites conventions. En effet, la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession sont des principes qui sont devenus obligatoires par leur nature.

Les travaux de la Commission de l'application des normes nécessitent une approche collective de la part des Etats Membres pour ce qui a trait à l'établissement de la liste des cas de violations à examiner. Il est tout à fait encourageant de voir que, cette année, la commission ait pu établir une liste de 25 cas. Toutefois, comme l'ont déclaré d'autres orateurs, il faut aussi prendre en compte d'autres conventions techniques, telles que celle sur la sécurité et la santé au travail, et ne pas se concentrer uniquement sur la liberté syndicale.

Nous sommes également satisfaits de prendre acte du rapport du Conseil d'administration, à sa session de mars 2013, sur les approches en matière de coopération technique et de renforcement des capacités des mandants. Dans ce rapport, les membres du Conseil d'administration insistent sur la nécessité que les activités de renforcement des capacités répondant à la demande donnent aux mandants le sentiment d'en faire partie prenante.

En Zambie, le syndicat dont je suis la secrétaire générale a ouvert son premier centre de formation destiné à ses membres mais qui est prêt à accueillir des programmes de renforcement des capacités à l'intention d'autres syndicats et organisations d'employeurs. Nous avons des installations modernes et des équipements qui nous permettent d'organiser des ateliers et des séminaires de tous niveaux. Nous avons également reçu un appui très important de la part du gouvernement pendant la construction de ce centre, et nous pensons que le moment est opportun pour que d'autres partenaires investissent dans cette structure. Nous rappelons donc notre besoin d'assistance technique pour donner à ce centre le niveau d'excellence à même d'apporter une contribution aux niveaux national, régional et continental.

La Zambie a fait des progrès considérables du point de vue des mesures de suivi consécutives à l'adoption de la résolution concernant la crise de l'emploi des jeunes adoptée lors de la 101^e session de la CIT. Il en est de même en ce qui concerne la

Déclaration sur la création d'emplois pour accélérer le développement et l'autonomisation des jeunes adoptée lors du 17^e Sommet de l'Union africaine (Malabo, juin 2011).

Je tiens à faire savoir que les travailleurs de Zambie saluent les efforts du nouveau gouvernement issu du Front patriotique qui s'est attaqué à la révision de la législation du travail. J'étais venue en 2008 pour vous parler de la situation à ce moment-là. Je suis heureuse de vous dire aujourd'hui que le gouvernement en place nous a inclus comme partenaires sociaux pour examiner les lois régissant le travail mais aussi d'autres textes législatifs. Nous sommes très heureux de ces développements et remercions les membres de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de leur aide.

Original anglais: M. IBRAHIMI (vice-ministre du Travail et de la Politique sociale, ex-République yougoslave de Macédoine)

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer toute ma satisfaction d'être présent ici en tant que représentant du gouvernement de la République de Macédoine aux côtés de nos partenaires sociaux et de pouvoir prendre la parole à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

Nous avons, en République de Macédoine, renforcé la coopération avec les partenaires sociaux dans le cadre de bonnes pratiques qui, avec le dialogue social, nous ont permis de parvenir à un bon niveau, selon les recommandations de l'Union européenne, de la Commission européenne et de l'OIT dans ce sens.

La base, c'est-à-dire le cadre juridique approprié, c'est le dialogue social tripartite; nous l'avons désormais établi en République de Macédoine. Nous travaillons avec nos partenaires sociaux, avec le soutien fort des experts du BIT, et je saisis cette occasion pour les remercier et leur demander de poursuivre leur aide.

En nous fondant sur l'expérience acquise au niveau international, nous pouvons dire que le dialogue social dans un pays est un instrument important pour créer et mettre en œuvre des politiques et des mesures dans le domaine socio-économique.

Le gouvernement de la République de Macédoine n'a cessé et ne cesse de promouvoir un dialogue social efficace. A tous les niveaux, le dialogue social joue un rôle important pour instaurer le travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d'égalité et de dignité humaine.

La République de Macédoine a le statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne, ce qui implique de grandes responsabilités: celle d'aligner notre législation nationale sur celle de l'Union européenne et celle de répondre à toutes les conditions pour devenir membre de l'Union européenne.

L'une de ces conditions est le développement et le renforcement du dialogue social en tant que moyen de favoriser le consensus sur les problèmes économiques et sociaux importants, dans une société moderne fondée sur l'économie de marché et des relations démocratiques. C'est un domaine où les partenaires sociaux assument sans conteste un rôle très important, et cela dans le cadre du dialogue tripartite lié aux travaux du Conseil économique et social. En collaboration avec nos partenaires sociaux, nous continuons d'améliorer le dialogue bipartite; plus récemment, nous avons aussi encouragé le dialogue tripartite au niveau local.

Cela dit, l'élaboration et la mise en œuvre du dialogue social ne sont possibles que si tous les partenaires coopèrent. C'est pourquoi la République de Macédoine organise toutes sortes d'activités pour accroître la capacité d'inclusion. Ainsi, il est possible d'expliquer et de suivre des documents d'orientation stratégique et d'exécuter des projets. Certains projets destinés uniquement aux partenaires sociaux ont donné des résultats positifs. Nous avons apprécié le soutien continu de l'OIT à cet égard.

J'aimerais enfin dire que les objectifs stratégiques du gouvernement de la République de Macédoine sont d'assurer la cohésion sociale et l'État de droit non seulement par des instruments juridiques, mais aussi par la création de partenariats sociaux pouvant prévoir toutes formes de négociations sur des questions d'intérêts mutuels.

Original russe: M^{me} DROZDOVA (gouvernement, Ukraine)

Permettez-moi, au nom de la délégation ukrainienne, de souhaiter la bienvenue à tous les participants de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail et de leur souhaiter des travaux fructueux.

Je suis convaincue que les résultats de cette Conférence contribueront à garantir une croissance économique durable propre à stimuler la création d'emplois, à augmenter le niveau de vie de l'ensemble de la population, à assurer la cohérence et la coordination des mesures prises au niveau international et à renforcer le dialogue social.

Dans son allocution annuelle au Parlement, le Président ukrainien Viktor Ianoukovitch a constaté que l'année 2012 avait également été marquée par les contradictions et le caractère changeant du monde contemporain. Le début de reprise de l'économie mondiale après la crise de 2008-09 s'accompagne de l'intensification des tensions sociales, et la volonté des pays de trouver une issue à la crise a eu des conséquences géopolitiques.

Le Président Viktor Ianoukovitch a souligné que l'Ukraine devait poursuivre sa stratégie de réforme, qui vise à moderniser tous les secteurs de la société. Malgré les difficultés économiques, l'Ukraine a pu mettre en œuvre toute une série d'initiatives sociales destinées à améliorer le niveau de vie des couches vulnérables de la population. Nous avons pu stabiliser la situation macroéconomique et prendre des mesures importantes pour déréglementer l'économie.

En 2012, le taux de chômage est passé de 7,9 pour cent à 7,5 pour cent. Il est à noter que le 1^{er} janvier de cette année est entrée en vigueur en Ukraine une «loi sur l'emploi de la population», dont la mise en œuvre permettra de parvenir à un niveau d'emploi global élevé, d'accroître la qualité des emplois et les possibilités d'emploi décent pour les jeunes. Nous prévoyons d'améliorer le système de stages pour les étudiants des universités et des établissements de formation professionnelle afin qu'ils puissent trouver un emploi dans leur domaine de spécialisation.

Nous prévoyons également d'attribuer aux personnes de plus de 45 ans des chèques formation leur permettant de financer une reconversion, une formation spécialisée ou une mise à niveau afin de rester concurrentielles sur le marché du travail.

Je saisis cette occasion pour exprimer toute ma gratitude aux experts de l'Organisation internationale du Travail pour l'aide qu'ils ont apportée à la

rédaction de la nouvelle loi sur l'emploi de la population.

Comme l'a dit fort justement le Directeur général, M. Guy Ryder, dans son rapport, l'innovation technologique influera directement sur la demande de certaines compétences professionnelles et sur le fonctionnement du marché du travail. Aujourd'hui, en effet, il devient rare de conserver toute sa vie le même emploi. Nous sommes tous confrontés à de nouveaux défis; les changements démographiques et les progrès technologiques nous demandent de nous adapter, et nous devons à cet effet donner aux travailleurs de notre pays la possibilité d'apprendre tout au long de leur vie. Aujourd'hui, en Ukraine, nous modernisons la législation et le système éducatif en suivant les normes européennes et internationales et les meilleures pratiques en la matière.

Je voudrais souligner que, pour assurer une reprise durable de l'économie, l'amélioration de la situation sur le marché de l'emploi, la création d'emplois décents et une protection effective de la population, il faut renforcer constamment les mécanismes du dialogue social.

Le dialogue social systématique entre le gouvernement et les partenaires sociaux est un instrument efficace et fiable pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique économique et sociale prenant en compte les intérêts de toutes les couches de la population.

Le gouvernement de l'Ukraine examine tous les projets de loi dans les domaines social, économique et du travail en prenant en considération les propositions et observations des partenaires sociaux. Je suis sûre que, d'ici le centenaire de l'OIT, les États Membres auront obtenu des résultats concrets et substantiels qui démontreront l'efficacité du tripartisme pour la résolution des problèmes économiques et sociaux auxquels le monde du travail est confronté dans nos économies mondialisées.

Je saisis cette occasion pour exprimer, au nom du gouvernement de l'Ukraine, notre reconnaissance au BIT pour toute l'assistance technique qu'il nous a apportée pour résoudre certains des problèmes que posent la réforme des relations sociales et de travail et la régulation des migrations de travailleurs. Nous rappelons notre volonté de poursuivre la coopération pour faire avancer le travail décent et garantir la justice sociale en Ukraine.

M^{me} AWASSI ATSIMADJA (employeuse, Gabon)

Je suis honorée d'être la représentante de la Confédération patronale gabonaise à la Conférence internationale du Travail depuis 2002.

En ma qualité de déléguée des employeurs du Gabon, je vous présente mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de la 102^e session de la CIT. Je félicite également les Vice-présidents tripartites qui vous appuient dans votre importante mission.

Le rapport du Directeur général, Guy Ryder, soumis à cette Conférence, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, est axé sur le rôle à venir de l'OIT et appelle les points de vue des mandants dans cette optique.

Le Directeur général reconnaît et réaffirme ici le caractère unique de notre institution par son tripartisme et encourage la participation et la contribution engagées des partenaires sociaux qui agissent comme des experts de terrain en symbiose avec les ressources humaines de l'OIT et ses partenaires

dans la recherche et la mise en œuvre des actions réussies en faveur de la justice sociale.

Mes commentaires seront centrés sur les entreprises durables. Au paragraphe 133 du rapport, il est dit très justement que «conformément à son mandat, consacré par la Déclaration de 2008, l'OIT est tenue de promouvoir les entreprises durables en tant que composantes à part entière de l'Agenda du travail décent. Cette responsabilité essentielle est relativement récente pour l'Organisation, ce qui lui impose de réfléchir à l'adéquation des moyens d'action dont elle dispose pour s'en acquitter.»

Il est primordial de retenir que la grande majorité des entreprises non durables est logée dans l'économie informelle mais que ces entreprises ne sont pas représentées dans le système tripartite de l'OIT de manière suffisante. Le BIT doit aiguïser ses stratégies pour les y inclure, par exemple par leur mise en association formelle d'employeurs.

L'observation empirique nous y aidera sûrement pour leur cartographie exhaustive. Nous devons sortir des sentiers battus et impliquer, autant que faire se peut, tous les partenaires sociaux des pays concernés.

Certains pays, comme le Gabon, sont témoins d'une augmentation considérable de leurs entreprises du secteur privé par le biais de l'économie informelle, en particulier en relation avec les flux migratoires importants, mais pas seulement. Ces entreprises peuvent s'arrimer au processus de formalisation par le biais de l'enregistrement au Centre de développement de l'entreprise du Gabon (CDE).

L'observation participante comme méthode de recherche des acteurs et bénéficiaires de l'action de l'OIT non encore couverts pourrait être une méthode privilégiée pour confronter et jauger le corpus théorique sur l'économie informelle face aux réalités du pays. Les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) sont une avancée dans cette loi.

Mentionnée au paragraphe 134, nous accueillons avec intérêt la création d'un département des entreprises, dans le cadre de la restructuration du Bureau à Genève, comme étant une réponse visant à s'occuper de manière plus particulière des besoins pratiques propres aux entreprises modernes et un outil permettant au BIT de prêter une oreille plus attentive aux entreprises.

Le fonctionnement et les services rendus par ce nouveau département doivent s'étendre aux entreprises dans leurs configurations diverses et variées pour respecter le caractère inclusif de la mission de l'OIT et devront être aussi expliqués et rendus accessibles à tout l'éventail d'entreprises créatrices de richesses.

La qualité de la gouvernance dans les processus locaux d'implication des partenaires sociaux, le déficit en matière de lettrisme juridique et informatique, les méthodes d'appropriation du volume d'outils du BIT disponibles ou en création peuvent influencer l'efficacité de l'action de l'OIT.

A propos du lettrisme juridique comme outil rudimentaire d'appropriation des services du BIT, il incombe au BIT de renforcer encore plus les capacités de ses mandants tripartites ainsi que celles d'autres entités nationales visant l'indépendance économique et le travail décent et productif. Les rudiments sur les lois nationales du travail et les normes internationales du travail seraient ainsi assimilés et appliqués de manière volontaire par les acteurs de l'économie informelle dans des domaines

tels que la santé et la sécurité au travail (SST) et l'interdiction du travail des enfants.

Pour terminer, un mot sur le renforcement des partenariats publics-privés pour la formalisation des entreprises. Pour être pragmatique et dans le contexte macroéconomique de mon pays, clin d'œil aux efforts de nombreuses initiatives d'associations indépendantes qui, s'inscrivant dans le Plan stratégique du Gabon émergent, visent l'autonomie des femmes, à l'instar de l'Association gabonaise AFSAPA qui vient de naître et dont je suis l'humble secrétaire générale.

Forte de sa connaissance du terrain local, l'AFSAPA s'inspire des publications du BIT et de l'OIE sur l'économie informelle. Son objectif est l'atteinte de l'indépendance économique des femmes, jeunes et moins jeunes, par la création d'entreprises formelles durables de l'amont sous forme d'auto-entreprises, de micro-entreprises et de petites et moyennes entreprises. Cette catégorie d'associations peut donc valablement participer au renforcement du tissu du secteur privé, formel et durable au Gabon.

Pour terminer et pour clore mon propos, portant le fort espoir que ces propositions une fois affinées seront prises en compte, je souhaiterais faire miennes les paroles du président du groupe des employeurs à l'endroit de M. Guy Ryder, et tel que repris dans le *Compte rendu provisoire* n° 5: «permettez-moi de dire que les employeurs soutiennent résolument le processus de réforme de la gouvernance de l'Organisation et de la gestion interne du Bureau. [...] Nous sommes impressionnés par les mesures déjà prises par le Bureau. Les employeurs encouragent vivement le Directeur général à poursuivre dans cette voie. Ils lui souhaitent plein succès dans cette tâche et lui apportent tout leur soutien.»

Original anglais: M. ASATRYAN (ministre du Travail et des Affaires sociales, Arménie)

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole lors de cette session de la Conférence internationale du Travail au nom de la délégation de la République d'Arménie.

La CIT joue un rôle unique dans la promotion et le renforcement de l'idéologie et des principes de l'OIT et offre une excellente occasion de redéfinir les défis réels qui se posent dans un monde en pleine évolution.

Permettez-moi d'exprimer ma gratitude au Directeur général du BIT pour son rapport complet. Les priorités fixées par le gouvernement de l'Arménie dans le domaine social et dans le domaine du travail sont conformes aux grands principes et approches recommandés dans le rapport du Directeur général.

Le gouvernement de l'Arménie s'est engagé à entamer des réformes cohérentes qui vont dans le sens des normes internationales du travail et à développer le partenariat social en vue d'assurer une protection sociale, des emplois durables et décents et une justice sociale.

Des réformes de fond ont été mises en œuvre dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale.

En particulier, le gouvernement de l'Arménie a adopté une stratégie de l'emploi pour la période 2013-2018 qui vise à promouvoir des mesures actives sur le marché du travail et à augmenter l'employabilité des groupes vulnérables. Une importance particulière est attachée au renforcement

des interactions entre l'économie, le marché du travail et les systèmes d'enseignement.

La politique des salaires est en cours de réforme. Le salaire minimal va être augmenté dès juillet prochain. Dans le même temps, des mesures sont prises pour rendre le mécanisme de définition du salaire minimal conforme aux règles de l'OIT.

Dans le cadre des obligations auxquelles a souscrit la République d'Arménie au titre d'instruments internationaux, les mesures nécessaires sont prises pour améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail dans notre pays. A cet égard, il convient de mentionner que les réformes actuelles en matière d'inspection du travail visent à augmenter l'efficacité du contrôle de l'application des normes et des règles du système de sécurité et de santé au travail effectué par l'Etat.

Des réformes de grande envergure sont menées en vue d'introduire un système de services sociaux intégrés dans notre pays afin d'assurer des services sociaux accessibles, ciblés et efficaces, qui constituent une clé de voûte de l'élimination de la pauvreté.

Conformément à la recommandation de l'OIT sur les socles de protection sociale, nous avons mené une étude dans le pays avec l'appui de l'OIT. Les conclusions qui en ont été tirées constituent une bonne base pour poursuivre les réformes et les mesures visant à assurer une protection sociale adéquate à la population.

Dans le contexte des tendances et des enjeux démographiques actuels, je tiens à mentionner la réforme des retraites, dans le cadre de laquelle un système national de retraites composé de plusieurs piliers est mis en place.

En 2011, le gouvernement de l'Arménie a adopté une stratégie et un plan d'action de réglementation des migrations qui vise en premier lieu à protéger les droits et les intérêts des travailleurs migrants.

D'importantes mesures ont été prises en vue de renforcer le partenariat social dans le pays. Le comité tripartite républicain est opérationnel depuis 2009. Aujourd'hui, des efforts sont déployés pour développer l'institution du partenariat social à l'échelon sectoriel. Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les partenaires sociaux dans le cadre des réformes juridiques, fonctionnelles et institutionnelles dans le domaine du travail et dans le domaine social.

Je suis heureux de signaler que l'OIT nous a apporté un soutien actif dans le cadre de ces réformes. Au nom du gouvernement de l'Arménie et des partenaires sociaux, je tiens à remercier l'Organisation de son soutien et de sa coopération indéfectibles.

Pour conclure, j'espère de tout cœur que les efforts constants et communs de tous les mandants de l'OIT nous permettront de relever les défis actuels et d'assurer la justice sociale, le travail décent et la prospérité.

Original anglais: M. GIOVANNINI (ministre du Travail et des Politiques sociales, Italie)

C'est un très grand honneur pour moi d'intervenir au nom de l'Italie à la Conférence internationale du Travail et je commence mon intervention là où le Président de la République italienne, M. Giorgio Napolitano, a terminé son discours quand il s'est adressé, il y a une année, à cette assemblée. Il concluait en disant que nous ne pouvons pas définir des objectifs pour nos sociétés uniquement en pensant au PIB ou à la stabilité financière mais que le plein

emploi devrait être le premier déterminant de la dignité humaine. Une telle déclaration est au centre de nos préoccupations et il est particulièrement important de le dire à un moment où le chômage ne cesse d'augmenter, un phénomène qui est non seulement un frein à la prospérité économique, mais également le déni même de la dignité humaine.

Voilà pourquoi le nouveau gouvernement de l'Italie a fait de la lutte contre le chômage, en particulier le chômage des jeunes, sa priorité numéro un, car il se sent responsable de ses citoyens et il pense qu'il est impératif de ne pas désespérer toute une génération.

C'est dans cette perspective que je voudrais remercier l'Organisation internationale du Travail pour les efforts qu'elle déploie sans cesse dans le monde pour placer les droits des travailleurs et la justice sociale au centre des préoccupations nationales et internationales.

Le rapport du Directeur général, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, est une source d'informations importantes et, comme il est dit au paragraphe 53, «l'inégalité ne devrait tout simplement pas être tolérée sur le plan social ou sur le plan économique». Voilà, en effet, l'un des plus grands défis que nous ayons à relever.

Plusieurs études montrent qu'il existe certains seuils au-delà desquels nous devons prendre des mesures correctives afin d'éviter les fluctuations macroéconomiques ou financières, et les responsables politiques et les médias accordent chaque jour beaucoup d'attention à ces problèmes, mais nous ne disposons pas d'indicateurs analogues pour nous dire à partir de quel niveau d'inégalité ou de chômage naît l'instabilité sociale. Voilà pourquoi le Directeur général a raison d'affirmer que les inquiétudes suscitées par les inégalités doivent faire l'objet d'un programme d'action distinct. J'ajouterai que l'absence de théorie globale sur le point critique en matière d'instabilité sociale ne signifie pas que les inégalités peuvent continuer à croître indéfiniment.

L'Italie est fière d'être membre fondateur de l'Union européenne, et nous y sommes engagés à un point tel que nous ne pouvons pas imaginer notre avenir sans elle.

Dans quelques semaines se tiendra en Europe un important sommet de chefs d'Etat et de gouvernement. Nous espérons que cet événement nous permettra de faire des progrès dans le domaine social, et nous travaillons activement, avec nos partenaires, à la recherche de solutions efficaces pour lutter contre le chômage et favoriser le progrès social.

Cette session de la Conférence est la première à se tenir sous la direction du nouveau Directeur général, M. Ryder, dont nous saluons, surtout en ces temps de crise mondiale, les efforts sincères qu'il déploie pour renforcer la position de l'OIT au niveau des instances décisionnelles internationales, particulièrement sur les questions touchant au monde du travail.

Je voudrais souligner ici qu'il est nécessaire de regarder vers l'avenir, et naturellement, dans ce débat, la question du choix des nouveaux objectifs en matière de développement durable est particulièrement importante. La question du travail ne doit pas être considérée comme une question indépendante mais comme une composante du bien-être équitable et durable, et nous devons aussi tenir compte du programme pour la période post-OMD. Sur le plan

des politiques et de leur évaluation, la situation mondiale est très différente aujourd'hui de celle que nous connaissions au XX^e siècle.

L'approche multidimensionnelle consistant à rechercher un bien-être durable et équitable peut constituer une plate-forme commune pour tous les pays du monde et devenir ainsi un principe universel que les pays devront développer selon leurs spécificités, leurs capacités et leurs priorités.

Je voudrais maintenant évoquer le débat en cours sur la nécessité de ne pas raisonner seulement en termes de PIB et de prendre aussi en compte les indicateurs du bien-être équitable et durable. Le futur modèle de développement qui émergera des discussions sur l'après-2015 devra être applicable à toutes les régions du monde, mais, à l'heure de la mondialisation, tous les pays doivent prendre leurs responsabilités et celles des pays industrialisés sont grandes. Les objectifs mondiaux en matière de développement durable ne pourront pas être atteints si nous ne modifions pas notre rapport aux modes de consommation, aux changements climatiques et aux effets transnationaux de la production.

Permettez-moi de conclure en vous assurant que l'Italie accorde une énorme valeur à la coopération avec l'Organisation et qu'elle est prête à renforcer le dialogue sur la base de ses principes et de ses normes – nous sommes l'un des Etats Membres ayant ratifié le plus de conventions de l'OIT –, de ses messages politiques et sociaux, de son programme de travail et de ses compétences, telles que celles qui sont offertes par le Centre de Turin.

Original russe: M^{me} ELTSOVA (gouvernement, Fédération de Russie)

Dans son rapport, le Directeur général du BIT, M. Guy Ryder, relève à juste titre les tendances et les problèmes dans le monde du travail et de l'emploi, ainsi que l'importance de parvenir à un consensus tripartite en vue de renforcer la confiance envers le système de contrôle de l'application des conventions et recommandations de l'OIT. Nous sommes prêts à contribuer activement à la réalisation de cet objectif.

Le concept du travail décent est pour nous un élément essentiel, et le programme de coopération entre la Fédération de Russie et l'OIT pour la période 2013-2016 constitue l'un des moyens de le mettre en œuvre.

A l'initiative de la Fédération de Russie et avec le concours de l'OIT s'est tenue, en décembre 2012, à Moscou, une conférence internationale de haut niveau sur le travail décent. Les participants ont convenu à l'unanimité que les mesures concrètes visant à mettre en œuvre les programmes de promotion du travail décent devaient être renforcées.

Aujourd'hui, l'économie russe fait l'objet de profondes réformes. L'objectif est de créer, d'ici à 2020, 25 millions d'emplois modernes et hautement productifs.

La nouvelle économie entraînera sans aucun doute de profonds changements sur le marché du travail. Un programme d'action a été approuvé afin d'assurer un développement efficace du marché du travail. Ce programme sera mis en œuvre dans des conditions démographiques difficiles. Bien que la population se stabilise quelque peu, d'ici à 2020, selon les prévisions, la population en âge de travailler aura diminué de 7 millions et nous serons confrontés à une pénurie de main-d'œuvre. Pour éviter

cela, nous nous efforçons en particulier d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources humaines.

Nous avons pour objectif de promouvoir l'emploi tout au long de la vie active ainsi que d'encourager les travailleurs à prendre leur retraite plus tard.

Des mesures spéciales de promotion de l'emploi sont prévues pour les personnes ayant besoin d'un soutien particulier. Premièrement, un ensemble de mesures visant à promouvoir l'emploi des personnes handicapées ont été adoptées. Il est notamment prévu de créer, au cours de la période 2013-2015, 14 200 emplois spécialement adaptés par année. Deuxièmement, des programmes de formation destinés aux femmes en congé maternité, jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant, sont mis en œuvre afin de les aider à concilier vie familiale et vie professionnelle. Enfin, nous développons des formes de travail flexible, notamment le télétravail et le travail à domicile pour les personnes s'approchant de la retraite ou ayant atteint l'âge de la retraite.

Le deuxième objectif que nous nous sommes fixé est de moderniser les critères de qualification des travailleurs. Il est prévu d'établir d'ici à 2015 au moins 800 normes de travail en se fondant sur le cadre européen des certifications ainsi que de développer, avec la participation des employeurs, un système indépendant d'évaluation des compétences des travailleurs.

Le système de formation continue sera également fondé sur des normes professionnelles modernes. Des centres de formation de spécialistes hautement qualifiés sont mis en place et les possibilités de formation en entreprise se développent.

La réduction des accidents au travail et du nombre d'emplois présentant des conditions de travail dangereuses est cruciale. De nouvelles règles de classification des emplois en fonction des conditions de travail ainsi que de nouvelles normes de sécurité seront établies en se fondant sur les meilleures pratiques internationales. Le 7 juin, la Fédération de Russie a ratifié la convention de l'OIT (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995. En outre, nous avons introduit, en 2013, un impôt supplémentaire sur les salaires des travailleurs occupant des postes dangereux, ce qui devrait, à notre avis, encourager les employeurs à se passer de ce type d'emplois.

Dans le domaine des relations du travail, des mesures importantes sont prises pour réduire les écarts de rémunération entre les cadres et les travailleurs. Nous avons, à cet égard, adopté une loi en 2012 afin de limiter le taux de rémunération des cadres dirigeants dans le secteur public. Il est prévu de restreindre cette année le montant des indemnités de départ accordées en cas de licenciement aux dirigeants d'entreprises dont l'Etat détient plus de la moitié du capital.

En ce qui concerne le secteur privé, le gouvernement invite les employeurs et les syndicats, dans le cadre de conventions sectorielles, à s'engager à établir des différences de rémunération justifiées entre les cadres et les travailleurs. Il convient de relever que notre politique sociale, et en particulier notre politique économique, ainsi que les programmes économiques font l'objet de discussions avec les partenaires sociaux sur une base tripartite. Il existe dans notre pays une commission gouvernementale, composée à parts égales de syndicats et d'employeurs. Tous les projets de lois ayant un ca-

ractère social doivent être examinés par cette commission avant d'être soumis au Parlement.

En 2013, la Fédération de Russie présidera le G20. L'objectif central de la présidence russe sera de faire en sorte que les grandes puissances économiques mondiales se concentrent sur l'élaboration de mesures visant à résoudre les principaux problèmes économiques et financiers, dont dépendent la croissance économique et la création d'emplois dans le monde entier.

Les 18 et 19 juillet de cette année se tiendra à Moscou la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20. La rencontre se déroulera sous une forme nouvelle. Nous discuterons des questions relatives à la création d'emplois et au travail décent, notamment pour les groupes vulnérables de la population, avec les ministres des Finances. Cela nous permettra de mieux coordonner les intérêts des institutions sociales et financières ainsi que d'élaborer des programmes communs d'action visant à augmenter les droits et les chances des individus. J'invite, à cet égard, tous les ministres intéressés à prendre part à cet événement.

Original espagnol: M. NAVARRETE PRIDA (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Mexique)

Je tiens ici à présenter au Président, aux Vice-présidents et au Secrétaire général, M. Guy Ryder, les chaleureuses salutations du Mexique.

Le Président du Mexique m'a demandé de vous saluer cordialement à l'occasion de cette session de la Conférence internationale du Travail.

Le Mexique et l'OIT ont entamé une relation nouvelle caractérisée par un dialogue franc et ouvert et une collaboration étroite.

Nous partageons la vision exprimée par le Directeur général dans son rapport, où il souligne que la transition vers une économie durable doit être vue comme une occasion de créer des emplois.

De même, nous soutenons sa volonté de faire de l'OIT, d'ici son centenaire, une institution moderne qui contribue à faire de ce monde un monde meilleur, plus équitable, plus humain et plus agréable à vivre.

Pour toutes ces raisons, cette 102^e session de la CIT revêt une importance particulière pour le Mexique. A cette occasion, je voudrais vous présenter certaines des initiatives que le Président Peña Nieto a lancées pour que l'ensemble des membres de la société jouissent de l'intégralité de leurs droits.

Le Mexique a défini une stratégie de développement fondée sur cinq piliers: un Mexique pacifique, un Mexique inclusif, un Mexique qui offre une éducation de qualité, un Mexique prospère et un Mexique qui assume ses responsabilités mondiales.

Pour faire avancer les réformes structurelles nécessaires, le gouvernement actuel et les différents acteurs politiques et sociaux ont signé le Pacte pour le Mexique. Six mois après sa signature, cet important instrument nous a permis de relever certains défis nationaux et d'obtenir d'excellents résultats dans différents domaines.

Nous avons ainsi entrepris une vaste réforme de l'éducation, restructuré le secteur des télécommunications et favorisé la concurrence au sein de ce dernier. Une réforme financière destinée à rétablir le crédit pour les PME a été soumise au Congrès.

Dans les semaines qui viennent, deux réformes extrêmement importantes concernant l'énergie et le budget seront également soumises au Congrès en

vue d'accélérer la croissance économique, d'accroître la productivité et de promouvoir le secteur formel.

Je voudrais dire également que le Mexique s'est doté d'une nouvelle législation du travail propre à renforcer le marché du travail et à promouvoir la productivité. Elle permettra au gouvernement mexicain d'adopter de nouvelles politiques destinées à créer des emplois dans le secteur formel, à partager plus équitablement les gains de productivité, à sauvegarder les droits des travailleurs et à pacifier les relations de travail.

Les travailleurs, les employeurs et le gouvernement de la République sont étroitement solidaires dans le cadre d'un front commun, le Front pour le Mexique. Par ailleurs, le Président Peña Nieto envisage de ratifier plusieurs conventions de l'OIT.

Dans le cadre de la présente Conférence, le Mexique et l'OIT ont souscrit aujourd'hui même une convention-cadre de coopération pour la promotion et l'adoption de mesures visant à mettre en place un socle de protection sociale, un événement que M. Guy Ryder a qualifié d'historique.

En novembre prochain, le Mexique et l'OIT vont organiser avec, entre autres, d'autres organisations internationales et établissements de formation, un forum international au cours duquel seront examinées les grandes questions du travail.

Nous saluons les qualités de dirigeant de M. Guy Ryder et nous le remercions également pour le dévouement dont il fait preuve au sein de l'OIT pour défendre les droits des travailleurs.

Le Mexique soutient pleinement les efforts déployés par l'OIT pour construire l'avenir avec le travail décent.

Original portugais: M. ROQUE DA VISITAÇÃO OLIVEIRA (ministre de l'Economie et de l'Emploi, Portugal)

Je voudrais, au nom du gouvernement du Portugal, saluer tout particulièrement M. Guy Ryder et son équipe.

La société portugaise continue de subir les effets de la crise: consolidation forcée de la dette publique, taux de chômage sans précédents, grandes difficultés pour créer des emplois, viabilité du système de sécurité sociale soumise à rude épreuve, sans compter le vieillissement démographique et le chômage des jeunes.

Nos préoccupations et nos problèmes coïncident avec les questions qui sont l'objet d'intenses débats de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Ainsi, nos problèmes sont malheureusement ceux de beaucoup d'autres Etats représentés ici.

Le Portugal recherche une croissance économique durable pour surmonter ses difficultés actuelles et préparer l'avenir. Ainsi, nous nous efforçons de rendre notre économie plus compétitive et plus attractive pour les investisseurs.

Le pays fait l'objet d'un sauvetage financier; il faut davantage de participation des partenaires sociaux, de dialogue, de propositions, de tentatives d'accords, afin de promouvoir la négociation collective, conformément aux principes de l'OIT.

Dans ce contexte, le gouvernement, les partenaires sociaux et les Portugais en général essaient de dynamiser l'économie et de rendre les entreprises plus compétitives, car c'est fondamental pour le futur du pays.

Nous avons fait nôtres les sujets de préoccupation soulignés par le Directeur général à la séance

d'ouverture de la session de la Conférence, quand il a dit que la question que tout le monde se pose, la plus urgente, la plus préoccupante même, est la suivante: Comment créer des emplois? On nous dit aussi qu'il n'y a pas de réponse facile. Ce qu'il y aura, à notre avis, c'est la volonté collective d'affirmer qu'il faut rechercher des solutions au moyen du dialogue tripartite.

Malgré les difficultés, le gouvernement du Portugal continuera de lutter contre le chômage des jeunes et de promouvoir des politiques actives de l'emploi par le biais d'un dialogue tripartite nécessaire et salutaire, conformément à l'esprit et à la lettre de la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964.

De nouveaux programmes, qui s'ajoutent à ceux qui existent déjà, ont été lancés pour promouvoir énergiquement l'employabilité des jeunes, et des mesures ont été prises pour susciter l'esprit d'entreprise et le dynamisme de l'entreprise.

Dans le domaine de la formation professionnelle, avec la participation des partenaires sociaux, le Portugal cherche à accroître l'offre et à l'adapter constamment aux besoins réels du marché du travail. Ainsi, nous avons accru l'offre de formation professionnelle pour atteindre 50 pour cent des jeunes, en misant sur l'apprentissage dual. Et nous continuons de miser sur la reconversion professionnelle des chômeurs, dans le droit fil de la convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, afin de développer les ressources humaines à l'échelle nationale.

Dans le cadre du dialogue tripartite, en janvier 2012, un accord a été conclu pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, qui fait l'objet d'un suivi constant, au moyen de réunions fréquentes, à des fins de concertation sociale. Nous espérons que, très prochainement, la négociation collective et la représentation syndicale et des entreprises seront renforcées.

J'aimerais souligner que l'expérience du Portugal dans la lutte contre le travail des enfants a contribué à une participation salubre et active dans le cadre de la communauté des pays lusophones, avec l'assistance du bureau de l'OIT à Lisbonne, et grâce à la totale disponibilité du Portugal.

Enfin, j'ajouterai que, malgré les difficultés, le gouvernement continue d'appliquer sans relâche l'Agenda du travail décent, de parier sur un système économique durable et de promouvoir les initiatives et les activités des entreprises, la cohésion sociale et un dialogue social intense. Il faut préserver et garantir la viabilité des systèmes de protection sociale, conformément à l'esprit du modèle social européen et aux principes fondateurs de l'OIT, c'est-à-dire le dialogue et la justice sociale.

Par conséquent, le gouvernement ne peut pas manquer de souligner l'importance du rapport du Directeur général et de la stratégie proposée pour l'avenir de l'OIT. Nous appuyons pleinement les travaux préparatoires du centenaire de l'OIT, laquelle est essentielle pour le monde du travail.

Les documents qui nous ont été soumis sont de grande qualité et constituent un ordre du jour important pour aller dans le sens du dialogue social tripartite et l'élargir, et pour garantir la cohérence des politiques, dans les Etats Membres et dans l'autres instances supranationales.

Original anglais: M^{me} FAUSKE (travailleuse, Norvège)

Le rapport du Directeur général traite de défis fondamentaux pour le monde du travail, tels que le besoin urgent de passer à la durabilité écologique, et souligne la croissance des inégalités et de l'injustice sociale.

Nous savons que les modes actuels de consommation et de production ne sont pas viables. Le changement climatique s'accélère et mène à une perte irréversible de biodiversité, à l'aggravation des conditions météorologiques, des inondations et de la sécheresse, à la raréfaction de l'eau et à l'augmentation du niveau de la mer.

Le changement climatique accentue les schémas actuels de déséquilibres entre les sexes. En cas d'inondation ou de sécheresse, le combat des femmes pour trouver de l'eau, des combustibles et de la nourriture leur laisse moins de temps pour leur éducation ou pour avoir un revenu. Lorsqu'elles sont migrantes ou réfugiées, elles sont plus vulnérables à la maladie et à la violence. Il est donc impératif de reconnaître l'importance de leur rôle dans l'élaboration d'une politique climatique qui tienne compte des questions hommes-femmes et qui vise la création d'emplois verts.

La dégradation de l'environnement entraîne la perte d'emplois et de revenus. Elle est déjà un facteur important de migration et peut aussi aggraver les conflits existants et en créer d'autres.

Il est urgent de passer à une société plus durable qui résiste mieux au changement climatique. Cette évolution devrait se fonder sur le principe d'une juste transition, basée sur le travail décent et le plein emploi productif, le respect des droits des travailleurs, la protection sociale et le dialogue social. Le développement durable ne sera possible qu'avec la participation active du monde du travail. Nous devons définir les rôles et les responsabilités et mettre en œuvre une transition juste.

L'OIT a un rôle important à jouer dans ce processus. Pour cela, elle devrait être dûment mandatée, comme l'a recommandé la Commission sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts.

Les inégalités persistent. Quelque 70 pour cent de la population mondiale peuvent être considérés comme pauvres. Les femmes en représentent une part disproportionnée en raison de la discrimination systématique dont elles sont l'objet dans l'éducation, les soins de santé, l'emploi et la maîtrise du patrimoine. Il faut faire encore plus pour améliorer la situation des femmes sur le marché du travail.

Les plus fortes inégalités existent dans les pays plutôt qu'entre les pays. C'est préoccupant parce qu'elles peuvent être des facteurs d'instabilité, de rupture de la démocratie, voire de guerre.

La situation au Proche-Orient et en Afrique du Nord rappelle que la situation politique et économique peut changer très vite.

L'annexe au rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés indique comment la situation sur le terrain, après 46 ans d'occupation, affecte les droits et les moyens de subsistance des Palestiniens. La constante expansion des colonies influe sur le quotidien des Palestiniens. Les moyens de subsistance sont menacés, la liberté de déplacement restreinte, des logements démolis et les possibilités d'éducation et d'emploi réduites. La colonisation est illégale au

regard du droit international et doit être stoppée. Il est temps d'infliger des sanctions contre l'importation de produits des colonies et de sommer Israël de mettre fin à l'occupation.

L'OIT, depuis sa création, est guidée par le principe de la justice sociale. Il est démontré que les pays les plus compétitifs économiquement sont aussi ceux où il y a le plus d'égalité entre les sexes. L'égalité fait que les socles de protection sociale se traduisent par la croissance, pour les peuples, les économies et les sociétés. Ainsi, l'OIT devrait faire en sorte que le programme de développement pour l'après-2015 s'attaque aux inégalités et recherche une croissance n'excluant personne, ainsi qu'une économie plus durable et plus verte.

Original allemand: M. WILMS (représentant, Comité économique et social européen)

Je vous remercie de me donner la possibilité de vous adresser quelques mots dans le cadre de cette journée consacrée au monde du travail.

Je me félicite d'autant plus de cette occasion que le Comité économique et social européen, de par sa composition mais aussi du fait de ses priorités, se sent particulièrement proche de l'OIT.

L'action que nous menons est-elle durable? Les recettes que nous utilisons pour tenter de faire face aux nouveaux enjeux sont-elles encore valables? Compte tenu de la responsabilité qui nous incombe vis-à-vis des jeunes et des générations futures, pouvons-nous permettre de poursuivre notre chemin comme si le monde n'avait pas profondément changé? Et, surtout, comment pouvons-nous motiver les gens, comment les aider à surmonter leur peur, d'ailleurs bien compréhensible, du changement? Comment pouvons-nous mobiliser le potentiel d'innovation qui existe véritablement dans la société?

Vous ne serez sans doute guère surpris d'apprendre que nous nous félicitons des activités et des initiatives de l'OIT concernant l'économie verte, notamment celles qui sont mises en œuvre en collaboration avec le PNUE et d'autres organisations internationales.

Nous avons constaté avec intérêt que M. Ryder a intégré une dimension écologique et une dimension sociale au grand dessein qu'il assigne à l'OIT pour l'horizon 2019. Il est capital que l'Organisation internationale du Travail intervienne activement pour faciliter le passage à une économie verte et inclusive car rien ne sera possible sans la volonté commune de tous les acteurs rassemblés ici, à savoir les partenaires sociaux et les représentants des gouvernements. Pour nous, œuvrer au service d'une croissance verte et inclusive doit être l'objectif prioritaire des années à venir.

A la Conférence de «Rio+20», l'Union européenne a plaidé en faveur d'une économie verte, considérée comme l'une des composantes du développement durable. Elle se doit aujourd'hui de concrétiser ses déclarations, en partenariat avec des pays non européens. Il importe donc de promouvoir un modèle économique qui affectera prioritairement l'investissement public à la recherche, au développement et à l'innovation dans le secteur vert et qui proposera des mesures incitatives pour attirer également les investissements privés.

Cette indispensable transformation des modèles de production et de consommation ne sera pas possible sans la participation de la société civile. Les emplois verts ne sont pas appelés à se développer

exclusivement dans certains secteurs mais doivent constituer l'aboutissement de l'écologisation des modes de production dans tous les secteurs économiques.

Je tiens de ce fait à rappeler qu'il est essentiel de définir et de mettre en place de manière coordonnée, en collaboration avec les partenaires sociaux, une politique industrielle visant à mettre en œuvre de manière concertée les initiatives menées dans le domaine de l'innovation technologique et propre à encadrer l'action entreprise pour mettre en place une économie durable non polluante. D'importants investissements seront également nécessaires de la part des entreprises.

Le Comité économique et social européen approuve par ailleurs pleinement l'initiative relative aux socles de protection sociale.

Original turc: M. KUMLU (travailleur, Turquie)

Au nom de tous les travailleurs de la Turquie, je vous remercie de m'accueillir ici pour cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Je félicite le Président pour son élection à la présidence de la Conférence.

Je félicite et remercie également le nouveau Directeur général ainsi que l'ensemble de l'OIT pour les efforts entrepris dans le but de parvenir à davantage de justice sociale dans le monde.

Je voudrais aborder une question importante avant de vous faire part de mes commentaires concernant le rapport du Directeur général.

Les grandes manifestations en Turquie, observées de près par d'autres pays, peuvent être considérées comme une réaction sociale à diverses pratiques gouvernementales. La compréhension mutuelle, l'instauration du dialogue et le souci d'éviter tout type d'affrontement violent ou d'attitude autoritaire lors de tels événements sont des caractéristiques essentielles de la démocratie.

Il apparaît évident que l'on ne peut parvenir à la stabilité qu'en améliorant les processus démocratiques et participatifs.

La Turquie sait que la réussite économique et politique est impossible sans la liberté et la démocratie. Ainsi, le gouvernement devrait garantir la stabilité démocratique en adoptant et promouvant une approche inclusive destinée à mettre fin, de manière pacifique, à la polarisation au sein de la société.

Je voudrais exprimer ici toute ma gratitude au Directeur général pour son rapport intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite* dans lequel il évalue les nouvelles réformes à adopter au sein de l'OIT pour mieux relever les défis de justice sociale et s'adapter aux récentes évolutions du monde du travail.

Le rapport revêt une importance particulière car c'est le premier rapport du Directeur général et qu'il a pour but d'améliorer la capacité institutionnelle de l'OIT afin de mieux répondre aux attentes et aux exigences des mandants de l'Organisation.

J'attire votre attention sur le fait que les employeurs et les gouvernements, principalement en Europe mais aussi dans presque tous les autres pays, sont en train de restreindre les droits et les libertés des travailleurs, suite à la crise financière en particulier.

Les effets de cette restriction sur les mandants de l'OIT deviennent de plus en plus visibles. La discussion de l'année dernière sur le droit de grève, qui constitue la principale composante de la négociation collective, ainsi que l'interruption du travail de la

Commission de l'application des normes sont des exemples qui suscitent une grande préoccupation.

Si l'OIT vise à établir la justice sociale au sein des relations professionnelles et à faire en sorte que le monde du travail s'adapte aux évolutions du XXI^e siècle, il doit sérieusement tenir compte de la pression exercée sur les travailleurs et l'évaluer de manière objective.

La croissance économique en Turquie ne signifie pas que les problèmes des travailleurs sont résolus. Ces problèmes sont encore en attente de solutions et sont maintenant de différents types en raison de l'évolution des relations professionnelles. La sous-traitance est par exemple devenue l'un des principaux obstacles à la syndicalisation. Malgré les modifications de la législation relative aux droits syndicaux, le taux de syndicalisation demeure encore très faible en Turquie. Sur certains lieux de travail, les membres de syndicats sont encore mis à la porte.

Le taux élevé de travail non déclaré, la fin de l'indemnisation syndicale versée aux travailleurs licenciés en raison de leurs activités syndicales au sein d'entreprises de moins de 30 salariés et diverses pratiques antisyndicales constituent les principaux obstacles à l'activité syndicale. De plus, le travail précaire et les accidents du travail mortels qui y sont liés sont largement répandus en Turquie et requièrent une attention particulière.

Des modifications ont été apportées aux dispositions constitutionnelles relatives aux droits syndicaux des fonctionnaires turcs, et le droit à la négociation collective des fonctionnaires a été remplacé par une convention collective. Cependant, l'interdiction de faire grève dans tous les secteurs de la fonction publique et la composition inéquitable de la Commission d'arbitrage des salariés du service public sont des éléments parmi d'autres qui continuent de compliquer la vie des travailleurs.

Les travailleurs, dont le seul désir est de vivre en paix sans se préoccuper de leur avenir, réclament par conséquent que des rémunérations convenables leur soient versées et que leurs droits sociaux soient respectés.

Le rapport du Directeur général est assez complet en termes d'observations concernant plusieurs questions de première importance: l'évolution démographique résultant de l'accroissement de la population et de la migration, la progression de l'injustice, du chômage et de la pauvreté, les effets néfastes de nouvelles formes de production sur l'environnement ainsi que les avancées technologiques et leurs conséquences sur l'emploi.

Le rapport attire notre attention sur d'autres sujets tels que les inégalités entre hommes et femmes et leurs répercussions négatives sur l'économie, les difficultés causées par les mesures d'austérité, la répartition inéquitable des salaires, la production et les relations professionnelles, les horaires de travail et les types d'emploi, ainsi que la protection sociale.

Nous réitérons une fois de plus nos remerciements au Directeur général pour son rapport et souhaitons à l'ensemble du Bureau tout le succès possible dans son travail futur.

Original anglais: M. KALILANGWE (gouvernement, Malawi)

Je suis très fier, à l'instar d'autres ambassadeurs ici présents, de m'adresser à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Notre Présidente M^{me} Joyce Banda s'est adressée à cette auguste assemblée il y a quelques jours, et je ne suis là aujourd'hui que pour faire écho aux paroles de sa-

gesse qu'elle a prononcées ici, au nom des 15 millions de citoyens malawiens.

Premièrement, permettez-moi de féliciter le Président ainsi que les Vice-présidents pour leur élection à la présidence de cette importante session de la Conférence. Ils se sont remarquablement acquitté de leur mandat jusqu'à présent, et je suis convaincu qu'ils nous mèneront à bon port.

Je m'exprimerai principalement sur le rapport du Directeur général, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*. Ce rapport est une réussite car il évoque des problèmes réels, fondamentaux et actuels qui affectent nos pays aujourd'hui. Nous sommes tous d'accord sur le fait que la situation est explosive. Je tiens donc à féliciter le Directeur général pour ce rapport. Nous sommes très fiers que le mandat de l'Organisation n'ait rien perdu de sa vigueur au cours de ses 94 années d'existence. Nous sommes également fiers d'être associés à l'examen critique des forces qui transforment les réalités du monde du travail et à l'invention de solutions novatrices qui nous permettront de relever ces multiples défis.

Grâce au programme par pays de promotion du travail décent du Malawi, mis au point avec l'aide de l'OIT et d'autres initiatives, le Malawi est sur la bonne voie s'agissant de créer des emplois de meilleure qualité et en plus grand nombre et d'améliorer la protection sociale et le dialogue social dans le pays.

La Présidente de la République du Malawi, M^{me} Joyce Banda, a dit ici qu'elle avait hérité d'une économie sur le point de s'effondrer et d'une gouvernance dont les aspects tels que le respect des droits et la liberté d'expression étaient gravement mis à mal. C'est la vérité et, en tant que nation, nous ciblons désormais deux objectifs de vaste portée. Nous voulons libérer le potentiel du peuple malawien afin qu'il recouvre sa liberté, sa dignité et sa fierté et, par là même, offrir à ce peuple la possibilité d'accroître ses libertés sociale, politique et économique, et nous voulons aussi le doter d'un ordre du jour porteur de meilleures opportunités, réducteur d'inégalités et de la pauvreté grâce à ses programmes politiques, sociaux et économiques. Ces objectifs sont définis dans le cadre des OMD, dont le Malawi a fait sa principale stratégie opérationnelle à moyen terme, et ils sont conçus pour réaliser la vision de la nation à l'horizon 2020. Je suis heureux d'annoncer à cette auguste assemblée que, pour la première fois, les questions de travail ont été incluses dans la stratégie de croissance et de développement du Malawi sous la rubrique du développement durable.

S'agissant de questions d'actualité, en matière de protection sociale, le Malawi reconnaît que la sécurité sociale est un instrument important pour prévenir et réduire la pauvreté et les inégalités, l'exclusion sociale et les troubles sociaux. A cet effet, nous avons promulgué la loi sur la retraite, qui contraint les employeurs à assurer une retraite à leurs travailleurs. A la lumière des orientations que nous dispensent l'OIT et ses normes de sécurité sociale, nous poursuivons nos réformes pour élever les niveaux de sécurité sociale au profit du plus grand nombre possible de personnes.

Dans le cadre de notre système de protection sociale, nous appliquons des programmes de travaux publics et de construction de logements sociaux, des programmes de transfert, d'alimentation et de bourses scolaires, un programme d'aide alimentaire

et un programme de subventions aux importations agricoles. Tous ces programmes sont conçus pour répondre aux besoins des foyers les plus vulnérables, y compris les plus pauvres parmi les pauvres.

En outre, le gouvernement a mis en place toute une série d'initiatives pour améliorer la capacité des foyers de produire des revenus. Il s'agit notamment de programmes d'épargne communautaire et d'investissement dans le marché, dans de meilleures récoltes et dans l'élevage. Ce programme d'épargne communautaire et d'investissement tend à inculquer une culture de l'épargne par le biais d'un renforcement des capacités en matière de dynamique de groupe, de connaissances financières, de gestion d'entreprise, d'acquisition de compétences et d'information sur l'entreprise.

La question de l'évolution démographique et celle du développement durable sont particulièrement complexes.

Dans le pays d'où je viens, le problème le plus grave est le chômage des jeunes. Il nous faut mettre en place une politique nationale pour l'emploi, qui placerait l'emploi au centre de la politique économique de marché et en ferait, ainsi que des questions sociales, un thème transversal dans tous les domaines de développement.

Les changements démographiques et d'autres questions émergentes ainsi que leurs liens avec les questions sociales et du travail, telles la création d'emplois et la perte d'emplois, sont encore un peu confus pour le moment. Il en va de même concernant les fondamentaux de la «durabilité». Actuellement, la plupart des pays en développement ont besoin du soutien et des orientations de la communauté internationale à cet égard. Les institutions spécialisées de l'ONU ainsi que d'autres organisations internationales devraient les aider à mettre en place des politiques spécifiques ciblant les migrations, les transferts de technologies, l'acquisition des compétences, l'emploi des jeunes et les emplois verts. Je saisis cette occasion pour lancer un appel à toutes ces organisations pour qu'elles soutiennent l'OIT et ses Etats Membres, s'agissant de relever ces défis très importants.

Enfin, je remercie l'OIT pour son soutien à notre pays par le biais de divers projets et programmes, concernant notamment le travail des enfants (ILO/IPEC), le projet à venir sur la sécurité alimentaire, le projet pilote dans le cadre du G20 sur l'éducation et l'acquisition des compétences pour l'emploi, l'organisation de divers débats politiques de haut niveau sur l'emploi productif et le travail décent, et l'étude effectuée sur l'aménagement d'un environnement propice aux entreprises durables au Malawi.

Compte tenu de nos déficits nombreux en matière d'emploi et de travail décent, j'en appelle une fois encore à l'OIT et à d'autres institutions spécialisées, à la communauté des donateurs et à nos partenaires bilatéraux pour qu'ils continuent de nous soutenir, s'agissant de faire face à l'évolution démographique, à la transition vers un environnement durable et aux progrès de la technologie.

Original arabe: M^{me} SAYED MAHMOUD (ministre du Développement des ressources humaines et du Travail, Soudan)

Tout d'abord, la délégation de mon pays tient à adresser ses salutations au Président de la Confé-

rence, à M. Guy Ryder, Directeur général du BIT, ainsi qu'à toutes les personnes ici présentes.

Nous tenons également à remercier le Directeur général du BIT pour son rapport exhaustif, qui reflète la réalité et les véritables défis auxquels fait face le monde du travail au moment où l'OIT s'apprête à célébrer son centenaire alors que nous vivons des bouleversements socio-économiques et financiers qui ont de graves conséquences sur le monde du travail. Nous nous réjouissons par conséquent que l'OIT joue un plus grand rôle à l'avenir.

Les séances qui ont lieu dans le cadre de cette session revêtent une grande importance, dans la mesure où les effets de la crise économique et financière continuent de se faire fortement sentir dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés et dans les pays qui sortent d'une période de conflit. Mon pays fait tout ce qui est en son pouvoir pour gérer ces problèmes, ce qui s'inscrit dans sa politique de développement durable en faveur de son peuple. A cette fin, nous exploitons les ressources abondantes du Soudan tout en faisant face au problème du chômage grâce à des mesures telles que des projets de microcrédits visant à encourager l'emploi des jeunes.

Mon pays accorde également une attention particulière à l'aspect humain, notamment en promouvant le dialogue social entre les employeurs, les travailleurs et le gouvernement, ainsi qu'à la question du développement des ressources humaines, en concentrant ses efforts sur la formation technique et professionnelle ainsi que sur le renforcement des capacités. De plus, nous avons élaboré d'importantes stratégies en faveur de l'emploi et des travailleurs, prévoyant notamment une augmentation du salaire minimal, des mesures de protection sociale et des régimes de sécurité sociale.

Les résultats d'une étude sur la main-d'œuvre seront bientôt communiqués par mon pays. En outre, une étude sur l'économie informelle sera menée pour la première fois, selon une méthode élaborée, en vue de renforcer l'économie formelle au Soudan.

Il convient de rappeler ici que les sanctions unilatérales imposées au Soudan par les Etats-Unis nous empêchent de profiter de l'automatisation et des nouvelles technologies, qui sont considérées comme des moteurs d'une croissance économique rapide, comme cela est indiqué dans le rapport du Directeur général. Cela a eu un effet négatif sur la création d'emplois au Soudan ainsi que sur les secteurs essentiels de l'économie, notamment les transports et les projets de développement, ce qui restreint le droit au développement, sans compter les dommages causés par les catastrophes naturelles, ces sanctions unilatérales entravant l'accès aux systèmes de détection précoce et de prévention.

Nous félicitons le Directeur général pour son rapport, qui souligne la nécessité d'un dialogue approfondi avec d'autres organisations internationales et de l'établissement de partenariats avec des institutions telles que le Fonds monétaire international (FMI), les banques de développement régionales ou l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en plus des efforts déployés par l'OIT pour acquérir le statut d'observateur auprès de cette organisation. A cet égard, la simplification des procédures d'adhésion à l'OMC, en particulier pour les pays les moins avancés, devrait permettre d'accroître les possibilités de développement et de créer notamment des emplois supplémentaires dans différents secteurs, dans ces pays comme dans d'autres pays.

Cela contribuera également à consolider l'initiative «Unité d'action des Nations Unies».

Dans ce contexte, nous devons évaluer les effets des marchés mondiaux et du commerce international sur le monde du travail. Cela ne doit toutefois pas être dissocié d'autres thèmes évoqués dans le rapport, notamment la justice sociale, telle qu'elle est proclamée dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008, et le thème de la mondialisation équitable, qui est étroitement lié à la question du commerce international et à la manière de le rendre équitable afin d'éviter toute répercussion négative sur l'emploi et les possibilités d'emploi. En effet, parvenir à une justice globale dans le domaine commercial et dans d'autres secteurs constitue le moyen de parvenir à la paix et la sécurité universelles. Néanmoins, le développement rapide de l'économie mondiale, caractérisée par une société mondialisée, l'affaiblissement de la souveraineté des gouvernements nationaux en ce qui concerne la protection des plus vulnérables et l'augmentation des disparités sociales dans le monde ont creusé les inégalités et aggravé la pauvreté.

Par conséquent, nous nous sommes penchés sur la déclaration faite par le Directeur général au sujet de la classe moyenne. A cet égard, nous constatons avec satisfaction que la classe moyenne occupe une place de plus en plus importante dans le monde du travail. Cela étant, nous pouvons nous demander si cette classe moyenne croissante s'arrête aux frontières nationales ou si elle s'étend au-delà de ces frontières pour devenir une classe moyenne mondiale sous l'égide d'un système commercial inéquitable, qui divise le monde entre riches et pauvres, dont les pays africains représentent la majorité.

Nous tenons ici à saluer la proposition faite par le Directeur général dans son rapport de renforcer le rôle de l'Organisation internationale du Travail dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises et des engagements internationaux. Cette proposition est importante et historique car elle offre un cadre à un nouveau processus visant à parvenir à une justice dans une économie mondiale équitable, caractérisée par une classe moyenne en expansion, et à réduire le niveau de pauvreté et, j'ajouterais ici aux propos du Directeur général, en augmentant la participation démocratique et la responsabilité mondiales.

La délégation de mon pays apprécie le rôle immense que joue le Directeur général pour ce qui est des réformes actuelles au sein de l'Organisation. Ces réformes sont non seulement structurelles et institutionnelles, mais visent aussi à dynamiser le rôle mondial de l'Organisation en créant des partenariats avec des entités autres que les Etats. Nous sommes pleinement convaincus par les sept initiatives en vue du centenaire de l'OIT présentées par le Directeur général, à savoir: l'initiative sur la gouvernance, l'initiative sur les normes pour renforcer le consensus tripartite, l'initiative verte, l'initiative sur les entreprises, l'initiative sur l'éradication de la pauvreté, l'initiative sur les femmes au travail et l'initiative sur l'avenir du travail. Nous sommes également convaincus de la nécessité d'intégrer les questions liées au travail dans les objectifs du Millénaire pour le développement après-2015.

La délégation de mon pays tient à remercier le BIT de l'assistance technique qu'il s'apprête à fournir au Soudan dès la fin du mois. Nous souhaiterions également signaler que notre pays déploie

d'importants efforts afin d'augmenter l'emploi des jeunes et de promouvoir l'économie rurale, malgré ses dettes et les sanctions économiques et les guerres auxquelles il est confronté.

Je voudrais terminer mon discours par une question très importante qui a été soulevée dans le rapport du Directeur général et qui est posée à cette session de la Conférence, à savoir: «Quelle force les mandants désirent-ils pour l'OIT aujourd'hui?» En réponse à cette question, nous tenons à souligner que nous souhaitons une organisation forte qui ait une forte influence mondiale et qui poursuive sa lutte pour la justice sociale, contre la pauvreté et contre le chômage dans le monde.

Original grec: M. FELLAS (travailleur, Chypre)

Le peuple chypriote se trouve dans une situation très difficile, et nous espérons que les résultats de la Conférence internationale du Travail nous aideront à émerger de cette crise et de l'épouvantable situation dans laquelle elle nous a jetés.

Nous espérons que l'OIT saura saisir l'occasion fournie par cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail pour réexaminer son rôle dans le monde et favoriser la prise de décisions concernant le monde du travail. Cela permettra de trouver des solutions adaptées en matière de négociation collective et de collaboration.

Nous espérons que les relations professionnelles trouveront un nouvel élan. A l'heure actuelle, les inégalités augmentent et il est absolument inacceptable que l'on continue à assister à la détérioration des conditions de travail.

L'exacerbation du néolibéralisme et la destruction des rapports sociaux, loin d'entraîner un accroissement de la compétitivité, déchirent plutôt le tissu social et génèrent le chômage et l'injustice sociale.

L'OIT a récemment organisé une réunion régionale à Oslo, qui a permis d'examiner les résultats des mesures d'austérité et de démontrer dans quelle mesure celles-ci se sont avérées néfastes. Dans le but d'augmenter la compétitivité et de rationaliser nos dépenses, nous avons pris des mesures qui ont entraîné des conflits sociaux.

Le nombre de postes disponibles à Chypre a connu une réduction, qui s'étend également au secteur public. Des conditions de travail dramatiques ont été constatées, ce qui n'a pas non plus favorisé un redressement de la situation économique du pays. L'effondrement du système financier et le pacte signé avec la troïka ont eu des résultats catastrophiques pour l'économie et ont conduit notre pays au bord du précipice. Nous avons donc bien vu ce que nous a apporté cet accord.

A Chypre, nous subissons actuellement l'augmentation du taux de chômage, les retraites ne sont plus assurées et les fonds publics ne créent plus d'emplois. Voilà qui sert à aggraver les conditions de travail et le dialogue social.

Nous avons bien vu que l'austérité ne règle pas la crise. La solution repose plutôt dans la croissance économique ainsi qu'une croissance durable, entraînant de réels progrès en matière sociale.

Nous, les travailleurs, avons vu de nombreux groupes se battre pour nos droits au lendemain de la crise. Nous souscrivons pleinement au rapport du Directeur général au sujet de la situation des droits au travail en Palestine. Le droit international devrait être appliqué et les droits des travailleurs palestiniens devraient être respectés. Malheureusement, environ 40 pour cent du territoire chypriote sont

occupés par des troupes turques depuis environ trente-neuf ans, au mépris des décisions et documents de l'ONU.

Les Chypriotes de l'île entière aspirent à la réunification de leur pays, à la libération de la présence militaire et à la libre circulation. Nous aimerions rechercher une solution qui permettrait à nos citoyens de choisir leur employeur en toute liberté afin que tous les Chypriotes puissent être employés sur une base équitable et jouir d'une égalité totale en matière de droits sociaux et de droits au travail, quels que soient leur origine, leur religion ou leur sexe.

Nous espérons soutien et assistance de la part de l'OIT au sujet de la coopération tripartite et de la protection des droits des travailleurs en des temps difficiles, économiquement parlant. Nous appelons également de nos vœux la prompte réalisation de la réunification de Chypre et du travail décent pour tous.

Pour conclure, permettez-moi de souhaiter que cette session de la Conférence aboutisse à des conclusions bénéfiques pour les droits des travailleurs partout dans le monde.

Original anglais: M^{me} CZUGLERNÉ IVÁNY (travailleuse, Hongrie)

Pour commencer, je tiens à féliciter le Président et les Vice-présidents pour leur élection. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à M. Guy Ryder pour son excellent rapport.

Je souhaite vous dire que je souscris pleinement à l'esprit du rapport et à son principal message selon lequel l'OIT doit, elle aussi, s'adapter à l'évolution du monde du travail et de l'emploi du XXI^e siècle et se consacrer davantage à des domaines qui ont peut-être eu moins d'importance dans les activités de l'OIT par le passé. Je pense, par exemple, aux relations entre l'OIT et les institutions financières internationales, la responsabilité sociale des employeurs ou les nouveaux partenariats avec les entreprises multinationales.

Nous sommes pleinement en faveur de la structure tripartite de l'OIT qui est une caractéristique particulièrement importante de l'Organisation et qui doit rester un moyen essentiel de son travail en vue d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

Nous sommes également d'accord pour dire que, face aux changements brusques observés dans le domaine du travail, la mise en application des principes énoncés par la Déclaration de Philadelphie, qui traite en particulier de justice sociale, de lutte contre la pauvreté et des droits fondamentaux universellement garantis, constitue une priorité et un sujet de première importance.

Les travailleurs hongrois ont récemment été confrontés au défi de l'évolution du domaine du travail, et en particulier à ses effets négatifs qui ont été aggravés par la récession économique depuis 2008. Ces changements dans le monde du travail ont eu des conséquences négatives et douloureuses sur les conditions de vie et de travail des travailleurs hongrois qui doivent en plus faire face à une réduction de la protection sociale, une baisse de la sécurité de l'emploi et une hausse de la pauvreté.

Le gouvernement hongrois a essayé de régir ces changements, avec un certain nombre de mesures qui ont, cependant, parfois débouché sur des implications contradictoires pour les travailleurs, alors que les partenaires sociaux n'ont pas toujours, ou

pas tous, été impliqués dans le processus qui a mené à l'adoption de ces mesures.

Pour réduire le chômage qui était en hausse en raison de la crise, le gouvernement a créé un système dit de «travail public» qui vise à permettre à ceux qui ont perdu leur emploi depuis longtemps et vivent en marge de la société de gagner leur vie en travaillant plutôt que par des prestations sociales.

Cependant, la rémunération versée à ces travailleurs publics est fixée à environ la moitié du salaire minimum payé pour le même travail, ce qui a conduit certains employeurs à remplacer leurs employés par des travailleurs publics pour réduire leurs coûts.

Etant donné le vieillissement de la société et les caractéristiques particulières de notre système de retraite, basé sur le principe de solidarité, ainsi que la prédominance d'un modèle de retraite anticipée et de pensions d'invalidité, très usité avant la crise, le gouvernement a entrepris une réforme de ce système.

Pour veiller à une pérennité à long terme des retraites, le gouvernement a supprimé ou réduit le droit à une retraite anticipée dans un certain nombre de groupes d'emplois, a déterminé des conditions plus strictes de retraite pour cause d'invalidité et a augmenté l'âge de la retraite.

Par ailleurs, certains groupes de fonctionnaires, qui avaient le droit de travailler et de toucher une pension dans le même temps, ont dû choisir entre le travail et la retraite pour réduire les dépenses publiques.

Même si ces mesures étaient réellement nécessaires dans un certain nombre de cas, leur mise en œuvre brusque a gravement porté atteinte à la dignité humaine des travailleurs et des fonctionnaires concernés, leur a causé de graves difficultés financières et a été à l'origine d'une hausse du chômage.

Le nouveau Code du travail, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2012, a, malgré l'aide du BIT pendant la période de rédaction, renforcé de façon très importante le pouvoir des employeurs en ce qui concerne la flexibilité et la détermination des conditions d'emploi, en particulier la durée du travail, au nom d'une meilleure compétitivité des employeurs et de la création d'emplois mais en affaiblissant considérablement les droits des travailleurs et des syndicats.

Certaines des dispositions du Code du travail ont également entraîné une réduction des revenus. Ces nouvelles règles rendent les travailleurs plus vulnérables, ce qui nuit à leur stabilité, leur vie privée, leur santé et même leur dignité humaine.

Certains pouvoirs des chambres professionnelles nouvellement établies dans le secteur public, auxquelles tous les fonctionnaires doivent obligatoirement appartenir, entrent en conflit avec les droits des syndicats, ce qui réduit la place de ces derniers dans ce secteur aussi.

Certaines de ces mesures ne sont pas conformes avec des conventions de l'OIT qui ont été ratifiées par notre pays. Nous avons par conséquent déjà fait appel aux différentes instances internationales concernées. Les travailleurs hongrois soutiennent ainsi pleinement l'utilisation des moyens que cite le rapport du Directeur général et qui sont nécessaires à la gestion des changements se produisant dans le monde du travail et de l'emploi.

L'un de ces grands défis est la mise en œuvre, au niveau national aussi, d'une structure de dialogue social véritablement tripartite, à laquelle tous les

partenaires puissent participer sur un pied d'égalité. Les problèmes économiques inhérents aux évolutions du monde du travail ne peuvent être résolus que par un dialogue social efficace et constructif entre les trois principaux acteurs économiques et par des mesures qui soient pleinement conformes aux normes de l'OIT.

M^{me} PRELICZ-HUBER (*travailleuse, Suisse*)

Je m'exprime au nom du Syndicat suisse des services publics. Je représente donc le pays où l'OIT a été fondée il y a bientôt un siècle, où elle a toujours son siège, le pays qui a maintes fois contribué à l'élaboration des conventions de l'OIT, le pays qui a bien sûr ratifié un grand nombre de ces conventions, notamment la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, qui garantissent les droits syndicaux. Le droit de créer un syndicat, le droit d'adhérer à un syndicat et le droit de grève sont même entrés dans la Constitution de notre pays.

Or vous serez probablement surpris de savoir que notre syndicat a récemment dû porter plainte contre la Suisse, justement parce que notre pays ne respecte pas les engagements qu'il a pris ici, à l'OIT, en ratifiant ces conventions sur les droits syndicaux.

Pour vous donner un exemple concret, il y a, dans le canton de Neuchâtel, une convention collective du travail à laquelle toutes les institutions ayant mission de santé publique sont affiliées.

Or, l'année dernière, un petit hôpital privé a été racheté par un grand investisseur privé qui a dénoncé la convention collective du travail. Le personnel de cet hôpital a demandé à rester dans la convention du secteur de la santé. L'employeur a refusé et le personnel s'est mis en grève. Au lieu d'entrer en négociation, l'employeur a ensuite menacé de licencier les grévistes. Certains grévistes ont cédé, d'autres ont continué leur lutte. Alors, l'employeur a licencié la totalité des grévistes, avec effet immédiat.

Saisi par notre syndicat pour empêcher ces licenciements, le tribunal suisse a confirmé le droit de l'employeur de licencier les grévistes. Notre loi est ainsi faite.

En Suisse, un licenciement, même s'il est abusif, prend toujours effet. Le contrat de travail s'arrête. Donc, grâce à la loi suisse, les grévistes de cet hôpital ne sont plus des grévistes. Les rapports de travail ont cessé d'exister. Comment faire la grève lorsque l'on n'a plus de poste de travail?

Il y a moins d'une semaine, un nouveau cas s'est produit dans le canton d'Argovie. Onze employés d'un magasin SPAR s'étaient mis en grève pour défendre leurs conditions de travail. Comme à Neuchâtel, l'employeur les a licenciés, avec effet immédiat.

Ces deux exemples montrent que la loi suisse ne prévoit pas de protection contre les licenciements antisyndicaux. Selon notre législation, un employeur peut résilier les contrats de travail à tout moment. Si l'employé d'une entreprise se met en grève, il suffit de licencier les grévistes et la grève n'existe plus. La réalité est la suivante: en Suisse, le droit de grève est inscrit dans la Constitution, mais, en vérité, il n'existe pas.

Si le centenaire de l'OIT devait être commémoré dans un cadre correct, le pays qui abrite cette organisation depuis sa fondation devrait au moins res-

pecter les conventions qui ont été élaborées ici, sur son territoire, et qu'il a dû ratifier.

Avec votre soutien j'espère vivement que la Suisse changera ses lois rapidement pour que nous puissions fêter ce centenaire de l'OIT dans un pays digne de cette Organisation.

Original anglais: M. PASKA (travailleur, Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Je voudrais commencer par présenter mes hommages, au nom de tous les travailleurs de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et exprimer toute notre reconnaissance à l'OIT pour son engagement continu à défendre nos intérêts et à améliorer notre existence et, par extension, celles des employeurs et de notre nation dans son ensemble.

Cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail a permis d'attirer l'attention des Etats Membres sur un certain nombre de domaines essentiels pour lesquels se posent de nombreuses questions qui favorisent, freinent ou entravent le progrès en interférant les uns sur les autres et qu'il faut par conséquent traiter avec une approche résolument transversale afin d'obtenir les résultats souhaités.

Sur la question de l'application des normes, il a été demandé à plusieurs pays de justifier leur position concernant le respect ou non de normes internationales. Les travailleurs de Papouasie-Nouvelle-Guinée ne veulent pas faire ingérence dans les affaires d'autres pays, mais, dans une sphère mondiale de plus en plus transnationale où les travailleurs traversent les frontières à la recherche d'un emploi, il nous est pratiquement impossible d'envisager de définir, ne serait-ce qu'un instant, les valeurs de justice et de démocratie avec les œillères de ses préférences personnelles. Il s'agirait d'une erreur que regretteraient ceux qui la commettraient.

Pour les travailleurs de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la justice hier, aujourd'hui et demain doit, par nécessité, être la même partout et à tout moment, sans exception. Les normes internationales constituent des jalons de justice, qu'elles soient énoncées en termes politiques, sociaux ou économiques.

Il est préoccupant d'entendre les représentants de certains pays faire allégeance aux valeurs de justice et de démocratie tout en étant prêts à enfreindre ces principes en toute impunité.

Dans le cas de la Nouvelle-Zélande, nous soutenons les travailleurs néozélandais et demandons au gouvernement de ce pays de bien vouloir remédier au plus tôt à la situation.

Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de politique ou de législation mise en place par les institutions de notre pays qui aille à l'encontre des syndicats. Si certaines activités antisyndicales ont été constatées dans certains secteurs, comme c'est le cas dans la plupart des pays, elles sont davantage dues à un manque de mesures destinées à assurer le respect des organisations syndicales. Cette question est actuellement traitée en renforçant les délégations d'inspection de l'organisme de régulation.

Avec la Commission du développement durable et l'Initiative verte, nous avons l'occasion de revoir nos paramètres de développement et de mettre sur pied une approche nouvelle qui tienne à la fois compte des domaines déterminés par le passé et des évolutions les plus récentes.

Le rapport Brundtland de 1987 a défini le développement durable puis, en 2005, le Sommet des Nations Unies est allé plus loin en déterminant les

pilliers du développement durable, à savoir les piliers économiques, sociaux et environnementaux, qui sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

Cette Conférence a permis d'examiner de manière appropriée les initiatives de développement durable et de demander aux Etats Membres de mettre clairement en œuvre les principes essentiels du développement durable ainsi que d'adopter des méthodes qui permettent de prendre de meilleures mesures relatives à tous les aspects de ce domaine.

Une question nous attend au tournant et requiert notre attention: la pérennité des marchés et des transactions financières. La pire récession économique du XX^e siècle a révélé des vérités désagréables à entendre en ce qui concerne les marchés déréglementés et la possibilité d'un effondrement économique si des transactions financières sont réalisées de manière irresponsable et insoutenable d'un point du globe à un autre en toute impunité et sans aucune limite. De nombreux pays, dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ont adopté des mesures de lutte contre l'aventurisme financier, mais il faut, de toute évidence, aller plus loin dans ce sens.

Concernant l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique, il nous semble nécessaire d'examiner l'évolution des caractéristiques démographiques de l'accroissement de la population et du marché du travail.

Nous remarquons cependant que les discussions sur l'emploi continuent à tourner principalement autour des variables du marché du travail qui s'appuient sur la relation employeur-employé, en tenant très peu compte de la notion d'auto-entrepreneuriat. Il s'agit d'une question importante pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée où 90 pour cent de la population, qui possède 97 pour cent des terres, travaille de manière indépendante et gagne sa vie en recourant aux fruits de ses terres et à l'économie informelle. Un défi de taille pour les responsables politiques consiste donc à concevoir des mesures et des programmes en faveur de l'auto-entrepreneuriat. L'une des initiatives dans ce sens, la réintroduction des coopératives, requerra l'appui de l'OIT.

Ce même secteur alliant subsistance agricole et économie informelle est celui qui concentre la grande majorité des besoins en matière de sécurité sociale. Il s'agit d'un élément qui fonctionne bien jusqu'à présent dans notre pays mais qui doit de toute évidence être réexaminé et renforcé.

Cela dit, notre pays dispose d'un excellent régime de retraite qui couvre les travailleurs de l'économie formelle aussi bien dans le secteur privé que dans le public. L'accès gratuit à la scolarité a été mis en place pour la première fois et un régime d'assurance-maladie est actuellement à l'étude. Nous disposons également de systèmes de micro-crédit, d'épargne et de prêt qui donnent satisfaction. Le paiement des congés maternité est aussi assuré.

Dans son rapport, le Directeur général a insisté sur le besoin d'axer le discours international sur une plus grande attention aux entreprises de petite taille. Nous sommes convaincus qu'une discussion devrait constamment être menée sur ce sujet, tout comme sur l'emploi des femmes. Bien davantage de travail doit être accompli sur de nombreuses questions et nous collaborons avec nos partenaires sociaux dans le cadre d'une structure tripartite pour y apporter des réponses. Cette collaboration est le signe d'une importante évolution par rapport au passé et té-

moigne de ce qu'il est possible de réaliser avec un meilleur dialogue social.

Enfin, permettez-moi de rendre hommage à mon ami et mentor Harry Chandrasekera qui nous a récemment quittés sur sa terre natale de Sri Lanka. Harry était le représentant résident de la CISL en Papouasie-Nouvelle-Guinée en pleine guerre froide et a été à la tête de l'effort international pour ressusciter l'activité syndicale dans notre pays. Je suis un héritier de cet effort et l'ensemble des travailleurs de Papouasie-Nouvelle-Guinée lui doivent beaucoup. Harry a également beaucoup contribué aux travaux de l'OIT et assistait régulièrement à la Conférence. Je suggérerais qu'un siège au sein de la délégation sri-lankaise soit laissé vacant pour lui aujourd'hui. Qu'il repose en paix.

M. WINDEY (*représentant, Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires*)

L'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS) regroupe actuellement 71 institutions nationales dans le monde, réparties sur quatre continents.

La pertinence et l'importance du thème soumis à la discussion générale de cette session méritent d'être soulignées. Le constat et les analyses sont désormais relativement connus et bien présentés dans le rapport du BIT.

Pour sa part, l'AICESIS a produit un rapport sur le thème en débat et, cette année, c'est la Commission du développement économique et social de la République de Corée qui a piloté nos travaux au niveau de notre institution.

Le rapport IV sur l'emploi et la protection sociale face à la nouvelle donne démographique, auquel nous souscrivons, décrit très bien la diversité et la complexité des défis auxquels nous devons faire face, notamment favoriser la création d'emplois productifs et de qualité, soutenir le taux d'emploi global, augmenter le taux d'activité des travailleurs âgés, des femmes et des jeunes travailleurs et faciliter l'accès ou continuer de garantir l'accès des plus âgés aux systèmes de sécurité sociale, dont la qualité et la viabilité doivent être assurées.

Les réponses seront forcément différentes selon la situation propre à chaque pays, mais elles préconisent toutes des mesures intégrées, tant en matière de politique économique, d'emploi et de sécurité sociale qu'au plan budgétaire, sans oublier la nécessité d'une approche globale portant sur tout le cycle de vie.

Il serait illusoire de penser que des choix si fondamentaux pourraient être faits et mis en œuvre sans un large consensus au sein des Etats. Cette nécessité de consensus social pose la question essentielle de la gouvernance. C'est en effet par une coopération efficace, sur une base tripartite, entre gouvernements, employeurs et travailleurs, que pourront être surmontés les obstacles et que pourront être mises en œuvre des politiques effectives en matière d'emploi, de non-discrimination des travailleurs âgés, d'augmentation de leur employabilité, de formation et de meilleur accès aux services d'emploi et d'information, tout en préservant la justice et la cohésion sociales.

Il est donc essentiel que l'ensemble de la société civile organisée puisse contribuer à relever ces défis fondamentaux. C'est une condition sine qua non: sans une implication et une coopération de toutes

les forces économiques et sociales, il ne saurait y avoir de succès durable.

Les conseils économiques et sociaux et institutions similaires (CES-IS), qui sont des institutions représentatives de la société civile, ont, à cet égard, un rôle important à jouer. Par leur implication et grâce à leur composition, c'est l'ensemble des forces vives de la société, l'ensemble des partenaires économiques et sociaux, qui peuvent se mettre en mouvement. Par leur ancrage et leur relais dans la société, grâce à la place qu'ils occupent dans le système institutionnel, les CES-IS disposent de leviers d'action potentiellement importants.

A cet égard, l'AICESIS se réjouit également et particulièrement du rapport VI sur le dialogue social, soulignant que les conseils économiques et sociaux existants au niveau des Etats Membres sont absolument indispensables pour la mise en œuvre du plan d'action sur le dialogue social que la Conférence adoptera.

Par son action, l'AICESIS a également un rôle à jouer en tant que plate-forme pour favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre ses membres et la promotion du dialogue social. A cet égard, l'OIT, en suggérant l'implication des partenaires sociaux dans la conception et la mise en œuvre des programmes de promotion du travail décent, interpelle la société civile représentée au sein des conseils économiques et sociaux.

L'accord de coopération entre l'AICESIS et l'OIT, signé en 2012, constitue, j'en suis convaincu, l'instrument et le gage du développement mutuellement fructueux des relations entre nos deux organisations au service de ces priorités.

Cet accord trouvera bien sa place dans la mise en œuvre du programme d'action sur le dialogue social. Ainsi, par exemple, dans le cadre de cet accord, l'AICESIS et l'OIT organiseront avec le CES d'Espagne, au mois de décembre à Madrid, un événement sur «le rôle et l'impact des CES-IS en réponse à la crise mondiale financière, économique et de l'emploi».

Original anglais: M^{me} ADAM (gouvernement, Maldives)

J'aimerais féliciter M. Katamine pour son élection en tant que Président de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail ainsi que les Vice-présidents, et le Directeur général et le Président du Conseil d'administration pour leurs rapports très complets présentés à cette session de la Conférence.

Au fil des ans, l'OIT a travaillé très étroitement avec mon gouvernement et lui a fourni une aide précieuse pour qu'il se familiarise avec les normes internationales du travail et pour que sa détermination à les appliquer s'accompagne d'initiatives politiques.

En tant que l'un des plus récents Etats Membres de l'OIT, les Maldives ont le plaisir d'annoncer qu'elles sont devenues partie aux huit conventions fondamentales de l'Organisation qui portent sur le travail décent, la liberté d'association, la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession.

Nous sommes heureux de dire que ces conventions ont déjà été incorporées dans la législation nationale du travail. En outre, les Maldives espèrent être en mesure d'adopter une loi interdisant la traite

des personnes, un projet de loi étant en cours d'examen au Parlement.

L'économie de notre pays dépend fortement de la main-d'œuvre étrangère. En effet, un tiers de la main-d'œuvre est constitué de travailleurs migrants. Une main-d'œuvre expatriée de plus de 100 000 personnes dans le pays, dont la population est de 350 000 personnes, comportera sans aucun doute d'autres défis. Le gouvernement reste déterminé à ratifier la convention sur les travailleurs migrants d'ici à 2014 afin que les droits de ces travailleurs puissent être mieux protégés. Le gouvernement se félicite du rôle joué par les syndicats dans le pays et les diverses catégories de travailleurs pour défendre ces droits.

Les délibérations sur le programme de développement pour l'après-2015, dans le cadre tripartite de l'OIT, intéressent mon pays car la préservation de l'environnement et le développement social sont des éléments importants dans le domaine plus ample du développement. Face aux défis de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques, les Maldives doivent se concentrer sur la création d'emplois verts, ce qui ne sera possible qu'avec le partenariat tripartite des employeurs et des travailleurs. Le document final de la Conférence «Rio+20» de l'année dernière a souligné l'importance pour nos pays d'encourager les secteurs économiques et les entreprises à s'adapter et à contribuer à une économie plus verte. Les Maldives se sont engagées dans ce sens, notamment dans celui de sa neutralité carbone d'ici à 2020.

La traite des personnes est négative pour les relations professionnelles et débouche sur des violations des droits de l'homme. L'année dernière, les Maldives se situaient au niveau 2 de la liste des pays sous surveillance dans le rapport des Nations Unies sur la traite des personnes. Depuis, les Maldives ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Les Maldives ont aussi proposé un plan de lutte contre la traite des personnes et attendent son approbation par les organismes compétents. Les Maldives se sont également engagées à œuvrer avec l'OIT pour réformer la législation nationale du travail afin de la rendre pleinement conforme aux normes de l'OIT. Je saisis cette occasion pour remercier le BIT de son assistance et de sa coopération technique depuis que nous sommes devenus Membre de l'OIT, et je suis sûr que nous continuerons à bénéficier de cette assistance et de cette aide prochainement.

J'aimerais à nouveau féliciter le Président de la Conférence ainsi que le Directeur général pour leur capacité de mobilisation. Je les assure de la pleine coopération et de l'appui de ma délégation pour travailler étroitement avec l'OIT dans les années à venir et pour jouer notre rôle à l'OIT en tant qu'Etat Membre responsable.

Original anglais: M. KIRION (travailleur, Kiribati)

Je tiens à remercier l'OIT pour les efforts qu'elle déploie pour aider ses Etats Membres à mettre en place une législation du travail, en consultation avec les partenaires sociaux. Les travailleurs soutiennent activement les conventions les plus importantes de l'OIT, notamment la convention n° 88, qui a été ratifiée en 2008, et dont les dispositions sont en train d'être traduites dans la législation nationale, ce

dont les travailleurs se félicitent. L'application concrète de cette législation reste toutefois problématique. Un syndicat d'enseignants de notre pays s'est vu notamment refuser la possibilité de mettre en œuvre ce dispositif législatif. Le gouvernement n'a pas été en mesure d'engager des négociations avec le syndicat et de conclure un accord.

La situation des travailleurs est par ailleurs alarmante en raison des importantes réductions d'effectifs opérées dans la fonction publique, en fonction de critères qui ne sont, économiquement et socialement parlant, plus du tout adaptés à la situation actuelle des travailleurs. Le Congrès syndical de Kiribati (KTUC) n'a nullement été en mesure de participer au processus qui a débouché sur la décision finale.

Le gouvernement a également de plus en plus fréquemment recours à la sous-traitance pour certains types d'emplois, et cette formule tend actuellement à être utilisée de façon excessive. Les rémunérations sont insatisfaisantes et plusieurs autres clauses importantes ne sont pas respectées.

M^{me} POLO (gouvernement, Togo)

Je voudrais, au nom de la délégation togolaise, saisir cette opportunité pour exprimer mes félicitations au Président pour sa nomination à la présidence de cette session et surtout pour la façon remarquable avec laquelle il conduit nos travaux.

Qu'il me soit également permis de réitérer ici nos félicitations au Directeur général pour sa brillante élection à la tête de notre Organisation commune et pour l'engagement et la volonté manifestés depuis neuf mois déjà à travers le processus de changements et de réformes visant à mieux répondre aux besoins et aux attentes des mandants de l'OIT.

Le Togo lui sait gré d'avoir bien voulu associer l'un de ses citoyens, en l'occurrence M. Gilbert Fossungu, à la mise en œuvre de sa vision pour l'avenir et le devenir de l'Organisation. Je puis d'ores et déjà l'assurer du soutien total du Togo dans la réalisation des objectifs fixés dans son premier rapport et, partant, du succès de son mandat à la tête de l'OIT.

Ma délégation partage parfaitement les appréhensions relatives dans le rapport, notamment la transformation rapide du monde du travail marquée par l'évolution accélérée de la démographie et des technologies, la persistance des inégalités et de la pauvreté. En effet, tel que souligné dans le paragraphe 41 du présent rapport, l'OIT doit accorder la priorité aux pays pauvres à revenus intermédiaires qui abritent les trois quarts des pauvres de la planète.

Le Togo, en ce qui le concerne, est résolument engagé dans la perspective du travail décent, avec la signature, en octobre 2010, du programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) qui connaît une mise en œuvre encourageante et rassurante.

Notre PPTD est arrimé à la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) qui est un cadre de développement à moyen terme pour réaliser la déclaration de politique générale du gouvernement, les OMD et la vision des autorités pour faire du Togo un pays émergent.

Concrètement, l'objectif de la SCAPE est d'augmenter le revenu moyen des Togolais de 3 à 4 pour cent par an au cours des cinq prochaines années, 2013-2017, de créer de nouveaux emplois et de lutter contre la pauvreté.

Par ailleurs, le chantier de la protection sociale est ouvert et a connu une nouvelle phase par l'introduction de l'assurance-maladie obligatoire dans le paysage socio-économique de notre pays. Des explorations techniques sont en cours pour son extension au secteur agricole et à l'économie informelle et sont également prises en compte par le Code de sécurité sociale révisé.

Le Togo reste particulièrement sensible aux préoccupations relatives à l'emploi des jeunes, et le gouvernement met tout en œuvre pour créer les conditions pour générer des emplois et, surtout, promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes.

Enfin, le Conseil national du dialogue social mis en place depuis 2007 a démontré son importance dans la gestion des divers aléas liés à l'insuffisance des ressources financières.

Toutefois, les défis sont encore immenses au regard de la persistance de la crise et des nombreuses attentes des populations. C'est pourquoi nous accueillons favorablement la réponse stratégique prospective proposée à travers les sept idées d'initiatives.

Ma délégation invite, par conséquent, l'ensemble des mandants à contribuer à la manière d'intégrer cette proposition dans les instruments de programmation de l'OIT et voudrait exprimer ici sa préférence à l'adoption d'un nouveau plan stratégique.

Original anglais: M^{me} HAGEN (représentante, Fédération internationale des femmes diplômées des universités)

Je tiens à féliciter le Président pour son élection à la présidence de la Conférence internationale du Travail. J'adresse également mes félicitations au Directeur général, M. Ryder, qui occupe cette année, pour la première fois, le poste de Secrétaire général de la Conférence internationale du Travail. Nous tenons à saluer la qualité du rapport qu'il nous a soumis, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*. Nous souscrivons avec enthousiasme aux recommandations qui y sont formulées, et c'est pourquoi il m'est particulièrement agréable d'avoir aujourd'hui la possibilité de prendre la parole au nom de la Fédération internationale des femmes diplômées des universités (FIFDU), ONG accréditée depuis très longtemps auprès de la CIT.

La FIFDU joue un rôle des plus importants, en éayant le tripartisme fondamental de l'OIT à l'aide d'un puissant réseau d'associations nationales de femmes cultivées, dont la mission est de promouvoir l'égalité des chances pour les hommes et les femmes, pour les garçons et les filles, moyennant notamment tout un travail d'éducation axé sur les droits des femmes et des filles, ce qui est précisément le thème actuel de notre fédération au plan international.

Nous partageons donc pleinement le point de vue du Secrétaire général lorsqu'il affirme qu'il y a une valeur ajoutée à retirer de l'expertise et des connaissances d'acteurs extérieurs à la communauté tripartite. Ces acteurs, y compris notre fédération, devraient être invités à participer dès lors que l'intérêt de leur contribution est avéré et qu'ils ont un rôle bien précis à jouer.

Nous souhaiterions que la discussion récurrente sur le dialogue tende, mais toujours dans le cadre du modèle tripartite, à promouvoir l'établissement de liens avec des acteurs extérieurs à cette communauté tripartite. C'est un aspect auquel nous attachons une importance toute particulière car, dans notre

perspective, l'important est d'aider les femmes à accéder aux postes à responsabilités et aux instances décisionnelles dans tous les secteurs de la vie publique et privée. Notre conférence triennale, qui se tiendra à Istanbul en août prochain, portera sur le rôle des femmes dans la construction d'un avenir durable, sur l'éducation, l'urbanisation, les droits de l'homme et l'autonomisation.

Dans le passé, notre fédération a organisé plusieurs événements pendant les sessions de la Conférence internationale du Travail pour promouvoir le dialogue sur des thématiques de ce type. Nous espérons que de nouvelles orientations susciteront de nouvelles modalités novatrices de participation pour l'avenir.

L'isolement dont ont souffert les ONG accréditées au cours des dernières années n'était guère de nature à favoriser cette participation, raison pour laquelle nous espérons que la présente session de la Conférence incitera la communauté tripartite à engager un dialogue plus constructif avec des associations telles que la nôtre.

Outre la discussion récurrente sur le dialogue social, nous nous félicitons des délibérations de la Commission sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique, thème majeur dans la perspective de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles au moyen de l'éducation tout au long de la vie.

Comme indiqué dans le rapport du secrétariat à cette commission, les changements démographiques se traduisent dans le monde du travail par une participation accrue des femmes, de plus en plus nombreuses sur le marché du travail. Notre fédération a fortement soutenu la convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, et nous continuons de rechercher les moyens d'assurer cet équilibre dans l'emploi et les perspectives de carrière.

La FIFDU tient également à souligner l'importance de la formation tout au long de la vie et de toutes les initiatives visant à renforcer les connaissances en calcul et en finance dans l'éducation

des jeunes filles et des femmes. Il est certain que, dans un contexte marqué par le déclin progressif de l'emploi dit «normal» et des relations de travail traditionnelles, la situation des femmes mérite une attention particulière.

Nous sommes particulièrement sensibles aux liens entre l'activité des femmes, l'urbanisation et les chaînes d'approvisionnement mondiales, liens qui ont été cruellement mis en lumière par les tragédies survenues récemment au Bangladesh dans le secteur du vêtement. Nous sommes également vivement préoccupés par la situation de nombreuses femmes qui, vivant à peine au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones rurales, migrent vers les villes en quête de nouvelles opportunités.

Enfin, notre fédération est également fière d'annoncer le nom de la première lauréate de la Bourse Conchita Poncini Jimenez. Cette bourse, créée l'an dernier, est décernée à une femme pour un travail de recherche contribuant à la mise en œuvre, dans le cadre de l'amélioration de la condition féminine, des instruments et accords internationaux relatifs aux droits de l'homme. Cette bourse est ainsi nommée en l'honneur de Conchita Poncini Jimenez, qui a poursuivi une carrière au Bureau international du Travail puis a été une représentante bénévole active de notre fédération auprès des Nations Unies et de l'OIT et, toute sa vie, a lutté pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes jusqu'à ce qu'un cancer l'emporte en 2011. La bourse a donc été décernée en septembre dernier à M^{me} Aliyeva, enseignante à l'Université de Bakou (Azerbaïdjan). Nous l'encourageons, ainsi que tous les autres candidats, à continuer le travail d'excellente qualité accompli au service de l'autonomisation des femmes et des filles.

C'est sur ces mots que je vais conclure, en vous remerciant de la possibilité que vous m'avez offerte de vous faire connaître le point de vue de ma fédération et en vous assurant de notre volonté de poursuivre cette coopération.

(La séance est levée à 18 h 40.)

Treizième séance

Mardi 18 juin 2013, 10 h 10

Présidence de M. Rahman

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original chinois: M. CHEN (travailleur, Chine)

Je suis très heureux de participer à cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail et de prendre la parole en séance plénière.

Je trouve que le rapport du Directeur général se caractérise par une certaine originalité et une grande ambition. Je partage ses desseins pour l'OIT, à l'aube de son 100^e anniversaire.

La Chine s'efforce de promouvoir la paix dans le monde et le développement et de réaliser le rêve de «redynamisation de la nation». A la veille de la Journée internationale du travail, le Président chinois, Xi Jinping, a rencontré les travailleurs modèles au siège de la FNSC et a souligné la nécessité de respecter le travail, de contribuer au bien-être des travailleurs et de faire confiance à la classe ouvrière pour réaliser «le rêve de la Chine». A cette fin, les syndicats chinois font de leur mieux pour s'adapter aux changements sociaux et préserver les intérêts des travailleurs.

Pour améliorer les compétences des travailleurs, les syndicats chinois ont mis en place un programme de renforcement des compétences, dont le but est de faire en sorte que la main-d'œuvre soit bien formée, ait de bonnes qualifications et soit tournée vers l'innovation. Entre 2003 et 2012, les syndicats ont offert une formation à 31 millions de travailleurs, dont plus de 17 millions étaient des chômeurs ou des migrants.

Pour garantir les droits des travailleurs, les syndicats chinois participent activement à la rédaction de lois et au contrôle de leur mise en œuvre.

Actuellement, les syndicats veillent à l'application des contrats de travail et des conventions collectives, sont impliqués dans la réforme sur la répartition des revenus, favorisent l'emploi des jeunes, en particulier des jeunes diplômés, participent à l'amélioration du système de protection sociale, contribuent à une hausse du niveau des rémunérations et prennent part à la création d'un réseau de services multidimensionnels pour les travailleurs.

Les syndicats chinois se battent pour défendre la syndicalisation et la négociation collective à l'échelle du pays en s'efforçant d'accroître la densité des syndicats et leur cohésion. A l'heure actuelle, l'ensemble des membres se chiffre à 280 millions, avec 2,6 millions d'organisations syndicales au niveau local. Les conventions collectives signées jus-

qu'à présent par les syndicats couvrent 150 millions de travailleurs.

Tout en créant des relations de travail harmonieuses, fondées sur l'ordre, la justice et le principe du «gagnant-gagnant», les syndicats chinois souhaitent participer activement à la gestion sociale, multiplier les consultations tripartites et promouvoir une campagne nationale pour inciter les employeurs à s'acquitter de leur responsabilité sociale et aider les travailleurs à bénéficier des fruits du développement.

La situation politique et économique actuelle connaît un moment charnière. Les principes de paix, de développement, de coopération et de résultats bénéficiant à tous ont été largement reconnus. La faible reprise à l'échelle mondiale pose cependant des problèmes en ce qui concerne les droits et les intérêts des travailleurs.

Permettez-moi de vous faire part des suggestions suivantes.

Premièrement, respecter le travail et préserver l'équité des valeurs liées au travail. Le travail est une source de richesse et les travailleurs méritent un profond respect. Tous les pays devraient créer un environnement social sain et lutter contre les obstacles qui empêchent les travailleurs de bénéficier des fruits du développement et de parvenir au travail décent et au développement pour tous.

Deuxièmement, poursuivre l'innovation et accroître la participation sociale des syndicats. Les syndicats du monde entier devraient participer à l'élaboration des politiques macroéconomiques au niveau national afin de répondre aux divers besoins des travailleurs, de promouvoir une réforme de la gouvernance internationale et de contribuer à mettre en place un mouvement du travail à l'échelle mondiale qui soit juste, équitable démocratique et harmonieux.

Troisièmement, consolider l'influence de l'Organisation. L'OIT devrait jouer un rôle plus important dans la promotion de la réforme économique et du développement, la réalisation de la justice sociale, le renforcement du dialogue social et la reformulation du tripartisme. Elle devrait en outre promouvoir la coopération Sud-Sud, donner une voix plus forte aux pays en développement, renforcer son autorité sur la scène internationale, être en phase avec son époque et élargir son influence sur la gouvernance mondiale.

Quatrièmement, dégager un consensus et promouvoir une croissance mondiale qui profite à tous. Les syndicats du monde entier devraient faire preuve de solidarité pour se battre contre toutes les

formes de protectionnisme, partager les possibilités qui se présentent à eux et transformer la diversité mondiale en vitalité économique. Ils devraient également, en temps de crise, nouer des partenariats de développement destinés à accroître la prospérité sociale et le progrès.

La recherche de la paix, du développement, de la coopération et du progrès constitue une aspiration et une responsabilité que nous partageons tous. Le mouvement syndical chinois renforcera son soutien en faveur des initiatives de l'OIT et poursuivra ses échanges avec les organisations syndicales de tous les pays.

Nous sommes prêts à contribuer à l'amélioration du bien-être des populations du monde entier et à promouvoir la paix et le développement.

Original anglais: M^{me} BURROW (représentante, Confédération syndicale internationale)

En 2013, l'économie mondiale n'est pas plus sûre qu'elle ne l'était il y a six ans. Dans cette conjoncture, le rapport du Directeur général pose des questions essentielles et, même si je ne peux pas toutes les aborder en cinq minutes, les syndicats ont l'intention de les utiliser pour encadrer le débat de haut niveau sur la gouvernance qui se tiendra toute l'année prochaine.

Le chômage, le chômage des jeunes, est une véritable bombe à retardement sur les plans économique et social. L'action politique indépendante est soumise au bon vouloir du marché dans un trop grand nombre de pays. La crise entraînée par la cupidité crée des inégalités considérables.

Ces inégalités sont un poison économique et social. L'OIT doit, le plus rapidement possible, élaborer des stratégies pour mettre un terme à la pauvreté et remédier à ces inégalités démesurées, mais 40 pour cent de l'économie mondiale sont touchés par le désespoir du travail informel, qui n'offre ni droit ni protection sociale aux travailleurs. Le défi est donc immense.

Le plus tragique est que, depuis 2010, l'orthodoxie de l'austérité vise les travailleurs et leurs familles par une réduction des dépenses publiques, des suppressions d'emplois dans le secteur public, une diminution de la protection sociale, une baisse des salaires minima et la détérioration de la négociation collective au niveau national.

Nous sommes fermement opposés aux atteintes au travail décent comme à la prochaine série d'attaques visant les systèmes de retraite à Chypre et en Grèce, et nous demandons à l'OIT d'intervenir aussi vite que possible.

Les résultats sont dramatiques: hausse des niveaux d'endettement, récession prolongée. Le fait est que les institutions n'ont pas réussi à empêcher la crise, n'ont pas su reconnaître qu'elles avaient eu tort et n'ont pas été capables d'endiguer la spéculation. Elles ont délibérément porté atteinte aux droits au travail, provoquant des répercussions économiques et sociales dévastatrices. Cela doit cesser.

Dans un monde où les droits des travailleurs et les syndicats sont attaqués de toutes parts, il est urgent et essentiel d'avoir une OIT forte.

Nous reconnaissons l'importance de la cohérence politique dans un système multilatéral. Le Directeur général rappelle à juste titre que l'OIT a pour mandat d'examiner toutes les politiques et mesures économiques et financières internationales et de déterminer si elles sont compatibles avec ses objectifs

fondamentaux. Nous devons œuvrer dans ce sens dès aujourd'hui. L'OIT doit agir.

De la même façon, la nécessité de formaliser le travail, d'encourager les entreprises durables et le travail décent, de mettre en place un socle de protection sociale universelle, de fixer des salaires minima permettant de vivre et de renforcer la négociation collective relève de la mission de l'OIT.

Il faut repousser les attaques perpétrées contre ces fondamentaux et mener des politiques expansionnistes. Tout cela fait partie du travail de l'OIT et nécessite une capacité et une volonté de réforme, comme l'indique le Directeur général.

A l'heure où les troubles sociaux s'accroissent et où les peuples résistent, les gouvernements risquent de perdre jusqu'au soutien fondamental de la démocratie.

La Turquie nous rappelle aujourd'hui combien les libertés démocratiques sont vulnérables. Les gouvernements qui ordonnent des attaques contre leurs propres citoyens, qualifient ces derniers de terroristes et font régner la peur doivent être remis en cause.

Nous savons qu'à des degrés variables les attaques à l'égard des droits et libertés démocratiques ne se limitent pas à des atteintes au droit de protestation. La guerre menée contre les droits des travailleurs est mondiale. Malheureusement, cela se vérifie jusque dans cette assemblée, où les employeurs génèrent une crise en ne reconnaissant pas certains droits.

La volonté de flexibiliser les marchés du travail porte atteinte à la capacité même des travailleurs et de leurs familles à intégrer des secteurs économiques clés, à s'assurer une stabilité et à encourager le développement d'entreprises durables.

Nous devons travailler ensemble pour reconstruire les économies, des économies qui n'exploitent pas les travailleurs, qui n'appauvrissent pas les familles de ces derniers et, par-dessus tout, qui ne poussent pas les jeunes et les migrants dans le désespoir de l'économie informelle.

Les chaînes de production mondiales dominent l'ensemble de l'économie, et la tragédie qui vient de se dérouler au Bangladesh fait ressortir la nécessité des droits au travail dans les chaînes d'approvisionnement.

Les gouvernements doivent garantir le travail décent. L'OIT peut contribuer à cet effort en mettant en œuvre des normes fondamentales du travail, en réexaminant les normes existantes et en élaborant de nouvelles normes afin de combler les lacunes des politiques et de la réglementation relatives au marché du travail et de renforcer les capacités de mise en œuvre au niveau des pays et des régions.

Quelle ironie de penser que, en payant seulement quelques centimes de plus les produits mondiaux, nous pourrions effectivement offrir à tous un travail sûr et un salaire vital. Mettons fin à cette division.

Il existe des pays, comme le Qatar, qui pratiquent le travail forcé et dans lesquels les travailleurs migrants sont réduits en esclavage, privés de liberté d'association, de droits et de protection, et contraints de vivre dans la misère.

Ensemble et par l'intermédiaire de cette Organisation, nous devons exiger qu'un terme soit mis à cette exploitation. Cela doit cesser. Nous voulons une alternative, nous exigeons un plan, nous réclamons un espoir. Notre message est le suivant: des emplois, des emplois et encore des emplois, des salaires et une protection sociale.

Même le G8 demande dans son communiqué des garanties, des dispositifs d'apprentissage, davantage d'ouverture et une plus grande participation des femmes. Nous pouvons le faire. L'économie plus respectueuse de l'environnement, les infrastructures et le secteur des soins sont autant de secteurs qui créeront de l'emploi.

L'OIT peut-elle s'acquitter de son mandat et s'appuyer sur un dialogue social tripartite mature? Nos enfants seront là pour en juger.

Original anglais: M^{me} DALLI (ministre du Dialogue social, des Consommateurs et des Libertés individuelles, Malte)

Cette année, l'OIT attire notre attention sur la nécessité de procéder à des changements pour mieux faire face aux réalités du marché du travail et sur l'importance du tripartisme dans la lutte contre la pauvreté et l'injustice sociale.

Le rapport du Directeur général, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, est un examen excellent et opportun des éléments qui influent sur le monde du travail et de ses effets sur nos sociétés.

Les thèmes soulevés par l'OIT cette année sont très significatifs pour le gouvernement de Malte. Appuyés par la majorité de l'électorat depuis un peu plus de cent jours, nous avons engagé divers changements, y compris dans nos institutions, en nous fondant sur l'analyse des réalités qui touchent nos citoyens, ces changements visant à réduire les inégalités existantes et à améliorer la justice sociale.

En travaillant à cet objectif, nous restons fermement engagés en faveur du dialogue social et d'une coopération accrue avec les partenaires sociaux maltais. Leur rôle est respecté et toutes leurs contributions sont appréciées. Elles amélioreront beaucoup le contenu du processus de décisions. Les décisions politiques doivent souligner l'importance de l'emploi productif et du travail décent, dans une action concertée pour lutter contre la pauvreté et l'inégalité sociale. Améliorer le sort des personnes et des familles qui souffrent en raison de situations qu'elles ou le gouvernement ne maîtrisent pas nécessairement demeure notre priorité absolue.

Certes, les effets de la crise financière et économique mondiale nous ont tous affectés et nous affectent encore. La hausse du chômage, notamment celui des jeunes, l'accroissement de la pauvreté, la migration économique, la diminution des ressources pour la santé, l'éducation et les services sociaux, et l'expansion de la dette sont des motifs de préoccupation. Par conséquent, il est essentiel que l'OIT soit et reste en première ligne pour proposer des politiques et une aide afin d'atténuer ces effets négatifs.

Comme l'OIT, nous croyons que, même en ces temps difficiles, il reste encore beaucoup à faire pour s'occuper en particulier des travailleurs vulnérables et les protéger. Des observations empiriques et la recherche scientifique à Malte mettent en évidence des situations où des travailleurs risquent d'être victimes de conditions d'emploi abusives. Le gouvernement s'est donc engagé à traiter du mieux possible la question du travail précaire. Ne pas agir serait inacceptable.

Ce mois-ci, nous adresserons un document sur cette question aux partenaires sociaux afin de demander leur opinion et de fixer la voie à suivre.

Comme l'a dit très justement le Directeur général, il est nécessaire que l'OIT entame son second siècle d'histoire par un engagement explicite à l'égard des

plus vulnérables dans le monde du travail, y compris ceux qui se trouvent dans des conditions d'exploitation, qui sont exclus des possibilités de travail décent et dont le travail menace leur dignité physique et humaine ainsi que leur intégrité morale.

Il est important que l'Agenda du travail décent réaffirme que tous les travailleurs, et notamment les travailleurs défavorisés ou pauvres, ont besoin d'être représentés et d'intervenir, et d'une législation conforme à leurs intérêts. Par conséquent, il nous incombe en tant que gouvernements de poursuivre notre action et d'adopter des lois qui protègent les droits des travailleurs dans nos pays. La population a le droit d'être rassurée sur le fait que les impôts qu'elle verse n'entraînent pas de nouvelles inégalités et des situations qui, en l'absence d'égalité des chances, permettent à des employeurs sans scrupules, grâce à des conditions de travail abusives, d'avoir un avantage déloyal sur leurs concurrents, ce qui est inacceptable.

Mon gouvernement, en tant qu'employeur, veut montrer l'exemple. Il fera le nécessaire pour que les contrats de services fournis à la fonction publique et au secteur public ne soient pas attribués à des employeurs qui ne respectent pas la législation du travail. Il envisagera la possibilité d'introduire des mécanismes pour faciliter le contrôle du respect des lois, à la fois par les employeurs et par les salariés. Il fera aussi le nécessaire pour faire mieux connaître les droits au travail par des campagnes appropriées et pour inciter à signaler les abus afin que l'on comprenne bien qu'enfreindre la loi ne paie pas. Renforcer la capacité régulatrice de l'inspection du travail a été placé au premier rang de nos priorités. C'est pourquoi nous avons recruté de nouveaux inspecteurs du travail, ce qui démontre notre engagement à lutter contre les conditions d'emploi abusives.

Chacun a le droit de travailler. Sans travail, il n'y a pas de croissance durable. Toutefois, nous devons veiller à préserver et à améliorer la compétitivité et assurer des conditions de travail décent. Ce n'est pas tâche facile, notamment dans les circonstances actuelles, mais nous nous inspirerons des résultats que l'OIT a obtenus grâce au tripartisme. Avec la coopération et la bonne volonté de tous les partenaires, nous sommes convaincus de pouvoir effectivement nous rapprocher de cet objectif.

Original anglais: M^{me} RAITT (ministre du Travail, Canada)

Alors que le 100^e anniversaire de notre Organisation approche, je crois que le moment est venu de passer en revue les priorités et de définir les orientations futures. Alors que nous débattons, les effets de la crise économique mondiale continuent à se faire sentir dans un grand nombre de pays, en particulier dans le monde du travail. Au Canada, nous traitons les effets de cette crise économique au niveau national par la politique de l'emploi et la politique économique en nous concentrant sur la création d'emplois. De même, nous n'oublions jamais que la santé et la sécurité sur le lieu du travail sont véritablement des questions de vie ou de mort. Au niveau international, nous protégeons les droits des travailleurs par le biais de nos accords de coopération dans le domaine du travail et des chapitres consacrés au travail qui figurent dans les accords de libre-échange que nous passons avec certains pays.

Au niveau national, le gouvernement du Canada a pris des mesures pour faire face aux défis auxquels se trouvent confrontés les entreprises, les travail-

leurs et leurs familles. A titre d'exemple, nous protégeons les travailleurs canadiens dont les employeurs ont fait faillite ou sont en liquidation judiciaire et n'ont pas pu payer leurs dettes envers leurs employés. Nous nous efforçons également d'assurer la viabilité des régimes d'assurance invalidité de longue durée pour que les bénéficiaires reçoivent leurs prestations au moment où ils en ont besoin.

Le gouvernement s'est également intéressé au problème du déficit de qualifications. Alors que certaines régions du pays connaissent un chômage élevé, d'autres peinent à pourvoir des postes parce qu'elles ne trouvent pas de personnel qualifié. Le Canada a donc inscrit cet année dans son budget un nouveau programme intitulé «Canada Job Grant», qui devrait permettre aux Canadiens d'acquérir les compétences dont les employeurs ont besoin et d'occuper des emplois de qualité et bien rémunérés, mais aussi de retirer aux fonctionnaires de l'Etat pour le restituer à qui de droit, à savoir les employeurs et les travailleurs, le pouvoir d'établir la liste des qualifications nécessaires. Nous avons également institué des formations spécialement destinées à des groupes sous-représentés sur le lieu de travail ainsi que des programmes pour aider les jeunes, les travailleurs âgés et les handicapés à trouver un emploi. Afin de préparer l'avenir, nous encourageons les jeunes à s'orienter vers des disciplines comme les sciences et techniques, l'ingénierie et les mathématiques.

Le Directeur général a dit dans son rapport à la Conférence que l'OIT doit se renouveler constamment pour faire face à des réalités sans cesse changeantes et il nous a demandé de faire des propositions en vue de renforcer la capacité de l'OIT à jouer un rôle au sein de la communauté internationale. Nous aimerions le féliciter pour son élection. Nous nous réjouissons de travailler avec lui et avec l'OIT à la mise en œuvre de la réforme interne qu'il a entreprise. Nous continuerons de l'encourager à œuvrer avec les mandants pour favoriser l'innovation et le changement.

Le gouvernement du Canada continue de prendre des décisions difficiles face aux défis économiques actuels. Nous rationalisons nos programmes et nous éliminons les doublons pour parvenir à une plus grande efficacité. Nous pensons que, dans la poursuite de nos objectifs collectifs, l'OIT peut faire de même grâce à l'utilisation efficace de ses propres ressources. L'OIT doit se concentrer sur sa mission fondamentale, qui est d'améliorer les conditions de travail dans le monde. L'adoption de nouvelles technologies pourrait aider l'OIT à atteindre une plus grande efficacité et faciliter la participation des mandants aux structures de gouvernance. L'OIT doit rénover son mode de fonctionnement, adopter dans le domaine des ressources humaines une stratégie moderne et efficace et se rallier à la gestion axée sur les résultats. Améliorer les capacités d'analyse et les services offerts aux mandants est aussi une priorité, et le Bureau devrait fournir une assistance technique plus efficace et mieux répondre aux besoins de ses mandants. Il s'agit là d'initiatives importantes qui doivent être prises en considération. Je crois vraiment que l'OIT peut apporter une contribution majeure à la création d'emplois de qualité dans une économie mondialisée.

Le gouvernement du Canada salue la possibilité qui lui est donnée de faire des propositions en vue de renforcer l'Organisation. Nous nous réjouissons

de travailler avec l'OIT et avec ses mandants pour faire en sorte que notre Organisation reste forte et pertinente à l'aube de son deuxième siècle.

Original portugais: M^{me} ABREU (employeuse, Brésil)

C'est avec un très grand plaisir que j'interviens devant cette assemblée plénière en tant que représentante des employeurs du Brésil, en particulier ceux du domaine de l'agriculture et de l'élevage.

Au Brésil, les employeurs de tous les secteurs de l'économie sont bien conscients de la conjoncture mondiale actuelle, présentée d'ailleurs de façon très claire dans le rapport du Directeur général.

Je vis dans un pays qui a encore beaucoup à faire pour réduire la pauvreté mais dans lequel plus de 20 millions de personnes ont récemment quitté les couches les plus démunies de la société. Je me sens donc particulièrement à l'aise devant l'assemblée de cette organisation pour laquelle ce sont les aspects humains de l'économie qui prévalent. J'espère que, quels que soient l'évolution des sociétés et les changements économiques, l'OIT ne renoncera jamais à ses responsabilités à l'égard des personnes qui souffrent d'injustice, de dénuement et, en particulier, d'un manque de travail décent.

Ces responsabilités ne doivent pas être confondues avec de la compassion. Elles exigent un effort permanent pour comprendre des mutations qui n'ont rien à voir avec la véritable nature des crises et prendre conscience de ce qui est ou non en notre pouvoir. Le scepticisme quant à notre capacité d'intervenir dans les processus économiques et sociaux ou, inversement, l'excès de volontarisme ou la tentation de l'utopie ne doivent pas nous empêcher de réaliser des progrès synonymes d'une véritable avancée pour l'humanité.

Si une grande partie du monde souffre du pire effet de la crise, à savoir le chômage, nous devons tout de même admettre que nous vivons dans un monde meilleur. Depuis vingt ans, si l'on en croit les indicateurs mondiaux de pauvreté, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue a diminué de moitié, ce qui représente une réduction d'un milliard de personnes. Dans mon pays, c'est un progrès qui est visible. Il y a une véritable transformation de la structure sociale ainsi que des paysages urbains et ruraux. Si les inégalités s'accroissent dans les pays les plus riches, les inégalités entre pays et donc entre les peuples se réduisent clairement. Les économies émergentes et les pays en développement représentent aujourd'hui une part plus importante de la production mondiale que les économies développées.

Il est important de reconnaître que tout cela a pu se faire principalement grâce à la croissance économique, laquelle est la résultante de la mondialisation, du libre-échange et de l'économie de marché. Ces principes élaborés et développés au sein des pays riches constituent ce que ces pays ont exporté de mieux. Il serait donc injuste qu'au regard des difficultés passagères qu'ils connaissent ces pays cherchent à revenir à des marchés protégés et à un Etat omniprésent, alors que ce n'est pas de cette manière qu'ils sont parvenus au progrès.

L'organisation de la production économique et du monde du travail est en pleine mutation. Il y a maintenant de longues chaînes de production qui couvrent des régions entières et traversent les frontières nationales. Les formes traditionnelles de relations du travail n'ont pas survécu à ces nouvelles réalités. Manuel Castells a fait remarquer que la productivité

et la compétitivité constituaient les processus essentiels de l'économie moderne. La productivité dépend d'un processus continu d'innovation qui finit par répartir le travail entre industries, secteurs et régions. La compétitivité, qui existe maintenant au niveau mondial, s'appuie sur la notion de flexibilité. Tout cela va à l'encontre de la stabilité du travail et des individus. Ce sont des processus qui, d'une part, ont un coût humain élevé mais qui, d'autre part, sont sources de revenus, de richesse et de travail pour des personnes qui étaient précédemment exclues du système.

Quelles que soient les conséquences finales de ces changements, nous devons néanmoins reconnaître que ces processus poursuivront leur marche en avant. Pour garantir les droits fondamentaux de l'homme dans ce contexte, nous devons être créatifs et novateurs. Comme le signale clairement le Directeur général dans son rapport, des questions de principe servent souvent de prétextes pour se montrer intransigeants. Des normes qui se sont révélées efficaces par le passé peuvent ne plus l'être à présent. Nous ne devons pas, en outre, perdre de vue le fait que les conditions sociales et culturelles dans le monde restent extrêmement hétérogènes. Le reconnaître, ce n'est pas faire preuve de faiblesse mais de sagesse.

Les sociétés des pays émergents doivent rester optimistes face aux changements actuels et à venir. Les pays riches ne doivent pas chercher à recréer le passé; ce serait une tâche à la fois impossible et contreproductive. L'humanité dans son ensemble n'a pas d'autre choix que d'avancer vers l'avenir.

Original anglais: M^{me} EMILIANIDOU (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Chypre)

C'est un honneur pour moi que de prendre la parole à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail au nom du gouvernement de Chypre.

Alors que nous approchons du centenaire de l'OIT, nous nous retrouvons au milieu d'une crise sans précédent pour le monde du travail. Bien que les économies émergentes et les économies en développement continuent, semble-t-il, de connaître une croissance robuste, l'instabilité financière en Europe et dans certaines autres régions a une incidence sociale négative dans bon nombre de pays, entraînant une hausse du chômage, des pertes de revenus et davantage d'exclusion sociale.

Si nous ne redoublons pas au plus vite nos efforts pour soutenir la croissance, l'impact de la crise aura des effets à long terme sur la capacité productive des pays.

Le mandat de l'OIT est aujourd'hui plus pertinent que jamais. L'Organisation doit s'adapter aux nouvelles conditions économiques mondiales et relever les défis de l'évolution rapide des réalités du monde du travail.

Bien qu'elle doive s'efforcer d'adapter ses pratiques, l'OIT devrait dans le même temps continuer d'entreprendre des mesures qui ont toujours été au cœur de son mandat et constituent la base sur laquelle les emplois, la croissance et la justice sociale peuvent être promus, y compris lorsque les temps sont difficiles, en respectant les principes de l'Agenda du travail décent, les normes internationales du travail et en garantissant le respect des principes fondamentaux et des droits au travail.

Dans un contexte de crise continue et de réduction de l'activité économique, nous sommes convaincus

de l'importance du rôle actif que doit jouer l'OIT par ses messages, ses idées et ses contributions. Aujourd'hui plus que jamais, l'Organisation doit réformer ses pratiques institutionnelles et sa gouvernance pour fonctionner de manière plus efficace et rationnelle.

A l'aube de ses cent ans d'existence, l'OIT, autorité du monde du travail mondialement reconnue, doit définir une réponse internationale à la crise, en s'appuyant sur une collaboration constructive et stratégique entre les principaux acteurs de ce domaine. L'Organisation doit également s'efforcer d'exercer une influence plus grande au niveau régional en fournissant des conseils justes et pertinents aux responsables politiques et en soutenant ses mandants.

La contribution de l'OIT au G20 est très importante et nous saluons la participation très active du Bureau à la préparation de la Réunion conjointe des ministres du Travail et des Finances du G20, organisée sous la présidence russe. Cette réunion sera une bonne occasion pour l'OIT de porter au centre du débat ses expériences et les mesures qu'elle a élaborées pour lutter contre les difficultés auxquelles se heurte le monde du travail.

Chypre rencontre actuellement les mêmes problèmes que beaucoup d'autres pays de l'Union européenne et du reste du monde: l'augmentation du chômage, les difficultés budgétaires, l'insécurité croissante du marché du travail, l'incidence des cautions versées par les déposants et des mesures restrictives sur les mouvements de capitaux qui continuent de constituer un obstacle au rétablissement de la confiance au sein de l'économie chypriote et qui entravent le développement du commerce et les activités d'investissement. Le chômage a ainsi atteint un niveau très élevé, estimé actuellement à 15,6 pour cent. Le chômage des jeunes a également beaucoup progressé et atteint 32 pour cent. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que ces taux ont augmenté au cours de ces derniers mois.

Il va sans dire que nous faisons de notre mieux pour surmonter les circonstances difficiles du marché du travail et des défis financiers qui se présentent à nous. Nous craignons cependant de devoir affronter une crise durable et un ralentissement économique prolongé. C'est la raison pour laquelle nous devons prendre les mesures qui s'imposent pour avoir un marché du travail qui fonctionne bien et qui permettra aux individus et aux entreprises de tirer parti des nouvelles possibilités de croissance dans un environnement du travail en pleine mutation.

Compte tenu de tout ce qui précède, je dirais que nous avons besoin d'une OIT forte et polyvalente, qui affirme son rôle en tant que moteur sur la scène internationale du travail en adoptant une approche plus coordonnée et pragmatique qui lui permettra de relever les défis que nous rencontrons aujourd'hui ainsi que ceux des années qui nous mèneront au centenaire de l'Organisation et au-delà.

Original espagnol: M. MÉNDEZ (employeur, Argentine)

En ma qualité de Président de l'Union industrielle argentine et en représentation des entrepreneurs de mon pays, j'ai l'honneur de m'adresser à cette assemblée et de féliciter le Président de la Conférence ainsi que M. Guy Ryder, le nouveau Directeur général du BIT.

Nous connaissons des temps difficiles, qu'il s'agisse de production ou d'emploi. La contraction

des marchés des pays développés ne les a pas affectés eux seuls, elle touche aussi les pays émergents et le monde en développement, malgré les bons résultats de leurs exportations de matières premières.

Il n'y a aucun doute que l'Amérique latine, dans son ensemble, et notre pays, en particulier, ont profité de l'augmentation des prix des matières premières et de leur demande soutenue. Mais ceux comme nous qui, en Argentine, sont convaincus que, sans industrie il n'y a pas de nation, nous estimons que la situation internationale, les problèmes que connaissent nos exportateurs de biens industriels et les résultats économiques risquent d'être aggravés par la baisse de la demande, laquelle entraîne une chute de la production et de l'emploi.

Notre industrie a pu se redresser et s'équiper à nouveau ces dernières années, d'où une évolution des exportations industrielles après la crise de 2001 et 2002.

Cependant, la réalité montre qu'aujourd'hui nous ne sommes pas à l'abri des conséquences de la diminution de la demande internationale pour nos produits industrialisés, en particulier sur le fonctionnement du secteur privé, que nous représentons ici.

Par conséquent, au-delà des éléments nécessaires pour définir une stratégie macroéconomique afin d'atténuer les effets de la crise internationale, nous avons favorisé, et nous continuons de le faire, un dialogue social tripartite ample pour examiner les politiques publiques destinées à développer les marchés intérieur et extérieur et pour nous insérer dans le monde avec des règles du jeu équitables pour tous. Nous avons aussi redoublé d'efforts pour incorporer des technologies et innover, tout en assurant la formation continue des travailleurs ainsi que l'accès des jeunes à l'emploi et à l'éducation.

Ces politiques, que nous estimons utile de définir dans le cadre d'une société ouverte et plurielle, doivent concilier la productivité économique et la compétitivité sociale, ainsi que l'éducation et la compétitivité, tout en mettant l'accent sur notre vocation à l'exportation et en améliorant la qualité de vie des travailleurs.

Nous ne pensons pas que ce soit une utopie. Cela fait des années que l'Union industrielle argentine et les entreprises qui l'accompagnent participent aux travaux de l'OIT. Nous sommes de plus en plus convaincus qu'une harmonisation est possible et que les divergences d'intérêt peuvent être surmontées en considérant globalement la situation de façon à concilier, d'un côté, production, travail et rentabilité et, de l'autre, des revenus décents et une protection sociale.

Le rapport du Directeur général vise à donner aux mandants l'occasion de donner des orientations sur les initiatives que l'OIT devrait prendre pour que, après cent ans d'existence, elle soit encore en mesure de s'acquitter de son mandat, alors qu'en cent ans la population mondiale a triplé, que la production moyenne par habitant a quintuplé et que le volume des échanges commerciaux s'est multiplié par 25. C'est un défi que nous partageons.

La question de l'évolution technologique et des technologies de l'information et de la communication a une importance stratégique. Elle ne dépend pas seulement de politiques publiques mais aussi de l'engagement des employeurs et des syndicats en faveur de l'investissement dans les compétences et de la coordination des systèmes de formation. Nous pensons que l'innovation et l'évolution technolo-

gique de nos pays, en particulier de l'Argentine, doivent être renforcées pour que nous soyons à la hauteur de la concurrence internationale. Pour cela, il faut dès maintenant un engagement tripartite et une action conjointe et coordonnée.

Pour des raisons de temps, je vais me concentrer sur les questions traitées dans le chapitre 2 du rapport.

A ce sujet, nous insistons sur la nécessité, à l'échelle nationale et internationale, d'un dialogue social non pas simplement nominal ou formel mais dynamique et réaliste, qui amène les parties intéressées à être responsables dans le cadre de leurs mandats respectifs et de leurs compétences vis-à-vis des travailleurs, des employeurs et du gouvernement.

Le rapport indique que nous devons tenir compte de l'adaptation qu'exige la transformation inévitable du système de production, lequel doit être assorti d'une évolution technologique durable sur le plan de l'environnement, tout en satisfaisant à la demande que cette innovation technologique entraînera en ce qui concerne la formation professionnelle.

A cette fin, les organisations d'employeurs à l'échelle nationale, avec l'OIE et le Bureau des activités pour les employeurs, jouent un rôle fondamental dans l'accès à nos entreprises membres et la communication entre elles. Nous prenons l'engagement de favoriser cette action par les moyens appropriés et en respectant la structure tripartite de l'Organisation.

Pour terminer, nous sommes conscients des efforts que l'OIT déploie pour définir un ordre du jour qui permette aux employeurs, aux travailleurs et aux gouvernements, à l'échelle internationale mais aussi régionale et nationale, de réaliser des objectifs communs et de relever les défis – entreprises durables, travail décent, formalisation de l'économie informelle, promotion de l'emploi des jeunes – tant au sein de l'OIT que dans le cadre du G20.

Nous appuyons cet objectif et nous lançons un appel au gouvernement et aux syndicats de l'Argentine pour que ces questions soient à l'ordre du jour du dialogue social compte tenu des temps que notre pays va connaître. Au-delà des impératifs de l'économie et de la situation financière, au-delà des échéances électorales qui sont inhérentes à la démocratie, nous pensons être en mesure d'envisager un ordre du jour pour le développement et la durabilité des emplois et des entreprises.

En définitive, nous sommes capables de répondre aux défis de la mondialisation, de la crise internationale et des mesures que n'ont pas encore prises les sociétés qui, comme celles de l'Amérique latine, ne doivent pas laisser passer la chance d'aller jusqu'au bout et de parvenir au développement plein et effectif.

Original anglais: M^{me} HAMILTON (gouvernement, Bahamas)

C'est un véritable honneur et un privilège pour moi que de me joindre à ceux qui m'ont précédée à cette tribune pour vous féliciter sincèrement à l'occasion de votre élection à cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

Au nom du ministre du Travail, M. Shane Gibson, et du gouvernement des Bahamas, nous vous souhaitons plein succès et vous assurons de notre soutien renouvelé alors que nous nous efforçons conjointement d'améliorer la situation de nos pays et de nos peuples.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner le fait que, au cours des trois ou quatre dernières années, notre délégation auprès de la Conférence a été présidée par une femme. Cette année, les femmes sont même plus nombreuses que les hommes au sein de notre délégation. En outre, j'ajoute qu'en tant qu'ancienne présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers des Bahamas je suis heureuse d'être rejointe par plusieurs femmes, à savoir celle qui m'a succédé, la nouvelle présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers des Bahamas, et la présidente du Congrès national des syndicats des Bahamas. Je peux donc dire que les choses vont mieux pour les femmes dans mon pays, en particulier pour celles qui sont à la tête du mouvement syndical, dont je salue les efforts.

Je profite également de cette occasion pour remercier le Directeur général d'avoir souligné dans son rapport les nombreuses difficultés d'envergure mondiale auxquelles les travailleurs et les employeurs sont confrontés; bien que nous ayons accompli des progrès conséquents au fil des ans, je pense que nous serons tous d'accord pour dire que beaucoup reste à faire.

En mai 2012, des élections générales ont été organisées aux Bahamas et, une fois encore, le peuple de notre grand pays a voté massivement pour élire Perry Gladstone Christie à sa tête. Le nouveau gouvernement a immédiatement mis en chantier plusieurs initiatives, dont celles visant à promouvoir le travail décent, à améliorer le dialogue social et à renforcer nos filets de protection sociale au bénéfice des travailleurs.

Pour la première fois, nous avons soumis au Parlement une législation visant à protéger les retraites des travailleurs en cas de crise économique afin que ceux-ci puissent percevoir leur pension en toutes circonstances, conformément aux pratiques et politiques agréées.

En outre, nous avons finalisé un ultime projet de loi sur la consultation tripartite, qui sera soumis au Parlement d'ici quelques semaines et qui institutionnalisera le dialogue social grâce à l'établissement d'une entité juridique indépendante du gouvernement. Par ailleurs certains amendements ont visé à améliorer le processus d'enregistrement des conventions collectives. Le gouvernement a également pris des mesures afin de veiller à ce que seuls les travailleurs aient droit à une représentation syndicale.

Nous nous sommes engagés à fournir une parcelle de terrain aux syndicats pour permettre la construction d'un collège du travail, et nous avons rebaptisé notre fête nationale du travail en l'honneur de notre bienfaiteur du travail, Sir Randol Francis Fawkes.

Au terme de consultations avec les partenaires sociaux, le gouvernement bahamien s'est engagé à augmenter le salaire minimum dans le pays.

Pendant de nombreuses années, l'OIT a fait la promotion du travail décent et productif en tant que principal moyen pour les Etats Membres d'atténuer la pauvreté et d'élever leurs peuples à un niveau durable d'autosuffisance.

Le Directeur général, dans le paragraphe 38 de son rapport intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, déclare: «Les employeurs et les syndicats assument et doivent assumer davantage de responsabilités dans le domaine du développement des compétences et s'efforcer d'harmoniser leurs efforts avec ceux des décideurs et des prestataires de formation. A une

époque où tout s'accélère, sur le plan tant technologique qu'organisationnel, le renforcement des systèmes d'enseignement et de formation ainsi que la possibilité offerte à tous d'acquérir des compétences de base doivent être une priorité absolue mais aussi une priorité partagée, et, à cet égard, l'OIT doit apporter un appui sans faille à ses mandants tripartites.»

Pour la première fois de son histoire, le gouvernement bahamien a présenté au Parlement une loi visant à établir une agence nationale de formation chargée de renforcer les structures éducatives existantes aux Bahamas.

Enfin, ce serait négligence de ma part que de ne pas féliciter le D^r Giovanni Di Cola de sa nomination en tant que directeur du Bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes.

Original anglais: M^{me} DE CONINCK (ministre de l'Emploi, Belgique)

C'est un plaisir que d'assister pour la deuxième fois à la Conférence internationale du Travail. Cette session est particulièrement importante. C'est la première à laquelle participe M. Guy Ryder en sa qualité de Directeur général. Je tiens à le remercier pour son rapport, où figurent des initiatives concrètes qui établissent une feuille de route ambitieuse pour renforcer l'OIT.

La Belgique est convaincue de la grande pertinence du dialogue social pour la promotion de la justice sociale et du travail décent. La crise aggrave les tensions et met en péril les négociations collectives. Les différents acteurs doivent contribuer à créer un climat de confiance et démontrer leur aptitude à participer à la solution. En Belgique, les partenaires sociaux examinent actuellement la question importante de l'harmonisation des statuts entre cols bleus et cols blancs. J'espère sincèrement qu'ils parviendront bientôt à un accord afin de mettre un terme à ces différences archaïques.

Je salue l'adoption d'un cadre d'action pour l'emploi des jeunes, la semaine dernière, par les partenaires sociaux européens et j'exhorte ces derniers à concrétiser rapidement cet instrument au niveau national.

Il est également important de veiller au respect du dialogue social au sein des multinationales et des entreprises prestataires. Une tragédie comme celle qui s'est produite au Bangladesh aurait dû être évitée.

Il ressort de la discussion générale sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts qu'il est généralement admis que l'OIT devrait approfondir le lien entre la dimension sociale et l'écologisation de l'économie, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Le passage à une économie juste et économe en ressources peut stimuler la croissance et les emplois décents, particulièrement chez les jeunes. La qualité de l'enseignement joue un rôle de premier plan à cet égard. En effet, les produits et services à faible empreinte carbone ne pourront prospérer que si la main-d'œuvre des pays dispose des compétences nécessaires.

L'extension de la durée de vie et l'amélioration de la santé représentent des réussites sociales de nos sociétés modernes. Il y a néanmoins deux faces au vieillissement de nos populations. Bien que ce processus s'accompagne de grands défis relatifs à l'augmentation des dépenses pour les pensions et soins de santé et à d'éventuelles pénuries de main-

d'œuvre, il offre également des opportunités à la société et à l'économie grâce à l'«économie argentine» (*silver economy*). La vaste majorité des retraités de la génération du baby boom disposent en effet d'un potentiel de consommation considérable. Leurs besoins en termes de services sont en augmentation, notamment dans des domaines tels que ceux des soins de santé, de la sécurité, du logement, des services de bien-être et des services à domicile. Il y a donc là un potentiel de création d'emplois locaux, en particulier pour les jeunes. De plus, des gens en meilleure santé peuvent travailler plus longtemps. En Belgique, l'âge moyen de sortie du marché du travail est 59 ans, ce qui est toujours jeune pour les sociétés actuelles. Le gouvernement voudrait l'élever à 65 ans.

Je félicite la Commission de l'application des normes d'être parvenue à un accord sur de nombreux cas cette année, en espérant qu'une solution durable pourra être trouvée pour garantir un système de contrôle robuste à l'avenir.

Enfin, je souhaiterais rappeler l'importance du renforcement de la cohérence de nos politiques. La Belgique a récemment formulé des propositions au sujet du renforcement de la dimension sociale de l'union économique et monétaire européenne, dans la même veine que les compétences budgétaires, bancaires et économiques. En particulier, la Belgique est en faveur de l'élaboration d'indicateurs relatifs à l'emploi et aux facteurs sociaux afin de détecter les déséquilibres socio-économiques. Nous avons également plaidé en faveur d'une convergence vers de fortes normes sociales communes.

Original espagnol: M. CONTRERAS (gouvernement, Guatemala)

Le gouvernement du Guatemala se déclare satisfait du rapport du Directeur général, qu'il juge pertinent et visionnaire, tant par son contenu que par l'occasion choisie pour le lancer.

Le Directeur général a identifié avec justesse les domaines dans lesquels l'Organisation doit prendre position: création d'emplois, protection sociale, migrations et des Etats fragilisés par un conflit. Le Guatemala souscrit pleinement à cette approche.

Notre pays est confronté à la grande fragilité de sa structure étatique et doit construire des institutions démocratiques capables de faire face aux problèmes énormes que constituent la pauvreté, l'ampleur du secteur informel, la faible productivité du travail et, partant, la fragilité et la faiblesse des entreprises et des relations professionnelles.

Tout en s'efforçant de construire des institutions démocratiques, le Guatemala met en place des programmes visant à créer massivement des emplois et à promouvoir le secteur formel.

La conséquence évidente de la précarité de l'emploi est que le Guatemala est un Etat faible et que la société est plongée dans la violence et l'instabilité.

Par conséquent, le gouvernement du Président Otto Pérez Molina veut relever de grands défis, surtout dans le domaine du travail et de la prévoyance sociale. Il veut renforcer les institutions démocratiques pour promouvoir l'emploi décent et ainsi assurer pour l'avenir une société de paix et de prospérité qui respecte pleinement l'intégrité des personnes.

Nous ne cherchons pas à promouvoir une catégorie particulière d'emplois, et en cela aussi nous sommes d'accord avec le Directeur général. Nous

essayons de créer des emplois durables et de qualité, qui satisfassent aux critères minimaux pour être considérés comme des emplois décents, car notre souci est de faire en sorte qu'à l'avenir les Guatémaltèques aient une vie professionnelle digne, et nous voulons aussi que nos entreprises soient durables grâce à l'innovation et à l'accroissement de la productivité dans un cadre respectueux du droit et stable.

Nos objectifs sont réalistes. Nous disposons pour les atteindre de trois atouts: un Etat démocratique fondé sur le droit depuis plus de 25 ans et qui garantit les libertés publiques; des ressources naturelles qui, si nous savons les exploiter de manière intelligente et responsable, peuvent conforter notre secteur productif; enfin – et c'est le plus important –, une population d'entrepreneurs et de travailleurs.

Mais comment allons-nous réaliser nos objectifs? Nous sommes tout à fait d'accord avec la méthodologie proposée par le Directeur général dans son rapport: en nous appuyant sur le dialogue social, un dialogue social représentatif, légitime et responsable et qui montre la voie à suivre.

Le gouvernement du Guatemala a fait du dialogue social son cheval de bataille. Son premier acte public, deux mois avant son entrée en fonctions, et toutes les mesures qu'il a prises à ce jour étaient fondés sur le dialogue social. Nous croyons dans le dialogue social et nous l'utiliserons à bon escient.

Nous avons conclu au cours des derniers mois des accords et des traités internationaux très importants. En effet, le protocole d'accord que nous avons passé le 26 mars de cette année avec le président du groupe des travailleurs au sein de l'OIT et l'accord de bonne foi passé le 5 avril avec les Etats-Unis d'Amérique pour résoudre le différend avec notre partenaire commercial dans le cadre du traité de libre-échange entre la République dominicaine, l'Amérique centrale et les Etats-Unis constituent des étapes importantes dans l'histoire du Guatemala. Ces deux accords ont été soumis à la Commission tripartite des questions internationales du travail, qui les a adoptés sur la base d'un programme de dialogue et de suivi de leur application.

Le gouvernement du Guatemala, avec une équipe de cinq ministres dirigée par le ministre du Travail, mène un dialogue nourri avec les principales municipalités ancestrales mayas sur la manière d'organiser les consultations prévues dans la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989.

Le gouvernement du Guatemala salue avec enthousiasme le rapport du Directeur général, et il soutient ce dernier dans sa volonté de rendre l'Organisation plus forte pour son centenaire et au-delà.

Original anglais: M^{me} KOPAČ MRAK (ministre du Travail, de la Famille, des Affaires sociales et de l'Egalité des chances, Slovaquie)

C'est un grand plaisir pour moi que de prendre part à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Je pense que cet événement important offre une occasion très précieuse d'échanger nos vues sur les sujets difficiles qui sont abordés et de procéder à un échange de données d'expérience et de bonnes pratiques.

Nombre de gouvernements, et la Slovaquie ne fait pas exception, connaissent un climat économique et financier sensible qui implique des décisions difficiles et justifiées sur la manière de parvenir à un

niveau de financement public pérenne. Tels sont précisément les principaux thèmes de la session de la Conférence de cette année, à savoir l'évolution démographique et ses conséquences sur la société dans son ensemble et, en particulier, sur la durabilité financière et la participation de la main-d'œuvre, les emplois verts, l'accent étant mis sur un bon équilibre entre l'économie durable et la croissance inclusive, ainsi qu'un dialogue social productif. Autant d'éléments qui sont grandement pertinents pour assurer l'avenir que nous voulons et auquel nous croyons.

D'un autre point de vue, les valeurs développées et promues pendant les années d'existence de l'OIT n'ont jamais été aussi importantes qu'elles le sont aujourd'hui.

La crise touche particulièrement les jeunes et les personnes âgées, deux groupes parmi les plus vulnérables. Les jeunes sont disposés à débiter dans la vie active, à partager leurs connaissances et à contribuer ainsi au bien-être de la société. Toutefois, les circonstances actuelles font que leurs chemins de vie sont semés d'embûches. Le taux de chômage des jeunes Slovènes va croissant, surtout depuis quelques mois, sous l'effet d'une crise qui s'éternise. Les travailleurs âgés, pour être plus compétitifs sur le marché du travail, doivent pouvoir bénéficier de nouvelles qualifications, de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, de meilleures conditions de travail, d'un cadre de travail où règnent la santé et la sécurité, prolongeant ainsi la vie active. Pour ces deux groupes, de nombreuses mesures ont été récemment mises en œuvre en Slovaquie en vue d'assurer l'employabilité à long terme des travailleurs âgés et de permettre aux jeunes de passer plus rapidement du monde de l'enseignement à celui du travail.

Quant à l'évolution démographique, elle est encore aggravée par le vieillissement de la population et l'amenuisement de la main-d'œuvre. Il est nécessaire de comprendre l'incidence des changements démographiques et de réagir en temps opportun et avec efficacité. La pleine participation au marché du travail est d'autant plus indispensable.

La Slovaquie est fière de son fort taux d'emploi des femmes, qui contribue à un taux d'emploi globalement plus élevé. Les raisons peuvent en être l'écart de rémunération le plus faible de l'Union européenne et le respect de l'égalité, ces facteurs contribuant à rendre le marché du travail plus attractif pour les femmes.

Les emplois verts constituent un défi supplémentaire mais représentent néanmoins une source potentielle de création d'emplois tout en contribuant à une économie plus durable avec des emplois décents et une incidence moins délétère sur l'environnement. La Slovaquie est consciente du potentiel qu'offrent ces emplois verts, surtout à la lumière des restructurations économiques. Une utilisation efficace de l'énergie et des investissements écologiques dans le secteur de la construction pourraient servir de mesures anticrise importantes pour favoriser la demande à l'avenir.

En outre, le dialogue social est, comme toujours, au cœur du programme de l'OIT. La Slovaquie a récemment adopté d'importantes réformes de son marché du travail et de ses retraites sur la base d'un consensus tripartite. Ces résultats prouvent que seul un dialogue social complet permet de réaliser les objectifs qui ont été convenus par tous les partenaires sociaux et acceptés par toutes les générations.

La majorité des pays font face à une crise qui s'éternise et engendre des inégalités croissantes et un taux de chômage élevé. Les sujets et les solutions dont nous débattons pourraient contribuer à adopter une autre perspective car la réflexion nous porte à réexaminer les chemins sur lesquels nous nous sommes engagés et ceux que nous souhaitons prendre.

N'oublions pas que cela concerne notre avenir à tous en tant qu'individus.

Original anglais: M. MCLEOD (gouvernement, Trinité-et-Tobago)

En cette période de reprise économique, il importe que nous partions tous du principe qu'une simple gestion des affaires courantes est incapable de contribuer à une croissance durable, à l'égalité, à la justice sociale et à la création d'emplois de qualité. Les débats qui se sont poursuivis dans le cadre de cette session de la Conférence sur le dialogue social, sur la protection sociale dans le nouveau contexte démographique et sur le développement durable n'ont fait que renforcer cette conviction. En fait, ces diverses thématiques peuvent être considérées comme autant de facettes de l'approche cohérente que nous nous devons d'adopter face aux défis auxquels nous sommes tous confrontés aujourd'hui. Un message fort est ainsi adressé à la communauté internationale, qui apprend que l'OIT est en train d'adopter en matière de développement une approche plus résolument stratégique, centrée sur les besoins des populations.

La transformation en cours du paysage mondial nous oblige à faire preuve de davantage de souplesse et à examiner de beaucoup plus près les pôles et les déterminants de la pauvreté et de la prospérité, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

Si nous voulons vraiment réduire la pauvreté partout dans le monde afin que plus aucune menace ne pèse sur la prospérité, il convient de fonder nos objectifs et nos solutions en matière de développement sur un ensemble de principes communs, notamment la conviction qu'à une époque où l'intégration, la vitesse et la technologie sont reines chacun d'entre nous a un rôle à jouer et que l'emploi et toutes les questions qui s'y rattachent sont essentiels pour le développement partout dans le monde; pas de développement sans emploi, pas d'emploi sans développement. Je suis pour ma part convaincu que la réforme de l'OIT contribuera à renforcer le rôle de l'Organisation dans le domaine du développement international.

Avec un déficit de 200 millions d'emplois, le vieillissement des populations et des millions de jeunes sans instruction, sans formation et sans emploi, le moment est venu pour la communauté internationale de replacer le travail dans une perspective juste, c'est-à-dire à le considérer non pas – comme c'est si fréquemment le cas – comme un thème de politique sociale ou une problématique secondaire mais comme l'un des piliers du développement économique. Pour l'OIT et ses mandants, le travail décent est un thème fédérateur. Nous connaissons la valeur du travail décent, nous savons ce qu'il peut apporter et nous sommes déterminés à le promouvoir. Malheureusement, en dehors de notre Organisation et au sein même du système des Nations Unies, rares sont ceux qui nous rejoignent sur ce point.

Dans sa déclaration d'ouverture, le Directeur général, M. Ryder, a invité l'OIT à collaborer plus étroitement avec les entreprises. J'estime quant à moi que l'Organisation doit collaborer plus étroitement avec l'ensemble des parties prenantes. Trop nombreux chez nos interlocuteurs sont ceux qui considèrent que l'activité de l'OIT et de ses mandants ne concerne que l'administration du travail. Si nous voulons que le travail décent dépasse le cadre strict des droits du travail pour entrer dans le champ conceptuel du développement, nous devons commencer par un sérieux travail d'information à l'intention de ces interlocuteurs. En prenant appui sur ce que nous avons déjà accompli, il nous incombe désormais de faire sortir le travail décent des murs de notre institution et de le diffuser dans les autres organisations, mais aussi dans les écoles, les foyers et les bureaux de tous les pays et de toutes les parties prenantes. Notre tâche est de faire en sorte que le travail décent et l'Agenda du travail décent soient connus de chaque foyer, de chaque école, de chaque communauté et de chaque entreprise.

A Trinité-et-Tobago, nous avons commencé à agir dans ce sens au niveau national. Nous avons lancé un programme de sensibilisation aux questions du travail. Nous avons renforcé notre programme de lutte contre le VIH/sida par l'adoption de mesures axées sur le lieu de travail. Nous œuvrons à l'institutionnalisation du dialogue social et promouvons le développement des entreprises par divers moyens – pépinières d'entreprises, aides financières, activités de formation.

Trinité-et-Tobago et les Etats des Caraïbes ne veulent plus se contenter de cerner les problèmes et tiennent à rechercher des solutions. En tant que membre du Conseil d'administration, Trinité-et-Tobago se réjouit d'accueillir la huitième Réunion des ministres du Travail des Caraïbes et de recevoir le Directeur général à Port of Spain au début du mois de juillet. Nous nous félicitons également que la 41^e réunion de la Commission technique du CINTERFOR se déroule également à Port of Spain, en juillet.

Je souhaiterais conclure en exprimant ma gratitude à l'équipe d'appui technique au travail décent du BIT et au bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes, qui ont apporté un soutien indéfectible à toutes les initiatives que nous avons prises en faveur du travail décent.

Nous célébrons cette année le 50^e anniversaire de notre adhésion à l'OIT, et je profite de cette occasion pour vous confirmer que Trinité-et-Tobago entend rester pleinement fidèle aux principes de l'OIT et demeure convaincue que le travail décent est la voie qui mène au développement.

Original anglais: M. ONDRUŠ (gouvernement, Slovaquie)

La création d'emplois constitue un enjeu économique et social très important en Slovaquie comme dans d'autres pays. Pour surmonter les difficultés qui se présentent dans ce domaine, il importe de savoir quelles sont les compétences requises pour que la population active soit en mesure de répondre aux besoins du marché du travail, et il s'agit sans doute là de l'un des aspects de l'économie slovaque les plus importants à traiter pour relever le défi de la création d'emplois.

L'augmentation du chômage des jeunes s'explique en effet en partie par une déconnexion entre les systèmes d'enseignement et le marché du

travail. Il est capital, pour assurer la croissance de l'emploi, de disposer des compétences requises. Pendant de nombreuses années, les compétences disponibles sur le marché du travail slovaque ne correspondaient pas à la demande. Le choix d'un domaine d'études approprié est certes important, mais il faut tenir compte des réalités du marché du travail et des problèmes de plus en plus aigus liés à la structure de l'emploi. Le pourcentage de diplômés qui n'arrivent pas à trouver du travail et s'inscrivent au chômage est relativement élevé – en moyenne, les jeunes au terme de leur scolarité représentent chaque année entre 6 et 8 pour cent des demandeurs d'emploi. Le problème devient particulièrement grave lorsque les jeunes en question deviennent des chômeurs de longue durée, sans jamais avoir travaillé ni acquis la moindre expérience professionnelle. Ceux qui sont le plus exposés à ce risque sont ceux qui sortent des filières d'enseignement professionnel et des programmes d'apprentissage sans certificat d'études secondaires ou qui n'ont suivi que l'école primaire ou le premier cycle de l'enseignement secondaire. La proportion de la population active en Slovaquie représentée par le groupe des 15 à 24 ans a en fait diminué, passant de 7 pour cent en 2010 à 6,3 pour cent en 2012.

Le ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille et le ministre de l'Education, de la Science, de la Recherche et des Sports ont adopté en octobre 2012 un plan d'action conjoint en faveur de la jeunesse, qui comporte sept mesures concertées visant à améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement, notamment dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques, en tenant dûment compte de la demande du marché du travail.

Les activités menées au titre de ces diverses mesures tendent en particulier à optimiser le recours au Fonds social européen dans le sens de la promotion de l'emploi des jeunes. Le 1^{er} mai 2013, un amendement à la loi sur le service de l'emploi est entré en vigueur, dont l'objectif est d'améliorer les choix de carrière et de les rattacher plus étroitement aux impératifs du marché du travail en assurant notamment des services d'orientation professionnelle dans les écoles.

La loi sur les services de l'emploi a également été modifiée et institue diverses mesures pour que l'enseignement et la formation dispensés pour améliorer les perspectives des demandeurs d'emploi soient adaptés à la demande du marché du travail.

Notre ministère a élaboré divers projets pour combattre le chômage des jeunes. Son but est notamment de soutenir la création d'emplois dans les secteurs public et privé pour des jeunes jusqu'à 29 ans inscrits au chômage depuis plus de trois mois. Une enveloppe de 70 millions d'euros a été affectée à ces projets par le Programme opérationnel pour l'emploi et l'inclusion sociale, qui est financé par le Fonds social européen. Les bureaux de l'emploi appliquent depuis novembre dernier ces projets qui devraient permettre de créer 12 000 emplois d'ici à 2015.

Pour tenter de remédier à la situation préoccupante des jeunes sur le marché du travail, le programme national de réforme de la République slovaque pour 2013 institue un système de garanties en faveur des jeunes jusqu'à 25 ans. Il s'agit de faire en sorte que tous les jeunes concernés, dans les quatre mois suivant l'achèvement de leur scolarité ou la perte d'un emploi, se voient proposer un em-

ploi de qualité, une formation continue, une formation technique ou une possibilité d'acquérir une expérience professionnelle. Nous bénéficierons pour la mise en œuvre ultérieure de ce système du soutien financier des fonds structurels de l'Union européenne.

La lutte contre le chômage des jeunes doit constituer pour tous les Etats l'objectif prioritaire. Il nous incombe de mettre en œuvre les mesures que nous avons adoptées et de nous attacher à les renforcer et à les étendre.

Original anglais: M. ANDOR (représentant, Union européenne)

Je suis très heureux de pouvoir m'adresser à cette Conférence, notamment à l'heure où l'OIT s'attache à se donner de nouvelles armes pour s'acquitter de la mission qui est la sienne dans le domaine de la justice sociale.

L'OIT, qui constitue la référence incontournable du monde du travail depuis près d'un siècle, s'attaque aujourd'hui à des questions de la plus haute importance, notamment pour nous, l'Union européenne. Je vais commencer par l'emploi des jeunes, qui est la priorité absolue de l'Union européenne. Vous savez tous que le chômage, qui atteint des niveaux records dans de nombreux pays, touche surtout les jeunes. Plus d'un jeune européen sur cinq cherche un emploi et ne peut pas en trouver, et des millions d'entre eux n'ont pas d'emploi, n'étudient pas et ne se forment pas. De fait, les jeunes paient un prix exorbitant pour une situation dont ils ne sont pas responsables. Cette situation constitue également une menace pour la société dans son ensemble, et pas seulement en Europe, d'où l'importance de l'appel lancé par la Conférence internationale du Travail en juin de l'année dernière en faveur d'une action immédiate, ciblée et renouvelée en faveur de l'emploi des jeunes.

Dans l'Union européenne, nous avons redoublé d'efforts dans ce domaine. En décembre dernier, la Commission européenne a adopté un programme pour l'emploi des jeunes qui comporte quatre axes: l'établissement d'une garantie pour la jeunesse, la mise en place d'un cadre de qualité pour les stages, la création d'une Alliance européenne pour l'apprentissage et le lancement de programmes favorisant la mobilité des jeunes sur le marché du travail.

Je vais m'attarder un instant sur deux de ces initiatives en raison de leur lien étroit avec les priorités de l'OIT. La première est la garantie pour la jeunesse: le but de cette initiative est de garantir aux jeunes un emploi, un retour aux études, à une formation ou à une reconversion dans un délai de quatre mois à compter de la fin de leur scolarité ou de leur inscription au chômage. Nous remercions le BIT qui nous a aidés à calculer le coût de cette initiative et à la promouvoir.

L'Alliance européenne pour l'apprentissage, dont l'objectif est d'améliorer l'offre et la qualité des apprentissages et de changer les mentalités en faveur d'un type de formation centrée sur l'apprentissage, sera quant à elle lancée le 2 juillet.

Quels sont les éléments essentiels d'un apprentissage de qualité? Telle est la question qui doit être traitée, ce dont je me félicite, dans le cadre d'une initiative prise par les partenaires sociaux des pays du G20 en marge de cette Conférence.

Nous soutenons pleinement les efforts de l'OIT visant à assurer un prolongement satisfaisant à l'appel lancé en 2012 en faveur d'une action con-

certaine pour relever le défi de l'emploi des jeunes. Je tiens également à souligner le lien entre les problèmes des jeunes et la discussion de cette année sur l'évolution démographique. En faisant de l'année 2012 l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations, nous avons donné une forte impulsion politique aux efforts déployés pour tenter de trouver une solution aux problèmes liés au vieillissement de la population dans l'ensemble de l'Union européenne, ce qui nous a permis de fonder notre action sur un ensemble de lignes directrices qui, en matière d'emploi et de protection sociale, s'inscrivent dans l'approche dite du cycle de vie. Nous avons besoin d'une orientation similaire au niveau mondial, et c'est la raison pour laquelle je me réjouis du débat en cours dans le cadre de cette session sur les moyens de faire face à ces évolutions démographiques lourdes de conséquences.

Autre grand sujet de la Conférence, le développement durable et ses dimensions environnementales, sociales et économiques. Suite à la Conférence «Rio+20» et dans le cadre de l'établissement du programme de développement de l'après-2015, le développement durable est devenu un thème d'une brûlante actualité dans le monde entier. L'instauration progressive d'une économie verte où chacun aura sa place réclame impérativement une action sur le plan mondial et une coopération entre tous les membres de la communauté internationale.

Compte tenu de son savoir-faire dans ce domaine, l'OIT est particulièrement compétente pour traiter de la question de la dimension sociale du développement durable et des liens entre les composantes sociales, environnementales et économiques. Il importe donc que l'OIT fasse entendre sa voix, notamment en matière de développement durable.

Nous soutenons toutes les initiatives visant à assurer une ligne d'action cohérente entre les organisations internationales qui s'occupent de ce sujet. La question de la cohérence des politiques est cruciale aujourd'hui, et il importe d'instaurer un équilibre entre nos objectifs financiers, économiques, environnementaux et sociaux.

Dans l'Union européenne, nous avons redoublé d'efforts pour renforcer la cohérence et améliorer la gouvernance. Ces efforts s'étendent également à tout ce qui touche le renforcement de la dimension sociale de l'union économique et monétaire, renforcement que l'on opérera en donnant notamment aux partenaires sociaux un rôle plus important.

Je souhaiterais terminer en évoquant un événement qui nous a tous bouleversés, je veux parler de l'effondrement du Rana Plaza survenu il y a quelques semaines au Bangladesh. Cette tragédie a cruellement mis en lumière l'importance des normes internationales du travail et la nécessité de les appliquer pour prévenir d'autres catastrophes de ce type.

Tout cela ne fait que confirmer l'importance de l'OIT dans le monde d'aujourd'hui. L'OIT et la Commission européenne collaborent depuis très longtemps et, à l'heure où le dialogue social, la gouvernance et la cohérence des politiques doivent être soutenus, il est essentiel de maintenir et de renforcer cette coopération.

Original anglais: M^{me} PABEDINSKIENE (ministre de la Sécurité sociale et du Travail, Lituanie)

J'aimerais vous remercier de l'honneur qui m'est fait de prendre la parole en plénière aujourd'hui. Je

remercie tout particulièrement l'OIT qui nous donne l'occasion de procéder à un échange de vues sur les principaux défis qui existent dans le monde du travail.

Pour commencer, j'aimerais exprimer tout notre intérêt pour le programme de réforme engagé par le Directeur général, M. Guy Ryder, et tout notre soutien. Nous estimons que le changement au sein de l'Organisation est un outil important pour faire face aux défis accrus qui attendent l'OIT alors qu'elle commence son deuxième siècle d'existence.

Les questions à l'ordre du jour de la Conférence cette année mettent en évidence les problèmes les plus importants et leur interconnexion. Il ne peut y avoir de développement durable que si le dialogue social fonctionne pleinement et, de plus, que si l'impact de l'évolution démographique sur l'emploi et la sécurité sociale est pris en compte.

Il ne fait aucun doute que les nouvelles technologies ont des répercussions considérables sur les emplois, la croissance et le niveau de vie. Les innovations technologiques entraînent une demande de qualifications sur le marché du travail. De ce fait, l'offre et la demande de qualifications ne concordent pas et, pour éliminer cette disparité, il faut accroître le niveau d'institution. Ainsi, les employeurs et les syndicats doivent assumer leurs responsabilités pour ce qui est d'investir dans les qualifications et de renforcer les systèmes éducatifs et de formation.

J'aimerais souligner que l'objectif du travail décent pour tous pourrait devenir une réalité. Cela demande beaucoup d'efforts qui devraient viser principalement à éliminer la pauvreté, à promouvoir une plus grande participation des femmes sur les marchés du travail et à venir à bout des difficultés qui sont liées au chômage des jeunes. Incontestablement, l'OIT joue pleinement son rôle dans ces domaines.

L'OIT et son mandat jouent un rôle important pour surmonter ces multiples obstacles. La valeur ajoutée de l'OIT, c'est le tripartisme. Le dialogue social est non seulement un mécanisme puissant de durabilité, mais aussi un moyen pour avoir raison des difficultés. Le principe du tripartisme ne saurait être compromis par quelque circonstance que ce soit. Le dialogue social pourrait aussi être renforcé par diverses initiatives de l'OIT, qui nous rappelleraient toutes les bonnes pratiques que nous appliquons et les bons résultats que nous obtenons lorsque nous fondons notre action sur les piliers du tripartisme.

M^{me} CAMPEANU (*ministre du Travail, de la Famille, de la Protection sociale et des Personnes âgées, Roumanie*)

Permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation de la Roumanie, de féliciter le Bureau pour son rapport intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*.

Ce rapport préfigure un bilan de l'activité de l'Organisation à la veille de l'anniversaire de son centenaire. Il est riche en idées qui incitent à la réflexion et aux nouvelles approches. En tant que membre fondateur, la Roumanie a toujours partagé les principes et les valeurs promus par l'OIT.

La dynamique sans précédent des changements profonds du monde du travail exige une adaptation adéquate des politiques. Un engagement ferme des gouvernements vers une coopération approfondie à tous les niveaux est nécessaire afin d'identifier et d'intégrer dans les politiques communes des solu-

tions corrélées en faveur du travail décent et de l'emploi, fondées sur des bonnes pratiques mais, bien sûr, négociées et acceptées par les partenaires sociaux.

Les prévisions économiques au niveau européen indiquent que la Roumanie s'éloigne de la zone de turbulence, mais elle doit encore faire face aux risques et autres défis. Les propositions et l'idée lancées par le rapport pourront être valorisées par la politique que notre gouvernement envisage d'élaborer dans le domaine du travail, dans le contexte d'un programme centré sur la modernisation de l'Etat, la décentralisation et la reprise économique, suivie par une croissance économique.

Dans le contexte du débat général très controversé concernant la solution optimale de redressement – mesures d'austérité ou relâchement des déficits –, la Roumanie a atteint la cible pour sortir d'un déficit excessif.

Toujours préoccupé par le travail décent et avec une grande prudence par rapport à la dépense des ressources financières, le gouvernement de la Roumanie a considéré comme appropriée la mesure de revenir au niveau des salaires de 2010 du personnel budgétaire, affectés par les mesures d'austérité des gouvernements précédents. Ces mesures d'austérité n'ont pas favorisé la relance mais la récession.

On a indexé les pensions des personnes à la retraite. Suite aux consultations avec les partenaires sociaux, le salaire minimum brut au niveau national pour 2013 a été augmenté. Pour soutenir les consommateurs vulnérables, à partir du 1^{er} juillet, le revenu minimum garanti qui permet l'octroi d'allocations de soutien aux familles à faible revenu va augmenter en deux étapes pour compenser la hausse des prix de l'énergie.

Nous sommes actuellement à la recherche d'un équilibre entre une stratégie génératrice d'emplois décents, avec une protection sociale adéquate des travailleurs, et la discipline financière. Nous considérons qu'une politique salariale pourrait refaire la connexion entre salaires et productivité pour faciliter la relance et la croissance inclusive à moyen terme dans le contexte d'un marché du travail réformé.

Le processus national de dialogue social tripartite va continuer, y compris par une nouvelle analyse de la législation du travail et du dialogue social et une réadaptation à la politique européenne et aux exigences du marché du travail.

Le taux de chômage en Roumanie est de 5,29 pour cent, soit en deçà de la moyenne européenne, mais le gouvernement est particulièrement préoccupé par le taux de chômage des jeunes qui dépasse 23,5 pour cent.

Le gouvernement de la Roumanie a lancé récemment un programme qui soutient les jeunes entrepreneurs afin de créer et de développer des microentreprises. Il a approuvé deux projets pilotes régionaux pour les jeunes financés par le Programme opérationnel pour le développement des ressources humaines, qui facilite leur formation et leur embauche.

Une solution sera la promotion de l'enseignement dual mis en œuvre avec succès dans des pays comme l'Allemagne et l'Autriche.

Le gouvernement de la Roumanie réitère sa disponibilité pour poursuivre la collaboration internationale avec d'autres Etats Membres, mais également avec l'OIT et les autres institutions internationales, afin de réaliser des politiques cohérentes en

ce qui concerne les normes internationales du travail et la législation européenne.

*Original portugais: M. PERALTA DA PENA COSTA
(employeur, Portugal)*

Le monde connaît actuellement des mutations profondes exigeant des adaptations à divers niveaux et dans lesquelles les domaines économiques et sociaux jouent un rôle essentiel.

Compte tenu des circonstances, l'Organisation internationale du Travail a un rôle particulier à jouer dans le cadre des efforts que devront consentir tous les Etats Membres pour renforcer les droits du travail et l'équité, en étroite coordination avec les politiques de croissance économique, car le travail est un facteur déterminant pour la richesse des pays.

Le rapport présenté par le Directeur général du BIT est donc tout à fait opportun, de par son analyse des facteurs de changement de la réalité mondiale du travail et de la réforme drastique que l'OIT devra s'imposer au cours des années à venir pour être en mesure de relever les nouveaux défis auxquels nous serons tous confrontés et assumer son mandat ultime de promotrice de la justice sociale.

Comme le souligne à juste titre ce rapport, nous n'avons pas encore surmonté les effets de la crise économique et financière qui a éclaté en 2008 – et notamment la tragédie du chômage qui touche de nombreux pays, dont le Portugal. Cependant, la détermination de tous – gouvernements, employeurs et travailleurs – est fondamentale si nous voulons que l'OIT approfondisse sa mission et si nous voulons prouver que le tripartisme est un élément fondamental de la reprise et du développement économique et social au niveau mondial.

Les avantages et le produit résultant du dialogue social tripartite à l'échelle nationale sont aussi clairement soulignés dans le rapport qui a été soumis cette année à la Conférence pour discussion, et qui explique le rôle de ce processus de dialogue social dans le contexte de la crise et des transitions inévitables qui en découlent.

Au Portugal, conscients de l'importance de ce dialogue social, les confédérations patronales, l'une des confédérations syndicales et le gouvernement ont signé en pleine crise et alors que le pays avait demandé une aide financière, un accord tripartite portant sur plusieurs domaines essentiels, tels la législation du travail, les politiques de l'emploi et le renforcement de la compétitivité des entreprises.

Quoi qu'il en soit, le Portugal est confronté à des défis multiples pour retrouver le chemin de la croissance et réduire le chômage. Les politiques d'austérité qui ont été poursuivies asphyxient une grande partie de nos entreprises, en particulier les PME, qui constituent la base économique et sociale du pays, d'où des niveaux de chômage sans précédent. Il est donc urgent de modifier ces politiques pour assurer un plus grand équilibre entre austérité et croissance.

Le débat sur le nouveau contexte démographique, et ses conséquences sur l'emploi et la protection sociale, est également tout à fait opportun.

Au Portugal, comme cela a été reconnu récemment dans un avis du Conseil économique et social, le phénomène du vieillissement et les politiques y afférentes ne sauraient être dissociés de la réalité du pays, à savoir la double peine en la matière: non seulement les Portugais vivent plus longtemps, mais leur taux de natalité accuse une forte baisse. Par conséquent, il est indispensable d'appliquer des po-

litiques coordonnées qui agissent sur ces deux aspects du problème. Une fois encore, le dialogue social doit jouer un rôle essentiel dans le débat sur d'éventuelles solutions qui passeront nécessairement par l'adoption de mesures novatrices pour faire face à la situation.

Compte tenu de la réalité, il faut plus que jamais maîtriser l'impact du coût que cela représente pour les entreprises afin de favoriser leur création et leur maintien en activité car les entreprises sont les génératrices d'emplois par excellence, et ce sont elles également qui financent les systèmes de protection sociale.

A un moment où stagnation et récession sont des concepts dominants dans de nombreux pays, il faut trouver de nouveaux marchés et promouvoir une qualification appropriée de la main-d'œuvre. Il nous faut lutter contre le chômage par tous les moyens et encourager le développement économique.

C'est notre seule chance de vaincre ce fléau, et encore nous faudra-t-il du temps pour y parvenir.

*Original russe: M. SHMAKOV (travailleur,
Fédération de Russie)*

Tout d'abord, je tiens à saluer toutes les personnes ici présentes et à féliciter le Directeur général pour son rapport édifiant, détaillé et audacieux. Bien que ce rapport soit consacré au 100^e anniversaire de l'OIT, les idées qu'il contient nous poussent dès à présent à prendre des mesures concrètes, au nom du triomphe des idéaux de la justice sociale, idéaux qui nous ont rassemblés au sein de cette organisation et dont beaucoup n'ont pas encore été atteints dans différents pays.

L'un des prédécesseurs de M. Guy Rider, M. David Morse, avait raison lorsqu'il a déclaré que «l'OIT ne peut être un instrument efficace du progrès que dans la mesure où ses Etats Membres et ses autres éléments constitutifs le désirent». Nous répondons à cela que les travailleurs de la Fédération de Russie feront tout ce qui est en leur pouvoir pour accroître l'efficacité de l'OIT, aussi bien dans leur pays que sur la scène internationale.

Plus concrètement, nous soutenons les sept initiatives que le Directeur général a proposées dans son rapport en vue du centenaire de l'OIT, à savoir: l'initiative sur la gouvernance, l'initiative sur les normes, l'initiative verte, l'initiative sur les entreprises, l'initiative sur l'éradication de la pauvreté, l'initiative sur les femmes au travail et l'initiative sur l'avenir du travail.

S'agissant de l'initiative sur les entreprises, nous partons du principe que la notion d'entreprise recouvre également les personnes qui travaillent dans les entreprises et qui sont représentées à l'OIT par l'intermédiaire de leurs syndicats.

Nous pensons que ces initiatives deviendront, d'une certaine façon, des «points de cristallisation» de l'ensemble du programme et budget pour la période biennale 2014-15, que nous appuyons pleinement. Elles complètent bien la liste des huit domaines prioritaires du programme, qui comprennent notamment la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, le travail décent dans les zones rurales, la protection des travailleurs contre les formes inacceptables du travail, l'établissement et le renforcement des niveaux minimaux de protection sociale.

La principale condition de la réalisation de tous ces objectifs est le maintien, le développement et

l'application efficace des normes du travail de l'OIT dans le monde entier.

Pour maintenir son attachement aux objectifs de justice sociale, l'OIT doit se pencher en priorité sur la situation des personnes les plus vulnérables, à savoir les travailleurs. Le mandat de l'OIT consiste principalement à améliorer les conditions de travail. Il n'est pas vain de rappeler que la misère, où qu'elle se trouve, menace la prospérité du monde entier. N'est-ce pas à cela que nous pensons aujourd'hui en voyant des millions de manifestants dans les rues de Grèce, d'Italie, d'Espagne, dans les pays du Proche-Orient et dans d'autres régions du monde?

Le dialogue social et le tripartisme sont les composantes du paradigme de la justice sociale, des relations professionnelles équitables et du travail décent. Il s'agit là de la principale conclusion du rapport du BIT dans le cadre des discussions périodiques sur l'objectif stratégique du dialogue social.

A cet égard, je mentionnerai deux facteurs clés de la justice sociale: la confiance et la loyauté. A première vue, ces notions ne sont pas économiques, mais à première vue seulement. De quel dialogue social peut-il être question lorsque l'un des mandants tripartites donne l'impression que son objectif est de tirer profit du malheur des autres; lorsque le taux de rendement atteint des hauteurs vertigineuses alors que la valeur du travail n'a jamais été aussi basse; lorsque les propriétaires de yachts flambant neufs demandent aux habitants de vieilles favelas de se serrer la ceinture; lorsque le montant des transactions sur le marché des changes, effectuées en quelques millièmes de seconde sur le marché électronique, est cent fois plus élevé que le montant des transactions journalières de marchandises dans l'économie réelle? Sommes-nous censés croire en la sagesse d'une telle politique et faire confiance à ceux qui la mènent?

Ce qui est paradoxal, c'est qu'en retour nous soutenons non seulement la poursuite du tripartisme à l'avenir, mais aussi son passé. Nous devons être fidèles aux principes que ceux qui nous ont précédés ont solennellement proclamés. Cela prime sur les intérêts pragmatiques actuels de tout groupe de l'OIT.

Si nos prédécesseurs faisaient confiance à l'unanimité aux experts indépendants de l'OIT concernant l'application des normes et si les trois parties étaient intimement convaincues de l'importance du droit de grève, le fait de remettre tout cela en question aujourd'hui équivaut à effacer le souvenir des fondateurs et à trahir leurs idéaux.

La création de l'OIT en 1919 était une réponse à la révolution sanglante de 1917 qui a eu lieu en Russie lorsque le gouvernement tsariste, semblable à une caste, et les cupides commerçants russes ont ignoré les intérêts et les revendications des travailleurs et ont été anéantis. L'histoire de mon pays a suivi une autre voie. La communauté internationale a proposé une solution brillante: concilier les intérêts grâce au dialogue social tripartite. Une nouvelle révolution socialiste est-elle vraiment nécessaire pour revenir aux sources de l'Organisation? La modification des principes fondamentaux de l'Organisation nous priverait non seulement d'un passé, mais également d'un avenir. Cela étant, l'avenir de l'OIT est entre nos mains, maintenant plus que jamais.

Pour éradiquer la pauvreté, l'accès à des places de travail décentes est essentiel. Si le travail ne garantit

pas un revenu supérieur au seuil de pauvreté et n'est, par conséquent, pas décent, il ne peut constituer un moyen de lutter contre la pauvreté. Ce postulat a été reconnu par la communauté internationale. L'OIT a obtenu un large soutien en ce qui concerne son concept de travail décent, qui doit devenir la pierre angulaire de l'ensemble du programme de développement de l'ONU de l'après-2015.

La Déclaration de Philadelphie contraint l'OIT à examiner toutes les mesures économiques et financières à l'échelle internationale afin de garantir la prospérité matérielle et le développement spirituel dans des conditions de liberté et de dignité, ainsi que la stabilité économique et l'égalité des chances. Cela place l'OIT au centre des principales discussions politiques, notamment dans le cadre du G20 et avec les institutions financières internationales. Les syndicats russes, conjointement avec leurs collègues de la CSI et de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE, contribueront activement à ce processus.

Nous rappelons inlassablement que, sans liberté syndicale et sans négociation collective, le dialogue social perd de sa force, et sa contribution au développement socio-économique et à la résolution de la crise est moindre. Il est indispensable d'aboutir à ce que les gouvernements des Etats Membres de l'OIT intègrent les notions de liberté syndicale et de négociation collective dans les accords commerciaux et les accords d'intégration régionaux et bilatéraux. Avec nos collègues du Brésil, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud, nous avons l'intention d'y parvenir à l'échelle du groupe BRICS.

Permettez-moi de nous souhaiter à tous plein succès vers le 100^e anniversaire de notre Organisation.

Original anglais: M. WOGU (ministre du Travail et de la Productivité, Nigéria)

Au nom de la délégation nigériane, je félicite le Président ainsi que le Directeur général pour son premier rapport sur les activités et les programmes de l'OIT depuis qu'il a pris ses fonctions, il y a une année. Nous prenons note avec intérêt des questions thématiques qui sont soulevées dans le rapport en raison de leur importance pour le mandat essentiel de l'OIT en ce qui concerne la justice sociale, la création d'emplois, le dialogue social et le tripartisme, y compris la promotion des principes et droits fondamentaux au travail, questions qui figurent dans l'Agenda du travail décent. A ce sujet, le Nigéria convient que les sept domaines présentés ont un impact sur le monde du travail et constituent des défis pour l'OIT qui commence sont deuxième centenaire.

Ces forces de transformation dans le monde du travail comportent toute une série de défis, qui sont des obstacles à notre objectif de devenir l'un des 20 pays les plus avancés technologiquement d'ici à 2020. Les principales difficultés auxquelles nous sommes confrontés et qu'il faut surmonter rapidement sont notamment les suivantes: offrir des emplois décents et productifs à une population jeune très nombreuse et de façon durable; assurer des systèmes de seuils minima de protection sociale pour les personnes âgées, les chômeurs, les femmes, les enfants, les membres vulnérables de la société, y compris un système approprié de protection des travailleurs; offrir des compétences adéquates et pertinentes pour répondre à l'évolution à l'échelle mondiale des technologies de l'information et de la

communication; prévoir des systèmes de bonne gouvernance pour développer les institutions démocratiques et représentatives, en particulier dans le monde du travail et dans la société en général.

Mon pays, ces deux dernières années, a lancé des projets, programmes et politiques, qui touchent divers secteurs de l'économie, afin de faire face à ces problèmes. Ces mesures figurent dans le programme de transformations du Président Goodluck Ebele Jonathan. Ce programme fait concorder des politiques et des programmes visant le développement des infrastructures, et d'autres domaines – entre autres, électricité, transports, tourisme, agriculture, sécurité des lieux et des biens, redressement de l'économie réelle, création d'emplois, sécurité sociale pour tous, transparence de la gouvernance, responsabilisation dans l'utilisation des ressources naturelles. Dans le domaine du travail, ce programme comprend des indicateurs importants à l'échelle nationale sur divers programmes, projets et politiques, et recouvre d'autres objectifs: créer des emplois et du travail; accroître la productivité nationale et la compétitivité; améliorer la santé, la sécurité et la protection des travailleurs; veiller à l'harmonie des relations professionnelles et à améliorer la formation et les compétences; fournir une protection en matière de sécurité sociale; réduire la vulnérabilité au travail; développer les compétences et leur validation par des diplômes; améliorer les réglementations ainsi que l'application des normes internationales du travail.

Sans aucun doute, le gouvernement du Nigéria a posé des jalons dans les domaines que je viens de mentionner. C'est ce qui ressort du rapport d'évaluation à mi-parcours du Président qui a été publié le 27 mai 2013. Ces programmes, ainsi que les résultats qu'ils ont permis, sont autant de données d'expérience utiles pour les Etats Membres qui souhaitent se développer. Nous avons fait des progrès dans la mise en œuvre d'une feuille de route nationale pour l'emploi dans des secteurs clés. La création d'emplois a beaucoup progressé. Nous sommes sur le point de revoir cette feuille de route en tenant compte de la croissance et du développement économique actuels.

Etant donné l'expérience acquise dans l'application de politiques, projets et programmes ces dernières années, les recommandations que mon gouvernement formule serviront à l'OIT pour faire face aux défis du prochain centenaire.

Le Nigéria appuie les réformes en cours à l'OIT afin de resituer l'OIT dans un système des Nations Unies plus fort. Nous demandons une représentation régionale et une distribution des ressources appropriées et équitables, y compris le recrutement de personnel originaire des pays en développement à tous les niveaux de l'Organisation.

Je remercie l'OIT de son soutien au gouvernement du Nigéria et à ses partenaires sociaux. Vous pouvez compter sur notre soutien pour repositionner l'OIT afin qu'elle puisse faire face aux défis du prochain centenaire.

*Original espagnol: M. CASTAÑÓN CASTAÑÓN
(employeur, Mexique)*

C'est un honneur pour moi que de m'adresser à vous depuis cette tribune en qualité de délégué employeur du Mexique. Je souhaite rendre hommage à l'effort mené par l'OIT et ses mandants pour favoriser le dialogue social et la collaboration tripartite solidaire et subsidiaire.

Tout en prenant acte de l'effort déployé dans le rapport du Directeur général du Bureau international du Travail, je vous invite à réfléchir à la manière dont les concepts d'entreprises durables et de travail décent sont étroitement associés en une relation harmonieuse et indivisible.

Ces derniers mois, le Mexique a engagé un processus de réforme susceptible d'améliorer son développement et sa prospérité.

Le Pacte pour le Mexique, qui a rassemblé les principales forces politiques du pays autour d'un programme de réforme, est le résultat d'une longue lutte sociale et citoyenne.

Reconnaissant que 60 pour cent de ses travailleurs ne disposaient pas de prestations sociales, notre pays a examiné et a approuvé l'année dernière, après quinze ans et au terme de 500 projets portant sur cette question, une réforme du travail qui a intégré dans la législation mexicaine de nouvelles modalités pour dynamiser le processus de recrutement formel.

En règle générale, les plus touchés par la rigidité du marché du travail sont les groupes vulnérables, à savoir les jeunes, les femmes et les personnes handicapées, qui n'ont pas les mêmes possibilités d'accès à l'emploi et au développement professionnel. La réforme du travail engagée par le Mexique en 2012 cherche précisément à régler ce problème.

De nouvelles modalités ont été adoptées, notamment pour le recrutement en périodes probatoires et le schéma d'apprentissage, en vue de faciliter l'accès au marché du travail formel et de briser le cercle vicieux qui rendait difficile d'obtenir un travail sans expérience ou une expérience sans travail.

Si nous voulons créer davantage d'emplois, il faut que les entreprises formelles grandissent et se multiplient. Nous devons comprendre qu'il ne peut y avoir de travail décent sans entreprises à croissance durable et sans une infrastructure visant à stimuler l'entrepreneuriat.

Comme l'a dit le Secrétaire général de la Conférence internationale du Travail lors de cette réunion, les circonstances actuelles, notamment les exigences du développement économique et social, le besoin urgent de créer des opportunités de travail décent et les nombreuses difficultés qui ont découlé de la crise économique de 2009 montrent à quel point il est actuellement nécessaire de cultiver le consensus entre travailleurs, gouvernement et employeurs.

Nous sommes reconnaissants envers l'OIT, qui sert de plate-forme à la coopération tripartite.

Outre le marché du travail, il est d'autres préoccupations qui requièrent une telle coopération tripartite et une telle détermination en faveur du dialogue social.

Le Mexique, comme de nombreux autres pays, doit stimuler une croissance économique égalitaire grâce à une hausse durable de la productivité.

A cet effet, les modèles de double formation, qui reposent sur la collaboration entre chefs d'entreprise, travailleurs, centres d'enseignement et gouvernement en vue de générer connaissances, innovation et compétences, sont un bon outil.

Le développement régional est un autre défi de la croissance équitable. C'est pourquoi nos pays doivent consolider des modèles économiques qui sachent discerner et reconnaître les capacités productives de chaque communauté.

Nous, entrepreneurs mexicains, croyons que le processus d'intégration économique mondiale doit

représenter une opportunité et non pas une menace pour la situation hétérogène qui caractérise toujours la réalité de nos pays.

Nous estimons que le Mexique se trouve actuellement à un tournant de son histoire, où il lui est possible de se transformer. Je suis convaincu que l'idéal d'un pays plus prospère et plus égalitaire est sans cesse plus proche. Notre chemin a toujours été, et nous devons continuer de le suivre, celui des accords sociaux et de la collaboration tripartite.

M. DE LEEUW (*travailleur, Belgique*)

Contrairement à l'année passée, la Commission de l'application des normes a pu achever ses travaux. Nous devons nous en réjouir, mais nous savons aussi que le débat devra être repris rapidement si nous voulons réaffirmer le rôle normatif de l'OIT. Celui-ci comprend le droit de grève et le maintien du rôle plein et entier du mandat et de la compétence de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.

Ceci est d'autant plus important pour nous que l'édition 2013 du rapport de notre Confédération internationale des syndicats montre à nouveau la nécessité de poursuivre sans relâche le combat pour le respect des droits syndicaux partout dans le monde. Ce rapport cible sept pays en particulier, mais les atteintes aux droits existent partout, y compris dans une économie développée comme celle de mon pays, la Belgique, où le gouvernement n'hésite pas à geler les salaires réels en mettant à mal la liberté de négociation collective. Ces tendances pourraient se renforcer si nous n'y prenons garde. Rappelons-nous que le Conseil d'administration de novembre dernier a unanimement demandé au gouvernement de la Grèce de respecter les libertés syndicales, estimant que les mesures d'austérité prises sous la pression des bailleurs de fonds, la troïka, ne pouvaient en aucune manière justifier des atteintes aux droits fondamentaux des travailleurs. Et la Commission de l'application des normes a épinglé cette année à nouveau la Grèce, mais aussi l'Espagne. Ainsi donc, l'Europe et, en particulier, les États membres de l'Union européenne qui ont été à maints égards les sources d'inspiration pour les principes fondamentaux de l'OIT se voient aujourd'hui menacés dans leur ADN social au point de parler aujourd'hui de véritables situations d'insécurité sociale et de risque d'explosion face à l'inacceptable.

Le modèle social européen est clairement menacé. Le dernier acte en date de cette politique agressive contre les droits et les libertés fondamentales est, sans conteste, la décision prise par le gouvernement de la Grèce de fermer brutalement la radiotélévision publique ERT et de licencier ses 2 700 travailleurs. Cette décision met tout simplement en péril le pluralisme, la diversité, l'accès à la culture et les valeurs démocratiques qui fondent l'Union européenne.

L'austérité nous mène au désastre. Nous savons depuis la grande dépression des années trente que c'est exactement ce qu'il ne faut pas faire. Aucun pays au monde n'a jamais pu réduire ses dettes en s'appauvrissant. Aucun pays n'a jamais pu garantir la justice sociale en réduisant les salaires et la protection des travailleurs. Des grandes erreurs de politique macroéconomique ont été commises depuis le début de la crise et ont affecté durablement l'économie réelle, l'emploi et la justice sociale, sans citer les erreurs de calcul de certains académiciens

qui ont conseillé l'Europe et la troïka. A ce propos, la Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social a réaffirmé le mandat constitutionnel de l'OIT, qui doit lui permettre d'examiner les politiques et mesures et d'autres institutions à la lumière de l'objectif de la justice sociale. J'espère que cela sera suivi d'effets. De plus, cette commission, rejoignant les vœux exprimés dans le rapport du Directeur général, M. Guy Ryder, propose que la question du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondial soit rapidement inscrite à l'ordre du jour d'une future session de notre Conférence internationale du Travail et préconise une réunion d'experts sur le dialogue social transfrontalier. Il faudra respecter ces souhaits avant qu'un autre drame tel que celui du bâtiment Rana Plaza au Bangladesh ne revienne nous en rappeler l'urgence et la nécessité. En attendant, il faut que tous les instruments mis déjà à notre disposition soient pleinement utilisés pour que pareille catastrophe humaine ne se reproduise plus.

Enfin, il faut se réjouir de l'inscription de la question environnementale et sociale dans les travaux de l'OIT. La transition juste est ainsi entrée par la grande porte de l'OIT et elle ne doit plus en sortir, vu l'impact qu'elle a et qu'elle aura sur le monde du travail, comme, à juste titre, l'a expliqué le Directeur général dans son discours d'ouverture.

Il faut donc résoudre au plus vite la crise actuelle qui perdure depuis cinq ans et cela grâce à une relance durable et à une lutte incessante contre la fraude et l'évasion fiscale. Pour ne prendre qu'un exemple concernant la Belgique, réinjecter 50 pour cent de ce que rapporterait cette lutte contre la fraude fiscale permettrait de réduire le chômage d'environ un tiers.

C'est en contribuant à reconstruire la cohérence sociale de la gouvernance mondiale et européenne et en intégrant les nouvelles dimensions, en premier lieu sa fonction normative, que l'OIT restera fidèle à ses principes fondamentaux. Elle fêtera l'année prochaine, les 70 ans de sa Déclaration de Philadelphie, qui rappelait à tous, et à nous en particulier, que le travail n'est pas une marchandise.

Original anglais: M. YTZHAKI (gouvernement, Israël)

Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et saluer tous les participants. Je souhaite plein succès au Directeur général, dont l'élection intervient à un moment difficile.

En Israël, nous avons constaté un ralentissement dans de nombreux secteurs de l'économie et une certaine augmentation du taux de chômage. Aucun événement grave, comme l'effondrement de grandes entreprises, ne s'est encore produit. Il est indéniable que l'économie de notre pays souffre de la crise financière mondiale puisque les exportations sont l'un des principaux moteurs de l'économie israélienne.

L'objectif principal du nouveau programme économique formulé par le gouvernement est de réduire le déficit budgétaire à un taux raisonnable. Dans ce cadre, le nouveau ministre des Finances a conclu un accord avec le président de la Histadrout (Fédération générale du travail) en vue d'assurer des relations professionnelles paisibles dans un avenir proche.

La promulgation de la loi sur l'amélioration de l'application des normes du travail a été l'un des développements les plus importants de l'année dernière en matière de droits au travail. Cette nouvelle

loi, qui porte création d'instruments en vue d'une application efficace desdites normes, a été adoptée au terme de négociations entre les partenaires sociaux et le gouvernement, prouvant ainsi que les mécanismes d'application des normes servent l'intérêt de l'ensemble de ces parties et ne sont pas uniquement l'apanage du gouvernement. Cette étape importante devrait apporter une solution adaptée pour veiller à la bonne application des normes du travail. C'est là, à mon sens, l'un des principes essentiels de l'Agenda du travail décent de l'OIT.

Plusieurs années après la parution de l'arrêté portant extension du régime de retraite obligatoire, un tiers de la population active, qui ne jouissait pas de ce droit, a pu s'affilier au système de retraite.

La question de la liberté syndicale est d'actualité en Israël. De nouveaux travailleurs, et d'autres travaillant dans des secteurs qui ne sont traditionnellement pas syndicalisés, cherchent à s'organiser. Récemment, les opérateurs de téléphonie mobile, les établissements de restauration rapide, les cafés, les restaurants, les sociétés financières et de crédit cherchent à exercer leur droit d'association.

Une décision importante a été rendue par la juridiction nationale du travail; elle stipule que les employeurs ne peuvent ni ne doivent interférer avec les travailleurs qui cherchent à s'organiser. Cette décision va dans le sens des principes fondamentaux qui sont énoncés dans les conventions de l'OIT et qu'Israël a ratifiées depuis un grand nombre d'années.

L'égalité dans le cadre de la participation au marché du travail est une question importante qui figure à l'ordre du jour des pouvoirs publics. La Knesset et le gouvernement ont mis en place de nouvelles règles pour encourager la population ultra orthodoxe et autres à entrer sur le marché du travail. Ces règles pourraient permettre de lutter contre la pauvreté et contribuer à l'économie.

Assurer de meilleures conditions de travail pour les travailleurs sous contrat est un autre objectif public, en faveur duquel le gouvernement et les partenaires sociaux ont entrepris des mesures.

Pour conclure, nous partageons la vision que le Directeur général a exprimée dans son rapport à la Conférence, selon laquelle le monde du travail actuel peut être la base permettant à l'économie de mettre un terme à la pauvreté, d'assurer des conditions de vie universellement dignes et de protéger tous les travailleurs contre les risques professionnels.

Original anglais: M. ASSCHER (ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, Pays-Bas)

C'est un honneur pour moi que de m'adresser à vous à l'occasion de ma première visite à la Conférence internationale du Travail.

La crise sociale et de l'emploi touche beaucoup de pays dans le monde, y compris le mien, mais elle n'est pas exclusivement européenne. Elle nous contraint à trouver des solutions à des problèmes urgents tels que le chômage des jeunes qui a atteint des niveaux alarmants, mais elle ne doit pas nous détourner de problèmes à plus long terme, tels que l'évolution démographique et ses conséquences éventuelles sur l'emploi et la protection sociale.

Le gouvernement des Pays-Bas est convaincu que toute solution doit s'inscrire dans un cadre financier durable et sain. C'est là une gageure pour de nombreux pays, mais c'est une condition nécessaire à la

pérennité de la croissance de l'emploi et de la protection sociale.

Aux Pays-Bas, nous nous sommes mis d'accord avec nos partenaires sociaux sur un pacte social en avril dernier. Ce pacte propose des solutions aux problèmes actuels du marché du travail ainsi que des accords concernant les réformes nécessaires à la santé de notre économie, au maintien et à la création d'emplois et à la préservation de notre sécurité sociale pour les générations futures.

Que les choses soient claires: la conclusion d'un accord sur ce train de mesures n'était certes pas acquise d'avance, mais nous y sommes parvenus. Voilà qui met en lumière l'importance, la force et le potentiel du dialogue social, une question qui est inscrite à l'ordre du jour de cette session de la Conférence.

D'après notre expérience, le dialogue social aux niveaux national, régional et de l'entreprise est indispensable à la stimulation d'un développement social et économique stable. Il a fait ses preuves à de nombreuses reprises non seulement à titre ponctuel lorsque qu'il était le plus nécessaire, mais aussi sous des formes plus institutionnelles.

Notre modèle de consultation, qui ressemble beaucoup à celui de l'OIT et se fonde sur le consensus, est à la base de notre position économique internationale. Cette position demeure relativement solide. Toutefois, les taux de chômage aux Pays-Bas augmentent comme partout ailleurs. Le dialogue social constructif est indispensable pour renverser la tendance.

Revenons à l'Organisation internationale du Travail, où la consultation et la forte participation des partenaires sociaux sont également essentielles. Toutefois, comme dans le cas des Pays-Bas, ce ne sont pas des éléments que nous pouvons ou devrions tenir pour acquis. Nous devons, ensemble, les mettre en œuvre et veiller à ce que l'OIT puisse remplir son mandat sur une base tripartite.

A cet égard, j'aimerais aborder deux questions.

Premièrement, s'agissant des normes, je tiens à réitérer notre appui très ferme au système de contrôle de l'OIT, qui a été créé et a évolué au fil des ans. Dans ce système, les partenaires sociaux jouent un rôle fondamental.

Nous devons travailler de concert pour aplanir la controverse qui a empêché la Commission de l'application des normes d'achever ses travaux l'année dernière. Nous apprécions le rôle actif assumé par le Directeur général pour tenter de résoudre le problème ainsi que l'apport constructif des partenaires sociaux.

Les Pays-Bas restent attachés à un système normatif fort, pertinent, impartial et cohérent à l'OIT ainsi qu'à un mécanisme de contrôle efficace.

Il ne fait aucun doute, quant à nous, qu'un système normatif pertinent implique le réexamen des thèmes dont nous décidons qu'ils sont un motif d'élaboration de normes. En même temps, le système doit veiller à ce que les normes qui sont élaborées le soient de telle manière qu'elles demeurent pertinentes dans la durée.

Par ailleurs, nous pensons que l'OIT est riche de connaissances qui devraient être mises à profit par les gouvernements, les syndicats et les organisations d'employeurs. Nous estimons également que les entreprises pourraient bénéficier bien davantage qu'elles ne le font aujourd'hui de ce que l'OIT est à même de leur offrir. Afin de savoir s'il existe ou non une demande insatisfaite de services aux entre-

prises que l'OIT pourrait fournir, le gouvernement des Pays-Bas a lancé un projet pilote qui cible le renforcement des liens entre l'OIT et les entreprises des Pays-Bas, ainsi que la création de partenariats avec les milieux d'affaires.

Bien que nous reconnaissons pleinement l'importance des mandants tripartites s'agissant de représenter les intérêts de leurs groupes, nous pensons également que cela ne doit pas nous empêcher de renforcer la coopération de l'OIT avec les entreprises. Cette coopération présente un potentiel énorme qui permettra d'améliorer les conditions de travail dans le monde entier. Tout en coopérant avec les entreprises, il faudra s'assurer d'une bonne participation des organisations de travailleurs et surtout des employeurs.

Les effets de la crise devenant tangibles partout dans le monde, la demande du conseil politique que l'OIT peut offrir est manifeste concernant l'impulsion à donner à l'emploi, le renforcement de la protection sociale et de l'inclusion, et la défense des normes de l'Organisation.

A cet égard je réitère notre soutien en faveur de la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, que nous avons adoptée l'année dernière.

Dans notre pays, nous avons constaté que les mesures de protection sociale contribuent concrètement à atténuer les effets négatifs de la crise.

Les événements récents, tels que les diverses catastrophes qui ont frappé le secteur de l'habillement au Bangladesh, ont une fois encore démontré la pertinence du mandat de l'OIT et le rôle crucial qu'elle peut jouer pour concrétiser davantage le travail décent. Les Pays-Bas déplorent ces accidents et ont pris des mesures pour aider le gouvernement du Bangladesh et pour améliorer les conditions de travail dans ce secteur, notamment en facilitant le recrutement et la formation d'inspecteurs du travail et du bâtiment.

Nous demandons à l'OIT d'aider les partenaires sociaux au Bangladesh à améliorer significativement les conditions de travail, et cela vaut non seulement pour le Bangladesh, mais pour tout le secteur de l'habillement en général. A cet égard, le programme de l'OIT «Better Work» est essentiel, et nous souhaitons vivement continuer de travailler avec l'Organisation au Bangladesh et dans de nombreux autres pays.

Le message et l'offre de l'OIT suscitent un intérêt croissant pour la dimension sociale et de l'emploi que comporte l'économie mondiale, et c'est désormais à l'Organisation qu'il incombe de prouver sa valeur ajoutée.

Depuis longtemps, notre pays milite en faveur de réformes à l'OIT, pour la rendre mieux à même de répondre aux exigences du monde d'aujourd'hui et de ses propres mandants. Elle doit accroître son efficacité, la qualité de ses services, sa transparence et sa fiabilité pour mieux se préparer à célébrer son centenaire et veiller à conserver sa pertinence et son énergie pour relever les défis inhérents à l'évolution rapide du monde du travail.

Nous reconnaissons et nous saluons les efforts déployés par le Directeur général à cet égard, et nous demandons à tous les mandants tripartites et au personnel de l'OIT de conjuguer leurs efforts pour que l'OIT puisse nous aider à construire un avenir fondé sur le travail décent.

M. SCHMIT (*ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Luxembourg*)

Je voudrais d'abord féliciter notre Directeur général pour l'organisation de cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Il a, à juste raison, remis le travail au centre du développement économique, dans une optique de développement humain. Nous sortons difficilement d'une crise provoquée par une logique folle qui prétendait justifier la mise à l'écart du travail comme source de croissance, de richesse, de créativité et d'épanouissement.

Nous en connaissons les conséquences dramatiques, notamment pour l'emploi et la cohésion de notre société.

C'est pour cette raison que mon gouvernement soutient activement tous les efforts déployés pour rétablir la valeur du travail humain, pour mieux maîtriser la transformation accélérée du monde du travail dans le sens du travail décent, du respect des conditions de travail et de la justice sociale.

Qui mieux que l'OIT peut contribuer à promouvoir cette initiative? Donnons-nous en effet des objectifs ambitieux en ce sens, en vue du centenaire de l'OIT dans six ans.

C'est un chantier majeur d'une mondialisation plus juste, plus équilibrée et dotée d'une gouvernance plus solide au sein duquel notre Organisation doit avoir sa place.

Les défis sont nombreux et de taille.

Premièrement, je me dois de citer les événements tragiques qui ont coûté la vie à plus de 1 000 salariés dans une usine de textile au Bangladesh. Ce sont les victimes d'une mondialisation sauvage. Le respect des normes internationales en matière de conditions de travail, de santé, de sécurité et de droits des travailleurs doit être renforcé. Le BIT, qui s'est engagé au Bangladesh et dans d'autres pays où le travail des enfants continue notamment à se développer, doit disposer des moyens et des ressources nécessaires, mais il appartient également aux entreprises qui délocalisent leur production d'assumer pleinement leurs responsabilités. Il y a un début de prise de conscience en la matière.

Deuxièmement, il s'agit de rétablir le rôle de la protection sociale. Nos sociétés connaissent une recrudescence des inégalités. Il faut promouvoir l'idée d'un socle de droits sociaux. L'Europe se débat dans des politiques d'austérité ayant entraîné une récession économique qui perdure dans certains pays depuis plusieurs années déjà et qui a fait littéralement exploser le chômage et la pauvreté. Il s'agit d'ajuster ces politiques en relançant une croissance durable et de tirer ainsi les enseignements qui s'imposent des erreurs commises, comme semble même le suggérer le Fonds monétaire international.

Mon gouvernement soutient, par ailleurs, tous les efforts pour doter l'Union économique et monétaire européenne d'un véritable pilier social.

Troisièmement, il y a en effet une véritable crise de l'emploi à l'échelle mondiale. Ce sont notamment les jeunes mais aussi les femmes et les travailleurs âgés qui en sont les premières victimes. La mobilisation en faveur de l'emploi, et tout particulièrement de l'emploi des jeunes, doit rester une des grandes missions de notre Organisation. Mais ne soyons pas dupes. Sans politiques macroéconomiques axées sur l'emploi, il n'y aura pas de progrès rapide. La création d'emplois nouveaux n'est

pas hors de portée ni au Nord ni au Sud. Il s'agit d'orienter les ressources qui ne manquent certainement pas vers les investissements créateurs d'emplois, tels le développement durable (le seul moyen de lutter contre le réchauffement climatique), l'éducation, la santé, la diffusion des nouvelles technologies, la création et la promotion des petites entreprises. Nous devons proposer aux jeunes générations de bonnes formations, des emplois décents et non précaires. La garantie pour les jeunes que les pays de l'Union européenne se sont proposés d'introduire est à cet égard un moyen utile.

Quatrièmement, notre Organisation est fondée sur le dialogue social, ce qui présuppose le respect des libertés et des droits. Nous soutenons les initiatives du Directeur général auprès des entreprises et des employeurs. Si nous voulons maîtriser dans un sens humain la transformation du monde du travail, nous avons besoin de leur expérience mais aussi de leur soutien.

La responsabilité sociale des entreprises ne doit pas rester un vain mot. Elle est essentielle à la relance d'une croissance qui englobe mieux les dimensions sociale et environnementale.

Notre Conférence s'est dotée d'un ordre du jour riche et ambitieux. Il nous appartient dans ce cadre de dialogue, qui associe partenaires sociaux et gouvernements, de progresser ensemble.

Original anglais: M^{me} SHULER (travailleuse, Etats-Unis)

C'est un honneur pour moi que de m'adresser à vous au nom des travailleurs des Etats-Unis, de mon organisation, la Fédération américaine du travail et Congrès des organisations industrielles (AFL-CIO), et de ses plus de 12 millions de membres.

C'est un privilège que de m'exprimer devant vous à la première session de la Conférence internationale du Travail depuis l'élection de M. Guy Ryder en tant que Directeur général. Je souhaite féliciter ce dernier pour le rapport ambitieux qu'il a présenté ici et qui reflète sa vision à long terme pour renforcer l'OIT dans une période d'immenses difficultés. Le Directeur général bénéficie du soutien plein et entier de l'AFL-CIO et de ses membres alors qu'il s'efforce de mettre en œuvre un plan indispensable, axé sur l'emploi et une plus grande justice économique et sociale.

Ici, à Genève, en tant que déléguée des travailleurs des Etats-Unis à la Conférence internationale du Travail ces dernières années, je suis intervenue à plusieurs reprises au sujet de la nécessité de faire face à la crise actuelle et aux politiques d'austérité néfastes qui l'accompagnent et ont entraîné un écart historique et grandissant entre les personnes les plus riches du monde et le reste d'entre nous. Le fléau du chômage touche les pays de toutes les régions du monde et est partout en augmentation. Nous constatons, certes, de modestes améliorations aux Etats-Unis mais, dans certains pays, les politiques d'austérité se sont accompagnées d'atteintes aux droits fondamentaux des travailleurs.

Quand les travailleurs sont au chômage, nous sommes tous perdants. Pensez aux centaines de millions de personnes qui pourraient créer de la richesse et développer nos économies. Pensez aux millions de jeunes dont les ambitions s'éteignent. Ces jeunes qui vivent dans des ménages dont les adultes sont en train de perdre des prestations de retraite essentielles et des emplois bien payés.

Je me préoccupe tout particulièrement du sort de ces jeunes qui n'ont pas de travail. Ils sont à la re-

cherche d'un emploi mais peu de possibilités s'offrent à eux; et quand ils en trouvent un, il s'agit souvent d'un emploi précaire, avec un salaire bas, peu de prestations sociales et aucune sécurité.

Au niveau mondial, on estime que quelque 73 millions de jeunes sont au chômage. Dans les pays développés, plus de 18 pour cent des jeunes étaient sans emploi l'an dernier. Aux Etats-Unis, ils sont plus de 16 pour cent à être dans ce cas, 24 pour cent dans l'Union européenne et, en Grèce et en Espagne, le chômage touche plus de la moitié des jeunes économiquement actifs.

Il ne s'agit pas simplement de statistiques, mais aussi de vies humaines. Il ne s'agit pas simplement d'indicateurs temporaires concernant les temps difficiles que traversent les jeunes, mais aussi de phénomènes qui laissent des cicatrices durables, limitent les revenus, restreignent les possibilités et freinent les contributions pour toute une vie.

Or trop de gouvernements ignorent les dures réalités auxquelles les jeunes se trouvent confrontés et persistent sur la voie de l'austérité malgré les très nombreuses preuves de son échec.

Quand cela s'arrêtera-t-il? Nous appelons les gouvernements à cesser de s'affoler, à mettre un terme aux allusions rhétoriques sur le chômage des jeunes et à prendre des mesures concrètes et dynamiques pour s'y attaquer: en garantissant aux jeunes un emploi ou une formation de qualité une fois parvenus au terme de leur enseignement formel; en investissant sur l'enseignement et la formation professionnels; en instaurant des priorités nationales pour l'apprentissage et pour des stages de qualité; et en assurant aux jeunes une formation sur le lieu de travail. A cet égard, nous nous réjouissons de l'accord auquel le B20 et le L20 sont parvenus au sujet d'un apprentissage de qualité et exhortons les gouvernements du G20 à mettre ces principes essentiels en application.

Les syndicats montrent tous les jours qu'il existe d'autres possibilités que l'abandon d'une génération de jeunes. Partout dans le monde, ils sont en première ligne pour ce qui est de s'attaquer à cette question. Aux Etats-Unis, par exemple, nous avons développé des programmes de formation, de préapprentissage et d'apprentissage qui peuvent servir de base à l'élaboration, à l'échelle nationale, de solutions à la crise de l'emploi des jeunes.

Dans le domaine de la construction, nos syndicats investissent à eux seuls près d'un milliard de dollars par an pour préparer la nouvelle génération de travailleurs et de travailleuses.

Qui sont ces jeunes? Des anciens combattants qui se sont reconvertis dans le domaine de la construction grâce au programme *Helmets to Hardhats* et qui reconstruisent maintenant le World Trade Center à New York; une mère célibataire de Chicago, qui se forme pour devenir opératrice d'équipement lourd et qui peut maintenant prétendre à une carrière assortie d'un bon salaire et d'une retraite assurée; ou encore un travailleur du domaine de la gastronomie, à Las Vegas, qui bénéficie d'un partenariat de formation avec des employeurs du secteur hôtelier, par le biais duquel 35 000 étudiants ont été formés à tous les aspects de leur métier.

Il nous faut de tels programmes partout dans le monde. Nous plaidons en faveur d'un *New Deal* mondial qui mette l'accent sur l'investissement dans les emplois et les programmes visant à remédier au chômage des jeunes.

L'AFL-CIO se réjouit de travailler aux côtés de l'OIT et de ses partenaires pour veiller à ce que ces investissements soient réalisés.

Original portugais: M. ALVES CARLOS (travailleur, Portugal)

Au nom des travailleurs et travailleuses du Portugal, je tiens à saluer l'ensemble des délégués à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail, et tout particulièrement le Directeur général.

Cette session de la Conférence porte principalement sur l'emploi et la protection sociale, le développement durable, le travail décent et le rôle du dialogue social, alors que le Portugal a reculé sur tous ces fronts.

L'Europe est frappée par la crise économique, la politique d'austérité y contribue et nous bloque dans la situation actuelle. Les principes et progrès de l'humanité que nous croyions acquis, qui découlent du consensus social obtenu après la seconde guerre mondiale et qui se fondaient sur l'idée que la justice sociale seule peut éviter les guerres, sont remis en cause aujourd'hui, voire éliminés. La situation économique et sociale exige qu'au lieu de parler de chiffres nous nous occupions des personnes qui sont privées de leurs droits fondamentaux, tels que le droit au travail, à un salaire et à une protection contre le chômage.

Il faut mettre un terme à la politique de l'hypocrisie et du cynisme qui perpétue les paradis fiscaux, et aux politiques basées sur la spéculation qui favorisent la domination des marchés financiers et aggravent les inégalités sociales, et qui transfèrent de plus en plus les richesses provenant du travail au capital. Ces politiques se fondent sur un choix idéologique néolibéral qui sape les fondements de la démocratie, et donc le droit à l'éducation, à la santé et à la sécurité sociale publiques et universelles, et qui transforme en négoce pour un petit nombre les services publics essentiels, lesquels devraient servir à répondre aux besoins de base de la population. Cette politique, au Portugal, qui a été adoptée à la suite de l'accord passé avec la troïka, frappe les travailleurs et le peuple, asphyxie l'économie et limite la souveraineté nationale. De surcroît, elle alimente une dette publique galopante, les déficits et une spirale de récession. Aucune amélioration n'est en vue. Au lieu d'un développement durable, il y a une déréglementation sans précédent de la législation du travail, un chômage qui augmente sans cesse et un appauvrissement général.

Au Portugal, après une décennie de flexibilisation du temps de travail dans le but de réduire les coûts salariaux, on veut faire passer de 35 à 40 heures la semaine de travail dans la fonction publique sous prétexte d'harmonisation avec le secteur privé. Ce qui est grave aussi, c'est l'atteinte au principe de l'égalité au moyen du progrès qui fonde les normes de l'OIT et qui est consacré aussi par la Charte sociale européenne.

Par ailleurs, le dialogue social est remis en cause par le biais d'ingérences grandissantes dans la liberté syndicale. De plus, la négociation collective n'a jamais été autant battue en brèche. La législation a permis d'annuler certaines dispositions des conventions collectives qui avaient été librement adoptées par les représentants des travailleurs et des organisations patronales. Enfin, ont été restreints les mécanismes qui, au Portugal, assurent l'universalisation des droits au travail.

La crise de la dette n'explique pas la situation que nous vivons. Au Portugal, la logique est de profiter de la crise pour mettre en place un ordre social et économique différent, mettre un terme au rôle que joue l'Etat social et diminuer l'importance du travail pour la société.

Le mouvement syndical déplore ce recul social imposé par le gouvernement et par la troïka, laquelle agit comme si le Portugal n'était pas un pays souverain mais un simple protectorat. Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, nous ne sommes pas confrontés à quelque chose d'inévitable. Il est possible d'abandonner cette politique et de préconiser la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, et l'augmentation des salaires, en particulier du salaire minimum national, ce qui est indispensable pour valoriser le travail, défendre la dignité des travailleurs et dynamiser l'économie.

Plutôt que de se gargariser de belles paroles, il faut lutter contre les paradis fiscaux et taxer les transactions financières, les dividendes qui sont distribués aux grandes entreprises et les bénéfices versés à la spéculation qui ne parviennent pas à l'économie réelle. L'économie doit répondre en priorité aux besoins et aux intérêts des travailleurs et des peuples. Elle ne peut pas continuer à être subordonnée aux stratégies du secteur financier et des marchés spéculatifs. Je rappellerai ici que la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable affirme que les violations des principes et droits fondamentaux au travail ne peuvent être ni considérées ni utilisées comme un avantage compétitif légitime.

La bataille qu'il faut livrer est dure en ces temps de complexité croissante, et les travailleurs doivent agir pour faire respecter leurs droits fondamentaux et au travail.

En 2009, la Conférence internationale du Travail a adopté le Pacte mondial pour l'emploi et souligné l'importance du travail décent pour surmonter la crise économique, mais peu a été fait depuis et il reste beaucoup à faire. Le 27 juin, nous organisons au Portugal une grève générale pour l'emploi, les salaires, l'avenir des nouvelles générations et celui du Portugal. Elle visera aussi à ce que le travail décent ne soit pas seulement un objectif, mais une réalité pour tous les travailleurs et travailleuses, du Portugal et du monde entier.

M. DUMITRIU (représentant, Conseil de l'Europe)

Comme le savez déjà, le Conseil de l'Europe est le gardien des droits sociaux tels que prévus par la Charte sociale européenne. Son approche est fondée sur les droits de l'homme, la charte sociale étant elle aussi un traité international sur les droits de l'homme, tout comme la Convention européenne des droits de l'homme. La charte sociale constitue le traité phare en matière de droits sociaux, de démocratie sociale et d'Etat social, autrement dit les trois piliers du Conseil de l'Europe en version sociale.

Le Comité européen des droits sociaux est l'organe créé pour statuer en droit sur la conformité des situations nationales à la charte sociale.

Les normes et les institutions existent, mais il faut les mobiliser. La perspective juridique est complémentaire par rapport à une perspective politique et sociale. La mise en œuvre effective de la charte sociale ne dépend pas du Comité européen des droits sociaux et du Service de la charte mais de la syner-

gie avec les autres institutions et organes du Conseil de l'Europe ainsi qu'avec les autres organisations régionales ou à vocation universelle comme l'Union européenne ou l'Organisation internationale du Travail.

La mise en œuvre des garanties établies par la charte dépend des efforts communs ou des responsabilités partagées, y compris par le système des réclamations collectives, qui mobilise les partenaires sociaux. Un protocole additionnel à la charte permet aux organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi qu'à des ONG de saisir le comité chargé d'examiner les cas de violation de la charte.

En ce sens, on doit viser à la concentration des efforts et des responsabilités en ce qui concerne la charte sociale afin d'approfondir la reconnaissance et d'assurer l'exercice effectif du droit au travail stipulé dans son premier article.

Il va de soi que le chômage massif, y compris le chômage des jeunes, touche un droit fondamental prévu par la charte sociale révisée dans son article 30, droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En même temps, la jurisprudence du Comité européen des droits sociaux nous montre que la cohésion sociale et le maintien de l'acquis social européen impliquent également, notamment en temps de crise, des actions supplémentaires pour garantir le droit des personnes âgées à une protection sociale, conformément à l'article 23 de la charte.

Les droits sociaux en général présentent les mêmes vertus et posent les mêmes difficultés que les autres catégories de droits de l'homme. La catégorisation de droit de l'homme ou droit fondamental n'est pas nécessairement liée à l'idée de justiciabilité immédiate. Les droits civils et politiques ne peuvent pas non plus faire l'objet d'une protection immédiate devant les juridictions nationales s'il n'y a pas de conditions matérielles ou structurelles établies par une législation.

C'est dans cet esprit que le Conseil de l'Europe veut réaffirmer son engagement à soutenir, dans la limite de ses moyens et de ses compétences, les politiques promues par l'OIT ainsi que les initiatives énoncées dans son rapport par le Directeur général, M. Guy Ryder. Après tout, le Conseil de l'Europe, avec ses 47 membres, réunit plus d'un quart du total des Etats Membres de l'OIT.

Je saisis cette occasion pour informer cette auguste assemblée que le Conseil de l'Europe a déjà engagé une réflexion sur l'élaboration des deux instruments non obligatoires ayant trait l'un à la protection des droits de personnes âgées et l'autre aux responsabilités des entreprises en matière de droits de l'homme.

Cela veut dire que nous sommes déjà en consonance avec certaines des initiatives du Directeur général.

Original anglais: M. MAVRIKOS (représentant, Fédération syndicale mondiale)

Les conditions de vie et de travail des travailleurs se sont dégradées depuis la dernière Conférence de l'OIT. Un chômage extrêmement élevé, la réduction des salaires, les privatisations, la politique criminelle des employeurs qui compromet la sécurité sur les lieux de travail, la violence d'Etat et l'agressivité impérialiste prévalent.

L'une des caractéristiques de la situation actuelle c'est que, alors que la richesse produite augmente et que l'abondance règne sur les marchés, alors que les

profits des multinationales et les salaires de la majorité des employeurs conservent des niveaux extrêmement élevés, les droits des travailleurs sont bafoués. Ce sont là les symptômes d'une crise profonde du système capitaliste. La situation des travailleurs de tous les continents ne cesse de se dégrader.

Au Bangladesh, par exemple, les pratiques criminelles des multinationales et des employeurs locaux continuent de tuer des travailleurs. En Turquie, la violence d'Etat et les attaques contre les travailleurs ne font que s'exacerber. Au Costa Rica, les grèves dans le secteur public sont interdites. Au Panama, les travailleurs du Canal n'ont pas le droit de faire grève. Le Chili, qui viole depuis 14 ans les conventions fondamentales qu'il a ratifiées, est tout à fait représentatif du comportement de nombreux pays. Au Kazakhstan, dans les pays du Golfe, au Guatemala, la liberté syndicale est pratiquement inexistante.

En Colombie, les travailleurs de la métallurgie et les mineurs font l'objet d'attaques incessantes. Les travailleurs de la multinationale Glencore ont fait grève pendant 98 jours et la direction les a traités comme des criminels. Michelin a fermé deux sites de production à Cali et à Chusacá, mais l'OIT a tout de même retiré la Colombie de la liste. Au Paraguay, les *campesinos*, notamment les membres du *Movimiento Agrario del Paraguay*, sont persécutés. Les travailleurs européens sont acculés à la pauvreté par les politiques de l'Union européenne et des gouvernements favorables aux employeurs. Les travailleurs et les populations africaines vivent dans des conditions extrêmement mauvaises, alors que les pays du continent sont spoliés au quotidien de leurs ressources naturelles par les multinationales.

Le droit à un travail sûr et stable et à la journée de huit heures, le droit à la négociation collective sectorielle et nationale, le droit de grève, le droit à la sécurité sociale et à la retraite, le droit à l'éducation publique et aux soins de santé sont la cible même des attaques du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de l'Union européenne et des gouvernements qui les soutiennent.

La Fédération syndicale mondiale défendra inlassablement ces droits. Nous continuons à organiser des activités internationales et des journées d'action. Nous continuerons à dénoncer ces politiques au niveau mondial. Nous continuerons à nous organiser sur le terrain pour nous y opposer. Nous continuerons à inviter nos membres et nos amis à être les fers de lance de la lutte pour les droits des travailleurs.

Malheureusement, le BIT et ses bureaux régionaux ne nous aident pas à aller dans cette direction. Au contraire, les bureaux régionaux, par exemple ceux d'Amérique centrale et du Moyen-Orient, ont une politique discriminatoire envers certains travailleurs. Nous demandons qu'il soit mis fin à la discrimination dont sont l'objet les membres et les amis de la Fédération syndicale mondiale. Nous demandons une représentation proportionnelle.

La Fédération syndicale mondiale continuera d'appeler à la mobilisation mondiale des syndicats contre l'exploitation et la barbarie capitalistes. De même, nous appelons tous les syndicats militants internationalistes et solidaires à prendre parti pour le peuple palestinien dans sa lutte pour une patrie indépendante, à défendre les droits des peuples de la Libye, d'Iraq, de la Syrie, du Mali, de la République bolivarienne du Venezuela, du Honduras, du

Paraguay, etc., à exiger qu'il soit mis fin au blocus des États-Unis et de leurs alliés contre le peuple cubain.

Pour conclure, nous nous devons une fois encore d'exprimer tout notre respect pour la classe laborieuse grecque, qui résiste, désobéit et lutte contre des politiques barbares et antisociales.

Nous condamnons le gouvernement de la Grèce qui, par décision dictatoriale, a fermé la radio et la

télévision publiques, laissant du jour au lendemain 2 600 personnes sur le carreau. Les travailleurs et les deux millions de chômeurs de la Grèce doivent savoir qu'ils ne sont pas seuls. En tant que mouvement syndical de classe, nous sommes avec eux.

(La séance est levée à 13 heures.)

Quatorzième séance

Mardi 18 juin 2013, 14 h 40

Présidence de M. Katamine

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original anglais: M. KOVACIC (gouvernement, Australie)

Le gouvernement australien se félicite de ses relations étroites avec l'OIT et de la possibilité qui lui est offerte de prendre la parole devant la plénière de la Conférence. Je saisis cette occasion pour remercier le Directeur général du BIT, M. Guy Ryder, de tout le travail qu'il a accompli depuis qu'il est entré en fonction l'an dernier.

Le gouvernement de l'Australie appuie fermement le programme de réformes du Directeur général et est heureux de constater les progrès enregistrés à ce jour au titre de la réforme institutionnelle en cours au siège de l'OIT, qui rend l'Organisation plus efficace et lui permet d'utiliser ses ressources de manière optimale.

Le gouvernement de l'Australie estime que ces réformes sont cruciales pour conserver à l'OIT son statut de principale autorité internationale dans le monde du travail et de centre d'excellence pour la recherche et l'élaboration des politiques, notamment pendant toute la période qui nous sépare du centenaire de l'OIT en 2019.

En examinant le futur programme d'action de l'OIT, le gouvernement de l'Australie insiste sur l'importance qu'il y a à continuer de s'engager au niveau mondial en faveur de la croissance économique durable et de la création d'emplois. Il est convaincu que l'OIT est appelée à jouer un rôle prépondérant dans le pilotage de l'action menée au niveau international au service de ces objectifs et reconnaît également l'importance qu'il y a pour l'OIT de pouvoir prendre place à la table des autres organisations, telles que l'OCDE, et de travailler avec elles pour soutenir la croissance durable et la création d'emplois.

C'est avec intérêt que j'ai lu le premier rapport du Directeur général, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, dans lequel il explique comment l'OIT doit se préparer pour l'avenir. Le centenaire de l'OIT en 2019 offre à l'évidence une occasion de redéfinir le rôle de l'Organisation au XXI^e siècle et de lancer de nouvelles initiatives qui refléteront les changements importants qui se sont produits dans le monde du travail. Ces nouvelles initiatives doivent être ambitieuses, porteuses d'une vision d'avenir et permettre à l'OIT de tirer encore plus pleinement parti de sa structure tripartite. Le gouvernement de l'Australie

se félicite tout particulièrement de l'importance attachée aux initiatives propres à favoriser l'innovation et la productivité, deux facteurs qui, sur fond de respect de normes minimales, sont appelés à être le moteur de la croissance durable et de la création d'emplois, au-delà du centenaire de l'OIT.

Le gouvernement de l'Australie s'emploie à sécuriser les lieux de travail, à en accroître la productivité et à y faire régner davantage d'équité, tant pour les employeurs que pour les salariés. La législation du travail a évidemment un rôle crucial à jouer en la matière, mais la réalité concrète des lieux de travail est également déterminante dans la poursuite de ce triple objectif, raison pour laquelle le gouvernement de l'Australie attache la plus haute importance aux modes d'organisation et d'exécution du travail.

Le gouvernement de l'Australie estime qu'il est essentiel, pour soutenir la croissance durable et la création d'emplois, d'ancrer dans l'entreprise une culture de la coopération qui incite employeurs, salariés et syndicats à œuvrer de concert à l'amélioration de leur lieu de travail, sur le plan de la sécurité, de la productivité et de l'équité. Le gouvernement de l'Australie reconnaît toutefois qu'il est difficile, voire impossible, d'enraciner une telle culture en l'absence de normes minimales de sécurité et de protection des travailleurs.

Ce point de vue est corroboré par divers éléments d'information dont il ressort que, outre la législation du travail, divers facteurs sont susceptibles de contribuer à l'amélioration de la productivité et autres résultats positifs dans le monde du travail – augmentation de la rentabilité, valorisation de l'innovation, recul de l'absentéisme, moindre rotation du personnel, satisfaction accrue du personnel, entre autres.

En Australie, les facteurs associés à ces résultats sont liés à des modes d'organisation extrêmement performants ou des pratiques de travail optimales, qui comportent notamment les pratiques de gestion et d'encadrement, la collaboration au niveau de l'entreprise, la flexibilité des pratiques de travail, la mise en valeur et l'exploitation des compétences du personnel, l'innovation et les percées technologiques.

Nous savons qu'il est important d'avoir des dirigeants et des gestionnaires de haut niveau, et c'est la raison pour laquelle le gouvernement de l'Australie a financé la création d'un centre de formation destiné aux futurs chefs d'entreprise. Ce centre promouvra les qualités d'encadrement et mettra l'accent sur les corrélations qui unissent per-

formance de l'entreprise, modernité de la gestion et qualité des emplois. Il offrira aux futurs dirigeants une formation à visée pragmatique et conduira des travaux de recherche sur l'excellence en matière de direction et de pratiques de gestion dans les entreprises australiennes. Le centre accordera la plus grande attention à la manière dont les salariés sont traités, à la qualité des emplois et du lieu de travail. Il s'attachera également à montrer comment un encadrement de qualité contribue à la mise en place de lieux de travail sûrs, productifs et équitables.

Je conclurai en indiquant que nous autres, Membres de l'OIT, nous rapprochons d'une date charnière, qui offre à l'Organisation l'occasion de réfléchir sur sa voie future. Le gouvernement de l'Australie espère que nous pourrions tous tirer parti de l'expérience acquise et continuerons à nous enrichir de l'expérience des autres afin de véritablement contribuer à la croissance durable et à la création d'emplois dans un monde de travail qui ne cesse de se transformer.

Original anglais: M^{me} BYER-SUCKOO (ministre du Travail, de la Sécurité sociale et du Développement des ressources humaines, Barbade)

A l'heure où nous nous efforçons de développer et d'appliquer plus strictement les normes environnementales nationales et internationales, je me félicite de constater que le secteur des emplois verts bénéficie de toute l'attention de l'OIT, compte tenu de son importance pour la réalisation du septième des objectifs du Millénaire pour le développement.

Nos Etats Membres, et il s'agit là d'une triste réalité, sont de plus en plus confrontés à une pluralité de défis, notamment sur le plan environnemental – disponibilité des combustibles fossiles, changement climatique, pollution des océans, dégradation des forêts. Autant de questions qui ont un impact sur nous tous, raison pour laquelle il nous incombe désormais, et plus que jamais, de chercher et de mettre en œuvre des solutions modernes à ces problèmes tenaces. L'une des voies les plus concrètes à emprunter est sans doute la création d'emplois verts, qui aura pour effet d'associer activement la population active à la promotion du développement durable.

Force est d'admettre que le contexte économique dans lequel nous évoluons connaît de fortes turbulences; pour autant, j'estime que nous devons avoir la volonté de consacrer d'importants investissements à la mise en place de toutes les compétences nécessaires si nous tenons véritablement à ce que notre engagement en faveur de l'économie verte ne se limite pas à des effets d'annonce et à de grandiloquentes promesses. Tous ceux qui disposent de ces compétences pourront contribuer au développement de divers secteurs verts, lesquels exerceront à leur tour un effet d'entraînement propice à l'instauration d'un développement économique durable. L'éventail des secteurs verts auxquels je pense est très diversifié – solaire, éolien, énergies marines, écoconstruction, écotourisme, préservation du littoral.

Promouvoir les emplois verts, et assurer la survie et l'essor du secteur vert, ne sera certes pas une entreprise facile. Il faudra commencer par établir une planification détaillée. Les responsables de la planification en matière économique et dans le domaine du développement devront établir des contacts avec les employeurs verts et d'autres experts des questions environnementales non seulement pour définir

des politiques nationales appropriées, mais pour déterminer également quels sont les secteurs verts susceptibles de garantir le meilleur retour sur investissement. Lorsque ces secteurs auront été recensés, il conviendra d'évaluer les compétences nécessaires pour contribuer à leur essor. Les planificateurs seront ensuite invités à engager un dialogue avec les établissements d'enseignement supérieur afin de déterminer s'ils disposent des capacités nécessaires pour former suffisamment d'effectifs ayant les compétences requises. Les lacunes qui pourront être décelées en matière de formation devront être comblées moyennant la mise à disposition des ressources nécessaires.

Si ces activités bien précises peuvent être mises en œuvre, je suis convaincue que nous pouvons escompter de nombreux avantages des investissements consacrés à des programmes environnementaux structurés, axés sur le long terme. Parmi ces avantages, je mentionnerai la promotion de nouveaux domaines d'activité et de nouveaux emplois, les économies qui résulteront de la moindre utilisation des énergies fossiles et la protection de nos ressources naturelles.

Telle est la réalité pour la Barbade, petit Etat insulaire en développement, à l'économie vulnérable, durement touchée par une récession mondiale prolongée, étant donné que notre PIB et nos emplois dépendent essentiellement du tourisme. En dépit de tous les efforts que nous avons déployés ces cinq dernières années, en nous appuyant notamment sur un dialogue tripartite dynamique, nous ne sommes pas parvenus à enrayer la progression du chômage qui atteint aujourd'hui des niveaux inacceptables. Nous avons par conséquent mis au point une stratégie de développement et une politique d'emploi nationale qui accordent une grande place à l'éducation et la formation, tant dans les domaines traditionnels que dans les secteurs verts et dont la finalité est de créer des emplois, de développer notre économie et de protéger notre fragile environnement.

En avril 1994, la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement s'est tenue à la Barbade dans le but d'examiner comment les Etats en question pourraient faire face aux difficultés spécifiques qu'ils rencontraient. Les participants ont conclu que le développement durable était la réponse logique et ont adopté le programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires pour les aider à se placer sur cette trajectoire.

Aujourd'hui, vingt ans plus tard, il convient de le répéter encore une fois: la création d'une économie verte et d'emplois verts doit être considérée et traitée comme cruciale pour le développement durable, en particulier pour les petits Etats insulaires en développement. L'éducation et la formation dans les secteurs verts doivent bénéficier d'un statut prioritaire dans nos plans de développement nationaux, lesquels doivent en outre prévoir les ressources budgétaires nécessaires pour que l'économie verte contribue autant que possible au développement de nos pays.

Original portugais: M. DIAS (gouvernement, Brésil)

En ma qualité de ministre du Travail et de l'Emploi du Brésil, j'ai l'honneur de saluer l'élection de M. Guy Ryder au poste de Directeur général du BIT. C'est une élection emblématique, notamment pour les travailleurs et le monde du travail.

Dans un contexte de crise économique et financière mondiale, les pays en développement représentent les forces motrices de la croissance économique mondiale à condition que la préservation des emplois et surtout la création de nouveaux emplois, travail et revenus, soient garantis.

C'est dans cette perspective que les pays membres du Mercosur œuvrent à mieux intégrer leurs travailleurs dans les systèmes social et productif, et qu'ils garantissent et élargissent leurs droits sociaux et du travail.

Le Brésil de la Présidente Dilma Rousseff a remarquablement réussi à mettre en œuvre des politiques publiques de transfert des revenus et de lutte contre la faim et la pauvreté, soustrayant ainsi 36 millions de Brésiliens à une pauvreté extrême et permettant à 40 millions d'autres d'accéder à la classe moyenne. Ces politiques ont permis également la création de 4 millions de nouveaux emplois formels. Il s'agit d'une restitution de droits sociaux niés depuis toujours à l'ensemble des travailleurs et des familles brésiliennes à faibles revenus, vulnérables sur les plans social et économique.

A cet égard, grâce aux efforts conjoints du gouvernement, du ministère du Travail et de l'Emploi, d'autres ministères, du Congrès national brésilien, des centrales syndicales et des représentations de différents secteurs, et de concert avec la société civile organisée, nous avons adopté l'amendement constitutionnel n° 72 qui étend aux travailleurs domestiques les droits consentis par le Code du travail aux autres travailleurs de notre pays, et la législation ainsi amendée est en passe d'être promulguée.

Au Brésil, la promotion de la négociation collective a permis à 95 pour cent des catégories de travailleurs du secteur privé qui la pratiquent d'obtenir une véritable augmentation salariale. Par ailleurs, la récente promulgation du décret, qui entérine la convention (n° 151) de l'OIT sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, va de pair avec la mise en place de tables de négociation pour le secteur public.

Dans le cadre du G20, nous travaillons pour convenir de mesures concrètes, favorisant un cadre économique international juste, stable et promoteur de croissance et d'emplois décents. Cependant, il nous faut aller plus loin.

Aller plus loin signifie instaurer une politique nationale de l'emploi et du travail décent en tant que politique d'Etat mise en œuvre par le biais de l'Agenda national du travail décent.

Il convient de souligner que notre agenda est en parfaite harmonie avec les trois thèmes dont débat cette session de la Conférence, à savoir le nouveau contexte démographique, les emplois verts et le dialogue social.

La Coupe du monde de 2014 et les Jeux olympiques de 2016, que le Brésil aura l'honneur d'accueillir, représentent un défi unique pour promouvoir le travail décent, et la coopération de l'OIT revêt à cet égard une importance fondamentale pour améliorer partenariat et application des bonnes pratiques.

Nous saisissons l'occasion qui nous échoit de saluer l'initiative de la Fédération de Russie, qui a convoqué la première réunion conjointe entre ministres du Travail et ministres des Finances du G20 à Moscou en juillet prochain.

Nous réitérons l'invitation que nous avons adressée à tous les gouvernements, employeurs et travailleurs ici représentés pour qu'ils viennent au Brésil

participer à la troisième Conférence mondiale sur le travail des enfants, qui aura lieu à Brasilia du 8 au 10 octobre prochain.

Nous sommes également très fiers des accords de coopération Sud-Sud et triangulaire qui ont été signés au profit du Brésil et d'autres pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie.

Enfin, nous souhaitons réaffirmer notre engagement à l'égard de l'élaboration de nouveaux paradigmes relatifs au travail décent, à la création d'emplois verts et au dialogue social, dans le respect des cadres réglementaires et des principes directeurs et stratégiques du développement durable défendus par l'OIT, et dans un rapport de partenariat et de réciprocité, parce que nous savons que ce sont autant de conditions essentielles pour l'avenir de la planète, pour l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants et, en particulier, de ses travailleurs, les déshérités et les exclus de l'Histoire.

Original anglais: M. FARRUGIA (employeur, Malte)

Je félicite le Directeur général du BIT, M. Guy Ryder, de son rapport complet, qui décrit les forces principales qui transforment actuellement le monde du travail en les remplaçant dans le contexte d'un siècle d'histoire de l'économie mondiale au cours duquel l'OIT a été un protagoniste de premier plan et un vecteur de transformations positives. Le rapport souligne à juste titre que la reprise se poursuit actuellement à trois vitesses, que de nombreux pays de l'Union européenne sont confrontés à des niveaux de chômage sans précédent, particulièrement chez les jeunes, et à une stagnation économique qui tranche avec la croissance substantielle des économies émergentes et des pays en développement.

Je pense que ce n'est pas un hasard si la reprise de l'emploi est particulièrement fragile dans les pays où il est beaucoup plus difficile et complexe de créer des emplois que d'en détruire, en raison d'une réglementation excessive des marchés du travail.

Je comprends bien les déclarations du Directeur général lorsqu'il dit que, quand il s'agit de l'emploi, l'atypique est devenu le typique et la norme l'exception. Il est également vrai que de nombreuses entreprises ont les plus grandes difficultés à exercer leurs activités lorsque les marchés sont étroitement réglementés et que, malheureusement, les contrats flexibles et atypiques sont confondus avec un emploi de moins bonne qualité.

Récemment, certains syndicats à Malte ont exercé des pressions de plus en plus fortes pour tenter de remédier à ce que l'on désigne comme «l'emploi précaire». Les employeurs sont parfaitement disposés à utiliser les mécanismes de notre cadre de dialogue social pour mettre un terme à toute forme d'exploitation des salariés, mais il importe que nous cessions tous de poursuivre des fantômes et que nous définissions les actions concrètes et constructives que chaque partie doit prendre pour arriver à une solution globale.

Il incombe au gouvernement d'allouer suffisamment de ressources pour assurer l'application de la législation existante. Introduire de nouvelles lois, alors qu'il existe déjà un cadre juridique solide pour répondre aux allégations des syndicats, est contre-productif. Le gouvernement doit également fixer un taux horaire minimum décent pour les marchés publics de services à forte intensité de main-d'œuvre. La surenchère concurrentielle qui a entraîné la dégradation des conditions de travail de nombreux salariés à Malte résulte directement des pratiques

adoptées en matière d'achats publics, qui font du coût le critère principal dans le choix des prestataires de services, à l'exclusion des autres critères pertinents.

Pour leur part, les syndicats doivent respecter les principes de la liberté syndicale, qui englobent le droit des salariés de choisir d'être, ou de ne pas être, représentés par un syndicat de leur choix. Les employeurs s'opposent fermement à la pratique consistant à n'accorder des contrats publics qu'aux entreprises syndiquées car cela revient à exercer une discrimination vis-à-vis des entreprises et vis-à-vis des salariés. Les employeurs interviennent activement à propos de cette question et ont proposé la création d'une charte des services qui serait régie par une commission tripartite et servirait d'instrument réglementaire garantissant des conditions égales aux opérateurs de ces secteurs et leur imposant de mener leurs activités dans le respect de certaines règles de déontologie clairement définies. C'est une meilleure solution que d'imposer au marché de nouvelles rigidités qui ne peuvent que paralyser le potentiel de création d'emplois de l'économie.

J'invite le gouvernement et les syndicats à considérer cette situation comme un test, par lequel nous sommes mis au défi d'établir une confiance réciproque et d'œuvrer collectivement à la mise en pratique des concepts fondamentaux de l'OIT, le dialogue social et l'entreprise durable. En dépit de la résilience de l'économie maltaise, avec un chômage relativement faible, un secteur des services financiers fort et une croissance réelle du PIB de 1,6 pour cent au premier trimestre 2013 – alors que les pays de la zone ont subi une contraction de 1,1 pour cent –, nous restons confrontés à des défis majeurs qui sont en étroite résonance avec les points de l'ordre du jour de la Conférence de cette année. L'évolution du contexte démographique a des conséquences immédiates et à long terme dans un pays dont le taux de natalité est faible et la population vieillissante. Les partenaires sociaux doivent élaborer des stratégies aptes à susciter des investissements et à permettre la création d'emplois à forte valeur ajoutée, encourager la participation de la population active à l'aide de politiques actives du marché du travail et assurer la pérennité de nos systèmes de protection sociale et de nos régimes de retraite. Certains progrès ont été enregistrés ces dernières années, notamment une hausse du taux de participation des femmes et du nombre de personnes retraitées exerçant encore une activité professionnelle.

Le développement durable est une question cruciale dans un pays fortement peuplé qui manque de ressources naturelles. S'orienter vers une économie respectueuse de l'environnement ne va pas sans difficultés, qui peuvent cependant également contribuer à transformer l'économie, en exploitant les perspectives offertes par les marchés en pleine croissance des biens et services environnementaux et en créant des emplois verts à forte valeur ajoutée. Il y a également des investissements importants dans la formation professionnelle, qui joue un rôle essentiel lorsqu'il s'agit de mieux appairer les compétences à créer et les besoins des marchés.

La discussion sur le dialogue social menée cette année dans le cadre de la Conférence intéresse également Malte, et nous avons lancé un appel au gouvernement récemment élu pour qu'il continue de soutenir le cadre du dialogue social et permette ainsi une participation plus large des partenaires sociaux

aux questions nationales, telles que l'assainissement durable des finances publiques et la réduction du taux de décrochage scolaire. Aucun d'entre nous, ni le gouvernement ni les syndicats ni même les employeurs, ne peut se permettre de faire cavalier seul dans un contexte économique et social international aussi imprévisible que volatile. Réalités, renouveau et engagement tripartite: ces trois mots, qui constituent le titre du rapport du Directeur général, prennent pleinement leur sens dans le contexte maltais.

Je conclurai en rappelant que la Déclaration d'Oslo définit parfaitement le rôle des partenaires sociaux lorsqu'elle énonce que le rééquilibrage budgétaire, les réformes structurelles et la compétitivité, d'une part, et les mesures de relance, l'investissement dans l'économie réelle, l'emploi de qualité, l'augmentation du crédit pour les entreprises, d'autre part, ne devraient pas être en concurrence. A quoi les sceptiques pourront répondre qu'il est plus facile de coucher ces principes sur le papier que de les mettre en œuvre; quoi qu'il en soit, nous restons pleinement convaincus que la meilleure voie à suivre pour harmoniser ces impératifs apparemment contradictoires que sont la relance de l'économie et l'assainissement budgétaire est celle de la participation et du consensus entre les partenaires sociaux.

Original espagnol: M. DIAZ ARRIVILLAGA (gouvernement, Honduras)

La délégation du Honduras félicite le Président de son élection et saisit cette occasion pour remercier l'OIT de tout l'appui qu'elle a apporté aux pays afin de renforcer les capacités nationales pour assurer la prévention et le règlement des différends du travail, faire respecter la législation du travail, assurer le fonctionnement de l'Inspection générale du travail et faire du Secrétariat au travail et à la sécurité sociale une véritable instance de dialogue, de médiation et de conciliation.

Le Honduras partage pleinement les vues exprimées par le Directeur général du BIT, à savoir son mandat et divers instruments, de l'Organisation démontre clairement son engagement à continuer de lutter pour la justice sociale, en tenant compte des défis du nouveau millénaire.

Nous aussi sommes conscients de l'importance qu'exercent sur les relations professionnelles et la création d'emplois décents le nouveau contexte démographique mondial, les mutations technologiques, l'évolution de l'économie mondiale, la mondialisation, les chaînes de valeur, la délocalisation des systèmes de production, l'éducation et la formation, la migration, la protection sociale, la pauvreté et les inégalités croissantes.

Dans un monde en mutation, le dialogue social et le tripartisme, qui sont le modèle de gouvernance de l'OIT, comme cela a été souligné à juste titre pendant la Conférence, sont les moyens les plus appropriés pour réaliser de manière plus efficace et plus pertinente les objectifs stratégiques de l'OIT.

Actuellement, il y a des changements fondamentaux dans la structure économique et sociale du Honduras dans le but de parvenir à un développement humain durable et inclusif. Cet objectif dépend pour une large part d'une économie solide, compétitive et créatrice d'emplois. Ce processus est facilité par le dialogue social et le respect et la promotion des droits fondamentaux et du travail, la consolidation de la démocratie, la sécurité des citoyens et la cohésion sociale, entre autres.

A cet égard, le gouvernement a promu un ample accord national qui se fonde sur un pacte social à court, moyen et long terme entre les entrepreneurs, les ouvriers et les paysans, dans un contexte de croissance équitable vers le développement durable.

Autre résultat important: la récente signature de deux accords relatifs au salaire minimum, pour deux ans en faveur des travailleurs en général, et pour trois ans en ce qui concerne les travailleurs des *maquillas*. Ces accords ont contribué à mettre en place un cadre stable pour faire évoluer les salaires.

Nous partageons pleinement la position des travailleurs qui affirment que la négociation collective est un axe essentiel du dialogue social, lequel passe également par le respect de la liberté syndicale et de la liberté d'association. Le développement fondé sur des droits est une condition nécessaire pour un développement durable et inclusif, pour la création d'emplois décents et pour la justice sociale.

Comme l'ont dit les employeurs, pour parvenir à un dialogue social efficace, il faut tenir compte des différences, de la diversité des contextes et des traditions, de la nature des partenaires sociaux et de la situation spécifique des entreprises. De même, il est nécessaire de respecter l'indépendance et l'autonomie des partenaires sociaux pour discuter et agir en toute liberté, sans ingérence et de manière décentralisée.

Tous ces éléments montrent bien l'importance cruciale d'un dialogue constructif, de la coopération entre les partenaires sociaux, de la reconnaissance pleine des droits et devoirs des parties et d'un système approprié de surveillance et de contrôle. Ce sont là des conditions préalables fondamentales pour mettre en place les meilleures normes et pratiques du travail. Respecter les principes et normes de l'OIT est essentiel dans les domaines d'autorégulation, des codes de conduite et de la responsabilité sociale des entreprises.

Conformément à ces principes, le gouvernement du Honduras, par le biais du Secrétariat au travail et à la sécurité sociale, a défini clairement sa vision et sa mission institutionnelle pour les années à venir. Cette vision se fonde sur la promotion d'une culture de dialogue et de prévention, qui sont la base même des relations professionnelles au Honduras.

Le gouvernement du Honduras respectera fidèlement ses engagements qui découlent du mandat et des procédures de l'OIT. Nous nous félicitons de toute initiative qui vise à renforcer nos capacités nationales, le principe étant que les efforts déployés par le pays doivent se compléter avec la coopération de l'extérieur. C'est pourquoi notre gouvernement garantira toujours, comme la Constitution et la législation le disposent, la liberté d'association, la syndicalisation, la libre entreprise et le plein respect des droits de l'homme et du travail car ce sont les bases de la construction démocratique de notre société, avec la participation de tous les citoyens et citoyennes.

De même, nous appuyons la mise en route des réformes de l'OIT et, comme l'a dit le Directeur général, M. Ryder, en citant un autre Directeur général, David Morse, l'OIT ne peut être un instrument de progrès efficace que si ses Etats Membres et les autres mandants le sont également. Cela vaut pour l'OIT, mais c'est utile aussi pour l'efficacité du système international.

Enfin, j'aimerais réaffirmer que notre pays a besoin de l'aide de l'OIT pour renforcer ses institutions nationales du dialogue social. Cet appui doit

englober aussi les partenaires sociaux qui jouent un rôle déterminant pour favoriser des relations professionnelles justes et humaines, le travail décent, la croissance et la productivité et, surtout, une société plus équitable et qui offre plus d'opportunités, notamment pour les jeunes.

Original portugais: M. PATAH (travailleur, Brésil)

J'aimerais saluer tout particulièrement M. Guy Ryder, que j'ai eu le plaisir et l'honneur de soutenir, au nom de la Fédération des travailleurs, parce qu'il joue un rôle extrêmement important au sein de l'OIT.

Au nom des travailleurs brésiliens, nous affirmons que la Conférence internationale du Travail est le forum adéquat pour promouvoir le dialogue social nécessaire entre toutes les parties, gouvernement, employeurs et travailleurs. Il s'agit de trouver le chemin vers des solutions appropriées à la crise économique et financière que nous vivons actuellement. Nous avons besoin de mettre en place des politiques et des programmes d'action multilatéraux pour faire prévaloir la production et le travail sur la spéculation financière et pour garantir le plein fonctionnement du réseau de protection sociale créé au prix d'un grand effort consenti partout dans le monde.

La crise ne frappe pas partout indistinctement, et nous savons que ceux qui en souffrent le plus sont les travailleurs et les secteurs productifs.

Nous n'acceptons pas de revenir sur des acquis dont la conquête a été très ardue. Nous n'acceptons pas non plus que la crise actuelle serve d'excuse pour porter atteinte aux droits sociaux et du travail afin de résoudre les problèmes de ceux qui l'ont engendrée.

L'heure est à la recherche d'une solution nouvelle qui permettra de valoriser la production, le travail décent, le réseau de protection sociale, la qualité de vie et d'opérer une transition vers une économie durable, caractérisée par la création d'emplois verts et décents.

A cette fin, les gouvernements et les institutions multilatérales doivent renoncer à leur recette unique de gestion de crise, à savoir des trains de mesures axées sur l'austérité fiscale, au détriment des peuples et de l'économie réelle. Il en résulte une récession aggravée et l'accroissement du chômage, le déclin des revenus, de la consommation, de la production et de l'investissement, et l'augmentation du désespoir social.

Les responsables de la crise, et en particulier ceux qui sont issus du secteur financier, se disent abattus, mais ce n'est qu'une théorie car, sur le plan politique, ils agissent avec une désinvolture notoire, éviscérant sans état d'âme les coffres publics pour préserver leurs propres deniers. Le résultat de ce pillage est un Etat affaibli au service de la majorité de la population mais tout-puissant au service d'une minorité privilégiée.

On comprend donc pourquoi les flots d'argent libérés par les grandes institutions financières ne réactivent pas les économies en crise, pourquoi ils ne se transforment pas en crédits au producteur ou au consommateur et pourquoi, enfin, les économies continuent de stagner et le chômage de grimper, avec 27 millions de chômeurs en Union européenne, dont 19 millions dans la seule zone euro.

La reprise exige l'application d'un ensemble de mesures qui stimulent l'investissement dans les infrastructures, le financement de la production et des

domaines sociaux stratégiques tels que l'éducation, la qualification professionnelle, la santé, l'assainissement et la redistribution des revenus.

A cet égard, voici quelques suggestions.

Premièrement, nous proposons la création, sous l'égide de l'ONU, d'une conférence mondiale pour la production et l'emploi afin d'harmoniser les flux monétaires et financiers internationaux et les besoins de la production et de l'emploi dans tous les pays, soit l'équivalent de la Conférence de Bretton Woods, pour la production et l'emploi.

Deuxièmement, nous lançons un appel en faveur de la réglementation du capital financier et de la création d'une taxe Tobin. Les travailleurs, les gouvernements, le secteur des entreprises productives et le secteur bancaire mondial doivent promouvoir la réglementation du capital financier international afin d'acheminer l'épargne publique et privée vers les investissements productifs. Nous sommes donc favorables à la mise en place d'une taxe Tobin, impôt international sur les transactions financières, pour assurer une stabilité monétaire internationale.

Troisièmement, nous défendons les programmes d'aide au travail décent et au développement global durable. Les Etats bénéficiaires d'une aide financière des institutions multilatérales doivent être contraints d'adopter un Agenda national du travail décent reposant sur les piliers consacrés par l'OIT et d'éliminer les distorsions dans les échanges économiques entre pays.

Par ailleurs, les tentatives flagrantes, de certains secteurs, de miner le modèle historique du tripartisme de l'OIT ne vous auront pas échappé. On cherche à vider de leur sens les textes et l'interprétation des documents adoptés par cette Organisation pour affaiblir la représentativité légitime et exclusive des travailleurs en matière de questions du travail.

Nous refusons la dénomination d'«interlocuteurs sociaux» quand il s'agit de questions du travail. Nous sommes des organisations syndicales de travailleurs, et nous avons le droit et le privilège de représenter des millions de travailleurs partout dans le monde, dans cette enceinte et ailleurs, dans d'autres forums de négociation des politiques du travail.

Enfin, nous tenons à réaffirmer notre conviction que nous ne sortons pas de ce vaste piège mondial en sacrifiant la classe ouvrière.

Original anglais: M. BRIDGES (ministre du Travail, Nouvelle-Zélande)

Tēnā koutou! Tēnā koutou katoa!

C'est un plaisir pour moi d'intervenir en cette séance plénière au nom du gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

Le développement durable, la protection de l'emploi, la protection sociale et le dialogue social sont au cœur de l'objectif de la présente Conférence: Construire l'avenir avec le travail décent. La Nouvelle-Zélande partage cet objectif. Préparer un avenir plus radieux grâce à une croissance économique et productive qui crée des emplois durables est une priorité essentielle de mon gouvernement. Nous le faisons, en partie, en apportant des ajustements mesurés à notre système de relations professionnelles pour donner aux employeurs et aux travailleurs un plus grand degré de certitude, d'équité et de flexibilité. C'est important pour accroître la productivité et encourager les entreprises à se développer et à créer des emplois.

Nous avons augmenté régulièrement le salaire minimum des adultes pour garantir un socle salarial solide et concilier le bien-être des salariés et la nécessité de protéger l'emploi. Nous avons également introduit un salaire de départ destiné à promouvoir l'emploi des jeunes sans expérience.

Les amendements proposés à notre cadre de relations professionnelles sont définis dans le projet de modification de la loi sur les relations professionnelles, projet qui a été soumis au Parlement. En vertu de ce projet, le droit de rechercher des modalités de travail plus flexibles sera étendu à l'ensemble des salariés.

Les changements proposés dans ce projet visent aussi à apporter des améliorations afin d'accroître le choix, la flexibilité et l'efficacité de la négociation collective. Il permettra notamment d'éliminer les obstacles qui renchérissent et ralentissent les négociations qui ne déboucheront à l'évidence sur aucun accord, tout en continuant d'obliger les parties à négocier de bonne foi.

Nous proposons également un meilleur équilibre en cas de grève ou de lock-out en exigeant un avis préalable et en permettant des déductions partielles de salaires dans les cas d'actions de grève partielles. Cette loi propose également des modifications de façon à ce que les employeurs de certains secteurs disposent d'un plus grand degré de certitude dans les cas de restructurations qui comportent le transfert de salariés. Notre système de règlement des différends du travail sera amélioré grâce à la législation proposée en permettant d'accélérer les prises de décision. Ce projet de législation en est à ses débuts et, je l'ai dit clairement, nous allons écouter et examiner dûment les propositions de la population et des parties prenantes.

Le travail décent repose aussi sur un lieu de travail sûr. Les gens ont le droit de savoir, lorsqu'ils partent travailler le matin, qu'ils rentreront en toute sécurité chez eux le soir. C'est pourquoi nous apportons actuellement des modifications importantes pour améliorer la culture, la pratique et la garantie d'un lieu de travail sain et sûr. C'est une priorité essentielle pour mon gouvernement et, personnellement, pour moi en tant que ministre du Travail.

Une commission royale d'enquête et un groupe de travail indépendants ont été créés à la suite de la tragédie de la mine de Pike River sur la côte Ouest de la Nouvelle-Zélande qui a tué 29 travailleurs.

La commission royale a identifié un certain nombre de questions et de domaines de réforme du secteur minier, et nous nous sommes engagés à appliquer ses recommandations avant la fin de l'année. Ses recommandations portent notamment sur une nouvelle agence indépendante de la sécurité et de la santé au travail qui sera en place en décembre. Elle sera chargée principalement d'assurer des services de sécurité et de santé au travail de meilleure qualité avec rapidité et de façon dynamique, efficace et cohérente.

En outre, le groupe de travail indépendant créé par le gouvernement a mené à bien le plus important examen depuis vingt ans du système de sécurité et de santé au travail en Nouvelle-Zélande. Il a recommandé un ensemble de mesures pour parvenir à notre objectif de réduire le nombre des accidents mortels et des lésions graves d'au moins 25 pour cent d'ici à 2020. J'examine actuellement ces recommandations importantes et je m'exprimerai publiquement cette année sur la voie à suivre.

Toutes ces initiatives sont mises en œuvre en des temps difficiles et exigeants. Cependant, nous n'avons pas procédé à des changements pour le plaisir de changer. Nous avons mis en œuvre des mesures axées sur l'équité et la flexibilité qui favorisent l'activité économique, la croissance et le travail décent.

Ria ora. E noho rā.

Original anglais: M. ZARB (travailleur, Malte)

Le thème de la session de la Conférence de cette année s'intitule «Construire l'avenir avec le travail décent». Ce sujet n'a jamais été aussi central qu'aujourd'hui, alors que nous constatons que des emplois décents sont remplacés par des emplois précaires. Je tiens, de ce fait, à féliciter le Directeur général non seulement pour l'excellent travail qu'il a fourni en dirigeant cette institution unique qu'est l'Organisation internationale du Travail, mais aussi pour avoir placé le défi du travail décent au centre de nos préoccupations pour les années à venir.

Alors que nous sommes témoins de disparités sociales et économiques croissantes, il n'est pas aisé de construire un avenir avec le travail décent, d'autant plus que les effets négatifs de la crise économique et financière qui a frappé de plein fouet le monde entier à la fin de l'année 2008 se font toujours ressentir dans un grand nombre de pays ayant des structures économiques et sociales différentes.

Au cours des dernières années, beaucoup de gouvernements ont dû accepter de se voir imposer de sévères mesures d'austérité pour faire face à la crise, en espérant redresser leur situation économique et compenser les conséquences négatives que la crise mondiale a eues sur leurs systèmes économique et financier. Néanmoins, au lieu d'améliorer la situation, ces mesures d'austérité ont créé des difficultés supplémentaires pour la population active et la société dans son ensemble, en propageant encore davantage la pauvreté.

Dans mon pays, Malte, nous disposons heureusement d'un système bancaire solide et n'avons donc subi aucune mesure d'austérité imposée par l'extérieur.

Néanmoins, nous avons constaté une nette détérioration des conditions de travail, qui vont jusqu'à revêtir des formes d'exploitation sur le lieu de travail, à tel point qu'aujourd'hui un grand nombre de postes vacants, notamment dans les secteurs du nettoyage, des soins et de la sécurité, sont de nature précaire. Les travailleurs dans ces secteurs n'ont généralement pas la possibilité de se syndiquer ni de participer à des négociations collectives. Cela est tout aussi injuste qu'immoral.

La recrudescence du travail indécemment a constitué une épreuve de taille pour l'Union générale des travailleurs, épreuve qui nous a incités non pas à baisser les bras, mais à devenir la première organisation à attirer l'attention sur les dangers que présente l'emploi précaire. Ainsi, l'Union générale des travailleurs a lancé une campagne visant à dénoncer les employeurs qui offrent des conditions de travail indécemment. Cette campagne a connu un véritable succès dans la mesure où des travailleurs vainquent leur peur et viennent maintenant témoigner de conditions de travail indécemment.

En tant que syndicalistes, nous ne cesserons jamais de combattre de front toutes les formes d'emploi indécemment. Nous nous sommes fixé pour mission de poursuivre cette lutte jusqu'à ce que l'exploitation des travailleurs appartienne au passé.

Il est de notre responsabilité de lutter contre le travail indécemment et, en particulier, de poursuivre ce combat jusqu'à ce que tous les emplois soient décents et dignes d'être occupés.

Dans ce cadre, nous approuvons le thème choisi cette année pour la Conférence internationale du Travail, à savoir «Construire l'avenir avec le travail décent». Nous assurons l'OIT de notre plein soutien dans sa lutte pour parvenir au travail décent dans le monde entier. C'est dans le même état d'esprit que nous appelons notre gouvernement récemment élu à Malte à continuer de contribuer à la lutte contre l'emploi indécemment.

L'Union générale des travailleurs espère que l'avenir réserve des jours meilleurs au monde du travail, et nous sommes convaincus que, grâce aux importants efforts déployés par l'OIT, les normes fondamentales du travail seront de plus en plus respectées de par le monde.

Ce ne sera qu'à partir de ce moment-là que nous pourrions réellement prétendre que le travail procure la dignité aux travailleurs et garantit réellement un mode de vie décent pour tous.

Original anglais: M. KONKOLEWSKY (représentant, Association internationale de la sécurité sociale)

Au nom de M. Errol Frank Stoové, Président de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), j'ai le grand plaisir de transmettre à l'ensemble des délégués de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail les salutations de l'AISS et de ses membres, comprenant 336 services gouvernementaux et institutions de sécurité sociale de 158 pays.

La présente session de la CIT représente un tournant important dans l'histoire de l'OIT. En se fondant sur une analyse approfondie et globale contenue dans son rapport à la Conférence, le Directeur général du BIT a établi un programme de réformes ambitieux.

L'AISS salue cette initiative et félicite le Directeur général de ses projets et des mesures déjà prises. Le changement et le renouveau sont à l'évidence importants à l'heure où le monde connaît de profondes transformations. L'évolution démographique, les inégalités croissantes, le caractère évolutif du travail et de l'emploi et de nombreuses autres difficultés requièrent une réponse adéquate. Dans le même temps, le développement rapide de certains pays engendre des dynamiques, des ressources et des possibilités nouvelles.

Dans ce contexte, nous avons besoin d'une OIT forte qui apporte des réponses et guide les gouvernements, les partenaires sociaux et la société à l'échelle mondiale, en s'appuyant sur un cadre stratégique cohérent et fondé sur des informations factuelles.

Alors que l'Organisation s'apprête à entamer son deuxième siècle d'existence et que les stratégies et les structures sont en pleine évolution, le mandat de l'OIT et son engagement en faveur de la justice sociale, de l'amélioration des conditions des plus vulnérables, du travail décent, de la cohésion sociale et de la prospérité non seulement sont indispensables, mais sont peut-être aussi plus pertinents que jamais.

Le Directeur général a défini un certain nombre de domaines prioritaires pour honorer cet engagement dans la pratique au cours des années à venir.

Les membres de l'AISS, issus du monde entier, sont particulièrement satisfaits de l'importance que la direction du BIT attache à la sécurité sociale, la

création et l'expansion de socles de protection sociale constituant l'un des domaines prioritaires.

A la suite de l'adoption, lors de sa dernière session en 2012, de la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, la Conférence a mis en place le cadre stratégique nécessaire.

Il incombe maintenant à l'AISS de promouvoir la mise en œuvre de cette recommandation et de s'efforcer de trouver des moyens concrets pour mieux protéger les populations.

La volonté politique est essentielle, mais une extension efficace de la protection requiert des institutions hautement performantes et bien dirigées capables de gérer efficacement les régimes de prestations dans des conditions souvent difficiles.

Le renforcement des capacités de ces institutions a été la mission de l'AISS depuis sa création sous les auspices de l'OIT en 1927.

J'ai le plaisir de vous informer que, accompagnant l'OIT dans sa nouvelle stratégie en matière de protection sociale, nous améliorons sensiblement notre appui aux institutions membres par l'intermédiaire d'un centre d'excellence dans la gestion de la sécurité sociale, qui promeut le renforcement des capacités dans des domaines clés de l'administration, allant de la bonne gouvernance aux TIC, en passant par la qualité des prestations.

Ce centre permettra à l'AISS de mieux mettre en œuvre le mémorandum d'accord historique entre l'AISS et l'OIT conclu en 2012, qui améliorera considérablement les effets et les avantages des activités de l'AISS et de l'OIT pour nos mandants respectifs.

A cet égard, permettez-moi d'exprimer notre gratitude et notre satisfaction eu égard au ferme engagement du Directeur général dans la mise en œuvre de ce mémorandum d'accord, qu'il a exprimé en appelant explicitement à une coopération renforcée avec l'AISS dans les propositions de programme et de budget de l'OIT.

Nous aurons bientôt l'occasion d'élaborer notre stratégie et de discuter des prochaines étapes dans le cadre de la longue collaboration entre l'OIT et l'AISS lors du Forum mondial sur la sécurité sociale de l'AISS, qui aura lieu du 10 au 15 novembre 2013 à Doha, au Qatar.

Cet événement mondial des plus importants pour les décideurs et administrateurs dans le domaine de la sécurité sociale, qui réunit plus de 1 000 participants, sera une étape charnière qui nous permettra de déterminer des mesures concrètes pour mettre en œuvre nos objectifs communs.

L'AISS est aux côtés de l'OIT et de ses dirigeants pour appuyer le programme de réformes et contribuer à faire en sorte que l'OIT exploite pleinement son grand potentiel afin de faire de ce monde, qui connaît des transformations considérables et devient de plus en plus complexe, un monde plus juste et plus paisible.

Original espagnol: M. NAVARRO (travailleur, Cuba)

Après examen des objectifs dont nous sommes saisis dans le cadre de cette Conférence consacrée à des thèmes importants du monde du travail, où les travailleurs aspirent à construire un futur meilleur fait de justice sociale, nous observons malheureusement que cette aspiration de millions de travailleurs et de familles reste un rêve profond émaillé de cauchemars répétés.

C'est pourquoi les défis que doit relever l'OIT, et en particulier le mouvement syndical, sont nom-

breux et de grande ampleur. Il suffit d'observer, à l'échelle mondiale, les résultats des indicateurs sociaux et du travail de ces dernières années pour comprendre que le modèle défendu par les grandes puissances s'enlise dans une crise mondiale aux multiples aspects. Pour en sortir, il est fait appel à des formules néolibérales qui, depuis longtemps, ont apporté misère et destruction au tissu social dans le monde entier, provoquant le lent démantèlement de ce que l'on a appelé l'Etat-providence. On assiste également à l'abandon de certaines propositions politiques, présentées comme des paradigmes, qui a eu pour conséquences l'érosion continue de la protection sociale, l'augmentation incessante du chômage, en particulier chez les jeunes, la hausse des indices d'indigence, de misère et de pauvreté, la discrimination à l'égard des femmes, des atteintes à l'environnement et des niveaux alarmants d'inégalités entre classes sociales, confirmant l'ampleur des antagonismes entre capital et travail.

Soyons réalistes. Si, au sein de cette maison, nous prenons conscience que la situation mondiale actuelle pose des problèmes contre lesquels l'OIT ne dispose pas de moyens suffisants, il est évident que des changements doivent être effectués. Il suffit d'observer, avec la volonté politique appropriée, ce qui se passe en Amérique latine.

Si des problèmes socio-économiques et de travail persistent, nous assistons néanmoins à des progrès en matière de mutation et de croissance économiques, avec une plus grande redistribution de la richesse, des avancées sociales notables ainsi que la restitution à nos peuples de leur souveraineté et de leur dignité.

Nous traversons une ère de changement politique où il nous faut bâtir un modèle d'intégration alternatif à caractère anticapitaliste, avec des initiatives populaires et des expériences d'intégration étatique qui visent avant tout à défendre la souveraineté de nos peuples face à la voracité des superpuissances.

Nous devons faire en sorte que nos exigences soient par conséquent axées sur l'élaboration d'alternatives en matière de souveraineté alimentaire, énergétique et financière, de défense de l'environnement face aux effets du changement climatique, de promotion de la paix plutôt que de la militarisation et du terrorisme d'Etat et que la recherche de solutions aux graves problèmes sociaux que nous connaissons soit au cœur de notre lutte.

De telles circonstances ne font que rehausser la responsabilité du mouvement syndical. Il faut relever le défi de la mobilisation et de la prise de conscience accrues de la situation par les masses travailleuses pour lutter, aux côtés d'autres forces progressistes, en faveur de deux objectifs interdépendants: annihiler la réaction néolibérale et encourager des mesures réformatrices. En mobilisant son énergie dans ce sens, le mouvement syndical pourra surmonter ses difficultés, recouvrer des forces, accroître sa capacité de mobilisation et contribuer de façon décisive à l'affirmation concrète des valeurs du travail ainsi qu'au renforcement du rôle de la classe ouvrière dans le destin politique des nations latino-américaines.

Le défi n'est pas simplement institutionnel, c'est également celui du mouvement syndical, tant cette classe ouvrière, qui résiste à l'offensive lancée par le capital, se retrouve fragmentée, divisée et vulnérable face aux assauts des entreprises capitalistes qui agissent par divers biais et avec le soutien, la plupart du temps, de ceux qui défendent pourtant la

conciliation et la collaboration entre les classes. Il s'agit là d'une véritable difficulté à laquelle le mouvement syndical devra faire face et à laquelle il ne pourra remédier que s'il fait preuve d'unité.

A Cuba, bien que le peuple travailleur subisse depuis plus de cinquante ans un blocus auquel il faut ajouter les effets de certains phénomènes naturels et ceux de la crise mondiale, les travailleurs jouissent néanmoins de droits politiques, culturels, sociaux et au travail qui, dans le monde en bouleversement qui est le nôtre aujourd'hui, constituent un véritable privilège. Les travailleurs bénéficient pleinement de la sécurité sociale universelle, qui couvre tous les travailleurs des secteurs public et privé sans distinction. Ainsi, il n'y a pas d'économie informelle, et l'accès à la santé et à l'éducation est universel et gratuit. La négociation collective est pratiquée conformément à la loi par le biais d'une discussion et d'un accord préalables entre tous les travailleurs.

Il existe un dialogue social permanent permettant aux travailleurs de participer à l'élaboration des principales lois adoptées dans notre pays. J'en veux pour preuve la loi sur la sécurité sociale et le nouveau Code du travail qui seront prochainement soumis aux travailleurs pour consultation avant d'être présentés au Parlement. Il s'agit là d'un exemple supplémentaire de la démocratie participative qui caractérise notre société.

Original anglais: M. USAMATE (ministre du Travail, des Relations professionnelles et de l'Emploi, Fidji)

Les crises multiples et complexes auxquelles se heurte le monde actuel rendent le travail décent pour tous extrêmement difficile à atteindre. Malgré nos efforts collectifs, les inégalités sociales continuent de se creuser partout dans le monde et s'accompagnent de graves difficultés dans de nombreuses économies avancées.

Le gouvernement des Fidji se félicite de l'initiative prise par le Directeur général dans son rapport de réformer la manière dont l'OIT assure ses services. Nous espérons un dialogue social clair, transparent et ouvert à tous dans cet exercice primordial. Nous escomptons que des mesures de qualité seront prises rapidement pour répondre aux enjeux soulevés par les mandants.

L'OIT et ses mandants tripartites ont besoin de moyens novateurs pour faire face aux inégalités sociales de plus en plus marquées. Ces difficultés exigent de revoir nos valeurs et nos comportements afin de créer un nouvel ordre social fondé sur la bonne foi et dont la nouvelle économie se caractériserait par la consolidation de la paix et par une croissance importante de l'emploi, accompagnée d'une meilleure répartition des richesses et du pouvoir à l'échelle mondiale, régionale et nationale. L'OIT doit faire l'objet de réformes et se repositionner au niveau régional pour traduire ces changements en paradigmes fondamentaux. Les pays développés et leurs entreprises multinationales peuvent jouer un rôle très important dans la mesure où ils contrôlent le commerce et les marchés transfrontaliers. Ces défis requièrent des solutions efficaces, et le gouvernement des Fidji attend avec impatience les recommandations visant à faire face à ces réalités que doivent formuler la Commission sur le nouveau contexte démographique, la Commission du développement durable et la Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social.

Bien que la superficie et la population totales des Etats insulaires du Pacifique soient très faibles, du

point de vue de l'environnement et du développement durable, le Pacifique représente un tiers du globe en raison de ses vastes ressources maritimes et océaniques. Cela étant, lorsqu'il s'agit de l'attribution des ressources de l'OIT, les îles du Pacifique font partie des Membres les plus délaissés s'agissant du financement, de l'assistance technique et de la qualité de l'aide qui leur est apportée. Le gouvernement des Fidji estime que l'OIT doit réformer d'urgence son système de gouvernance sur les plans des stratégies, des normes, des structures, des réseaux institutionnels, des services fondamentaux et des directives générales. Par exemple, l'OIT doit décentraliser au moindre coût ses services fondamentaux actuellement rattachés au siège à Genève afin de renforcer ses bureaux extérieurs régionaux et sous-régionaux, ce qui lui permettrait de répondre rapidement et efficacement aux besoins des mandants.

L'impasse dans laquelle se trouve actuellement la commission d'experts doit être résolue rapidement, afin de rétablir la confiance dans le système de contrôle de l'OIT. Le gouvernement des Fidji préconise une bonne gouvernance dans les travaux du mécanisme de contrôle de l'OIT. Le système devrait avoir des critères très clairs et objectifs pour établir la liste définitive des pays qui seront examinés chaque année afin d'éviter que des machinations politiques fallacieuses soient menées par des mandants.

En outre, la réforme de l'OIT doit prévoir une représentation équitable des travailleurs non syndiqués parmi les mandants tripartites. Aux Fidji, les travailleurs syndiqués ne représentent que 20 pour cent de tous les salariés. La représentation minoritaire des travailleurs syndiqués est similaire dans d'autres pays du monde. Par conséquent, pour que l'OIT continue de jouer un rôle pertinent, elle devrait tenir compte des voix majoritaires des travailleurs non syndiqués, qui ne sont pas représentés dans ce parlement mondial du travail.

Un grand nombre de conventions de l'OIT sont obsolètes et doivent être révisées de toute urgence. De nouvelles conventions techniques traitant de la corégulation ou de l'autorégulation des entreprises, de la productivité, des fonctions de direction et de la gestion de la qualité doivent être adoptées afin de contribuer à transformer les lieux de travail et à traduire les droits des travailleurs en droits productifs dans un cadre de gouvernance progressiste.

Ces nouvelles conventions, si elles sont conçues de manière novatrice, pourraient contribuer à rééquilibrer et à transformer les cultures d'entreprise pour remédier efficacement aux inégalités sociales de plus en plus profondes.

Le gouvernement des Fidji s'emploie activement à faire face à ces défis mondiaux en entreprenant, dans le pays, une vaste réforme du marché du travail consistant à remanier et à moderniser l'ensemble des politiques relatives au marché du travail, des lois, des institutions, des valeurs et des règles générales, ainsi que la formation des travailleurs dans les domaines des relations du travail, des salaires, de l'emploi, de la sécurité et de la santé au travail, de la productivité et de l'indemnisation des travailleurs.

Le dialogue social tripartite concernant ces réformes, sous les auspices du ministère du Travail, a été couronné de succès et, à ce jour, le gouvernement des Fidji a mené à bien cinq des six composantes de la réforme du travail, à savoir: la santé et

la sécurité au travail, les relations du travail, la productivité, les salaires et l'emploi.

Nous sommes sur le point d'achever notre enquête nationale visant à déterminer le premier salaire minimal national des Fidji, et nous sommes également en train de réformer notre régime d'indemnisation des travailleurs afin d'assurer de meilleures prestations de sécurité sociale et des paiements plus prompts. Notre projet de loi relatif à ce nouveau régime d'assurance sociale sans égard à la responsabilité est terminé et fera l'objet de discussions avec les partenaires tripartites dans le courant de l'année. Depuis l'an dernier, nous poursuivons notre dialogue social et examinons les amendements à notre loi globale et moderne sur les relations de travail, adoptée en 2008, afin de la rendre plus efficace et de remédier aux problèmes soulevés par le comité d'experts. Ces discussions s'achèveront cette année.

Notre Constitution moderne garantira, pour la première fois, les principes universels d'un Etat laïque, l'égalité de tous les citoyens selon le principe «une personne, une voix», l'indépendance de l'appareil judiciaire, la levée de toutes les formes de discrimination et l'éradication de la corruption systémique. Les dispositions relatives à la protection sociale prévues par les réformes nationales du travail sont établies de manière à être conformes à la recommandation de l'OIT sur les socles de protection sociale, qui avait été adoptée par la Conférence l'an dernier. Cela a amené le gouvernement des Fidji à envisager la ratification de dix conventions de l'OIT supplémentaires sur la protection sociale au cours des douze prochains mois.

Les Fidji ont beaucoup investi, selon le budget des quatre années écoulées, dans la protection sociale des travailleurs, des retraités, des jeunes chômeurs, des femmes et des enfants et des familles vulnérables pour faire face à la crise économique et financière mondiale. Pour les chômeurs, le gouvernement a mis sur pied avec succès en 2009 un centre d'emploi national qui fait office d'agence de placement unique et publique.

Les Fidji demeurent résolument attachées à la promotion et à la protection des droits de tous les travailleurs et employeurs. A cet égard, le Premier ministre des Fidji a indiqué le mois dernier au Directeur général du BIT que, compte tenu de l'adoption anticipée de la nouvelle Constitution, de la nécessité qui en découle de poursuivre l'harmonisation de nombreuses lois et du fait que le pays vit une phase de transition dans l'attente d'élections parlementaires, le gouvernement des Fidji accueillerait avec satisfaction la visite d'une mission de contacts directs de l'OIT en décembre 2013.

Original anglais: M^{me} DEL RIO (travailleuse, Italie)

Pour commencer, j'aimerais dire que j'interviens au nom de trois confédérations italiennes, la CGIL, la CSL et l'UIL.

Je remercie le Directeur général pour son rapport concis qui annonce un ensemble d'initiatives concrètes pour les prochains mois. Je m'arrêterai en particulier sur certains points qui sont pour nous essentiels.

Venant d'un pays industrialisé, je ne partage pas l'opinion de nombre d'entre vous, selon laquelle le travail de l'OIT est essentiellement destiné aux pays en développement et vise à améliorer les conditions de vie et de travail.

Bien évidemment, l'OIT a pour rôle prioritaire de s'engager ouvertement à défendre les plus vulnérables dans le monde du travail, mais nous sommes persuadés qu'elle doit être considérée par l'ensemble des Etats Membres comme l'organisme servant à stabiliser de manière équitable et juste des normes qui peuvent renforcer la stabilité démocratique.

Le Directeur général se demande dans son rapport quelles sont les composantes d'un changement structurel permanent dans l'économie mondiale. Ce sont des négociations collectives fortes, des marchés du travail dynamiques et des politiques publiques de soutien destinées à tous qui constituent les piliers sociaux et les éléments fondamentaux d'une croissance juste et durable.

Ce que nous constatons, en revanche, en raison de la crise, c'est une privatisation accrue des systèmes de protection sociale, de l'éducation et des services de santé, ainsi qu'une déréglementation accélérée du marché du travail, d'où moins de sécurité et de stabilité pour les travailleurs.

Une négociation collective bien structurée et qui concerne tous les travailleurs est indispensable pour veiller à ce que les effets des politiques économique et de l'emploi soient positifs. Elle constitue le meilleur instrument de lutte contre les inégalités croissantes de revenus et l'affaiblissement du tissu social dans de nombreux pays.

Le rapport du Directeur général souligne, à juste titre, les limites que peuvent avoir les efforts entrepris pour améliorer la compétitivité. La discussion à la Commission de l'application des normes sur la Grèce et l'Espagne a, par exemple, clairement révélé ces limites.

L'OIT a un rôle fondamental à gagner et à jouer dans le cadre d'une collaboration avec les institutions internationales, mais c'est aussi une organisation tripartite unique qui doit défendre son autonomie. L'Agenda du travail décent doit faire partie des mesures en faveur d'un redressement économique, et l'OIT devrait être reconnue comme la seule organisation apte à évaluer les effets sur l'emploi des réformes et politiques en matière de commerce, d'économie et de budget.

Nous sommes d'accord avec le Directeur général sur la nécessité de traiter du lien existant entre rémunération et productivité. Ce lien dépend d'un ensemble de politiques et ne saurait se limiter à la dynamique des salaires et à des mécanismes de fixation des salaires.

Le rapport du Directeur général mentionne la nécessité pour l'OIT de faire preuve d'un plus grand dynamisme dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises. Les syndicats italiens estiment que l'expérience du pacte mondial est insatisfaisante et trompeuse en raison de son manque de mécanismes de contrôle concrets et réels.

Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme constituent un instrument nouveau et plus global qui, cependant, s'il n'est pas appliqué de façon pleine et entière, risque d'entrer en conflit dans certains pays avec d'autres outils tels que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

L'OIT dispose de son propre instrument: la Déclaration sur les entreprises multinationales. L'accord récent sur la promotion de la Déclaration ne doit pas constituer une alternative à d'autres instruments mais doit être considéré comme un outil

complémentaire qu'il faut renforcer. Il représente une voie à suivre pour les entreprises désireuses de mettre en pratique les principes de l'OIT. Celle-ci doit soutenir ce processus.

Les événements tragiques du Rana Plaza montrent que l'initiative de l'OIT est cruciale pour prévenir de tels événements. Il faut mettre en œuvre des mécanismes qui contrôlent la chaîne d'approvisionnement et garantissent les droits fondamentaux au travail ainsi que la sécurité et la santé au travail.

Nous devons traiter divers problèmes ayant trait à la chaîne d'approvisionnement: les responsabilités juridiques, la mise en œuvre du principe de diligence raisonnable, les mesures d'audit social et la certification du lieu de travail. En bref, il faut aborder au sein de l'OIT les questions de lignes directrices et de réglementation.

Nous sommes d'accord pour dire que l'OIT doit mieux collaborer avec les entreprises qui sont prêtes à s'engager dans ce sens, mais nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que des entreprises multinationales s'adressent directement à l'OIT sans consulter au préalable les représentants nationaux des organisations de travailleurs et d'employeurs.

Les syndicats italiens lancent un appel ferme à l'ensemble des instances de l'OIT, aux niveaux régional et national également, pour consulter et impliquer les organisations nationales avant d'élaborer quelque initiative que ce soit avec des entreprises nationales.

J'en viens à ma dernière remarque. Dans le rapport du Directeur général, il n'est pas clairement fait référence à la nécessité de renforcer les capacités des mandants. Le Centre de Turin a un mandat essentiel à ce point de vue en réunissant les partenaires sociaux et les gouvernements dans un effort tripartite. Il faut cependant que les activités de formation du Centre trouvent une place transversale au sein des programmes de l'OIT.

Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les programmes de renforcement des capacités soient financés par le marché car ils ne sont pas élaborés en fonction des besoins de ce dernier. Ils doivent être appuyés par une stratégie nouvelle de mobilisation de fonds, menée par le Centre de Turin avec l'appui du BIT.

Nous espérons que le nouveau rôle du Centre de Turin, qui s'inscrit dans l'équipe globale de direction, ainsi que le lien plus étroit avec PARDEV et les régions, constituera une étape importante vers la reconnaissance du rôle fondamental de la formation dans l'élaboration des politiques au sein de cette organisation.

Le Directeur général a présenté un programme ambitieux, et nous sommes prêts à œuvrer à sa mise en œuvre au cours de ces prochains mois de façon constructive et positive.

Original allemand: M^{me} DEMBSHER (gouvernement, Autriche)

L'Autriche remercie le Directeur général d'avoir invité l'OIT à renforcer encore l'action qu'elle mène inlassablement en faveur de la justice sociale. Nous le remercions également pour ses propositions, qui visent à doter l'Organisation des outils nécessaires pour mener efficacement son action dans un monde du travail qui se transforme de plus en plus rapidement. Nous apprécions aussi la franchise avec laquelle le rapport évoque les conflits présents au sein de l'Organisation, et auxquels il

convient de trouver une solution pour éviter toute marginalisation de celle-ci.

Le dialogue tripartite est une voie parfois semée d'embûches. Même s'il nous en coûte, il faut faire face aux difficultés et en débattre. Ce qui importe vraiment, c'est la volonté de trouver une voie commune, et c'est donc cette volonté qu'il faut préserver.

On peut lire, au paragraphe 146 du rapport, que pour rester fidèle à ses objectifs de justice sociale l'OIT doit s'occuper en priorité de ceux qui sont les plus défavorisés dans le monde du travail. L'OIT a pour mission essentielle d'améliorer les conditions de travail et les conditions de vie afin de ne pas mettre en danger la paix dans le monde.

L'Autriche se félicite de l'importance que l'OIT attache à la célébration de son centenaire mais estime que les initiatives qui doivent être mises en œuvre à cet effet ne s'inscrivent pas toutes dans le même horizon temporel, et que certaines d'entre elles, notamment l'initiative sur la gouvernance et l'initiative sur les normes, devraient plus ou moins avoir été menées à terme lorsque l'OIT fêtera ses 100 ans.

Le système des normes est l'un des piliers de l'OIT, et l'Autriche souscrit aux mesures qui visent à renforcer ce système. Quant au mécanisme de contrôle, sa finalité est de permettre un contrôle de l'ensemble du corpus normatif, ce qui soulève des questions qui peuvent donner lieu à de vives controverses: vers quels objectifs devons-nous tendre? Quelles normes devons-nous prendre en considération? Sous quelle forme ce contrôle doit-il s'exercer? Ce qui importe en l'occurrence, c'est de définir un processus clair, transparent et consensuel qui ne mette en cause ni les conventions fondamentales ni les acquis. Il en est de même pour les conventions prioritaires relatives à la gouvernance. Il importe à cet égard, et il s'agit là d'un enjeu prioritaire, que le Groupe de travail Cartier puisse achever ses travaux.

En ce qui concerne l'initiative sur les entreprises, l'Autriche souhaite que la plate-forme de coopération directe de l'OIT avec les entreprises soit rapidement mise en place. L'OIT devrait pouvoir prendre contact directement avec les entreprises multinationales et les conseiller à propos de la mise en œuvre de ses normes. Cette question pourrait relever du mandat du Département des entreprises qui a été créé récemment.

Pour ce qui est de l'initiative verte, il importe de ne pas oublier que l'emploi vert n'est pas nécessairement synonyme d'emploi propre et de travail décent et qu'il incombe précisément à l'OIT de veiller à ce que ce soit le cas.

L'initiative sur l'éradication de la pauvreté est une initiative capitale, et l'Autriche salue la fidélité du Directeur général à cet objectif. Lors du Sommet mondial pour le développement social de 1995, un appel avait déjà été lancé pour que les salaires permettent aux travailleurs de vivre décemment. Cet appel et cet impératif sont aujourd'hui encore plus importants que par le passé, et c'est la raison pour laquelle il importe de préserver l'autonomie des partenaires sociaux dans le cadre des négociations salariales collectives. La contribution de l'OIT au programme de développement pour l'après-2015 est décisive.

La situation des femmes dans le domaine de l'emploi fait déjà l'objet de nombreuses analyses. L'important à cet égard est de promouvoir active-

ment l'emploi des femmes et les mesures de soutien prises en leur faveur.

L'Autriche est également favorable à la création d'un groupe consultatif sur l'avenir du monde du travail. La précarisation du travail et les moyens d'y remédier devraient constituer ses grandes priorités. L'avenir du travail, et les moyens à mettre en œuvre pour que ce soit un avenir à visage humain, est un sujet de toute première importance pour 2019.

L'Autriche souhaite plein succès au Directeur général du BIT sur la voie qui mène au 100^e anniversaire de l'OIT, qui, en sachant rester pleinement à l'écoute du monde contemporain, en proposant des solutions pour assurer la protection des salariés dans un monde du travail de plus en plus complexe, montre qu'elle est et qu'elle reste indispensable.

Original anglais: M^{me} PAVANELLI (représentante, Internationale des services publics)

C'est un honneur de m'adresser à cette assemblée au nom de l'Internationale des services publics (ISP), la fédération syndicale internationale qui représente 20 millions de travailleurs du secteur public dans 150 pays.

L'ISP salue la réforme de l'OIT lancée il y a plusieurs mois, en espérant qu'elle contribuera à renforcer l'Organisation et à la rendre plus dynamique. Cependant, au sein de l'OIT, les gouvernements sont rarement considérés comme des employeurs. Nos principaux employeurs, y compris les autorités locales et les entités nationales, sont trop absents des structures de l'Organisation.

Nous sommes donc favorables à la discussion sur la négociation collective dans le secteur public, qui se tient pour la première fois depuis trente ans. Nous souhaitons que les défis identifiés dans l'étude d'ensemble de l'OIT sur la négociation collective dans la fonction publique soient au cœur des activités de l'OIT au cours des années à venir.

Le rapport du Directeur général établit une liste des difficultés rencontrées par l'Organisation, mais aurait dû évoquer aussi le rôle des services publics. Il est énoncé dans le rapport que le monde dans lequel nous vivons a subi des transformations. C'est en effet le cas. En 2013, dans bien des pays, les services publics sont devenus la cible des politiques d'austérité. Par conséquent, 50 pour cent des travailleurs des services publics se trouvent maintenant dans une situation d'emploi précaire, et les coupes claires portées aux services publics grossissent les rangs des chômeurs. Des tactiques antisyndicales sont employées pour imposer un nouveau modèle dans lequel les droits des travailleurs sont réduits, ce qui menace l'indépendance des services publics, lesquels fondent les sociétés démocratiques, transparentes et inclusives. Cette situation est aggravée par une privatisation de facto des services publics qui entraîne l'augmentation des prix, la diminution des investissements dans les infrastructures et la dégradation des conditions de travail. C'est sur la base de notre longue expérience que nous affirmons qu'il est temps d'abandonner le mythe selon lequel le secteur privé est plus efficace que le secteur public.

Les défis du changement climatique et de la nécessité de rendre l'économie plus respectueuse de l'environnement ne pourront être relevés que par un investissement dans les biens publics, y compris dans le renforcement des services publics et dans des partenariats entre organismes publics. Les gouvernements doivent être suffisamment courageux

pour engager des réformes. Nous avons besoin d'un solide plan «B» et cela dès maintenant.

Nous demandons et exigeons une protection sociale de qualité. Nous saluons l'Initiative de l'OIT pour un socle de protection sociale, et souhaiterions souligner que les services publics sont indispensables à la réalisation des mesures prévues dans le cadre de cette initiative. Seuls les services publics peuvent veiller à ce que les socles de protection sociale soient dûment mis en œuvre sur la base des principes d'universalité, d'accessibilité financière et de qualité.

Ce n'est pas en réduisant les droits des travailleurs que nous arriverons à surmonter la crise actuelle. Nous réfutons fortement et en toutes circonstances la suggestion selon laquelle il faut accepter certaines restrictions à la négociation.

Nous reconnaissons la nécessité de réglementer les services essentiels afin de protéger les usagers et les collectivités, mais nous réaffirmons que le droit à la grève constitue un droit collectif fondamental et inhérent à la démocratie dont doivent bénéficier tous les travailleurs des secteurs privé et public.

Le rôle des services publics dans la surveillance des conditions de travail est crucial pour l'ensemble de l'économie. Les services fiscaux et les organes de contrôle budgétaire sont essentiels à la lutte contre la corruption et la concurrence déloyale ainsi qu'à la garantie d'une justice fiscale. C'est pourquoi nous demandons à l'OIT de se pencher sur la question de la protection, de l'autonomie et de l'indépendance des travailleurs chargés du contrôle des finances publiques en élaborant une norme à ce sujet.

Nous demandons à l'OIT qu'un programme d'action mondial soit créé pour renforcer la liberté syndicale dans le secteur public et promouvoir la ratification et la mise en œuvre des conventions n^{os} 151 et 154.

L'ISP contribue à la justice sociale depuis 106 ans. Nous souhaiterions, par conséquent, contribuer aux initiatives célébrant le centenaire de l'OIT en soumettant une huitième idée visant à insister sur le rôle important joué par des services publics de qualité dans la reprise économique, l'emploi des jeunes, l'équité hommes-femmes et la justice sociale.

Original anglais: M. COTTON (représentant, Fédération internationale des ouvriers du transport)

C'est pour moi un véritable plaisir que de me trouver devant vous aujourd'hui pour m'adresser à l'OIT. Je tiens à féliciter le Président de la part de tous les membres de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) pour son élection. J'aimerais également saluer le rapport du Directeur général, qui donne à réfléchir.

Il y a trois points essentiels que j'aimerais souligner aujourd'hui: tout d'abord, la réussite de l'OIT dans le cadre de son assistance aux travailleurs maritimes, puis les travaux en cours auxquels on doit continuer d'apporter un soutien considérable et, enfin, la chaîne mondiale d'approvisionnement.

Premièrement, examinons la réussite de l'OIT dans le cadre de son assistance aux travailleurs maritimes. Pour ce qui est du transport maritime, un nouvel instrument, la convention du travail maritime (MLC, 2006), va entrer en vigueur le 20 août 2013 au terme d'années de dur labeur de la part des gouvernements, des employeurs et des syndicats.

Elle est reconnue comme le quatrième pilier du régime mondial de réglementation maritime.

C'est en particulier le travail précurseur fourni par l'OIT afin de veiller à ce que la convention entre en vigueur qui constitue une réussite importante.

Par ailleurs, la recommandation (n° 185) sur l'inspection du travail (gens de mer), 1996, permet aux marins d'obtenir des permissions à terre, ce qui assure le maintien d'un lien absolument vital leur permettant de rester en contact avec leurs proches, après des mois passés en mer.

Cet instrument a été adopté en une seule lecture, ce qui prouve que l'OIT peut répondre avec diligence aux besoins de la communauté internationale lorsque les partenaires y sont déterminés.

Concernant la pêche, la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, également très importante, a vocation à assurer une protection et des normes minimales pour les travailleurs du secteur.

Nous, à l'ITF, aimerions qu'un plus grand nombre de gouvernements s'impliquent en faveur de la ratification de cette convention car nous pensons que, au même titre que la convention du travail maritime qui protégera plus de 1,2 million de marins, la convention n° 188 pourrait aider 40 millions de travailleurs dans ce même secteur.

Le fait que ces trois instruments soient applicables à des groupes de travailleurs qui font face à des défis uniques de par la nature même de leur profession est significatif.

Penchons-nous à présent sur les travaux en cours que l'on doit continuer de soutenir. En particulier, le secteur de l'aviation civile se trouve confronté aux mêmes problèmes que le secteur maritime a connus pendant les soixante dernières années en matière de déréglementation et d'immatriculation à l'étranger.

Il faut chercher des solutions décentes pour protéger les travailleurs et, par exemple, veiller à ce que les gouvernements ne puissent pas engager de mesures visant à interdire les grèves. En Turquie, 305 travailleurs de l'aviation ont été licenciés du fait de leurs activités syndicales. C'est inacceptable. Il faut donner une réponse à ce problème à l'échelle mondiale.

La sécurité des conteneurs est un autre domaine qui regroupe le transport et les infrastructures portuaires, ferroviaires et routières. Une plus large participation de tous les employeurs de ce secteur est donc nécessaire.

Mon dernier point porte sur la chaîne d'approvisionnement mondiale. Cette notion conjure assez facilement l'image de travailleurs dans des usines de pays en développement fabriquant des vêtements pour le compte de multinationales, destinés à la vente dans le monde développé à des prix revus à la hausse. Nous devons faire tout notre possible pour protéger ces travailleurs qui ne peuvent s'abriter derrière les lois de leur pays ou derrière des accords de négociation collective.

Néanmoins, il ne faut pas oublier les travailleurs des transports, qui sont un maillon crucial de cette chaîne d'approvisionnement.

Les chauffeurs routiers et chemineaux qui transportent les vêtements jusqu'aux quais de chargement, les dockers qui les chargent à bord et les déchargent, et les marins qui les acheminent de continent en continent par voie de mer.

Nous sommes là pour plaider en faveur de la pleine participation des travailleurs des transports à la protection de tous les travailleurs dans chaque élément de la chaîne logistique.

L'ITF est prête à travailler avec ses partenaires des autres fédérations syndicales et de la CSI pour peser collectivement de tout son poids en faveur d'une forte protection sociale, du travail décent et de conditions de vie dignes sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Il est temps de renforcer la lutte contre l'agenda néolibéral. À la lumière des événements récents survenus en Grèce, en Espagne, en Turquie et au Brésil, il est clair pour le mouvement syndical que les travailleurs ont un besoin de syndicats, autant au niveau politique qu'auprès des entreprises. C'est donc une grande responsabilité dont nous sommes investis.

Ces prochaines années seront cruciales pour tous les mandants de l'OIT.

Nous devons nous adapter pour répondre aux besoins des gens, des travailleurs dans ce monde en transformation et, nous, à l'ITF, sommes prêts à relever ce défi.

Original espagnol: M. URRUTIKOETXEA (représentant, Union internationale des syndicats des industries de la métallurgie et des mines)

Au nom de plus de 60 organisations affiliées à l'Union internationale des syndicats des industries de la métallurgie et des mines, j'aimerais vous faire part de la situation que connaissent actuellement nos secteurs.

En conséquence de la crise capitaliste qui touche le monde entier, un grand nombre de travailleurs des secteurs que je représente ont été licenciés au cours de ces dernières années, en particulier en Europe et en Amérique du Nord. On estime que, à l'échelle mondiale, environ 1 800 000 travailleurs du secteur de la métallurgie et 1 200 000 collègues du secteur des mines ont perdu leur emploi.

On entend ainsi faire payer le prix de la crise capitaliste aux travailleurs et aux travailleuses de nos secteurs. Des organisations comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, en accord avec de nombreux gouvernements et la quasi-totalité des entreprises multinationales, imposent des réductions de salaire et des rythmes de travail infernaux. Ainsi, dans l'Union européenne, le pouvoir d'achat des travailleurs du secteur de la métallurgie a chuté d'environ 15 pour cent au cours des trois dernières années alors que, dans le même temps, les horaires de travail dans les entreprises multinationales ont augmenté en moyenne de 1,3 heure par semaine.

Ces entreprises ont par ailleurs eu de plus en plus recours à l'externalisation et à la sous-traitance dans le but de baisser les salaires. Des usines ont par exemple été fermées en Europe pour être délocalisées dans des pays où les rémunérations sont plus faibles. Il faut souligner que ce cas de figure ne concerne pas seulement les entreprises qui subissent des pertes ou passent par une période difficile, mais aussi celles qui réalisent des profits.

De plus, le dialogue social est relégué au second plan alors que les droits au travail sont sans cesse menacés. Nous constatons chaque jour que les conditions de travail énoncées dans les conventions collectives ne sont pas respectées sur de nombreux continents, comme l'Afrique et l'Asie, mais aussi dans des régions épargnées jusqu'alors, comme l'Europe.

Il faut également dénoncer les conditions de sécurité des travailleurs. Chaque année, plus de 1,5 million d'accidents se produisent dans nos sec-

teurs; certains légers, d'autres graves, d'autres encore mortels. Environ 2 000 travailleurs meurent par an dans les mines suite à un accident. Il en est pratiquement de même dans le secteur de la métallurgie, ce qui représente une moyenne de trois morts par jour.

Voilà en résumé la situation qui est actuellement la nôtre. On nous oblige à payer les pots cassés de la crise capitaliste.

Nous devons également évoquer la question de la santé. Un grand nombre de maladies professionnelles ne sont pas reconnues. Nous invitons ainsi l'OIT à agir en faveur de la reconnaissance de certaines maladies, telles que celles liées aux mines d'altitude, et de l'élaboration d'une législation à ce sujet dans des pays comme la Bolivie, le Chili ou le Pérou. En cette période de crise capitaliste particulièrement difficile, il est indispensable de s'engager dans ce sens. Les exemples de lutte ne manquent pas dans nos secteurs au Brésil, en Grèce, au Portugal, en Afrique du Sud ou au Pays basque, terre dont je suis issu. Les travailleurs de la métallurgie, dont je fais partie, sont en ce moment en grève pour défendre les conventions collectives face au gouvernement espagnol qui souhaite supprimer les conventions provinciales de notre secteur, à partir du 7 juillet, et lancer une réforme législative qui détériorerait nos conditions de travail. C'est pour cela que nous sommes en grève cette semaine, comme nous l'avons été les semaines précédentes.

Nous sommes persuadés que cette situation requiert l'adoption de mesures urgentes. Il faut pour

cela une volonté politique qui ne se manifesterait pas sans véritable changement social. Nos revendications doivent s'accompagner d'une mobilisation au niveau mondial. La Fédération syndicale mondiale (FSM) appelle ainsi le syndicalisme de classe à se mobiliser le 3 octobre prochain, une journée particulièrement importante pour les travailleurs de notre secteur.

Au nom de l'Union internationale des syndicats des industries de la métallurgie et des mines, affiliée à la FSM, nous demandons à l'OIT de ne marginaliser aucune organisation syndicale internationale et d'octroyer à la FSM le même traitement que celui réservé à d'autres organisations du domaine social, conformément aux principes fondateurs de l'OIT.

Enfin, nous souhaitons dénoncer la criminalisation systématique et continue de la lutte syndicale. Nous ne comprenons pas que, malgré la répression, deux exemples de cette criminalisation en Colombie n'aient pas été condamnés. D'autres exemples existent au Paraguay, au Guatemala, dans des pays asiatiques et même en Europe, où des travailleurs ont été emprisonnés pour avoir participé à des grèves. C'est notamment le cas de l'ancien secrétaire général de LAB, Rafa Diez.

Nous devons poursuivre notre lutte si nous ne voulons pas voir la situation des travailleurs se dégrader encore plus. C'est dans le cadre d'événements comme cette Conférence que l'action et la lutte des travailleurs doivent être réellement reconnues.

(La séance est levée à 16 h 55.)

Quinzième séance

Mercredi 19 juin 2013, 11 h 05

Présidence de M. Katamine et de M. Rahman

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

*Original anglais: M. KELLIER (ministre du Travail
et de la Sécurité sociale, Jamaïque)*

Au nom du gouvernement et de la population de la Jamaïque, je tiens à féliciter M. Katamine, du Royaume hachémite de Jordanie, de sa brillante carrière et de son élection à la présidence de la Conférence internationale du Travail. Je suis particulièrement fier de lui car nous avons, lui et moi, pris nos fonctions de ministre du Travail en 2012.

Le Président de la Conférence ainsi que le bureau et les groupes des employeurs et des travailleurs ont montré le chemin sur le thème de cette conférence, à savoir «Construire l'avenir avec le travail décent». Je voudrais aussi féliciter le Directeur général, M. Guy Ryder, pour cette première Conférence depuis son élection.

Les points à l'ordre du jour, récurrents ou nouveaux, s'inscrivent tous dans la thématique de cette année: «Construire l'avenir avec le travail décent», et nous sommes persuadés que, avec la direction désormais en place, la Conférence sera une fois encore couronnée de succès.

Le tripartisme, qui se trouve au cœur de l'OIT et du programme en faveur du travail décent, trouve des échos dans la culture jamaïcaine. Notre système de relations professionnelles est bien établi; il s'appuie sur une législation du travail généralisée et suit le rythme naturel des travailleurs, des employeurs et du gouvernement. En fait, le dialogue social est antérieur à l'accord récemment conclu entre la Jamaïque et le Fonds monétaire international.

Nous constatons que, depuis une vingtaine d'années, la population de la Jamaïque vieillit. Nous nous trouvons à un stade intermédiaire de la transition démographique et le pays est considéré comme ayant une population modérément vieillissante. Les personnes âgées dépendantes constituent le groupe de population qui augmente le plus rapidement et l'âge médian est passé de 24 à 27 ans au cours des dix dernières années, ce qui pose à la Jamaïque des défis démographiques et socio-économiques considérables.

La Jamaïque a fait sienne la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, et est en train d'élaborer une stratégie globale de protection sociale afin de répondre aux besoins de la population.

La réforme du marché du travail que nous lancerons bientôt traduit notre volonté puisque les questions de la productivité du travail, de l'égalité hommes-femmes, de la nature intergénérationnelle de la population active et du travail des enfants nous tiennent à cœur. Nous sommes également inquiets du taux élevé de chômage de notre jeunesse et c'est pourquoi, avec l'aide du BIT, nous avons défini une stratégie de promotion de l'emploi des jeunes axée sur le développement des infrastructures rurales.

La Jamaïque étant un pays insulaire en développement, nous considérons que la résolution des questions du développement durable, du changement climatique et des emplois verts est particulièrement importante pour construire l'avenir avec le travail décent. Nous avons donc mis l'accent sur le changement climatique en l'intégrant dans un portefeuille ministériel. Nous pensons qu'il nous appartient de mettre en place un cadre propice au développement durable et de lever les obstacles à la croissance, en permettant aux entreprises de créer de la richesse et des emplois grâce à l'entrepreneuriat et à l'innovation.

Nous félicitons le Directeur général de son premier rapport. Nous sommes persuadés que le processus de réforme permettra de faire de l'OIT un centre d'excellence en matière de recherche et d'analyse des politiques et lui confèrera une valeur ajoutée pour son centenaire. Nous attendons les différentes initiatives dans le domaine de la gouvernance, des normes, de la participation des entreprises et des emplois verts, et reconnaissons nous aussi la valeur incontestable du tripartisme et de la justice sociale pour la recherche de la solidarité.

La Jamaïque reconnaît le rôle intrinsèque des femmes dans la société. Nous avons adopté, il y a des décennies, une législation qui garantit les droits fondamentaux de tous et lève les obstacles qui entraveraient la liberté des femmes. Nous sommes fiers de pouvoir dire que le Premier ministre de la Jamaïque est une femme. Nous considérons néanmoins qu'il est important d'examiner de près la place et la situation des femmes sur les lieux de travail de notre pays.

Nous attendons avec impatience le programme de développement pour l'après-2015 et accordons beaucoup d'intérêt non seulement aux activités de lutte contre la pauvreté et aux initiatives concernant l'avenir du travail mais aussi au rôle que, en tant que nation, nous pourrions jouer dans le développement de notre peuple.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'OIT de son appui constant à mon pays, et souli-

gner une nouvelle fois que, pour nous, le tripartisme doit faire partie intégrante des cadres mis en place, non pas parce que c'est à la mode, mais pour que ceux-ci présentent un intérêt réel et durable pour notre population tout entière.

Original finnois: M. IHALAINEN (ministre du Travail, Finlande)

Je voudrais tout d'abord remercier le Directeur général, M. Guy Ryder, pour son rapport et le féliciter pour les ambitieux travaux qu'il a engagés dans le cadre de la réforme de l'OIT. La planification à court et long termes et le développement des activités de l'OIT sont tout à fait pertinents dans l'optique d'améliorer l'efficacité de ces dernières.

Le centenaire de l'OIT, qui sera célébré en 2019, offre une excellente occasion de réexaminer les défis qui nous attendent et le rôle à long terme de l'OIT.

D'après la Finlande, les initiatives en vue du centenaire, avancées par le Directeur général, offrent une bonne base pour de futures activités. Je souhaite toutefois faire quelques commentaires au sujet des propositions avancées.

J'accueille très favorablement l'initiative relative à la gouvernance. Il est cependant important qu'elle ne vienne pas retarder jusqu'à 2019 les réformes administratives en cours. L'OIT devrait plutôt se servir de l'élan que lui procure le développement de ses activités et continuer à accroître l'efficacité des méthodes de travail de la Conférence internationale du Travail et du Conseil d'administration. Une allocation efficace des ressources s'impose également.

Ma deuxième observation a trait à l'initiative concernant les normes. Il s'agit également d'un sujet important. Il est essentiel d'assurer un consensus et une confiance mutuelle entre les mandants de l'OIT en ce qui concerne le mécanisme d'examen des normes. Il est de notre avis que l'élaboration, l'aide à la mise en œuvre et le contrôle des normes internationales du travail restent les tâches essentielles de l'OIT. Il ne faut pas attendre 2019 pour passer ces normes en revue mais plutôt chercher en permanence à les amender et à les compléter. Il est également important que les Etats Membres ratifient les conventions de l'OIT. La Finlande en a ratifié deux en 2013 et prépare le terrain pour d'autres ratifications, ce qui porte le nombre d'instruments actuellement ratifiés par la Finlande à 100.

La libéralisation du commerce mondial accroît la nécessité de normes mondiales du travail afin d'éviter le dumping social et les violations des droits fondamentaux au travail. Sans normes internationales, il existe un risque que certaines normes du travail régionales et nationales soient interprétées comme des éléments de «rigidité structurelle». Par exemple, dans le cadre de la discussion sur la flexi-sécurité, les relations dites d'emploi permanent et la sécurité de l'emploi sont parfois considérées comme de tels éléments. Par ailleurs, un grand nombre de nouveaux contrats sont de courte durée, à temps partiel, ou même des contrats zéro heure, qui ne définissent aucunement la quantité de travail ou le nombre d'heures travaillées. En Finlande, nous avons essayé d'améliorer la situation des employés qui travaillent sous ce type de contrats. Il est important pour nous de pouvoir garantir un bon équilibre entre flexibilité et sécurité, dans un cadre de restructuration industrielle.

Quant à l'initiative du Directeur général qui porte sur les entreprises, il est, à mon sens, indispensable que l'OIT prodigue son aide et ses services aux em-

ployeurs également. En outre, l'OIT devrait réexaminer son rôle dans la promotion de la responsabilité sociale des entreprises puisque ses normes jouent déjà un rôle fondamental en la matière en tant qu'indicateurs. Il semble que les entreprises se tournent aussi vers l'OIT lorsque de mauvaises conditions de travail provoquent de véritables catastrophes humaines, comme cela a été le cas lors de l'effondrement tragique d'une usine textile qui a coûté la vie à de nombreux travailleurs au Bangladesh. De plus, les consommateurs et les investisseurs cherchent de plus en plus à savoir si les produits sont fabriqués dans des conditions de travail décentes, permettant aux travailleurs de faire usage de leur liberté d'association et de leur droit à la négociation collective, et si le travail en question est réalisé de manière volontaire, sans travail forcé et sans travail des enfants. En novembre dernier, le gouvernement finlandais a adopté une résolution sur la responsabilité sociale des entreprises, qui fixe des cibles à atteindre aussi bien pour ces dernières que pour l'administration.

La protection des employés face aux abus sur le marché mondial est l'une des tâches principales de l'OIT. C'est pourquoi la Finlande estime que le sujet du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales devrait être à l'ordre du jour d'une prochaine Conférence internationale du Travail.

Original anglais: M. BRUTON (ministre des Emplois, des Entreprises et de l'Innovation, Irlande)

C'est un honneur que de prendre la parole ici aujourd'hui.

Comme vous le savez sans doute, l'Irlande est un des pays qui a le plus sévèrement souffert de la récente crise économique. Le secteur de l'emploi a connu de graves difficultés avec la perte de 15 pour cent des postes de travail, en particulier dans le secteur de la construction. L'incidence sur notre budget a également été très importante, avec un écart de 50 pour cent entre les dépenses publiques et les rentrées fiscales. Notre système bancaire a par ailleurs dû être largement renfloué.

Comme vous pouvez le comprendre, nous nous sommes retrouvés dans une situation délicate en devant procéder à une transition d'une économie fondée sur la dette et la propriété vers une économie s'appuyant sur la reconstruction des entreprises, l'adaptation aux nouvelles technologies et le développement de marchés d'exportation. Nous devons effectuer cette transition tout en continuant à rester résolument fidèles à des valeurs et des objectifs essentiels tels que le travail décent et le progrès social pour l'ensemble de notre population.

Les difficultés qui nous attendent au cours de cette phase de transition sont nombreuses. Permettez-moi d'en évoquer trois.

Premièrement, le défi d'une réforme fiscale qui soit favorable à l'emploi. Je pense que le gouvernement précédent avait excessivement misé sur l'imposition des revenus pour combler notre déficit budgétaire. Cette stratégie a contraint des personnes bénéficiant de rémunérations inférieures à la moyenne (inférieures au salaire sectoriel moyen) à devoir payer des impôts à hauteur de 50 pour cent de leurs revenus. Un tel taux d'imposition est tout simplement excessif et risque de constituer un obstacle à la reprise économique. Remédier à cette situation constitue donc l'une de nos principales priorités pour les années à venir.

Un deuxième point, très important je crois, concerne la garantie et la mise en œuvre de la souplesse nécessaire pour saisir les possibilités d'exporter nos produits. Nombre de nos entreprises doivent modifier radicalement leurs méthodes de travail pour pouvoir être compétitives dans un environnement mondialisé. Elles doivent s'adapter à certaines technologies émergentes qui marquent une rupture avec les modes de fonctionnement traditionnels et créent de nouveaux modèles propices à l'obtention de résultats positifs. Nous assistons à l'émergence de nouveaux secteurs et domaines dont certains ont fait l'objet de discussions cette semaine à la Conférence. Ces nouveautés sont à l'origine d'importants changements en ce qui concerne le fonctionnement des entreprises, leur adaptation à la technologie, l'acquisition de nouvelles compétences ou les nouvelles exigences de travail à l'égard de leurs employés. Nous devons ainsi continuer à mettre au point de nouvelles méthodes de formation et de nouvelles mesures relatives au marché du travail pour aider les travailleurs à passer des secteurs qui ont souffert de la récession à ceux présentant de nouvelles possibilités d'emploi.

Le troisième point concerne l'adaptation des modèles de dialogue social précédents à la situation actuelle. Nos structures ont été gravement touchées par la crise, et nous cherchons maintenant à élaborer de nouvelles approches qui puissent impliquer nos employeurs et nos syndicats dans le but de faire face à l'évolution que nous connaissons. Ce type d'approche a bien fonctionné dans le domaine des finances publiques, où le dialogue social avec les syndicats représentant les travailleurs du service public nous a beaucoup aidé à mettre en œuvre des réformes dans ce domaine et à réduire les dépenses publiques. Nous devons également élaborer des modèles de protection sociale durables afin de parer aux risques encourus par les travailleurs dans une économie plus fragile et plus instable.

Au cours des six derniers mois, nous avons eu le privilège d'être à la tête de la présidence de l'Union européenne et j'ai ainsi eu la chance de contribuer au renforcement des liens entre l'OIT et l'Union européenne. Nous avons délibérément placé le thème de l'emploi et de la croissance au cœur de notre présidence car j'estime qu'il s'agit de l'élément principal dont l'Union européenne a besoin pour s'adapter aux nouvelles réalités économiques tout en respectant nos valeurs et nos objectifs.

Je crois que l'OIT est dans une situation idéale pour aider les Etats Membres en ayant recours à des modèles qui s'appuient sur les expériences concluantes de certains pays, en facilitant l'échange d'informations et en adaptant certaines normes au nouvel environnement dans lequel nous vivons.

Je vous remercie de m'avoir permis de prendre la parole devant vous et vous souhaite tout le meilleur dans vos délibérations. Je sais que beaucoup de travail a été accompli au cours de cette semaine et que beaucoup d'idées constructives ont été échangées.

Original espagnol: M. BRENTA (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Uruguay)

Nous acceptons le défi lancé par le Directeur général dans son rapport à la Conférence internationale du Travail concernant la nécessité pour l'OIT de se projeter dans une perspective à long terme pour aborder les grandes mutations et les grands enjeux du monde du travail en ce XXI^e siècle.

Cet examen doit avoir lieu à la lumière de la Déclaration de Philadelphie de 1944, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998, et de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008.

La Déclaration de Philadelphie, dont nous réaffirmons l'importance, nous conduit à rappeler que l'un de ses principes porte sur la pauvreté: «La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger contre la prospérité de tous.»

Aujourd'hui encore, malgré la réduction de la pauvreté constatée depuis 1990, 20,6 pour cent de la population mondiale, c'est-à-dire 1 215 millions de personnes, vivent dans une situation d'extrême pauvreté ou survivent avec moins de 1,25 dollar par jour.

Cette situation constitue, selon nous, l'un des principaux défis signalés dans le rapport du Directeur général.

Il sera très difficile de continuer à améliorer les conditions de vie des travailleurs et le développement des entreprises productives avec des sociétés délitées et des citoyens dépourvus de droits, privés de l'accès à des services de base, et en particulier à l'éducation, moteur du développement et du changement social.

C'est la raison pour laquelle nous appuyons vivement l'initiative sur le socle de protection sociale, tout comme la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, l'un des secteurs les plus vulnérables de nos sociétés, constitué essentiellement de femmes, en grande partie migrantes, sujettes à de longues journées de travail, et privées des droits de base de tout travailleur.

Nous saluons le fait que la majorité des pays ayant ratifié cette convention sont des pays d'Amérique latine.

Dans notre pays, l'Uruguay, la pauvreté est passée de près de 40 pour cent en 2008 à 12,5 pour cent en 2012, ce qui représente une grande avancée, bien que l'objectif pour 2015 soit la réduction à un chiffre de celle-ci, et l'élimination totale de l'indigence.

Il importe de souligner qu'en Uruguay est considérée pauvre toute personne qui perçoit un revenu inférieur à environ 10 dollars par jour.

Cette diminution notable est le résultat d'un processus vertueux de croissance de l'économie et de redistribution de la richesse moyennant le développement d'un train de mesures dans le domaine des politiques sociales, mais également une évolution des salaires, qui ont connu une croissance de 42 pour cent en termes réels entre 2004 et aujourd'hui.

Ces résultats reflètent également une avancée en matière législative en ce qui concerne les droits des travailleurs, consacrés dans plus de 40 normes du travail adoptées durant la même période.

Il convient notamment de souligner l'importance de la loi sur la négociation collective qui a permis la signature d'accords tripartites dans plus de 90 pour cent des secteurs d'activité et a permis de surcroît une augmentation réelle des salaires. Elle a aussi permis la signature d'accords en matière de sécurité et de santé au travail et de formation et de qualifications professionnelles pour améliorer notamment les conditions d'accès des femmes et des jeunes au marché du travail.

En Uruguay, outre les avancées sociales déjà mentionnées, nous vivons dans un régime démocratique.

tique total, où l'on respecte pleinement les droits et principes fondamentaux au travail, en particulier la liberté syndicale et la négociation collective.

Nous avons également promu un dialogue social élargi dans de très importants domaines comme l'emploi et la sécurité sociale.

Nous célébrons aujourd'hui les 249 ans de la naissance de notre héros national, José Artigas, l'un des libérateurs de la domination coloniale.

Nous souhaitons lui rendre hommage en cette enceinte, et citer l'une des phrases qui résume le mieux sa pensée et qui coïncide avec les objectifs exprimés par la Constitution de l'OIT.

Artigas disait: «Que les plus malheureux soient les plus privilégiés!»

Dans ce monde où règne encore l'injustice, nous nous engageons à apporter notre soutien pour atteindre cet objectif.

Original anglais: M. KHALIQ (gouvernement, Pakistan)

C'est un grand plaisir que de me trouver ici à Genève pour m'adresser à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail au nom du gouvernement de la République islamique du Pakistan.

D'emblée, je voudrais féliciter M. Guy Ryder pour son nouveau rôle de Directeur général du BIT. Son élection est le témoignage de la confiance que nous avons dans ses capacités et son aptitude à diriger. Nous sommes certains qu'il va nous guider à travers les difficultés que connaît aujourd'hui le monde du travail. Je félicite le Président de la Conférence pour son élection et pour la manière très professionnelle et efficace dont il mène les travaux de la Conférence.

Je voudrais réitérer l'engagement du gouvernement du Pakistan vis-à-vis de l'OIT et de ses principes directeurs. En effet, nous croyons dans le bien-être et dans la dignité des travailleurs, et nous resterons toujours à la pointe des efforts déployés pour essayer de résoudre leurs problèmes. Nous croyons fermement en la valeur du dialogue social, du travail décent et de l'emploi des jeunes car nous pensons que ce sont là des éléments déterminants du développement durable.

Mon gouvernement considère avec le plus grand intérêt les efforts que l'OIT accomplit pour se réformer et devenir un centre d'excellence et une institution pionnière dans le domaine du travail et de l'emploi. Compte tenu de la croissance du chômage et de l'évolution démographique, nous sommes convaincus que l'OIT pourra nous aider à traiter ces problèmes de manière plus efficace, aussi soutenons-nous pleinement la réforme entreprise par le Directeur général.

Le gouvernement du Pakistan apprécie la contribution de l'OIT au développement durable dans le monde, en particulier dans le monde en développement et dans les pays les moins avancés. L'OIT œuvre depuis longtemps dans ce domaine, et en particulier dans celui des questions environnementales liées au monde du travail.

Le Pakistan est une économie essentiellement agricole. L'agriculture est le plus gros employeur du pays puisqu'il emploie environ 60 pour cent de la population active, dans laquelle on compte de nombreux travailleurs ruraux et agriculteurs de subsistance, en particulier des femmes. Nous pensons que seuls des investissements considérables dans la formation, l'infrastructure rurale et les ressources humaines permettront aux petits exploitants d'adopter des pratiques agricoles plus vertes et plus

productives, ce qui contribuera à assurer la sécurité alimentaire, à stopper le cycle de la pauvreté et à prévenir l'exode rural massif.

Le Pakistan, après l'adoption du dix-huitième amendement à la Constitution, a dévolu les compétences en matière d'emploi aux quatre provinces. Pour traiter les problèmes engendrés par cette réforme, nous avons pris des mesures importantes et adopté une nouvelle législation pour éviter les lacunes et les accrocs. Et je puis vous assurer de l'engagement que nous avons pris, en concertation avec nos partenaires sociaux, de respecter dûment toutes nos obligations.

Le Pakistan fait face à des difficultés considérables en matière de création d'emplois et de lutte contre le chômage des jeunes. Près de 50 pour cent de notre population ont entre 15 et 29 ans, et notre souci est de leur procurer des emplois décents. Le taux de participation des femmes et le taux d'alphabétisation sont très faibles par rapport au monde en développement. Les normes de sécurité au travail doivent également être améliorées. Comme dans bien d'autres pays, une grande partie de la population active travaille dans le secteur informel. Le Pakistan est résolu à surmonter ces problèmes, mais nous avons besoin de l'aide de l'OIT, à laquelle nous demandons d'aider ces personnes à passer du secteur informel au secteur formel. Cela permettra certainement de promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail, mais aussi de satisfaire les besoins en matière de protection sociale et ceux des individus exclus qui ne font pas partie de la population active. Nous avons aussi besoin de l'aide de l'OIT pour nous mettre en conformité avec les diverses conventions concernant la sécurité et le bien-être.

Avant de conclure, je voudrais ici saluer les efforts déployés par le bureau de pays de l'OIT au Pakistan, et en particulier par son directeur, M. Francesco d'Ovidio, qui nous a prêté son concours pour plusieurs initiatives. Je remercie également le directeur régional, M. Yoshiteru Uramoto, pour le soutien et les conseils qu'il apporte au Pakistan.

Je félicite les organisateurs et les participants qui font le succès de cette Conférence.

Original anglais: M. ANTHONY (travailleur, Fidji)

Je voudrais tout d'abord remercier le Directeur général pour son rapport, qui met l'accent sur la capacité de l'OIT de servir la justice sociale et sur le renforcement du mécanisme normatif nécessaire à cette fin.

Dans le contexte des îles Fidji, ceci est particulièrement pertinent. Après le coup d'Etat militaire de 2006 et vu les attaques menées aujourd'hui contre les travailleurs et les syndicats par le régime militaire en place, l'OIT joue un rôle de pivot essentiel dans notre lutte pour préserver les droits fondamentaux, y compris les droits de l'homme.

Cette semaine, la Commission de l'application des normes s'est penchée sur le cas des Fidji, et les partenaires tripartites ont exprimé leur préoccupation en constatant l'absence de tout progrès depuis la publication du dernier rapport sur les îles Fidji. De fait, la situation a même empiré en ce qui concerne la liberté syndicale.

Aujourd'hui, le régime continue à dénier aux travailleurs de la fonction publique, des entreprises contrôlées par l'Etat et de certaines industries du secteur privé leur droit de négocier collectivement

et d'obtenir réparation en cas de conflit ou de litige et a imposé des contrats individuels, parmi d'autres mesures répressives. Cette pratique est maintenant prédominante dans les entreprises qui ne sont pas assujetties à ces restrictions. L'une des industries concernées est celle du sucre.

En conséquence directe de ces restrictions, nous avons observé une diminution de plus de 40 pour cent du salaire réel des travailleurs de ces secteurs au cours des six dernières années. Ceci est une conséquence directe du déni du droit de négociation collective. De plus en plus de travailleurs vivent désormais sous le seuil de pauvreté ... et les cols bleus vivent bien au-dessous de ce seuil et sont proches de la pauvreté extrême. La Commission de l'application des normes a appelé le gouvernement à régler la question du droit de négociation collective. Le régime a assuré à maintes reprises qu'il respecterait toutes les normes fondamentales du travail. Or il s'engage maintenant dans la direction opposée, en faisant en sorte qu'un nombre croissant de travailleurs soient assujettis au décret sur les secteurs essentiels, qui les prive de leur droit de négociation collective. Simultanément, le régime a imposé des décrets interdisant aux syndicalistes et à tous les employés syndiqués d'avoir quelque activité politique que ce soit, notamment le fait de soutenir ou d'appartenir à un parti politique. Il s'agit une nouvelle fois d'une atteinte au droit syndical.

Le droit d'un peuple de choisir un gouvernement qui le représente vraiment est un droit fondamental. Des élections démocratiques ont été promises aux Fidji pour 2014. Cependant, le processus est très mal engagé, et il est à craindre que ces élections ne soient ni libres ni régulières. Certes, des préparatifs sont en cours, mais il n'existe toujours pas de commission électorale indépendante qui puisse superviser tous les aspects des élections. Le procureur général du régime est toujours le ministre chargé des élections, en plus des sept autres portefeuilles qu'il détient.

Le rapport de la Commission de révision constitutionnelle, qui a été élaboré sur la base de plus de 7 000 propositions soumises par des citoyens et des groupes, a été complètement rejeté par le régime, qui a établi son propre projet de rapport. Ce projet ne reflète évidemment pas les points de vue des citoyens et traite la question des droits de manière complètement inadéquate. Si les droits fondamentaux y sont évoqués, les nombreuses exceptions permettent au régime et aux futurs gouvernements de les ignorer et d'en priver les citoyens, partiellement ou totalement. Les droits des travailleurs font partie des droits bafoués, et les exceptions établies visent à permettre au régime de faire en sorte que les décrets répressifs actuels restent en vigueur après la promulgation de la Constitution. L'interdiction faite aux syndicalistes et aux travailleurs syndiqués d'avoir une activité politique est inscrite dans la Constitution.

Une immunité absolue est accordée à tous les responsables du coup d'Etat et des violences commises depuis lors, notamment les intimidations et les agressions, dont celles ayant eu des conséquences fatales. Pour amender cette Constitution, il faudrait que 75 pour cent de la population exprime son accord par référendum, ce qui est impossible. Il apparaît donc que cette Constitution ne pourra pas être modifiée.

Le rapport du Directeur général est opportun et pertinent puisqu'il relève le creusement des inégali-

tés dans le monde entier, et particulièrement dans les pays hors-la-loi comme les Fidji. Ce pays veut en effet jouer un rôle sur la scène mondiale sans en respecter les règles fondamentales. Il est temps que la communauté internationale dise explicitement aux Fidji que les droits fondamentaux des travailleurs et les droits de l'homme sont une nécessité absolue pour faire partie de cette communauté. L'OIT est l'enceinte appropriée pour faire cette déclaration, et j'invite instamment tous les Membres à défendre ces normes fondamentales, afin de progresser vers un monde décent.

Original russe: M. MIROSHNYCHENKO (employeur, Ukraine)

C'est pour moi un véritable honneur de représenter les employeurs ukrainiens ici à l'occasion de cette importante réunion.

Nous nous félicitons des dispositions importantes mentionnées dans le rapport du Directeur général, intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*. Pour nous, tout ce qui est contenu dans ce rapport souligne l'importance du travail décent et des objectifs du développement durable et montre les efforts déployés par l'OIT pour mettre en œuvre son mandat et garantir la justice sociale.

Nous sommes toutefois préoccupés par la situation actuelle dans le monde en lien avec la crise financière et économique, et les conséquences qui peuvent en découler l'emploi et la protection sociale. Selon nous, la Conférence doit s'exprimer plus fermement et soutenir les pays qui essaient de trouver une issue à la crise en mettant en place des réformes systémiques et à long terme.

La devise de la 102^e session de la Conférence c'est «Construire l'avenir avec le travail décent», et nous devons tous assumer pleinement la responsabilité de cette approche opportune et d'actualité.

En juin de l'année dernière, un accord a été signé ici à Genève, entre l'OIT et la délégation tripartite ukrainienne pour la mise en œuvre d'un programme sur le travail décent dans notre pays entre 2012 et 2015.

Ce programme est très important pour renforcer la productivité et favoriser le développement social en Ukraine.

Il prévoit des objectifs très concrets pour le travail décent: la protection sociale et la sécurité au travail. Nous sommes convaincus que ces objectifs ne pourront être atteints que par le dialogue social.

En Ukraine, nous procédons actuellement à une consolidation du monde des affaires. Pour cela, nous nous fondons sur la politique intérieure et la nécessité de développer le dialogue avec le gouvernement et les entreprises, puisque les entreprises doivent parler d'une seule et même voix et avoir une position commune. Il s'agit non seulement de défendre les intérêts des entreprises, mais aussi les autres, et de participer plus constructivement et plus efficacement à la résolution des problèmes de l'Etat, en particulier, par rapport aux conséquences de la crise financière et économique mondiale.

Une des priorités des entreprises ukrainiennes est de créer des emplois décents par une croissance écologique et durable.

Il est particulièrement important que les employeurs ukrainiens insistent sur l'emploi durable. Nous pensons qu'ils doivent participer activement à la formation des cadres. Cela permet de réduire le chômage, notamment chez les jeunes, et d'éviter que les jeunes diplômés ne se retrouvent sur le mar-

ché de l'emploi avec des compétences qui ne correspondent pas aux exigences des employeurs. Pour cela nous avons l'intention de continuer de développer nos activités de renforcement des normes professionnelles, de mettre en place des programmes d'enseignement, de peser sur l'orientation professionnelle dans les écoles, et d'encourager un double système de formation des travailleurs et des cadres, notamment pour les ingénieurs et les techniciens.

Tout ce que je viens de décrire est étroitement lié à l'application du document de l'OIT, le Pacte mondial pour l'emploi, et de son document analogue ukrainien, l'Accord national tripartite sur l'emploi et les postes de travail, en vertu duquel non seulement nous devons créer des emplois, mais aussi participer à la formation des travailleurs.

Les employeurs de l'Ukraine ne se limitent pas à ces activités. Nous mettons aussi en œuvre des programmes pour aider les jeunes à trouver un travail, améliorer la sécurité au travail, renforcer les compétences des cadres, faire reconnaître l'éducation informelle et résoudre les problèmes des monovilles.

Je saisis également cette occasion pour vous faire savoir qu'en septembre de cette année, dans notre pays, se tiendra une réunion des membres européens de l'Organisation internationale des employeurs à laquelle nous avons également invité des organisations partenaires d'Asie centrale. C'est pour nous un véritable honneur d'accueillir une réunion aussi importante; elle constituera une excellente occasion de réagir sur des questions de développement socio-économique dans nos pays et sur l'ensemble du continent.

En conclusion, j'aimerais exprimer toute ma reconnaissance au Directeur général du BIT, M. Guy Ryder, ainsi qu'au Secrétaire général de l'Organisation internationale des employeurs, M. Brent Wilton, pour l'aide et l'appui systématiques que les organisations qu'ils dirigent ont octroyés à notre pays.

(M. Rahman prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. ROLEK (employeur, Hongrie)

Merci de me donner l'opportunité de vous parler au nom des employeurs hongrois.

J'aimerais m'exprimer à propos d'une question qui figure en bonne place à l'ordre du jour de l'OIT, à savoir l'emploi des jeunes, et vous informer de la situation hongroise.

La crise de l'emploi des jeunes s'aggrave partout dans le monde. Les jeunes risquent trois fois plus que les adultes d'être au chômage, et 75 millions d'entre eux recherchent un emploi. Ils subissent un ensemble de facteurs dangereux – chômage élevé, inactivité grandissante, travail précaire – dans les pays développés et, dans le monde en développement, le taux de travailleurs pauvres se maintient à un niveau préoccupant. Cette situation exige, de toutes les parties prenantes, une action publique qui soit d'un bon rapport coût-efficacité pour assurer des emplois gratifiants et productifs à toutes les catégories de travailleurs. La flexibilité, un enseignement de qualité et la promotion de l'esprit d'entreprise permettront d'améliorer l'employabilité, la productivité et la transition vers de nouveaux emplois.

La croissance et la compétitivité dépendent de plus en plus de la capacité des pays à anticiper l'évolution de la demande de main-d'œuvre et à

faciliter l'acquisition de qualifications et l'égalité d'accès à l'enseignement, en assurant une offre équilibrée d'enseignement et d'apprentissage.

L'emploi des jeunes est une impérieuse priorité pour les employeurs, ainsi que pour les jeunes eux-mêmes. Malheureusement, le travail et l'éducation ont été artificiellement séparés ces dernières décennies. Les jeunes suivent un enseignement jusqu'à 25 ans environ, si bien qu'ils ne sont ni qualifiés ni culturellement préparés pour le travail productif. Il est donc très important aujourd'hui de prévoir des systèmes d'apprentissage de qualité.

Les systèmes d'apprentissage, qui conjuguent formation en entreprise et formation sur le tas, permettent de promouvoir l'enseignement et la formation qualifiante et de faciliter l'emploi en créant des passerelles entre le monde du travail et le monde de l'éducation.

L'apprentissage permet également la création et le développement de nouveaux secteurs reposant sur des innovations technologiques et organisationnelles. Par ailleurs, il est aussi l'occasion de renforcer les qualifications exigées en vue d'une transition vers une économie innovante.

Il doit y avoir un partage des responsabilités entre toutes les parties prenantes. Il faut veiller aussi à ce que les programmes d'apprentissage tiennent compte des besoins des entreprises et des intérêts de l'apprenti pour qu'il y ait une transition douce et progressive entre la formation et le travail. Faciliter l'acquisition de qualifications et de compétences essentielles est crucial pour éviter la pénurie de qualifications et les divergences entre offre et demande sur le marché du travail.

En Hongrie, les employeurs ont mené à bien un projet pluriannuel de recherche pour définir région par région les différents besoins du marché du travail, sur la base de milliers de réponses à des questionnaires adressés à des entreprises et à des institutions éducatives.

Par conséquent, le gouvernement a mis en place des commissions régionales pour développer la formation professionnelle et l'éducation, a modifié la structure de l'enseignement professionnel et de ses programmes, et a privilégié la pratique et la formation dans l'emploi. Investir dans les qualifications, l'éducation et la formation est un élément important d'une politique de l'emploi approfondie, comprenant l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour améliorer la qualité des qualifications et garantir l'accès de tous au marché du travail, avec la participation effective des employeurs. Il est essentiel d'actualiser sans cesse les qualifications dans l'économie actuelle du savoir, en mettant particulièrement l'accent sur l'éducation et la formation tout au long de la vie.

La formation à l'entrepreneuriat contribue également à l'innovation et donne aux jeunes de nouveaux avantages comparatifs. Nous espérons que cela permettra de renforcer la croissance économique, de créer des emplois durables, d'atténuer la pauvreté et de stimuler l'innovation.

Les employeurs hongrois sont convaincus que l'OIT a un rôle bien défini à jouer, ainsi que de son engagement actif, dans le cadre du tripartisme, en faveur des valeurs et des objectifs du monde du travail et du principe sur lequel elle a été construite.

Nous saisissons cette occasion pour remercier l'équipe multidisciplinaire de Budapest de l'OIT pour son assistance et sa coopération constantes et généreuses dans le cadre de nombreux projets et

programmes pour les partenaires sociaux de la région.

Original anglais: M. GAVRILOVS (employeur, Lettonie)

Je vous remercie sincèrement de me donner la possibilité de participer à cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Il est très important pour nous que le dialogue social constitue l'un des quatre objectifs stratégiques de l'OIT et l'un des sujets principaux de cette session de la Conférence.

Cette année, la Confédération des employeurs de Lettonie célèbre, en compagnie des partenaires sociaux, du gouvernement et des syndicats, les vingt ans de son existence et l'institution du dialogue social en Lettonie.

En décembre 1993, le gouvernement a adopté le principe de partenariat tripartite et a créé l'organe consultatif tripartite réunissant des employeurs, des représentants du gouvernement et des syndicats. Il était nécessaire pour les employeurs que soient expliqués le rôle des entreprises et de l'entrepreneuriat dans la société et dans l'économie de marché.

L'année suivante, en 1994, la convention (n° 144) de l'OIT sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, a été ratifiée par le Parlement de la République de Lettonie. Depuis, nos instruments de dialogue social et les questions traitées dans leur cadre ont rapidement évolué. Nous aimerions vous faire part de certaines leçons que nous avons retenues.

La crise économique et financière sévit encore dans de nombreux pays de l'Union européenne et ailleurs dans le monde, mais la Lettonie poursuit son redressement suite à la profonde récession de 2008. Les mesures de consolidation que nous avons réalisées entre 2008 et 2011 ont représenté environ 17 pour cent de notre PIB. Ces années ont été très difficiles pour nous tous, et le dialogue social a joué un rôle primordial au cours de cette période de crise.

Les partenaires sociaux se sont activement engagés dans le débat public et dans les activités de différents groupes de travail au niveau national afin de stabiliser la situation économique et financière. Nous avons demandé au gouvernement de réduire le déficit budgétaire en adoptant une loi de stabilité fiscale, de mettre en œuvre des réformes structurelles, de stimuler l'activité économique, de maintenir un système social coordonné et stable et de veiller à ce que les réformes bénéficient du soutien de l'opinion publique.

Dans le cadre d'une collaboration entre le parti de la coalition, les partenaires sociaux et d'autres alliés, nous sommes parvenus à réduire le déficit budgétaire de plus de 700 millions d'euros en 2009.

Nous pouvons ainsi dire avec fierté que la Lettonie est l'un des rares pays à avoir réussi à mettre en œuvre de sévères mesures d'austérité sans déclencher ni grèves massives ni révolte sociale. Notre pays est parvenu à préserver la paix sociale, à mettre en place des réformes structurelles et à relancer la croissance économique. Les chiffres montrent que l'économie lettonne connaît aujourd'hui la croissance la plus rapide au sein de l'Union européenne.

Ces résultats confirment une fois de plus l'importance d'une coopération efficace au niveau national. Notre Conseil national de coopération tripartite est coprésidé par le Premier ministre, le pré-

sident de la Confédération des employeurs et le président de la Confédération des syndicats.

Cela dit, il reste encore à notre pays un certain nombre de défis à relever dans le cadre du dialogue social. Je pense par exemple aux questions d'inégalités sociales et de pauvreté, de chômage, en particulier chez les jeunes, de pénurie croissante de main-d'œuvre, d'inadéquation entre les compétences des travailleurs et les emplois disponibles et, bien évidemment, à la nécessité d'avoir une croissance durable, équilibrée et qui profite à tous en tant que partie intégrante de l'économie européenne.

Les partenaires sociaux soutiennent fermement l'objectif de la Lettonie d'entrer dans la zone euro en 2014 et de devenir membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques dans un avenir proche.

Pour conclure, je voudrais vous faire part de ma conviction profonde qu'un système stable et bien structuré de dialogue social est indispensable à la création d'un environnement favorable à l'économie, à l'emploi et à la politique sociale. Un dialogue social constructif peut être source de résultats positifs pour l'ensemble de la société.

Nous connaissons la décision du Conseil d'administration du BIT d'instituer un cycle de sept ans pour la discussion récurrente consacrée au quatrième objectif de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Nous proposons d'écourter ce cycle à une période de cinq ans, afin que nous puissions réagir plus rapidement aux défis de notre société et de nos économies.

En septembre prochain, la Lettonie célébrera le 20^e anniversaire du dialogue social. Nous avons déjà invité M. Guy Ryder, Directeur général du BIT, à prendre part aux festivités organisées à cette occasion à Riga.

Que la fête commence donc et que l'importance primordiale du dialogue social soit préservée.

Original anglais: M. GURNEY (travailleur, Royaume-Uni)

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole au nom du Congrès des syndicats britanniques et des travailleurs britanniques.

J'aurais beaucoup de choses à dire sur le rapport du Directeur général, et je vais voir ce qu'il me sera possible d'évoquer en cinq minutes sans me faire attaquer après par les interprètes.

Le titre du rapport *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite* reflète clairement le défi qui nous attend et qui consistera à trouver la manière dont nous pouvons nous armer et armer cette Organisation afin de relever le défi de plus en plus grand de parvenir à la justice sociale et au travail décent pour tous dans un contexte de coupes et d'austérité mises en œuvre à tort par les gouvernements de nombreux pays, y compris le mien.

Le rapport est apprécié pour son exposé objectif de certains des problèmes auxquels nous sommes confrontés face aux enjeux institutionnels qui nous attendent. Dans le chapitre 2, le Directeur général détermine quatre domaines prioritaires: premièrement, le tripartisme et la légitimité représentative; deuxièmement, les normes; troisièmement, la cohérence; et, quatrièmement, l'OIT et les entreprises. Nous convenons tout à fait que ces domaines doivent être examinés.

La triste réalité de ce qui arrive lorsque nous ne réussissons pas à relever ces défis s'est tragiquement illustrée avec l'effondrement de l'usine du

Rana Plaza au mois d'avril. Nous avons commencé la première séance du groupe des travailleurs de cette session de la Conférence par une minute de silence à la mémoire des victimes et de leurs familles. J'espère qu'elles sont toujours dans nos pensées.

Il ne s'agissait pas d'une terrible catastrophe naturelle, mais d'une catastrophe que l'on aurait pu prévenir et dont la cause était une combinaison d'actes délibérés, de négligences et d'erreurs systémiques. Depuis des années, les organisations locales de travailleurs, les fédérations syndicales internationales et d'autres parties prenantes se sont efforcées de protéger la liberté syndicale et les garanties juridiques au Bangladesh. Un projet d'accord, intitulé «Accord de sécurité du Bangladesh», avait été élaboré bien avant que ces 1 100 travailleurs ne meurent. Mises à part quelques exceptions honorables, la plupart des grandes marques, y compris plusieurs sociétés basées dans mon pays, n'ont pas souscrit à cet accord. Offusquées, elles y ont fait objection et ont fait valoir des difficultés à négocier avec leurs homologues et les autorités au Bangladesh.

La réaction après la tragédie a été très différente, mais certaines sociétés telles qu'Arcadia, Gap et Walmart semblent toujours chercher des moyens d'éviter d'accepter des accords contraignants associant les travailleurs. Beaucoup d'autres entreprises ont maintenant choisi d'adopter une approche tripartite, l'OIT jouant un rôle central en assurant sa mise en œuvre dans la pratique. Cela étant, les questions que nous devons tous nous poser sont les suivantes: Pourquoi aura-t-il fallu que plus de mille personnes meurent pour que ces progrès soient réalisés? Pourquoi, encore aujourd'hui, certains employeurs déclarent qu'ils sont «contraints» de prendre des mesures qu'ils auraient dû prendre d'office? Et pourquoi le gouvernement du Bangladesh propose-t-il des réformes juridiques qui ne sont toujours pas entièrement conformes aux normes de l'OIT?

Si nous cherchons des solutions aux questions soulevées par le Directeur général dans le chapitre 2 de son rapport, nous devons toujours garder à l'esprit la manière dont les travaux d'une OIT nouvelle peuvent contribuer à empêcher que de telles catastrophes ne se reproduisent, raison pour laquelle l'examen de la question des chaînes d'approvisionnement lors d'une prochaine session de la Conférence est si important.

Il n'est pas dans mon intention de pointer du doigt le Bangladesh. Malheureusement, il est loin d'être un cas isolé, comme nous avons pu l'entendre à la Commission de l'application des normes cette année. Nous nous sommes intéressés à beaucoup d'autres pays qui, encore loin d'atteindre les objectifs en matière de travail décent, ont attiré notre attention. Encore une fois, des pays comme le Guatemala, le Swaziland et les Fidji ont dû rendre des comptes concernant l'absence de progrès réels, s'agissant du respect de la liberté syndicale.

Dans mon pays, la situation des travailleurs se détériore rapidement. Nos syndicats ont lancé une campagne en faveur d'une stratégie alternative intitulée «Pour un avenir qui fonctionne». Cette campagne met l'accent sur cinq domaines étroitement liés: premièrement, l'emploi, la croissance et la création d'une nouvelle économie en faveur du peuple; deuxièmement, des salaires équitables et suffisants pour vivre; troisièmement, l'établissement de services de qualité et de prestations so-

ciales décentes; quatrième, le respect et la possibilité de faire entendre sa voix au travail, thème du dialogue social que nous avons discuté lors de cette session de la Conférence; cinquièmement, des syndicats forts qui trouvent leur place dans le monde du travail et dans la collectivité.

Lorsque je considère cette initiative, lorsque je lis le rapport du Directeur général et les sept domaines prioritaires définis dans le chapitre 3, lorsque je réexamine les huit domaines de première importance dans le programme et le budget ainsi que lorsque je pense aux progrès déjà accomplis dans le cadre de la réforme de l'OIT et aux efforts déployés par l'OIT pour veiller à ce que le travail décent soit au cœur des objectifs de développement pour l'après-2015, je crois que nous avons toute raison de nous montrer optimistes, mais uniquement si nous collaborons et uniquement si nous nous engageons en faveur du tripartisme et si nous nous employons à établir des normes qui conviennent à tous.

J'espère que, au terme de cette Conférence, demain, nous partirons avec un enthousiasme renouvelé pour cet objectif.

Original arabe: M. HlJAZI (ministre du Travail, République arabe syrienne)

J'aurais tant souhaité commencer mon intervention en saluant et remerciant tous les pays du monde, en particulier les grandes puissances, pour leur soutien au droit de notre peuple syrien à une vie décente et au processus de développement suivi par notre économie et notre société. Malheureusement, je suis obligé de dénoncer l'odieux complot et la guerre injuste, une guerre dont le moins que l'on puisse dire, est qu'elle est barbare et d'une partialité aveugle et qu'elle est menée par les forces du mal dans le monde, ces forces qui offrent toutes les formes de soutien à des bandes armées dont la seule vocation est de sévir, de tuer et de pratiquer des actes de cannibalisme à l'encontre de tous ceux qui n'appartiennent pas à leur camp.

C'est la Syrie qui a offert à l'humanité le premier alphabet de son histoire. Damas est la plus vieille capitale habitée de l'histoire.

C'est à partir de mon pays que sont partis les penseurs et tous ceux qui ont prôné la liberté, l'amour et la paix.

C'est grâce aux sacrifices de son peuple et à son attachement au pays que la Syrie a toujours su résister, en défendant sa fierté et sa dignité. Elle revient aujourd'hui pour participer avec le reste du monde à l'édification des civilisations humaines. Mais elle souffre parce que les Nations Unies et ses institutions ont pris parti de manière flagrante en faveur des groupes terroristes armés, soutiennent les groupes illégaux, imposent des sanctions économiques et poursuivent une politique de blocus économique qui affecte l'ensemble des secteurs économiques et dont les répercussions se font toujours sentir dans les établissements industriels, commerciaux, agricoles et des services, notamment le secteur pétrolier. Notre pays se voit ainsi empêché d'importer des matières premières et d'exporter ses produits, de sorte que c'est le peuple syrien qui paie le prix de ces sanctions.

Au nom de la liberté que prétendent défendre les groupes terroristes qui profitent d'un soutien sans limites de la part de certains pays influents au sein des Nations Unies et du Conseil de sécurité, une partie des entreprises industrielles a été détruite alors que l'autre partie a été volée, transférée en

Turquie et vendue à vil prix, causant des pertes colossales estimées à des centaines de milliards.

Les sanctions économiques ont causé la fermeture de plus de 500 entreprises et le licenciement de plus de 100 000 travailleurs, ce qui a provoqué une hausse du chômage.

Au nom de cette même liberté, les travailleurs dans tous les secteurs ont été la cible des tueurs. Le nombre de martyrs parmi les travailleurs dépasse les 1 200.

Nous avons pris connaissance avec intérêt du rapport du Directeur général exposant les défis auxquels doit faire face l'OIT et les marchés du travail du fait de la nouvelle économie mondiale et de ses répercussions sur les taux de pauvreté, les licenciements et l'absence de conditions du travail décent dans le secteur informel.

Nous partageons l'analyse et les conclusions du rapport et approuvons les solutions proposées par le Directeur général pour faire face à ces défis et trouver les solutions adéquates dans le cadre de la structure tripartite et du dialogue social considérés comme deux éléments fondamentaux pour réaliser le travail décent conformément aux principes et aux normes de l'OIT.

Nous apprécions également les efforts de l'Organisation pour faire la lumière sur les pratiques des autorités d'occupation israéliennes, aux paragraphes 128 à 135 de l'annexe au rapport. Cependant, nous regrettons, premièrement, l'utilisation, dans le rapport, des termes «tensions dans le Golan syrien occupé». Nous estimons qu'il faut appeler les choses par leur nom et parler avec franchise de la situation des travailleurs et des employeurs dans le Golan arabe syrien occupé. Deuxièmement, les informations figurant dans les paragraphes susmentionnés du rapport n'ont pas pour origine la mission d'évaluation de la situation dans le Golan syrien occupé, constituée par l'OIT. En effet, cette mission ne s'est pas rendue en Syrie cette année et les informations en question ne proviennent pas non plus des employeurs et des travailleurs du Golan syrien occupé. Pour cela, nous nous posons des questions sur l'origine de ces informations et nous demandons si elles reflètent la réalité de manière précise.

Il est regrettable, pour les raisons que tout le monde connaît, que je ne puisse être en mesure de vous exposer un programme ou une activité que nous ayons pu entreprendre pour améliorer le système du travail, consacrer les droits des travailleurs, promouvoir le milieu du travail ou établir des mesures incitatives à l'égard des employeurs.

Permettez-moi de remercier tous ceux qui collaborent avec l'OIT, en espérant que, l'année prochaine, l'annexe au rapport du Directeur général reflètera la situation et les souffrances des travailleurs et des employeurs dans le Golan syrien occupé et dans les territoires arabes occupés et qu'il présentera des solutions et des mesures susceptibles de soumettre l'entité sioniste à l'obligation d'appliquer les normes prévues dans les conventions internationales.

Je voudrais, avant de conclure, dire que la Syrie avec son peuple, son gouvernement et sa direction est convaincue que le droit triomphera et que son peuple épris d'arabisme, de sécurité et de paix retrouvera la cohésion.

Original espagnol: M. SANTALLA TÓRREZ (gouvernement, Etat plurinational de Bolivie)

Permettez-moi avant tout de remercier le Directeur général pour le rapport dont nous sommes saisis à la présente session de la Conférence internationale du Travail.

L'Etat plurinational de Bolivie est persuadé que la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de la population, y compris dans le travail, sont les axes qui doivent orienter notre action.

Depuis 2006, avec à sa tête le Président Evo Morales Ayma, mon pays connaît dans les domaines politique, social et économique et dans celui du travail de profondes transformations caractérisées par la rupture avec le néolibéralisme, le recouvrement de la souveraineté sur les ressources naturelles et l'intervention de l'Etat. Le nouveau modèle économique affiche d'excellents résultats: au cours des sept dernières années, l'investissement public a augmenté de 252 pour cent, le PIB a crû en moyenne de 4,8 pour cent par an, le revenu par habitant est passé de 1 100 à 2 238 dollars, le taux de pauvreté extrême est passé de 38 à 20 pour cent, et sur les 10 millions d'habitants que compte le pays, 10 pour cent sont sortis de la pauvreté et sont entrés dans la classe moyenne.

Le changement que traverse mon pays se caractérise par la recherche d'un modèle de développement alternatif au modèle dominant, qui prône l'individualisme et l'autorégulation de l'économie de marché. Ce modèle est consacré par la nouvelle Constitution politique de l'Etat qui, sous le concept du «Vivre bien», donne la primauté à l'économie sociale, à l'éducation, à la santé et au logement. Ainsi, toute personne a droit, sans discrimination, à un travail digne et stable, rémunéré à sa juste valeur; le licenciement sans cause est interdit, tout comme toute forme de harcèlement au travail, d'exploitation et de travail forcé, et le droit syndical est promu et garanti.

Sur cette base, notre gouvernement met en œuvre une politique du travail ambitieuse visant à rendre leur dignité et leurs droits aux travailleurs, et dont les résultats sont sans appel: diminution du taux de chômage, qui est passé de 8,15 pour cent en 2005, année où le gouvernement est entré en fonction, à 3,84 pour cent en 2011, et augmentation du salaire minimal de 173 pour cent au cours de la même période.

En 2012, l'Etat plurinational de Bolivie a promulgué la loi n° 309 portant ratification de la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, qui régit le travail domestique salarié et au foyer, dont l'instrument de ratification a été déposé le 15 avril 2013, ce qui fait de la Bolivie le cinquième pays au monde à ratifier cette convention et le deuxième en Amérique du Sud.

J'aimerais également souligner le fait que les politiques sociales mises en œuvre par le gouvernement ont pour objectif de redistribuer la richesse. Au cours de la période néolibérale, par exemple, le budget de l'éducation et de la santé ne dépassait pas 8 pour cent du produit intérieur brut, contre 13 pour cent aujourd'hui.

La reprise en main de nos ressources naturelles a permis la mise en œuvre de politiques de protection sociale, et notamment la création de prestations non contributives pour les groupes les plus vulnérables. Dans notre pays, 70 pour cent des travailleurs ne sont pas salariés, mais la loi sur la sécurité sociale

nous a permis d'appliquer une politique de compensation par le biais d'un fonds de solidarité auquel ceux qui gagnent le plus contribuent pour améliorer les revenus de ceux qui gagnent le moins.

Malgré tout, certains secteurs ne comprennent toujours pas l'ampleur des mutations que connaît la Bolivie. La Centrale ouvrière bolivienne, par exemple, a protesté au mois de mai contre la modification de la loi sur les pensions. Or cette loi a été adoptée à l'issue de trois années de concertation entre le gouvernement et le syndicat en question. Par cette loi, le gouvernement entendait améliorer les revenus de ceux qui gagnent moins, alors que la Centrale ouvrière bolivienne voulait favoriser certains groupes ayant des revenus élevés.

Notre gouvernement privilégie et encourage en tout temps le dialogue social en tant que mécanisme de règlement des différends, contrairement à certaines instances syndicales qui ne croient qu'à la confrontation violente.

Nous saluons le rapport sur le développement durable et le travail décent. Nous souhaitons vous dire que, pour l'Etat plurinational de Bolivie, le principal défi à venir est de trouver un équilibre entre le travail et la Terre-mère, en respectant le principe des responsabilités communes mais différenciées. A cet égard, permettez-moi de citer le Président Evo Morales Ayma qui, dans une lettre, disait la chose suivante: «Le capitalisme est la source des asymétries et déséquilibres du monde. Il génère luxe, ostentation et gaspillage pour un petit nombre tandis que des millions meurent de faim. Le capitalisme transforme tout en marchandise: l'eau, la terre, le génome humain, les cultures ancestrales, la justice, l'éthique, la mort ... la vie même. Pour le capitalisme, tout, absolument tout, se vend et s'achète.»

La crise, dans ses multiples facettes, trouve son fondement dans le système capitaliste et dans son avatar le plus agressif et le plus mondialisé, le capitalisme financier. La persistance du paradigme du «laisser faire, laisser passer», promu par le capitalisme et l'idéologie de groupes restreints où priment les intérêts mesquins ne fait que creuser le gouffre des inégalités, du chômage et de la misère.

La force de la crise mondiale, qui frappe certaines régions du monde plus que d'autres, n'a pas pour seuls effets d'accroître le chômage et d'amputer les salaires et les prestations sociales: il prône un retour en arrière contraire à la justice sociale et au travail décent promus par l'OIT et qui fait de la population migrante un bouc émissaire.

La Bolivie essaie de construire un modèle de développement alternatif qui met au centre l'être humain et l'harmonie avec la nature et qui se fonde sur un nouveau paradigme, celui du «Vivre bien», qui prône la redistribution des richesses à des populations depuis toujours marginalisées et vulnérables.

Original anglais: M. MAJOR (gouvernement, Hongrie)

Je commencerai par féliciter chaleureusement, au nom du gouvernement hongrois, tous les membres du bureau de la Conférence, et tout particulièrement notre Président, le professeur Nidal Katamine, ministre du Travail du Royaume hachémite de Jordanie, pour leur élection et pour leur excellent travail à la tête de cette session de la Conférence internationale du Travail.

La session de cette année ainsi que les cinq sessions à venir méritent une attention toute particu-

lière puisque nous nous rapprochons du centenaire de l'Organisation.

Nous partageons l'avis du Directeur général sur le fait que le succès et l'avenir de l'Organisation dépendront de sa capacité à mener à bien son mandat pour la justice sociale de manière crédible et efficace. Nous pensons également que la structure de l'OIT doit changer, au même titre que son mode de fonctionnement, afin que l'Organisation puisse mieux servir ses mandants et avoir un impact réel. Pour la Hongrie, l'OIT devrait devenir un centre d'excellence dans tous les domaines qui concernent le monde du travail. Il est extrêmement important de renforcer et d'améliorer les capacités d'analyse et de recherche de l'Organisation pour permettre à celle-ci de contribuer aux efforts déployés par les mandants en vue de mettre au point les réponses qui s'imposent sur le plan national.

Nous nous félicitons que le Directeur général se soit fermement engagé à entreprendre le programme de réformes suggérées afin de préparer au mieux l'OIT aux défis d'un environnement en rapide évolution. Nous sommes certains que cette réforme permettra d'obtenir bientôt des résultats tangibles.

La promotion du développement durable est un objectif partagé par tous les membres de la communauté internationale, et nous sommes convaincus que les quatre piliers de l'Agenda du travail décent de l'OIT, à savoir l'emploi, le dialogue social, la protection sociale et les droits fondamentaux au travail, en sont le soubassement. L'OIT, conformément à son mandat, doit jouer un rôle cardinal dans la mise sur pied et la réalisation d'objectifs à l'échelle de l'ensemble du système, en particulier dans le cadre des négociations relatives au Programme de développement pour l'après-2015 des Nations Unies. Nous soulignons qu'une meilleure compréhension et une capacité accrue d'évaluation du travail décent sont d'importantes conditions préalables si l'on veut que l'emploi et les questions sociales soient au centre du prochain programme de développement.

Le dialogue social est l'un des objectifs stratégiques de l'Organisation et la clé de la réalisation de ses principales missions. Nous estimons que les orientations fournies cette année par les mandants au sujet de la mise en œuvre de cet objectif stratégique constituent une bonne base pour les futures activités de l'OIT en matière de promotion du dialogue social. Les normes internationales du travail sont au cœur des travaux de notre Organisation. Nous souhaitons toutefois souligner que les normes ne peuvent être efficaces et génératrices de changement que si elles reposent sur un engagement tripartite et des données factuelles et qu'elles sont adaptées aux besoins. Nous pensons qu'un mécanisme d'examen des normes bien géré et construit sur la confiance entre les trois parties contribuera à l'amélioration et au fonctionnement efficace du système normatif de l'OIT.

Enfin, je voudrais souligner que la situation de l'emploi des jeunes est encore et toujours une préoccupation majeure dans le monde. Il est clair pour nous tous que nous devons trouver les moyens de relever ce défi. Pour ce faire, le gouvernement hongrois cherche, en particulier, à mieux concilier les compétences des jeunes avec les besoins du marché du travail ainsi qu'à fournir aux jeunes l'expérience professionnelle nécessaire. Nous pen-

sons que la bonne application de la résolution de l'OIT sur l'emploi des jeunes, adoptée à la session de l'an dernier de la Conférence, et le suivi efficace de cette mise en œuvre permettront à l'Organisation

d'aider ses mandants à mieux agir au niveau national pour remédier à ce problème d'importance capitale.

(La séance est levée à 12 h 20.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Rapports du Président du Conseil d'administration
et du Directeur général: Discussion (*suite*)

<i>Quatrième séance</i>	1
<i>Cinquième séance</i>	13
<i>Sixième séance</i>	44
<i>Septième séance</i>	69
<i>Huitième séance</i>	99
<i>Neuvième séance</i>	122
<i>Dixième séance</i>	143
<i>Onzième séance</i>	146
<i>Douzième séance</i>	150
<i>Treizième séance</i>	183
<i>Quatorzième séance</i>	205
<i>Quinzième séance</i>	219